This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

BP220.2

Bound

MAR 26 1906

Harvard College Library

FROM THE FUND OF

CHARLES MINOT

Class of 1826

REVUE

DES

BIBLIOTHÈQUES

1192-40-2

REVUE

DES

BIBLIOTHÈQUES

PUBLICATION MENSUELLE

Directeurs : ÉMILE CHATELAIN et LÉON DOREZ

QUATORZIÈME ANNÉE — 1904

PARIS (2e)
LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU, AU PREMIER

BP 22 c.2

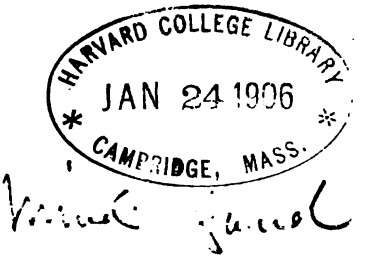

PUBLICATION MENSUELLE

14e Année. Nos 1-4. Janvier-Avril 1904

HARVARD COLLEGE LIBRARY
JAN 24 1906
CAMBRIDGE, MASS.

REVUE DES BIBLIOTHÈQUES

Directeurs : ÉMILE CHATELAIN et LÉON DOREZ

SOMMAIRE

Voyage littéraire de Paris à Rome en 1698. Notes de D. Paul Briois, compagnon de Montfaucon, par H. Omont, p. 1. — Ricerche bibliografiche : II. Altre edizioni napoletane d'ignoti tipografi del secolo XVI, par Giovanni Bresciano, p. 44. — Note sur Jean Colombe, enlumineur, par Louis Thuasne, p. 59. — Souscriptions et signatures dans les manuscrits des x-xiiie siècles conservés au monastère de Vatopedi (Athos) par D. Serruys, p. 63. — L'Incendie de la Bibliothèque nationale de Turin. Notes et documents, par Léon Dorez, p. 77.

Chronique des Bibliothèques, p. 102.

Table des matières contenues dans le Cabinet historique, par Paulin Teste, p. 1-32.

PARIS (2e)
LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU, AU PREMIER

1904

Tous droits réservés

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Paris : 15 fr. — Départements et Union postale : 17 fr.

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée du montant en un **mandat-poste** *ou* **chèque** *au nom de Me Ve E. BOUILLON.*

EN VENTE A LA MÊME LIBR

Études sur Rabelais, par L. THUASNE. Prix.....

Les plantes dans l'antiquité et au moy

symbolisme, par C. JORET, membre de l'Institu dans l'Orient classique. Tome II : l'Iran et l'In — Prix.....

Études sur l'Espagne, par A. MOREL-FATIO in-8. — Prix.....

Les gutturales grecques, par G.-I. MANS. in-8. — Prix.....

L'année celtique, d'après les textes irlandais, calendrier de Coligny. par la *Revue celtique*). Brochure in-8. — Prix.....

Fées et Chimères. Poésies par L. ALOTTE U — Prix.....

La Vida de Santo Domingo de Silos, par blié GERALD. Un volume gr. in-8 avec 2 pl. — Prix...

Table des noms propres de toute nature compris dans les chansons de geste imprimées, par E. LANGLOIS. Un fort volume in-8 (*Couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Prix du Budget*). — Prix..... **25** fr.

Roberti Gaguini epistole et orationes, texte publié sur les éditions originales de 1498. Précédé d'une notice biographique et suivi de pièces diverses en partie inédites, par L. THUASNE. Deux forts vol. in-8.— Prix. **25** fr.

Le Frère de Pétrarque et le livre du repos des religieux, par H. COCHIN. Un volume in-8. — Prix..... **6** fr.

Les romans de la Table ronde, par le Vte CH. DE CALAN. Deux brochures gr. in-8 — Prix..... **2** fr.

La Bretagne dans les romans d'aventures, par LE MÊME. Une brochure gr. in-8. — Prix..... **2** fr.

L'évolution du roman français aux environs de 1150, par M. WILMOTTE. In-8. — Prix..... **2** fr. **50**

La Bataille de Formigny (15 avril 1450), d'après des documents contemporains, par CH. JORET, membre de l'Institut. In-8 avec une carte. — Prix..... **3** fr.

Gwerziou Barz ar Gouet. Poésies bretonnes et françaises, par E. ERNAULT. In-8 carré. — Prix. **3** fr.

Les influences celtiques avant et après Colomban, par C. ROESSLER. Un vol. in-8, avec 8 planches hors texte. — Prix..... **10** fr.

Le Romancero populaire de la France. Choix de chansons populaires françaises. Textes critiques par G. DONCIEUX avec un avant-propos et un index musical par J. TIERSOT. Un vol. gr. in-8 (*Couronné par l'Académie française. Prix Saintour*). Prix..... **15** fr.

REVUE

DES BIBLIOTHÈQUES

VOYAGE LITTÉRAIRE

DE

PARIS A ROME EN 1698

NOTES DE D. PAUL BRIOIS

COMPAGNON DE MONTFAUCON

Au commencement de l'année 1698, Montfaucon venait d'achever l'édition des œuvres de S. Athanase; mais, avant d'entreprendre la publication des œuvres de S. Jean Chrysostome, il n'eut pas de peine à convaincre le supérieur général de la Congrégation de Saint-Maur de l'utilité évidente d'un voyage en Italie pour collationner dans les bibliothèques les manuscrits des Pères grecs, dont les éditions nouvelles étaient projetées. Dès le 18 mai de la même année, il se mettait en route pour l'Italie, où il devait séjourner près de trois ans, pour ne rentrer à Paris que le 11 juin 1701, et, l'année suivante, il donnait au public le récit de son voyage, avec le résumé de ses travaux et de ses découvertes, en faisant paraître à la fin de 1702, son *Diarium italicum*[1].

Dans la première partie de son voyage et de son séjour en Italie, Montfaucon avait eu comme compagnon de route et d'étude un jeune religieux parisien, Dom Paul Briois, auquel l'*Histoire litté-*

1. Parisiis, J. Anisson, 1702, in-4°. — L'approbation est datée du 13 septembre et le privilège d'impression du 1er octobre 1702. Voir ma *Note sur les manuscrits du* Diarium italicum *de Montfaucon*, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés par l'École française de Rome (1891), t. XI, p. 437-453.

raire de la Congrégation de Saint-Maur[1] n'a pas consacré de notice. Tout ce que l'on sait sur lui se réduit, ou à peu près, à la brève mention suivante, que nous a conservée le *Nécrologe de Saint-Germain-des-Prés*[2] : « 77. D. Paul Briois. Le 10 février de « cette année 1700 est mort à Rome Dom Paul Briois, religieux de ce « monastère, où il avoit été envoyé avec un autre religieux de ce « monastère pour chercher des mémoires pour travailler sur « les Pères grecques. Il étoit né à Paris, au mois de septembre de « l'anné 1666, et avoit fait profession au monastère de Saint-Faron « de Meaux, le 23 avril 1686. On l'a enterré au couvent des Mi- « nimes de la Ste-Trinité-du-Mont, auprès du R. P. D. Claude « Étiennot, procureur général de la Congrégation, qui y est décédé « au mois de juin de l'année précédente[3] ».

A l'exemple de Montfaucon, dont les notes de voyage nous ont aussi été conservées[4], Dom Paul Briois avait consigné au jour le jour, sur un carnet de poche, les divers incidents de la route de Paris à Rome[5]. Après la mort de son compagon, qui lui était ravi à peine âgé de 34 ans, Montfaucon recueillit pieusement ce petit cahier, qui ne le quitta plus durant tout son voyage, et il y con-

---

1. Bruxelles et Paris, 1770, in 4°.

2. Bibliothèque nationale, ms. français 16861, p. 32; publié par l'abbé J.-B. Vanel (Paris, 1896, in-4°), p. 59-60.

3. Une Notice biographique sur B. de Montfaucon, par un contemporain, publiée par M. Em. Gigas, au t. II, p. 268-269 de ses *Lettres des Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur* (Copenhague, 1893, in-8°), donne les quelques détails suivants sur les derniers moments de Dom Paul Briois :

« Ce même D. Paul étant tombé malade de pleurésie à Rome, qu'il avoit gagné pour « avoir entré dans les églises sousterraines, après s'estre eschauffé à courir par la ville « pour la montrer à des gens de son pays, qui étoit Paris, et qui l'étoient venu voir, il « ne paraissoit pas être en danger. Cependant il pleuroit, disant qu'il en mourroit. D. « B. tâchoit de le consoler; comme il vit qu'il n'en pouvoit venir à bout et que l'autre « continuoit toujours à se lamenter, comme s'il en devoit mourir : « Ouy, lui dit D. B., « vous en mourrez, quoy que vous ne soyez pas en danger; vous en mourrez, parce « que vous vous affligez mal à propos et que vous ne voulez pas me croire. » L'événe- « ment ne fit que trop voir qu'il avoit dit vray; car, peut estre deux jours après, la « fiebvre redoubla, le transport au cerveau prit le malade et l'enleva, je crois, en « 4 jours. »

4. Bibliothèque nationale, ms. latin 11919, fol. 292-316.

5. Bibliothèque nationale, ms. français 19610 (ancien Résidu S. Germain, paquet 145, n° 1); papier, 122 feuillets, mesurant 170 millimètres sur 110; demi-reliure moderne.— Le journal de Dom Paul Briois occupe les fol. 1-56, et la suite, de la main de Montfaucon, les fol. 57-122.

tinua sur les pages laissées blanches, le journal de ses courses en Italie jusqu'à son retour à Paris.

H. OMONT.

VOYAGE DE PARIS A ROME EN 1698

Nous partîmes de *Paris* le 18 may 1698[1]. Nous nous rencontrâmes en la compagnie de M. Charcot, marchand de Lion, Galdy banquier, Geiger, natif de Saint-Gal, de Langlade, médecin de M. le cardinal de Bouillon, de Chazelles, fils du procureur du Roy à Nismes, de Troye, Parisien. Les chemins étoient rompus comme en hyver. Nous fûmes dîner à *Melun*; l'après-midy nous fîmes douze lieues et fûmes coucher à *Pons* : 22 lieues.

Le 19, nous dîmes la messe et dinâmes à *Joigny*; nous prîmes un relay à *Auxerre*, où nous ne remarquâmes rien de considérable que la tour de la cathédrale et d'une autre église, qui sont fort belles et fort élevées. Cette ville fait une perspective fort agréable, quoiqu'elle n'ait rien de grand ny de beau. Nous fîmes le soir douze lieues, et nous fûmes coucher à *Vermenton* : 22 lieues.

Le 20, nous dîmes la messe à *Cussy-les-Forges* avec de fort pauvres ornemens et du linge fort sale ; nous y dinâmes aussi, et le soir nous fûmes coucher à *Saulieu*, bourg assez gros et assez peuplé : 18 lieues.

Le 21, le mercredy, nous dinâmes à *Arnai-le-Duc*, bourg assez gros, et nous fûmes coucher à *Chagny*. Nous passâmes cette après-midy par *Rochepot*, qui est un château situé sur un roc escarpé. Les abords en sont difficiles, les chemins incommodes, à cause de quantité de pierres et cailloux fort gros, qui donnent au carosse des secousses fort désagréables; nous pensâmes y verser, un boulon du carosse s'étant rompu. Nous couchâmes à Chagny, distant de peu de Beaune.

---

1. Voir Montfaucon, *Diarium italicum*, p. 2 : « Anno igitur 1698, 18 maii, cum « D. Paulo Brioys, Congregationis nostræ monacho, itineris ac studiorum socio, Lugdu- « num profisciscimur; hinc vigesima ejusdem mensis Viennam petimus, sistimusque « nonnihil spectandis urbis monumentis. »

Le jeudy 22, nous fûmes dîner à *Chaalons-sur-Saône*, à Saint Pierre, où nous fûmes bien reçus. Nous y vîmes Dom Vincent[1], qui nous montra une machine de son invention pour scier, polir, piler, couper en rond de grosses pièces de marbre; tous ceux de la diligence vinrent au monastère pour voir cette machine. Nous nous nous embarquâmes sur la Saône après le dîné; M. le marquis de Caraille, gouverneur de Nice, grossit notre compagnie. Les bords de la Saône sont très agréables, revêtus de côteaux, bordez de fort bons prez, où il y a quantité de vaches fort grasses et toutes de couleur isabelle. Nous remarquâmes qu'à la cathédrale de Chaalons le Saint-Sacrement n'était pas sur le grand autel, mais dans une chappelle particulière[2]. Cette église est fort du commun et n'a rien de grand; il y avoit une basse de viole de chaque côté.

Nous arrivâmes sur les six heures à *Mâcon*, où nous couchâmes. Nous fûmes voir la cathédrale, qui n'est pas fort belle; il y avoit au milieu du chœur un petit orgue outre le grand : le chœur est fort étroit. Nous eûmes quelque différent le soir au soupé avec un certain Perrault, de Chaalons, qui vouloit souper à notre table malgré nous.

Le vendredy 23, nous dinâmes à *Montmeler*; l'après-midy, nous vîmes *Trévoux*, siège du parlement des Dombes. En cet endroit, M. Duga, fils du prévôt des marchands de Lyon, M. Garnier, procureur de M. du Maine au parlement des Dombes, se joignirent à nous; le mot de πανοῦργος, lâché par hasard, nous fit lier conversation avec le premier et nous fit connoître que c'étoit un jeune homme de grande érudition et d'une honnêteté extraordinaire. Nous vîmes *Neufville*, maison de plaisance de feu M. de Villeroy, archevêque de Lyon; nous avions vu quelques temps auparavant les ruines d'une ville ancienne, appelé *Ansa*[3]; où il s'est tenu un concile. Les commis de la douane visitèrent nos hardes et saisirent fort mal à propos à M. Galdy pour 1200 ou 1500 livres de dentelle. Nous prîmes congé des compagnons de

---

1. Dom Vincent Duchesne, de la congrégation de Saint-Vanne.

2. Cf. *Voyages liturgiques de France*, par le sr de Moleon (Paris, 1718, in-8°), p. 154.

3. Deux conciles ont été tenus à Anse, près Lyon, en 1025 et 1100.

notre voyage, avec qui nous avions passé notre tems de la manière du monde la plus agréable. Nous fûmes loger au Port du Temple, et, le même [jour], chez M. Anisson[1], nous rencontrâmes M. Bulifon, qui vint faire collation avec nous.

Le samedy 24, nous fûmes dire la messe chez les religieuses de la Visitation; on nous y fit voir le cœur de Saint-François de Sales au travers d'un cristal; il est entier, vermeil et sans aucune corruption. L'après-midy, nous montâmes à Fourvières, quartier de la ville fort élevé et de difficile accès; nous vîmes chez les Minimes un reste d'amphithéâtre et le médailler du Père Perrier, ex-général du même ordre, qui est fort curieux, où il se trouve plusieurs médailles très rares et même uniques. Nous fûmes accompagnez de M. Chauvin, médecin, qui nous mena à l'abbaye d'Ainay pour voir le confluent de la Saône et du Rhône; il y a un point de vue fort agréable, et feu Mr Bernier disait n'avoir rien vu de si beau en aucun endroit du monde. Nous vîmes à Fourvières, dans une maison d'un particulier, dans la cave, un reste d'ouvrage fort considérable.

Le dimanche 25, nous dîmes la messe aux Célestins; l'autel estoit orné de quantité d'argenterie fort belle. De là nous fûmes déjeuner chez M. Chauvin, qui nous traita fort bien. Nous fûmes ensuite à Saint-Jean, où nous entendîmes la grand'messe; l'office se chante en plein-chant, sans orgues et sans livres. Le célébrant, le diacre, et le soudiacre se servoient de mitres; le célébrant avoit quatre prêtres assistants, revêtus de chasubles, eux seuls entrèrent dans le presbytère, le diacre se tint dehors entre le chœur et l'autel pendant qu'ils étoient debout. Et, lorsque les officiers s'assoient, le soudiacre prenoit séance au chœur, dans la chaise la plus éloignée de l'autel, et chanta l'Épître, assis dans une des hautes chaises du chœur, le siége abbaissé; un des soudiacres assistants luy tenoit le livre. Le diacre et le soudiacre n'entrèrent point dans le sanctuaire qu'après l'offerte pour faire leurs fonctions et en sortoient aussitôt après. Les quatre prêtres se mirent aux quatre coins de l'autel; le diacre encensa alentour de l'autel auparavant la Préface; le célébrant, à *Omnis honor et glo-*

1. Le libraire et imprimeur lyonnais Jean Anisson, éditeur du *Glossaire grec* de Du Cange et plus tard directeur, à Paris, de l'Imprimerie royale.

ria, éleva l'hostie et le calice aussi haut qu'à la première élévation; il ne donna point de bénédiction et ne dit point l'Évangile de saint Jean[1].

Nous fûmes, l'après-midi, chez M. du Puget, accompagnez de messieurs Duga, de Saint-Pons, Chauvin, Aubert, Langlade, pour voir les expériences de l'aimant. De là nous fûmes à l'Hôpital et ensuite à Ainay; le presbytère est pavé d'ouvrage à la mosaïque. Nous vîmes au-dessus du porche quelques figures antiques en relief, qui fut copiée avec son inscription; elle se trouve dans l'*Histoire de Lyon*, par le P. Menetrier; M. Spon ne l'avoit pas connu[2].

Le lundy 26, M. Duga et M. de Saint Pons nous vinrent prendre à notre auberge avec deux carosses; nous fûmes de là aux Jésuites, en la compagnie ordinaire, et de plus M. Galdy et M. Harchot. Le P. Colonia, bibliothécaire, nous fit voir la bibliothèque, qui est fournie d'un grand nombre de livres et la mieux située du royaume; la bibliothèque de feu M. l'archevêque de Lyon est dans un vaisseau séparé[3]. Nous vîmes ensuite le cabinet des curiositez et des médailles. Nous fûmes ensuite voir les lingots d'argent doré et la manière de les rendre aussi délié qu'un cheveu. L'après-midy, nous retournâmes voir les Minimes.

Le mardy 27, je fus dire la messe aux Pères de Saint-Antoine; nous prîmes ensuite congé de notre hôte et nous fûmes dîner chez M. Galdy, qui nous traita splendidement. Vers une heure, nous nous embarquâmes dans le vaisseau du patron de Tarascon, nommé Soret, pour aller à Avignon. Nous arrivâmes vers cinq heures à *Vienne*[4]; nous mîmes pied à terre pour aller au sémini-

---

1. Cf. *Voyages liturgiques de France*, par le sr de Moleon, p. 41 et suiv.

2. Ménestrier (Claude-François), *Histoire civile ou consulaire de la ville de Lyon* (Lyon, 1696, in-fol.).— Spon (Jacob), *Recherches des antiquités et curiosités de Lyon* (Lyon, 1673, in-12); cf. l'édition L. Renier, 1858, in 8o.

3. En 1693, Camille de Neuville de Villeroy, archevêque et gouverneur de Lyon, légua à la ville sa bibliothèque, aujourd'hui encore conservée dans une salle particulière. — Le P. Dominique de Colonia avait succédé comme bibliothécaire au P. Ménestrier; il mourut en 1741. Cf. Delandine, *Mss. de la bibliothèque de Lyon* (1812, in-8o), t. I, p. 11 et 17, et l'introduction de M. Guigue au catalogue des mss. de Lyon dans le *Catalogue général des mss. des Départements*, t. XXX, p. XXIII-XXVI.

4. *Diarium italicum*, p. 2.

naire saluer Mrs l'archevêque et l'abbé d'Auvergne, que nous ne trouvâmes pas. La ville de Vienne n'a rien de considérable pour ses bâtimens. L'église métropolitaine est belle; il n'y a pas d'orgue non plus qu'à Lyon, l'office s'y chante en plain-chant, le Saint-Sacrement n'est pas dessus le grand autel. Le siège épiscopal est derrière le grand autel, et n'est qu'une simple chaise composée de trois pièces de marbre, sans travail, qui tiennent à la muraille; elle n'est qu'à hauteur ordinaire. Nous vîmes, hors la ville, une pyramide antique soutenue sur une base élevée sur quatre pilastres de forme quarrée; il y avoit une arcade à chaque côté[1]. Nous remontâmes dans notre vaisseau et nous fûmes souper à *Condrieu*; nous partîmes de ce lieu vers onze heures du soir.

28. Nous vîmes plusieurs villes sur notre route, entr'autres *Tournon*, *Valence*, *Viviers*, dont la situation est affreuse. La ville est petite et a plutôt l'air d'un chétif village que d'une ville épiscopale. De loin nous découvrîmes *Montélimart*, etc. Nous passâmes, sur les 3 heures environ, au *Pont-Saint-Esprit*, qui est fort beau et composé de plus de 22 arches. Sur les neuf heures du matin, il se leva un vent contraire et fort violent, qui nous empêcha d'aller coucher à Avignon. Nous nous arrêtâmes donc à *Roquemaure;* nous avions vu, entre ce village et le Pont-Saint-Esprit, la roche d'où le baron des Adroits[2] précipitoit les catholiques dans le Rhône.

29. Nous partîmes de Roquemaure de bon matin et nous arrivâmes à 6 heures et demie à *Villeneuve*. Nous dîmes la messe aussitôt, et ensuite nous assistâmes à la procession du Saint-Sacrement; il faisoit un fort grand chaud. Une collégiale assistoit à cette procession et marchoit devant nos confrères; la garnison de la citadelle se mit sous les armes au sortir et au retour de la procession, mais elle ne fit aucune décharge, parce que les soldats n'avoient pas de poudre. Nous assistâmes à tout l'office, et le Père de La Gorrée prit résolution de nous faire habiller d'étoffe légère et propre pour des gens qui alloient en Italie.

Le vendredy 30, après avoir dit la messe, nous fûmes voir la

1. Elle est gravée à la p. 3 du *Diarium italicum*.
2. *Diarium italicum*, p. 4.

Chartreuse de Villeneuve, fondée par Innocent VI, en compagnie de Mr de Langlade, du P. Dumats, doctrinaire exilé à Avignon par les Jésuites, de son compagnon, et d'un autre séculier. Cette chartreuse est une des plus riches du royaume, et a plus de 25.000 écus de rente ; la sacristie est d'une propreté enchantée. Il y a dans l'église beaucoup de tableaux des meilleurs maîtres et entr' autres une *Annonciation* du Guide, et quantité de M. Mignard. On nous montra, dans la sacristie, le chasuble d'Innocent VI, qui est tout à fait rond et a un trou au milieu presque de la même forme ; il y a une croix à la partie antérieure. On voit dans une chapelle le mausolée de ce pape, qui est assez simple.

Nous fûmes voir, l'après-midy, à Avignon, le P. prieur de Saint-Martial, de Clugny réformé, qui nous fit beaucoup d'honnêtetez. Il y a dans le chœur, au pied d'un sépulchre, un cadavre en pierre, tel que pourroit être celuy d'un homme mort après une longue maladie, qui est un chef d'œuvre en ce genre. Nous fûmes ensuite saluer monseigneur le Vice-légat, qui nous reçut parfaitement bien et nous donna une lettre pour le Grand-Duc[1] et une pour Mr Cornaro, à Venise.

31. Nous devions partir ce jour par eau pour aller à Arles, mais, après avoir attendu longtemps dans le bateau, sous fûmes obligez de retourner à Villeneuve.

Le lendemain dimanche 1er juin, après avoir dîné avec la communauté, nous partîmes à cheval et nous arrivâmes sur le soir à *Arles*[2]. Nous avions vu de notre route *Barbentane*, *Tarascon* et *Beaucaire ;* nous passâmes par *Cadillan*. Le R. P. Dom Louis Ferrier, prieur d'Arles, et toute sa communauté nous reçut avec beaucoup d'affection. Nous vîmes passer, environ à neuf heures du soir, la procession du Saint-Sacrement des Pénitens gris ; la marche dura environ trois quarts d'heure. C'étoient les Carmes qui conduisoient la procession ; il y avoit une bonne symphonie avec une assez bonne musique.

Le lendemain 2, nous fûmes à *Mont-Majour*, en la compagnie

1. Cette lettre du cardinal Filippo Antonio Gualterio, datée du 7 juin 1698, est conservée dans le ms. français 17708, fol. 150-151.

2. *Diarium italicum*, p. 4.

du Père prieur d'Arles et de celui de Rochefort; le monastère fait compassion et tout tombe en ruine. Ce qu'il y a de plus beau, c'est une tour fort élevée, bâtie pour défendre ce monastère des larrons d'Arles. Il y a dans l'enclos une chapelle de Sainte-Croix, d'une belle architecture; au dessus de la porte il y a une inscription, qui marque que cette chapelle avoit été fondée par Charlemagne[1]; mais ni l'inscription (qui n'est que de 500 ans), ni la chapelle, ne sont pas de cette antiquité. Nous retournâmes le même jour à Arles.

Le lendemain mardy 3, nous fûmes aux Minimes, où il y a grand nombre de tombeaux avec inscriptions; ils appellent cet endroit les Champs Elysiens. Nous fûmes ensuite dans une cave, où il y a plusieurs sépulchres, particulièrement celuy d'un certain Concordius[2], que les Minimes appellent saint; son épitaphe fait voir du moins qu'il étoit chrétien. Il y a aussi un autre dont le bas-relief représente les divinitéz payennes principales et encore quelqu'autre. La cathédrale, dédiée à saint Trophime, dont l'image se voit au portail, fort ancienne, n'est pas une belle église. On y chantoit la messe du Saint-Sacrement en musique; le ciboire étoit exposé au lieu du soleil. L'hôtel de ville conserve une copie de la Vénus, que les messieurs d'Arles ont donné au Roy en original[3]. Après avoir dîné, nous fûmes saluer M. Serrin, qui nous montra son cabinet et ses médailles. Sur les 5 heures, nous fûmes voir M. Marcel, auteur des *Tablettes chronologiques portatives*[4], homme d'érudition et d'une fort grande honnêteté. Il nous fit voir plusieurs manuscrits arabes, qu'il avoit apportez du Levant et un fort beau manuscrit hébreu. Il nous dit que le P. Benier[5], Jésuite, s'étoit fait un mérite, fort mal à propos, de certains manus-

1. Cette inscription est imprimée dans le *Diarium italicum*, p. 4.

2. *Diarium italicum*, p. 5. Cf. Leblant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n° 509; et du même, *Etude sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles* (Paris, Impr. nat., 1878, gr. in-4°).

3. Voy. la *Notice de la sculpture antique du musée national du Louvre*, par W. Fröhner (1875, in-8°), p. 179-183.

4. Guillaume Marcel, mort à Arles, en 1708; ses *Tablettes chronologiques* ont eu de nombreuses éditions, mais son *Promptuarium ecclesiasticum et civile* d'Arles est resté manuscrit.

5. Cf. L. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 296, et mes *Missions archéologiques en Orient* (1902), t. I, p. 255.

crits qui se trouvent à la Bibliothèque du Roy, que l'on croit avoir été apportez par ce Père, et que c'étoit luy même qui les avoit achettez à Constantinople pour le Roy et mis dans sa Bibliothèque. Il travaille aux antiquitez d'Arles.

Le lendemain 4, de grand matin, quelque instance que nous fît le P. prieur pour rester, nous montâmes à cheval pour *Nismes*. La campagne me sembla fort belle d'Arles à Nismes ; nous y arrivâmes vers neuf heures. M. Paulian, conseiller, nous vint saluer presque aussitôt, et, sur le midy, trois chanoines de la cathédrale. Nous fûmes voir l'après-midi la Maison quarrée et le Cirque. La Maison quarrée, selon l'opinion commune, a été bâtie par Adrien en l'honneur de Plotine, femme de Trajan; il y avoit sur la frize de devant une inscription sur une grande lame d'or; les termes de l'inscription sont conservés dans les archives de l'Hôtel-de-ville, que nous n'avons pas copiée, parce qu'elle nous parut suspecte[1]. La Maison quarrée est soutenue alentour par dehors de colonnes cannelées d'ordre corinthien, les chapiteaux et corniches sont d'une délicatesse admirable; cette maison a été changée en église et est possédée par les Augustins. On peut dire que la Maison quarrée est l'étuy de cette église, parce que l'on n'y a pas touché en aucune manière pour sa construction.

De là, nous fûmes voir les Arènes ou le Cirque, qui est le plus beau morceau d'antiquité qui soit au monde, et qui donne une juste idée de la grandeur romaine ; il y a dix-huit ou dix-neuf degrez, en commençant à compter par le plus élevé qui touche à l'extrémité de ce grand édifice; ces degrez sont larges et élevez comme les sièges ordinaires, ils pouvoient contenir facilement 100.000 personnes. On entroit et on sortoit sans incommoder personne; depuis le degrez le plus bas jusqu'au pied il y a une fort grande hauteur. On y faisoit donner au peuple le spectacle de combats de vaisseaux, de gladiateurs, etc.; le pont du Gard fournissoit toute l'eau nécessaire à cela. Ce cirque est si vaste et si grand que dans le milieu il y a un nombre de maisons qui feroit un gros village; ces maisons gâtent ce beau monument, aussi bien que les débris de bâtimens qui sont au pied, qui en diminuent la

1. Cf. entre autres la *Dissertation sur l'ancienne inscription de la Maison-Carrée de Nismes*, par M. Séguier (Nîmes, 1776, in-8°).

hauteur de plusieurs toises. On voit dans toutes les rues et dans un grand nombre de maisons de particuliers des aigles romaines sans têtes; on attribue cela aux Goths, qui brisèrent la tête à toutes ces aigles en haine des Romains. Le soir, M. l'avocat du Roy nous fit l'honneur de nous visiter.

Le jeudy matin 5, M. l'avocat du Roy nous fit voir un manuscrit ancien d'environ 600 ans; celuy qui l'a fait a eu dessein de se faire un commentaire de saint Augustin suivi et continu sur saint Paul, ramassant les explications dispersées dans tous les ouvrages de ce Père des Epitres de saint Paul, et il y a assez bien réussi. C'est un gros volume in-folio; il s'y rencontre à la première feuille, une chartre originale donnée du temps de Hugues au monastère de Saint-Martin de Canigou[1]. L'après-dinée, nous fûmes, en compagnie de deux Jésuites et du P. prieur, voir la citadelle, et le temple de Diane hors la ville; on le croit construit par Agrippa et que c'étoit un Panthéon, on y voit douze niches, où étoient les statues des douze principales divinitez. La pluye nous empêcha d'aller à la Tour-magne qu'ils appellent. Nous rentrâmes dans la ville et nous fûmes voir M. Paulian[2]; nous le trouvâmes sur les archives de Nismes, cherchant ce qui luy seroit propre pour l'histoire de cette ville de laquelle il est chargé[3]. On rencontre dans toutes les rues et les maisons des inscriptions.

Le vendredy sixième, nous montâmes à cheval pour aller au *Pont du Gard*. Nous arrivâmes à *Raymoulin*, tout percez de la pluye que nous avions eue pendant plus de trois heures. Le temps s'étant éclaircy, nous fûmes voir le pont du Gard, qui n'en est éloigné que d'un quart de lieue. Ce pont est parfaitement beau, élevé d'environ 26 toises; il y a trois ponts l'un sur l'autre : le premier, ou le plus bas, a cinq grandes arches, larges de... toises et hautes de...; le second, où les chevaux et les charrettes peuvent passer, a douze arches à peu près de même dimension ; le dernier, au-dessus duquel est l'aqueduc, couvert de pierres larges

1. *Diarium italicum*, p. 7. — Ce ms. est aujourd'hui conservé à la bibliothèque de Nîmes, sous le n° 36 (13732); cf. *Catalogue général des mss.*, in-4°, t. VII, p. 545-547.

2. Il y a sous le n° 352 des mss. de Nîmes une liasse de papiers historiques de Paulhan.

3. *Diarium italicum*, p. 6.

et sur lequel un carrosse passeroit facilement, a trente-six arches plus basses et plus étroites de beaucoup que les autres; ce pont est bâti de grosses pierres, desquelles plusieurs ont dix et onze pieds, comme j'en ay mesuré un grand nombre. M. Paulian nous avoit dit à Nismes que l'on voioit sur une des arches, en caractères antiques, ces trois lettres A. E. A., que plusieurs expliquoient ainsy : *Aqua emissa amphitheatro*; d'autres de cette manière : *Augustus et Agrippa*, et il étoit du sentiment des derniers, parce que la médaille de la colonie de Nismes, au revers de laquelle il y a Auguste et Agrippa, semble beaucoup appuyer ce sentiment; si cela est, ce pont est bâti du temps d'Auguste[1]. Je n'ay pu découvrir ces trois charactères. Nous arrivâmes le soir à *Rochefort*, qui est un petit prieuré, situé sur un roc fort élevé. L'église est petite, mais ornée d'un grand nombre de lampes présentées à Notre-Dame, j'en ay compté 22; les chandeliers et la croix de l'autel étoient d'argent. Le chemin de Nismes à Avignon est fort désagréable, pierreux et inculte presque partout.

Le samedy 7, nous arrivâmes, à dix heures du matin, à *Villeneuve*; nous y quittâmes nos habits de drap et nous en prîmes de plus légers. Nous y passâmes le dimanche, que Mr Mercurin, de Villeneuve, l'homme le plus obligeant du monde, employa à nous chercher une commodité.

Et le lundy 9, nous vîmes, en sa compagnie, à *Avignon*, où nous prîmes une calèche pour Marseille. Nous arrivâmes à neuf heures sur le bord de la Durance, qui sert de limite au Comtat. Nous attendîmes deux heures et demie la barque pour la passer, et nous fûmes plus de deux heures à la passer; elle étoit débordée et avoit peu de profondeur, en sorte que la barque demeura trois ou quatre fois sur le sable. Nous fûmes portez sur les épaules des mariniers sur une isle et ils nous y vinrent reprendre pour nous reporter à la barque avec une peine incroyable. Sur les bords de la Durance, dans le Comtat, il y a une chartreuse nommée *Bompas*. Nous couchâmes à *Ourgon*, où nous devions dîner, sans la difficulté de passer la Durance.

10. Nous dînames ce jour à *Lambez*, gros bourg, où se tiennent

1. *Diarium italicum*, p. 8.

les Etats de Provence. Nous arrivâmes sur les trois heures à *Aix*. Les bâtiments de cette ville sont beaux et bien bâtis ; le peuple est poli et civil. La cathédrale n'a rien de considérable ; elle est dédiée à Saint Sauveur ; il y a à droite en entrant le baptistère entouré de colonnes corinthiennes. Nous fûmes saluer le R. P. Pagi[1], qui nous reçut avec beaucoup d'affection et nous obligea de loger dans la maison ; nous y fumes bien traitez et le P. gardien, son neveu, nous combla d'honnêtetez. Il envoia quérir M. de Mazoques[2] pour souper avec nous ; il est neveu du P. Thomassin et a beaucoup de politesse et d'érudition ; il se dispose à donner au public un recueil des plus belles lettres de M. de Peyresc.

11. Nous partîmes de grand matin ; le P. Pagi, tout incommodé qu'il étoit, se fit soutenir par deux religieux et nous vint reconduire jusqu'à la porte. Nous arrivâmes entre dix et onze heures à *Marseille* ; le chemin d'Aix à Marseille est raboteux et fort désagréable.

12. Nous logeâmes aux *Trois pucelles*. Nous dîmes la messe, le 12, à Saint-Victor, où nous fûmes fort mal reçus. Les religieux sont fort relachez ; la marque qui les distingue des prêtres séculiers consiste dans un petit ruban noir large d'un pouce. Leur habit de chœur est semblable à ceux des bedeaux des parroisses de Paris pour la forme ; ils ont un bas-chœur qui chante l'office en plain-chant et en musique, qui est meilleure que celle de la cathédrale. Il y a deux églises, une dessus et l'autre dessous ; le Saint-Sacrement se garde et l'office se chante tous les jours dans l'une et dans l'autre. Ils ont plusieurs reliques, entr'autres le corps de saint Cassien et la croix de saint André, composée de deux gros morceaux de bois qui se coupent en angles droits ; ils sont couverts de lames d'argent[3].

---

1. Antoine Pagi, mort à Aix en 1699, auteur de la *Critica historico-chronologica in Annales Baronii*.

2. Louis de Thomassin de Mazaugues, conseiller au Parlement de Provence ; il avait recueilli les portefeuilles de Peiresc, échappés à la destruction. Voy. le *Catalogue des mss. de la bibliothèque de Carpentras*, par M. Lambert (1862, in-8°), t. I et II, préfaces, l'introduction de M. L.-H. Labande au nouveau catalogue publié dans le *Catalogue général des mss. des départements*, t. XXXIV (1901), ainsi que les *Lettres de Peiresc*, publiées par M. Tamizey de Larroque, dans les *Documents inédits de l'histoire de France*, t. I à VII, 1888-1898, in-4°.

3. *Diarium italicum*, p. 8-9.

Nous reçumes, pendant que nous fûmes à Marseille, beaucoup d'honnêtetez de M. Croiset et le chevalier Darvieux, grand homme de bien, habile dans l'hébreu et l'arabe ; il a exercé la charge de consul pendant six ans à Alep. M. Gravier, riche négociant, a un assez beau médailler, qu'il augmente tous les jours. La cathédrale et les autres églises n'ont rien de considérable.

Le 19 après-midy, nous nous embarquâmes sur une grosse barque pour Gennes, en compagnie de M. Bulifon et de deux Espagnols ; notre bâtiment alloit à Smyrne et devoit décharger de la marchandise à Gennes. Je ressentis dès le premier jour les incommoditez que ressentent ceux qui n'ont jamais été sur mer.

Le 20, nous mismes à la voile avec un petit vent, qui se renforça et qui nous étoit assez favorable ; mais peu de tems après nous l'eûmes tout-à-fait contraire, ce qui nous obligea d'entrer dans le port de *la Cioutat*, le samedy, vers neuf heures, ayant environ fait six lieues depuis Marseille. Cette petite ville est assez jolie, assez peuplée et assez bien bâtie. Il y a des Servites, des Minimes et des P. de l'Oratoire.

Le dimanche 22 de juin, j'entendis la messe, ne pouvant la dire à cause des maux de cœur qui ne m'avoient pas quitté. Sur les huit heures du matin le vent se changea en maestral, qui nous étoit favorable. Nous levâmes l'ancre vers trois heures avec un bon vent ; les maux de cœur me reprirent et m'empêchèrent de prendre aucune nourriture jusqu'à ce que nous eûmes mouillé à *Antibes*.

Le lundy 23, sur les deux heures du matin, le vent cessa ; nous passâmes, sur les neuf ou dix heures, vers l'île de Lérins. Nous entrâmes dans un golfe, qui se trouve entre l'isle de Sainte-Marguerite et la ville d'Antibes, où le mouillage est fort bon. Nous fûmes nous promener sur les coteaux qui règnent le long de ce golfe, qui sont fort beaux et présentent aux yeux un objet fort agréable. Nous vînmes coucher à notre bord, dans le dessein de partir si le calme cessoit.

Le calme nous obligea de demeurer tout ce jour à l'anchre. Dom Bernard fut dire la messe dans une frégate qui étoit à l'ancre dans le même endroit ; le calme continuant toujours, nous nous ser-

vîmes de cette occasion pour aller voir l'abbaye de *Lérins* ; nous prîmes une chaloupe pour nous y mener. L'isle où est située cette ancienne abbaye est fort agréable ; elle ne porte aucune bête venimeuse et même la terre qu'on en emporte fait mourir les serpens. Nous fûmes reçus d'une manière assez froide ; le monastère est fort serré et tous les lieux réguliers et l'église même sont renfermez dans une tour, dont les murailles ont 15 pieds d'épaisseur. Il y a plusieurs reliques, le corps de saint Vincent, de saint Aigulfe, des reliques de saints Leufroy et Sifroy, données par les religieux de Saint-Germain-des-Prez, d'un grand nombre de religieux martyrisés par les Sarrazins. On y conserve le cachet de saint Honorat, où il est représenté ; on refusa de nous en donner l'empreinte. La bibliothèque est fort petite, il y a peu de livres ; les manuscrits qui y sont ne sont pas fort considérables[1]. Nous remontâmes dans notre chaloupe pour aller à notre bord, où nous arrivâmes assez tard.

Le mercredy 25, nous mîmes à la voile avec un fort petit vent ; nous partîmes en compagnie d'un gros vaisseau marchand françois, de 20 pièces de canon, et d'une grosse frégate, qui nous devoit servir d'escorte. Le duc de Savoie tient proche de Nice une barque qui exige des vaisseaux marchands françois deux par cent, ce qui oblige les bâtiments de se faire escorter pour éviter de payer un tribut aussi gros et aussi onéreux que celuy-là. Nous passâmes une partie de la journée à chercher le vent pour sortir du golfe, mais il étoit si petit que nous ne fîmes pendant la journée que deux ou trois lieues.

Le 26, nous eûmes un peu plus de vent que le jour précédent, mais il dura fort peu, et le calme recommença de nouveau. Nous nous faisions remorquer par notre chaloupe de temps en temps mais avec peu d'effet. La côte est toute bordée de montagnes fort sèches et stériles ; nous vîmes en passant Villefranche, Nice, Monaco, Sarreme, Savone, etc.

Le 27, vers midy, la frégate qui nous escortoit tourna la proue pour s'en retourner ; nous la saluâmes de trois coups de pierriers, elle nous répondit d'un coup de canon, et nous la remerciâmes

1. *Diarium italicum*, p. 9-10.

d'un autre coup. Nous découvrîmes Gennes d'assez bonne heure et nous achevions d'y arriver vers 4 heures, mais le peu de vent qui faisoit ayant cessé, nous couchâmes encore cette nuit dans notre bord. Il y avoit trois ou quatre jours que nous ne buvions que de l'eau corrompue et puante.

Le 28, à six heures du matin, nous entrâmes dans le port de *Gennes*[1]. Après l'avoir salué de trois coups, l'écrivain fut porter nos billets de santé ; il nous fallut [attendre] fort longtemps un des magistrats, qui devoit voir si le nombre de ceux qui étoient dans le bâtiment répondoit à celuy qui étoit porté par nos billets. Enfin sur les huicts heures nous entrâmes dans la ville. Ceux qui faisoient la garde à la porte se saisirent des pistolets de M. Bulifon et les portèrent au palais du Doge. Nous fûmes loger à la *Croix blanche*, chez un François. Le port de Gennes est grand, mais les vaisseaux n'y sont point aussi en sûreté que dans celuy de Marseille. Lorsque nous entrâmes dans le port, un aumônier des galères disoit la messe à terre, ne pouvant la célébrer dans le vaisseau ; cette permission n'étant accordée qu'aux rois de France. L'hôtelier porta nos noms aux magistrats et nous rapporta un billet qui nous permettoit de coucher quatre nuits dans la ville.

Le jour de saint Pierre, 29, nous dîmes la messe dans l'église de l'abbaye de Sainte-Catherine, possédée par les PP. de la Congrégation de Sainte-Justine. On nous y reçut d'une manière assez froide ; nous y vîmes le P. Odoard Bichon, qui nous fit les honnêtetez que pouvoit faire un religieux particulier. Le monastère est fort beau ; il y a deux grands cloîtres, dont les colonnes sont de marbre. La bibliothèque est petite et il y a fort peu de livres. La cathédrale est un bâtiment gothique ; il y a une chappelle magnifique de Saint-Jean-Baptiste, patron de la République, où l'on conserve son chef. Les deux plus belles églises sont celles de l'Annonciade, possédée par les Cordeliers et celle de Saint-Cyr, qui est aux Théatins ; ces deux églises sont toutes de marbres, enrichies de dorures et de fort belles peintures jusqu'à la voûte. L'après-midy, nous fûmes voir le palais de M. Durazzo[2], qui est un des plus

1. Le *Diarium italicum* (p. 10) ne donne aucun détail sur le chemin de Gênes à Milan. Cf. plus loin, p. 19. Voy. Mabillon, *Iter italicum*, I, 223 suiv.

2. Voy. Millin, *Voyage en Savoie, en Piémont, à Nice et à Gênes* (1816), t. II, p. 240-246.

magnifiques de Gennes ; il est quasi tout de marbre, son plus grand ornement toutefois consiste dans un grand nombre de tableaux des meilleurs maîtres d'Italie et plusieurs statues de marbre. Il y avoit entr' autres une statue de Bacchus ancienne, et une autre vis-à-vis, mais nous ne vîmes pas qui elle pouvoit représenter. Nous passâmes ensuite de l'autre côté du port pour aller voir le faubourg de Saint-Pierre-des-Arènes, qui est composé d'un grand nombre de fort belles maisons.

Le 30, nous dîmes la messe à Notre-Dame de la Vigne, église collégiale, et le soir nous fûmes, en compagnie de M. Benezech et d'un autre françois, voir le palais Durazzo et celuy de Slurce; le second ne cède pas en magnificence au premier et il y a un plus grand nombre de tableaux.

Le mardy 1er juillet, nous partîmes de Gennes pour Milan, après avoir monté pendant presque toute la matinée une des plus hautes montagnes de la Ligurie, qui ne laisse pas d'être assez agréable et l'avoir descendue, autant que nous avions, par un chemin fort rude et pierreux. Nous vînmes dîner à *Voltagio*. Le soir, auparavant d'arriver au gîte, nous passâmes par un village assez beau, nommé *Gave*, proche duquel les Génois ont une citadelle assez forte et bien située. Nous arrivâmes de bonne heure à *Novi*, gros bourg célèbre par une foire qui y est établie.

2. Nous partîmes de bon matin de Novi, et, après avoir passé des campagnes les plus délicieuses du monde, nous arrivâmes à *Tortone*, petit évêché, dépendant du roy d'Espagne, situé dans le duché de Milan. Un régiment de troupes italiennes, à la solde du roy d'Espagne, passoit par la même ville; il étoit composé de gens assez bien faits et fort bien vêtuz. Nous fûmes dîner à *Voghera*, bourg du Milanois.

Nous arrivâmes sur le soir à *Pavie*, après avoir passé et cotoïé le Pô, dont les bords sont très beaux et très agréables ; nous passâmes aussi le Tesin, proche de la ville. Nous ne remarquâmes rien de considérable à Pavie pour les édifices communs. Nous vîmes par les dehors le séminaire de Saint-Charles, qui paroît fort magnifique, et nous fûmes voir, dans le moment de notre arrivée, l'église des PP. Augustins, desservie par les chanoines

et par les hermites de Saint-Augustin. On nous montra le cénotaphe de ce saint docteur, fait depuis environ trois cent ans ; c'est un fort beau mausolée de marbre blanc, de huit pieds environ de longueur. Il y a un fort grand nombre de figures entr'autres celles des Bénédictins qui reçurent le corps de saint Augustin, dont l'habit est semblable à peu près au nôtre ; nous ne pûmes pas voir la chasse, où sont conservez quelques ossements de ce saint, découvert environ depuis trois ans, parce qu'il étoit tard[1]. Dans la même église, au pied du presbytère, on voit le cénotaphe de Luitprand, qui est fort simple, et le tombeau de Séverin Boèce, avec une épitaphe rapporté par le P. Mabillon[2].

Le 3, nous partîmes dans le dessein de voir la célèbre chartreuse de Pavie, éloignée de la ville d'environ six mille ; nous y arrivâmes d'assez bonne heure. Cette magnifique maison a été fondée par Jean Galeasse et sa femme, qui ont laissé une grosse rente annuelle pour être employée à l'embellissement de l'église. Il ne se peut voir rien de plus beau que l'église ; le portail est tout de marbre : il y a cinquante deux figures plus grandes que le naturel, beaucoup un peu plus petites, et tout le reste ou en relief, ou en demy relief. Quoique les ordres d'architecture n'y soient pas observés, il ne laisse pas de plaire beaucoup. Le dedans de l'église est d'une magnificence achevée, tout y est de marbre ; il y a de très grandes statues de marbre des deux côtez de la nef. La grille, qui sépare le chœur, est de cuivre doré, fort bien travaillé ; les chaires du chœur, tant des prêtres que des frères convers, est un ouvrage de parquetage représentant des figures de saints, dont les couleurs naturelles sont formées par de petites pièces rapportées avec un travail incroyable. Les balustres du presbytère sont composez de figures de marbre blanc, qui représentent quelque mystère. Le tabernacle est un chef d'œuvre pour la richesse et le travail ; il est composé d'un grand nombre de pierres précieuses. La coupole est soutenue par des colonnes corinthiennes qui sont d'agathe ; à l'entour du cadre du devant d'autel, il y a des fruits représentez au naturel par des agathes, saphirs, améthistes, etc., si bien qu'ils sont capables d'imposer. Il y a grand nombre de fort belles cha-

1. Voy. le récit de cette découverte dans le *Diarium italicum*, p. 26-30. Cf. Mabillon, *Iter italicum*, I, 220.

2. Cf. Mabillon, *Iter italicum*, I, 220.

pelles, lesquelles, aussi bien que l'église, sont toutes ornées de tableaux des meilleurs maîtres. La sacristie est pleine d'argenterie fort riche; chaque autel a sa croix et ses chandeliers d'argent. Il y a pour le grand autel une croix de 7 pieds de haut et large à proportion, six grands chandeliers de cinq pieds de hauteur, très bien travaillez, cinq ou six calices au moins d'or massif, un grand soleil de la même matière, sur lequel il y a quantité de perles fines, qui forment entre elles plusieurs grappes de raisins. Toute l'église est couverte de plomb, aussi bien que toutes les cellules. Nous arrivâmes le soir à *Milan.*

Le lendemain de notre arrivée, 4 juillet, nous fûmes saluer M. Muratori, bibliothéquaire de l'Ambrosienne[1], qui nous reçut parfaitement bien et nous promit de seconder nos intentions de tout son pouvoir, ce qu'il a exécuté fidèlement.

Le mardi 22 juillet, nous partîmes de Milan avec des lettres de plusieurs de nos amis pour les villes par lesquelles nous devions passer. Nous arrivâmes à *Pavie* de fort bonne heure; nous fûmes voir aussitôt M. Belcridy[2], homme de qualité et d'une piété singulière. Il nous fit voir sa bibliothèque assez nombreuse, qui n'est cependant composée que de livres regardant l'*Immaculée Conception,* et ensuite il nous promit son carrosse pour aller voir la ville. Il nous l'envoia vers les 20 heures et nous fûmes aux Barnabites d'abord. L'église est petite, mais cependant elle mérite d'être vue à cause de son auteur, qui est le Bramante, comme on le voit écrit sur la porte; elle est quarrée en bas, octogone en haut. Dans la petite place il y a une statue équestre de Marc-Aurèle, où il y a des étriers[3]. Nous fûmes ensuite voir l'abbaye de Saint-Sauveur, de notre ordre. Nous y fûmes reçus d'une manière fort froide, et l'abbé Carlo Casali nous ayant apperçus, nous tourna le dos et se retira; cette abbaye est fort belle. Le collège Borromée est très beau par dehors; nous ne le vîmes pas, parce qu'il étoit trop tard.

Nous prîmes, le 23, un bateau pour nous mener à Plaisance; le

---

1. *Diarium italicum*, p. 10.
2. *Ibid.*, p. 25.
3. *Ibid.*, p. 30.

Pô étoit fort grossi des neiges fondues; les bords en sont très agréables, mais déserts, et il n'y a qu'un ou deux petits villages sur les rives. Nous arrivâmes, à 19 heures environ, à *Plaisance*, et nous passâmes le reste du jour à voir la ville. Il y a deux belles statues de bronze, l'une d'Alexandre Farnèze, et l'autre de Rainuce. La cathédrale n'a rien de remarquable. La ville est assez grande, mais elle ne paroît pas fort peuplée. Le monastère des chanoines réguliers est d'une étendue prodigieuse. Les bâtimens de cette ville sont de peu de conséquence, exceptez le palais Farnèze, qu'on dit être meublé magnifiquement. Nous fûmes voir l'abbaye de Saint-Sixte, de notre ordre; nous y fûmes reçus à l'ordinaire. Le monastère est beau et surtout le dortoir, qui est dans une situation charmante. La bibliothèque est médiocre; dans le cabinet il y a une Adoration des roys émaillée, faite par Raphaël. Il y a plusieurs pièces encore de ce peintre, que nous ne pûmes voir; le corps de saint Sixte est gardé sous le grand autel[1].

24. Nous partîmes de Plaisance de grand matin pour Parme; nous dînâmes à *Fiorenzelle*, petit bourg, et le soir nous arrivâmes à *Parme*; nous fûmes très-mal couchés.

25. Le lendemain, jour de saint Jacques, nous fûmes au monastère de Saint-Jean-l'Évangéliste, de notre ordre, pour y dire la messe. On nous y reçut parfaitement bien, et le Père abbé ordonna qu'on allât quérir nos hardes à notre auberge et nous obligea de loger au monastère; nous y fûmes traitez avec toute l'affection imaginable. Les deux bibliothécaires D. Epiphane et Dom Jean-Marie di Balestrieriis, frères, l'hôtelier D. Jérôme Jacquet, Savoyard, furent toujours avec nous, sans compter un grand nombre d'autres, qui nous firent le même honneur. Ils sont environ soixante-dix de communauté; la bibliothèque est bonne et fournie de livres bien choisis.

26. Le jour de sainte Anne, après avoir dit la messe, nous fûmes voir le P. Petrucci, Jésuite, qui nous fit conduire dans tous les lieux du Collège des nobles. Il ne se peut voir rien de plus grand

---

1. Plaisance, Parme et Reggio sont mentionnées seulement en quelques lignes dans le *Diarium italicum*, p. 30, cf. p. 443-444, et par Mabillon, *Iter italicum*, p. 208-209.

et de plus magnifique en ce genre. L'église du monastère de Saint-Jean est fort belle; il y a sous chaque autel un corps saint dans un sépulchre de marbre que l'on voit, n'y ayant pas d'autre devant d'autel. Tout le grand autel, aussi bien que le pavé de la nef, est de marbre; la coupole, qui est fort élevée, est ornée de peintures du Corrège, dont les figures sont beaucoup au-dessus du naturel. Il y a beaucoup de pièces dans les chappelles du Corrège et du Parmesan, entr'autres une Descente de croix et le Martyre de Saint-Placide, de la main du Corrège et plusieurs autres pièces du dernier. La sacristie est ornée d'une fort belle argenterie, surtout d'une croix de sept pieds de hauteur et de six chandeliers de cinq environ. Il y avoit dans une chappelle une fort belle copie d'une Nativité, du Corrège, dont l'original se voit dans le palais du duc de Modène. Dans toute la ville il n'y a qu'un baptistère, où tous les enfans sont baptisez, qui est une église en forme octogone gothique, proche de la cathédrale.

Ce même jour, après avoir dîné, nous prîmes congé de nos confrères, qui nous reconduisirent jusqu'à nos calèches avec beaucoup de témoignages d'affection de part et d'autre, et nous vinmes coucher à *Regio*, ville du duché de Modène. Elle est plus petite que Parme, mais les bâtimens communs en sont plus beaux et plus élevez. Nous y fîmes un fort mauvais soupé, qu'on nous fit payer bien cher.

27. Nous partîmes le dimanche matin et nous arrivâmes à *Modène* environ à quatorze heures. Nous fûmes droit au monastère de Saint-Pierre, de notre ordre; le R. P. Bacchini, connu par son érudition[1], nous reçut fort bien, et, par ordre du R. P. abbé, il nous obligea de loger dans le monastère pendant le séjour que nous ferions à Modène. Nous y dinâmes, et, après le dîné, nous fûmes dans le carrosse du P. abbé au palais du duc pour voir sa bibliothèque. Elle est fournie d'un bon nombre de livres imprimez et il y a environ trois cents manuscrits, latins, grecs, hébreux, arabes, etc., parmi lesquels il y en a de fort anciens[2].

---

1. Voy. une lettre de Montfaucon à Magliabechi (Modène, 29 juillet 1698) dans Valéry, *Correspondance*, etc., t. III, p. 24.

2. Une liste sommaire des principaux manuscrits de la bibliothèque d'Este se trouve dans le *Diarium italicum*, p. 31-33.

Le 28, nous retournâmes dans le même carrosse à la bibliothèque de S. A. pour achever la visite des manuscrits. Le P. Bachini, pendant que nous y étions, fut saluer son Altesse, qui luy dit qu'il souhaitoit que nous allassions le saluer le lendemain. Nous passâmes en nous en retournant, par une église des..., dédiée sous l'invocation des saints de la maison d'Este, sur le portail de laquelle il y avoit cette inscription de la façon d'un Jésuite : *Pantheon Atestinum.*

Le lendemain, 29, pour obéir aux ordres de son Altesse, nous fûmes au Palais. Une personne de qualité vint, quasi aussitôt que nous fûmes arrivez, voir de la part de son Altesse si nous étions arrivez. On nous introduisit dans sa chambre, où Monseigneur nous fit l'honneur de nous entretenir pendant une demie-heure, en langue françoise, qu'il sait fort bien. Il parla avec beaucoup d'éloges de la nation françoise, de l'ordre de saint Benoît, qu'il compte au nombre de ses ancêtres, de sa règle, comme une personne qui l'auroit lue plusieurs fois, et nous dit qu'un prince y trouvoit de belles leçons pour bien gouverner, et que le père du grand-duc d'à présent la portoit toujours dans sa poche[1]. Nous

1. *Diarium italicum*, p. 33. — Montfaucon nous a conservé dans ses notes (ms. latin 11919, fol. 340 v°) le résumé suivant de son entretien avec le Grand-Duc de Toscane :

« En abordant M. le duc, je luy dis que nous n'aurions pas osé prendre la liberté « de venir faire la révérence à son Altesse, si le R. P. Bacchini ne nous avoit dit « qu'elle le souhaitoit. Sur quoy il nous répliqua les choses du monde les plus obli- « geantes. Je luy dis que j'avois été surpris de trouver tant de beaux manuscrits en toute « langue dans sa bibliothèque, qu'elle n'avoit pas la réputation d'en être bien fournie « quoiqu'elle surpassât en ce genre beaucoup de bibliothèques qui faisoient bruit dans « le monde, et qu'on avoit de l'obligation au P. Bacchini d'avoir déterré ces manuscrits « et de les avoir mis à part en bon ordre, au lieu que cy-devant ils étoient si mesléz et « confondus avec les imprimez, qu'on n'y faisoit pas la moindre réflexion.— Sur quoy il « nous dit bien des choses à la louange du P. Bacchini, et nous dit que ses prédé- « cesseurs avoient acheté ces manuscrits en différents endroits. — Je lui repartis qu'il « étoit digne d'un grand prince de faire des dépenses si utiles pour le public. — Il me « demanda des nouvelles de France, s'il y avoit beaucoup d'étrangers dans Paris.— Je « luy répondis qu'il y en avoit un grand nombre et surtout d'allemans.— Il nous dit en- « suite beaucoup de choses à la louange du Roy, nous parla de son grand jugement, de « sa conduite, de la valeur de ses troupes, et des cardinaux françois ; et nous parla en « particulier du cardinal d'Estrées, comme d'un homme d'un grand esprit et d'un mérite « singulier. Il nous dit que les sciences florissoient beaucoup en France.— Je luy répondis « qu'il dépendoit des princes de faire des grands hommes en toute sorte de sciences,

sortîmes de sa chambre charmez de son affabilité et de sa bonté. Dans une de ses antichambres nous rencontrâmes M. le comte de Rangoni, qui s'étendit beaucoup sur les louanges du Roy, et nous dit qu'il regardoit comme un grand malheur de n'être pas né françois, quoiqu'il le fût de cœur plus que le meilleur françois. Son Altesse donna ordre qu'on nous fît voir les tableaux, qui sont en grand nombre et des plus beaux ; la mémoire ne peut pas me les représenter tous, le nombre étant trop grand, voici ceux dont je me souviens : Une *Vierge*, de Raphaël, et les *Bacchanales* dans un grand tableau, du même, les *Noces de Cana* et l'*Adoration des trois Rois*, de Paul Véroneze ; une *Nativité*, en grand tableau, et une *Magdeleine*, en petit, d'une beauté charmante, du Corrège, une *Assomption*, d'Augustin Carache, un *Saint Jérôme*, de Rubens, le *Numisma census*, de Titien, *Saint Roch distribuant ses biens aux pauvres*, du Carache. Le palais du duc de Modène est fort beau et le serait encore plus s'il étoit achevé ; les meubles sont fort riches et, quoique ses états ne soient pas d'une grande étendue, il ne laisse pas d'être magnifique dans son train, dans ses équipages et dans ses ameublements. Le soir nous prîmes commodité pour Saint-Benoit de Mantoue.

30. Nous partîmes de grand matin, après avoir pris congé du P. prieur et du P. Bachini, qui vinrent nous reconduire jusqu'au carosse. Nous dinâmes à *Concordia*, village du duc de la Mirande, et, le soir, au soleil couchant, nous arrivâmes à *Padoltrone*, dans l'état du duc de Mantoue. Nous fûmes aussitôt au monastère de Saint-Benoît, où nous fûmes retenus par le P. abbé, nommé [Belisan] ; son secrétaire soupa avec nous, et le P. prieur, homme d'érudition, vint nous entretenir.

Le 31, nous passâmes la matinée dans la bibliothèque à voir les

---

« que pour cela il falloit qu'il y eût des récompenses établies pour les gens de lettres, « qu'il faut mettre de l'huile à la lampe, si l'on veut qu'elle brûle, et que difficilement « trouvera-t-on des gens qui veuillent embrasser une profession qui ne conduit à rien ; « qu'on cultivoit beaucoup en France tous les arts, l'astronomie, les mathématiques, la mé- « chanique, les expériences physiques ; qu'il y avoit une Académie, fournie de plusieurs « places, avec pension, mais que les belles-lettres, la philologie, les langues, etc. y étoient « assez négligées, parce qu'il n'y avoit point de récompense établie, et que cela ne « conduisoit à rien. — Il dit depuis au P. Bacchini que notre entretien lui avait beau- « coup pleu. »

manuscrits, qui sont en grand nombre, et ensuite nous fûmes dîner avec le P. abbé, qui nous traita splendidement ; après le dîner, nous fûmes voir ce qui restoit de la bibliothèque[1]. Le monastère de Saint-Benoît est un des plus riches, et peut-être celuy de toute l'Italie où il y a le plus de bâtimens. Il y trois grands cloîtres, tous magnifiques ; le dortoir est d'une longueur surprenante ; le réfectoire est fort beau, il y a au-dessus de la table de l'abbé un grand tableau qui représente la *Cène*, peint par le Dominiquain, qui est un des plus beaux qu'il ayt fait. Nous partîmes le lendemain de grand matin par le coche d'eau pour Mantoue.

1er aoust. Nous arrivâmes vers midy à *Mantoue*. La perspective en est fort belle, la situation mauvaise et l'air mal sain ; elle est toute entourée de marécages. La ville n'est pas belle ; elle est grande, mais mal peuplée Nous fûmes voir le palais du duc de Mantoue, qui n'a rien de beau. Nous admirâmes l'humeur et les manières populaires de son Altesse et la facilité avec laquelle il écoute tout le monde.

2. Nous partîmes le samedy, de grand matin, de Mantoue pour *Venise* dans un bateau couvert. Les bords du Pô sont assez agréables, mais uniformes partout ; les villages y étoient plus fréquens que du côté de Plaisance. Nous arrivâmes vers le couché du soleil à *Ferrare*, ville qui dépend du pape.

3. Cette ville est une des plus grandes d'Italie, mais des plus mal peuplées ; les édifices n'ont rien de grand, ni de magnifique. Dans la place il y a deux figures de bronze, apparemment de deux ducs d'Este. Nous partîmes de Ferrare vers dix heures de France, et nous arrivâmes le soir à *Chiosa*, petite ville de l'état de Venise, et dans une situation semblable ; nous passâmes la nuit dans le bateau.

4. Vers six heures du matin, nous partîmes de la rade, où nous avions passé la nuit, et nous arrivâmes vers midy à *Venise*. Nous

1. Mabillon, *Iter italicum*, p. 207. — Une liste de quelques manuscrits de la bibliothèque du monastère de San-Benedetto-Po se trouve dans le *Diarium italicum*, p. 36. Il y a à Cheltenham, dans la bibliothèque de feu sir Thomas Phillipps (n° 3500), un magnifique manuscrit des *Évangiles*, donné à ce monastère par la grande comtesse Mathilde.

avions pris plaisir, ce matin, à regarder des maisons de plaisance, des monastères, des bastions bâtis au milieu de l'eau et qui forment un aspect fort agréable. Après le dîné, nous prîmes une gondole pour aller au Lido; nous y vîmes le lieu où l'on enterre les Juifs, qui sont fort puissans à Venise et qui, pour distinction, portent un chapeau d'écarlate rouge[1].

5. Le mardy après dîné, nous fûmes au monastère de Saint-Georges, où nous fûmes fort mal reçus. Ce monastère est fort beau et fort riche; il y a environ soixante religieux. Le vaisseau de la bibliothèque est parfaitement beau et un des plus ornez d'Italie. Nous fûmes ensuite voir Mr Apostolo [Zeno][2], qui nous combla d'honnêtetez et les a toujours continué depuis, et le supérieur des Barnabites. L'église desquels, nommée *la Saloute,* est très belle et ornée de beaucoup de grandes statues de marbre blanc.

Le 6, nous receumes la visite du supérieur des Barnabites, en la compagnie duquel nous fûmes voir quelques églises. Le P. Blanchini[3] nous mena à la place de Saint-Marc, qui est très belle et ornée des deux côtés de bâtimens somptueux. A l'extrémité, du côté du port, est l'endroit où l'on fait mourir les criminels, et vis-à-vis, proche l'église ducale, l'endroit où l'on feroit mourir le Doge, s'il étoit convaincu de trahison. Dans la même place est l'église ducale, dédiée à saint Marc; le bâtiment est un gothique grossier, le pavé est orné d'ouvrages à la mosaïque, aussi bien que toute la voûte de l'église, ce qui la rend fort considérable. Sur le portail on voit quatre chevaux de bronze, qui furent apportez de Constantinople, lorsqu'elle fut prise par Henry Dandolo; on dit qu'ils furent envoyés à l'empereur Néron par un roy des Parthes.

L'après-midy, nous fûmes, en compagnie de M. Apostolo [Zeno] et de M. Biron, prêtre, voir le cabinet de M. Grimani, sénateur[4]; nous y vîmes plusieurs manuscrits grecs, entr'autres le Commentaire de Théodore d'Antioche sur les petits Prophètes. Il y a dans son cabinet plusieurs tableaux et statues de grand prix, entre

1. *Diarium italicum*, p. 69.
2. Apostolo Zeno, né en 1668, mort en 1750, littérateur et poète vénitien.
3. Francesco Bianchini, né à Vérone en 1662, mort à Rome en 1729.
4. *Diarium italicum*, p. 37; Montfaucon donne les titres de quelques mss. grecs du sénateur Grimani, p. 39-41.

lesquels il y a une *Léda* et un portrait de Sixte V, de Raphael, plusieurs autres de Titien, de Paul Véronèze, etc., une statue de Jules César, avec son habit de général d'armée, une autre d'Agrippa, parfaitement belle, et deux fois aussi grande que le naturel.

Le jeudy, nous fûmes à la bibliothèque de Saint-Marc. On voit à l'entrée un grand nombre de statues antiques, dont la pluspart a été donnée par les Grimani, et entr'autres un fort beau Ganymède, qu'on dit être de Phidias, une autre de Léda, et un très grand nombre d'autres. Le vaisseau de la bibliothèque est médiocrement grand; le plafond est orné de fort belles peintures. Il y a grand nombre de manuscrits, mais qu'on ne communique pas; ils ont tous été laissez à cette bibliothèque par le cardinal Bessarion. L'après-midy, nous fûmes à Mourant[1], petite ville épiscopale distante de Venise d'environ deux milles, voir faire les glaces et les autres ouvrages de cette nature.

8. Le vendredy, nous retournâmes à la bibiothèque de Saint Marc, mais nous y vîmes encore moins qu'hier l'après-midy[2]. Nous fûmes voir l'archevêque de Philadelphie, Mélèce Typaldus[3], personne d'érudition et qui a toutes les qualitez épiscopales; il est très-habile dans l'antiquité et sçait parfaitement le grec litéral et la langue latine, qu'il parle fort facilement. Il a surtout un extérieur fort avantageux et qui imprime du respect à tous ceux qui l'abordent. Ce bon évêque nous combla d'honnêtez, nous montra tous ses manuscrits, avec permission de copier tout ce que nous voudrions, honnêteté qui est fort rare à Venise. Son habit étoit noir, doublé de tafetas rouge, et alloit jusquaux talons; ses meubles sont honnêtes et convenables à la modestie d'un évêque. Trois diacres composent toute sa suite et tout son domestique; rien ne ressent plus la simplicité et la modestie des anciens évêques que toute sa maison.

9. Le samedy, nous fûmes à Saint-Marc dans le dessein de voir le

1. Sur Murano, voy. l'ouvrage de l'abbé Vinc. Zanetti, *Guida di Murano e delle sue celebri fornaci vetrarie, corredata di note storiche, artistiche, biografiche, cronologiche, con tavole prospettiche* (Venezia, 1866, in-16).

2. Cf. *Diarium italicum*, p. 41-42.

3. *Diarium italicum*, p. 46; avec une liste de quelques-uns de ses manuscrits.

trésor, mais nous fûmes obligé de remettre la partie. Le soir nous fûmes à l'église des Grecs entendre chanter les vespres[1]; l'archevêque y assista. Il avoit, par-dessus ses habits ordinaires, une espèce de chappe violette; au lieu de crosse il portoit à la main un bâton de bois façonné qui avoit à peu près la forme d'un *tau*. Un prêtre avec son étole ouvrit la porte du *Sancta sanctorum* et ensuite un enfant leut au milieu de la nef huit pseaumes. Après un prêtre en chappe vint encenser l'évêque et tout le peuple; un prêtre du côté de l'évêque chanta un hymne de la Résurrection, un autre, d'un autre côté, luy répondit, ensuite un du côté où était l'évêque, chantant toujours seul, jusqu'à ce que le prêtre, qui avoit ouvert la porte du sanctuaire, congédia le peuple, après qu'on eut prié pour tous les ordres des fidèles et dit plusieurs fois : Εἰς πολλὰ ἔτη, pour l'évêque. Ils ne disent chaque jour qu'une messe; les laïques n'entrent jamais dans le sanctuaire. Nous fûmes dîner chez Mr Strotti, où nous rencontrâmes deux autres françois avec qui nous passâmes la journée.

11. Le lundy, nous fûmes voir le thrésor de Saint Marc; l'argenterie n'est pas fort considérable. Nous y vîmes le célèbre manuscrit de l'Evangile de saint Marc[2], qui passe pour avoir été écrit de sa main. Il est si vieux et si lacéré qu'à peine peut-on voir quelques lettres; il a été écrit en latin et non pas en grec. Le trésor est beaucoup plus considérable pour le grand nombre de pierreries que pour l'argenterie; il y a plusieurs vases de pierres précieuses assez grands, douze corselets d'or chargez de toute sorte de pierreries, qui ont servi aux douze premières demoiselles de l'impératrice Hélène, autant de couronnes de même matière, une grande croix de même, quantité de grands vases de crystal de roche, etc.

L'après-midy, nous fûmes à la bibliothèque des SS. Jean et Paul, qui est des Dominicains[3]; il y a beaucoup de manuscrits grecs des auteurs prophanes, mais qui ne sont pas d'une grande antiquité; la plupart a été écrite à Florence par un certain César Strategus, Lacédémonien[4]. Il y a dans le réfectoire de ce mo-

1. *Diarium italicum*, p. 46-47.

2. *Ibid.*, p. 55-62.

3. *Ibid.*, p. 47-50; avec une liste des principaux mss. grecs et latins.

4. Voy. une description des mss. grecs des SS. Jean et Paul de Venise, par Berardelli, dans Calogera, *Nuova Raccolta d'opuscoli scientif.*, t. XX, p. 175 et suiv.; cf. p. 182. — Un spécimen de l'écriture de César Stratégos se trouve à la pl. 10 de mes *Fac-similés de mss. grecs des XVe et XVIe siècles* (Paris, 1887, in-4°).

nastère un tableau de trente pieds de large, de Paul Véronèze, qui représente les *Noces de Cana*, et un autre, dans l'église, du *Martyre de saint Pierre*, *Jacobin*, peint par Titien.

Le mardy douzième, après midy, nous fûmes chez M. Contareni[1], qui a quelques manuscrits grecs; nous y copiâmes plusieurs inscriptions.

13. Nous retournâmes à SS. Jean et Paul pour rachever la visite des manuscrits de cette bibliothèque.

14. Le jeudy, après-midy, nous fûmes voir le médailler de M. Rusini[2]; toutes ses médailles sont en or, en grand nombre, et il s'y en trouve de fort rares. Il a un grand amas de pierres précieuses de toute sorte; il a plusieurs tableaux originaux, entr'autres un *Ecce hommo*, la *Visite de la reyne de Saba*, une *Sainte famille*, de Paul Véronèze, etc.

15. Après avoir dit la messe, nous fûmes à Saint Marc, où nous entendîmes une partie de l'office; le Doge, accompagné des ambassadeurs, et le sénat en corps y assista. La messe fut chantée par une excellente musique, divisée en sept chœurs.

Le 16, matin, nous fûmes voir le cabinet de M. Capello, sénateur[3]; il est un des plus beaux et des mieux fournis de Venise. Il

---

1. *Diarium italicum*, p. 62.

2. *Ibid*, p. 62.

3. *Ibid.*, p. 63 et suiv. — Dans une lettre de 1698, Capello avait envoyé une liste de quelques-uns de ses manuscrits à Montfaucon; avec une autre lettre, du 24 septembre 1701, il lui adressa plus tard la liste suivante, qui diffère de celle qu'a publiée Montfaucon (*ibid.*) :

Nota de' manuscritti esistenti nella Galleria del N. H. S. Antonio Capello, patricio in Venezia.

Joannis Chrisostomi sermones, ann. 600.

Rabbi Abraham interpretationes in Scripturam.

Vita Mariæ Ægyptiacæ, Scala Joannis Climaci, scripta anno mundi 6821, Christi 1313.

Historia Constantini Manassis, 400 ann.

Basilii orationes quaedam, 600 ann.

Rabbi Abraham Hascardi in Genesim.

Aristotelis de animalibus, 250 ann.

Isaias, Jeremias, Ezechiel et duodecim Prophetæ parvi; codex antiquus et elegantissimus.

a plusieurs manuscrits, mais le plus beau est celuy qui contient des extraits des *Stromates* de saint Clément. Il y a une grande table de cuivre originale, plusieurs figures d'yvoire d'un travail merveilleux, quantité de médailles, de pierres précieuses, d'idoles, de vases anciens, de lampes, etc., de tableaux originaux, les *Neuf muses*, de Tintoret ; un *S. François-de-Paule adorant J.-C. enfant*, un *S. Jean-Baptiste avec N.-S. et la Vierge*, une *Vénus et Mars*, de Titien.

Nous fûmes ensuite à Saint-Roch ; nous y vîmes une quantité prodigieuse d'excellens tableaux, tous fort grands, ils sont quasi

---

Biblia hebraïca, antiquissima et elegantissima.

Orationes diversæ.

Commentarius rabbinicus in libros Geneseos, Exodi, et in Psalmos, antiquus initio mutilus, nomen authoris deest.

S. Joannis Crisostomi homeliæ variæ, ann. fere sexc.

Excerpta longissima et preciosissima Stromatum, Protreptici et Pædagogi S. Clementis Alexandrini, ann. plus 300.

Quinta pars Caprioli.

Ethica ad Nicomachum et Magna moralia Aristotelis.

Liber S. Hieronymi.

Tractatus Burlæi.

Sanctus Hieronymus super sacram Scripturam.

Liber epistolarum divi Hieronymi.

Ethicorum ad Nicomachum.

Politicorum.

Economicorum.

Magnorum moralium.

Moralium ad Eudemum.

Theophrasti de historia plantarum.

Ejusdem de causis plantarum.

Aristotelis problematum.

Alexandri Aphrodisiensis problemata.

Aristotelis mechanicorum.

Aristotelis metaphysicorum.

Theophrasti metaphysicorum.

Aristotelis problemata, græcum.

Metaphysica Aristotelis, græcum.

Politica Aristotelis, græcum.

Prologus Ludolphi Cartusiensis in meditationes vitæ Jesu-Christi.

Libri hebraïci, arabi, græci diversi.

Cette liste de manuscrits est aujourd'hui conservée dans le ms. français 17704, fol. 33 et verso. Différentes notes de Montfaucon relatives au cabinet d'A. Capello se trouvent aussi dans le ms. latin 11919, fol. 222 et 257.

tous de Tintoret et de Titien : un *Crucifiment* et le *Massacre des Innocens*, de Tintoret; la *Fuite en Égypte*, de Titien, et une infinité d'autres.

17. Le dimanche, nous fûmes à vespres aux Hospitalettes, où nous entendîmes chanter une fille de Vicenze, qui passe pour être la plus belle voix d'Italie. Nous fûmes ensuite chez M. Grimani copier une longue inscription grecque[1].

Le lundy 18. [*Vacat.*]

19. Le mardy après-dîné, nous vîmes les manuscrits et les tableaux de M. Justiniani, procurateur de Saint-Marc[2]; il a environ 60 ou 80 manuscrits, sur diverses matières et beaucoup de très bons tableaux, comme les *Grâces*, de Raphaël; une *Magdelaine*, du Guide; la *Naissance de l'Amour*, de Schiavon; une *Vierge*, de Paul Véronèze, la *Mort de Germanicus*, du Poussin.

20. Nous retournâmes chez M. Justiniani voir le reste de ses manuscrits. Nous eûmes l'honneur de dîner avec luy et nous y passâmes toute la journée; nous reçumes de luy toutes les honnêtetez imaginables.

21. M. Capello nous mena voir le petit Arsenal, qui est dans le palais; il y a de toutes sortes d'armes nécessaires pour se défendre contre une populace mutinée. On y voit plusieurs bustes, statues et inscriptions; les armes d'Henry IV y sont conservées. On y voit Adam et Ève faits avec un canif seulement par un homme prisonnier, et près d'être condamné à mort, pour mériter sa grâce; c'est un ouvrage d'une délicatesse surprenante. L'épée de Scanderberg y est conservée, la visière du cheval d'Attila, l'armure entière du roi Henry IV. L'après-midy, nous montâmes à la tour de Saint-Marc.

22. Nous fûmes pour voir le P. Coronelli, mais nous ne le trouvâmes pas.

---

1. *Diarium italicum*, p. 38.
2. *Ibid.*, p. 69.

23. Nous partîmes pour Padoue dans une barque ; nous y arrivâmes vers le soir [1].

24. Nous fûmes dire la messe à Sainte-Justine ; nos confrères nous reçurent assez bien et nous prièrent de rester. Nous vîmes ensuite la salle du palais de la Justice, qui est fort grande et fort large ; on voit sur une des portes, en relief, une effigie à demy-corps de Tite-Live. Nous assistâmes à vespres à la cathédrale, l'évêque-cardinal y assistoit. Les vespres dites, il se revêtit de ses habits pontificaux et fit une demoiselle de la ville chevalière de la Croix. Nous retournâmes ensuite à Sainte-Justine, où l'on nous fit de nouvelles instances pour rester ; nous leur promîmes de venir le lendemain.

25. Le P. cellerier et le P. lecteur de Sainte-Justine nous vinrent prendre à notre auberge et nous emmenèrent au monastère. Le P. lecteur nous conduisit dans la ville pour nous montrer les curiositez : le tombeau qu'on dit être d'Anténor, fondateur de la ville de Padoue ; l'imprimerie du feu cardinal Barbarigo [2], qui est parfaitement belle et où l'on trouve de toute sorte de charactères des langues orientales ; la bibliothèque publique, dont le vaisseau n'est que médiocrement grand, mais orné de peintures du Titien. Le monastère de Sainte-Justine est un des plus beaux d'Italie, et l'église surtout est parfaitement belle, grande, pavée de fort beau marbre. Il y a 24 chappelles, ornées de statuettes de marbre blanc, toutes faites par de bons maîtres ; les chaires du chœur sont d'un ouvrier françois, toute la vie de Notre-Seigneur y est représentée fort délicatement. L'après-midy, nous montâmes à la tour pour voir la grandeur de la ville.

Padoue est une grande ville, mal bâtie, mal pavée et encore plus mal peuplée ; exceptez Sainte-Justine et Saint-Antoine, qu'ils appellent *le Santo*, il n'y a point d'églises considérables à Padoue. Celle de Saint-Antoine est grande, bâtie de briques comme celle de Sainte-Justine, et couverte de plomb ; le grand nombre de tombeaux et mausolées, qui s'y trouvent, lui servent d'un grand ornement ; ils sont tous magnifiques et des meilleurs maîtres. Ce qu'il y a de plus beau est la

1. *Diarium italicum*, p. 78.
2. *Ibid.*, p. 79.

chappelle, sous laquelle est conservé le corps de ce saint ; on y trouve tout alentour sur les murailles les principales actions de saint Antoine, qui y sont représentées en relief de marbre blanc par Sansovin. Il y a un nombre prodigieux de lampes, données par plusieurs princes, comme le duc de Mantoue, la République de Venise, etc. On bâtissoit derrière le chœur une chapelle pour y mettre les reliques qui sont dans la sacristie ; ce doit être un ouvrage magnifique, et ce qu'il y a de fait est parfaitement beau. Nous retournâmes assez tard à Sainte-Justine ; nos confrères nous vinrent entretenir pendant le repas avec beaucoup d'amitiez. Le P. abbé de Vicenze, qui étoit pour lors à Sainte-Justine, nous fit présent, à chacun, de l'histoire de ce monastère. Il y a dans le chœur le *Martyre de sainte Justine*, par Paul Véronèze ; il est aussi dans l'appartement de l'abbé, du même peintre, mais d'une autre manière.

26. Nous partîmes de Padoue dans un bucentaure fort commode et fort beau, en compagnie de trois bourgeois Vénitiens. Dès que nous fûmes arrivez à *Venise*, nous fûmes à la place voir nos amis.

27. Nous fûmes le soir chez M. Justiniani collationner un manuscrit du Commentaire de S. Athanase sur les Pseaumes.

28. Nous passâmes la matinée à voir une dernière fois le cabinet de M. Capello, rempli d'une infinité de curiositez naturelles, d'antiques, d'idoles, etc. ; ce qu'il y a de plus considérable est le grand nombre de pierreries : il en a cinq milles de gravées.

29. Le vendredi, veille de notre départ, M. Capello, sénateur, nous fit l'honneur de nous mener au grand Arsenal, qui passe pour être le plus beau qui soit au monde. Ceux qui le montrent disent qu'il y a deux mille cinq cens canons, des armes pour cent mille hommes d'infanterie, et des équipages pour vingt-cinq mille de cavalerie. Cet arsenal comprend les magazins pour les vaisseaux, les fonderies, les corderies, les forges, les loges pour les galéasses, le bucentaure, etc. La chiourme de la galéasse est de cent quatre-vingt-douze forçats ; il y a deux châteaux, l'un en proue et l'autre en poupe, qui est le plus grand. On montre dans la salle d'armes les armures de Scanderberg et d'Attila. M. Capello nous régala d'huîtres de l'Arsenal, qui passent pour être les plus grosses et les

meilleures de l'Europe, et de fort bonne malvoisie. Le soir, nous fûmes prendre congé de M. Justiniani et de M. Rusini, qui nous comblèrent d'honnêtetez.

30. Nous passâmes tout ce jour à dire adieu à nos amis. A deux heures de nuit, nous montâmes dans un petit bâtiment, qui alloit à Ancône, et qui devoit nous décharger à Ravenne. Nous y étions 20 ou 22; il y avoit plusieurs françois, beaucoup de religieux et un évêque franciscain, qui n'étoit distingué de deux autres que par une croix pectorale. C'étoit un homme de bien, de fort bon sens et d'érudition. Nous passâmes la nuit avec beaucoup d'incommodité, le vent étoit fort et agitoit assez notre bâtiment, agitation qui causa des vomissements à deux femmes, qui nous furent fort incommodes.

31. Nous arrivâmes à *Chiosa* 2 heures avant le jour ; nous y entendîmes la messe et ensuite nous remontâmes dans notre bâtiment. Nous couchâmes à deux ou trois milles de la mer dans une hôtellerie, sur le bord du Pô; nous n'y trouvâmes ny lit, ny paille, nous fûmes obligez de coucher à terre.

1er septembre. Nous fûmes assez longtemps en doute si nous entrerions en mer, le vent étant fort, la mer agitée et les vagues fort grosses; nous nous promenâmes quelque tems sur le rivage et enfin nous remontâmes pour nous mettre en mer. Nous reçûmes de grandes secousses et plusieurs coups de mer, qui n'accommodoient pas notre petit bâtiment; les vomissements recommencèrent et peu en furent exemts. Quand nous fûmes en pleine mer, nous voguâmes avec plus de tranquillité ; le vent changea et devint contraire, ce qui nous obligea d'entrer dans un petit port qu'on appelle *Magniavacca*. Nous essuyâmes proche le rivage de nouvelles difficultez, les vagues y étant toujours fort grosses; le pape a à Magniavacca une petite garnison. Nous entrâmes dans le port environ sur les 14 heures; nous y passâmes le reste de la journée. Nous couchâmes dans une cabane, dont le chef de la garnison nous donna la clef, où il n'y avoit que les quatre murs; nous passâmes la nuit plus mal que la précédente.

2. Le vent étant toujours contraire, nous prîmes la poste pour *Ravenne*, après avoir pris congé des compagnons de notre voyage.

Nous arrivâmes de bonne heure à Ravenne ; c'est une ville assez grande, mal bâtie, mal peuplée et dont les habitans sont fort pauvres. Nous fûmes aussitôt à Saint-Vital[1], monastère de notre ordre, de la congrégation de Sainte-Justine, où nous fûmes fort bien reçus du R. P. prieur, D. Petrus Paul, Chalderonus Raven., et de toute la communauté, dont tous les particuliers nous témoignèrent beaucoup d'affection et en particulier le P. lecteur, D. Colombanus Bosius, de Mantoue, D. Antoine Maria Maffeius, de Bergame, cellerier, D. Innocentius Carderius, de Ravenne, D. Alexander Maria Cimarra, Romain, hotelier, D. Marius a Ugusellius, à Cesena. Nous vîmes d'abord l'église, qui est considérable pour son antiquité; il y a dans le chœur une mosaïque fort curieuse. L'empereur Justinien y est représenté avec ses habits impériaux, le patriarche, accompagné de ses diacres et de ses autres officiers ; de l'autre côté, on y voit l'impératrice avec une partie de sa cour, tous avec les habits et marques de leur dignité. M. Campini[2] avoit fait copier ce mosaïque pour le donner au public. On voit dans la même église le puits où fut jeté le corps de saint Vital; dans le jardin il y a une petite église dédiée à saint Celse, où est le tombeau de Placidia et de deux de ses enfants Valentinien et Honorius; on voit dans celui de Placidia sa tête entière.

3.—Nous fûmes voir le monastère de Saint-Romuald, dans la ville, où l'on voit plusieurs pièces de marbre et de porphyre ; dans l'église des Théatins, la fenêtre par laquelle le S. Esprit entra en forme de colombe, les évêques étant assemblez pour une élection, et se vint placer sur la tête de celuy qui devoit être élû. Il y a, dans la même église, le batistère des Ariens. Nous fûmes à la place, et nous vîmes la statue d'Alexandre VII, qui est belle et bien faite; les portes, que ceux de Ravenne prirent sur ceux de Pavie; et à la cathédrale. C'est une église assez grande, mais mal ornée et qui n'a rien de digne d'une église métropolitaine ; l'abside est ornée d'une mosaïque fort belle. Il y a, proche de la chaire,

1. *Diarium italicum*, p. 97. Cf. Mabillon, *Museum italicum*, I, 39, et une lettre de Montfaucon à Bacchini (Ravenne, 6 sept. 1698), dans Valéry, *Correspondance*, etc., t. III, p. 34.

2. Dans ses *Vetera monimenta* (Rome, 1698-1699, in-fol.). Les mosaïques de Ravenne ont été maintes fois reproduites depuis; cf. notamment Ch. Diehl, *Ravenne* (Paris, 1903, in-4°; *Les Villes d'art célèbres*).

une espèce de tribune de marbre blanc, fort ancienne et d'une forme particulière. On y lit :

Hunc purgum fecit [1].

Il y a en relief quatre rangs d'animaux, des pigeons, des canards, des cerfs et des poissons. De l'église, nous fûmes aux chartriers, où on nous montra une chartre accordée par Pascal II à l'église de Ravenne ; elle est sur de l'écorce, en caractères lombards [2]. Il y a dans la chapelle ouest le Saint-Sacrement, un tableau du Guide, qui représente la manne ; c'est une fort belle pièce. Le soir, nous fûmes à l'église des chanoines de Saint-Jean-de-Latran ; elle est une des plus belles de la ville. Nous y vîmes le tabernacle, qui est composé tout de pierres précieuses. Dans la sacristie on conserve un gros vase de porphyre, qu'on dit avoir servi aux noces de Cana.

5. Le lendemain matin, nous retournâmes encore au chartrier de la métropole. Le soir, nous fûmes en carosse, en compagnie du P. D. Colomban, qui nous a toujours accompagnés, voir la Rotonde. C'est un mausolée, de forme ronde, bâti de fort bonnes pierres par le commandement d'Amalasonte pour son père Théodoric ; le corps de ce roy étoit dans une urne de porphyre, placée sur le haut et au milieu de ce petit dôme. Ce qui est de surprenant, c'est la pierre qui couvre cette chappelle, qui a trente huit pieds de diamètre et 15 d'épaisseur ; l'urne de porphyre est tombée et elle est présentement enchassée dans le mur d'un ancien palais, qu'on dit être celui de Théodoric.

6. Nous fûmes voir ce qui nous restoit encore à voir ; nous vîmes le batistère des Catholiques, qui est orné d'une fort belle mosaïque. C'est un bâtiment d'une forme presque ronde, on s'en sert encore ; la cuve est fort large. Le sépulchre du poète Dantes, célèbre par ses écrits ; Misson a copié son épitaphe [3]. Le soir nous fûmes en carosse voir le monastère fameux de *Classe* [4] ; c'est un lieu pré-

1. *Diarium italicum*, p. 100.

2. C'est une bulle du pape Pascal Ier (819), encore aujourd'hui conservée aux archives de l'archevêché de Ravenne ; cf. Jaffé, *Regesta* (2e édit.), no 2551, et Pflugk-Harttung, *Specimina*, pl. I.

1. Misson, *Nouveau voyage d'Italie* (La Haye, 1691, in-8o), t. I, p. 212.

2. Cf. Mabillon, *Iter italicum*, I, 41. Voy. aussi Albert Martin, *Les Scolies du ms. d'Aristophane à Ravenne* (1882, in-8o), p. 1. (*Bibliothèque des Ecoles françaises*

sentement abandonné : l'église est grande, la mosaïque de l'abside est d'une très belle conservation. Sous le grand autel est le corps de saint Apollinaire. De là nous fûmes au monastère du Port (*Portuense*) des chanoines réguliers ; il est abandonné aussi bien que celui de Classe. L'église est ornée de peintures de la main de celuy qui fit revivre en Italie la peinture ; il étoit amy particulier du poète Dantes[1].

Le 7, jour de dimanche, après avoir pris congé du P. prieur et des autres religieux, qui nous avoient comblés d'honnêtetez, nous partîmes en calèche pour Lorette. Nous dinâmes à *Cesenate* ; quelques lieues après, nous passâmes le Rubicon, qui étoit presque à sec. Nous arrivâmes d'assez bonne heure à Rimini.

Rimini est une ville assez jolie ; nous y vîmes plusieurs carosses assez beaux. Il y a environ quatre à cinq mille âmes.

8. Nous partîmes de grand matin ; nous fîmes environ 15 milles, sur les dunes, entre la mer et la campagne. Nous passâmes fort matin à *Catholica* ; au dessus de l'église il y a une inscription qui dit que lorsque les évêques Ariens étoient assemblez à Rimini, les orthodoxes faisoient leurs dévotions dans ce village, qui de là a pris le nom de *Catholica*. A quelques milles de Catholica nous passâmes au pied d'une montagne de l'Apennin, sur le sommet de laquelle est située la ville et république de *Saint-Marin*. Cet endroit est très-agréable et divertit la vue par la diversité des objets, de maisons de plaisance, de vignobles, etc.

Nous dinâmes à *Pesaro*, ville très-jolie et très-gaye ; l'air en est pur, les environs sont ornez des costaux, de pâturages, de vignobles et de vergers. Il y a dans la place une statue d'Urbain VIII. Au sortir de Pesaro, nous reprîmes le bord de la mer jusqu'à *Fano*. Fano est une assez jolie petite ville, où il y a à peu près autant de monde qu'à Rimini et à Pesaro. Il y a un arc de triomphe à trois portes avec cette inscription[2] :

---

d'Athènes et de Rome, fasc. 27), et la reproduction récente en fac-similé du ms. entier dans la série des *Codices græci et latini phototypice depicti*, de Leyde, avec préface de M. J. van Leeuwen (1904, in-fol.).

1. Cf. *Diarium italicum*. p. 102. Montfaucon a reproduit dans son journal l'épitaphe de Giotto.

2. Cette inscription, dont le texte n'est pas donné dans le journal de D. Briois, a été copiée par Montfaucon (ms. latin 11919, fol. 320 v°).

Imp. Cæsar divi f. Augustus, pontifex maximus, cos. XIII, tribunicia potestate XXXI, pater patriæ murum dedit.

Et au-dessous : *Curante Lucio Turcio Secundo Aproniani præt. Urbis fil. Asterio v. c. Corr. Flam. et Piceni.*

Au sortir de Fano nous passâmes sur un pont, long de cinq ou six cens pas; le torrent de Pongio passe dessous, mais il étoit pour lors presque à sec. Nous reprîmes le chemin de la mer jusqu'à *Senegallia*, où nous dinâmes; la ville est petite et ceinte de bonnes murailles. En sortant de Senegallia nous reprîmes le chemin de la mer pendant 14 ou 15 milles. Nous arrivâmes de bonne heure à Ancone.

9. *Ancone*[1] est située sur la pointe d'un promontoire, précédé d'un golfe, sur un double coteau; les rues d'Ancone sont étroites, ses rues hautes et basses, et par conséquent incommodes. L'église cathédrale de saint Cyriaque est sur la pointe du cap, d'un abord difficile à cause de sa hauteur. Il y a à l'entrée du môle un arc triomphal érigé à Trajan par le sénat avec cette inscription[2].

10. Nous montâmes de grand matin à Saint-Cyriaque, d'où nous découvrîmes les montagnes de Dalmatie et les débris d'un vaisseau qui avoit péry. Nous partîmes vers midi d'Ancone pour Lorette et nous y arrivâmes sur les 4 heures de France. *Lorette*[3] est une petite ville épiscopale, située sur une hauteur à deux milles de la mer, peuplée d'environ huit mille âmes; il n'y a que l'église cathédrale, et tout ce qu'il y a de messes s'y dit. C'est là où est la *Santa Casa ;* on a élevé quatre murailles de marbre blanc pour la conserver, qu'ils ne la touchent point. Tout ce qu'il y a eu d'habiles ouvriers pendant le siècle passé a été employé à cet ouvrage; c'est un ordre corinthien et marbre blanc, où l'histoire de la Vierge est représentée; la *Santa Casa* n'est que de briques assez mal liées ensemble. Le thrésor est riche au delà de ce que l'on peut imaginer. Il y a plusieurs lampes fort grosses d'or massif; un ange d'argent, qui présente à l'image un enfant d'or, qui est Louis XIV enfant, est une des plus belles pièces; un

---

1. *Diarium italicum*, p. 102.
2. D. Briois n'a pas copié cette inscription, non plus que Montfaucon.
3. *Diarium italicum* p. 102. Cf. Mabillon, *Iter italicum*, I, 43.

autre ange qui tient un cœur d'or, enrichi d'une infinité de pierreries, donné par la reyne d'Angleterre, etc.

11. Nous dîmes la messe à Lorette, où nous fûmes surpris de voir les ornements sales et les nappes d'autel pleines d'ordures; l'après-midy nous fûmes promener sur la côte, qui est fort réjouissante.

12. Nous partîmes vers dix heures d'Italie de Lorette pour Rome. Nous passâmes par des coteaux et des plaines agréables jusqu'à *Recanati*; il y a une image érigée par la ville en l'honneur de la sainte Vierge, en reconnaissance de ce qu'elle a choisi le territoire de Recanati pour y mettre sa maison. Grégoire XII est enterré dans la grande église. A dix milles de là nous vîmes les restes d'*Helvia Ricina* dans une plaine campagne; il y a encore de grands restes d'un amphithéâtre bâti de briques. Nous dinâmes à *Macerata*, petite ville épiscopale; nous vîmes en passant *Tolentino*, qui a plus l'air d'un village que d'une ville. Nous fûmes coucher à *Valcimara*, après avoir passé par des lieux effroyables.

13. Nous passâmes toute la matinée par des lieux extrêmement tristes, déserts et difficiles. Nous dinâmes à [*Seravalle*], chétif village situé entre deux montagnes très-élevées, ce qui rend ce lieu fort triste.

Nous eûmes un chemin assez semblable toute l'après midy, entre des montagnes et des roches, jusqu'à quelques milles de Foligno, que les objets changèrent tout d'un coup. Nous nous trouvâmesdans un chemin, pris dans une montagne fort escarpée, au pied de laquelle, comme dans le fond d'un précipice très profond, on voioit plusieurs petits villages très jolis, des rivières qui tomboient par diverses cascades et serpentoient dans la vallée. Ayant passé le contour de la montagne, nous découvrîmes la plaine de Foligno, qu'on peut dire être située dans un paradis terrestre; le brouillard nous empêcha de jouir de toute la vue de cette agréable plaine.

Foligno est assez joly et assez peuplé; l'église cathédrale dédiée à Saint Félicien est assez belle; Isidorus Clarius, un de ses évêques, y est enterré.

14. Nous partîmes, le dimanche, de Foligno de grand matin;

nous passâmes par des endroits fort agréables. Entre Spolette et Foligno, une source sort par quatre ouvertures de dessous un rocher et forme un petit lac, et de ce lac en sort une petite rivière qui est le *Clitumnus* des anciens, qui arrose toute la campagne et contribue à sa fertilité et à son ornement. A deux cens pas de cette source, on voit un petit temple d'ordre corinthien, qui a l'air d'antique; c'est présentement une église. Nous dîmes la messe et nous dinâmes à *Spolette*. Sur une montagne voisine il y a une espèce de Laure, où demeurent quelques hermites, qui vivent avec édification. Nous en vîmes deux, françois de nation, de famille distinguée, qui nous édifièrent beaucoup. Spolette est une pauvre ville mal peuplée, mal bâtie, et dans une situation raboteuse. Nous fûmes coucher à *Terni*. Terni est plus petit que Spolette, mais il paroît mieux peuplé.

15. Nous fûmes voir la célèbre cascade *del marmore*, éloignée d'environ quatre milles de Terni ; il faut monter des rochers extrêmement difficiles et descendre de cheval à cause du danger des précipices. Le chemin ne laisse pas d'avoir ses agréemens ; la rivière *Velino* prend sa source dans les montagnes, à douze ou treize milles du lieu où elle se précipite ; elle passe par le lac de *Luco*, à neuf milles de sa source, et en sort une fois plus grosse qu'elle n'y est entrée. Cette rivière, auparavant que de se précipiter, marche avec une rapidité prodigieuse à cause de la pente de son lit; étant arrivée au lieu où elle se précipite, elle fait comme deux nappes d'eau, et ensuite elle tombe de 300 pieds de haut, avec un tel bruit qu'on est étourdy, et brise ses eaux avec une si grande violence qu'il s'élève comme un nuage de poussière à la double hauteur de la cascade, ce qui fait une pluye éternelle, où se forment une infinité d'arcs-en-ciel. Le Velino, après sa chute, se joint à la rivière de *Nera*. Misson en fait une description très agréable et très juste[1]. Nous partîmes de Terni après y avoir dîné.

Avant d'entrer dans *Narni*, je descendis de calèche et je fus à pied voir un pont bâti sur la *Nera*, à ce qu'on dit par Auguste. Il n'en reste qu'une arche entière ; les autres sont presques rui-

1. *Diarium italicum*, p. 103. — Cf. Misson, *Nouveau voyage d'Italie* (1691), t. I, p. 244.

nées. La situation de Narni est rude, ses rues étroites et sales, la ville presque déserte ; la cathédrale est assez jolie. Nous fûmes coucher à *Otricoli* ; il est situé sur une hauteur et n'est pas grand chose.

16. Nous partîmes d'Otricoli pour Rome. Quoique cette ville en soit éloignée de plus de 40 milles, le voiturier étoit obligé de nous faire passer la campagne de Rome en un jour, parce qu'on n'y pouvoit pas encore dormir. A 5 milles d'Otricoli, nous passâmes le Tibre sur un pont de pierre ; proche de *Regnano*, nous avons rencontré l'ancienne *via Flaminia*, qui s'est assez bien conservée. Nous dinâmes à *Castel-Nuovo*, petit bourg ; tout le pays est sans culture et sans habitans. Chose surprenante qu'un pays, autrefois si fertile et si habité, soit dans l'état misérable où il est à présent. Après avoir passé le pont *Milvius*, qu'ils appellent *Ponte Molle*, nous fûmes deux milles entre des jardins et des maisons de plaisance, et nous entrâmes dans *Rome*. On ouvrit à la porte *del Popolo* nos valises[1].

---

1. Voici en quels termes Dom Estiennot faisait part, à Mabillon, quelques jours après, de l'arrivée à Rome de Montfaucon et de Briois :

« Dom Bernard et Dom Paul arrivèrent ici, il y a aujourd'hui huit jours, à deux « heures de nuit, en assez bonne santé, mais fatigués du voyage ; y ayant plus de qua- « tre mois qu'ils sont par pays, ils avaient besoin de trouver un *ricovero*, car ils « étaient fort délabrés et marchaient sur la chrétienté. On les a radoubés de pied en « cap ; ils ont trouvé de fort bonnes pièces. Je les menai mercredi saluer les Eminences « de Bouillon, Casanata et d'Aguirre, qui les reçurent parfaitement bien et leur promi- « rent toutes sortes d'assistances. Son Altesse Eminentissime [le cardinal de Bouillon] « leur donne un carosse toutes fois et quantes qu'ils en auront besoin pour les biblio- « thèques, singulièrement la Vaticane, où je les menai hier. Il signore Lorenzo de Zaca- « gnis e il P. Miro la leur firent voir et leur promirent toutes sortes d'honnêtetés et « de services ; ils iront demain les recevoir et voir les manuscrits. Je veux croire qu'ils « les verront, mais in- quanto ho potuto penetrare, questo dava un poco di gelosia al « signore Lorenzo, il quale ha pensiero di stampare tutto quello he si trovarà di buon « gusto nella libraria Vaticana. Je crois qu'il y en a assez pour contenter les uns et les « autres ; pour le P. Miro, comme il ne pense pas à imprimer et qu'il a d'autres vues, « je crois bien qu'il fera voir à nos Pères tout ce qu'ils voudront. Ils auront la même « honnêteté et amitié des bibliothécaires des Eminences Ottobon et Barberin. Le R. P. « général de Saint-Basile leur a fait voir tout ce qu'il avait de manuscrits ; ils en ont « pris ce qu'ils ont voulu, qu'ils ont apporté a casa. » Rome, 23 sept. 1698: dans ÉRY, *Correspondance*, etc., t. III, p. 41-42.).

17. Nous fûmes saluer M. le cardinal de Bouillon[1], qui nous reçut bien et nous donna l'usage d'un de ses carosses, tant que nous serions à Rome ; M. le cardinal Casanata[2], bibliothécaire, qui nous promit de nous faire voir la Bibliothèque Vaticane et communiquer tous les livres dont nous aurions besoin ; M. le cardinal d'Aguirre[3], qui nous fit beaucoup d'amitié.

18. Nous reçûmes plusieurs visites considérables du cardinal d'Aiguirre, de M. Charmot, du P. Bonjour[4], etc.

19. M. l'abbé Bertet vint dîner avec nous, avec le P. pénitentier de Sainte-Marie-Majeure; le soir le P. assistant du général des Carmes vint nous voir.

20. Nous fûmes au collège des PP. de Saint-Basile voir leurs manuscrits[5] ; ils nous en prêtèrent six avec toute l'honnêteté imaginable.

21. Le cardinal d'Aguirre nous vint visiter pour la seconde fois. Je fus sur le soir voir l'église de Sainte-Marie-Majeure; il y a entre autres choses deux très belles chappelles : l'une de Sixte V, où il est enterré avec Pie V, et où est conservée la crèche; l'autre des Borghèses, plus riche et plus ornée que la première.

22. Le matin se passa à voir l'église de Saint-Pierre et la Bibliothèque Vaticane ; le soir, nous reçumes visite du procureur général du Mont-Cassin, que nous avions été voir le matin à Saint-Calixte, de l'évêque de Galles[6] et du P. Bonjour[7].

---

1. Le cardinal de Bouillon était ambassadeur de France à Rome et doyen du Sacré-Collège.

2. Le cardinal Casanata, bibliothécaire de la Vaticane, dota la bibliothèque de la Minerve, qui depuis a porté son nom.

3. Joseph Saënz, bénédictin espagnol, auteur de nombreux ouvrages théologiques.

4. Le P. Bonjour, Augustin, né à Toulouse ; orientaliste, il avait été appelé à Rome, en 1695, par le cardinal de Noris.

5. Cf. P. Batiffol, *Rossano et les librairies basiliennes de la Grande-Grèce* (Paris, 1890, in-8°).

6. S. P. Agliotti, évêque de Gallesa (1698-1704).

7. Le journal est interrompu pendant les deux séjours de Montfaucon à Rome, du 22 septembre 1698 au 14 février 1700 et de la fin d'avril 1700 au 10 mars 1701 (*Diarium italicum*, p. 104 et 376). Avec cette première partie du journal, finissent les

ITINÉRAIRE

DU VOYAGE DE PARIS A ROME

DE D. B. DE MONTFAUCON ET PAUL BRIOIS

(1698).

Mai, 18. Départ de PARIS ; Melun, Pont-d'Aisy.
— 19. Joigny, Auxerre, Vermenton.
— 20. Cussy-les-Forges, Saulieu.
— 21. Arnay-le-Duc, Rochepot, Chagny.
— 22. Châlon-sur-Saône, Mâcon.
— 23. Montmélard, Trévoux, Anse, Neuville, Lyon.
— 24-27. Lyon.
— 27. Vienne, Condrieu.
— 28. Tournon, Valence, Viviers, Montélimart, Pont-Saint-Esprit, Roquemaure.
— 29-31. Villeneuve-les-Avignon et Avignon.
Juin, 1er. Barbentane, Tarascon, Beaucaire, Cadillan, Arles.
— 2. Montmajour.
— 3. Arles.
— 4-5. Nîmes.
— 6. Remoulins, Pont du Gard, Rochefort.
Juin. 7-8. Villeneuve-lès-Avignon.
— 9. Avignon, Orgon, Lambesc.
— 10. Aix.
— 11-19. Marseille.
— 20. En mer pour Gênes.
— 21-22. La Ciotat, Antibes.
— 23-24. Lérins.
— 25-26. Villefranche, Nice, Monaco, etc.
— 27-30. Gênes.
Juillet, 1er. Voltaggio, Gavi, Novi.
— 2. Tortone, Voghera, Pavie.
— 3. Chartreuse de Pavie.
— 4-22. Milan.
— 22 Pavie.
— 23. Plaisance.
— 24. Fiorenzuola, Parme.
— 25. Parme.
— 26. Reggio.
— 27-29. Modène.
— 30. Concordia, San-Benedetto-Po.
— 31. San-Benedetto-Po.
Août, 1er. Mantoue.
— 2. Ferrare.

notes de Dom Paul Briois, qui mourut à Rome le 10 février 1700 (*Diarium italicum*, p. 103 et 341) ; tout le reste du journal est de la main de Montfaucon.

Août, 3. Chioggia.
— 4-22. Venise.
— 23-25. Padoue.
— 26-30. Venise.
— 31. Chioggia.
Septembre, 1er. Magnavacca.
— 2-6. Ravenne.
— 7. Cesena, Rimini.
— 8. Cattolica, Saint-Marin, Fano, Senigallia.
Septembre, 9. Ancône.
— 10-11. Lorette.
— 12. Recanati, Helvia Ricina, Macerata, Tolentino.
— 13. Foligno.
— 14. Spolète.
— 15. Terni, Otricoli.
— 16. Castelnuovo-di-Porto.
— 17. Arrivée à Rome.

RICERCHE BIBLIOGRAFICHE[1]

II. — Altre edizioni napoletane d'ignoti tipografi del secolo XVI

Non ci sono palesi i nomi e le vicende di parecchi tipografi, che o napoletani, o di altre contrade, ma dimoranti in Napoli, esercitarono la loro arte, in detta città, nel secolo XVI. La storia della tipografia napoletana di quel tempo è ancora da compiere. Il solo Giustiniani[2] ne dette pochi cenni, a preferenza dei più autorevoli bibliografi, riportando diverse edizioni, abbastanza diligentemente da lui descritte.

È chiaro dunque, che qualunque notizia di sconosciuti stampatori di quei tempi è un utile contributo alla storia della stampa in Napoli.

Esaminando, or non è molto, nelle pubbliche biblioteche di essa città parecchie edizioni antiche, ci venne dato di rinvenirne alcune della più grande rarità ed affatto sconosciute ai bibliografi. Esse sono di gran lunga interessanti, perchè ci forniscono i nomi di stampatori, o poco noti, o al tutto ignoti.

Questi sono :

a) Pietro Maria de Richis di Pavia.

b) i fratelli Antonio e Sigismondo Giovene da Napoli.

c) Giacomo de Capelli da Nusco (Avellino).

d) Giovan Domenico De Gallis da Napoli.

Del tipografo Pietro Maria De Richis, il quale, originario di Pavia, venne a stabilirsi in Napoli, ad esercitare il suo mestiere, nulla sappiamo, oltre quanto di lui si fa cenno nelle note tipografiche di un ben raro opuscolo. Ne fu compilatore il celebre

---

1. Vedi *Revue des Bibliothèques*, t. IX (1899), p. 21.

2. *Saggio storico critico sulla tipografia del regno di Napoli di Lorenzo Giustiniani.* Napoli, MDCCXCIII (1793), in-4°.

filosofo Agostino Nifo, di Sessa, il quale lo intitolò : *Eruditiones ad Apotelesmata Ptolemaei* (Neapoli, apud P. M. de Richis, 1513, in fol., opuscolo che, fra poco descriveremo. Facemmo vane ricerche sia negli Archivî di Stato e Notarile di Napoli e sia nell'Archivio di Stato di Pisa, per trovare accenni al De Richis. Il Filangieri[1], che riporta notizie di varî librai e stampatori, esercenti in Napoli, nel secolo XVI, non parla di lui. È strano, altresì, che esso opuscolo non sia mentovato nè dal Toppi-Nicodemo[2], nè dal Giustiniani[3], nè dal Barbieri[4], per tacere del Minieri-Riccio[5], e di altri[6]. Il Tafuri[7] lo cità bensì, ma in modo incompleto sulla fede di altri, non avendolo visto. Jl solo Chioccarelli[8], scrittore assai diligente, nell'elenco delle opere pubblicate dal Nifo, lo riporta esattamente.

Trattandosi di edizione rarissima e, può dirsi, quasi sconosciuta ai bibliografi, crediamo pregio dell'opera di riportarne un'accurata descrizione, che seguirà, fra poco.

Dell'attività libraria e della vita dei fratelli Antonio e Sigismondo Giovene ben poco sappiamo. Del solo Sigismondo si fa menzione in pochi documenti notarili del secolo XVI. Difatti, nel protocollo, di notar Giov. Pietro Festinense degli anni 1544 e 1545, sotto dì 28 ottobre 1544, figura, fra i testimoni di un atto, un *Sigismundus giubene de neapoli librario*[9].

---

1. *Documenti per la storia, le arti e le industrie delle provincie napoletane raccolti e pubblicati per cura di Gaetano Filangieri.* Napoli, MDCCCXCI, tomi V e VI, in 4°.

2. *Biblioteca Napoletana...* Napoli, CIↃ. DCLXXVIII—MDCLXXXIII, tom. 3, in-4°.

3. *Saggio storico-critico sulla tipografia del regno di Napoli, di Lorenzo Giustiniani.* Napoli, MDCCXCIII, in 4°.

4. *Notizie istoriche dei matematici e filosofi del regno di Napoli.* Ibidem, 1778, in-8°.

5. *Memorie storiche degli scrittori nati nel regno di Napoli.* Ibidem, 1844, in 8°.

6. *Biografia degli uomini illustri del regno di Napoli, ornata dei loro rispettivi ritratti, compilata da diversi letterati nazionali.* Napoli. N. Gervasi ed. MDCCCXIV-MDCCCXXX, voll. 15, in-4°, fig.

7. *Istoria degli scrittori, nati nel regno di Napoli* Scritta da Gio. Bern. Tafuri. Napoli, 1750, tom. III, par. I, p. 307.

8. *De illustribus scriptoribus, qui in civitate et regno Neapolis... floruerunt.* Tom. I. Neapoli, MDCC. LXXX, p. 85.

9. *Scheda di notar Giov. Pietro Festinese, degli anni 1544-45*, a c. 131*b*, in : Archivio Provinciale Notarile di Napoli.

Di lui trovò un accenno anche il Barone[1] nella scheda dello stesso notaro :

« *Con atto del 24 febbraio 1546, inserito nella stessa scheda lo Scoppa dichiarava aver ricevuto la somma di Ducati 100 da Sigismundo Jubene libraio napoletano per la vendita a costui fatta nel 1544 e nel 1545 di 2000 esemplari dell' Epitome a ragione di Ducati 5 per centinaio.* »

Di Antonio Giovene e di Giacomo De Capelli non ci è riuscito di trovare veruna notizia, sia nei documenti posseduti dal Grande Archivio di Napoli, sia nei protocolli notarili sincroni, esistenti nell' Archivio Provinciale notarile di Napoli e sia nelle pubbliche biblioteche napoletane.

Non così per Giovan Domenico De Gallis.

Egli è varie volte mentovato, in diverse schede notarili, secondo rilevò pel primo il Filangieri[2].

Ecco i transunti di alcuni documenti, nei quali figura il nome suo accanto a quelli di altri librai.

De Gallis, Giov. Domenico.

« *7 maggio 1544. Gli sono vendute da Giov. Paolo Suganappo, libraio napoletano, 100 copie slegate delle Costituzioni del Regno di Andrea da Isernia.* (Protocollo di notar Pietro Cannabario, a. 1544-45, a c. 29[3]).

6 dicembre 1544. Contratta col libraio Antonio Bonero (sic)[4] *di Brescia per la stampa di alcune opere.* (Prot. dello stesso notaio, a c. 159[3].)

27 dicembre 1545. Conviene per la stampa di alcune opere col libraio Pietro De Domenico. (Prot. cit., a c. 168[3]).

21 luglio 1563. Fa convenzione allo stesso oggetto con Marco e Giacomo Aniello De Maria librai. (Prot. di notar Antonio de Ruggiero, a. 1563, a c. 228[3]).

4 febbraio 1566. Convenzione del medesimo per la stessa ragione

---

1. *Lucio Giovanni Scoppa, grammatico napoletano del sec. XVI,* in : Archivio storico per le Provincie Napoletane, tom. XVIII, p. 92.

2. *Documenti per la storia, le arti e le industrie delle provincie napoletane,* cit., tomo V, p. 272.

3. Filangieri. *Documenti...* cit., tom. V, p. 272.

4. Crediamo debba leggersi piuttosto *Boneto*, secondo dimostreremo in un articolo, intitolato : *Undici documenti inediti del sec. XVI su tipografi e librai, dimoranti in Napoli,* che presto sarà da noi pubblicato.

tra Mattia Cancer e Marco De Maria librai. (Prot. dello stesso nataio, a. 1566, a c. 65)[1].

Da altre ricerche, da noi compiute nell' Archivio notarile di Napoli, risulta che il 14 febbraio 1541 « *Gio. domenico de gallis cittadino napoletano librario cede ad Annibale Carrafa alcuni suoi diritti*[2] e che di *una promissio vendendi et constitutio procuratoris pro Excellente domino Jo. bapt. carrafa et Johanne dominico de Gallis* si parla in un documento del 15 aprile 1548[3]. Altre menzioni dello stesso libraio s'incontrano qua e là nella scheda del citato notar Gio. P. Festinese[4].

Ora, poichè non riuscimmo a rinvenire, come testè dicemmo, ulteriori notizie su detti librai, ci contenteremo di dare, qui, la semplice descrizione bibliografica di quelle opere, che recano, nelle note tipografiche, i loro nomi, e cominceremo dalle edizioni più antiche.

I

La prima è un opuscolo dettato dal celebre filosofo, matematico e medico Agostino Nifo da Sessa[5], e così intitolato : *Ad Apotelesmata Ptolemaei Eruditiones.* Esso è riportato solamente dal Chioccarelli (che ne dà l'indicazione esatta) e dal Tafuri (che ne ebbe solo notizia), come innanzi si è detto. Gli altri biografi del Nifo, pur riportando i titoli delle molte sue pubblicazioni, di quest'opuscolo tacquero. Esso, per quanto è a nostra conoscenza, *pare*, finora, l'*unica produzione* tipografica dello stampatore Pietro Maria De Richis, da Pavia, del quale, come sopra dicemmo, non siamo riusciti a rinvenire la benchè minima menzione, in documenti sincroni.

---

1. Filangieri, *op. cit.*, *vol. cit.*

2. Protocollo di notar Giov. Antonio Cammarota degli anni 1540-44, a c. 29b (Archivio notarile de Napoli).

3. Protoc. di notar G. P. Festinese, degli anni 1547-48, a c. 112 (Ivi).

4. Prot. cit. e di altri anni (Ivi).

5. Per la sua biografia, cfr. Chioccarelli, Toppi-Nicodemi, Tafuri, la *Biografia di illustri Napoletani... compilata de diversi letterati...* e Minieri-Riccio, innanzi citati, oltre Franck, Ad. *Dictionnaire des sciences philosophiques*, 2e édition, Paris, 1875, p. 1195, e Noack, Lud., *Historisch-biographisches Handwörterbuch zur Geschichte der Philosophie*, Leipzig, 1879, p. 637.

Ecco perchè siamo costretti a passare tosto alla descrizione bibliografica dell'opuscolo, che, qui, segue.

Il frontespizio reca il seguente titolo :

AD SYLVIVM PANDONIVM BOVI- // ANI EPISCOPVM EVTICHI AV// GVSTINI NIPHI PHILOTHEI // SVESSANI AD APOTE//LESMATA PTOLE// MAEI ERVDI//TIONES. //

✠

Sul *verso* del frontespizio :

PRAEFATIO.

c. IIa :

AD SYLVIUM PANDONVM BOVIANI EPISCO//PVM AUGVSTINI NIPHI SVESSANI ERVDITI//ONVM AD APOTELESMATA LIBER PRIMVS. // DE POTESTATE PLANETARVM. //

[s] Ol ſuapte natura / calefaciendi atqz ali / qua ex parte, *etc.*

Il libro I termina a c. XXIa.

Segue, ivi, inferiormente :

EIVSDEM AVGVSTINI NIPHI SECVNDVS // ERVDITIONVM LIBER QUI EST DE IVRIS // DICTIONIBVS STELLARVM. //

[c] Onueniunt autem & / ipſi planetae ꝑtibus / ſigniferi, *etc.*

Il II libro termina a c. XXXXa.

Ivi segue :

Eivsdem Avgustini Niphi Ervditio//nvm Liber Tertivs Qui est de Opv-//lentiis Stellarvm. //

[c] Onueniētiae quidem / igitur ſtellaru & do/decatemoriorum *etc.*

Esso termina a c. XXXXIIIb.

Dopo la parola FINIS leggonsi le seguenti note tipografiche :

Impreſſum Neapoli per Pietrum (*sic*) Mariam de Richis Papien-/ſem. Anno Domini.

M. D. XIII. Die uero. xxiii. Aprilis. /

***

In-4° (mm. 220×300) di cc. 43, a 2 colonne, con caratt. di 2 grandezze, più grande pel testo e più piccolo per le annotazioni. Ha brevi intestazioni marginali.

Opuscolo della più grande rarità e noto solamente al Tafuri ed al Chioccarelli[1]. Gli altri bibliografi non ne ebbero la benchè minima notizia[2].

La Biblioteca Nazionale di Napoli ne possiede 2 esemplari (segn. 83. N. q. e XXV. F. 5.).

II.

La seconda stampa, di cui ora ci occupiamo, è un trattato dal titolo : *Vtile Instructioni et Documenti per qualseuoglia Persona ha da eligere Officiali Circa il Regimento de Populi*, etc., di un Giovanni Galluccio, il quale era nativo di Aversa. Ottenne, poi, la cittadinanza napoletana e fu nominato Procuratore fiscale in Napoli[3].

L'opuscolo, che andiamo a descrivere, fu stampato in Napoli, il dì 15 settembre 1530, dai fratelli Antonio e Sigismondo Jovene da Napoli. Esso, per quanto è a nostra conoscenza, è l'unica edizione, nota finoggi, nella quale si leggono i nomi dei due fratelli tipografi.

Di Antonio, quando stampò da solo, ecco quello che sa il Giustiniani[4].

« Antonio *de Jubents* fu socio col suddivisato Gio. *Sultzbach*, nel 1531, come già osservai : ma altre edizioni di questo nostro stampatore fatte da sè solo, non mi sono finora venute sotto gli occhi e dal tempo che mi venne in mente di scrivere un saggio sulla storia tipografica del nostro regno. »

---

1. Vedi note precedenti.

2. Cfr. Panzer, Maittaire, Brunet-Deschamps, Graesse, Ebert, Marchand, Bauer-Hummel (*Catal. libror. rariorum*... mit *Supplement*), Bretschneider (*Catal. rarior. libror*...), Vogt (*Cat. libror. rarior*...), Hirsch, C. Ch. (*Libror. ab an. I ad an. L. saec. XVI impressorum Catalogus*...), Hummel (*Neue Bibliothek von seltenen, und sehr seltenen Büchern*...), Bunemann (*Catalogus manuscriptorum et librorum rarissimor*...), Duclos et Caillot (*Dict. bibl. hist. et crit. des livres rares, précieux*...), Techener (*Répert. univ. de bibliographie ou Catalogue gén... des livres anciens, rares et curieux*...), Dura. G. (*Catalogo di libri antichi e rari*. Napoli, 1857, in-8°), Minieri-Riccio, C. (*Catalogo di 98 libri incunabuli della biblioteca di Camillo Minieri-Riccio*. Napoli, 1865).

3. Cfr. le *Memorie istoriche degli scrittori legali del regno di Napoli, raccolte da Lorenzo Giustiniani*. Napoli, MDCC. LXXXVII (1787), tom. II, p. 78.

4. *Op. cit.*, p. 137.

Il Jovene fu anche in società col tipografo Mattia Cancer da Brescia, secondo accenna lo stesso Giustiniani[1].

Ecco, ora, la descrizione bibliografica della rarissima edizione napoletana :

Sul frontespizio (c. Aj), in una inquadratura di ornati, leggesi il titolo seguente :

VTILE INSTRVCTIONI / ET DOCVMENTI PER / QUAL SE VOGLIA / PERSONA HA DA / ELIGER / OFFICIALI CIRCA / IL RE/GIMENTO DE POPV/LI. E ANCHO PER OF/FICIALI SERRAN/NO. / ELECTI. E VNIVERSITA/TE CHE SERRANNO / DA QVELLI GVBER/NATE. /

Sul verso una silografia, di cui riproduciamo, qui, innanzi, il fac-simile.

cc. 2a-3a n. n. :

ALO EXCELLENTE SIGNOR FERRANTE / CÀRRAFA DE NAPOLI FIGLIO / LO DEL ILLVSTRE SIGNOR AL/BERICO PRIMO / DUCA DE ARIANO : HIERONI/MO MANGIONE NAPOLI/TANO.

Da questa prefazione si rileva essere autore dell'opuscolo « Johan gallucio : de Auerſa citatin Neapolitano[2] ». L'accrebbe e migliorò « il Magnifico Miſſer Caeſar de pariuis V. I. D.[3] »

cc. 3b - 42a :

il testo dell'opera, che è divisa in IV Parti.

c. 42a

un = Sonetto = che qui riproduciamo per dare un saggio dello stile dell' autore.

Vn che correge & uuol ben gubernare
Questo Signor mio caro uuole hauere
Parlar pocho, intendere, & tacere
Et ſopra tucto ſaper ſimulare
Vuole eſſer tardo ne lo iudicare
Et quello che non ſa circa ſapere
Faccia iuſticia ad tucti col deuere

1. *Op. cit.*, p. 138.

2. Per la sua biografia, cfr. Giustiniani, L. *Memorie storiche degli scrittori legali del Regno di Napoli* citate; a tom. II, p. 78.

3. Cfr. Giustiniani, *op. cit.*, *l. c.*

·SANCTA
·CATERINA
SANCTA
QVITERIA

Et fuga quel maldetto ſuburnare
Stringa li laczi : & tenga man ſerrate
Fuga da iochi & da conuiti io dico
Et parla adaſcio & con parol peſate
Scriva luy ſpesso al ſuo Signor replico
Ma quando ſcriue ſcriua ueritate
Chel cielo, il mundo, Et dio sempre le amico.

c. 42ᵇ n. n. :

Questo ho inteſo ab antico
Chel Signor che manda il triſto officiale
Certo gle cauſa dogni horrebel male

c. 42ᵇ - 43ᵃ n. n. :
la conclusione dell' opera, seguita da 8 distici latini di = Hieronymus plotinus =

c. 43ᵇ :
a) un esametro e un distico Seueri Varini
b) altri due distici = Petri grauinę =
c) Carmina ouiculae.
Sono sette versi, che terminano sul retto della c. seguente :

c. 44ᵃ :
.·. Finis .·. / Stampato In Napoli per Maeſtro Antonio & Si-/ giſmondo de Iouino. Anno. M. D. XXX. / adi. XV. Setembrio (*sic*).

Segue l'arme degli stampatori, la quale raffigura uno scudo accartocciato di nero con due leoni d'argento affrontati, sormontati da due giochi d'argento, posti in fascia ed uniti, sormontati da due stelle del medesimo, anche in fascia e nella punta del capo una linea montante d'argento; finalmente, in basso :
El Dicto Mangione :
Se Vende A. S. Andrea
c. 44ᵇ (in bianco).

***
Opuscolo in 4° (mm. 200 × 140) di cc. 46 n. n., di carattere tondo,

assai irregolare. L'esemplare, che abbiamo sott'occhio, è un pó macchiato[1].

È l'unica produzione, che finoggi si conosca, dei fratelli Antonio e Sigismondo Giovene, tipografi. È affatto sconosciuto ai bibliografi. Il solo libraio Breslauer & Meyer di Berlino, nel suo *Katalog VII* (*Seltene Bücher und Manuscripte*), al nº 291 ne descrive un esemplare membranaceo, che offre in vendita per Marchi 125.

Quest' operetta fu già stampata in Napoli, nel 1517, secondo avvisa il Giustiniani[2], dal tipografo Sigismondo Mayr. Eccone la soscrizione, cavata dall' esemplare membranaceo, un po' malconcio, posseduto dalla Biblioteca Nazionale di Napoli (segn. XXII. C. 12.):

IMPRESSA / In Napoli per Sigiſmundum Mayr: nel anno. M /. D. XVII. del meſe de Julio. Con priuilegio del / Illust. S. Don Raymundo de Cardona Conte / de Aluito: del Regno de Sicilia ulteriore Mayſtro Juſticiero: Et de le Catholiche. Maieſtate. In lo / Regno de Sicilia citeriore Vice Re-locotenente, / Et Capitanio generale &c̄. che ꝑ. X. anni in questo / Regno tal opera non ſi possa ſtampare: ne ſtampa / ta portarſi da altre parti: ſotto la pena: che in eſſo / ſi contiene.

La 1ª edizione differisce dalla 2ª solamente per la diversa silografia (*verso* del frontespizio) in principio, per le incorniciature silografiche del titolo e dell' ultima carta, che reca nel *verso* 5 cuspidi, e per la sopra copiata soscrizione, mancanti alla 2ª edizione.

L'esemplare della 1ª edizione, posseduto dalla Nazionale di Napoli, è membranaceo.

(Biblioteca dei PP. dell' Oratorio [Gerolamini] di Napoli, segn. 32. 6. 7.).

---

1. La Biblioteca Nazionale di Napoli ne possiede un esemplare (segn. XXI. C. 6.) scompleto, perchè mancante del frontespizio e della carta 4. Esso è alquanto rappezzato e macchiato. Porta, sulla c. 44ᵇ, il nome del possessore dell' opuscolo che era un *Michael Angelus Saluatus*.

2. *Saggio storico-critico sulla tipografia del regno di Napoli di Lorenzo Giustiniani*. In Napoli, MDCCXCIII, a p. 117.

III

Del tipografo Giacomo De Capellis da Nusco (Avellino) non abbiamo potuto trovare veruna notizia. Laddove pei librai-tipografi, dei quali finora abbiamo discorso, qualche accenno si potè rinvenire, specie nei protocolli notarili sincroni, di costui non si fa neppure la benchè minima menzione, in quei documenti. È singolare, altresì, che neanche il Giustiniani, ritenuto, a ragione, come buono e solerte bibliografo di edizioni napoletane antiche, ne ebbe la benchè minima notizia[1]. Della sua famiglia tacciono i principali genealogisti di famiglie meridionali d'Italia, compresi il Candida Gonzaga[2], ed il Volpicella[3], e le principali biografie di scrittori napoletani, nelle quali soglionsi accuratamente riportare le edizioni delle varie opere compilate da questi ultimi. Tentammo anche inutilmente di ricercare nelle principali bibliografie di Bucolica Latina l'opuscolo che andiamo ora a descrivere, nel quale si legge, fra le note tipografiche, il nome del De Capellis. Siamo costretti, quindi, a limitarci, come testè abbiamo fatto per le precedenti edizioni, alla sola descrizione bibliografica dell' opuscolo in esame.

Sul frontespizio, il cui *verso* è bianco, leggesi il seguente titolo:
INNOCENTII / LVCII MONTELLANI /[4] AEGLOGA / MELLIBOEVS, ET TITYRVS.

c. 2 n. n.:
ILLVSTRISS. D. CAROLO CABA*nilio Viro Patritio Donatus à Viridi Rosa | Bene agere.*

È la dedicatoria dell' editore. Ha bella iniziale silografica, simboleggiante una donzella, che assisa sull' erba suona una mandòla, abbracciata da un giovane, mentre un ragazzo in piedi suona il flauto. Porta la dala « *X. Kal. August. Anno Redem. 1558* ».

---

1. *Saggio... sulla tipografia del Regno di Napoli* ecc.
2. *Memorie delle famiglie nobili delle provincie meridionali d'Italia.* Napoli, 1875-1882, voll. 6, in-4°, fig.
3. *Volpicella,* Scipione, *Armi gentilizie riportate nei manoscritti della Biblioteca nazionale di Napoli.* S. u. n. in-16°.
4. Per la sua biografia, cfr. Tafuri, *op. cit.*, t. III., par. I^a, p. 50.

cc. 3ª—6ª :

il testo dei carmi bucolici, imitazione di quelli di Vergilio.
Ha iniziale figurata, raffigurante 2 Pastori, che reggono 2 cani.
L'Egloga termina colla parola FINIS.

cc. 7ª — 9ᵇ n. n. :

Donati Antonij Moctulae Nuſcani // de Montellano agro Carmen.

Sono parimente versi, ad imitazione dei buccolici vergiliani. Terminano colla parola FINIS.

Seguono :

Io. Franciſci Lomb.[1] *Neap. Art. & Medic. Profeſſ.* // τὸ δα κτυλικὸν μετὰ ἰαμβικοῦ διμέτρου // εξ Αποστόλου. α. κοριν. ιε.

Crediamo bene qui riportarli:

Τὸ υνομα νῦν ἀβλαβοῦς τεκμήρει (αλεθέα φάσκω)
οἰκοῦντα γᾶιαν τήν Αδάμ
φωτεινοῦ δὲ χαρακτηριζει τὸ υνομα Αδαμ
οἴκου ντα λαμπρον γ' οὐρανον
εκ τῶν αμφωτέρων γίνε ται ἅμα Χριστός Ιησοῦς

μέροψ ἀληθῆς, καί θέος.

c. 10ª :

Eiusdem ὠδὴ δίκωλος δίστροφος, ἀντί μυσηρίον τῆς ἀμφοτέρας Ιερουσαλεμ.
γαλ. δ. Αποκ. κα.

Materna innocuum quidem
Aluo nomen habet; Lucius insuper
Dictus lumine Apollinis :
Nulli quòd noceat pectore, cordéue.
Labes corpore nulla quòd
Sit toto : efficit hic innocuus status,
Isto carcere liber ut,
Lucis possideat gaudia iubilans :
Pastorum bone Lector haec

1. (Giovanni Francesco Lombardo). Era Teologo e Medico illustre. Cfr. Toppi Nicodemo. *Biblioteca Napoletana* cit., p. 145, e nelle *Addizioni*, a p. 122.

Sint nunc μνημόσυνα carmina quae legis,
Pignora, ingenuis uiri &
Sint firmissima pro moribus istius.

c. 10ᵇ:
Eiusdem Hexaſtichon ad Lectorem pro domini // Donati etymo.

Lector Chalcographis haec AEgloga tradita nunc est,
Donati egregia sedulitate mei.
Nec mirum, à dando Donatus dicitur (almi
Si quicquam ueri dogma Platωnis habet)
Quod si haec accipies hilari, uultúq; sereno
Pauca, tibi deinceps grandia dona dabit.

E finalmente la nota tipografica:
Impressum est Neapoli per Jacobum de Capellis // Nuscanum Typographum. // An. M. D. LVIII.
Seguono 2 cc. bianche.

***

Opuscolo in 16° (di mm. 140X100), di cc. 12 n. n., con segnature A-C di carattere romano corsivo.

Esemplare ben conservato, benchè alquanto macchiato sul margine superiore delle singole cc. Fa parte di una Miscellanea, già appartenuta al Convento di Santa Maria Della Nova, secondo si rileva dal bollo nero impresso sul frontespizio del 1° opusculo, contenuto in essa Miscellanea e che reca le sigle S. M. D. N. [*Sancta Maria de Nova*].

Il tipografo, che lo stampò, è affatto sconosciuto sia al Giustiniani[1] sia ai principali bibliografi[2]. Il descritto opuscolo è della più grande rarità, secondo si rileva dal Tafuri[3], il quale, dopo aver riportato quanto il Ciarlante[4] incompletamente dice su detta Egloga, conclude così: « *Per diligenze praticate non ci è riuscito*

1. *Op. cit.*
2. Vedi note precedenti.
3. *Op. cit.*
4. *Op. cit.*

auer nelle mani quest'opera. » Il Chioccarelli[1] cita bensì dett'opuscolo, ma con erronea data (1518), la qual cosa dimostra che neppure a lui fu dato di esaminarlo.

Il Toppi-Nicodemo[2], il Minieri-Riccio[3] ed altri[4] tacciono.

(R. Biblioteca S. Giacomo di Napoli, segn. 78.3.30).

IV

Come sopra dicemmo, del libraio Giovanni Domenico De Gallis napoletano poche notizie si hanno e da noi innanzi riferite.

Di edizioni, che portino il suo nome non conosciamo, finoggi, che una sola : quella, che andiamo a descrivere e che resta edizione assai rara e quasi sconosciuta ai principali bibliografi. È vero che il solo Giustiniani[5], discorrendo del famoso giureconsulto Roberto Maranta da Venosa, riporta il titolo dell'opera, che andiamo ad esaminare così : *Quaestiones legales disputationes X cum aliquot Repetit. Neap.* 1546 *expensis Joannis Dominici de Gallis*, nondimeno crediamo opportuno completare, in maniera più esatta, la semplice indicazione bibliografica, data dal Giustiniani, anche perchè sembra a noi edizione assai rara, di cui non abbiamo visto che un solo esemplare, quello cioè posseduto dalla Biblioteca Nazionale di Napoli.

Eccone, senz' altro, la descrizione :

ROBERTI MARANTAE / VENVSINI. V. I. D. CLARISSIMI / Diſputationes non nullarum Queſtionũ, ſatis / acutę atqz in Regno Neapolitano iura uol- / uentibus perneceſſarię, cum indice / copioſiſſimo. / Cum Priuilegio. / NEAPOLI. / Apud Io. Dominicum de Gallis.

Sta innanzi alle note tipografiche del soprascritto titolo, lo stemma del tipografo. Esso raffigura un gallo che canta, poggiato su due libri, posti su d'un globo contenente la sigla D. chiusa in

1. *Op. cit.*, p. 239.
2. *Op. cit.*
3. *Op. cit.*
4. Vedi note antecedenti.
5. *Memorie istoriche degli scrittori legali del regno di Napoli* cit., t. II, p. 218.

due triangoli così ✡. Corre intorno il motto : LITTERATIS CANTV VIGILIAS MONET. L'arme è cinta da angeli con due busti di donne ai due lati e con festoni. Il verso di questo frontespizio è bianco.

C. 2ª nn. (con segnatura A ii) :

Excell. D. Martiali Regio Conſiliario Digniſſ. / Joannes Dominicus. de Gallis / Bibliopola S. /

Questa dedicatoria è in data *Quarto Kal. Junii.* M. D. XLVI. ed ha iniziale silografica ornata.

Seguono alcuni distici :

Philocali Troiani iudiciū de Roberto Marantha ad / Martialem Regiū Consiliarium. /

cc. 3 — 13 n. n. (segn. A iii-B ii) : ℭ Tabula omniū queſtio / num. (con caratteri gotici.)

ℭ *Et deciſionum que continentur in / iſtis diſputatiōibus per alpha-/ betum cū numero ad fa / cilius inueniedū / dicta : incipit./*

c. 13ᵇ n. n. :

3 distici, dal titolo : Innocentius Lucius ad lectorem.

c. 14 n. n. bianca.

c. 1ª :

DISPVTATIO PRIMA / Roberti Marante / (con caratteri gotici)

Venuſini V. I. D. Diſputa/ tiones nōnullarū vtiliſſi-/ marum legalium con / cluſionum feliciter / incipiunt. / ℭ Diſputatio prima. /

c. 61ᵇ :

DISPVTATIO DECIMA

che termina con le parole :

Laus deo. / Datum Melfie die. 2. Iulii. 3. Ind. 1530. Robertus Maran-/ ta Venuſinus. V. I. D. Segue la nota tipografica :

ℭ *Neapoli ſumptibus. D. Joannis Dominici de Gallis Bibliopole/ Neapolitani in Platea Vlmi diui Laurentij Anno ex quo lux te-/ nebris expulit.* M. D. XLVI. / *Regnante Inuictisſimo Carolo quinto Imperatore & cautum eſt priuilegiū / nequis hoc opus imprimere audeat ſiue alibi impreſſum in Regno Neapolitano aportare uendere nec aliquo modo contra-/ ctare ut in priuilegio continetur abſq ; licentia predi-/ cta Io. Dominici de Gallis.*

⁂

In 4° (mm. 150 × 210), di cc. 14 n. n. + 61, car. tondo, con ini-

ziali silografiche figurate. Opuscolo molto raro e sconosciuto ai principali bibliografi [1].

La Biblioteca Nazionale di Napoli ne ha recentemente acquistato un esemplare ben conservato (segn. XXVI. L. 41.)

Napoli, marzo 1904.

Dr GIOVANNI BRESCIANO.
SOTTOBIBLIOTECARIO DELLA R. UNIVERSITÀ.

1. Vedi note precedenti.

NOTE SUR JEAN COLOMBE

EN LUMINEUR

Le nom de Jean Colombe, enlumineur, a été ajouté récemment à la liste, encore bien incomplète, des enlumineurs français du xve siècle. Il se rattache à la famille du grand sculpteur Michel Colombe dont le neveu « François Colombe, enlumineur », est cité dans un document relatif à l'année 1511 [1]. Le nom de Jean Colombe, l'artiste qui fait l'objet de la présente note, est mentionné dans une lettre de la reine Charlotte de Savoie, seconde femme de Louis XI, au seigneur du Bouchage, Imbert de Batarnay. La reine demande au puissant favori de faire exempter *du guet et de la porte* son protégé, « Jehan Coulombe, povre enlumineur à Bourges », qui lui faisait « beaucop de services ». Cette requête signée du secrétaire René Tardif, contresignée par la reine Charlotte, est datée d'Amboise, 12 juin, sans désignation d'année [2].

On sait que Charlotte de Savoie, après son entrée solennelle à Amboise au mois de septembre 1461 [3], y vint séjourner plusieurs fois, notamment pendant la guerre du Bien public en 1465, et qu'elle y demeura d'une façon à peu près continue depuis 1469

1. Le Glay, *Analectes historiques*, 1er fascicule, 1re partie, n° 2, cité par B. Fillon, *Documents relatifs aux œuvres de Michel Colombe* (Fontenay-le-Comte, 1865, in-4°), p. 9-10, note 2.

2. Bibl. nat., ms. franç. 2916, fol. 3. — Cette lettre a été publiée dans le *Cabinet historique* (Paris, 1856), p. 124 ; mais le copiste a lu « Joseph » pour « Jehan », et a ramené la graphie originale à l'orthographe moderne. Elle a été mentionnée, avec une brève analyse, par Giraudet, *Les Artistes tourangeaux* (Tours, 1885, in-8°), p. 87, avec le nom « Jehan » qu'on lit dans l'original. M. Paul Vitry, dans son beau livre sur *Michel Colombe et la sculpture française de son temps* (Paris, 1901, in-8°, p. 345 et note 1, 412, 413 et notes), s'est contenté de renvoyer au texte du *Cabinet historique*. Il y avait donc intérêt à reproduire ce document dans sa forme originale, tel que nous le publions ici, en l'accompagnant de quelques annotations.

3. Et. Cartier, *Essai historique sur Amboise* (Poitiers, 1842, in-8°), p. 51.

jusqu'à sa mort, survenue le 1er décembre 1483[1]. D'autre part, René Tardif, le secrétaire qui rédigea cette lettre, figure en cette qualité sur l'*Estat des officiers domestiques de l'hostel de la reyne Charlotte, du premier juillet 1469 au premier juillet 1479*, aux gages de VIxx livres par an[2]. Il y a lieu de penser que la présente lettre fut écrite entre ces deux dates extrêmes, car le nom de René Tardif n'apparaît plus sur le nouvel état des officiers de la maison de la reine dressé en janvier 1483[3].

On s'explique que Charlotte de Savoie, fort négligée par Louis XI, qui « ne l'ayma jamais que pour en avoir lignée »[4], et qui l'avait reléguée à Amboise avec une petite cour, n'ait pas écrit à son « très doubté seigneur »[5], mais se soit adressée au

---

1. *Ibid.*, p. 14. — *Chronique scandaleuse* (édition B. de Mandrot), t. I, p. 131, 231, 234. — En 1471, la reine vint à Paris avec le roi. *Ibid.*, p. 252 ; tome II, p. 23-24.

2. Bibl. nat., ms. fr. 7853, fol. 263vo. — Ce René Tardif semble devoir être identifié avec le poète angevin du même nom, qui, dans une poésie au roi René (1476), prédit la ruine de Charles de Bourgogne. Cf. mon édition des *Epistole et orationes Gaguini* (Paris, 1904, in-8o), tome I, p. 260, no 3, et la notice de Célestin Port, *Dictionnaire hist., géographique et biogr. de Maine-et-Loire* (Paris-Angers, 1878, in-8o), tome III, p. 559. — Dans l'*Extrait des registres des audiences du Chastelet de Paris*, on lit la mention suivante : « René Tardif, Me es arts et bachelier en lois, a été receu advocat, 26 8bre 1467. » Bibl. nat., coll. Clairambault, vol. 764, p. 14.

3. Cet état a été publié par Th. Godefroy, *Histoire de Charles VIII* (Paris, 1684, in-fol.), p. 365, ensuite par M. Tuetey, dans la *Bibl. de l'École des Chartes*, tome XXVI (1865), p. 342.

4. Ce témoignage de Brantôme est intéressant à relever. « [Le roi] eut pourtant très bonne opinion de sa femme, qui estoit sage et vertueuse: aussy la luy falloit-il telle ; car, estant ombrageux et soupçonneux prince s'il en fut onc, il luy eust bientôt fait passer le pas des autres. Et quand il mourut, il commanda à son fils d'aymer et honnorer fort sa mère, mais non de se gouverner par elle, « non qu'elle ne fust fort sage et chaste, dit-il, mais qu'elle estoit plus bourguignone que françoise ». Aussi ne l'ayma-il jamais que pour en avoir lignée ; et, quand il en eut, il n'en faisoit guères de cas. Il la tenoit au château d'Amboise comme une simple dame, portant fort petit estat, et aussi mal habillée que simple damoiselle, et la laissoit là avec petite court à faire des prières, et luy s'alloit pourmener et donner du bon temps d'ailleurs... » Brantôme, *Œuvres complètes* (édit. Lud. Lalanne), tome IX, p. 470. Cf. également un autre portrait de Charlotte de Savoie dans le ms. francais 15538, fol. 40 ; le passage a été réimprimé par Cimber et Danjou dans les *Archives curieuses de l'histoire de France* (Paris, 1854, in-8o) t. I, pp. 163-164. Voy. aussi l'observation de Commynes, liv. VI, chap. 13.

5. Ce n'est pas que Louis XI, malgré ses préoccupations multiples, se désintéressât des choses de l'art. Cf., à ce sujet, la lettre adressée par lui aux recteur et étudiants de l'Université de Caen, en faveur de Jehan Maubert, enlumineur (Senlis,

favori tout-puissant qui jouissait de l'entière confiance de son maître. « Du sommet au pied de l'échelle sociale, écrit M. Bernard de Mandrot, ceux qui sollicitaient quelque faveur, grande ou petite, suppliaient le favori d'intercéder pour eux [1]. » La requête de Charlotte vient pleinement confirmer cette appréciation.

Dans l'inventaire[2] des biens laissés par Charlotte à son décès, on relève une centaine de manuscrits[3], non compris une trentaine de volumes qu'elle avait hérités de Louis XI, et qu'elle avait fait déposer dans un coffre de cuir noir pour être remis à son fils Charles VIII[4].

De la librairie que Charlotte avait réunie au château d'Amboise, cinq manuscrits seulement sont conservés à la Bibliothèque nationale ; et l'examen attentif de chacun d'eux ne fournit aucune indication sur les calligraphes et les enlumineurs qui y travaillèrent. Ce sont d'abord les manuscrits du fonds français nos 407 et 408, *La vie de Jhesu Crist*, premier et second volume d'un exemplaire qui comptait primitivement quatre volumes. Dans le listel inférieur de la miniature du feuillet initial du premier volume figurent les armoiries de Charlotte de Savoie, *de France, parti de Savoie*[5] ; le manuscrit français 449, *Des douze perilz d'enfer*, petit in-folio sur vélin de 115 feuillets, avec treize miniatures dont quelques-unes sont très remarquables. La première peinture qui représente l'auteur, Pierre de Caillemesnil, un genou en terre, offrant son ouvrage à Marie d'Anjou, mère de Louis XI, porte encastrées, dans le listel inférieur, les armoiries de Charlotte[6]. De même, le manuscrit français 1813, *Du sacrement de l'autel*,

---

27 mai), dans les *Archives de l'Art français*, tome II (Paris, 1852-1853), documents, p. 131.

1. *Ymbert de Batarnay, seigneur du Bouchage* (Paris, 1886, in-8°), p. 84. On trouvera, dans le ms. fr. 2907, une lettre de Bonne de Savoie, sœur de Charlotte, écrite « ex castro Abiate, die XII maii 1482 » et adressée au seigneur du Bouchage. Elle est signée : « Bona duchesa di Milan, manu propria » (fol. 16).

2. Cf. Tuetey, *Bibl. de l'École des Chartes* (1865), pp. 338-366, 423-442.

3. *Ibid.*, et L. Delisle, *Le Cabinet des Mss. de la Bibl. nat.*, tome I, p. 91 et suivantes.

4. *Le Cabinet des Mss.*, tome I, p. 94.

5. Cf. la description de ces mss. dans P. Paris, *Les manuscrits français de la Bibliothèque du Roi*, tome III, p. 384 (nos 7017-7018).

6. *Ibid.* Cf. la rectification de M. L. Delisle relative à ces armoiries (*Cab. des Mss.*, tome I, p. 94.)

in-4°, sur vélin, de 50 feuillets, relié en maroquin rouge, aux armes de France. Le titre (fol. 1) est entouré d'une bordure de fleurs, de rinceaux et d'oiseaux, et dans la marge de droite, comme dans le listel inférieur, se détachent les armoiries de Charlotte[1]. Enfin, le manuscrit français 2222, *Congratulation et graces de la nattivité de Charles, ainsné filz du roi Loys unziesme*, avec les armoiries de la reine, en tête ; encore ce ms. ne peut-il être que sous réserve attribué[2] à la librairie de la reine Charlotte. On chercherait en vain, dans ces différents volumes, un détail qui permît de rattacher d'une façon quelconque le nom de Jean Colombe à leur ornementation. Il faut donc, jusqu'à plus ample informé, se contenter de constater son existence, attestée par la lettre suivante :

« De par la Royne »

« Monsieur du Bochaige, j'ay ung povre enlumineur à Bourges, nommé Jehan Coulombe ; par pluseurs foiz ay escript et prié à ceulx de la ville que en ma faveur ilz le tensissent exempt des charges de la dite ville ; ce neantmoins, ilz le contraignent de faire le guet et la porte, par quoy il ne peut vacquer en mes affaires. Je vous prie que en vueillez escrire à ceulx que verrez estre afaire, car je suis lasse de plus les requerir. Et croyez que me ferez ung bien singulier plaisir, se vous le faictes descharger desdites charges, car il me fait beaucop de services. Et à Dieu, Monsieur du Bochaige, qui vous doint ce que desirez. Escript à Amboise, le xij^me^ jour de juing. — CHARLOTE. — RENÉ TARDIF. [3]»

LOUIS THUASNE.

---

1. Ce ms. comprend le quatrième livre de l'*Imitation de Jésus-Christ*.

2. « Peut-être le ms. français 2222. » L. DELISLE, *Le Cabinet des Mss.*, tome I, p. 92, n° 3.

3. Bibl. nat., ms. français 2916, fol. 3. Seule, la signature de la reine est autographe. — Dans le ms. français 2907, fol. 4, se trouve une autre lettre de Charlotte de Savoie au seigneur du Bouchage, datée d'Amboise, 7 août (sans nom de secrétaire ; la signature de Charlotte est autographe).

SOUSCRIPTIONS ET SIGNATURES

DANS LES

MANUSCRITS DES X-XIIIe SIÈCLES

CONSERVÉS AU MONASTÈRE DE VATOPEDI (ATHOS)[1]

Les philologues qui visitent les bibliothèques de l'Athos — du moins celles qui, telles Lavra et Vatopedi, n'ont point encore été méthodiquement inventoriées — sont obligés de limiter leurs études à une catégorie définie ou à un aspect particulier des matériaux qu'ils y trouvent rassemblés. C'est ainsi qu'en examinant un à un les 1100 manuscrits qui composent la bibliothèque de Vatopedi, en vue d'y rechercher des textes inédits ou des manuscrits inexplorés, nous nous sommes proposé en outre de noter au passage et de photographier, à titre de document paléographique, les manuscrits munis de souscriptions ou de signatures.

Nous donnons ci-après l'énumération des plus anciennes de ces sources datées. Notre relevé n'a d'autre prétention que d'apporter une contribution très modeste à l'histoire des manuscrits et des copistes, en attendant que la publication parallèle de quelques fac-similés ajoute, elle aussi, quelques détails à l'histoire — déjà si riche en documents — de l'écriture byzantine.

Nous ne pourrions, d'autre part, affirmer sans témérité que notre liste ne comporte aucune omission ni aucune erreur. Les souscriptions se cachent parfois de telle sorte qu'un examen unique du manuscrit ne suffit pas à les révéler, fût-il même des plus

1. Au sujet de la bibliothèque de Vatopedi, cf. (pour la bibliographie générale) *V. Gardthausen. Sammlungen und Cataloge*, Byzantinisches archiv. fasc. 3. p. 80-81 — (catalogues manuscrits) *Paris*, Bibl. nat. *Suppl. gr. n° 667 et 675* — (évangéliaires). *C. R. Gregory. Textkritik des neuen Testamentes* vol. I. — (Hagiographie). *Th. Schmidt*. Bulletin de l'Institut archéol. russe à Constantinople. 1903. (VIII) pp. 264-298. — *G. Millet. La collection chrétienne et byzantine des Hautes Études* (passim).

minutieux. Et les besognes minutieuses sont d'ailleurs particulièrement ingrates à l'Athos. Malgré l'accueil bienveillant et l'hospitalité aimable des moines, le service des bibliothèques athoïques est encore embryonnaire. Les visites aux collections sont toujours très irrégulières, et parfois bien rapides, en sorte que la précipitation ou la lassitude provoquent souvent des erreurs regrettables, que l'on ne saurait sans injustice attribuer à de la négligence.

C'est pour ce motif, sans doute, que nous constatons des imperfections manifestes, même chez les meilleurs d'entre les philologues qui ont jusqu'ici fréquenté les bibliothèques de la Sainte Montagne; et c'est pour ce motif aussi que nous devons craindre nous-même — et que l'on doit au besoin nous excuser — d'avoir peut-être dressé une liste incomplète. Si par hasard nous avions ignoré un quelconque des manuscrits datés des x-xiiie s. conservés à Vatopedi, on ne saurait nous en faire un crime, pas plus que nous-mêmes nous n'aurions le droit, par exemple, de reprocher à M. Sp. Lambros d'avoir négligé quelques souscriptions particulièrement intéressantes à Iviron et à saint Pantaleimon ; ou d'incriminer M. Th. Schmit, qui publie aujourd'hui un précieux « Catalogue des manuscrits hagiographiques à Vatopedi », parce qu'il a ignoré le plus ancien et le plus vénérable de tous les ménologes qu'il se proposait d'étudier, un beau palimpseste en écriture onciale du ixe siècle[1].

---

1. L'occasion nous semble propice pour combler ici la lacune que nous venons de signaler dans le Catalogue hagiographique de M. Th. Schmit. — Le ms. 178 de Vatopedi est entièrement palimpseste. Il contient, *de seconde main*, les ὑποθέσεις d'Euergetinos. Il se compose de 5 feuillets non numérotés, d'une écriture négligée du xiie siècle, et de 83 folios numérotés d'une écriture plus classique de la même époque. Avant le 1er feuillet numéroté, le ms. présentait autrefois 13 quaternions aujourd'hui perdus. Les 5 feuillets ajoutés en tête contiennent l'ὑπόθεσις κ' et le début de l'ὑπόθεσις κα' jusqu'aux mots καὶ ἀποκαταστήσας αὐτὸν ὁ ἀββᾶς ἀ... Le texte reprend f° 1 inc. : ἐνὶ γέροντι ἢ καὶ ἄλλοις ὀλίγοις ἁπλουστέροις... des f° 83 vo. ὑπόθεσις λθ'... ποτὲ δὲ τὰ θήρια πάντα τῆς ἐρήμου. — La *première main* est une belle onciale du ixe siècle. Le texte écrit sur deux colonnes de 34 ou 35 lignes est le ménologe de juin. On lit en effet f° 17, col. B. ΜΑΡΤΥΡΙΟΝ ΤΟΥ ΑΓΙΟΥ CΩΖΟΝΤΟC ΤΑΡΑCΙΟΥ ΠΡΩΗΝ ΟΝΟΜΑΖΟΜΕΝΟΥ· Inc. ΜΑΞΙΜΙΑΝΟΥ ΗΓΕΜΟΝΕΥΟΝΤΟC ΤΗC ΚΙΛΙΚΙΑC... = Boll. 1.

M. Schmit a négligé en outre de mentionner les feuillets palimpsestes 313-320 du manuscrit n° 75 (xiie s.). Ces feuillets proviennent également d'un ménologe.

Nous donnerons bientôt ici même de plus amples détails sur les manuscrits palimpsestes de Vatopedi.

Notre énumération présente d'abord les souscriptions chronologiques, pour réunir ensuite les simples signatures et les σημειώσεις de tout genre.

N° 163

Ce manuscrit se compose de deux parties distinctes ; la première du xe s. 186 ff. (0.282 × 0.220) contient plusieurs ouvrages d'*Ephrem de Syrie*, la seconde, du xiiie s., comprend des vies de Saints[1]. Vers la fin de la première partie, au f° 164 :

ἐτελειώθη σὺν θεῷ ἡ θεόπνευστος αὕτη βίβλος μηνὶ εἰουλήου (sic) θ', ἰνδικτίωνος ε', ἔτους ϛφε' (= 997).

N° 202

Zonaras. Commentaire aux lettres des Apôtres et Canons des Conciles. pap. 368 ff. 0.332 × 0.232.

Date : ϛψμ' (= 1232).

N° 217

Théophylacte. Commentaires aux Évangiles. pap. 0.332 × 0,245.

Ἐπληρώθη ἡ μεταγραφὴ τῆς κοσμοψυχοσώστου βίβλου τῶν ἁγίων εὐαγγελίων μηνὶ σεπτεμβρίῳ γ' ; ἡμέραγ', ὥραγ'· κατὰ δὲ ἔτος κὸσμου τὸ ,ϛψμδ', ἰνδικτίωνος θ'. ἐγὼ δὲ ὁ ἀνάξιος ταπεινὸς Νικήφορος [?] πάντας ἐρωτῶ τοὺς ταύτην ἐντρύφοντες μή μου τὰς πολλὰς...

Μετὰ δὲ ταύτην κτισαμόνω ἐκ πόθου Δανιὴλ τῶ ἱερομονάχω.

N° 222

Théophylacte. Commentaire aux épîtres de S. Paul. 405 ff. 0.298 × 0.225.

f° 148 : ἔτους ,ϛωα', ἰνδικτίωνος ϛ' (= 1293).

N° 239

Θεῖοι κανόνες et commentaires aux évangiles. 261 ff. 0.315 × 0.223.

Souscription cryptographique :

εψεοείσαβ ʿβ ηιηολω ʺθκψβξ · βνινλε · ξηϖισ · εἴπλωψβ̄ λξϛλβελχω ἐμθπιωϟοιλωψλχεμθπλωιλωλχϛσϛεπ θψλχζϖθφεῖωθυειϖιισθνλχξονθυλχ

1. *Cf. Th. Schmit. l. c. p. 265.*

(Au minium) ψεολωωχν αεσ ψλχνλξλπθνλνλχ.

Soit : ἐτελειώθη ἡ βίβλος αὕτη μηνὶ νοεμβρίω εἰκοστῇ ὀγδόης ἔτου, ἑξακισχιλιοστοῦ ἑξακοσιοσ⟨τ⟩οῦ δωδεκάτου, γραφεῖσα χειρὶ Ἰωάννου μοναχοῦ (= 1103).

Τέλος σὺν θεῷ τοῦ Νομοκανόνου (sic).

Plus bas : Τέλος δεδωκὼς τῷ παρόντι βιβλίῳ τῷ σὺν τελευτῇ χε σοὶ χάριν νέμω·

Ἐτελειώθη διὰ χειρὸς Κωνσταντίνου ἁμαρτωλοῦ τοῦ [τοῦ] χωνῶν.

N° 328

Climax. Εἰς τὸν ποιμένα.

Ἐτελειώθη τὸ παρὸν βιβλίον μηνὶ μαίω, ἰνδικτίωνος ιγ', ἔτους ϛωή (= 1300).

N° 513

Ancien Testament. 236 ff. 0.315 × 0.235.

Ἐγράφει δὲ ἡ δέλτος αὕτη διὰ χειρὸς Βασιλείου ἀναγνώστου τοῦ... (10 lettres illisibles) τοῦ κοιτ. (κοιτῶνος ?), στρατηγοῦ καὶ ἡ +++, ἔτους ,ϛφκθ' ἰνδικτίωνος ϛ' (= 1021, indiction δ')

N° 609

Actes des Apôtres. 237 ff. 0.118 × 0.97.

La date de ce manuscrit nous semble établie par les quatre premières pages du volume. Chacune de ces pages présente six cercles où sont inscrites diverses indications chronologiques relatives à l'une des années ,ϛφϛϛ' à ϛχιθ' (= de 1088 à 1111.)

Sur le premier fol., d'une main du XIIIe s. :

Κωνσταντῖνος ἐν χῷ τῷ θεῷ ἡμῶν εὐσεβεὶς (sic) βασιλεὺς καὶ αὐτοκράτωρ ῥωμαίων ὁ μονομάχος.

Plus bas, d'une autre main : Τὴν παροῦσαν βασιλικὴν βίβλον κέκτειμαι (sic) ἐκ τοῦ πατροπάπου μου κυροῦ Σαβατίου μοναχοῦ τοῦ κατὰ κόσμον Παπαγεωργοπούλου· Ὁ Θεσσαλονίκης Μακάριος.

Le possesseur du manuscrit dont nous trouvons ici la signature est un bibliophile du XVIe siècle, Macarios, évêque de Corinthe, originaire de Salonique. Plusieurs ouvrages précieux de sa collection se retrouvent à Vatopedi. Ils se reconnaissent habituellement grâce aux monogrammes :

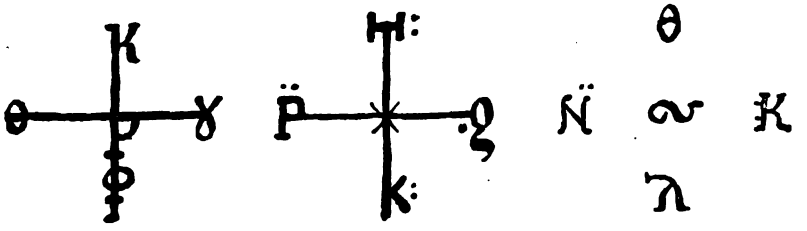

(= Κορίνθου Μακάριος Θεσσαλονίκης)

que l'on retrouve par exemple avec de légères différences de tracé, et parfois avec une variante d'ordre, dans les manuscrits de Vatopedi: 218 (Théophylacte XIIe s), 203 (Théodoret. Commentaire aux Psaumes, XI-XIIe s.), 683 (Ἑβδομάριον, XV-XVIe s.); ainsi que dans le n° 485 de la bibliothèque du St-Synode de Moscou, qui provient sans doute de Vatopedi[1].

Dans le n° 683 les monogrammes sont commentés par la note suivante, fol. 445 : αὕτη ἡ βίβλος ὑπάρχει Μακαρίου ἐλέω θεοῦ τῆς Κορινθέων μητροπόλεως ὑπερτόμου καὶ ἐξάρχου πάσης Πελοποννήσου καὶ τὸν τόπον τῆς Ἀγκύρας ἐπέχων.

Le monogramme de Macarios apparaît sous une forme différente :

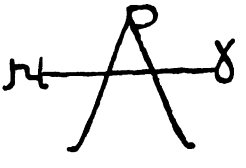

dans le ms. de Vatopedi n° 457 (Nicétas de Serres, Commentaire sur saint Luc, XIIIe s.)

N° 656

Actes et lettres des Apôtres.

Ἐπληρώθη τὸ παρὸν βιβλίον τῶν ἁγίων καὶ πανευφήμων ἀποστόλων αἱ πράξεις καὶ ἐπιστολαὶ καὶ πάντα τὰ ἐνόντα διὰ χειρὸς ἐμοῦ Ἀλεξίου ἀναξίου ἀναγνώστου καὶ χωρικοῦ.

---

1. Cf. Lambros. *Catalogue des mss. de l'Athos*, n°s 1534 et 5594.

Οἱ ἀναγινώσκοντες διὰ τὸν κύριον εὔχεσθαι καὶ μή... κτλ.

Διὰ συνδρομῆς δὲ κόπου καὶ μόχθου κυρίου γέροντος μοναχοῦ καὶ αὐτ... (illisible) | βασιλ. + οντοῦ δὲ τῶν καθήσθη πανευτυχεστάτων βασιλέων... (illisible) | Ἀνδρονικοῦ Κομνηνοῦ τοῦ Παλεολόγου καὶ Εἰρήνης τῆς εὐσεβεστάτης τῆς αὐγούστης· ἐπὶ ἔτει ,ϛψρε′, ἰνδικτίωνος ιε′, μηνὶ μαΐῳ κη′, ἡμέρα γ′, ὥρα... (= 1287).

N° 698

Évangiles, 158 ff. 0,205 × 0,160.

Ἐγράφη δὲ τὸ παρὸν ἅγιον εὐαγγέλιον ἐν ἡμέραις τῶν ἐκ θεοῦ (suivent deux lignes grattées).

Ἀρσενίου δὲ ἡγεμονεύοντος, πατριάρχου ἁγίου, πατρὸς ἀγαθοῦ τὸ κλέος τῶν πατέρων · μηνὶ φεβρουαρίῳ εἰς ῑϛ′, ἡμέρα δὲ α′, ὥρα αι′, ἔτους, ϛψοα′, ἰνδικτίωνος ζ (= 1263, indiction ϛ).

N° 717

Évangiles, 251 ff. 0,162 × 0,120.

Ἐτελειώθη σὺν θεῷ ἡ θεία καὶ ἱερὰ δέλτος αὕτη, σπουδῇ καὶ συνάρσει τοῦ πανοσίου μοναχοῦ Γερασίμου τοῦ ἐγκλειστοῦ ἡβήρου, διὰ χειρὸς Χριστοδούλου ἐλαχιστου πρεσβυτέρου τοῦ ἐκδουλεύοντος ἐν τῷ πανσέπτῳ ναῷ τοῦ ἁγίου μεγαλομάρτυρος Θεοδώρου ἐν Λαοδικείᾳ τῆς μ (= μυσίας ?) ·ἐν ἡμέρα τοῦ τρισμακαρίου μητροπολίτου βασιλίου καὶ πρωτοσυγκέλλου · βασιλεύοντος δὲ Ῥωμανοῦ τοῦ Διογένους · ἐν αἷς ἡμέραις οἱ ἄθλιοι Τοῦρκοι τὴν αὐτὴν πόλιν σὺν καὶ ἄλλαις πόλεσιν ἐπόρθησαν · οἱ ἀναγινώσκοντες εὔχεσθε διὰ τὸν κύριον τῷ κεκτημένῳ καὶ τῷ γράψαντι · ἔτους ϛφος′, ἰνδικτίωνος ϛ′, μηνὶ ἀπριλλίῳ κδ′, ἡμέρα ε′, ὥρα θ′. (= 1068).

N° 718

Évangiles. 264 ff. 0,172 × 0,132.

Ἐτελειώθη ἡ παροῦσα βίβλος ἐν ἔτει, ϛωα′. ἐν ταύτῃ τῇ βασιλευούσῃ τῶν πόλεων, τὴν Κωνσταντίνου φημί · ὑπὸ συνεργίας καὶ ἐξόδου τοῦ ἱερομονάχου κυροῦ Καλλινίκου · καὶ οἱ ἀναγινώσκοντες αὐτὴν εὔχεσθε ἡμῖν διὰ τὸν κύριον · Μνήσθητι κύριε τὸν δοῦλόν σου Θέοδωρον (= 1293).

N° 723[1]

Évangiles, 216 ff. 0,248 × 0,174.

Ἐτελειώθη τὸ ἱερὸν εὐαγγέλιον ὁ ἀπόστολος καὶ ἡ προφητεία τῇ ἐπιτρσπῇ τοῦ ἁγιωτάτου μητροπολίτου καὶ ἀρχιεπισκόπου Ἀλανίας Σταυρουπόλεως κυροῦ Ἰωάννου τοῦ μοναστηριώτου · διὰ χειρὸς Ἀθανασίου ἁμαρτωλοῦ μοναχοῦ καὶ πρεσβυτέρου · μηνὶ αὐγούστω ιε', ἰνδικτίωνος ιγ', ἔτους ,ϛχιγ'. Καὶ ὁ ἀναγινώσκων εὔχου (entre les lignes : ὑπὲρ αὐτοῦ) ὑπὲρ τοῦ γράψαντος. λέγε · κύριος συγχώρη πάσας αὐτοῦ τὰς ἁμαρτίας · ἀμὴν (= 1105).

N° 728

Évangiles, 290 ff. 0,190 × 0,148.

Πληρώσας τὸ παρὸν τετραευάγγελον κατὰ μῆνα μαΐον τῆς ἰνδικτίωνος ιγ' τοῦ ἔτους, ϛωη', εἶπον · δόξα σοι ὁ θεός (= 1300).

N° 760

Évangiles. 361 ff. 0.218 × 0.143.

Ἐν ἔτει ,ϛψϛϐ, ἰνδικτίωνος ιϐ, (= 1284).

Ἐτελειώθη τὸ πανάγιον τετραευάγγελον μετὰ τοῦ πραξαποστόλου διὰ χειρὸς ἐμοῦ τοῦ ἁμαρτωλοῦ Θεοδώρου τοῦ ἁγιοπετρίτου · Καὶ οἱ ἀναγινώσκοντες εὔχεσθε ὑπὲρ τοῦ πόθω πολλῶ κτησαμένου · κἀμοῦ δε τοῦ γράψαντος λύσιν πολλῶν ἁμαρτημάτων · δόξα τῶ δόντι ἀρχὴν καὶ τέλος · ὁ τὰ πάντα πληρῶν θεὸς ἡμῶν · δόξα. Πλήρωμα πάντων καλῶν χριστὸς πέλει · ἀμὴν Θεὸν ἱλεούμενοι ἀγαπητοί μοι Θεόδωρον μέμνησθαι τὸν καλλιγράφον[2].

N° 763

Nouveau Testament, 514 ff. 0.170 × 0.110.

Ἐγράφη αὕτη ἡ βίϐλος τοῦ εὐαγγελίου καὶ τοῦ ἀποστόλου ὑπὲρ λύτρου καὶ ἀφέσεως τῶν ἁμαρτιῶν τοῦ δούλου τοῦ θεοῦ Γρηγορίου τάχα καὶ μοναχοῦ · καὶ μὴ ὑστέρησον αὐτὸν κε ὁ θεὸς τῆς σῆς βασιλείας, ἅμα τῶ γράψαντι καὶ τοῖς ἔχουσιν καὶ ἀναγινώσκουσι τὴν βίϐλον ταύτην · ἀμήν. γένοιτο κε ἀμήν. Ἐπληρώθη αὕτη ἡ βίϐλος μηνὶ σεπτεμϐρίω β', ἰνδικτίωνος γ'; ἔτους ,ϛψϛη' (= 1289).

---

1. Le ms. n° 723 est entièrement palimpseste. Les folios 1-65 et quelques feuillets de la fin présentent une écriture des x°-xi° siècles et contiennent des homélies. Les autres feuillets proviennent d'un Lectionnaire du ix° siècle, en écriture onciale. Cf. f° 80. ЄK TOY KATA MAPKON· K· ΠЄ etc.

2. Cf. Lambros, *Mss. de l'Athos*, n° 1081. Cf. ms. Paris. Coislin 13.

N° 891

Sticherarion, 300 ff. 0.279×0.198.

Ἐτελειώθη τὸ παρὸν στιχηράριον διὰ χειρὸς ἐμοῦ Δανιὴλ ἁμαρτωλοῦ καὶ τάχα μοναχοῦ τοῦ ἀχράδ, καὶ οἱ ψάλλοντες αὖ εὔχεσθε ὑπὲρ ἐμοῦ εἴκε σφάλω · μᾶλον (sic) δὲ καὶ παραγράφω ὡς ἂν ἄθλιος - - - ἔτους ,ϛωζ' (= 1299).

N° 922

Sticherarion, in-f°.

Ἐτελειώθη τὸ πάρον στιχεράριον μηνὶ σεπτεμβρίω κγ', ἰνδικτίωνος β' · ἐν ἔτει ,ϛω' (= 1291).

Aux souscriptions que nous venons d'énumérer, il convient d'ajouter deux *souscriptions suspectes*.

La première apparaît dans le *ms. n° 54*, sous la forme ἔτους ϛφοϐ' (= 1064). Elle est certainement d'une écriture très postérieure à celle du manuscrit.

La seconde est suspecte par sa forme. Elle apparaît dans un évangéliaire du XIe siècle. En tête du manuscrit se trouvent deux feuillets de parchemin pourpre avec lettres d'or. Ce *ms. n° 747* porte d'une main récente la note informe que voici : ειδον τους ετους εξεναγαρφυ · ἐγραφυ χυρι εφραιμ μοναχου ἐν ιμεραις ιε' μη νο κγ' ἰνδ. ς ἔτους ϛυνζ' (= 948).

Quelques manuscrits, que le caractère de l'écriture permet de dater des Xe-XIIIe s., présentent seulement le nom du scribe, sans indications chronologiques.

N° 285

St Jean Chrysostome. Οἱ ἀνδριάντες, XIe s.

Ἐγράφη ἡ ἱερὰ δέλτος αὕτη εἰς τὴν ἁγίαν πόλιν, ἐν τῇ μεγίστη λαύρα τοῦ ὁσίου πατρὸς ἡμῶν Σάϐα, διὰ χειρὸς Ἀκακίου τοῦ ἐν μακαρία τῇ μνήμη. μηνὶ μαρτίω, ἰνδικτίωνος δ'. (de seconde main).

N° 312

Jean Climax. XIIIe s.

Ἐγράφη ἡ βίϐλος αὕτη διὰ χειρὸς καμοῦ ἁμαρτωλοῦ Θωμᾶ τάχα καὶ μοναχοῦ.

N° 594

Flavius Josèphe. 410 ff., XIIIe s.

(Beau manuscrit d'une écriture originale. Dix quaternions manquent au début. Quelques feuillets appartenant à ce manuscrit se trouvaient, au début de 1902, entre les mains du P. Matthieu, bibliothécaire de St-Pantaleimon.)

ff. 1-215 v° Ἰουδαικὴ ἀρχαιολογία — f° 216 Κατὰ Ἰουδαίων — f° 406 Ἰωσήπου βίος.

f° 410 Ἐγράφη ἡ βίβλος αὕτη διὰ χειρὸς Εὐθυμίου μοναχοῦ γραμματικοῦ, προστάξει τοῦ μοναχοῦ κυροῦ ἀντωνίου (une ligne illisible) πρὸς ὠφέλειαν πάντων τῶν ἐντυγχανόντων ταύτῃ. μηνὶ νοεμβρίῳ ϛ', ὥρα πρώτη, ἰνδικτίωνος ι'.

N° 658

Praxapostolos. XIIIe s.

Ἐγράφη ὁ παρὼν ἀπόστολος διὰ χειρὸς ἁμαρτώλου Θωμᾶ τάχα καὶ μοναχοῦ.

N° 722

Évangiles. XIe s.

Μνήσθητι κύριε τὸν δοῦλόν σου Μιχαὴλ πρεσβύτερον τὸν πόθω κτιστάμενον τὴν βίβλον ταύτην γραφεῖσα (*sic*) διὰ χειρὸς Γρηγορίου πρεσβυτέρου ταυρομ<ενίτου ?>,

N° 732

Évangiles. XIIIe s.

Ἐγράφη διὰ Κωνσταντίνου χρυσογράφου τοῦ φιαλίτου· Μέμνησθε κἀμοῦ τοῦ ταπεινοῦ γραφέως Φιλίππου μοναχοῦ ταπεινοῦ καὶ ἁμαρτωλοῦ.

N° 755

Évangiles. XIIIe s.

Θεοτόκε... βοήθει τῷ σῷ δούλῳ Ἰωάννῃ τῷ πενταχλησιώτῃ.

N° 759

Nouveau Testament. XIIe s.

Χριστὲ βοήθει τῷ ἱερεῖ Γεωργίῳ· ἀμήν.

N° 893

Τροπάριον. XI-XIIe s.

f° 212 : ὁ ἁμαρτωλὸς Ἰωάννης τάχα καὶ μοναχός.

Quelques manuscrits, qui ne portent ni souscription ni signature et qui doivent être datés d'après l'étude du tracé, présentent cependant des annotations ou σημειώσεις, (spécialement sous forme d'allusion aux événements contemporains), grâce auxquelles on obtient un *terminus post quem* antérieur à la fin du XIIIe s.

N° 260

Récits ecclésiastiques, XIIe s.

f° 83 : μηνὶ ἰουνίου α', ἰνδικτίωνος θ', ἡμέρα ς', πρὶν ἀλεκτριώνων, ὧδε ἐγένετο σεισμὸς μέγας καὶ τεῖχα πολλὰ τῆς πόλεως κατέπεσεν καὶ ναὸς διερράγυσεν · ἐπεκράτησεν δὲ ἡμέρας (?) ὀκτώ · ἔτους δὲ τοῦ ͵ϛωδ' (= 1296).

N° 568

Synaxarion[1], XIIe s.

Τῇ αὐτῇ ἡμέρα ἐκοιμήθη ὁ δοῦλος τοῦ θεοῦ Ἰωάννης μοναχὸς καὶ καθηγούμενος τῆς μονῆς τοῦ ἀσκέ · ἔτους ͵ϛχξ', ἰνδικτίωνος ιε' (= 1152).

N° 608

Psautier, XIIIe s.

1. Au dernier f° recto (de seconde main) :

Μηνὶ δεκεμβρίῳ τρισκαιδεκάτῃ, ἡμέρα πέμπτῃ, ἰνδικτίωνος πρώτης, ἔτεε ἑξακισχιλιοστῷ ἑπτακοσιοστῷ εἰκοστῷ πρώτῳ, ἐκοιμήθη ὁ εὐσεβέστατος μέγας Κομνηνὸς κῦρις Δαυὶδ, ὁ διὰ τοῦ θείου καὶ ἀγγελικοῦ σχήματος μετονομασθεὶς Δανιὴλ μοναχός (= 1213).

2. Plus bas :

Μηνὶ νοεμβρίῳ ια', ἰνδικτίωνος γ', τοῦ ἔτους, ϛωιγ' ἠξιώθη ὁ περιπόθητος θεῖος τοῦ κραταιοῦ καὶ ἁγίου ἡμῶν αὐθέντου καὶ βασιλέως Μιχαὴλ Δουκᾶς καὶ ὁ φιλανθρωπινὸς ⟨διὰ⟩ τοῦ θείου καὶ ἀγγελικοῦ σχήματος μετονομασθεὶς Ἀλύπιος (?) μοναχός (= 1305).

---

1. Cf. Th. Schmit, l. c., p. 266.

3. Dernier f° verso :

βιβλίον τοῦτο πέφυκε κτῆμα ἀρμενίου τοὔνομα οἴκτρου θεοῦ πανβασιλεύοντος τὰ πάντα ἀποχαρισθὲν... etc.

4. Plus bas (de première main, en caractères rouge et or) :

Μηνὶ αὐγούστω η', ἡμέρα σαββάτω, ἰνδικτίωνος ε', ἔτει ἑξακισχιλιοστῶ ἑπτακοσιοστῶ δεκάτω(?), ἐκοιμήθη ἡ πανευγενεστάτη Κομνηνὴ κυρ. Ἐιρήνη Δουκένα φιλανθρωπινὴ Κατακουζηνὶ ἡ διὰ τοῦ θείου καὶ ἀγγελικοῦ σχήματος μετονομασθεῖσα Εὐφροσύνη μοναχή (= 1202).

Antonin. Zamjetki poklonnika Svjatoj gory, Kiev. 1864, pp. 96 et 100, a publié les notes ci-dessus, à l'exception du n° 3. Notre lecture ne concorde pas avec la sienne. Antonin cite en même temps deux notes d'une main très négligée et plus récente que les autres; la seconde de ces notules n'est que la réplique infidèle du n° 4. C'est pourquoi nous les avions négligées. C'est d'après Antonin que nous les reproduisons ici :

5. μηνὶ μαρτίω ε', ἰνδικτίωνος ιβ', ἔτη ἑξακισχιλιοστῶ ὀγδοη... ε β' ὁμω ἡμέρα σαββάτω ἐκοιμήθη ὁ πανευγενέοτατος κύριος Κωνσταντῖνος.

6. μηνὶ αὐγούστω, ἰνδικτίωνος ε' ἔτει ἑξακισχιλιοστῶ ὀγδοηκοστῶ δωδεκάτω ἡμέρα κυριακῆ ἐκοιμήθη ἡ πανευγενεστάτη Κομνηνὴ κυρ. Εἰρήνη φιλαῦ ἡ Δουκεια η τ°. διὰ τοῦ θείου καὶ ἀγγελικοῦ σχήματος μετονομασθεῖσα Εὐφροσύνη μοναχή.

N° 610

Psautier, XIIIe s.

f° 330 : παρέλαβον τὴν πόλιν ἡ φράγγη (corr. οἱ φράγγοι) ἐν ἔτει ,ϛψιβ', ἀπριλλίω ιβ', πατριάρχου Ἰωάννου τοῦ Καματέρου· ἐπεδόθη τοῖς Ῥωμαίοις ἔτους, ϛψξη', ἰουλίου κε', ἡμέρα β', πατριάρχης Ἀρσένιος.

N° 685

Évangiles, XIIe s.

f° 178 : Ἀφιερώθη τὸ παρὸν ἅγιον εὐαγγέλιον παρὰ Μάρκου ἱερομονάχου ὑπὲρ μνήμης αὐτου γονέων, ὃς ἔσχεν γέννησιν αὐτοῦ ἀπὸ Κάστρου Κρή, (Κρήτης?)· ἐν ὦ ἡ παροῦσα δέλτος ἀφιερώθη μηνὶ μαρτίω, ἰνδικτίωνος ιδ', ἔτει, ϛχνθ' (= 1151).

N° 709

Évangiles, XIIe s.

Τὸ παρὸν ἅγιον εὐαγγέλιον ἀφιερώθη εἰς τὸν πάνσεπτον καὶ θεῖον ναὸν τῆς ὑπεραγίας θεοτόκου τῆς περιβολιοτίσσας, διὰ συνδρομῆς καὶ ἐξόδου τοῦ θεοσε-

θεστάτου ἱερέως κυροῦ Γεωργίου καὶ πρωτοπάπα τῆς ἁγιοτάτης ἐπισκοπῆς· Καὶ οἱ ἀναγινώσκοντες εὔχεσθε διὰ τοῦ νομ. τῆς νήσου Ῥοδ(ου) Νικ(ολάου?) τοῦ Ῥαγκούση· μηνὶ ἀπριλλίῳ, ἰνδικτίωνος ιϛ', ἔτους ,ϛφιζ'. (= 1209).

Enfin nous signalerons dans le ms. 950 (Triodion du XIIe s.) la note cryptographique ci-après :

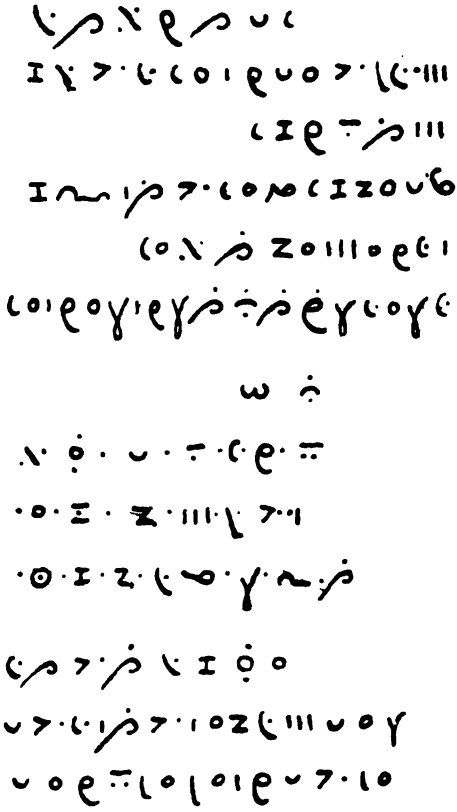

Cette note, qui, d'après son contenu, ne serait autre chose que la signature du copiste et des possesseurs du manuscrit, est-elle vraiment contemporaine de celui-ci ? C'est ce qu'il est impossible d'affirmer, en l'absence d'exemples comparables. Toutefois l'originalité même du système d'après lequel cette note a été élaborée nous obligeait à la reproduire ici.

Cette cryptographie, qui rappelle certains tracés tachygraphiques, est sans doute d'origine orientale. Le scribe en a lui-même donné

la clef en fournissant au lecteur (l. 4-7 à partir du bas) l'alphabet dont il s'est servi. Cet alphabet doit se lire de droite à gauche et de bas en haut, comme s'il s'agissait d'un texte hébreu ou arabe. C'est grâce à la présence de l'alphabet que la note elle-même peut se lire aisément :

l. 1-3 à partir du bas :

Οἱ κυριοι προυγουμενοι και σκ⟨ε⟩υοφυλακες

l. 8-13 à partir du bas :

εγο εγραψα Γριγοριος ιερομοναχος
Δυονυσιος καὶ βηματ⟨α⟩ρης
Μερκουριος εκλησυαρχας

Le copiste n'avait point la pratique de son système ; il ne s'en est pas tiré sans un grand nombre d'incorrections.

Les énigmes cryptographiques sont jeux de moines. Aussi se trouvent-elles en abondance à l'Athos. M. Lambros les a parfois négligées. Elles offrent néanmoins quelque intérêt au point de vue paléographique ; en effet elles proviennent rarement d'une invention individuelle, elles ont presque toujours une origine — sinon ancienne — du moins traditionnelle ou locale. Il est donc préférable de les noter au passage puisqu'on peut retrouver des systèmes identiques dans plusieurs manuscrits de la même provenance.

Il arrive que ces systèmes prennent des aspects bien complexes. Je n'en veux d'autre exemple que le ms. Athos n° 5402 (= Iviron 382), bien que cet exemple m'oblige à sortir des limites de lieu et d'époque que je m'étais d'abord fixées. Ce manuscrit, que M. Lambros date du xve s., présente en réalité au f° 961 une souscription très explicite bien que d'une rare complication ; des 7 lignes qu'elle comporte, les lignes 4 et 7 sont écrites en clair, les lignes 2 et 5 sont écrites conformément au système usuel d'interversion cryptographique ; les lignes 3 et 6 reproduisent un alphabet déformé suivant une cryptographie spéciale :

Ἐτελειώθη ἡ σύνθεσις τοῦ παρόντος βιβλίου διὰ υεϥιλϑ' ἑξλψ̄ ωλψ̄ θξθιωσολψ̄ πθϥ ϛλψ'

3. 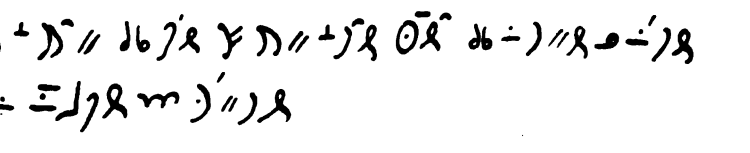

βασιλικῆς μονῆς τῆς τῶν ἰβήρων ἐν τῶ ἁγίω ὄρει πθὴ λήθνθηϭνλ'ϯϭ πλνωεϯϭ ἔχυεϯϭ

6. 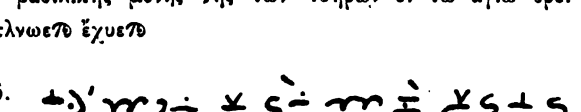

ἔτους, ξχβ' ἰνδικτίωνος β' ἐν μηνὶ φευρουαρίω. τῆ ἡμέρα ἕκτη.

Heureusement le copiste nous a conservé les deux clefs de son système : θηζϛεγϭαηποξνμλκιϯϭωψχυτσ

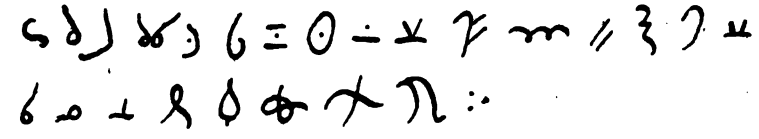

et l'on peut dès lors restituer la souscription en clair : Ἐτελειώθη ἡ σύνθεσις τοῦ παρόντος βιβλίου διὰ | χειρὸς ἐμοῦ τοῦ ἁμαρτωλοῦ καὶ δού- | λου τῶν δούλων τοῦ θεοῦ Διονυσίου καὶ ἡγουμένου | βασιλικῆς μονῆς τῆς τῶν Ἰβήρων ἐν τώ ἁγίω ὄρει· | Καὶ οἱ ἀναϭηνόσκοντες (= ἀναγινώσκοντες) εὔχεσ- | τέ (sic) μοι καὶ μὴ καταρᾶσθαι διὰ τὸν κν. ἔτους, ζχβ' ἰνδικτίωνος β' ἐν μησὶ φευ ρουαρίω τῆ ἡμέρα ἕκτη.

D. Serruys.

Paris. Décembre 1903.

L'INCENDIE

DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE TURIN

NOTES ET DOCUMENTS

I. — L'Incendie.

Un malheur irréparable a atteint, dans la nuit du 25 au 26 janvier dernier, la Bibliothèque nationale de Turin. La majeure partie de ses manuscrits, dont quelques-uns étaient particulièrement précieux et dont beaucoup n'avaient pas été suffisamment étudiés, ont été détruits par un incendie dont on n'a pas pu ou dont on n'a pas su arrêter à temps les ravages. Malgré le temps qui s'est écoulé depuis ce désastre, aucun rapport officiel n'a encore paru ; les conservateurs, bibliothécaires et employés ont observé un silence qui se comprend assez bien, mais point fait pour éclaircir toutes les questions soit d'intérêt local, soit surtout d'intérêt général soulevées par un événement qui a produit dans le monde savant une émotion considérable ; et nous en sommes réduits, aujourd'hui encore, aux renseignements abondants, mais plus ou moins précis, plus ou moins exacts, qui ont été donnés par la presse italienne. Nous croyons cependant devoir résumer pour les lecteurs de la *Revue des Bibliothèques*, avec toutes les réserves qui s'imposent en pareil cas, les détails qui, dans les nombreux articles que nous avons dépouillés, nous ont paru de nature à intéresser les fonctionnaires des bibliothèques, les savants et les bibliophiles.

Dans la nuit du 25 au 26 janvier, vers minuit et demi, un passant, qui rentrait chez lui par la rue du Pô, aperçut, à une fenêtre du troisième étage du Palais de l'Université, au coin de la rue Vasco, une lueur qui paraissait être celle d'un incendie. C'était bien, en effet, un incendie qui se développait dans les salles de

la Bibliothèque nationale. Le passant appela, s'adressa à un agent, et l'on avertit le concierge, pendant que d'autres personnes prévenaient les pompiers, dont le poste se trouve non loin de là, rue Saint-François de Paule, et téléphonaient au Municipe, à la Questure et aux casernes pour demander du secours. Bientôt, les flammes apparurent à une seconde fenêtre, puis à une troisième. L'incendie avait gagné deux étages ; le plafond et le toit commençaient à brûler. Et le concierge ne descendait pas pour ouvrir ! Il paraît que, bien que réveillé dès les premiers coups frappés à la grande porte et par les cris du dehors, il s'était imaginé, dans cette saison de demi-carnaval, qu'il n'y avait là qu'une mauvaise plaisanterie de quelque ivrogne attardé.

Cependant la rue du Pô s'emplissait de gens accourus au bruit, ainsi que des malheureux habitants des mansardes et des appartements du Palais chassés de leur lit par l'irruption du feu. Vers deux heures, alors que les premiers secours étaient déjà sur les lieux, les flammes descendaient à l'étage inférieur et se propageaient par les fenêtres voisines. Déjà brûlaient cinq fenêtres au second étage et cinq au troisième.

Les premiers pompiers arrivés sur le lieu du sinistre attaquèrent aussitôt l'incendie du côté de la rue Vasco. Mais, malgré leurs efforts, le feu s'étendait toujours, et chassé d'une fenêtre, on le voyait bientôt reparaître à une autre. Les plafonds, les poutres des toits brûlaient comme de la paille. La façade, sur une longueur de plus de trente mètres, apparaissait toute enflammée.

Les cinq familles d'employés qui habitaient au-dessus des salles incendiées descendirent en toute hâte à l'étage inférieur ; et malgré leur frayeur, quelques-uns coururent prendre douze petites bouteilles de liquide extincteur, qui se trouvaient dans la Bibliothèque, et les jetèrent dans les flammes. Le résultat fut nul, et le feu, qui avait déjà attaqué le plafond, continua son œuvre de destruction et pénétra, peu après, dans les appartements supérieurs et jusqu'au toit.

La préoccupation générale fut bientôt de sauver les manuscrits réunis dans une salle contiguë à celles qui étaient déjà détruites, et vers laquelle il semble qu'on aurait dû, dès le début, diriger tous les efforts de sauvetage. « Au contraire, sur les assurances données par ceux qui dirigeaient le travail d'extinction, ce n'est qu'à quatre heures, lorsque la marche du feu vers le centre de

l'édifice devient plus impétueuse et que l'on voit du dehors s'éclairer de lueurs sinistres les fenêtres qui correspondent à la salle où sont les choses les plus précieuses de la Bibliothèque nationale, ce n'est qu'à quatre heures qu'une escouade de pompiers monte dans la galerie couverte et s'apprête à s'ouvrir un passage, près du groupe de la Gloire qui enchaîne le Temps, pour pénétrer dans la salle des manuscrits [1]. Cette salle communique avec le portique supérieur par un guichet de fer placé à deux mètres au-dessus du pavé. C'est contre cet obstacle, — qui dans la pensée du constructeur devait être une défense contre le feu et offrir un moyen de communication tout prêt de cette salle extrême avec l'extérieur, — que s'escrime avec sa hache un vigoureux pompier. Le bruit des coups sur le métal résonne dans le grand silence de cet incendie qui ne ressemble à aucun autre. Près du groupe de marbre, qu'éclaire à peine une bougie, sont rassemblées toutes les autorités, dans l'espérance de voir s'ouvrir le passage qui pourrait encore permettre de sauver de la fureur du feu les précieux manuscrits de l'abbaye de Bobbio et tous ceux qui provenaient de l'ancienne bibliothèque de la maison de Savoie. Mais le métal ne cède pas : sous les coups répétés il rend un son sinistre de tam-tam, sans plier. Au premier sapeur en succèdent d'autres, les masses remplacent les haches ; mais le guichet blindé ne cède pas et diminue inexorablement par ce retard la possibilité du sauvetage. Près de ce maudit guichet d'acier, sur lequel est concentrée l'anxiété générale, accourt, fébrile, haletant, le préfet de la Bibliothèque, le chevalier Carta, le maître de la très riche collection qu'il travaillait si amoureusement à accroître. D'abord il espérait encore voir tous ses trésors sauvés et pensait à procéder par voie bureaucratique ; il a été jusqu'à vouloir demander télégraphiquement au Ministère l'autorisation de déménager les précieux manuscrits que le feu, se moquant de tous les ministres, doit déjà avoir atteints. Maintenant il encourage les coups qui se tournent contre le mur, lequel, tout autour de l'inflexible guichet, s'émiette peu à peu sur un buste de marbre... A cinq heures, sous les coups qui en ont descellé les châssis, le guichet de fer s'ouvre

1. On comprendra facilement pourquoi nous avons tenu à traduire littéralement ce passage, emprunté à la *Stampa* de Turin (n° du 27 janvier 1904) ; il contient des assertions que nous n'avons naturellement pas pu contrôler et dont nous n'entendons nullement assumer la responsabilité.

enfin. Le pompier qui a donné le dernier coup s'élance triomphant par l'étroite ouverture, tandis que tous attendent dans l'angoisse la réponse qu'il rapportera. Un instant après, il reparaît, au milieu de la fumée : la salle des manuscrits est en flammes ! Le moment est grave. Là ne brûlent pas seulement, comme dans le grand foyer de l'incendie, des briques ou des livres ; ce sont les voix solitaires des anciens, transmises jusqu'à nous sous la forme rare et précieuse de volumes ornés de peintures, ce sont les témoignages uniques de la pensée des siècles passés, que les flammes lèchent et détruisent. Et ce que le feu épargne, l'eau le détruira irréparablement ! La pensée de la ruine inévitable passe en un même instant, rapide et désolante, dans l'esprit de tous ; la lance d'un corps de pompe que l'eau gonfle d'un seul coup, amenée par la pression depuis la cour jusqu'à la galerie, est sur le point d'être écartée par la certitude des dommages que causera ce lavage, à la fois sauveur et destructeur... Mais cela ne dure qu'un instant, et par la brèche, où ont déjà pénétré quelques pompiers, le jet est dirigé contre le feu. Peut-être sauvera-t-on les manuscrits en parchemin... La salle des manuscrits était la dernière que le feu eût atteinte. La violence des flammes s'était, dans cette lutte de trois heures et demie, successivement exercée, avec une rage indomptable, sur la proie facile que leur offraient les livres. En regardant de la rue du Pô, entre 5 et 6 heures, on s'apercevait, aux différences de réverbération des fenêtres, que le foyer ne s'éteignait que lorsque tout, depuis les livres jusqu'aux meubles, depuis le plafond du dernier étage jusqu'au plafond du Palais, était dévoré par la flamme ; les quatre premières fenêtres donnant sur la rue du Pô, à partir du coin de la rue Vasco, paraissaient être dans une obscurité presque entière, tandis que les quatre autres fenêtres voisines reluisaient encore. Puis, sous le jet des lances, la grande flambée s'éteint peu à peu, et sur le toit le brasier s'exhale en grandes vapeurs denses qu'éclaire seule la torche d'un pompier, dans le ciel où l'on voit déjà une première annonce du jour nouveau. Il est six heures. Avant d'abandonner la galerie de la cour, on brise à coups de hache la porte par où le public entre dans la Bibliothèque ; on veut voir si quelque danger menace les deux très vastes salles de lecture contiguës l'une à l'autre, ainsi que celle du prêt des livres. Obscure et tranquille au point qu'il semble qu'on entre dans un temple, et non pas que

l'on soit à quelques mètres du foyer de l'incendie, la première salle, à la rare lumière de quelques bougies, apparaît tout de suite intacte; elle est seulement un peu plus tiède que d'habitude, à cause de la chaleur développée par l'incendie tout prochain. Les salles contiguës paraissent aussi à l'abri de tout danger ; si bien que, la vérification faite, on éteint immédiatement les bougies qui y ont été allumées contre l'usage. Le préfet de la Bibliothèque, dont il est difficile d'exprimer la profonde angoisse, avant d'abandonner le lieu du désastre, nous rappelait qu'il y avait trente ans que l'on réclamait des mesures pour éviter le malheur actuel : « C'est un incendie attendu depuis plus de trente ans, disait-il. Il semble vraiment qu'une terrible fatalité poursuive la précieuse Bibliothèque que le roi Victor-Amédée II a donnée à l'Université. Beaucoup de nos manuscrits, en effet, étaient déjà gâtés en partie par le feu d'un autre incendie, celui de 1667, qui éclata au Palais ducal, siège actuel de la Préfecture. »

Quatre jours après, la *Stampa* (n° du 31 janvier 1904), complétait cette relation dans les termes suivants : « Comme on le sait, c'est au bibliothécaire chevalier Carlo Frati que l'on doit d'avoir sauvé une bonne partie des manuscrits. Nous nous sommes adressé à lui pour savoir ce qu'il aurait été possible de faire si une direction plus prompte et mieux ordonnée avait présidé au travail d'extinction et de sauvetage de ce qui était contenu dans les cinq salles détruites. — Franchement, nous a-t-il dit, on aurait pu sauver beaucoup de choses si le personnel de la Bibliothèque avait été averti dès que le feu a pénétré dans les salles. Il est inconcevable (oui, vraiment !) qu'on n'ait pas pensé tout de suite à appeler les employés. Eux seuls savaient où se trouvaient les collections précieuses et les passages pour y arriver. — A qui incombe cette faute? — J'ai su, continua-t-il en éludant la question directe, que quelqu'un avait proposé d'avertir le personnel ; mais dans l'espoir de conjurer le désastre sans leur aide, on n'a pas tenu compte de cette suggestion. Et pendant ce temps, tout s'en allait en ruines ! Le personnel de la Bibliothèque a appris par les journaux la nouvelle de l'incendie[1]. C'est là une énormité. Un employé fut arrêté dans la rue par une personne qui lui dit : « Mais n'êtes-vous pas honteux d'être ici pendant que la Biblio-

1. Cf. le *Corriere della Sera* de Milan, n° du 31 janvier 1904.

thèque est en flammes ? » La nouvelle le surprit tellement qu'il ne prit pas même le temps de répondre. Il se mit à courir désespérément vers la Bibliothèque ! Quand j'arrivai, il était 9 heures. Je voulus entrer immédiatement dans les salles incendiées ; ce que je fis, bien qu'on me le déconseillât[1]. Je pénétrai par le fameux trou pratiqué sur le corridor et j'entrai dans la salle des manuscrits, celle qui m'est confiée. Les trois quarts étaient inaccessibles. Mais il en restait un quart. Aidé par les employés et quelques autres personnes, qui m'avaient suivi, je mis en sûreté tout ce qu'il me fut possible d'y mettre. Ce fut un travail désespéré; mais, comme vous le voyez, il n'a pas été vain. — Mais n'aurait-il pas été possible de pénétrer avant 9 heures dans la salle, comme vous l'avez fait? — Je suis persuadé que oui ; au moins quelques heures avant. Certainement nous l'aurions tenté, les employés et moi. Je dirai plus: si nous étions arrivés à deux heures, comme les personnes qui avaient été prévenues, tous les manuscrits et sans doute aussi une partie des collections des deux salles antérieures auraient été certainement sauvés, soit en les faisant passer par le fameux trou, soit en les jetant par les fenêtres après les avoir enveloppés dans des toiles, soit par une ouverture facile à faire dans le mur qui sépare nos salles de celles de l'Institut juridique. — Cette ouverture a-t-elle été faite ensuite ? — Oui, mais trop tard. Quand on demanda de la pratiquer, le commandant des pompiers s'y opposa en disant qu'il s'établirait un courant d'air qui alimenterait le feu[2]. C'est possible !... — Comment jugez-vous le travail des pompiers ? — Que voulez-vous que je vous dise? Les pompiers ont été actifs, énergiques; mais il leur a manqué une direction opportune. Ils ont traité cet incendie si spécial comme un incendie quelconque, et, sans qu'il y ait de leur faute, aggravé parfois les dommages. L'œuvre de sauvetage devrait avoir commencé beaucoup plus tôt, sans tenir compte du danger. Vous avez sans doute vu qu'il y avait encore sur les rayons des volumes qui n'étaient que noircis, même à une heure déjà avancée de la matinée... — J'ai vu aussi désentasser des volumes avec des pelles et des pioches, ce qui attisait imprudemment le feu assoupi ; et j'ai vu jeter dans la rue des papiers

1. La *Tribuna* de Rome (n° du 30 janvier 1904) dit que M. Frati dut « contrevenir aux ordres reçus » et qu'il pénétra dans la salle des manuscrits « contre l'avis général ».

2. Sur ce point, cf. aussi le *Corriere della Sera* du 29 janvier.

qui prenaient feu dans l'air, et étouffer un commencement d'incendie dans un tas de papier à coups de pelle, au lieu de l'étouffer par des moyens plus... convenables. — Voyez ! Tout ceci est venu naturellement et précisément du fait que les livres ont été traités... comme ils ne devaient pas l'être. Le papier, comme vous le savez, est extrêmement inflammable en feuilles séparées ; mais quand il est étroitement comprimé, soit en paquets soit en volumes, et à plus forte raison lorsque ces volumes sont serrés l'un contre l'autre sur les rayons, il brûle difficilement. Le feu l'attaque légèrement sur les bords ; il le mord, pour ainsi dire, avec une extrême lenteur et sans flamme. C'est une carbonisation lente. — Mais comment a-t-on jamais pu placer les manuscrits dans une salle si éloignée et sans une porte de secours voisine, en cas d'incendie ? Et cette fameuse petite fenêtre barricadée... ? — Autrefois, près de cette salle, il y avait une porte précisément faite pour sauver les manuscrits en cas d'incendie ; mais il y a quelques années, la porte a été supprimée. A sa place, on a fait ce trou élevé de plusieurs mètres au-dessus du sol, clos par une plaque de métal et fermé à l'intérieur... — Le sauvetage... à rebours ! Quelles sont les causes que l'on suppose à l'incendie ? — L'incendie ne s'est pas déclaré dans la chambre où se trouve le compteur de la lumière électrique. Il me semble donc difficile de parler de court-circuit. De plus, une personne qui habite en face de la Bibliothèque a dit qu'elle avait vu la partie supérieure de la salle éclairée tandis que la partie inférieure était encore obscure. L'incendie s'est déclaré au plafond : ce qui le prouve encore, c'est la rapidité avec laquelle il s'est propagé. Je ne sais rien d'autre, mais je tiens à vous dire ceci : c'est que tout le personnel de la Bibliothèque est humilié, déshonoré de n'avoir pas été appelé immédiatement. Nous qui vivons la vie de la Bibliothèque, qui faisons même de la Bibliothèque notre vie, nous avions le droit d'être appelés alors que se manifestait le danger. C'est nous qui devions nous occuper de le conjurer ou faire en sorte qu'il causât le moins de dommages possible. »

Ce sont là des déclarations peut-être un peu vives, mais tout à fait dignes d'un vrai bibliothécaire. Personne n'en a contesté le fond ni ne les a taxées d'exagération. On est donc assez autorisé à les tenir pour authentiques. D'ailleurs, on y reconnaît toute la franchise et tout le dévouement de M. Frati. Il serait

donc cruel d'insister sur les fautes commises; mais il est nécessaire de les signaler, afin qu'elles ne puissent plus se reproduire, ni en Italie ni ailleurs. Il n'est que trop évident que, dès le début, tous les assistants ont perdu la tête. Le premier devoir, en de telles circonstances, est de garder son sang-froid.

II. Les causes de l'incendie. — Les pompiers.

On a vu, dans la conversation de M. Frati avec le rédacteur de la *Stampa*, que la cause attribuée dès le premier moment à l'incendie était la production d'un court-circuit dans l'appareil d'éclairage électrique de la Bibliothèque. Il est probable que l'électricité sera généralement accusée de ce nouveau méfait, et l'accusation n'aura rien d'invraisemblable. On se défiait d'ailleurs, en Italie, de ce mode d'éclairage. En février 1901, le professeur Blaserna avait été chargé de rédiger un rapport sur ce sujet. Un exemplaire de son travail avait été transmis au préfet, M. Carta, qui, effrayé par certaines observations de M. Blaserna, avait fait aussitôt examiner par un électricien tous les appareils destinés à l'éclairage des locaux de la Bibliothèque nationale. Le résultat de cette inspection fut qu'une somme de 4.000 francs suffirait à parer à tout danger d'incendie. M. Carta — à ce que l'on raconte — aurait immédiatement écrit à Rome pour demander cette modique somme au Ministère, et on lui aurait répondu que les fonds manquaient et qu'il vît à s'arranger plus économiquement[1].

Si M. Carta a vraiment fait cette démarche et que sa requête ait été accueillie de la sorte, il faudrait vivement le regretter, même si l'électricité n'était pas coupable du récent désastre de Turin. On ne saurait trop prendre de précautions contre l'incendie, quand il s'agit de bibliothèques et de musées. C'est déjà beaucoup que l'on soit obligé d'y introduire des calorifères[2] : on devrait s'en tenir à cette nécessité inévitable. Les appartements du personnel devraient être entièrement isolés des bâtiments qui contiennent les collections (exemple : le Musée britannique). Les

1. *Tribuna* de Rome, n° du 29 janvier 1904. — Cf. la *Stampa* de Turin, n° du 28.

2. Plusieurs personnes ont pensé que le désastre de Turin pouvait provenir du mauvais état des calorifères; voy. par exemple la *Tribuna* du 28 janvier et le *Corriere della Sera* du 29.

séances de nuit ne devraient être autorisées que dans des bibliothèques ne contenant que des livres modernes et des périodiques récents, c'est-à-dire des publications faciles à remplacer en cas de destruction. Si l'on n'y prend garde, l'engouement actuel pour l'éclairage électrique détruira plus de musées et de bibliothèques que les barbares et les accidents de toute sorte n'en ont détruit depuis la création de ces dépôts du passé. Dans l'intérêt même du public qui fréquente ces établissements et qui est toujours porté à les trouver trop peu ouverts à sa curiosité, il faut vigoureusement s'opposer à ce qu'on les traite comme de simples cabinets de lecture et comme des locaux où l'on peut se chauffer en hiver et dormir en été, à l'abri des intempéries des saisons. Les bibliothèques spéciales devraient être assez bien outillées pour suffire aux travailleurs sérieux, au moins pour les heures de la soirée. Quant aux grandes bibliothèques, comme notre Bibliothèque nationale, le bon sens indique, à lui tout seul, qu'elles ne doivent pas, même pour faire plaisir à un public en somme assez restreint, être exposées à des catastrophes irréparables. Il sera toujours possible, avec des règlements libéraux, de donner satisfaction à tous les besoins légitimes des savants et des curieux eux-mêmes. Mais céder à des requêtes du genre de celle dont nous parlons, ce serait, de la part des pouvoirs publics, faire preuve de peu de prudence et d'une intelligence médiocre de leur responsabilité. Introduire l'électricité dans les murs qui abritent une part considérable de la richesse nationale, ce serait prononcer l'arrêt de mort de collections uniques et livrer à une ruine plus ou moins prochaine, mais absolument certaine, tous ces témoins irremplaçables du passé. Il faut espérer que, de ce côté du moins, l'émotion produite dans le monde entier par le lamentable accident de Turin n'aura pas été trop vaine et trop passagère [1].

Si ce n'est pas un court-circuit qui a déterminé l'incendie de Turin, ce ne peut être que quelque imprudence du personnel logé dans le voisinage des salles détruites. Et c'est ce qui paraît ressortir de la conversation de M. Frati. Loin donc d'introduire

1. Le *Corriere della Sera* de Milan (n° du 29 janvier) donnait l'analyse d'un article paru dans le *Times* de la veille. On y lisait : « La lumière électrique est *peut-être* nécessaire dans les bibliothèques, mais nous sommes très heureux que la Direction de la Galerie nationale de Londres n'en ait jamais rien voulu savoir et qu'elle ait supprimé tout éclairage. »

l'électricité dans les bibliothèques, il serait indispensable d'en éloigner tous les autres dangers d'incendie, qui sont cependant beaucoup moins redoutables. Mais nous en avons assez dit, un peu plus haut, à ce sujet, pour n'y pas insister davantage. Ces mesures s'imposent, sous peine de regretter un jour de ne les avoir pas prises lorsqu'il en était encore temps.

De la même conversation de M. Frati et de nombreux articles publiés par les journaux italiens, il ressort encore que le service des pompiers a été, durant l'incendie de Turin, déplorablement dirigé. Comme l'a hautement affirmé le savant bibliothécaire, les employés seuls peuvent efficacement diriger les manœuvres d'extinction et sauvetage des collections. Le premier et strict devoir du directeur est donc de les prévenir, en même temps que les pompiers, dès la première manifestation de l'incendie. Leur connaissance des êtres de la maison, de la situation des volumes précieux, de la disposition des portes et des fenêtres, des moindres recoins des salles et locaux divers, connaissance acquise au cours de leurs démarches journalières pour les besoins du service, ne peut être égalée par personne. Si quelqu'un peut donner aux pompiers des indications précieuses et nécessaires, ce sont les employés, et eux seuls. Il est certain que, devant des renseignements donnés avec une entière compétence et une assurance parfaite, les pompiers s'inclineraient sans résistance et renonceraient à des habitudes qui, excellentes dans la majorité des cas, ne peuvent qu'aggraver le mal dans une bibliothèque ou dans un musée, comme il paraît bien que cela est arrivé à Turin. Le commandant des pompiers de cette ville, interviewé par un rédacteur de la *Stampa,* semble avoir été plutôt réfractaire à cette observation indiscutable; cependant, il a résumé son impression en ces termes : « En somme, *il a manqué un guide sûr pour diriger dès le début d'une manière spéciale notre travail et nos manœuvres.* Comme il était naturel, mon devoir et mon objectif étaient, comme toujours, d'isoler le feu, de l'attaquer par tous les côtés où je le pouvais, de le dompter, puis de procéder au déménagement... » — Seulement, ajoute le rédacteur de la *Stampa,* c'était peut-être le cas de faire les cornes aux règles d'extinction normales des incendies [1]. Mais l'aveu du

1. *Stampa* de Turin, n° du 31 janvier 1904.

commandant nous reste : *il a manqué d'un guide sûr*. S'il l'avait eu, les pertes à déplorer auraient très probablement été beaucoup moins graves [1]. C'est là encore une leçon dont il faut « faire trésor », comme on dit en Italie. Ne l'oublions donc pas : s'il nous arrivait demain quelque malheur (*Di omen avertant !*), nous serions inexcusables.

En résumé, la cause de l'incendie n'est pas connue d'une façon certaine. Nous l'apprendrons peut-être quelque jour par un rapport officiel. Mais on peut dès maintenant affirmer que l'accident provient soit d'un court-circuit, soit d'un accident survenu aux calorifères, soit d'une imprudence du personnel logé dans les appartements voisins des salles de la Bibliothèque. Que ce soit l'une ou l'autre de ces trois causes qui ait produit un pareil malheur, la conclusion est la même : il faut écarter des bibliothèques tout danger d'incendie qui peut être prévu. Et nous ajouterons : si, malgré toutes les précautions prises, un incendie vient à se déclarer, c'est au personnel seul, immédiatement convoqué, que doit être confiée la direction des manœuvres.

III. — Les pertes.

Nous ne sommes guère plus renseignés qu'au lendemain du sinistre sur les pertes subies par la Bibliothèque nationale de Turin.

Les volumes imprimés qui ont été détruits par le feu seraient au nombre d'une trentaine de mille. Ce sont des ouvrages de philosophie, de droit public, de linguistique, de biographie, d'économie politique, d'histoire littéraire, de philologie, de bibliographie, et des revues[2]. 30.000 volumes représentent une somme assez ronde;

---

1. Cela paraît être aussi l'avis de l'assesseur Usseglio, de qui dépendait le service des pompiers : « Le travail des pompiers aurait été beaucoup plus efficace s'ils avaient été requis plus tôt, et s'ils avaient été mieux guidés pour le sauvetage des manuscrits. » *Stampa*, n° du 31 janvier 1904. — Il n'est que juste de dire que M. Carta a formellement protesté contre les assertions du commandant dans une lettre adressée au maire de Turin et résumée dans la *Stampa*, n° du 22 février 1904. Cf. aussi *Giornale d'Italia*, n° du 22 février.

2. *Corriere della Sera* de Milan, n° du 31 janvier. — Le *Giornale d'Italia* (n° du 1er février) parle de 40.000 volumes détruits.

Voici, d'après la *Tribuna*, le détail des volumes détruits : linguistique, 3239;

mais il paraît bien que cette lacune sera dans une certaine mesure, facile à combler : les dons qui ont été immédiatement faits à la Bibliothèque y pourvoiront pour une partie; le reste ne sera qu'une affaire d'argent et de patience[1].

Il n'en va pas de même pour les manuscrits. Selon certains journaux, ils étaient au nombre de 4138; selon d'autres, il y en aurait eu près de 4500. La différence entre les deux chiffres s'explique facilement : le premier représente sans doute les volumes dûment catalogués; le second comprendrait en outre ceux dont la mention n'existait que dans des catalogues usuels, non encore livrés à la publicité.

Les nouvelles les plus contradictoires ont circulé au sujet des manuscrits disparus. Voici ce qui peut être donné comme à peu près certain :

Les manuscrits orientaux, connus surtout par les inventaires et les travaux des Peyron, ont été à peu près entièrement détruits.

Il en est de même des manuscrits grecs, italiens et français.

Parmi les manuscrits latins, on signale la perte des Heures du duc de Berry, qui avaient été, fort heureusement, reproduites à l'occasion du jubilé de M. Léopold Delisle (on n'en a retrouvé que des débris informes identifiés par M. Frati)[2] — et d'une partie des manuscrits du cardinal della Rovere et de Bobbio.

Parmi les manuscrits français, on déplore la disparition d'un exemplaire du *Chevalier errant* du marquis Thomas III de Saluces (notre Bibliothèque nationale en possède un magnifique exemplaire qui provient du château de Saluces), et celle de l'ancienne traduction française de Dante sur laquelle M. Jules Camus avait naguère publié une étude dans le *Giornale Storico della Letteratura italiana* (il paraît qu'il en existe plusieurs copies intégrales).

---

philologie, 2290; droit public, 4147; économie politique, 2760; bibliographie, 1974; philosophie, 5869; polygraphie, 4939; biographie, 2950; histoire littéraire, 2343; revues, 2447.

1. Dès le 1er février, M. Caputo, bibliothécaire de l'Estense de Ferrare, offrait au Ministre de l'Instruction publique les doubles de son dépôt (*Stampa* du 30 janvier; *Tribuna* du 1er février). — Le *Mattino* de Naples (no des 6-7 février) annonçait l'envoi d'une circulaire ministérielle aux bibliothécaires du royaume, pour les prier de transmettre au recteur de l'Université de Turin la liste des doubles conservés dans leurs établissements (cf. *Corriere della Sera* du 29 janvier).

2. *Stampa* des 7 et 8 février; *Secolo* des 8-9 février i *Giornale d'Italia* du 7.

La collection qui provenait de l'ancienne bibliothèque de la maison de Savoie, déjà si éprouvée par le feu en 1667, a été très maltraitée, ainsi que les volumes qui étaient venus s'y adjoindre depuis le XVIIe siècle. La *Descrizione del Piemonte* et d'autres travaux de Della Chiesa, les manuscrits de Vernazza, la *Biblioteca Carloemanuella* de Carlevaris, les 45 volumes autographes de Giantommaso Terraneo, les archives de l'abbaye de S. Solutore Maggiore de Turin ont été la proie des flammes [1].

Ce sont là des renseignements bien incomplets, quoiqu'ils suffisent à indiquer la gravité du désastre. On prétend que, d'après un calcul approximatif, les 4/5 des manuscrits ont péri dans l'incendie [2]; s'il y en avait 4.500, on voit ce qu'il en resterait [3]; mais il y a là une exagération presque certaine [4].

Il est possible — et il est grandement désirable — que ce chiffre soit inférieur à la vérité : ainsi, on croyait encore, le 23 février, que les manuscrits de Bobbio étaient tous détruits [5]; or il est établi que la plupart d'entre eux (plus des deux tiers) [6] ont été sauvés par M. Frati et ses collègues.

Nous ne nous étendrons pas plus longuement sur ce douloureux sujet, puisque aussi bien des statistiques officielles ne peuvent manquer d'être prochainement publiées.

IV. Traitement des manuscrits sauvés.

On ne saurait trop louer l'empressement avec lequel on s'est porté au secours des survivants du désastre.

Dès le 27 janvier paraissait un ordre de service signé de M. Pinchia, sous-secrétaire d'État au Ministère de l'Instruction Publique. Voici la traduction de ce document :

---

1. Ces détails sont particulièrement empruntés au *Corriere della Sera* de Milan, n° du 29 janvier.

2. *Corriere della Sera*, même numéro.

3. La *Tribuna* du 28 janvier dit : « 1.000 à peine, plus ou moins avariés ». C'est le chiffre donné par le Ministre de l'Instruction publique à la Chambre des députés (*Corriere della Sera*, n° du 2 février). La *Tribuna* du 30 janvier donne le chiffre de 800 à 900.

4. Nous en avons aujourd'hui la preuve. Cf. plus bas, page 95 et suiv.

5. *Giornale d'Italia*, n° du 23 février.

6. *Tribuna* du 30 janvier. — 44 manuscrits et des fragments, d'après la *Stampa* du 25 février (il y en avait 70, d'après le catalogue d'Ottino).

Article 1er. — Le matériel retiré de l'incendie est divisé en trois parties : A) les manuscrits intacts qui resteront sous la garde de la Bibliothèque; — B) les fragments et parchemins détachés, qui seront transportés à l'Accademia Albertina; — C) les autres débris du matériel de la Bibliothèque, qui seront conservés dans les locaux de l'ancienne Manufacture des tabacs.

Article 2. — La direction générale du travail est confiée au bibliothécaire chevalier Carta.

Article 3. — L'examen des fragments et parchemins détachés, dont il est question sous la lettre B, est confié à une Commission composée comme il suit : chev. Vincenzo Armando, comte prof. Carlo Cipolla, prof. chev. Ermanno Ferrero, prof. chev. Michele Fileti, chev. Carlo Frati, prof. chev. Icilio Guareschi, prof. chev. Rodolfo Renier, prof. chev. Ettore Stampini, noble Alessandro Baudi de Vesme.

Article 4. — Le chev. Frati est spécialement chargé de recevoir en consigne le matériel jugé digne d'être conservé. Les travaux dont il est question sous la lettre B seront confiés à un employé de la Bibliothèque et à toutes autres personnes que le bibliothécaire est en droit d'employer. Le recteur de l'Université est autorisé à anticiper les fonds nécessaires aux travaux ci-dessus désignés, sur demande motivée du bibliothécaire chev. Carta, et il en référera immédiatement au Ministre [1].

Les membres de la Commission se mirent sans tarder à l'ouvrage. Les professeurs Fileti et Guareschi cherchèrent les meilleurs moyens de réparer les dommages produits par le feu sur les manuscrits en parchemin [2]. La plupart d'entre eux n'avaient que les marges carbonisées; mais beaucoup aussi avaient été très entamés par le feu. Et, comme on le pense bien, tout ce que le feu n'avait pas réussi à détériorer, a été gravement atteint par l'eau : les miniatures sont décolorées, les lettres peintes ont presque entièrement disparu. « Dans la grande salle de gauche, destinée à la lecture, dit la *Tribuna* du 28 janvier, il y a maintenant plusieurs professeurs qui, avec une patience de chartreux, intercalent entre les feuilles de parchemin des vieux manuscrits, tout imbibés d'eau, des feuilles de papier buvard blanc. Ce travail de sauvetage ne peut cependant se faire, présentement, que pour les manuscrits endommagés par l'eau seule, et ce sont malheureusement les moins nombreux. Au contraire, la restau-

1. *Corriere della Sera* du 29 janvier; cf. *Tribuna* du même jour.
2. *Corriere della Sera* du 29 janvier.

ration des manuscrits atteints par le feu sera très difficile. Le feu a garni, tout à l'entour, les marges des manuscrits d'une croûte noire qui, sans le secours des chimistes, serait extrêmement difficile, sinon impossible, à détacher. Pour d'autres, toute tentative de restauration serait inutile, parce que le feu n'a épargné que peu de marges de peu de pages, portant pour la plupart des miniatures. Il semble que l'or, sous l'action de la chaleur, soit devenu plus brillant, les fines couleurs plus vives ; et autour de l'admirable œuvre d'art qui entoure une seule lettre ou une seule syllabe, tout est noir. »

Les professeurs Fileti et Guareschi, mettant de côté, en une si triste occasion, toute exagération d'amour-propre, avaient pensé immédiatement à appeler à Turin M. Carlo Marre, l'habile artiste qui, sous la direction du R. P. Ehrle, restaure depuis plusieurs années déjà les plus anciens manuscrits de la Vaticane [1]. Nous ignorons s'il a été donné suite à cette excellente idée [2]. Mais ce qui est certain, c'est que le R. P. Ehrle, le promoteur du Congrès de Saint-Gall pour la conservation et la restauration des anciens manuscrits [3], a voulu se rendre compte par lui-même des effets du désastre. Sa visite à Turin (11 février) a fait trop de bruit en Italie pour que nous la passions sous silence. Admirablement reçu par les professeurs de l'Université, le savant jésuite leur donna de précieux conseils : il leur signala, en particulier, le danger de la putréfaction produite par l'humidité — danger dont on n'a que trop bien constaté depuis la réelle gravité —, et c'est sur cet avis que la commission décida de confier les manuscrits atteints, ou au moins une partie d'entre eux, au laboratoire de chimie toxicologique annexé à l'Université [4]. Mais les politiciens veillaient : pour remercier le R. P. Ehrle de sa démarche toute spontanée, la *Gazzetta del Popolo* de Turin publia contre lui un article violent, où elle ne demandait rien moins que son expulsion hors d'Italie [5]. Cette attaque fut traitée comme elle méritait par M. Piero Giacosa, dans un article publié par la *Stampa* du 17

1. *Tribuna* du 1er février (extrait d'un article du *Momento*) ; *Giornale d'Italia* du 1er février.
2. On avait aussi parlé d'envoyer un bon ouvrier turinois à Rome, pour y étudier les procédés de restauration dans l'atelier de M. Marre. (*Tribuna* du 14 février).
3. Cf. *Revue des Bibliothèques*, t. VIII (1898), page 415 et suivantes.
4. *Giornale d'Italia* du 15 février.
5. *Ibid.* ; *Tribuna* du même jour.

février. On aurait pu croire l'incident clos. Point du tout. Quelques jours après, un député, M. Vigna, prévenait les Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique qu'il les interrogerait sur les raisons pour lesquelles le R. P. Ehrle avait été appelé à la Bibliothèque nationale de Turin, en violation des lois de l'État [1]. L'interrogation eut lieu, en effet, dans la séance du 29 février. Elle fut assez mal accueillie par la Chambre, et les sous-secrétaires d'État n'eurent pas de peine à établir qu'aucune loi n'avait été violée par le R. P. Ehrle et que, s'il s'était rendu à Turin, c'était de sa propre initiative et dans une pensée qui ne peut que l'honorer grandement [2]. Voilà à quoi aboutissent et aboutiront toujours les intrusions de la politique dans le domaine de la science : elles tournent, il est vrai, à la confusion de leurs auteurs, mais elles peuvent aussi avoir pour résultat de décourager les bonnes volontés. Nous sommes sûrs cependant que tel ne sera pas le cas pour le R. P. Ehrle, qui s'exposerait encore à pareil ennui dès demain, s'il le fallait, pour rendre service à la science et aux savants.

V. L'ÉMOTION A L'ÉTRANGER.

Ce n'est pas seulement en Italie que le désastre de Turin a soulevé une vive émotion. Dès le 1er février, la Direction de la Bibliothèque exprimait, dans un communiqué à la presse, l'absolue impossibilité où elle se trouvait de remercier tous les Instituts scientifiques et littéraires, les Sociétés et les personnes qui avaient fait parvenir au préfet leurs condoléances et leurs gracieuses offres de service. Parmi ces témoignages d'intérêt, nous croyons devoir publier les deux principaux qui sont partis de France. Le premier est une lettre de M. Léopold Delisle à M. Carta ; le second est une communication de M. Paul Meyer à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

I. *Lettre de M. Léopold Delisle à M. Carta.*

Très honoré et malheureux collègue,

Au nom du personnel de la Bibliothèque nationale de Paris, je

1. *Voce della Verità* de Rome, n° du 27 février.
2. *Tribuna* du 1er mars.

m'empresse de vous adresser l'expression de nos condoléances pour la catastrophe qui plonge dans une profonde affliction tous les amis de l'Italie et toute la haute culture intellectuelle. Les pertes que vous avez faites sont certainement irréparables. Il est sûr que votre Gouvernement fera tous les sacrifices possibles pour combler, en partie, les lacunes de vos collections; mais vous pouvez compter aussi sur le sympathique concours de tous ceux qui peuvent vous venir en aide dans une aussi triste circonstance, et dont plusieurs ont pu, comme moi, utiliser vos trésors. Je crois que vous n'hésiterez pas, comme je le suppose, à désigner à Paris un agent chargé de recueillir et de vous transmettre les ouvrages que chacun s'empresserait, je n'en doute pas, à mettre à votre disposition.

Agréez, mon cher et malheureux collègue, l'assurance de mon entier dévouement.[1]

II. *Communication de M. Paul Meyer* (Séance du 29 janvier).

M. Paul Meyer appelle l'attention de l'Académie sur le désastre irréparable qui vient de frapper non seulement l'Italie, mais l'érudition dans ses branches variées, par l'incendie de la Bibliothèque nationale de Turin. Les détails que nous possédons sur cette catastrophe ne permettent pas encore de mesurer l'étendue des pertes : on sait seulement que quatre salles de livres ont été détruites, que la salle des manuscrits, malheureusement fermée par une porte de fer qu'on n'a pu abattre qu'au prix de longs efforts, a été atteinte à la fois par les flammes et par l'eau des pompes avant qu'il ait été possible de la déménager, que tous les manuscrits grecs sont brûlés, que les manuscrits orientaux ont eu à peu près tous le même sort, que, si les manuscrits de Bobbio, en partie endommagés par l'eau, ont pu être sauvés, un très grand nombre de manuscrits latins ou en langues modernes sont irrémédiablement perdus. Plusieurs contenaient des textes uniques ou constituaient des monuments artistiques d'un prix infini. On peut regretter que ces trésors n'aient pas été plus complètement mis en valeur; c'est pourtant une consolation,

1. Cette lettre a été traduite sur la version italienne qu'en a donnée la *Tribuna* du 2 février et qui a été reproduite dans le *Risveglio Italiano* de Paris, n° du 7 février.

si faible soit-elle, que la France a pris quelque part à la mise en valeur des documents infiniment précieux qui sont peut-être maintenant perdus à tout jamais. L'Académie a imprimé dans un volume des Historiens des Croisades, qui paraîtra sous peu, un texte précieux du chroniqueur Haytoun tiré d'un manuscrit de Turin, et plus récemment on a reproduit en phototypie pour le jubilé de M. Delisle les célèbres *Heures* de Turin, chef-d'œuvre de l'art du miniaturiste, qui paraît avoir péri dans l'incendie. M. P. Meyer propose à l'Académie de mettre une collection aussi complète que possible de ses publications à la disposition du conservateur de la Bibliothèque de Turin.

M. S. Reinach dit qu'il faut se réjouir que l'un des plus beaux manuscrits à miniatures, les *Heures* de Turin, attribuées à l'atelier de Van Eyck, ait été intégralement photographié il y a deux ans. Il est du devoir de la science, des gouvernements et des Académies de veiller à ce que les documents de premier ordre soient photographiés. Si la catastrophe de Turin pouvait conduire à ce résultat, il y aurait là de quoi atténuer, dans une certaine mesure, les regrets mêlés de remords que doit causer à l'Europe savante l'irrémédiable disparition de tant de sources historiques et d'œuvres d'art.

M. Dieulafoy appuye la proposition de M. Reinach relative à la photographie des principaux manuscrits que renferment les bibliothèques publiques. Il demande en outre à l'Académie d'émettre un vœu dans le même sens pour l'adresser à M. le Ministre de l'Instruction publique, en insistant sur l'urgence qu'il y aurait à prendre dans le plus bref délai une décision favorable à ce sujet.

La proposition de M. Dieulafoy est adoptée[1].

---

1. Dans le compte-rendu de la séance suivante (5 février), on lit :

« Le Secrétaire perpétuel rappelle la communication que M. P. Meyer a faite dans la dernière séance au sujet de l'incendie de la Bibliothèque nationale de Turin, la proposition de MM. S. Reinach et Dieulafoy de faire photographier les manuscrits précieux déposés dans les bibliothèques, et enfin la lettre qu'il a été chargé d'écrire au Ministre sur la décision de l'Académie. Le fait a été reproduit par les journaux qui rendent compte des séances de l'Académie et a eu sa répercussion à la Chambre des députés. M. Wallon dit qu'il a reçu, dans sa distribution, au Sénat, la proposition de loi suivante :

PROPOSITION DE LOI

Art. 1er. — Il est ouvert au Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts un

Il est donc dès maintenant certain que, grâce au concours du Gouvernement italien, des Sociétés savantes du monde entier et de généreux particuliers, la Bibliothèque nationale de Turin pourra remplacer à bref délai et sans trop de dépense les ouvrages imprimés qui ont disparu dans l'incendie. Il est malheureusement impossible d'en dire autant pour les manuscrits : leur perte est à jamais irréparable. Tout au moins la direction de l'établissement si douloureusement éprouvé devrait-elle se hâter de publier la liste des manuscrits détruits. Puisse cette publication donner tort aux assertions, très probablement pessimistes, que nous avons relevées dans les journaux italiens !

LÉON DOREZ.

P.-S. — Au moment où les notes qui précèdent allaient paraître, je reçois de mon savant ami M. Carlo Frati l'inventaire des manuscrits ou fragments de manuscrits qui ont survécu au désastre[1]. Dans un sentiment qui est trop louable et trop naturel pour que l'on

---

crédit spécial de cent mille francs affecté à la reproduction photographique des principaux manuscrits conservés dans les grands musées nationaux.

Art. 2. — L'Académie des inscriptions et belles-lettres est chargée de faire exécuter ces reproductions au mieux des intérêts de l'art et de la science. »

Dans la *Tribuna* du 3 février, sous le pseudonyme de l'*Italico*, on lit, dans un article intitulé *Biblioteche e Fotografia*, que le Ministre de l'Instruction publique d'Italie a l'intention d'étendre aux Bibliothèques l'institution du Cabinet photographique, qui, sur l'initiative de MM. Corrado Ricci, Luca Beltrami et Camillo Boito, est en voie de se réaliser, sur l'exemple de la Brera de la Milan, dans toutes les grandes Pinacothèques italiennes. — Mais, d'autre part, on annonçait tout récemment l'élaboration d'un nouveau règlement relatif à la reproduction des manuscrits conservés dans les dépôts italiens, règlement dont les dispositions sont presque prohibitives, les savants n'étant pas en général assez riches pour pouvoir se conformer à d'aussi exorbitantes exigences pécuniaires : 10 francs de droit fixe même pour une seule page, et dans le cas de reproduction intégrale d'un manuscrit, l'abandon d'un tiers ou d'un quart de l'édition au profit de l'établissement détenteur du volume reproduit ! Cf. le *Pungolo* de Naples, n° du 12 juin 1904.

1. [Gaetano DE SANCTIS, C. CIPOLLA et C. FRATI,] *Inventario dei codici superstiti greci e latini antichi della Biblioteca nazionale di Torino* (Torino, 1904, in-8°; extr. de la *Rivista di Filologia e d'Istruzione classica*).

puisse songer à y rien reprendre, on a grossi le plus possible le nombre de ces survivants, et l'on serait d'autant plus mal venu à s'en plaindre, qu'il s'agit là d'une statistique dressée avec une bonne foi toute scientifique et dont les résultats sont, à divers points de vue, extrêmement intéressants. Toujours est-il que le catalogue donne, tout d'abord, l'impression d'une liste de morts et de blessés. Le signalement de ces malheureux éclopés, dont la rédaction a dû être bien pénible aux auteurs du catalogue, serrera le cœur de tous les vrais érudits. Ce sont de continuels : « danneggiato notevolmente dall' umidità », « contratto ai margini esterni dal calore », « contratto dal fuoco », « gravemente deteriorato dall' umidità », « contratto e conglutinato dal calore », qui résonnent comme les coups pressés et monotones d'une cloche mortuaire. Par bonheur, il y a des passages moins tristes dans cette sorte de marche funèbre, et l'on a la joie, trop rare, d'y entendre ces notes rassurantes : « quasi completamente illeso », « illeso », « in buono stato », « quasi intatto », « intatto », « bene conservato », etc. Mais il ne faut point s'y méprendre : le désastre est immense, et il doit servir d'avertissement à tous ceux qui ont charge de veiller à la sécurité des bibliothèques publiques.

Ceci dit, examinons d'un peu plus près l'inventaire de MM. Cipolla, De Sanctis et Frati. Il est précédé d'une courte préface de M. Stampini, où il est dit : « Il ne faut pas croire que dans cet inventaire on ait compris tous les manuscrits survivants, quelque soit leur état ; on a seulement tenu compte de ceux qui ont été sauvés de l'incendie relativement complets, bien que plus ou moins détériorés. Il est probable que, grâce à des études et des rapprochements ultérieurs, on pourra rendre moins incomplets plusieurs autres manuscrits sur parchemin, à la restauration desquels on travaille avec le soin le plus diligent et le plus scrupuleux dans les Instituts chimiques de notre Université. On comprend cependant que l'on n'ait pas même mentionné ici ces très nombreux fragments sur parchemin, grecs et latins, dont il sera rédigé et publié en son temps un inventaire complet. — Autre observation. Comme il est dit ailleurs dans le présent travail, le feu a entièrement détruit l'*Inventaire topographique des manuscrits de la Bibliothèque*, rédigé par Bernardino Peyron de vénérée mémoire. Là étaient sommairement inventoriés, y compris les additions postérieurement faites par le

Dr Carlo Frati, environ 500 manuscrits, latins, italiens et français, qui n'étaient pas mentionnés dans les catalogues. Par conséquent, il est impossible de donner une statistique précise des manuscrits perdus qui ne figurent pas dans ces catalogues ; d'où encore l'impossibilité de fixer exactement le nombre des manuscrits qui se trouvaient à la Bibliothèque avant l'incendie. Cependant, d'après les calculs faits par le Dr Carlo Frati, on peut avec une grande vraisemblance inférer que le total des manuscrits grecs était de 406, dont 88 sur parchemin, 5 sur parchemin et papier, et 313 sur papier ou bombycins, et que les manuscrits latins montaient à 2475, dont 1291 non enregistrés par Pasini. Des 1184 mss. enregistrés, il y en avait 767 sur parchemin, 14 sur parchemin et papier, 40 sur papier du XIVe siècle, 267 sur papier du XVe siècle, et 96 sur papier des XVIe et XVIIe siècles. Pour les 1291 autres, non compris dans le catalogue de Pasini, on ne peut guère que donner la répartition approximative qui suit : environ 400 sur parchemin, environ 300 sur papier, des XVIe et XVe siècles, et environ 591, également sur papier, des XVIe-XVIIIe siècles. Si l'on calcule, toujours d'une manière approximative, que le nombre total des mss. de la Bibliothèque était de 4500, on voit que les mss. latins dépassaient la moitié de ce nombre. Je m'arrête ici. En comparant les chiffres que je viens de donner avec ceux qui résultent du présent inventaire, le lecteur pourra se faire une idée exacte des dommages immenses causés par l'incendie aux études et aux érudits, bien que, d'autre part, il soit vrai que plusieurs des plus précieux manuscrits ont été heureusement sauvés. »

Suit l'inventaire des manuscrits grecs, précédé d'une courte préface de son auteur, M. Gaetano de Sanctis. Après avoir dit que les mss. grecs de Turin ont grandement souffert de l'incendie du 26 janvier, M. de Sanctis proteste contre l'assertion de M. Krumbacher qui, dans la *Beilage zur Allgemeinen Zeitung* de Munich (no du 26 février 1904), avait annoncé la perte totale de ces mss. L'inventaire qu'il publie prouve en effet qu'il en reste, puisqu'il arrive à les ranger sous 258, et même, en y comprenant une addition consacrée aux fragments sur parchemin, sous 284 nos.

Il y avait, avant le désastre, 406 manuscrits grecs catalogués, plus quelques autres, des XVIIe et XVIIIe siècles, dont M. de Sanctis ne s'est pas occupé pour le moment et dont il subsiste, suivant

lui, de notables fragments. Il resterait donc, selon l'inventaire que nous avons sous les yeux, plus de la moitié des mss. grecs. Mais il faut malheureusement en rabattre : les nos 177 à 258 ne sont que des « fragments sur papier », tous en fort mauvais état, les nos 259 à 284 (fragments sur parchemin) paraissent être dans des conditions déplorables, et les 175 nos qui précèdent (38 sur parchemin et 137 sur papier), à part quelques heureuses exceptions, ne valent guère mieux. M. de Sanctis avoue lui-même qu'il compte beaucoup, pour remettre en valeur ces malheureuses victimes, sur le travail de restauration auquel elles sont actuellement soumises.

Vient ensuite l'inventaire des mss. latins de Bobbio, de Staffarda, du cardinal Domenico della Rovere et des mss. latins sur parchemin de provenances diverses. Cet inventaire est dû à MM. Cipolla et Frati et comprend 1067 nos. Là encore, malgré la méritante victoire remportée sur le feu par le courage et le sang-froid de M. Frati, il faut faire de graves réserves, que formulent d'ailleurs eux-mêmes, sans plus tarder, les deux savants rédacteurs : « La description topographique de l'incendie ne pourra se faire que quand on aura aussi exécuté le travail de reconnaissance des autres fonds. Toutefois, jusqu'à un certain point, on pourra s'en faire une idée par les inventaires ici publiés, qui embrassent plus de 1 300 mss., c'est-à-dire beaucoup plus de la moitié du nombre total des mss. sauvés. En disant « sauvés », nous ne voulons pas dire « manuscrits intacts ». Par les descriptions succinctes que nous avons ajoutées à la désignation de chacun des mss., le lecteur verra facilement que beaucoup de ceux qui ont eu l'heureuse fortune de ne pas être tués dans la bataille, en sont sortis blessés ou mutilés. » Il n'y en a, en effet, qu'assez peu qui soient suivis des mentions : « illeso » « in buono stato », « intatto », « quasi intatto ». Quoi qu'il en soit, il reste des mss. de Bobbio au nombre de 70, les nos 1 à 59 ; des mss. de Staffarda, les nos 60 à 84 ; des mss. du cardinal Domenico della Rovere, les nos 85 à 155 ; des mss. latins sur parchemin de diverses provenances, les nos 156 à 1 067.

Il résulte de ce premier travail de collation que, si le désastre est resté très grave, il l'est cependant beaucoup moins que ne le faisaient craindre les indications traduites ou résumées plus haut. Si l'on s'en rapporte au chiffre sans nul doute exactement fixé par MM. Cipolla et Frati, la Bibliothèque nationale de Turin aurait

conservé, en plus ou moins satisfaisantes conditions, plus de la moitié de ses manuscrits. C'est là une heureuse constatation que nous nous faisons un vif plaisir d'enregistrer. Mais il n'en va pas moins que le plus grand nombre de ces survivants sont réduits au sort des manuscrits Cotton du Musée Britannique et que l'on devra les consulter avec les mêmes précautions et les mêmes difficultés que les papyrus d'Herculanum. Nous n'insistons pas sur ce fait douloureux pour attrister nos excellents amis d'Italie, qui se sont si admirablement comportés en cette terrible circonstance, mais pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur les dangers que courent dès maintenant d'autres collections ou sur ceux dont les menace, à brève échéance, l'incessante et tyrannique activité des architectes et des entrepreneurs de tout genre. *Caveant consules*[1] ! L. D.

APPENDICE

Nous croyons devoir reproduire la circulaire adressée à ses nombreux membres par la *Società Bibliografica Italiana* :

MILANO, *3 febbraio 1904.*
dalla Biblioteca di Brera.

EGREGIO CONSOCIO,

L'immane disastro di Torino ha distrutto in poche ore una delle più ricche raccolte di monumenti della coltura artistica e letteraria..

---

1. Au moment même du tirage nous parvient un magnifique volume intitulé : *Codices Italici manu exarati qui in Bibliotheca Taurinensis Athenaei ante diem XXVI Ianuarii M. CM. IV. asservabantur.* Recensuit, illustravit Bernardinus PEYRON. Praemittuntur C. FRATI italica Praefatio et Elenchus operum B. Peyroni typis impressorum (Taurini, M C M IV, in-8°, XXXII-690 pages ; en tête, portrait de B. Peyron). Nous reviendrons prochainement sur ce travail ; mais nous devons dire dès aujourd'hui que de ces 976 mss., dont beaucoup provenaient de la bibliothèque des ducs et souverains de Savoie et de Piémont, bien peu ont échappé à l'incendie du 26 janvier dernier.

La munificenza di Casa Savoia, le collezioni formate da dotti e pazienti studiosi, l'accentramento di altre biblioteche, le incorporazioni delle biblioteche monastiche del Piemonte, avevano di mano in mano riunito nella Nazionale di Torino una cospicua raccolta di pergamene, di codici preziosi per vetustà, per rarità, per pregio di miniature, tale da rivaleggiare coi ricchi depositi di Firenze e di Roma.

Pur troppo nella notte dal 25 al 26 gennaio ultimo, la parte più eletta di questi tesori bibliografici fu preda del fuoco o guasta dall'acqua. Basti ricordare che dei 4200 codici posseduti se ne potranno ricuperare solo circa 800, comprendendo fra questi quelli danneggiati dal fuoco.

Con questa parte, la più preziosa, della Biblioteca, scomparvero pure circa 32000 opere comprendenti, fra altre raccolte, *tutti i libri antichi e moderni di bibliografia italiana e straniera.*

La Presidenza della S. B. I., sicura di interpretare il pensiero di tutti i Soci, mandava tosto a Torino uno dei Consiglieri, non soltanto per esprimere a quei colleghi la simpatia e il rammarico nostro, ma anche per offrire all'egr. Avv. Cav. Francesco Carta, Direttore della Nazionale di Torino, il concorso della Società in quanto essa valesse, ad alleviare i danni del disastro : e fu di comune intesa stabilito che la " Bibliografica " avrebbe diretto tutte le sue energie a facilitare la ricostituzione del fondo bibliografico, venendo così in pronto aiuto a tutti quegli studiosi che per mancanza delle fonti si vedono tolta ogni possibilità di ricerche.

Per riunire il maggior numero di opere la S. B. I. ha stabilito di rivolgere un caldo appello ai Soci, ed a tutti coloro che amano i libri, in Italia e all'Estero, perchè concorrano all'opera nostra, dando così il più evidente esempio della fratellanza universale degli studiosi, sia donando opere di bibliografia antiche e moderne, sia offrendo una somma in denaro, anche modestissima, che insieme con le altre offerte congeneri sarà per cura della Presidenza adoperata nell'acquisto di quelle opere bibliografiche non comprese fra quelle donate.

Per regolare l' invio e l'assegnazione delle offerte, la Presidenza della S. B. I. d'accordo con la Direzione della Nazionale di Torino prega di attenersi alle seguenti norme :

1° Allo scopo di non ingombrare i locali attualmente già ristretti

della Nazionale di Torino, l' invio si dovrà fare alla sede della S. B. I. nel Palazzo di Brera in Milano.

2° Chi intendesse mandare del denaro in luogo o in aggiunta di libri, può farlo, e il danaro raccolto sarà devoluto completamente in acquisti di libri di bibliografia.

3° Di ciascun invio verrà data senza indugio la ricevuta e sarà pubblicata notizia sul Bollettino della S. B. I. — Inoltre un albo commemorativo che per cura della Presidenza sarà offerto alla Biblioteca di Torino, conterrà l'elenco particolareggiato dei donatori e delle loro offerte.

4° Sopra ciascun libro verrà applicato uno speciale *ex libris*, che ricorderà questo atto di solidarietà fra gli studiosi bibliofili.

5° A tutti i donatori sarà inviata come ricordo una piccola stampa artistica commemorativa che è presentemente in lavoro a cura di un valente artista.

Il Presidente

POMPEO MOLMENTI

deputato al Parlamento

I Vicepresidenti

PIERO BARBÈRA
editore

GIUSEPPE FUMAGALLI
bibliotecario

I Consiglieri

Dott. ACHILLE BERTARELLI, di Milano.
AVV. EMANUELE GREPPI, ex-deputato, di Milano.
Prof. FRANCESCO NOVATI, Preside-Rettore della R. Accademia Scientifico-Letteraria di Milano.
Dott. ETTORE VERGA, archivista, di Milano.
GIOVANNI CODRONCHI, senatore, Roma.
Prof. BENEDETTO CROCE, di Napoli.
Conte FRANCESCO GUICCIARDINI, deputato, di Firenze.
Bar. comm. ANTONIO MANNO, di Torino.
Dott. SALOMONE MORPURGO, bibliotecario, di Venezia.
Prof. GUIDO PELLIZZARI, della R. Università di Genova.

Il Tesoriere ff.
Rag. ORESTE PUPILLI

Il Segretario
Prof. SERAFINO RICCI.

CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

ALLEMAGNE

PÉRIODIQUES. — On remarque, dans le *Zentralblatt für Bibliothekswesen* du Dr P. SCHWENKE, les articles suivants :

N° de janvier-février 1904 : P. SCHWENKE, *Avant-Propos* ; — *Réunion des Bibliothécaires allemands ; quatrième réunion tenue à Halle les 5 et 6 octobre 1903* (rapports de MM. K. GERHARD et H. SCHNORR VON CAROLSFELD, G. FRITZ, R. HELSSIG, P. TROMMSDORF, K. SCHULZ, K. HABBLER [plan d'un répertoire des types des incunables] ; etc.

N° de mars 1904 : A. GRAESEL, *Otto Hartwig* ; — R. EHWALD, *Tycho Brahé et Frédéric-Guillaume de Saxe* ; — H. WALLAU, *Les caractères dits « d'argent » de l'imprimerie du duc Frédéric-Guillaume de Saxe à Torgau* ; — Th. DIESTEL, *Mélanges bibliographiques*. — Comptes rendus des ouvrages suivants : Wouter NIJHOFF, *L'Art typographique dans les Pays-Bas*, livraisons 1-4 [W. L. SCHREIBER] ; — Ernst VOULLIÈME, *Der Buchdruck Kölns bis zum Ende des fünfzehnten Jahrhunderts* [Gottfried ZEDLER]. — Note sur l'incendie de la Bibliothèque Nationale de Turin ; etc.

N° d'avril 1904 : E. FRAYS et H. BARGE, *Catalogue des ouvrages imprimés d'Andreas Bodenstein de Karlstadt* (1507-1521) ; — Otto CLEMEN, *Jacobus Nepos* (correcteur chez Froben et Cratander à Bâle) ; — Konrad BURDACH, *L'Inventaire des anciens manuscrits allemands*. — Comptes rendus des ouvrages suivants : Michael HOLZMANN et Hanns BOHATTA, *Deutsches Anonymen Lexikon*, 1501-1850 [A. GOLDMANN] ; — Douglas COCKERELL, *Bookbinding and the care of books* (et traduction allemande de FÉLIX HÜBEL) [LOUBIER]. — Note sur l'acquisition, par la Bibliothèque Royale de Berlin, de la bibliothèque hollando-indienne appartenant à la ville de Delft [R. FICK] ; etc.

FRANCE

PÉRIODIQUES. — On remarque, dans le *Bulletin du Bibliophile*, les articles suivants :

N° du 15 janvier 1904 : Paul LACOMBE, *Flâneries bibliographiques* (suite) ; — Henry HARRISSE, *Les de Thou et leur célèbre bibliothèque*, 1573-1680-1789 (suite dans le n° du 15 février) ; — Baron Roger PORTALIS, *Bernard de Requeleyne, baron de Longepierre*, 1659-1721 (suite dans le n° du 15 février) ; — F.

MEUNIÉ, *Bibliographie de quelques Almanachs illustrés des XVIIIe et XIXe siècles* (suite, 1820-1822). — Annonce de la mort d'Aglaüs BOUVENNE, le graveur de l'ex-libris de Victor Hugo. — Compte rendu du volume suivant : Strickland GIBSON, *Early Oxford bindings* [G. V.]; etc.

N° du 15 février 1904 : E. LABADIE, *Nouveau supplément à la Bibliographie des Mazarinades* (suite); — A. UNGHERINI, *Incendie de la Bibliothèque Nationale de Turin*. — Annonce de la nomination de M. Camille BLOCH, archiviste du Loiret, aux fonctions d'inspecteur général des Archives et Bibliothèques, en remplacement de M. Ulysse Robert, décédé ; etc.

— Le *Bibliographe moderne* publie les articles suivants :

N° de janvier-avril 1904 : L. DIMIER, *Les Heures de Catherine de Médicis* (ms. conservé au Musée du Louvre); — Alfred LEROUX, *De quelques améliorations possibles dans l'organisation et le fonctionnement des Archives provinciales ;* — Léon LECESTRE, *Table alphabétique de la « Chronologie militaire » de Pinard* (suite) ; — Ch. MORTET, *Le fonds scandinave à la Bibliothèque Sainte-Geneviève*. — Comptes rendus de divers ouvrages, entre autres du suivant, dont nous parlerons prochainement : F. LACHÈVRE, *Bibliographie des Recueils collectifs de Poésies publiés de 1597 à 1700*, tome II [H. S.]; etc.

RÉORGANISATION GÉNÉRALE DES ARCHIVES DE FRANCE. — Nous avons reçu une proposition de loi dont nous reproduisons la teneur, et qui était accompagnée du communiqué suivant :

« On vient de distribuer une proposition de loi portant réorganisation générale des archives de France; elle est due à l'initiative de députés appartenant aux divers groupes républicains, MM. Barthou, Clémentel, Cruppi, Deville, Jaurès, Millerand et Simyan.

« Cette proposition a le mérite de venir à son heure. De tous côtés les travailleurs réclament un plus facile accès aux documents d'archives ; les besoins de la science contemporaine deviennent chaque jour plus variés et plus nombreux ; les études d'histoire moderne comptent un effectif sans cesse grossissant de travailleurs d'élite, qui y appliquent la méthode rigoureuse hier encore, semblait-il, exclusivement réservée au moyen âge ; et ces érudits sont aussi bien fournis par l'École normale et l'Université que par l'École des Chartes, dont le nom, respectable et estimé, n'en est pas moins devenu, après trois quarts de siècle, un anachronisme ; d'autre part, la vulgarisation, peut-être excessive, de l'enseignement supérieur, combinée avec les dispenses imprudentes de la loi militaire de 1889, a fait se diriger vers l'École des Chartes des jeunes gens laborieux, mais sans fortune, qui, confiants dans la lettre de certains règlements, avaient décidé de demander à la carrière des archives ou des bibliothèques un honorable gagne-pain; le petit nombre des emplois accessibles aux archivistes-paléographes, la rareté des vacances, aggravée par la nomination de personnes étrangères et l'absence d'une organisation générale, ont aujourd'hui créé

le « péril chartiste »; la réforme de l'École des Chartes s'impose au même titre que s'imposait celle de l'École normale; ou l'École des Chartes deviendra l'école professionnelle des archivistes-bibliothécaires, répondant ainsi à un besoin manifeste, ou elle deviendra, par la suppression des légitimes prérogatives jusqu'ici attribuées à son diplôme, une école purement scientifique; en tous cas, le moment est venu d'une réorganisation générale.

« La proposition a pour objet d'assurer la conservation effective des archives françaises et leur utilisation scientifique, en même temps que d'améliorer sensiblement, sans augmentation de dépenses et par une simple formalité d'écritures, la situation administrative des archivistes; elle est destinée à devenir la charte constitutionnelle des archives de France.

« Tous ceux qui estiment qu'un pays comme la France doit exploiter toutes ses sources de richesse et de grandeur, celles des sciences, des lettres et des arts comme celles du sol, du commerce et de l'industrie, feront des vœux pour l'adoption de cette loi d'expansion scientifique et de justice sociale. »

N° 1496

CHAMBRE DES DÉPUTÉS — HUITIÈME LÉGISLATURE — SESSION DE 1904

Annexe au procès-verbal de la séance du 8 février 1904.

PROPOSITION DE LOI

Portant réorganisation générale des archives de France

(Renvoyée à la Commission de l'administration générale, départementale et communale des cultes et de la décentralisation[1])

Présentée par MM. Gabriel DEVILLE, BARTHOU, CLÉMENTEL, CRUPPI, JAURÈS, MILLERAND, SIMYAN, députés.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Messieurs,

La proposition que nous avons l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre a pour objet d'assurer la conservation effective des archives françaises et leur utilisation scientifique, en même temps que d'améliorer sensiblement, sans augmentation de dépenses et par une simple formalité

1. Cette commission est ainsi composée : MM. Bienvenu-Martin, *président;* Morlot, Delarue, N..., Beauquier, *vice-présidents;* Bersez, Petitjean, Cloarec, d'Iriart d'Etchepare, Sarrazin, Gervaize, *secrétaires;* Rouby, Dunaime, Chambige, Antoine Gras, Péret, Bony-Cisternes, Sauzède, Arbouin, Lacombe, Noulens, Villault-Duchesnois, Schneider, Razimbaud, Serres, Debaune, R. Leygue, Castillard, Sireyjol, Rouland, Sénac, Limon, Réveillaud, *membres.*

d'écritures, la situation administrative d'un corps de fonctionnaires qui a droit à la sympathie des pouvoirs publics ; cette proposition, si vous voulez bien l'adopter, deviendrait la charte constitutionnelle des archives en France.

Nous prenons ici à notre compte un travail qui nous a été soumis par un érudit en ces matières, M. Coyecque, sous-archiviste de la Seine.

Définissons d'abord le sens exact du mot archives. Les archives sont les anciens papiers des bureaux ; ce sont les documents établis, dans un but utilitaire et pratique, par les services publics, mais dont l'origine est assez ancienne pour qu'ils aient cessé d'offrir une utilité quotidienne et qu'on ait pu les éloigner des bureaux qui les créèrent. On comprend de suite que les archives sont fatalement destinées à subir une lente évolution qui les écarte toujours davantage de leur condition première ; chaque jour qui passe diminue leur valeur administrative, mais accroît en même temps leur importance documentaire ; quand le temps a fini par annuler l'une, il a, par contre, assuré la plénitude de l'autre ; l'évolution s'est produite entre ces deux termes extrêmes : administration, histoire.

Dans l'état actuel des choses, les archives, en France, peuvent se répartir en deux groupes. L'un est constitué par les archives nationales et les archives départementales, services dont l'organisation, pour insuffisante qu'elle soit, a pourtant l'avantage d'exister ; l'autre groupe est formé par les services publics de tout genre, administratifs, financiers, judiciaires, par les greffes et les études de notaires, sans parler des municipalités ni des établissements d'assistance ; ici, sauf pour les archives de certaines communes et de certains hôpitaux ou hospices, nous constatons une absence d'organisation presque générale et absolue. Quand les bureaux commencent à s'encombrer, on fait porter aux archives la portion la plus ancienne des dossiers et des registres ; où se trouve le local affecté à cet usage, le garçon de bureau est souvent seul à le savoir ; c'est un sous-sol, une chambre sous les toits, une cuisine abandonnée ; les documents y sont déposés à la première place vide, sans ordre, comme sans étiquettes ; bientôt ils disparaissent sous une couche de poussière qui n'empêche pas la vermine de vivre à leurs dépens ; on s'imagine aisément ce que devient, au bout d'un demi-siècle, un pareil dépôt d'archives ; quel qu'en soit le but, historique ou administratif, les recherches y sont presque impossibles, faute de classement et d'inventaire ; qu'un déménagement survienne, ces vieilles paperasses encombrantes, qui malgré tout s'obstinent à ne pas disparaître, sont l'objet des soins les plus distraits.

Mais qu'un jour l'archiviste départemental se présente, qu'il s'inquiète de ces documents, qu'il demande et parvienne à les voir et que, désireux d'en assurer à la fois la conservation matérielle et l'utilisation administrative et scientifique, il en sollicite la remise au dépôt départemental, aussitôt on témoigne à ces archives le plus vif intérêt ; on ne les a jamais

vues ; jamais on n'en a fait usage, d'autant mieux qu'on en ignore la nature et qu'on ne pourrait pas toujours les lire ; qu'importe ? on soulève des objections, on multiplie les hypothèses, on invoque la hiérarchie ; on finit même par découvrir un texte qui en interdit le dessaisissement ; sans doute, à les laisser en place, on empêche que ces documents, faute d'un classement, d'un inventaire, d'une installation matérielle appropriée, servent jamais à personne ni à rien ; il est certain que leur transfert aux archives départementales les mettrait à l'abri des multiples accidents auxquels sont exposées d'antiques paperasses dont personne ne s'inquiète; nul ne conteste que la situation actuelle n'oblige les historiens à renoncer à l'exploitation d'une mine jusqu'ici inexplorée ; mais un fait domine tout : il y a un texte qui ne permet pas de donner satisfaction à l'archiviste départemental ; que ce texte, loi, décret, arrêté, circulaire, règlement, soit aujourd'hui plus que séculaire, qu'il ait été rédigé à une époque où l'histoire en était encore à la période littéraire, où l'on ne soupçonnait même pas qu'elle pût être un jour transformée par la documentation, que ce texte soit l'œuvre d'un fonctionnaire incompétent ou ignare, là n'est pas la question : il y a un texte ; or, une administration qui se respecte ne viole pas les textes; même elle les applique en raison directe de leur... caducité. Et puis, en vérité, à quoi toutes ces paperasses peuvent-elles bien servir? cela, de l'histoire ? vous plaisantez, sans doute ; quoi, de l'histoire, ce jugement, cette apposition de scellés, ce testament, cet inventaire, cette vente, ce marché, cet état de lieux, ces comptes, ces procès-verbaux, ces hypothèques, ces registres de sacristie, de greffe ou de notaire ! Première nouvelle ; honneur à nous, commis et clercs ! nous pensions faire des affaires et nous faisons de l'histoire !

Qu'on ne crie pas à l'exagération ; il n'est pas un archiviste qui, au cours de sa carrière, ne se soit, à maintes reprises, trouvé dans cette situation ; la chose s'explique très aisément : en dehors des professionnels, on ne sait, en France, ni ce que doivent être des archives, ni ce que doivent être des archivistes.

Des archives nous en avons dit assez pour montrer l'opinion qu'en a le monde des fonctionnaires, des greffiers et des notaires, et derrière lui le monde tout court ; on ne saurait pourtant trop insister sur ce point essentiel, et nous allons encore citer le fait suivant.

Il y a quelques années, des archivistes départementaux, appréciant l'évolution qu'avaient subie les documents, désormais historiques, de la fin de l'ancien régime et de la période révolutionnaire, sollicitèrent qu'on leur rémît les vieilles archives détenues par les services de l'enregistrement et des domaines. L'homme éminent qu'était — et qu'est toujours — le directeur général de cette administration fit à cette demande le meilleur accueil ; il la transmit pour examen à un fonctionnaire de la direction. Celui-ci, dépositaire fidèle, observateur scrupuleux du rite administratif, se mit à l'étude

d'après la méthode traditionnelle ; enfermé dans son cabinet, sans relations avec l'extérieur, il rechercha les vieux textes, les collectionna, les compara, les commenta, puis il rédigea une nouvelle circulaire qu'il soumit à la signature du directeur ; au bout de six mois d'un laborieux et louable effort, il n'y avait rien de changé ; il n'y avait qu'une circulaire de plus.

Théorie et incompétence technique, voilà les deux mots qui caractérisent la méthode partout et toujours employée en France dans l'étude administrative des questions d'archives.

A aucun moment, l'honorable fonctionnaire de l'enregistrement n'eut l'idée de franchir le kilomètre qui sépare la place des Pyramides de la rue de la Banque, pour se rendre compte par lui-même et de ses propres yeux de l'état réel des archives de la direction départementale ; il n'eut pas davantage la témérité d'entreprendre, dans le même but, le voyage circulaire Neuilly, Courbevoie, Saint-Denis, Pantin, Vincennes, Charenton, Villejuif et Sceaux ; la curiosité ne lui vint pas non plus de pousser une pointe en province ; ce fut très regrettable ; il eût rapporté de ces excursions d'utiles enseignements puisés à la meilleure source, la réalité et la pratique ; il eût vu dans quel état se trouvaient tous ces vieux documents, et les receveurs lui auraient prouvé que « la Centrale » les obligeait bien inutilement à s'en encombrer, à telle enseigne que, si certaines circonstances diminuaient la collection, on se gardait bien de contrarier leur action bienfaisante ; une visite, en passant, dans quelques archives départementales et un entretien d'une demi-heure avec les archivistes auraient parfait son instruction ; il y eût gagné de ne pas lancer une circulaire parfaitement inutile ; celle-ci autorisait la remise au dépôt départemental — car, en France, il faut une autorisation pour assurer la conservation des archives — de deux groupes de documents : le versement de l'un était autorisé déjà par une circulaire vieille d'un demi-siècle ; quant à l'autre, il avait été depuis longtemps vendu et détruit presque partout.

Les archivistes renouvelèrent leurs démarches ; on mit la meilleure grâce à examiner à nouveau la question ; une nouvelle circulaire vit le jour, l'usage de la même méthode aboutit presque aux mêmes résultats ; on trouve dans cette circulaire la nomenclature de tous les documents pouvant exister dans les services de domaines, d'enregistrement et d'hypothèques et la destination qu'il convient de donner à chacun d'eux : suppression, remise aux archives départementales, conservation indéfinie dans les services administratifs ; il est juste de reconnaître que cette nouvelle décision permit à de nombreuses archives du temps de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI de prendre le chemin du dépôt départemental ; mais on ne se rendit pas compte — erreur bien humaine — qu'un siècle déjà s'était écoulé depuis la Révolution, qu'une évolution s'était produite, qui, par la seule action du temps, avait à la fois transformé les papiers d'administration en documents d'histoire et livré au labeur des érudits de nouveaux

champs d'exploitation ; ainsi, on prescrivit la conservation indéfinie, sur place, — deux termes qui, en fait, s'excluent, — dans les directions et dans les recettes, de tous les documents d'enregistrement de la période révolutionnaire, et, pour les archives domaniales, celle de séries capitales, comme les procès-verbaux de vente des biens nationaux et les décomptes d'acquéreurs.

Nous pourrions faire des constatations analogues touchant les archives des greffes et celles des notaires[1]. Mieux vaut, sans insister davantage, montrer la méthode et les principes qui doivent désormais, en France, au vingtième siècle, présider à la gestion des archives.

A la méthode théorique et stérile des études faites à huis clos par les seuls o nctionnaires de l'ordre administratif, il faut substituer la méthode expérimentale et féconde des examens sur place, effectués simultanément par les représentants de l'administration ou du service intéressé et par les archivistes; en cette matière, moins qu'en toute autre, il ne faut se payer de mots ; c'est la réalité tangible qu'il faut viser et atteindre.

D'autre part, il faut renoncer à l'habitude de répartir les archives en deux compartiments complètement isolés, archives anciennes ou historiques, d'un côté, archives modernes ou administratives, de l'autre ; en fait, il n'y a que des archives tout court, des archives en incessant travail de transformation; les archives historiques d'aujourd'hui étaient hier archives administratives ; les archives administratives d'aujourd'hui seront historiques demain ; conséquemment, il faut, contrairement à ce qui s'est fait jusqu'ici, prendre à l'égard des archives administratives les mêmes soins dont on entoure avec raison les anciennes ; on sait où conduisent les errements actuels ; quand, au bout d'un siècle ou d'un siècle et demi, les services daignent consentir à remettre leurs vieux documents aux archives départementales, les archivistes se trouvent souvent en face d'un amas de

1. En ce qui concerne particulièrement les vieilles archives notariales, tout a été dit, depuis quarante ans, sur leur inutilité pratique, leur valeur documentaire, leur conservation insuffisante, leur consultation difficile, l'absence absolue de lien légal entre le notariat de l'ancien régime et celui des temps modernes, la facilité de respecter tous les droits et tous les intérêts, de ménager tous les scrupules, voire tous les préjugés, les garanties offertes par les archives départementales pour la conservation des documents, leur classement, leur inventaire et leur communication ; on ne compte plus les vœux des sociétés savantes en faveur d'une réforme qui a déjà fait, dans l'une et l'autre Chambre, l'objet de plusieurs propositions de loi restées jusqu'ici sans effet. On peut consulter sur cette question, envisagée au point de vue pratique et législatif, les deux études de M. Coyecque : 1° *Les archives notariales de la Seine à l'hôtel de Lauzun*, dans le *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire* de 1899 ; 2° *Le dépôt central des vieilles archives notariales de la Seine, réponse à la chambre des notaires*, dans la *Revue des Bibliothèques* de 1901. Il a été fait de ces deux articles un tirage à part.

dossiers et de registres d'une saleté repoussante, où les souris et les vers ont paisiblemenent poursuivi leur travail destructeur, dossiers déficelés, registres déreliés, le tout sans étiquettes, sans classement, sans inventaire, mais non sans lacunes.

D'où nous concluons que partout où il y a des archives, quelles que soient ces archives, l'archiviste doit intervenir, parce que toutes les archives sans exception exigent les mêmes opérations de conservation matérielle, d'étiquetage, de classement et d'inventaire, opérations qui précisément distinguent un dépôt d'archives d'un magasin de chiffonnier.

Mais qu'est-ce qu'un archiviste ?

Nous avons plus haut distingué les archives nationales et départementales des archives des divers services publics ; la même distinction est à faire en ce qui concerne les archivistes.

Voyons d'abord pour les archives du second groupe. Dans la plupart des cas, elles se conservent toutes seules, dans les taudis où on les a reléguées. Pourtant, surtout à Paris, dans un certain nombre de grandes administrations, les archives sont pourvues d'un personnel, plus ou moins important, placé sous les ordres d'un archiviste. Sauf de rares exceptions, qui ne suffisent pas à infirmer la règle, on affecte aux archives les fonctionnaires et agents qu'on ne peut plus ou qu'on ne veut plus utiliser dans les services actifs ; l'intensité des facultés intellectuelles n'est pas précisément la caractéristique de ces faux archivistes ; quant à leur compétence technique, elle est nulle ; aussi, le mieux qui puisse arriver est-il que ce personnel se borne à jouir paisiblement de la demi-retraite qui lui est faite, sans se mêler de travaux qui lui sont étrangers ; à former de plus vastes projets, il courrait à d'amères déceptions ; tel cet archiviste qui détruisait les documents utiles et conservait religieusement les autres, qui faisait construire des meubles si pratiques qu'il fallait bientôt les démolir, et qui, un jour, voulant prouver un savoir que de mauvais esprits niaient, imprima — aux frais de son administration — un catalogue où le bagage militaire de Napoléon Ier est augmenté de la victoire, jusqu'alors inaperçue, de Tam Eggmuth ; le malheureux n'avait pas su lire « Tann, Eggmulh » et n'avait sans doute jamais entendu parler de la campagne des cinq jours, Thann, Abensberg, Landshut, Eckmühl et Ratisbonne ! Tel autre croyait faire œuvre méritoire — en tout cas très originale — en découpant ses vieilles archives au ciseau, dans le but de constituer une collection de timbres humides et d'en-têtes de papier comme il n'en existait — heureusement — nulle part ailleurs ! Quoi de plus prétentieux, de plus ignorant, de plus grotesque et de plus méprisable que ces fonctionnaires du ministère de la marine qu'il y a trente ans environ, Jules Flammermont pourchassa avec tant de vigueur, d'à-propos et de succès et qu'il débusqua de ces archives inestimables dont ils avaient réglementairement assuré le pillage systématique ? Où sont donc, enfin, à l'heure où nous

écrivons ces lignes, les archives séculaires du premier empire colonial français, celui que nous ont fait perdre les folies d'un Louis XV et d'un Napoléon ? Dans cette boîte d'allumettes qui a nom le pavillon de Flore. A qui y sont-elles confiées ? Aux expéditionnaires chargés des légalisations !

Le Parlement estimera, avec nous, que de pareilles pratiques doivent cesser : les affaires administratives aux gens des bureaux, les archives aux archivistes, c'est-à-dire aux hommes qui, se sentant la vocation des hautes études, sont allés frapper à la porte de l'École nationale des Chartes, ont subi avec succès les divers concours et examens réglementaires et qui ont obtenu le diplôme d'archiviste-paléographe, dénomination, au surplus, surannée, à laquelle nous proposons de substituer celle d'archiviste-bibliothécaire diplômé du gouvernement. Depuis plus de cinquante ans, le corps des archivistes diplômés a fait ses preuves ; c'est lui qui constitue exclusivement le personnel des Archives nationales et celui des archives départementales ; c'est à lui qu'on doit l'imposante collection d'inventaires sommaires des archives départementales, communales et hospitalières, qui s'accroît chaque année, de même que la série des inventaires du palais Soubise ; partout où les archivistes-paléographes, les archivistes diplômés du gouvernement ont passé, un labeur énorme a été fourni, se traduisant, en dernière analyse, par la publication de catalogues qui permettent à chacun d'apprécier les ressources que peut lui offrir chaque dépôt de documents ; partout, au contraire, où l'on a maladroitement tenu ces archivistes à l'écart, nous constatons le désordre matériel, l'absence de classement et d'inventaire, l'impossibilité de travailler vite et avec profit. Nous estimons qu'un groupement qui peut montrer de pareils états de services a le droit d'aller la tête haute, de prétendre à la justice des pouvoirs publics et à la gratitude que doit un gouvernement démocratique à ceux qui le servent avec tant de science et de dévouement.

Aussi bien les archives sont-elles appelées à occuper une place sans cesse plus large, à jouer un rôle toujours plus important dans la préparation de l'œuvre scientifique ; tout récemment, un érudit, d'une grande justesse de vues, disait d'elles, dans un rapport au Comité des travaux historiques : « C'est le laboratoire du sociologue », et il montrait l'intérêt supérieur des archives modernes sur les archives du moyen âge; on pourrait étendre cette formule et définir les archives le laboratoire des historiens.

Malheureusement on peut dire de ces laboratoires, au double point de vue des collections et du personnel, qu'ils sont dans une situation analogue à celle des services et du personnel de l'enseignement, à ses trois degrés, au lendemain de l'effondrement de l'Empire, et qu'ils réclament une réorganisation de même nature.

C'est, d'ailleurs, ce que notre honorable collègue M. Simyan a déjà indi-

qué, en termes excellents, dans son rapport sur le budget de l'instruction publique, et nous ne croyons pouvoir mieux faire que de reproduire ici les idées qu'il a émises et que nous partageons sans réserve :

. . . . . .

« *L'École nationale des Chartes.*

« Il n'est pas une institution quelconque dont on puisse prétendre qu'elle « échappe aux lois nécessaires de l'évolution.

« Certains établissements d'enseignement supérieur sont précisément « arrivés à une période de transformation, et la nécessité de les réorga- « niser résulte à la fois des créations nouvelles, mieux appropriées à l'es- « prit moderne, et des conditions économiques et sociales de l'époque « contemporaine.

« L'École nationale des Chartes ne saurait échapper à cette loi, et sa « réorganisation devient chaque jour plus impérieuse, dans l'intérêt des « élèves et aussi dans l'intérêt d'un meilleur fonctionnement des archives « et des bibliothèques françaises.

« L'École des Chartes doit être l'école nationale professionnelle des archi- « vistes et des bibliothécaires français.

« A l'heure actuelle, les élèves de l'École des Chartes peuvent se « répartir en trois groupes : 1° ceux qui la fréquentent uniquement pour « acquérir, sous le régime de la funeste loi de 1889, cette dispense « militaire dont il est fantaisiste de prétendre qu'elle fut jamais favorable « à la haute culture de la jeunesse ; 2° ceux qui se destinent à l'enseigne- « ment secondaire ou supérieur et qui entendent compléter par les cours « de cette École ceux de l'Université ; 3° enfin, les élèves qui songent à « embrasser la carrière d'archiviste ou de bibliothécaire, si tant est qu'on « puisse, sans ironie, parler de carrière en l'espèce.

« S'il n'y a pas lieu de se préoccuper de l'avenir des élèves des deux « premiers groupes, il n'en est pas de même des autres, dont la plupart « paraissent condamnés à végéter dans quelque emploi, maigrement « rétribué, d'archiviste ou de bibliothécaire, sans espoir d'augmentation « sur place, ni même d'avancement par des changements de poste.

« Si cette regrettable situation était la conséquence de l'encombrement « de la carrière ou de l'insuffisance irrémédiable des crédits budgétaires, « on ne pourrait guère qu'en plaindre les victimes ; encore le gouvernement « aurait-il, dans ce cas, le devoir de réduire le nombre des admissions à « l'École des Chartes, en les proportionnant aux vacances probables « d'emplois ; mais telle n'est pas la vérité. Cette situation résulte de « l'inorganisation des archives et des bibliothèques françaises, demeurées « trop longtemps étrangères au mouvement scientifique moderne et aux « besoins nouveaux, de sorte que la réorganisation de l'École des Chartes « et celle des archives et des bibliothèques sont bien liées l'une à

« l'autre, en vertu de l'axiome : Tant vaut le personnel, tant vaut l'insti-
« tution.

« Voici les principes qui, selon nous, pourraient présider à cette réforme « et inspirer le gouvernement républicain : ouvriers d'archives et de « bibliothèques, les archivistes et les bibliothécaires doivent connaître « leur métier, ce qui exclut les incompétents ; ils doivent vivre de l'exer- « cice de leur métier, ce qui exclut les emplois non rétribués ; ils doivent « être payés en raison directe de leur travail, ce qui exige l'application « combinée de l'avancement à l'ancienneté et de l'avancement au choix, « de l'avancement sur place et de l'avancement par voie de mutation ; « enfin, de même que les ouvriers de l'industrie ne tolèreraient jamais « d'être placés sous l'autorité d'un contremaître incapable de prendre sa « place à l'établi et d'y manier l'outillage du métier, de même archivistes « et bibliothécaires ne doivent jamais être subordonnés qu'à des chefs qui « soient au moins leurs égaux.

« La réalisation de ce programme exige la constitution d'un corps d'ar- « chivistes et de bibliothécaires justifiant des aptitudes et des connais- « sances professionnelles nécessaires à la gestion d'un dépôt d'archives ou « à celles d'une bibliothèque, et conséquemment l'organisation d'une École « nationale professionnelle.

« C'est à ce besoin que doit répondre l'École nationale des Chartes. « Cette École, où les cours relatifs à l'administration des archives et des « bibliothèques ont été heureusement réorganisés et développés au cours « de ces dernières années, fournit annuellement des archivistes et des « bibliothécaires capables de rendre d'excellents services ; mais les occa- « sions de les employer, et surtout de leur confier des postes en rapport « avec leur valeur technique. sont relativement très rares, et cela en « raison même de l'inorganisation des archives et des bibliothèques « françaises.

« Ce ne sont pas les emplois d'archivistes ou de bibliothécaires qui font « défaut ; ce qui manque, ce sont les emplois auxquels les archivistes et « les bibliothécaires diplômés par le gouvernement puissent être nommés ; « et, chose étrange, absurdité qui n'a que trop duré, ce sont précisément « les archives et les bibliothèques de l'État dont les règlements actuels « interdisent en fait l'accès aux anciens élèves de l'École des Chartes.

« *Les Archives nationales.*

« Comme les bibliothécaires, les archivistes rencontrent à se déplacer les « plus grandes difficultés, et cela uniquement en raison du régime des « retraites.

« Aux termes du décret du 14 mai 1887 sur les Archives nationales, les « archivistes départementaux peuvent être appelés à un emploi des

« Archives nationales, s'ils comptent au moins dix ans de services en « qualité d'archivistes départementaux.

« Depuis seize ans, il n'a été fait aucune application de cette stipulation « du décret de 1887, par la bonne raison qu'elle est pratiquement inappli- « cable, non seulement parce que l'archiviste départemental transféré à « Paris perdrait ses droits antérieurs, mais aussi parce qu'on léserait sans « excuse les intérêts des autres archivistes des Archives nationales, en ne « faisant pas profiter de la vacance les archivistes occupant un emploi « inférieur à celui dont le titulaire a disparu.

« On peut ainsi constater une fois de plus, en cette matière, comme en « tant d'autres, l'inefficacité des demi-mesures. On comprend très bien « quelle a été la préoccupation très louable de l'administration : elle a « voulu diminuer la répulsion des archivistes-paléographes, surtout des « meilleurs, à accepter un poste en province, d'où ils savent qu'ils ne sor- « tiront plus jamais ; elle a voulu leur donner l'espoir et même le droit de « rentrer à Paris. En réalité, rien n'a été fait, et si l'on veut atteindre le « but poursuivi, il convient de réorganiser délibérément le service des « archives, tant nationales que départementales.

« *Les archives départementales. — Leur réorganisation.*

« **I. — Situation actuelle.**

« Il existe auprès de chaque préfecture un dépôt d'archives, dit « Archives départementales, qui comprend deux catégories de docu- « ments :

« 1° Les archives, antérieures à la Révolution, de tous les corps, éta- « blissements et institutions, civils et religieux, qui ont été supprimés en « 1790 ; ces archives, devenues biens nationaux, au même titre que tous les « autres biens, meubles et immeubles, des corps disparus, constituent une « propriété de l'État.

« 2° Les archives de l'époque révolutionnaire et de la période moderne, « archives des administrations départementales et des services nationaux « fonctionnant dans le département. La propriété de ce fonds moderne se « partage, par espèces, entre le département et l'État.

» A la tête de chaque dépôt d'archives départementales est un « archiviste.

« Dans quelles conditions est-on nommé archiviste départemental ? « Quel avenir est réservé à l'archiviste? Quelle tâche lui incombe-t-il de « remplir ?

« Telles sont les premières questions à élucider.

« L'archiviste départemental est nommé par arrêté préfectoral. Le préfet « a toute latitude pour désigner le titulaire de l'emploi, sous la seule con- « dition de ne fixer son choix que sur un candidat pourvu du diplôme de

« l'École nationale des Chartes. Cette obligation absolue est imposée par « l'article 15 de la loi du 10 août 1874 sur les Conseils généraux, et cette « prescription légale n'est que la reproduction de la très sage prescription « formulée par le décret du 4 février 1850.

« Il est naturellement assez rare que le préfet d'un département, ayant à « nommer un archiviste, prenne l'initiative du choix du nouveau titulaire. « Dans la majorité des cas, il notifie la vacance au ministre de l'instruc- « tion publique, c'est-à-dire, en fait, au directeur des archives. Le ministre « adresse au préfet la liste des archivistes-paléographes qui ont posé leur « candidature ; ceux-ci sont présentés suivant leur rang d'ancienneté de « sortie de l'École des Chartes, mais chacun d'eux est l'objet d'un rapport « propre à éclairer le préfet sur la valeur de chaque candidat. Sur le vu de « cette liste et de ce rapport, le préfet désigne le nouvel archiviste.

« II. — Défauts de l'organisation actuelle.

« En droit, l'archiviste d'un département peut poser sa candidature à « tout autre poste d'archiviste devenu vacant, soit qu'il désire changer de « région, soit qu'il ambitionne une situation plus avantageuse. Mais, en « fait, l'archiviste départemental est presque toujours obligé de faire toute « sa carrière dans le même poste. C'est la conséquence regrettable de son « caractère de fonctionnaire départemental, titulaire d'une caisse de « retraites particulière. Si, à la rigueur, un jeune archiviste, comptant « encore peu d'années de services, jouissant de quelque aisance, ayant des « charges de famille restreintes, peut faire le sacrifice de quelques années « de versements, il n'en va pas de même des archivistes qui se trouvent « dans d'autres conditions ; et ce jeune archiviste lui-même ne pourrait « renouveler une seconde fois l'abandon de ses droits acquis, sans com- « promettre gravement ses intérêts. Ajoutons que le traitement maximum « de l'archiviste, réduit à n'espérer le plus souvent qu'un avancement « sur place, par voie de promotions dues à la bienveillance du préfet et « du Conseil général, est forcément proportionnel à l'importance du « département et aux ressources de son budget. Au delà d'un certain « chiffre, toujours peu élevé, du reste, la valeur personnelle de l'archi- « viste, son labeur administratif et ses travaux scientifiques sont condam- « nés à ne pas recevoir leur légitime et nécessaire récompense. Ainsi, le « hasard seul des vacances préside, en règle générale, à l'affectation de « début du jeune archiviste, envoyé dans le Nord ou dans l'Est, quand ses « origines ou ses travaux, exécutés ou projetés, l'indiquaient pour un poste « du Midi ou de l'Ouest ; et cette affectation est presque toujours définitive ; « voilà un fonctionnaire qui, à 25 ans, se voit condamné à « s'enraciner » « pour la vie à Privas ou à Mont-de-Marsan, et qui, dès son arrivée dans « les Landes ou l'Ardèche, sait exactement la situation dont il jouira dans « quarante ans, quels que soient son dévouement et ses travaux ! Comment

« attendre de l'effort, de l'entraînement, de l'émulation d'un personnel « ainsi traité, ou pour mieux dire, ainsi abandonné ? Il faut vraiment aux « archivistes départementaux le goût passionné de leur profession pour « leur faire, malgré tout, produire le travail considérable qu'atteste notam- « ment l'imposante collection des *Inventaires sommaires*. Il n'en est pas « moins vrai que cette situation a trop duré. Des nombreuses réformes « que réclame l'organisation si arriérée des archives, des bibliothèques et « des musées, celle des archives départementales a l'heureux privilège de « rallier l'unanimité des avis, à la fois sur le principe et sur l'applica- « tion. Aussi bien ne s'agit-il pas ici seulement des intérêts personnels, « d'ailleurs fort respectables, des archivistes : l'intérêt même du service « est en jeu.

« Identiques, en principe, les archives des divers départements ont « pourtant une physionomie propre. Les différents fonds qui les consti- « tuent varient de nature et d'importance suivant les régions ; ici, la « première place revient aux archives ecclésiastiques ; là, ce sont les « archives civiles, celles de l'intendance, du parlement, des élections, qui « sont nombreuses et importantes ; dans tel département, les archives « révolutionnaires et celles de la période moderne n'offrent qu'un mince « intérêt ; dans tel autre, elles se recommandent tout particulièrement à « l'attention de l'historien et de l'administrateur. N'est-il pas évident qu'il « importe d'affecter à chacun de ces services, qui a, tout au moins momen- « tanément, une physionomie propre et des besoins particuliers, celui des « archivistes disponibles que l'administration croit le mieux préparé et le « plus capable ? Avec l'organisation actuelle, de pareilles désignations sont « presque toujours impossibles.

« Il est d'autant plus regrettable de n'avoir pas depuis longtemps « modifié cette situation absurde, que la solution du problème saute aux « yeux et ne soulève aucune difficulté pratique ; tout au contraire peut- « elle se réclamer d'un précédent, la « nationalisation » du personnel de « l'enseignement primaire.

« III. — Réorganisation.

« Dans l'état actuel, l'archiviste est placé, au point de vue administratif « sous l'autorité du préfet, et au point de vue scientifique, il dépend du « ministre de l'instruction publique ; encore est-il bon de noter qu'il relève « du ministre même administrativement, puisque, dans la plupart des cas, « c'est sur la désignation du ministre que le préfet l'a choisi et nommé, et « que tous les règlements, toutes les prescriptions, toutes les circulaires « concernant les travaux à effectuer dans les archives départementales, « émanent de l'autorité ministérielle, représentée, en l'espèce, par le direc- « teur des archives. Dans ces conditions, il convient de remplacer le « régime hybride d'aujourd'hui par une organisation à la fois plus franche,

« plus démocratique et plus féconde : l'archiviste doit cesser d'être ce « fonctionnaire singulier, mi-départemental, mi-national, relevant nomina- « lement de deux autorités complètement différentes, entre lesquelles il « peut se ménager une indépendance presque absolue et parfois excessive, « et dont l'intervention, quel qu'en soit l'objet, risque de rester souvent « sans sanction effective. Les archives départementales sont en majeure « partie une propriété nationale; l'archiviste, comme l'instituteur, doit « devenir un fonctionnaire d'État.

« Les archivistes nationaux seraient désormais soumis à la nomination « du ministre de l'instruction publique; ils seraient payés sur le budget de « ce ministère.

« La loi de finances déclarerait obligatoires les dépenses prévues aux « budgets départementaux pour le traitement des archivistes ; elle ferait « état des crédits portés dans un chapitre de recettes à créer, dont le mon- « tant s'élèverait au chiffre total des crédits inscrits aux quatre-vingt-six « budgets départementaux. A cette recette d'ordre correspondrait une « dépense d'ordre, s'élevant exactement au même chiffre. Toutefois, « les crédits seraient préalablement réduits de la somme représentant le « traitement du personnel secondaire d'employés et de garçons de bureau, « à la situation départementale desquels il ne serait apporté aucun chan- « gement et qui seraient désormais payés sur un autre chapître. Il est « bien entendu que tous les droits acquis par les archivistes en fonctions « seraient intégralement maintenus, et que leur situation au point de vue « de la retraite ne pourrait être en rien modifiée. A cet égard, deux situa- « tions paraissent devoir se présenter. Certains archivistes demeureraient « tributaires de la caisse des retraites de leur département ; l'État verse- « rait, en leur nom, à cette caisse, le montant réglementaire des retenues ; « certains autres pourraient demander à devenir tributaires de la caisse « de l'État, qui, dans ce cas, devrait recouvrer sur la caisse départementale, « et, au besoin, sur l'intéressé, le montant des versements corrélatifs à la « durée des services du fonctionnaire. Chaque année, le gouvernement « ferait connaître au préfet le montant des crédits nécessaires pour le « fonctionnement des archives.

« Telles sont les grandes lignes du projet de réorganisation que le gou- « vernement pourrait, si le Parlement est de cet avis, mettre immédiate- « ment à l'étude. »

Le Parlement hésitera d'autant moins, nous l'espérons, à voter cette réorganisation qu'elle ne comporte aucune augmentation de dépense. Notre projet peut se résumer en ces deux termes : conservation effective et utilisation scientifique des archives, organisation rationnelle et démocratique du corps des archivistes.

Nous devons ajouter que, respectueux des prérogatives nécessaires du Parlement, nous avons laissé de côté les services d'archives de l'une et de

l'autre Chambre ; nous vous demandons pourtant la permission d'appeler votre attention et celle des bureaux du Sénat et de la Chambre sur l'opportunité que présenterait, à notre avis, l'attribution à des membres du corps national des archivistes-bibliothécaires diplômés du gouvernement de la moitié des emplois dans le service des archives des deux assemblées.

PROPOSITION DE LOI

TITRE PREMIER

Constitution des archives.

ARTICLE PREMIER. — Sont annuellement incorporées aux Archives nationales les archives, comptant au moins cinquante ans de date, de tous les services et administrations de l'État fonctionnant à Paris.

ART. 2. — Cette incorporation n'implique pas nécessairement le transfert des documents dans les bâtiments des Archives nationales ; le ministre de l'instruction publique pourra autoriser le maintien des archives dans les bâtiments des services et administrations intéressés ; mais l'incorporation sera réputée réalisée et les Archives nationales prendront ces archives en charge ; en outre, l'organisation matérielle et administrative des archives maintenues sera soumise à l'approbation du ministre de l'instruction publique.

ART. 3. — Sont annuellement incorporées aux archives départementales : 1° les archives, comptant au moins cinquante ans de date, des services et administrations départementaux et celles des services et administrations nationaux de caractère départemental ; 2° les archives, comptant au moins un siècle d'existence, des greffes ; 3° les archives, comptant au moins cent cinquante ans d'existence, des études des notaires.

ART. 4. — Toutefois seront incorporées, dès la promulgation de la présente loi, les archives notariales antérieures à 1792.

ART. 5. — L'incorporation aux archives départementales n'implique pas nécessairement le transfert des documents dans les bâtiments des archives départementales ; le ministre de l'instruction publique pourra autoriser le maintien des archives dans les locaux des services, administrations, greffes et études intéressés ; mais l'incorporation sera réputée réalisée et les archives départementales prendront ces archives en charge ; en outre, l'organisation matérielle et administrative des archives maintenues sera soumise à l'approbation du ministre de l'instruction publique.

ART. 6. — Le ministre de l'instruction publique peut autoriser les services, administrations, greffiers et notaires à verser aux Archives nationales et départementales des documents comptant moins d'existence qu'il n'a été fixé aux articles 1 et 3.

ART. 7. — Le ministre de l'instruction publique peut autoriser les muni-

cipalités, les établissements charitables et généralement toutes institutions ou associations publiques ou privées, à déposer aux archives départementales la portion de leurs archives devenue inutile à leur gestion administrative.

ART. 8. — Les services, administrations, greffiers et notaires ont le droit d'exiger la communication, avec déplacement et sans frais, dans leurs bureaux, greffes et études, des documents faisant partie de leurs archives respectives; l'incorporation des archives des greffes et des archives notariales laisse intacts les droits utiles des greffiers et des notaires.

ART. 9. — Les documents faisant partie des Archives nationales et des archives départementales sont communiqués au titre scientifique. Il n'est perçu aucun droit, sauf les droits de timbre et d'expédition, si les intéressés requièrent des copies authentiques; ces droits sont attribués, le cas échéant, aux greffiers et notaires intéressés. La communication a lieu sur place. Toutefois, le ministre de l'instruction publique peut autoriser le déplacement des documents et leur communication dans un autre dépôt d'archives que celui où ces documents sont conservés.

ART. 10. — Aucune suppression de documents parmi ceux qui ne sont pas encore incorporés aux Archives nationales et départementales, ne peut être effectuée par les services et administrations nationaux et départementaux, sans l'autorisation du ministre de l'instruction publique.

TITRE II

École nationale professionnelle des archivistes-bibliothécaires.

ART. 11. — L'École nationale des Chartes prend le titre d'École nationale professionnelle des archivistes-bibliothécaires.

ART. 12. — Le programme des cours comprendra toutes les matières dont la connaissance est nécessaire à la gestion des archives et des bibliothèques.

ART. 13. — Le nombre des élèves à admettre, chaque année, par voie de concours, sera fixé d'après le nombre présumé des vacances, majoré d'un tiers. Les élèves devront justifier, à leur entrée, du diplôme de licencié ès lettres, ou acquérir ce diplôme pendant la durée de leur séjour à l'École.

ART. 14. — Les élèves diplômés portent le nom d'archivistes-bibliothécaires diplômés du gouvernement.

ART. 15. — Est supprimé le diplôme de bibliothécaire universitaire. Sont toutefois maintenus les droits des titulaires de ce diplôme.

ART. 16. — Les archivistes-bibliothécaires fournissent exclusivement le personnel technique des Archives nationales et départementales, celui des archives des services et administrations visés aux articles 1 et 3 de la présente loi, et celui de l'inspection générale des archives et des bibliothé-

ques. Sont maintenus tous les droits actuellement attachés au diplôme d'archiviste-paléographe.

Au fur et à mesure des extinctions, les archivistes-bibliothécaires diplômés seront substitués aux droits des bibliothécaires universitaires.

TITRE III

Personnel des archives.

ART. 17. — Le personnel des Archives nationales et départementales et celui des archives des services et administrations visés aux articles 1 et 3 de la présente loi constituent un corps unique, dépendant du ministère de l'instruction publique.

Les archivistes des Archives nationales et des archives départementales sont nommés par le ministre de l'instruction publique.

Les emplois d'archivistes aux Archives nationales et les postes d'archivistes départementaux sont répartis en une série unique de neuf classes.

La 9e classe comprend les postes et emplois d'un traitement inférieur à 3 000 francs ;

La 8e classe comprend les postes et emplois d'un traitement inférieur a 4 000 francs ;

La 7e classe comprend les postes et emplois d'un traitement inférieur à 5 000 francs ;

La 6e classe comprend les postes et emplois d'un traitement inférieur à 6 000 francs ;

La 5e classe comprend les postes et emplois d'un traitement inférieur a 7 000 francs ;

La 4e classe comprend les postes et emplois d'un traitement inférieur à 8 000 francs;

La 3e classe comprend les postes et emplois d'un traitement inférieur à 9 000 francs;

La 2e classe comprend les postes et emplois d'un traitement inférieur à 10 000 francs ;

La 1re classe comprend les postes et emplois d'un traitement de 10 000 francs et au-dessus.

D'autre part et parallèlement, une classe personnelle est attribuée à chaque membre du corps des archivistes.

Les archivistes appartenant à la 9e classe sont appelés à remplir leurs fonctions aux Archives nationales, pour y acquérir les connaissances pratiques complémentaires de l'enseignement théorique de l'École. Les archivistes de 9e classe doivent être détachés auprès d'un ou plusieurs dépôts départementaux, en une ou plusieurs fois, pendant trois mois au moins et six mois au plus.

Lors de leur passage dans la 8e classe, les archivistes seront, au fur

et à mesure des vacances, appelés à des postes d'archivistes départementaux.

Ceux d'entre eux qui refuseront de faire du service départemental, n'auront droit qu'à la moitié des vacances survenant dans les emplois de 5e, 4e et 3e classes des Archives nationales et au tiers seulement des vacances dans les emplois des deux premières classes.

Dans l'année qui suivra la promulgation de la présente loi, les archivistes alors en fonctions seront répartis dans les différentes classes personnelles auxquelles leur traitement leur donnera droit. De même, tous les postes et emplois seront répartis dans les classes ci-dessus indiquées.

L'avancement se fait, en égale proportion, au choix et à l'ancienneté.

Tout archiviste entrant dans le corps débute par la dernière classe. Toutefois, les archivistes-bibliothécaires diplômés provenant d'un service de bibliothèque prendront rang, dans le corps, dans la classe dont le traitement correspond à celui qui était attribué au nouvel archiviste dans son ancienne fonction.

Dans l'intérêt du service, un archiviste peut être appelé dans un poste d'une classe supérieure à sa classe personnelle, ou être maintenu dans un poste d'une classe inférieure à sa classe personnelle; dans tous les cas, il reçoit le traitement attribué à sa classe personnelle.

Art. 18. — Les archivistes des services et administrations visés aux articles 1 et 3 de la présente loi sont recrutés dans le corps des archivistes; ils sont nommés par les ministres intéressés, sur la présentation du ministre de l'instruction publique. Ces archivistes ne cessent pas d'appartenir au corps et conservent tous leurs droits à l'avancement.

Art. 19. — Quand des vacances se produisent dans le corps des archivistes, le ministre de l'instruction publique procède au mouvement administratif provoqué par ces vacances. La vacance des emplois qui se trouvent sans titulaire, après la publication de ce mouvement administratif, est annoncée au *Journal officiel*; un délai de vingt jours est fixé pour l'introduction des candidatures.

TITRE IV

Inspection générale des archives et des bibliothèques.

Art. 20. — L'inspection générale des services d'archives est fusionnée avec l'inspection générale des services de bibliothèques. Elle est assurée par trois fonctionnaires, dénommés inspecteurs généraux des archives et des bibliothèques; ils sont exclusivement recrutés parmi les archivistes-bibliothécaires diplômés comptant au moins dix ans de services dans les archives ou les bibliothèques.

TITRE V

Direction générale des archives de France.

ART. 21. — Le directeur des Archives nationales est chargé de la direction générale des archives de France. Il est nommé par décret, sur la proposition du ministre de l'instruction publique. Il doit remplir l'une des conditions suivantes : 1° être pourvu du diplôme d'archiviste-bibliothécaire et compter au moins dix ans de services dans les archives ou les bibliothèques; 2° appartenir au personnel titulaire de l'enseignement supérieur et compter au moins dix ans de services dans cet enseignement; être porté sur une liste de présentation établie par l'Académie des inscriptions et celle des sciences morales et politiques réunies et proposé de la sorte au choix du ministre.

TITRE VI

Budget des archives.

ART. 22. — Les dépenses du service des Archives nationales et des archives départementales sont inscrites au budget du ministère de l'instruction publique, dans six chapitres distincts : 1° Archives nationales, personnel; 2° Archives nationales, matériel; 3° Archives départementales, personnel; 4° Archives départementales, matériel; 5° Contribution de l'État dans les dépenses des archives départementales; 6° Inspection générale des archives et des bibliothèques.

ART. 23. — A compter du premier exercice qui suivra la promulgation de la présente loi, le chapitre 11 du budget de chaque département (archives départementales) comprendra exclusivement les crédits relatifs au traitement de l'archiviste (et, s'il y a lieu, des archivistes diplômés qui lui sont adjoints), et les crédits divers de matériel.

Chaque année, le ministre de l'instruction publique fait connaître aux préfets le montant des crédits à inscrire au chapitre 11 du projet de budget de leur département.

Cette dépense est obligatoire. Elle est versée à l'État.

ART. 24. — La première loi des finances qui suivra la promulgation de la présente loi comportera deux chapitres nouveaux de recettes : archives départementales, personnel; archives départementales, matériel. Leur montant sera égal à celui des crédits inscrits au chapitre 11 de chaque département.

ART. 24. — Les crédits inscrits aux deux chapitres du budget du ministère de l'instruction publique : archives départementales, personnel; archives départementales, matériel, s'élèveront au même chiffre que les deux chapitres de recettes correspondants.

ART. 25. — Dans le premier budget du ministère de l'instruction publique qui suivra la promulgation de la présente loi, un crédit de principe de

1 000 francs sera inscrit au chapitre nouveau : Contribution de l'État dans les dépenses des archives départementales.

TITRE VI

Mesures diverses.

ART. 26. — Les dispositions de la présente loi sont applicables au département de la Seine (préfecture de la Seine et préfecture de police).

ART. 27. — Au point de vue de la retraite, les fonctionnaires départementaux en exercice lors de la promulgation de la présente loi pourront opter entre deux systèmes : ils pourront rester tributaires de la caisse de retraites départementale, ou devenir tributaires de la caisse de retraites de l'État. Dans le premier cas, l'État versera, en leur nom, à la caisse intéressée, les sommes dues; dans le second cas, la caisse de retraites départementale versera à celle de l'État les sommes qu'elle a reçues des fonctionnaires intéressés; ceux-ci couvriront, s'il y a lieu, les insuffisances de versements, de même qu'il sera tenu compte, le cas échéant, des excédents.

ART. 28. — Un règlement d'administration publique, rendu en Conseil d'État, fixera les formes d'application de la présente loi.

ART. 29. — Sont abrogées toutes dispositions des lois antérieures contraires à la présente loi.

— Le *Journal des Débats* du 27 février dernier a publié sur le même sujet un bref article que nos lecteurs nous sauront certainement gré de reproduire :

« On vient de distribuer aux députés une proposition de loi portant réorganisation du service des archives de France. Elle est signée des noms de MM. Gabriel Deville, Barthou, Clémentel, Cruppi, Jaurès, Millerand et Simyan, dont la compétence spéciale en ces matières techniques ne nous avait pas encore été révélée, — sauf pour M. Simyan qui fut le rapporteur du dernier budget de l'instruction publique; mais les signataires du projet ne font pas difficulté de déclarer qu'ils ont « repris pour leur compte » un travail de M. Coyecque. Or, M. Coyecque, archiviste-paléographe, d'un esprit très net et très avisé, l'un des promoteurs du comité de défense scientifique, avait tout à fait qualité pour leur inspirer confiance. C'est dire que la proposition est bonne et qu'il faut souhaiter son adoption.

« On s'étonnera qu'elle n'ait pas été faite plus tôt et par un groupe de membres qui ont représenté ou représentent la corporation des archivistes-paléographes au Parlement : M. Hanotaux en a été, M. Pelletan en est encore, pour n'en citer que deux. Fondée il y a plus de quatre-vingts ans, l'École des Chartes n'a pas subi, depuis, le remaniement profond que l'évolution du temps, l'ampleur prise par les études historiques paraissaient exiger. De temps à autre, on s'est efforcé de sauvegarder les intérêts des élèves sortis diplômés de l'École des Chartes; des faits récents ont

prouvé qu'il y avait encore place pour la faveur lorsque l'on sait interpréter adroitement les textes.

« L'objet essentiel de la réorganisation proposée est de hiérarchiser le corps des archivistes en le plaçant tout entier dans la dépendance du ministère de l'instruction publique. Actuellement, les archivistes départementaux nommés par le préfet, appointés par le Conseil général, sont à proprement parler des agents du département, et non des fonctionnaires de l'État; ils ont toutes chances d'être à jamais fixés dans le poste où le hasard d'une vacance les a fait débuter, et où l'avancement, limité à la libéralité du Conseil général, ne vaudra aux dernières années de leur carrière qu'un ou deux milliers de francs de plus qu'ils n'en eurent au commencement.

« En répartissant les archivistes diplômés en neuf classes, en mettant leur nomination et leurs promotions successives à la charge du ministre, le projet assure pour chacun une carrière régulière, proportionnée à ses mérites.

« Au sortir de l'École, les jeunes gens feront d'abord un stage aux Archives nationales, puis seront envoyés dans les dépôts provinciaux, et tel archiviste, après avoir passé cinq ans dans une préfecture de dernière importance, pourra normalement prétendre aux archives de Bordeaux, de Lyon, de Lille, ou aux emplois supérieurs des Archives nationales et de la Seine. Ce sont là de très heureuses réformes, applicables sans augmentation appréciable du budget de ces services, toujours trop sacrifiés. [C'est là le point le plus contestable du projet, dans la pratique.]

« Nous aimons moins la disposition du projet qui tend à débaptiser l'École des Chartes pour en faire « l'école professionnelle des archivistes-bibliothécaires ».

« L'École des Chartes a un passé suffisamment long et honorable pour tenir au nom qui lui a valu l'estime des érudits de toutes les nations. De plus, le terme « professionnel » est d'habitude réservé aux établissements où s'apprennent les travaux manuels; or, nos archivistes, nos bibliothécaires ont autre chose à faire que de ficeler des liasses ou préparer un train de reliure, et les auteurs de la proposition, par la sollicitude qu'ils leur témoignent, prouvent eux-mêmes qu'ils en attendent surtout une besogne scientifique.

« Enfin, le projet laisse de côté tout ce qui a trait au recrutement du personnel des bibliothèques, sauf celui des bibliothèques universitaires. C'est là une grave lacune, car nos bibliothèques municipales de province sont plus en péril que les archives. Combien en citerait-on, dont le conservateur n'est autre qu'un ancien agent électoral vieilli sous le harnois des clubs, mais tout à fait étranger aux choses de l'esprit, tandis que la loi du 10 août 1871 a formellement réservé aux élèves diplômés de l'École des Chartes les postes d'archivistes départementaux ! Il suffira que la proposition de loi se

complète de ce côté par quelques articles nettement conçus, pour constituer une réforme très utile à l'intérêt de la science et de ses gardiens, dont la carrière aujourd'hui ressemble trop à une impasse. » F[ernand] B[OURNON].

Catalogue des Imprimés de la Bibliothèque nationale. — On lit dans le *Journal des Débats* du 27 février 1904 : « L'œuvre colossale du catalogue, par noms d'auteurs, des ouvrages conservés au département des imprimés de la Bibliothèque nationale, se poursuit avec activité, suivant la méthode rigoureuse arrêtée au début de l'entreprise. Le tome XVII, qui vient d'être achevé, se termine sur la mention d'un traité de la roulette, par M. Bournus (?). A la fin de cette année le tome XXI aura paru, contenant la fin des auteurs dont le nom commence par un B. On prévoit pour la totalité du catalogue cent volumes, à raison de quatre par an; il suffira donc de vivre jusqu'à 1924, pour avoir la chance de lire la bibliographie d'un écrivain qui se nommerait, par hypothèse, Zwyx, et c'est là de quoi donner le désir de vivre.

« Si jamais la patience légendaire des Bénédictins a pu être invoquée en exemple, c'est bien à propos d'un pareil labeur. Patience et science, faut-il dire, car est-il tâche à la fois plus longue et plus délicate que de retrouver sur les rangs de trente-cinq kilomètres de rayons ou dans le dédale (relatif) des catalogues antérieurs, des fiches, des bulletins mensuels d'acquisitions, etc., toutes les productions d'un même auteur, de distinguer des homonymes, d'identifier les anonymes, de démasquer les pseudonymes ? Puis, tout cela fait, il s'agit de rédiger les fiches conformément à un type de description des plus minutieux, de constater les lacunes, de relire les épreuves en placards, sur la mise en pages et sur le bon à tirer !

« Nous parlons de lacunes, et, en effet, il en est d'irrémédiables, mais rien n'est négligé pour en diminuer le nombre et l'importance. Quoi de plus fugace que les tirages à part, chaque année plus nombreux depuis que l'usage s'est introduit parmi les érudits de faire paraître isolément un article publié dans une Revue, afin de l'offrir, comme une carte de visite, à leurs confrères ? Si les livres échappent peu au dépôt légal, les tirages à part, en revanche, lui sont presque inconnus, car on a omis d'en exiger la remise par les imprimeurs. Aussi la Bibliothèque s'efforce-t-elle, par un appel direct, de compléter ses collections en vue de la rédaction du catalogue. Elle communique aux auteurs, en placard, la liste des publications signées d'eux qu'elle possède, et les invite, dans une circulaire pressante, à lui envoyer celles qui ne figureraient pas sur cette liste. Si le petit sentiment de vanité qui sommeille au fond de tout écrivain est ainsi satisfait, l'intérêt général y trouve aussi son compte, et combien de brochurettes (il en est parfois de méritantes) seront, par ce moyen, sauvées d'un incurable oubli ! Avis donc aux intéressés, et louanges soient adressées à MM. Marchal, le conservateur du département ; feu Couraye du Parc, qui

mourut à la tâche ; Ledos, Vidier, Isnard, Denise, Lebrethon, Maïstre, etc., qui font de si bonne et savante besogne.

« C'est M. Léopold Delisle, personne ne s'en étonnera, qui a conçu le projet et le plan de ce gigantesque inventaire. La commission supérieure des bibliothèques en fut saisie ; M. Georges Picot se chargea du rapport, et notre éminent collaborateur le fit extrêmement favorable. Il fut convenu qu'un premier volume paraîtrait à titre de spécimen, en quelque sorte, afin d'essayer de retenir sur l'œuvre l'attention des pouvoirs publics, et il parut, en effet, en 1897. La commission du budget prit le temps de réfléchir, eut enfin le bon goût de se laisser convaincre et vota un crédit supplémentaire annuel de vingt mille francs, qui permit de poursuivre la publication régulière du catalogue. C'est bien peu encore que ces vingt mille francs, et le zèle de nos bibliothécaires s'irrite moins d'être modestement rémunéré que de ne pouvoir avancer plus vite leur œuvre.

« Il ne faut pas compter sur le produit de la vente en librairie. Peu de personnes se soucient d'affecter une somme de 1 000 francs et l'emplacement nécessaire à cent gros volumes pour posséder une publication, — Vapereau monumental de toutes les littératures, — que reçoivent les bibliothèques publiques ; le nombre des souscripteurs, doit-on le dire? n'atteint pas la trentaine. Ajoutons, en terminant cette note bibliographique, que certains auteurs, tout à fait considérables par le nombre de leurs éditions, ont fait l'objet d'un tirage à part ; ce sont, jusqu'ici, Aristote, saint Augustin, Balzac, Boccace, Boileau et Bossuet. Piquante diversité due au hasard de l'ordre alphabétique. » FERNAND BOURNON.

ITALIE

PÉRIODIQUES. — On remarque, dans la *Rivista delle Biblioteche et degli Archivi* du Dr BIAGI, les articles suivants :

Vol. XV, n° 1 (Janvier 1904) : Guido BIAGI, *A proposito di due sconosciute legature* « GROLIER » (conservées à la Laurentienne de Florence, cod. Ashb. 409 ; facsim.) ; — Giuseppe BACCINI, *Lettere inedite di Niccolò Tommaseo al senatore ab. Raffaello Lambruschini* (suite dans le n° de février-avril) ; — Guido BIAGI, *Contro i pericoli d'incendio nelle Biblioteche* (*Lettera ai capi delle Biblioteche governative italiane*). — Note sur l'incendie de la Bibliothèque Nationale de Turin ; etc.

N° de février-avril 1904 : Angelo SOLERTI, *L'Archivio della famiglia Ariosto* (4 portraits) ; — Ettore VERGA, *Per un Dizionario storico-bibliografico del Risorgimento italiano ;* — G. B. RISTORI, *Libreria del maestro Agostino Santucci ;* — *Contro i pericoli d'incendio nelle biblioteche. Risposte dei bibliotecari alla lettera diramata dal Dr Guido Biagi.* — Annonce du Congrès international des Bibliothécaires qui se tiendra à Saint-Louis du 17 au 22 octobre ; etc.

— A signaler, dans la *Bibliofilia* de M. Leo S. Olschki les études suivantes :

N° de février-mars 1904 : G. BOFFITO, *Il Commento inedito di Cecco d'Ascoli all'Alcabizzo* (suite ; avec une planche hors texte) ; — Hugues VAGANAY, *Amadis en français. Essai de bibliographie* (suite ; avec 7 facsim.) ; — D. MARZI, *Intorno all'Archivio Vaticano ed agli Archivi di Stato Italiani* ; — Luigi FERRARI, *Gli Incunaboli della R. Biblioteca Universitaria di Pisa*. — Note sur l'incendie de la Bibliothèque Nationale de Turin ; etc.

— On remarque, dans l'intérieur de la couverture du *Bollettino delle Pubblicazioni italiane* publié par la Bibliothèque nationale centrale de Florence, les notes suivantes :

N° de janvier 1904 : Incendie de la Bibliothèque Nationale de Turin ;

N° de février 1904 : Annonce du livre de Piero BARBÈRA, *Editori ed autori* ;

N° d'avril 1904 : Statistique annuelle de la Bibliothèque Nationale centrale de Florence ; etc.

Écrits inédits de G. B. Vico. — On lit dans le *Secolo* de Milan (n° du 14-15 janvier 1904) : « Ces jours derniers, on a trouvé chez les descendants du marquis de Villarosa de nombreux papiers de G. B. Vico, l'immortel auteur des *Principii di scienza nuova*. Villarosa avait reçu ces papiers du fils de Vico, Gennaro, professeur de rhétorique à l'Université de Naples, mort dans les premières années du XIXe siècle. Parmi ces précieux autographes, il y a plusieurs écrits inédits de Vico qui seront prochainement publiés. »

Le Gérant : Vve BOUILLON.

De la condition des étrangers dans les cités grecques. Proxènes, evergètes, métèques, isotèles et étrangers résidants, par H. FRANCOTTE, professeur à l'Université de Louvain. In-8. — Prix... **2 fr. 50**

La vie de saint Alexis. Poème du XIe siècle. Texte critique publié par G. PARIS, membre de l'Institut. Nouvelle édition corrigée et augmentée d'un lexique complet et d'une table des assonances. Un vol. petit in-8. — Prix..... **1 fr. 50**

Le Musée de la conversation, répertoire de citations françaises, dictons modernes, curiosités littéraires, historiques et anecdotiques, avec une indication précise des sources, par ROGER ALEXANDRE, quatrième édition comprenant les *mots qui restent* et de nombreux articles nouveaux. Deux volumes in-8. — Prix..... **15 fr**

Catalogue des Incunables de la Bibliothèque de l'Université de Paris, par É. CHATELAIN (Extrait de la *Revue des Bibliothèques*). Grand in-8. — Prix..... **5 fr.**

Les officiers royaux des Bailliages et Sénéchaussées et les Institutions monarchiques locales en France à la fin du moyen âge, par G. DUPONT-FERRIER. Un fort volume gr. in-8, avec 2 cartes. (*Couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Prix Gobert.*) — Prix..... **30 fr.**

Dictionnaire Savoyard publié sous les auspices de la société florimontane, par A. CONSTANTIN et J. DESORMAUX. Un fort grand in-8°. Accompagné d'une carte des localités citées. (Départements de la Savoie et de la Haute-Savoie) et d'une bibliographie des textes patois et des travaux concernant les parlers savoyards. — Prix..... **10 fr.**

Choix de proverbes et dictons patois de Damas [près de Bompaire (Vosges)], par N. HAILLANT et A. VIRTEL, précédé d'un avant-propos de M. E. E. Fleuriel. Brochure in-8.— Prix. **1 fr. 50**

Essai sur un patois vosgien (5e section). Supplément au Dictionnaire phonétique et étymologique, par N. HAILLANT, in-8. — Prix..... **0 fr. 75**

Sobriquets, prénoms et noms de famille patois d'un village vosgien (Uriménil, près Épinal), par LE MÊME. Brochure gr. in-8. — Prix..... **0 fr. 50**

Études sur le règne de Hugues Capet et la fin du Xe siècle, par F. LOT. Un vol. gr. in-8 avec une pl. (*Couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Prix Gobert.*) Prix..... **20 fr.**

Fidèles ou Vassaux? Essai sur la nature juridique du lien qui unissait les grands vassaux à la royauté depuis le milieu du IXe jusqu'à la fin du XIIe siècle, par LE MÊME. Un vol. in-8. — Prix..... **7 fr.**

Le Roman de Flamenca, publié d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque de Carcassonne, traduit et accompagné d'un vocabulaire. Deuxième édition entièrement refondue, par P. MEYER, membre de l'Institut. Tome I, contenant le texte et le vocabulaire. Un volume petit in-8. — Prix, broché. **9 fr.**

Histoire de la Sculpture en Languedoc, du XIIe et du XIIIe siècle, par A. MARIGNAN. Un volume gr. in 8. — Prix..... **5 fr.**

Essais de Philologie française, par A. THOMAS, maître de conférences à l'École pratique des Hautes Études. Un volume in-8°. — Prix..... **7 fr.**

La Province romaine proconsulaire d'Asie depuis ses origines jusqu'à la fin du Haut Empire, par V. CHAPOT. Un vol. gr. in-8 avec une carte. — Prix ..... **15 fr.**

Dictionnaire de l'ancienne langue française (**IXe au XVe siècle**), par F. GODEFROY Tome X et dernier. — Prix ..... **55 fr.**

Annuaire de l'École pratique des Hautes Études, (*Section des Sciences historiques et philologiques.*) Année 1903. CONTENU : Calendrier — Documents — Rapports. — E. CHATELAIN, Les palimpsestes latins. Un volume in-8°. — Prix ..... **2 fr.**

Mémoires de la Société de Linguistique de Paris

Tome XIII, fasc. 3. — Prix ..... **6 fr.**

Table analytique des dix premiers volumes rédigée par E. ERNAULT. Un volume gr. in-8. — Prix ..... **18 fr**

Les vieux chants populaires scandinaves, étude de littérature comparée, par L. PINEAU, Docteur ès lettres. Tomes I et II. Deux volumes grand in-8. — Prix ..... **25 fr.**

Ouvrage couronné par l'Académie française (prix Montyon).

On s'abonne à la même librairie aux publications périodiques suivantes :

Romania. Recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, fondé par MM. P. MEYER et G. PARIS, membres de l'Institut. Publié par M. P. MEYER, membre de l'Institut, et A. THOMAS. — Prix d'abonnement annuel :

Paris ..... **20 fr.**

Départements et Union postale ..... **22 fr.**

Revue celtique, Fondée par M. H. GAIDOZ. Publiée sous la direction de M. H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, membre de l'Institut, avec le concours de MM. J. LOTH, doyen de la Faculté des Lettres de Rennes, et E. ERNAULT, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers. — Prix d'abonnement annuel : Paris ..... **20 fr.**

Départements et Union postale ..... **22 fr.**

Revue de Philologie française et de littérature. Recueil trimestriel, publié par L. CLÉDAT, doyen de la Faculté des Lettres de Lyon. — Prix d'abonnement annuel :

Paris ..... **15 fr.**

Départements et Union postale ..... **16 fr.**

Le Moyen Age. Bulletin d'histoire et de philologie, paraissant tous les deux mois. Direction : MM. A. MARIGNAN, M. PROU et M. WILMOTTE. Prix d'abonnement annuel. — Paris ..... **15 fr.**

Départements et Union postale ..... **17 fr.**

Recueil *de Travaux relatifs à la Philologie et à l'Archéologie égyptiennes et assyriennes*, pour servir de bulletin à la Mission française du Caire, sous la direction de M. G. MASPERO, membre de l'Institut. — Prix d'abonnement au volume complet : Paris ..... **30 fr.**

Départements et Union postale ..... **32 fr.**

Le Tome XXVI est en cours d'impression.
Index des seize premiers volumes de la Collection ..... **1 fr.**

Imprimerie polyglotte FR. SIMON, Rennes.

PUBLICATION MENSUELLE

14e Année. Nos 5-7. Mai-Juillet 1904.

REVUE DES BIBLIOTHÈQUES

Directeurs : ÉMILE CHATELAIN et LÉON DOREZ

SOMMAIRE

Rabelæsiana. I. Le Catalogue rabelaisien de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor et le « Dialogus Epithalamicus » de Henri Geldorp. II. « Romipètes » et « Torcoulx ». Janus Pannonius, Érasme et Rabelais, par Léon Dorez, p. 127.
— Les Manuscrits à peintures du Musée Britannique, par Léon Dorez, p. 145.
— Les Manuscrits à peintures du Musée Britannique (reproductions en couleur), par George F. Warner (traduit de l'anglais par Léon Dorez), p. 165.
Chronique des Bibliothèques, p. 185.
Table des matières contenues dans le Cabinet Historique, par Paulin Teste, p. 33-64.

PARIS (2e)
LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU, AU PREMIER

1904

Tous droits réservés.

CONDITIONS D'ABONNEMENT
Paris : 15 fr. — Départements et Union postale : 17 fr.
Toute demande d'abonnement doit être accompagnée du montant en un **mandat-poste** *ou* **chèque** *au nom de Me Ve E. BOUILLON.*

EN VENTE A LA MEME LIBRAIRIE

Études sur Rabelais, par L. THUASNE. Un volume in-8. — Prix ..... 10 fr.

Les plantes dans l'antiquité et au moyen âge. Histoire, usage et symbolisme, par C. JORET, membre de l'Institut. 1re partie : les plantes dans l'Orient classique. Tome II : l'Iran et l'Inde. Un fort volume in-8. — Prix ..... 12 fr.

Études sur l'Espagne, par A. MOREL-FATIO. 3e série. Un volume in-8. — Prix ..... 6 fr.

Les gutturales grecques, par G.-I. MANSION. Un volume gr. in-8. — Prix ..... 12 fr.

L'année celtique, d'après les textes irlandais, gallois, bretons et le calendrier de Coligny, par J. LOTH. (Extrait de la *Revue celtique*). Brochure in-8. — Prix ..... 3 fr.

Fées et Chimères. Poésies par L. ALOTTE. Un volume in-18 jésus. — Prix ..... 3 fr. 50

La Vida de Santo Domingo de Silos, par G. DE BERCEO. Publié par J.-D. FITZGERALD. Un volume gr. in-8 avec 2 pl. — Prix ..... 8 fr.

Table des noms propres de toute nature compris dans les chansons de geste imprimées, par E. LANGLOIS. Un fort volume in-8 (*Couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Prix du Budget*). — Prix ..... 25 fr.

Roberti Gaguini epistole et orationes, texte publié sur les éditions originales de 1498. Précédé d'une notice biographique et suivi de pièces diverses en partie inédites, par L. THUASNE. Deux forts vol. in-8.— Prix. 25

Le Frère de Pétrarque et le livre du repos des religieux, par H. COCHIN. Un volume in-8. — Prix ..... 6 fr.

Les romans de la Table ronde, par le Vte CH. DE CALAN. Deux brochures gr. in-8. — Prix ..... 2 fr.

La Bretagne dans les romans d'aventures, par LE MÊME. Une brochure gr. in-8. — Prix ..... 2 fr.

L'évolution du roman français aux environs de 1150, par M. WILMOTTE. In-8. — Prix ..... 2 fr. 50

La Bataille de Formigny (15 avril 1450), d'après des documents contemporains, par CH. JORET, membre de l'Institut. In-8 avec une carte. — Prix ..... 3 fr.

Gwerziou Barz ar Gouet. Poésies bretonnes et françaises, par E. ERNAULT. In-8 carré. — Prix. 3 fr.

Les influences celtiques avant et après Colomban, par C. ROESSLER. Un vol. in-8, avec 8 planches hors texte. — Prix ..... 10 fr.

Le Romancero populaire de la France. Choix de chansons populaires françaises. Textes critiques par G. DONCIEUX avec un avant-propos et un index musical par J. TIERSOT. Un vol. gr. in-8 (*Couronné par l'Académie française. Prix Saintour*). Prix ..... 15 fr.

RABELÆSIANA

I

Le Catalogue Rabelaisien de la Bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor et le « Dialogus Epithalamicus » de Henri Geldorp.

Gustave Brunet, qui n'avait que peu ou point de sens critique, mais qui connaissait bien les livres du XVIe siècle, a signalé, à deux reprises, des imitations du célèbre catalogue de la librairie de Saint-Victor[1]. Il en est une pourtant qui paraît avoir échappé à ses recherches et à celles de tous les « rabelaisants ». Perdue dans un recueil de lettres qui fut publié en Hollande vers le milieu du XVIIe siècle[2], elle est assez curieuse pour fixer un instant l'attention des historiens.

L'éditeur du recueil, Simon Abbes Gabbema, attribue cette pièce à Henri Geldorp : *auctore, ut perhibent*, Geldorpio, *Scholæ Duysburgensis Moderatore*. L'attribution est presque certaine, car

1. *Pantagruel*, ch. VII (éd. Marty-Laveaux, t. Ier, p. 245 et suiv.). — G. Brunet, *Essai sur les Bibliothèques imaginaires* et *Lettre bibliographique à M. Paul Lacroix sur le catalogue rabelaisien de la bibliothèque de Saint-Victor*, à la suite de l'ouvrage du Bibliophile Jacob, *Catal. de la bibl. de l'abb. de Saint-Victor au XVIe siècle rédigé par François Rabelais* (Paris, 1862, in-8°), p. 297 et suiv., et p. 391 et suiv.

2. Epistolarum ab illustribus claris viris scriptarum Centuriæ tres. *Quas passim ex Autographis collegit ac edidit* Simon Abbes Gabbema. *Harlingæ Frisiorum*. Ex Officina Heronis Galama. CIↃ IↃC LXIV (1664). Petit in-8°, 17 feuillets pour les titre, faux-titre, dédicace (*Nicolao Heinsio, Leoni ab Aitzema, Piboni a Doma*), pièces en l'honneur de l'éditeur Gabbema et *Index Autorum* + 783 pages. Au verso du dernier feuillet, marque typographique. Le *Dialogus* est aux pages 205-214 de cette édition et de celle de 1666, qui n'est que l'édition de 1664 avec une nouvelle page de titre : Groningæ, Ex Officina Ioannis Takoni, CIↃ IↃC LXVI (mais, entre le titre et l'adresse, petit bois qui représente un homme écrivant, en costume du XVIe siècle).

Gabbema donne le *Dialogus* après une série de lettres adressées par Geldorp à Jean Tiara en 1563 et 1564[1], et d'autre part, il affirme, dans le titre du volume, qu'il en a tiré tous les éléments *ex Autographis*. Il lui aura donc paru que le *Dialogus* était de la même main que les lettres à Jean Tiara.

Henri « Castritius », surnommé Geldorp parce qu'il était né dans ce bourg, fut d'abord directeur de l'école de Sneek en Frise, puis de celle de Delft. C'est à Delft que divers écrits satiriques le désignèrent au zèle inquisitorial de Ruard Tapper d'Enchuysen. Il dut prendre la fuite, se vengea de son persécuteur par un nouveau pamphlet[2], puis fut mis à la tête du gymnase de Duisburg fondé

---

1. Jean Tiara fut avocat au conseil de Leuwarden et député aux États de Frise. Il mourut en 1596.

2. *Ruardi Tapperi Apotheosis*, 1558, in-4°. Nous n'avons pas vu d'exemplaire de cette édition signalée par Foppens ; mais nous avons pu, grâce à l'obligeance de M. Ferd. vander Haeghen, notre savant collègue de Gand, examiner l'édition suivante : *D • Rvardi | Tappart Enchv- | sani, haereticae pravitatis | primi & postremi per Belgicum inquisito | ris, Cancellarij Academiæ | Lovaniensis, Apo- | theosis :* | Gratiano Vero avtore. | Lege Lector funestissimam Ecclesiasticorum tyran- | nidem, qua quid profecerint, demonstrabit, nisi deus | auertat, totius tandem inferioris Germaniæ excidi- | um : Liber ante octo Annos primùm editus fuit, sed | ita ut omnia ista, quæ nunc præsentibus motibus glis- | cunt, tanquam in speculo ostenderit. Tuum igitur est | collatis omnibus inter se, iudicium facere | quàm nihil autorem præsagien- | tem fefellerit. | Psalmo XIII. | Quorum os maledictione & amaritudine plenum est, uelo- | ces pedes eorum ad effundendum sanguinem. | Basileae. | — 1567. — In-8°, 58 feuillets n. c., réclames A 2-H. — Ce petit ouvrage, pour le titre du moins, est une imitation satirique de l'*Apotheosis Reuchlini Capnionis* ou *De incomparabili heroë Johanne Reuchlino in divorum numerum relato* (Érasme, *Colloquia*, éd. de Leide, 1664, in-8°, pp. 167-176). Pour le fond, c'est une imitation tout à fait directe du fameux *Julius*. Cf. *Julius* ; dialogue entre saint Pierre et le pape Jules II à la porte du Paradis (1513) attribué à Érasme, à Fausto Andrelini et plus communément à Ulrich de Hutten ; traduction nouvelle en regard du texte latin par Edmond Thion (Paris, 1875). Les interlocuteurs du *Julius* sont : *Julius*, *Genius*, *D. Petrus* ; ceux de l'*Apotheosis* sont *Ruardus*, *Genius*, *Petrus*, plus *Cerberus* et *Chorus inferorum*. L'imitation du *Julius* par Geldorp serait donc, par ce seul détail, nettement démontrée ; la lecture du texte confirme cette indication, déjà très précise, du titre de départ. Ce rapprochement, qui s'imposait, a échappé à Eduard Boecking, le savant éditeur d'Ulrich de Hutten ; cf. le t. IV (Leipzig, 1860, in-8°), p. 422 et suiv. — *Tappart*, pour *Tapper*, est sans doute un souvenir des « frères *frapparts* » de Rabelais. — La conclusion à tirer de toutes ces constatations, c'est que Geldorp a imité de très près les satiriques de son temps ; il a placé dans les cadres déjà utilisés par ses grands devanciers ses nouvelles scènes de la vie religieuse du xvie siècle ; mais il n'a ni le talent ni l'esprit ni la mesure de ses modèles. — Sur Ruard Tapper (1485-1559), cf. Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. II (Bruxelles, 1739, in-4°), pages 1084-1086 ; portrait gravé.

par l'initiative du savant cosmographe Gérard Kremer (Mercator) en 1559. L'inauguration de l'école eut lieu le 18 octobre; mais Geldorp n'y resta pas longtemps : une querelle avec un de ses collaborateurs, son compatriote Jean « Molanus » ou Vermeulen, l'en fit éloigner au bout de deux ans. Il ouvrit alors à Duisbourg une école privée. Il mourut en Frise, où il était rentré, en 1585. Outre ses pamphlets plus ou moins directement inspirés d'Érasme[1] et de Rabelais, il a laissé des écrits pédagogiques et des poésies latines[2].

Le *Dialogus Epithalamicus* n'est pas une simple bouffonnerie, une imitation ou, si l'on veut, un plagiat éhonté du célèbre catalogue de Rabelais. Tout comme l'auteur du *Pantagruel*, Geldorp a entendu tirer de cette plaisanterie, qui, d'abord, semblerait d'un écolier en verve, un grave enseignement. On pourrait supposer qu'à son avis, Rabelais n'avait pas assez mis en lumière l'intention qui lui avait inspiré ces pages de haute ironie, et qu'il a voulu dissiper, en un dialogue à la manière d'Érasme[3], très court et très clair, l'obscurité où l'inventeur avait, selon lui, laissé son dessein[4]. Cette hypothèse est fortifiée par le fait que Geldorp ne s'est point, — comme Claude Odde de Triors le fit quelques années plus tard (1578)[5], comme Vincenzo Belando, surnommé Cataldo, en 1588[6], et comme Jean Fischart dans sa paraphrase du *Pantagruel* parue en 1590[7], — donné la peine de modifier les titres de la liste ori-

1. Pour ce qui touche l'influence d'Érasme sur Rabelais, voy. Louis Thuasne, *Études sur Rabelais* (Paris, 1904, in-8°), p. 23 et suiv., et Louis Delaruelle, *Ce que Rabelais doit à Érasme et à Budé*, dans la *Revue d'hist. littér. de la France*, n° d'avril-juin 1904.

2. Ces détails sont empruntés à l'*Allgemeine Deutsche Biographie*, t. VIII, p. 533 (article de C. Krafft), et à la *Biographie nationale* belge, t. VII, col. 565 (article d'E.-H.-J. Reusens.)

3. C'est en effet une imitation directe de l'*Epithalamium Petri Ægidii* (Des. Erasmi Roterodami *Colloquia*, éd. de Leide, 1664, in-8°, pp. 330-337). Les interlocuteurs de ce Colloque sont *Alypius*, *Balbinus*, *Musae*. Geldorf n'a pas fait, comme on le voit, grande dépense d'imagination : il a pris presque tous les éléments de son Dialogue à Érasme et à Rabelais.

4. Il renchérissait sans doute encore sur les vers de Louis des Mazures (*Oeuvres poëtiques*, Lyon, 1557, in-8°, p. 17) :

Puis me desguisoit Rabelais
Le vray, de ses plaisantes feintes,
Qui de Gargantua recite
Le sens, la force, et l'exercite.

5. G. Brunet, loc. cit., p. 299.

6. Ibid., p. 302.

7. Ibid., p. 394.

ginale : on ne relève dans son petit travail que très peu de changements ou d'additions [1]. Pour ce qui regarde le texte, Geldorp n'apporte donc rien de nouveau : il a copié Rabelais. Mais son dialogue n'en a pas moins une réelle importance. Tout d'abord, il n'est pas sans intérêt de voir un réformé recourir, pour la propagation de sa doctrine, à un livre condamné par la grande voix de Calvin. Puis, malgré la lourdeur germanique avec laquelle il a mis en œuvre le catalogue de Saint-Victor, on voit qu'il en a bien compris le caractère et la portée. Et ceci encore est à noter pour l'histoire littéraire de la Réforme. Geldorp a nettement saisi la pensée de Rabelais en ses trois points principaux. Pour lui comme pour Rabelais, les excès de la logique scolastique ont éloigné les gens d'Église de l'étude et même de la lecture des textes fondamentaux de la doctrine chrétienne; Scot est le représentant le plus célèbre et par conséquent le plus dangereux de cette subtile et absurde logique; il faut le sacrifier à l'Évangile. Qui ne reconnaîtrait ici la pensée maîtresse du *Pantagruel* où Scot et les scotistes sont si maltraités, pensée si magnifiquement exprimée par Rabelais dans la lettre de Gargantua à son fils? Geldorp ne trouvait d'ailleurs, dans cette exacte interprétation de Rabelais, rien qui fût en contradiction avec les nouvelles doctrines. Le mépris et l'horreur professés pour la logique du moyen âge par Ulrich de Hutten, pour ne nommer que lui, étaient partagés par tous les réformés. Il en était de même pour la lecture et l'étude de l'Évangile dans les textes les plus purs, en remontant directement au grec et à l'hébreu. Sur ces deux articles, Réforme et Renaissance se sont rencontrées en un parfait accord. Mais dès qu'il s'agit des auteurs profanes anciens et modernes, cette harmonie disparaît à peu près toute, et il n'est presque pas de luthérien ou de calviniste qui n'ait sacrifié l'antiquité classique et la littérature moderne à l'étude des textes sacrés ou de la théorie des sacrements et à la polémique religieuse. Presque tous les catholiques, sous François Ier et sous Henri II et ses fils, ont eu la tendance contraire, et ce n'est que vers la fin du XVIe siècle, et surtout à partir du XVIIe siècle, que les réformés ont repris dans la philologie antique une place de plus en plus importante. Ici, Geldorp a été plus directeur d'école

1. Les variantes, assez nombreuses, sont probablement presque toutes des erreurs de lecture dues à son éditeur Gabbema ou à l'imprimeur Galama.

que réformé; à l'exemple de Mélanchthon, il résistait de son mieux au courant anti-classique qui entraînait ses coreligionnaires. Selon lui, l'étude qu'il faut substituer à celle des livres médiévaux ridiculisés dans le catalogue de Saint-Victor, c'est, avec l'étude de l'Évangile, celle de l'antiquité classique. A côté de celui du Christ il restaure le culte des Muses antiques. Le chant des neuf Sœurs se mêle au chant des Psaumes[1]. C'est là une pensée trop rare chez les réformés pour qu'elle ne mérite pas d'être signalée à l'attention des historiens, de plus en plus nombreux, qui s'intéressent soit à la Renaissance soit à la Réforme, soit encore à leurs rapports, souvent si difficiles à démêler et à préciser. Pour juger de l'intérêt du Dialogue, le mieux est de le lire en entier; comme le recueil de Simon Abbes Gabbema n'est pas très commun, on nous saura certainement gré de reproduire ici l'opuscule de Henri Geldorp.

DIALOGUS EPITHALAMICUS,

Auctore, ut perhibent, GELDORPIO, *Scholæ Duysburgensis Moderatore.*

ALBINUS ET BALBINUS.

ALB. Quid hic *Balbinus* desidet?

BALB. At qui non desideo, ô Præclare, sed omnibus ingenii nervis in sacrarum literarum studiis jampridem versor.

ALB. Sacrarum literarum studiis? Quid ais?

BALB. Ita est.

ALB. Audisti igitur huc propediem ex Helicone ad nuptias profecturum sacrum novem Musarum chorum?

BALB. Ad nuptias? Quas quæso? Nihil minus.

ALB. THEODORO *ab*... CATHARINA MERCATORIA nubit[2], quorum

1. C'est la contrepartie de ce qu'affirmaient, au dire, peut-être ironique, d'ÉRASME, les Scotistes de son temps : « [Scotistæ] negant hujus disciplinæ mysteria perspici posse ab eo, cui cuiquam omnino commercii sit cum Musis aut cum Gratiis. » Lettre à Thomas Grey, Paris, 1499 [selon Richter, été 1498], dans *Opera*, éd. de Leide, t. III, col. 77 E.

2. On a vu plus haut que le *Dialogus* était publié par Gabbema à la suite de lettres adressées par Geldorp à Jean Tiara en 1563 et 1564. Cela permettait déjà de fixer vers cette époque la date de la composition du *Dialogus*. Mais l'allusion au mariage du négociant Tilmann (et non : Théodore) de Neufville avec Dorothée (et non : Catherine)

parentes cum Sponso sacri Musarum cœtus fidelissimi semper fuerunt mystæ. In utriusque itaque parentis honorem sanctissimæ virgines novem Musarum excultissimus chorus has nuptias cohonestare statuit.

BALB. Quem chorum ? Quas Musas mihi prædicas ?

ALB. Audisti (ni fallor) aliquando Apollinis et novem Musarum cum Gratiis nomina et numina ?

BALB. Egone ? Quis illa mihi tandem aperuisset unquam ?

ALB. Ista nimirum quæ hîc penes te conspicio cum libris et codicibus multis volumina.

BALB. Totos annos viginti versandis trivi tam sacris quam profanis autoribus, neque unquam mihi usu venit ut inciderim in Autorem eum, qui mihi vel nomen vel numen, vel numerum Musarum ostenderet.

ALB. Bona verba.

BALB. Imo bona verba sunt, quæ vera sunt ; audio nihilominus passim multos nescio quid corvicari de bonis artibus, de politioribus disciplinis, Græcis, Hæbraicisque literis, sed plane quid sint didici nunquam. Neque in his meis libris omnibus de illis ne Gry quidem [1].

ALB. Ecquid igitur hic in sinu tuo nunc libri habes ?

BALB. Inspice.

ALB. Scotus est. Equidem non miror, adhuc hunc cum tali lectione totum desidere in tenebris [2].

BALB. Quid ais ?

ALB. Nihil est, ò Præclare, tussiebam ; sed quaeso te bona fide,

---

Mercator, fille du cosmographe, permet de préciser davantage encore. Le *Dialogus* a dû être écrit au moment où Geldorp entretenait avec Mercator (1512-1594), qui l'avait mis à la tête du gymnase de Duisbourg, les meilleures relations ; or ces excellentes relations ne durèrent que deux ans, depuis 1559, date de l'ouverture du gymnase, jusqu'à 1561, date à laquelle Geldorp fut obligé de quitter l'établissement. On ne risquerait donc guère de se tromper en disant que le *Dialogus* a été composé vers 1560. Cf. *Allgemeine Deutsche Biographie*, t. XXI, p. 397 (article de BREUSING sur G. Mercator).

1. Sur cette locution, cf. ÉRASME, *Adagia* (Bâle, 1536, in-folio), p. 269.

2. Cf. ÉRASME, *Epithal. P. Ægidii* (*Coll.*, pp. 330-331). Balbinus ne voit pas les Muses, devant lesquelles Alypius est en extase et dit : « Cur heic solus habes oculos ? — AL. Quia non bibisti ex fonte Musarum : nam his solis conspicuæ sunt Musæ. BA. Ego affatim hausi è fonte Scoti. — AL. Non ille fons est Musarum, sed lacus ranarum. »

hoc mihi tandem expedi, quamdiu hujus te auctoris detinuit lectio.

BALB. Annos plurimos, imo nullus est fere dies, quin tractatum in eo aliquem pervolvam, et quamvis alios ex hisce pervolvere non desinam, in hoc tamen præcipui mei studii consistit ratio.

ALB. Non miror itaque, si tibi nunquam Musarum nomen aut numen affulserit. Quum hîc tamen tantam librorum copiam conspicer, puto te inter hos, Poëtas, Historicos, et Oratores pervolvere.

BALB. Imo ex illis ajunt, tanquam fonte manasse horum temporum hæreses[1], a quibus nostri ordinis viri[2] debent esse quam alienissimi. Quare hactenus a talibus libris et inquinamentis omnino illibatum beneficio DEI me detinui.

ALB. Beneficio Diaboli[3].

BALB. Quid ais?

ALB. Licetne tandem mihi quid hic librorum habeas inspicere?

BALB. Quidni, sacri sunt cum prophanis aliquot, sed utilissimis.

ALB. Augustinum ais, Hieronymum, Chrysostomum, Theophilactum, Bedam et similes.

BALB. Minime gentium; talium audivi subinde nomen, sed lectionem gustavi nunquam.

ALB. Quid igitur, boni genii, hîc librorum habes? Professione cum sis Theologus.

BALB. En tibi.

ALB. Video, imo jam dixi Scotum esse hunc.

BALB. Aspice cœteros.

ALB. Hîc tres libri sunt. Primi titulus, *Malogranatum vitiorum*,

---

1. On sait que cette opinion a persisté pendant presque tout le moyen âge, et que, de nos jours encore, vers 1850, elle a reparu, vainement d'ailleurs, chez certains ecclésiastiques français qui prétendaient proscrire de l'enseignement des séminaires tous les auteurs de l'antiquité classique.

2. Les prêtres.

3. Cf. ÉRASME : « Nunquam illi [Joanni Coleto] bene convenerat cum suo Episcopo, de cujus moribus ne quid dicam, superstitiosus atque invidus erat *Scotista*, et hoc nomine sibi semideus videbatur : quo quidem ex genere cum aliquot noverim, quos nolim improbos appellare, nullum tamen adhuc vidi, quem, mea quidem sententia, possis vere pureque dicere *Christianum* ». Lettre à Jonas d'Erfurt, Anvers, 19 juin 1519 (*Opera*, éd. citée, col. 460 C).

Biga Salutis[1], *Pontofla*[2] *Decretorum*. DEUM atque hominum fidem! Quid hic video!

BALD. Quid ais? Suntne utiles? Perge quæso.

ALB. Quid hoc est? *Decretum Universitatis Parisiensis super gorgiasitate mulierum*[3] *ad placitum*, et ad finem *Olcot cum Mammetrecto*[4]. Ha, ha, he.

BALB. Quid rides?

ALB. Quid rideam? Pergamus.

BALB. En tibi.

ALB. Quid hoc est?

BALB. Lege titulum.

ALB. *Ars honestè petandi*[5] *in societate, per Mag. Ortuinum*. Item in fine addita est *Utilis admodum tractatio de Brodeorum usu, honestate chopinandi per Sylvestrem Prioratem Iacobinum*[6]. Item in calce additus *Bricot de differentiis sopparum*[7]. Quis bonus genius tibi hos libros comparavit?

BALB. Non bonus genius, sed bona pecunia. Perge, hoc volumen plus quam septem aureis coronatis constitit.

ALB. *Reverendi Patris et Fratris*[8] *Lubini Provincialis Bavardiæ de coquendis*[9] *Lardonibus libri tres*.

BALB. Additi sunt et alii complusculi.

ALB. *Pasquilli*[10] *doctoris Marmorei de Capreolis, cum Cardoneta*[11] *comedendis tempore Paschali*[12] *ab Ecclesia interdicto*.

---

1. Édd. de 1533 et de 1542 : *Bigua;* pour l'éd. de 1533, cf. Léon DOREZ et P.-P. PLAN, *Pantagruel*, facsimilé de l'édition de Lyon, François Juste, 1533, d'après l'exemplaire unique de la Bibliothèque royale de Dresde (Paris, 1903, in-8°); MARTY-LAVEAUX, t. I, p. 245.

2. Éd. de 1533 : *Pantoufla*; éd. de 1542 : *Pantofla*. (M.-L., ibid.)

3. Édd. de 1533 et de 1542 : *muliercularum;* éd. de 1542 : *grogiasitate*. (M.-L., ib., p. 246.)

4. Cet article final manque à Rabelais et doit être une addition de Geldorp. Cf. éd. de 1542 : *Marmotretus* (1533 : *Marmotetus*) *de baboinis et cingis cum commento Dorbellis*. (M.-L., ib., p. 246.)

5. Édd. de 1533 et 1542 : *pettandi*. (M.-L., ib., p. 246).

6. Ibid. : *De brodiorum vsu et honestate chopinandi, per Silvestrem prieratem Iacospinum* (éd. de 1533 : *Jacopinum*). (M.-L., ib.)

7. Édd. de 1533 et 1542 : *soupparum*. (M.-L., ib.).

8. Ibid : *patris fratris*. (M.-L., ib.). Cet article ne figure pas dans l'édition de 1533.

9. Ibid. : *croquendis*. (M.-L., ib.).

10. Ibid. : *Pasquili*. (M.-L., ib.). Cet article manque à l'édition de 1533. C'est un souvenir romain de Rabelais que Pasquino, le docteur en marbre; mais c'est aussi un souvenir du dialogue attribué à Ulrich de Hutten (éd. Bœcking, *Operum Suppl.*, t. I, p. 501) : *Epistola Pasquilli Romani ad Marforium Romanum*.

11. Ibid. : *chardoneta*. (M.-L., ib.).

12. Éd. de 1542 : *papali*. (M.-L., ib.). — Manque à l'éd. de 1533.

BALB. Puto adhuc alium addi insignem tractatum, *de optimitate Triparum auctore Beda*[1].

ALB. Ita est: et militaris disciplinæ hîc quoque libros video. *Stratagemata Francacheri*[2]. *Fractoxinus de militari cum figuris Trinoti*[3]. *Item de usu et utilitate escorchandi equos, et equas auctore Mag. nostro de Quebec*[4].

BALB. Perge modo, nondum pervenimus ad Theologicos.

ALB. Imo jam hîc mihi unum bene magnum volumen habeo. *Magistri nostri Rhostocostotambedamensis de Mostarda post prandium servienda libri quatuordecim Apostillati per Mag. Vautrillonis*[5].

BALB. Ille Theologicus non est, sed animi gratia legi solet à Magistris nostris, quoties seriis disputationibus fessi ad suum vinum Cos redeunt hilares[6]. Sed illic Theologicum habes.

ALB. Sanctæ[7] Thomæ fortasse catenam auream.

BALB. Nequaquam.

ALB. — *Quæstio subtilissima, utrum Chymæra*[8] *in vacuo bombinans, possit comedere secundas intentiones, et fuit debatata*[9] *per decem hebdomadas in Concilio Tridentino*[10].

---

1. Édd. de 1533 et 1542 : *Beda de optimitate triparum.* (M.-L., ib , p. 247).

2. Ibid. : *Francarchieri de Baignolet.* (M.-L., ib.). Geldorp n'a compris ni le mot « franc-archer » ni l'allusion au Monologue de Villon.

3. Éd. de 1542 : *Franctopinus de re militari cum figuris Tevoti.* (M.-L., ib., p. 247). Ces deux articles ne sont pas dans l'édit. de 1533.

4. Ibid. : *autore... Quebecu.* (M.-L., ib.).

5. Ibid. : *M. n. Rostocostoiambed anesse... monstarda... apostilati... Vaurrillonis.* (M.-L.. ib.). Est-ce Geldorp qui n'a pas compris, ou son éditeur Gabbema qui a mal lu ? — Manque à l'éd. de 1533.

6. Les plaisanteries de Rabelais sur les « beuvettes acoustumées » des Sorbonistes et des professeurs de l'Université de Paris en général sont bien connues. Cf. L. DOREZ et P.-P. PLAN, ouvr. cité, p. XXV.

7. Lisez *Sancti.*

8. Édd. de 1533 et 1542 : *Chimera.* (M.-L., ib., p. 247).

9. Ibid. : *debatuta.* (M.-L., ib.).

10. Ibid. : *Constantiensi.* (M.-L., ib.). Geldorp était si bien connu pour son hostilité aux décisions du concile de Trente, qu'on lui avait attribué un pamphlet contre ce concile. Il dit en effet dans une lettre à Jean Tiara : « Velim D. Senatorem SICKINGA rogatum, ut cognosceret ex præside *Nitzenio*, quid a me in se admissum esset, ut sustineret me onerare iis criminibus, qua non solum a me aliena sunt, verum etiam jam alium autorem, idque haud obscure, invenerunt. Dixit cuidam Consiliario Transisulaniæ me brevi edidisse acerbissimum scriptum contra Concilium Tridentinum. Hoc vero scriptum jam dudum pro suo agnovit CAROLUS MOLINÆUS... » Cette lettre est datée de

Item, *Bandacini*[1] *Episcopi de Emulgentiarum profectibus Æneades*[2] *novem, cum Privilegio Papali ad triennium, et postea non.* Quid libri est hoc *de Emulgentiarum profectibus?*

BALB. Puto haberi Indulgentiarum.

ALB. Recte dicis, erravi. Sed pergamus. Verum quid hoc libri est? video enim isthic laminis æreis armatum unum et minio lasurioque pictum.

BALB. Ita est, inspice.

ALB. Marforii Baccalarii cubantis Roma de petandis, mascarandisque[3] *Cardinalium mulis.* Item *de Calcaribus removendis Decades undecim, per Mag. Albericum de Rosata*[4]. *Ejusdem de castrametandis Monachorum et Monacharum crinibus libri tres, cum commentariis Mag. Nugonis de Mostarda*[5]. Item *Tractatus utilissimus magistri nostri Fripesauleris de Grabbalationibus horarum Canonicarum libri quadraginta, nunc primum in lucem editi cum Quodlibeticis Mag. Cacardi*[6]. Quis unquam Gothus, aut Vandalus hujusmodi invexit et titulos et nomina! Arbitror ipsam barbariem viribus omnibus suis inferiorem, quam ut ea unquam quiverit fingere.

BALB. Quid ais?

ALB. Equidem totus sum in pervolvenda tua tam sumptuosa Bibliotheca.

Duisburg, 26 septembre 1564. (Simon Abbes GABBEMA, *Epistolarum... Centuriæ tres*, p. 199). L'ouvrage de Charles Du Moulin dont il est ici question est intitulé : *Conseil sur le fait du concile de Trente, reception ou rejet d'iceluy* (Lyon, 1564, in-8°; trad. lat., Poitiers, 1565, in-8°, etc.). Voy. HAAG, *France protestante*, éd. BORDIER, t. IV, p. 418, n° XXXIV.

1. Ibid. : *Boudarini*. (M.-L., ib., p. 248).

2. Ibid. : *eneades*. (M.-L., ib.). — Cet article ne figure pas dans l'éd. de 1533.

3. Éd. de 1542 : *Bacalarii cubentis Rome, de pelendis mascarendisque...* (M.-L., ib., p. 248). Encore un souvenir romain de Rabelais. — Cet article ne se trouve pas dans l'éd. de 1533.

4. M.-L., ib., p. 247. — Manque à l'éd. de 1533.

5. Les mots *monachorum et monacharum*, et *cum commentariis Mag. Nugonis de Mostarda* manquent à l'édition de 1542 (M.-L., ibid., p. 247); mais ils se trouvent dans d'autres éditions (cf. REGIS, 2. Theil, Anmerkungen, p. 230). — Manque à l'éd. de 1533.

6. Les mots *Tractatus utilissimus* et *nunc primum in lucem editi cum Quodlibeticis Mag. Cacardi* manquent à l'éd. de 1542 (M.-L., ib., p. 248), où on lit correctement *Fripesaulcetis* et *grabellationibus*, mais aussi *horrarum*. — Manque à l'éd. de 1533.

BALB. Credo. Sed quid tibi hoc libri sapit?

ALB. Cullibutarium[1] *confratriarum incerto autore*. Item, *Poltronismus rerum Italicarum*[2]. Item, *Callibastratorium Cappardie, Auctore Mag. Jacobo Hooghstrato Hæreticometra*[3]. Pudet profecto tantarum ineptiarum. Dii boni, quam multa bona ingenia horum monstrosorum voluminum lectioni intenta miserè periere!

BALB. En tibi.

ALB. Quid hoc erit? *Antipericatametraparbenpedamphicribationes*[4] *merdicantium liripipii*[5] *Sorbonici moralisationes per Mag. Lupoldum cum Commentatione Tartareti de modo cacandi*[6]. Adjunctæ sunt his quoque *Tarcabalitiones*[7] *Doctorum Coloniensium adversus Reuclyn*[8].

BALB. Ille utilissimus meo judicio liber, et dignus est quem omnes boni Christiani legant. Sed quid ille?

ALB. Regulæ de Al Alis longum, cum sacco per civitatem, autore Cofrado Knyph: cui adjunctus est *liber aureus de ferocia diaboli cognomento Grypgrau, qui habet multum ad faciendum per omnes Papales Provincias, latinum bene crassum, et porcinum*[9]. Unde quæso nactus es has elegantias?

BALB. Illos libros ante annos quinque pro singulari munere mihi dedit Venerabilis Dominus Ioannes de Cacstro, et, ne ego pro tanto munere viderer ingratus, dedi vicissim illi *librum Conformitatum Sancti Francisci cum* IESU CHRISTO.

ALB. Ioannes Birobrodius de terribilitate excummunicationis,

---

1. Éd. de 1542 : *Cullebutatorium*. (M.-L., ib., p. 248.) — Manque à l'éd. de 1533.

2. Ibid. : *Poiltronismus rerum Italicarum, autore magistro Bruslefer*. (M.-L., ib.) — Manque à l'éd. de 1533.

3. Ibid. : *Callibistratorium caffardie, actore M. Iacobo Hocstratem hereticometra*. (M.-L., ib.) — Manque à l'éd. de 1533.

4. Ibid. : *Antipericatametanaparbeugedamphicriborationes*. (M.-L., ib., p. 249.)— Manque à l'éd. de 1533.

5. Ibid. : *Lyrippii*. (M.-L., ib.) — Manque à l'éd. de 1533.

6. M.-L., ib., p. 246.—On voit que Geldorp a fondu en un seul, sans doute pour en accroître l'absurdité, trois titres du catalogue de Rabelais. Les deux premiers manquent à l'éd. de 1533.

7. Éd. de 1542 : *Tarraballationes*. (M.-L., ib., p. 250.)

8. Ibid. : *Reuchlin*. (M.-L., ib.) — Manque à l'éd. de 1533.

9. Geldorp a sans doute, dans cet article de son invention, fait allusion à quelque ouvrage d'un de ses adversaires.

liber acephalus[1]. *Ingeniositas invocandi diabolos et diabolas per Mag. Gvingolphum*[2], *Antidotum animæ*[3], *cum cacatorio medicorum*[4]. Item *Oratio Sutoris adversus quendam qui vocaverat eum Fripponatorem et quod Fripponatores non sunt damnati ab Ecclesia*[5].

BALB. Quid hic ?

ALB. Meclinus Coccajus[6] *de patria diabolorum.* Item *Iustinianus de Cagotis tollendis*[7] *et Griphiarios* Gripirios *nominandos, Advocatos,* Evenquatos, *Procuratores,* Plucketores, Item *Duerwaerderos,* Duerjageros, et *pro Substitutis* Supetutos, *et pro Suffraganeo* Salverganeum, *pro Wybiscopis* Wynbiscopos *esse dicendos.* Ha, ha, he. Ridenda ac deridenda cum exoticis illis titulis sordida vocabula. Pœnitet, pigetque tam stultam et noxiam librorum censere supellectilem.

BALB. Noxiam ais?

ALB. Imo nocentissimam, quibus implicitus tu tot jam annis surdus et cœcus, nihil audire, nihil cernere potes, quod cum vera pietate est, et eruditione conjunctum.

---

1. Éd. de 1542 : *Io. Dytebrodii de terribiliditate excomunicationum libellus acephalos.* (M.-L., ib., p. 250.) — Manque à l'éd. de 1533.

2. Ibid. : *Guinguolfum.* (M.-L., ib.) — Manque à l'éd. de 1533.

3. Édd. de 1533 et 1542 : *Antidotarium anime.* (M.-L., ib., p. 251.)

4. Ibid. : *Cacatorium medicorum.* (M.-L., ib, p. 250.)

5. Éd. de 1533 : *Oratio* manque; — *friponnatorem, fripponatores.* — Éd. de 1542 : *Oratio* manque; *fripponnatorem, fripponnantores.* (M.-L., ib.)

6. Éd. de 1533 : *M. Coccaius;* éd. de 1542 : *Merlinus Coccaius.* (M.-L., ib., p. 251).

7. M.-L., ib., p. 250. Toute la fin de cet article est de l'invention de Geldorp et contient une allusion à un fait contemporain qui est sans nul doute la fameuse affaire des quatorze nouveaux évêques. Cf. le violent ouvrage anonyme, peut-être sorti aussi de la plume de Geldorp, intitulé : *Totius Belgicae Urbium, Abbatiarum, Collegiorum divisio, ad opprimendum per nouos episcopos Euangelium, Romæ sub Paulo III. Pon. M. Anno 1558 definita, authore Francisco Sonnio Theologo Iouaniensi* (*s. l., anno* M.D.LXX), p. 145. [Texte de l'acte apostolique] : « *Collegium eruditorum virorum.* [Commentaire] : Ineruditorum potatorum, vt socios habeat sui simillimos, qui illam cathedram primus conscendit, homo adeò immersus helluationibus, vt etiam Traiecti in media Bacchi, et Veneris officina non alio nomine vnquam appellatus sit, quàm *ebrius Nicolaiculus,* et quòd esset Episcopi suffraganeus, *vini Episcopus,* et pro Ebroneusi, *æquè vel semper distentus,* quæ Hollandicè pro eius ideomatis allusione elegantiùs sonant. *Droncken Claesken, Vuynbisscop, Effendrondt.* » L'exemplaire de cet ouvrage conservé à Gand est relié avec l'*Apotheosis.* — Éd. de 1533 : *Iustinianus de cagotis tollendis cum scholiis Terentii.*

BALB. Agedum, quid faciam, ALBINE?

ALB. Ex animo omnibus his abjectis cum studio libris me sequêris, faxo ut his nuptiis visis, auditisque Musis ex *Balbino*[1] mecum *Albinus* fias; nam oculorum, et aurium verus genuinusque tibi periit sensus, neque necesse tibi erit ad hanc facultatem abire hinc longius. Continuo enim hic sese sistent cum EPITHALAMIO Musæ.

BALB. Illud mihi prorsus novum est. Musas, inquis, viderem, quum vix te videam?

ALB. Neque id mirum, impedimento siquidem tibi est tuus Scotus.

BALB. Quid ita?

ALB. Quia tam diu quam illum in sinu retines, tenebris te involvis, abjecto itaque eo statim tibi illucescere incipiet veritas.

BALB. Ecce illic est, abeat vel hinc in malam crucem, qui me tanta cruce cruciavit hactenus. Euge, ALBINE, jam carius multo te, quam antea consuevi, aspicio. Quid hoc sibi vult?

ALB. Hoc nimirum est, et efficit insulsus hic et tibi exerratus Scotus, sed est quod adhuc te remoretur.

BALB. Quid illud est?

ALB. Vestitus hic exuendus est, pannosus, lacer et sordidus. Quod illi nomen est?

BALB. Superstitio.

ALB. Scoto nimirum conveniens, exue.

BALB. Illic est. Sed quid libris his fiet? quo illos mittam?

ALB. Vulcano consecra proque his omnibus accipe et serva, et ama hunc tibi.

BALB. Quid libri est?

ALB. Lege, jam opinor rediisse tibi oculos.

BALB. Novum IESU CHRISTI Testamentum.

ALB. Tu homo ætate tam grandis in literis versatus, Sacerdos, et Theologus hunc nunquam versasti codicem?

BALBE. Sane nunquam.

ALB. Christianus, opinor, esse et dici postulas.

BALB. Quidni?

ALB. Quid igitur hactenus abs te factum? Christianus in tot

---

1. Allusion à *balbus*, *balbutire*.

libros, CHRISTI nunquam, nusquam audisti verbum, aut pervolvisti regulam? Franciscanus Francisci quotidie, Dominicanus Dominici non negligit, et tu Christianus CHRISTI nunquam attigisti Canonem.

BALB. Euge quam præposterè et indignè istud à me factum est! polliceor deinceps meliora. At at quam cultum, quam venustum isthic virginum cœtum conspicor, quam suaviter inter se modulantur!

ALB. Hic cum tribus Gratiis Musarum sacratissimus chorus. Ecce quantus ammodo in oculis tuis splendor emicuit et auribus quoque audiendi sensus suppetit. Atqui eccas jam nos adeunt : Χαῖρετε τρι(ο)πόθητοι θεαί.[1]

MVS. Καὶ σύ μάλα χαῖρε, Φιλόμουσε.[2] BALBINUM quem istic nobis adducis, illum peractis hisce nuptiarum solenniis, sacris nostris investiemus; tantum adsit, audiat, et discat, et si quid poterit, in hac solennitate hilarem, modestum, et docilem præbeat.

II

« ROMIPÊTES » ET « TORCOULX ». JANUS PANNONIUS, ÉRASME ET RABELAIS.

Dans ses belles *Études sur Rabelais*, récemment parues [3], M. Louis Thuasne a montré que le chapitre XLV de *Gargantua* : *Comment le moyne amena les pelerins, et les bonnes paroles que leur dist Grangousier*, avait été, pour une grande part, inspiré par le Colloque d'Érasme DE VOTIS TEMERE SUSCEPTIS, deux passages du *De colloquiorum utilitate* et de l'*Encomium Moriæ* et un passage de Folengo. Il aurait pu aussi rappeler à ce propos le long

1. Cf. ÉRASME, loc. cit., p. 331 (où on lit τρισπόθητοι).
2. Cf. ibid.
3. Paris, Bouillon, 1904, in-8° (t. V de la *Bibliothèque littéraire de la Renaissance* dirigée par MM. Pierre DE NOLHAC et Léon DOREZ).

Colloque *Peregrinatio Religionis ergo* (éd. citée de 1664, p. 409), et les « lunettes des Romipètes » de la librairie de Saint-Victor[1].

D'autre part, il a largement commenté[2] l'expression de *tor-coulx* (I, 54), *torty-colly* (II, 30 ; III, 45), etc., que Rabelais a si volontiers employée en parlant des moines[3] : Politien, Érasme, Baldassarre Castiglione, le dominicain Gabriele da Barletta, et, bien avant eux, le dominicain Thomas de Cantimpré viennent tour à tour, dans le savant commentaire de M. Thuasne, illustrer les origines de ce mot imagé.

Je ne sais si l'anecdote de Thomas de Cantimpré est aussi probante que l'a cru M. Thuasne. Il s'agit là d'une prétendue punition miraculeuse infligée à l'insolence d'un courrier impie qui a ridiculement tourné son cou dans un mouvement de moquerie et à qui cette difformité reste comme un châtiment ; mais il n'est pas sûr qu'elle contienne une plaisanterie directe à l'adresse des gens pieux ou des cagots. Il n'y a peut-être là qu'une similitude purement verbale. Quoi qu'il en soit, l'expression est ancienne et remonte au moins au XVe siècle, car on la trouve, appliquée à un « romipète », dans une curieuse épigramme de Janus Pannonius[4].

Ce singulier évêque hongrois, dont la mort fut aussi étrange que la vie, était venu fort jeune en Italie, où il avait suivi, à Ferrare, depuis 1447, les leçons de Guarino de Vérone. Parmi les disciples de Guarino qui deviennent les amis de Janus se trouvait un esprit fort original, encore assez peu étudié, Galeotto Marzio, de Narni[5]. C'est, de son propre aveu, Galeotto qui l'engagea à cultiver la poésie latine et qui aussi l'initia à une philosophie libre et hardie. Quel ne fut pas, un beau jour, l'étonnement de Janus en voyant Galeotto, l'indépendant Galeotto, prendre le bâton et s'acheminer vers Rome

---

1. Éd. Marty-Laveaux, t. I, p. 247. — Cf. IV, Prologue (M.-L., t. II, p. 266) ; *Briefve Declaration* (ib., t. III, p. 200). Cf. aussi les notes de Regis, 2. Theil, Anmerkungen, pp. 160 et 225.

2. Op. cit., p. 353-355.

3. Voy. les notes de Regis, *loc. cit.*, p. 173 et 243. — Cf. aussi dans le catalogue de la librairie de Saint-Victor : « Moillegrain doctoris cherubici de origine papelutarum et *torticollorum* ritibus lib. septem. » (M.-L., t. I, p. 250).

4. Jean de Csezmicze — et non pas de Cisinge, ce qui ne signifie rien. Né en 1434, il mourut en 1472. Cf. G. Voigt, *Die Wiederbelebung des classischen Alterthums*, t. II (Berlin, 1881, in-8°), p. 321 et suiv.

5. Sur Marzio, voy. Tiraboschi, *Stor. della lett. ital.* (éd. de Milan, 1882, in-8°), II, p. 564 et suiv.

avec la besace du Pélerin[1] ! Il n'y put tenir et manifesta sa surprise dans la longue épigramme qut permet de le ranger parmi les précurseurs d'Érasme et Rabelais. Devons-nous, d'ailleurs, prendre au sérieux ce qui a toutes les apparences d'un jeu poétique, peut-être imaginé pour scandaliser les âmes candides et les dévotions hypocrites[2] ? Janus était sans doute fort jeune[3] quand il écrivit ces vers qui sonnent si mal dans la bouche d'un futur prélat, et nous serions assez disposés à ne voir là qu'une bravade d'étudiant désireux de faire l'esprit fort. Quoi qu'il en soit de ce petit problème psychologique dont la solution nous échappe, voici le texte de cette curieuse apostrophe :

Galeotti peregrinationem irridet.

Cur et tu rogo, cur, poëta cum sis,
Parnasi tamen arce derelicta,
Cum capsa, Galeotte, cum bacillo,
Romam peregrinus is in urbem ?
Hoc plebs credula gentium exterarum,
Hoc larvas solitum timere vulgus,
Hoc turbae faciant *hypocritarum*[4].
Tu senti mihi, quod putavit olim
Vafri callidus Euathli magister,

---

1. Très probablement, comme l'a conjecturé Voigt, lors du Jubilé de 1450. Cf. G. Voigt, ouvr. cité, t. II (Berlin, 1881, in-8°), p. 325, note 1. — Janus quitta l'Italie en 1458. Cf. l'édition de ses œuvres citée dans la note qui suit, t. II, p. 167.

2. Il faut toujours, en lisant Jannus Pannonius, se souvenir de ce qu'il a dit lui-même (*Epigr. lib.* I, *num.* xxxvii ; éd. d'Utrecht, 1784, due au comte Samuel Teleky, t. I, p. 475) :

Non est hic, studiosa turba, non est
Festivissimus ille Martialis ;
Verum simia Martialis haec est,
Cui tu, non quoties sacro poëtae,
Sed duntaxat ea vacabis hora,
Qua cum simiola voles iocari.

Il ne craint pas plus que Rabelais le mot propre — ou sale.

3. Cf. ci-dessus, note 1. Janus était né en 1434 ; il avait donc seize ans en 1450.

4. Cf. *Pantagrueline Prognostication*, ch. v : « ... Caputons, Moines, Hermites, *Hypocrites*, Chatemites, Sanctorons, Patepelues, *Torticollis*... se porteront selon leur argent. » Éd. M.-L., t. III, p. 242.

Aut Divûm Theodorus abnegator,
Vel sectae pater ille delicatae,
Summum qui statuit malum dolorem.
Sin devotio jam beata cordi est,
Si *torto* juvat ambulare *collo*,
Cuncta et credere, quae dies per omnes
Rauca praedicat altus e cathedra
Albertus pater et loquax Rubertus,
Gaudens lacrymulis anicularum ;
Dilectis, age, dic valere Musis ;
Sacras rumpe fides ; et alma Phoebi
Claudo carmina da fabro Deorum.
Nemo religiosus et poëta est [1].

Reste à savoir si Érasme et Rabelais ont pu facilement connaître cette épigramme si curieuse pour l'histoire de l'humanisme. Les premières éditions des œuvres poétiques de Janus Pannonius (Vienne, 1512 ; Bologne, 1513 ; Vienne, 1514) ne la contenaient pas, autant qu'on peut le conjecturer d'après les indications de l'édition critique de 1784 [2]. Figurait-elle dans l'édition donnée par Froben à Bâle en 1518 ? Dans l'affirmative, le problème serait résolu, surtout en ce qui concerne Érasme ; mais nous n'avons pu trouver ce volume, et nous sommes dans la même incertitude pour l'édition de Bologne, 1522, où l'épigramme à Marzio semble cependant manquer, et pour celle de Venise, 1553. Elle ne se trouve pas dans les éditions de Bâle de Jean Oporin, 1552 [3], et de Passau, 1559 [4]. Elle n'apparaît très probablement pour la première fois que dans l'édition publiée en 1559 par Joannes Sambucus [5]. S'il en est vraiment ainsi, à supposer que la pièce de Janus ait été connue d'Érasme et de Rabelais, elle n'a pu l'être que par une copie manuscrite : peut-être courait-elle sous le manteau bien avant qu'on ne l'imprimât. Mais l'hypothèse la plus vraisemblable

1. *Epigr. lib.* I, num. XXXII (éd. citée, p. 436).
2. Éd. citée, t. I, pp. V-VI.
3. Bibliothèque nationale. Rés. pYc 1153 (2).
4. Bibl. nat. Rés. pYc 1153 (1).
5. Bibl. nat. Rés. pYc 1154 (2).

serait que le poète hongrois se fût borné à recueillir des railleries dès longtemps en circulation. Érasme et Rabelais, après lui, n'auraient fait que puiser, là comme en tant d'autres endroits, dans la bonne vieille source populaire, si frondeuse, dès le XIIIe siècle, à l'endroit des « moines moinans de moinerie ».

Léon DOREZ.

LES MANUSCRITS A PEINTURES

DU MUSÉE BRITANNIQUE.

Les lecteurs de la *Revue des Bibliothèques* se souviennent, sans doute, que j'ai donné ici-même, il y a trois ans, un compte rendu des trois premières séries du beau recueil de reproductions en couleur dû à M. George F. Warner. Le quatrième fascicule a récemment paru, et je crois devoir, en l'annonçant aux historiens de l'art médiéval, compléter les brèves notices des planches publiées de 1899 à 1901 par l'indication sommaire des planches contenues dans le volume de 1904. Mais il m'a été impossible de ne pas revenir en quelques mots sur les premières, afin de présenter au lecteur, dans son ensemble, la liste générale que M. Warner, arrivé au terme de son travail, a dressée de sa publication. Aussi bien cette liste donnera-t-elle, mieux que ne le ferait tout commentaire, une exacte idée de l'œuvre que le savant bibliothécaire a voulu réaliser et du succès avec lequel il s'est acquitté de cette lourde entreprise. Si je ne craignais de blesser sa modestie, je dirais que ce succès, dont on doutait un peu lors de l'apparition de la première série, se termine avec la quatrième en une manière de triomphe. Au début, M. Warner avait contre lui l'opinion, un peu exagérée, qu'il était *impossible* de reproduire en couleur, au moins d'une manière satisfaisante, les peintures des manuscrits. Qu'il soit impossible de les reproduire dans toute leur finesse, personne n'en a jamais douté, et, moins que tous autres, M. Warner, qui a précisément mis tout son soin à choisir des miniatures point trop réfractaires à ce mode de reproduction. Il les a si bien choisies — tout en suivant un plan méthodique et entièrement scientifique — qu'à part quelques-unes, les planches de son recueil peuvent servir de points de comparaison *très exacts* avec les peintures des manuscrits similaires. Là, se bornait certainement toute son ambition, et l'on ne peut contester qu'il y ait parfaitement réussi. Il est même juste de dire que grâce au procédé mécanique employé par M. W. Griggs, ces reproduc-

tions sont beaucoup plus sûres que celles — si belles qu'elles soient — qui ont été antérieurement publiées, en particulier par Westwood et par le comte de Bastard. Il y a, dans la photographie, une garantie de fidélité que l'on demanderait en vain au crayon du plus scrupuleux des dessinateurs. Pour les couleurs, elles sont en général très fidèles aussi. Cependant on n'est point parvenu, même avec l'or fin, à reproduire les ors des peintures médiévales ; et cela se comprend, puisqu'il est impraticable, mécaniquement, d'introduire sous l'or la préparation, la couche de minium, ou de toute autre couleur plate, qui, dans les manuscrits du moyen-âge, donnait au métal un si remarquable éclat. De plus, il semble que la nuance de certaines couleurs ait disparu de la palette moderne : plusieurs des teintes qui se rencontrent fréquemment dans les mss., du VIIIe au XIVe siècle surtout, lui sont plus ou moins inconnues. Cette disparition ne date pas d'hier : l'examen des planches qui figurent dans le recueil de M. Warner prouve qu'elle était déjà, à la fin du XVe siècle, un fait accompli, et il est extrêmement curieux de constater qu'il est peut-être plus facile de reproduire — presque jusqu'au trompe-l'œil — les peintures de la fin du XVe siècle et celles du XVIe, qui paraissent à première vue si complexes, que celles des siècles médiévaux proprement dits. Il y a là une évolution que les planches les plus récentes du recueil de M. Warner démontrent d'une manière frappante. La gamme des couleurs, telle que l'utilisent nos peintres, remonterait ainsi jusqu'à la Renaissance, dont nous sommes, à tant de points de vue, les peu modestes et trop ingrats héritiers.

LISTE DES MANUSCRITS

COMPRIS DANS LA PUBLICATION DE M. WARNER

1. COTTON NERO D. IV. (deux planches). — Évangéliaire de « Lindisfarne » — vers 700. — Anglais. — Cf. *Revue des Bibliothèques*, t. XI (1901), p. 318 (n° I), et p. 8 du tirage à part.

2. COTTON VESPASIAN A. I. — Psautier « de Cantorbéry » — commencement du VIIIe siècle. — Anglais.

Psautier en latin, de la première version ou version romaine de

saint Jérôme, avec le psaume additionnel « Pusillus eram », les cantiques et trois hymnes latines ; accompagné d'une traduction mot à mot interlinéaire en Anglo-Saxon, d'une main postérieure. Le texte du Psautier paraît avoir été écrit en Angleterre dans la première partie du VIIIe siècle, très probablement à l'abbaye de Saint-Augustin de Cantorbéry. Onciale et capitale rustique de type italien, comme dans d'autres mss. Anglais de cette époque. Glose interlinéaire en petite minuscule anglaise du IXe ou du Xe siècle.

Ce volume est sans nul doute un des deux Psautiers décrits par Thomas d'Elmham, au commencement du XVe siècle, dans sa Chronique de l'abbaye de Saint-Augustin (éd. Hardwick, Rolls Series, p. 98) comme ayant été donnés au premier abbé, Pierre, par saint Augustin lui-même (chose impossible, puisqu'il est mort en 604 et que l'écriture est de date postérieure, et que le caractère de l'ornementation est essentiellement anglais, tandis que les mss. de saint Augustin lui avaient été envoyés de Rome par le pape Grégoire).

L'ornementation est particulièrement intéressante par la manière dont s'y combinent le style classique et le style Anglo-Irlandais. Le premier n'y est représenté que par la miniature reproduite dans le recueil de M. Warner et qui occupe le verso d'un feuillet (fol. 30) précédant le Ps. 26 ; le verso est blanc. Les initiales des Psaumes sont entièrement Anglo-Irlandaises. Un caractère qui distingue ce ms. des Évangiles de Lindisfarne et d'autres très anciens mss. est le libre emploi de l'or. L'argent a aussi été employé, mais beaucoup moins.

3. HARLEY 2788 (deux planches). — Évangéliaire — vers 800. — Franco-Allemand.

Ce ms., connu sous le nom de « Codex Aureus », appartient au célèbre groupe des Évangiles, écrits en or et magnifiquement enluminés, qui furent exécutés sous l'influence de Charlemagne et probablement dans les écoles impériales de sa cour d'Aix-la-Chapelle (S. Berger, *Hist. de la Vulgate*, pp. 259-277). Acheté à La Haye (en 1720) par Robert Harley, comte d'Oxford, pour 100 livres anglaises environ, à la vente de la Bibliothèque de Jean-Jacques Charron, marquis de Ménars ; on ignore son histoire jusqu'à cette date. — Onciale et minuscule caroline. — Les Canons sont suivis (fol. 12 v°) par une curieuse page de titre, qui est reproduite dans

le recueil (très jolis oiseaux : paons, coqs, pintades, faisans). La miniature de saint Mathieu reproduite dans la seconde planche occupe le verso du feuillet suivant (fol. 13 v°), et les portraits des trois autres Évangélistes figurent également en tête de leurs Évangiles respectifs. Tous quatre sont représentés imberbes, la chevelure en forme de perruque, les pieds nus ou chaussés de sandales ; mais le nimbe rayé est particulier à saint Mathieu ; les autres ont des nimbes d'or plein. L'influence Byzantine ou classique de basse époque prédomine dans ces quatre pages ; celle de l'école Anglo-Irlandaise est tout aussi forte dans la décoration des pages qui leur font face et qui contiennent les premiers mots de chaque Évangile.

Il existe trois autres Évangéliaires dont le style se rapproche particulièrement de ce volume. L'un d'eux provient de l'abbaye de Saint-Médard de Soissons (auj. à la Bibliothèque nationale, ms. latin 8850 ; cf. A. DE BASTARD, *Peintures des mss.*). Les autres sont le « Codex Adae » de Trèves, et le ms. 4 de la Bibliothèque publique d'Abbeville, provenant de l'Abbaye de Saint-Riquier et donné, selon la tradition, par Charlemagne lui-même à son ami l'abbé Angilbert, qui mourut en 814. Cf. MENZEL, CORSSEN, etc., *Die Trie er Ada-Handschrift* (Leipzig, 1889, in-fol.).

4. EGERTON 768. — Évangéliaire — Fin du xe siècle. — Français. — Cf. *Revue des Bibliothèques*, t. XI (1901), p. 320 (n° II), et p. 10 du tirage à part.

5. HARLEY 2904 (deux planches). — Psautier — fin du xe siècle. — Anglais.

Version de la Vulgate, avec le psaume « Pusillus eram », les Cantiques, etc. D'origine Anglaise ; la dernière partie est du xe siècle. Dans les litanies, des honneurs spéciaux sont accordés à saint Benoît, et elles datent certainement d'après l'établissement ou la renaissance du monachisme régulier en Angleterre sous le règne d'Edgar (959-975). Le texte est en grandes minuscules de type continental, avec rubriques en capitales rustiques rouges. Quelques caractères Saxons apparaissent dans les Litanies ; mais dans quelques cas le copiste montre qu'il n'était pas très familier avec cette écriture. Bien que les mains ne soient pas identiques, le texte rappelle d'une manière générale le fameux Bénédictionnaire de saint Athelwold qui appartient aujourd'hui au duc de Devonshire, et il

est extrêmement probable que ce Psautier est l'un des mss. écrits pour Athelwold, évêque de Winchester (963-984), après qu'il eut remplacé le clergé séculier par des moines Bénédictins à Old et à New-Minster.

Les deux pages reproduites dans le recueil de M. Warner se font face au commencement du Psautier (fol. 3 v° et 4). Le Crucifix est l'unique miniature ; mais le commencement du Ps. 101, « Domine exaudi », est orné dans le même style que l'initiale du Ps. 1, et il y a des initiales moins soignées aux Ps. 109, 119, 143. Le Ps. 51 était sans aucun doute orné de la même manière, mais le feuillet manque. Les initiales des autres psaumes sont des capitales en or plein, et les initiales des vers sont de plus petites capitales et onciales d'or, dans la marge.

La miniature est un excellent exemple du dessin de la figure, dans cette école et à cette époque, arrivée à son apogée. Elle est dessinée et ombrée en bistre rosé, à l'exception d'une partie des draperies de la Vierge et de saint Jean et du bloc qui supporte les pieds du Sauveur, où l'ombre est indiquée en bleu clair. La figure de Notre Seigneur, qui est représenté comme déjà mort, est d'une singulière dignité et n'a aucun des défauts qui se remarquent, comme dans presque toutes les productions de cette école, dans les deux figures secondaires (mains et pieds du disciple, attitude bossue et petitesse disproportionnée de la partie inférieure du visage et des pieds de la Vierge).

Le B de la seconde planche forme un contraste frappant avec la simplicité de la première par sa riche décoration. Il est particulièrement intéressant en ce qu'il paraît avoir fourni un type ordinaire pour la lettre initiale qui se voit dans les Psautiers Anglais jusqu'à la Conquête exécutés ou non à Winchester. Dans les cinq Psautiers anglais du xie siècle que possède le Musée Britannique, l'initiale B est conforme à ce dessin, sauf très peu de variantes ; une des plus belles est celle du ms. Arundel 155, également reproduite dans le recueil de M. Warner.

6. ADDITIONAL MS. 34.890. — Évangéliaire — commencement du xie siècle. — Anglais. — Cf. *Revue des Bibliothèques*, t. XI (1901), p. 319 (n° II), et p. 9 du tirage à part.

7. ARUNDEL 155. — Psautier — vers 1020. — Anglais.

Les Psaumes sont suivis de Cantiques, de diverses additions pos-

térieures et d'un certain nombre de prières en latin, qui sont accompagnées d'une traduction mot à mot interlinéaire en Anglo-Saxon.

Le texte original de ce ms. a été écrit et enluminé en Angleterre dans la première moitié du XIe siècle, et très probablement à Christ Church de Cantorbéry, dont la dédicace figure dans le calendrier à la date du 4 mai. Le calendrier contient la mention de l'archevêque saint Ælfheah, martyrisé par les Danois le 10 avril 1012, et d'autre part, la fête de la translation de ses restes de Londres à Cantorbéry (8 juin 1023) a été insérée par une main quelque peu postérieure : le ms. a donc probablement été exécuté entre ces deux dates. Les noms de saints contenus dans la troisième prière semblent indiquer qu'il venait primitivement de Winchester. Il resta sans doute à Christ Church jusqu'à la dissolution de l'abbaye ; en 1592, il passa aux mains de Lord William Howard, de Naworth Castle, puis à celles de son neveu, Thomas Howard, comte d'Arundel.

Le texte est en minuscule anglaise ; la première ligne de chaque Psaume est en onciale, et la seconde souvent en capitale rustique. Les rubriques sont aussi en capitale rustique (rouge, vert et bleu), et les initiales en onciale des mêmes couleurs. L'ornementation appartient au style Anglais, particulièrement rattaché, au moins dans sa première période, à Winchester (cf. ci-dessus ms. Harley 2904). La planche reproduit la première page du Psautier (fol. 12). L'initiale descend évidemment en ligne directe du splendide B du ms. Harley 2904, et la bordure peut être comparée à celles des volumes de Winchester Add. ms. 34.890 et Arundel ms. 60 (voy. plus bas), mais elle ressemble encore plus à celles du Bénédictionnaire d'Athelwold (cf. *Archæologia*; vol. XXIV, et ci-dessus, Harl. ms. 2904). Une plus belle et plus intéressante miniature occupe la plus grande partie du fol. 133, entre le Psautier et les Cantiques. Elle représente saint Benoît remettant sa Règle aux moines. Ceux-ci sont dessinés au trait, légèrement ombrés de bleu et de brun. Il y a une analogie marquée entre cette miniature et celle qui se trouve à la fin du Bénédictionnaire de saint Athelwold ; mais dans ce dernier, la principale figure — saint Benoît ou saint Athelwold — au lieu d'être assise, est représentée debout.

8. ARUNDEL 60. — Psautier — XIe siècle. — Anglais. — Cf. *Revue des Bibliothèques*, t. XI (1901), p. 320 (n° III), et p. 10 du tirage à part.

9. COTTON NERO C IV. — Psautier — XIIe siècle. — Anglais. — Cf. *Revue des Bibliothèques*, t. XI (1901), p. 319 (n° III), et p. 9 du tirage à part.

10. LANSDOWNE 383. — Psautier — XIIe siècle. — Anglais. — Cf. *Revue des Bibliothèques*, t. XI (1901), p. 321 (n° IV), et p. 11 du tirage à part.

11. ROYAL MS. 2 A XXII. — Psautier — XIIe siècle. — Anglais. — Cf. *Revue des Bibliothèques*, t. XI (1901), p. 316 (n° II), et p. 6 du tirage à part.

12. ADDITIONAL MSS. 17737-17738. — Bible — XIIe siècle. — Flamand. — Cf. *Revue des Bibliothèques*, t. XI (1901), p. 319 (n° IV), et p. 9 du tirage à part.

13. HARLEY 2803-2804. — Bible — XIIe siècle. — Allemand. — Cf. *Revue des Bibliothèques*, t. XI (1901, p. 316 (n° I), et p. 6 du tirage à part.

14. COTTON CALIGULA A. VII, fol. 3-10. — Miniatures de la Vie du Christ — XIIe siècle. — Allemand.

Série de huit miniatures illustrant la Vie du Christ depuis l'Annonciation jusqu'au Baptême, probablement mises autrefois en tête d'un Psautier (avec d'autres qui ont disparu), et aujourd'hui reliées au commencement d'un ms. du Xe siècle contenant l'Harmonie des Évangiles en vieux Saxon connue sous le nom de « Heliand ».

Peintes alternativement sur le recto et le verso de huit feuillets de parchemin, sans aucun texte, ces miniatures ont probablement été exécutées en Allemagne dans la dernière moitié du XIIe siècle. On ne connaît rien de leur histoire avant leur entrée dans la collection de Sir Robert Cotton, au commencement du XVIIe siècle. Suivant une table des matières mise en tête du volume par Richard James, bibliothécaire de Cotton, il a appartenu au roi Canut, mais cette indication, même si elle est exacte, ne peut s'appliquer qu'à l'Heliand et peut-être aussi à une formule magique Anglo-Saxonne pour les terres ensorcelées, qui suit l'Heliand.

Scènes représentées : 1) l'Annonciation ; 2) la Visitation ; 3) la Naissance du Christ ; 4) l'Ange et les Bergers ; 5) le Massacre des

Innocents ; 6) la Présentation au Temple ; 7) les Trois Mages ; 8) le Baptême du Christ.

La peinture reproduite dans le recueil de M. Warner représente l'Ange et les Bergers, avec le chœur céleste chantant le « Gloria in excelsis », (fol. 6 v°); elle suffit à montrer le style et le coloris général de la série ; cependant certaines différences dans le faire, qui se remarquent dans quelques-unes de ces peintures, suggèrent l'idée qu'elles ne sont pas dues à un seul et même artiste. En général, les figures ne sont pas si chaudement coloriées que dans cette peinture, mais le contraste du blanc dont les carnations sont rehaussées est, au contraire, ordinairement plus fort. Les fonds sont uniformément d'or brillant, appliqué en couche épaisse sur une surface préparée de rouge clair et ordinairement ornés, comme dans ce cas, d'une fine décoration en enroulement ou d'un autre dessin. Les bordures, à l'exception de trois (Annonciation, Naissance du Christ, Présentation au Temple) qui sont composées de colonnes et d'un arc, consistent soit en bandes de couleur plate, soit en bandes renfermant d'étroits panneaux de simple feuillage conventionnel.

15. HARLEY 2798-2799. — Bible — fin du XIIe siècle. — Allemand. — Cf. *Revue des Bibliothèques*, t. XI (1901), p. 321 (n° v) et p. 11 du tirage à part.

16. ADDITIONAL MS. 17, 687. — Miniatures de la Vie du Christ — XIIIe siècle. — Anglais. — Cf. *Revue des Bibliothèques*, t. XI (1901), p. 321 (n° VI), et p. 11 du tirage à part.

17. ROYAL MS. 1. D. I. — Bible — XIIIe siècle. — Anglais. — Cf. *Revue des Bibliothèques*, t. XI (1901), p. 316 (n° III), et p. 6 du tirage à part.

18. ADDITIONAL MS. 15. 542. — Bible — XIIIe siècle. — Anglais. — Cf. *Revue des Bibliothèques*, t. XI (1901), p. 319 (n° v), et p. 9 du tirage à part.

19. ADDITIONAL MS. 24. 686. — Psautier — 1284. — Anglais. — Cf. *Revue des Bibliothèques*, t. XI (1901), p. 319 (n° VI), et p. 9 du tirage à part.

20. ADDITIONAL MS. 11. 698. — Vegetius de re militari — XIIIe siècle. — Français.

Écrit dans le Nord de la France dans la seconde moitié du XIIIe siècle. On ne sait rien de l'histoire de ce volume jusqu'à l'année 1840, où il fut acheté par le Musée Britannique, avec d'autres mss., à Joseph Bonaparte, frère de l'empereur Napoléon, alors connu sous le nom de comte de Survillier. Le style général des initiales ressemble à celles de l'Add. Ms. 17.341 (cf. plus bas, n° 23) qui a probablement été exécuté à Paris. Huit de ces initiales ont été groupées dans la planche.

21. ROYAL 2 B II. — Psautier — XIIIe siècle. — Français. — Cf. *Revue des Bibliothèques*, t. XI (1901), p. 317 (n° VII), et p. 11 du tirage à part.

22. ADDITIONAL MS. 17.868. — Psautier — fin du XIIIe siècle. — Français. — Cf. *Revue des Bibliothèques*, t. XI (1901), p. 316 (n° IV) et p. 6 du tirage à part.

23. ADDITIONAL MS. 17.341. — Lectionnaire — fin du XIIIe siècle. — Français. — Cf. *Revue des Bibliothèques*, t. XI (1901), p. 316 (n° V), et p. 11 du tirage à part.

24. HARLEY 1526-1527. — Bible historiale — fin du XIIIe siècle. — Français. — Cf. *Revue des Bibliothèques*, t. XI (1901), p. 321 (n° VIII), et p. 11 du tirage à part.

25. ROYAL 2 B.VII (deux planches). — Psautier — commencement du XIVe siècle. — Anglais. — Cf. *Revue des Bibliothèques*, t. XI (1901), p. 317 (n° VII), et p. 7 du tirage à part.

26. ROYAL 19 B. XV. — Apocalypse — commencement du XIVe siècle. — Anglais. — Cf. *Revue des Bibliothèques*, t. XI (1901), p. 317 (n° VIII), et p. 7 du tirage à part.

27. ARUNDEL 83. — Psautier — commencement du XIVe siècle. — Anglais. — Cf. *Revue des Bibliothèques*, t. XI (1901), p. 317 (n° IX), et p. 7 du tirage à part.

28. STOWE 12. — Bréviaire — 1322-1325. — Anglais. — Cf. *Revue des Bibliothèques*, t. XI (1901), p. 319 (n° VIII), et p. 9 du tirage à part.

29. ADDITIONAL MS. 28.162 (deux planches). — Somme le Roi — vers 1300. — Français.

Sur les côtés restés en blanc des feuillets à peintures, signature « Jacques » (ou peut-être « Facquet » ?); au fol. 2, celle de « P. Ponin, p [re] b [st] re », toutes deux du XVIe siècle ; au fol. 1 et 146, mentions signées « Peyrat », probablement Guillaume du Peyrat, trésorier de la Sainte-Chapelle († 1643). Plus récemment le ms. a appartenu au comte Auguste de Bastard (cf. ses *Études de Symbolique chrétienne*, 1861, p. 29).

Le texte est précédé de 10 miniatures, chacune sur le verso d'un feuillet distinct. Elles sont divisées, sauf la troisième, en compartiments, et représentent : 1) Moïse recevant, et brisant, les Tables de la Loi, l'Adoration du veau d'or ; 2) l'Ascension, la Pentecôte (rentrée dans le volume en 1884, grâce à M. Léopold Delisle) ; 3) l'Adoration de la Bête : 4) la Prudence, la Tempérance, la Force et la Justice ; 5) l'Humilité, l'Orgueil, le Publicain (le Pecheeur), le Pharisien (Lippocrite) ; 6) l'Amour, la Haine, David et Jonathan, Saül et David ; 7) l'Équité, la Félonie (Caïn tuant Abel), l'Arche, Moïse et les deux Israélites ; 8) la Prouesse, la Paresse, David et Goliath, le Travail ; 9) la Miséricorde, l'Avarice, Abraham et les Trois Anges, la Veuve et son huile (cf. BASTARD, *Peintures et Ornements des Mss.*, 1846, pl. 25 bis) ; 10) la Sobriété, la Gourmandise, un repas frugal, la fête de « Dives » (cf. *Palaeogr. Soc.*, série I, pl. 246). D'une comparaison avec d'autres mss. du même ouvrage conservé à Paris (mss. franç. 938 et 14.939), il résulte que cinq miniatures manquent[1].

Les peintures sont du plus beau style Français ; chacune est peinte sous un arceau gothique. Le faire et la couleur sont les mêmes que dans les deux miniatures reproduites dans le recueil de M. Warner (n° 2 et 4).

30. ADDITIONAL MS. 17.333. — Apocalypse — commencement du XIVe siècle. — Français. — Cf. *Revue des Bibliothèques*, t. XI (1901), p. 319 (n° VII), et p. 9 du tirage à part.

31. COTTON TIBERIUS B. VIII, fol. 35-80. — Cérémonial du

1. L'une d'elles (le Christ enseignant à ses disciples l'Oraison dominicale) est en la possession de M. H. Yates Thompson (cf. R. JAMES, *Cat. of Fifty Mss.*, 1898, p. 225).

couronnement des rois de France (*C'est lordenance a enoindre et a coronner le Roy*). — 1365. — Français.

Une note autographe de Charles V (1364-1380) qui se lit à la fin du volume prouve qu'il a appartenu à ce roi : « Ce liure . du sacre . dez Rois . de france | est a . nous Charles . le v° . de . Notre nom . Roy . de . france . et le . fimes . coriger . ordener . escrire . et . istorier lan . M . CCC . IX . V . Charles. » (Cf. *Palæogr. Soc.*, série I, pl. 148, et *The Coronation of Charles V. of France*, éd. E. S. DEWICK, H. Bradshaw Soc., 1899, avec collotypes de toutes les miniatures et sept d'entre elles en couleur). Ce ms. a été décrit dans l'inventaire de la librairie royale du Louvre dressé en 1423 (cf. L. DELISLE, *Cab. des mss.*, t. III, p. 127). Il passa probablement ensuite à Jean, duc de Bedford, Régent de France ; mais on ne sait plus rien de son histoire jusqu'au XVIIe siècle (au bas du fol. 1, signature de Sir Robert Cotton, avec la date de 1604).

La page reproduite par M. Warner (fol. 43) représente la seconde des 38 miniatures subsistantes qui illustrent les différentes phases du couronnement du roi et de la reine. Un petit nombre d'entre elles, comme c'est le cas du fol. 43, sont dans le texte ; la plupart occupent la marge inférieure. Elles sont toutes renfermées dans d'étroites bordures. La figure du roi est presque sans nul doute celle de Charles V.

La valeur artistique de ces peintures est médiocre ; elles empruntent leur intérêt au sujet représenté. Elles paraissent être l'œuvre de plusieurs artistes.

32. ADDITIONAL MSS. 15.244-15.245. — Saint Augustin, De Civitate Dei — fin du XIVe siècle — Français. — Cf. *Revue des Bibliothèques*, t. XI (1901), p. 321 (n° X), et p. 11 du tirage à part.

33. ADDITIONAL MS. 18.720. — Bible — XIVe siècle. — Italien. — Cf. *Revue des Bibliothèques*, t. XI (1901), p. 319 (n° IX), et p. 9 du tirage à part.

34. ADDITIONAL MS. 31.032. — Durandi Rationale — XIVe siècle. — Italien. — Cf. *Revue des Bibliothèques*, t. XI (1901), p. 321 (n° IX), et p. 11 du tirage à part.

35. ADDITIONAL MSS. 15.274-15.275. — Gratiani Decretum — fin du XIVe siècle. — Italien. - Cf. *Revue des Bibliothèques*, t. XI (1901), p. 317 (n° x), et p. 7 du tirage à part.

36. ROYAL I. E. IX (deux planches). — Bible — vers 1400. — Anglais.

Magnifique exemple de travail Anglais. Les initiales de tous les Livres et de la plupart des Prologues renferment des miniatures ; mais quand il y a un second Prologue, son initiale, au lieu de renfermer une miniature, est remplie de feuillage conventionnel entrelacé, en bleu et rouge relevé de blanc, généralement sur fond d'or. Trois de ces initiales sont groupées dans la seconde planche consacrée par M. Warner à ce ms. ; la troisième est traitée d'une autre manière que les deux autres ; on en trouve un grand nombre de semblables (probablement découpées dans un Missel) dans les Add. mss. 29.704-29.705.

37. COTTON VESPASIAN B. XXII. — Ordonnances de l'Amirauté — commencement du XVe siècle. — Anglais. — Cf. *Revue des Bibliothèques*, t. XI (1901), p. 320 (n° XII), et p. 10 du tirage à part.

38. HARLEY 4381-4382. — Bible historiale — commencement du XVe siècle. — Français. — Cf. *Revue des Bibliothèques*, t. XI (1901), p. 320 (n° x), et p. 10 du tirage à part.

39. HARLEY 2897. — Bréviaire « de Bourgogne » — commencement du XVe siècle. — Français. — Cf. *Revue des Bibliothèques*, t. IX (1901), p. 318 (n° XII), et p. 8 du tirage à part.

40. ADDITIONAL MS. 35.311. — Bréviaire « de Bourgogne » — commencement du XVe siècle. — Français. — *Revue des Bibliothèques*, t. XI (1901), p. 320 (n° XI), et p. 10 du tirage à part.

41. ADDITIONAL MS. 18.850. — Livre d'Heures « Bedford » — 1423-1430. — Français.

Ce livre d'heures à l'usage de Paris est une des plus belles productions de l'art français de la première moitié du XVe siècle.

Parmi les miniatures, il y a des portraits de Jean, duc de Bedford, régent de France (1422-1435), et de sa première femme Anne, fille de Jean, duc de Bourgogne, leurs armes, leurs devises : « A vous entier » et « J'en suis contente ». Leur mariage eut lieu en 1423, et c'est sans doute peu de temps après que Bedford offrit ce volume à sa femme. Il fut certainement achevé avant la veille de Noël 1430, jour où elle le donna, du consentement de son mari, au jeune roi Henry VI, alors à Rouen (note latine écrite au verso du portrait du duc par John Somerset, médecin du roi, qui était présent). Comment passa-t-il ensuite à la maison de France ? On l'ignore, mais le fait est certain, puisqu'il porte les armes d'Henri II (1547-1559) et de Catherine de Médicis, avec la devise d'Henri : « Dum totum compleat orbem » et son croissant (au verso d'une des miniatures qui suivent le calendrier): ces armes ne recouvrent certainement pas celles de Bedford et de sa femme. Il reparaît ensuite chez Edward Harley, second comte d'Oxford, entre 1713 et 1724; il l'acheta à Françoise, femme de Sir Robert Worsley, d'Appuldurcombe. Il est possible qu'il ait été apporté en Angleterre par la reine Henriette-Marie, dont le fils, plus tard Charles II, eut comme gouverneur l'arrière-grand-père de Lady Worsley, William Seymour, marquis de Hertford. A la mort du comte d'Oxford (1741), sa fille Marguerite, duchesse de Portland, en hérita, et bien qu'il ait été réservé par elle et par son mari lors de la vente du reste des mss. Harley à la nation (1753), il fut compris dans la vente publique du « Portland Museum » en 1786 et acheté par James Edwards. Il appartint ensuite au duc de Marlborough, à John Milner, à Sir John Tobin, de Liverpool, et fut vendu par le fils de ce dernier, avec cinq autres mss. (entre autres l'Add. ms. 18851; cf. plus bas n° 47) au libraire William Boone, qui céda immédiatement les six volumes au Musée Britannique pour la somme de 3000 livres.

Le calendrier est orné des signes du Zodiaque et d'admirables scènes consacrées aux différents mois. Toutes les pages sont décorées d'une belle bordure en feuille de lierre, ornée de fleurs et de feuillages où ont été introduites des miniatures d'une extrême finesse (deux ou trois à la page). Après le calendrier viennent quatre peintures à pleine page, sans bordure, qui sont d'une rare beauté (la Création et la Chute, la Construction de l'Arche, la Sortie de l'Arche avec le sacrifice de Noé, etc., et, la plus belle de toutes, la Tour de Babel). Les Séquences des Évangiles (fol. 19) sont précédées d'une miniature

de chacun des Évangélistes. Une de ces pages (fol. 24), représentant saint Marc, a été choisie par M. Warner comme un bel exemple du style de ce ms. Détail curieux : le lion tient entre ses dents la cordelette rouge qui soutient l'encrier de l'Évangéliste ; à droite, un lavabo avec une serviette. La bordure, qui contient très peu de décoration en feuille de lierre, renferme des vignettes représentant cinq épisodes de la vie de saint Marc. Les légendes sont au bas de la page, en français. Une exquise peinture de l'Annonciation, en tête des Heures de la Vierge, est entourée d'une douzaine de scènes de la légende de Joachim et de sainte Anne et de l'enfance de la Vierge. Autres miniatures : la Visitation (fol 54), la Nativité (fol. 65), l'Ange et les Bergers (fol. 70 v°), l'Adoration des Mages (fol. 75), tout à fait remarquable, la Présentation au Temple (fol. 79), la Fuite en Égypte (fol. 83), la Mort et le Couronnement de la Vierge (fol. 89). En tête des Psaumes Pénitentiaux (fol. 96), histoire de David et de Bethsabée (cf. *Palæogr. Soc.*, série I, pl. 172), etc.

Trois autres miniatures présentent un intérêt à la fois historique et artistique. La première (fol. 256 v°) représente le duc de Bedford, agenouillé devant saint George, patron de l'Angleterre. A gauche, cinq vignettes : martyres de saint André, patron de la Bourgogne, de saint Simon, de saint Jean l'Évangéliste, de saint Sigismond, roi de Bourgogne, et d'un saint qui est peut-être saint Éric, roi de Suède. Le portrait de la duchesse accompagne la « mémoire » de sa patronne sainte Anne. La dernière de ces trois peintures (fol. 288 v°) représente la légende de la divine origine des armes des rois de France, telle qu'elle est racontée en vers français sur la page d'en face (Clotilde et Clovis).

Quant aux artistes qui ont travaillé à ce ms., on n'a sur eux aucun témoignage certain. La première miniature à pleine page, où une jolie fontaine gothique se dresse au centre du Paradis, rappelle beaucoup un sujet analogue qui se trouve dans le Livre d'Heures de Chantilly (n° 1284), commencé par Pol de Limbourg et par Herman et Jehannequin, ses frères, pour le duc de Berry, et resté inachevé par suite de la mort du duc en 1416 (cf. L. Delisle, *Gazette des Beaux-Arts*, t. XXIX, 1884, p. 401). Toutefois les figures sont moins fines, et l'œuvre est sans doute celle d'un élève ou d'un imitateur. Par contre, d'autres sont évidemment l'œuvre d'un maître, et il est possible qu'elles sortent de l'atelier de Pol de Limbourg où tout le ms. aurait été exécuté.

On sait que deux autres mss. magnifiquement enluminés ont été commandés par le duc de Bedford : le Bréviaire de Salisbury (Bibl. nat., latin 17.294), et le Pontifical dit de Jacques Jouvenel des Ursins, brûlé à l'Hôtel de ville de Paris en 1871.

42. COTTON DOMITIAN A. XVII. — Psautier « de Henry VI » — vers 1431. — Français. — Cf. *Revue des Bibliothèques*, t. XI (1901), p. 321 (n° XI), et p. 11 du tirage à part.

43. ADDITIONAL MS. 16.997. — Livre d'Heures — XVe siècle. — Français. — Cf. *Revue des Bibliothèques*, t. XI (1901), p. 318 (n° XIII), et p. 8 du tirage à part.

44. HARLEY 4374-4375. — Valère Maxime — vers 1475. — Français. — Cf. *Revue des Bibliothèques*, t. XI (1901), p. 320 (n° XIV), et p. 10 du tirage à part.

45. ADDITIONAL MS. 27.697. — Livre d'Heures — XVe siècle. — Français (Savoie ?). — Cf. *Revue des Bibliothèques*, t. XI (1901), p. 320 (n° XIII), et p. 10 du tirage à part.

46. ADDITIONAL MS. 36.619. — Ordonnance de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne — vers 1473. — Flamand.

Datée de l'abbaye de Saint-Maximin de Trèves, « le — jour de — », 1473. On sait que le duc arriva à Trèves le 30 sept. 1473 et fut logé à l'abbaye de Saint-Maximin, où il séjourna jusqu'au 25 novembre au soir.

Grande écriture pointue en usage dans les mss. flamands de cette époque et imitée par les premiers imprimeurs. Au XVIIe siècle, le volume était entre les mains de Marc-Antoine Martin de Choisey, seigneur de Barjon, Anot et Pauthenay, un Bourguignon, qui a mentionné sur les feuillets de garde la naissance de ses nombreux enfants (1649-1674). En 1721, il était chez Jean Bouhier, président au Parlement de Dijon, qui, selon son habitude, y fit ajouter une page de titre ; en 1823, il appartenait à William Beckford, de Fonthill Abbey, Wilts. Puis il passa dans la collection de Paul Barrois, achetée par le quatrième comte d'Ashburnham en 1859, et enfin il fut acquis par le Musée Britannique en 1901.

La miniature se trouve au commencement du ms., et, sauf

quelques médiocres initiales peintes, constitue la seule décoration du volume. Elle a pour sujet la promulgation de l'Ordonnance par le duc Charles au milieu de sa Cour. Il est représenté assis au centre d'une salle d'audience, singulièrement doux et jeune, quoiqu'il eût alors quarante ans ; mais très ressemblant à un beau portrait de lui renfermé dans un exemplaire des Statuts de la Toison d'Or (Harley 6199, fol. 69). Sur le mur du fond, les initiales C. M. (Charles et Marguerite d'York) ; sur une des solives du plafond, leurs devises : « Je lay enprins » et « Bien en aviengne » ; près de l'une des portes : « Honneur ». Armes du duc entourées de la Toison d'Or ; armes de ses six duchés, neuf comtés, un marquisat et trois autres seigneuries (duchés : Bourgogne, Lothier, Brabant, Limbourg, Luxembourg, Gueldre ; comtés et seigneuries : Flandre, Gueldre, Hainaut, Zélande, Anvers (marquisat de l'Empire), Salines, Artois, Brabant, Hollande, Namur, Frise, Malines et Zutphen. L'ordonnance générale est la même que dans une remarquable gravure des armes de Charles exécutée lors de son mariage en 1468 (cf. L. Alvin, *Les Grandes Armoiries du duc Charles de Bourgogne, gravées vers 1467*, Bruxelles, 1859), avec l'addition des armes de Gueldre et de Zutphen, dont il ne fit l'acquisition qu'en 1473.

47. ADDITIONAL MS. 18.851. — Bréviaire « de la reine Isabelle » — fin du xve siècle. — Flamand. — Cf. *Revue des Bibliothèques*, t. XI (1901), p. 318 (n° xiv), et p. 8 du tirage à part.

48. ROYAL 16 F. II. — Poèmes de Charles, duc d'Orléans, etc. — vers 1500. — Flamand. — Cf. *Revue des Bibliothèques*, t. XI (1901), p. 322 (n° xv), et p. 12 du tirage à part.

49. EGERTON 2125. — Prières, etc. — vers 1500. — Flamand. — Cf. *Revue des Bibliothèques*, t. XI (1901), p. 320 (n° xv), et p. 10 du tirage à part.

50. ADDITIONAL MS. 21.120. — Las Ethicas de Aristotiles — 1458-1459. — Hispano-Italien. — Cf. *Revue des Bibliothèques*, t. XI (1901), p. 321 (n° xii), et p. 11 du tirage à part.

51. ADDITIONAL MS. 15.246. — Saint Augustin, De Civitate Dei — avant 1484. — Italien.

Écrit et enluminé probablement à Naples dans la seconde moitié du xve siècle ; belle reliure originale en cuir. Dans plusieurs des bordures et ailleurs, armes : *d'azur à un château à trois tours d'or, avec une bordure componée d'argent et de gueules.* On retrouve les mêmes armes dans le Harley 3305 et dans l'Add. ms. 11.951, avec le nom « Iñigo » au-dessus d'elles. Elles indiquent que ce ms. fut exécuté pour Iñigo d'Avalos ou Davalos, comte de Monte Odorisio, grand chambellan du royaume de Naples sous Ferdinand d'Aragon, nommé chevalier de la Jarretière par Édouard IV en 1467 et mort en 1484. Il a été acquis par le Musée Britannique à la vente du duc de Sussex en 1844. Il fournit un très bel exemple de calligraphie italienne du xve siècle. L'ornementation, bien qu'elle ne soit pas très abondante, en est excellente ; son plus frappant caractère est le motif des rinceaux de vigne semblant se détacher en relief sur un fond bleu, vert et rose. Ce style, extrêmement populaire en Italie à cette époque, est dans une certaine mesure une renaissance de celui du xiie siècle.

52. ADDITIONAL MS. 34.294 (deux planches). — Livre d'Heures « Sforza » — vers 1490. — Italien. — Cf. *Revue des Bibliothèques*, t. XI (1901), p. 322 (n^os xiii-xiv), et p. 12 du tirage à part ; cf. aussi ibid., t. V (1895), p. 57 et suiv.

53. GRENVILLE LIBRARY, n° 7251. — Sforziade (imprimé) - 1490. — Italien.

« La Historia delle cose facte dallo invictissimo Dvca Francesco Sforza scripta in Latino da Giovanni Simonetta et tradocta in lingva Fiorentina da Christoforo Landino Fiorentino » ; *imprimé* par « Antonio Zarotto Parmesano in Milano nelli anni del Signore MCCCCLXXXX. »

L'un des trois exemplaires sur vélin connus de cette Vie de Francesco Sforza-Visconti, quatrième duc de Milan (1450-1466) ; les deux autres sont conservés l'un à la Bibliothèque nationale de Paris, l'autre à la Vaticane. Reliure originale (ais de bois revêtus de velours cramoisi, avec un nielle d'argent au centre, représentant les deux tours de Ludovic le More, duc de Milan (1494-1500) ; sur l'une des deux plaques d'argent des fermoirs, une tête de More, et sur l'autre, la brosse à épousseter, emblême des Sforza. Probablement rapporté en France par Louis XII en 1499 ou 1500, ce livre n'a

plus d'histoire jusqu'à son entrée dans les collections de Charles de Rohan, prince de Soubise (*Catalogue*, 1788, n° 6622), d'où il passa au comte MacCarthy-Reagh, à George Hibbert, à P. A. Hanrott, et enfin à Thomas Grenville, qui légua sa bibliothèque au Musée Britannique en 1846.

La première page est ornée d'une magnifique bordure reproduite dans la planche de M. Warner (légèrement réduite). Cette bordure a été exécutée par un excellent peintre de l'école Milanaise, dont on peut reconnaître la main dans le fameux Livre d'Heures de Bona Sforza, duchesse de Milan, belle-sœur de Ludovic le More, mais dans aucune des deux pages reproduites dans le recueil de M. Warner (cf. plus haut, n° 51 ; cf. *Revue des Bibliothèques*, t. XI, 1901, p. 323, nos XIII-XIV, et p. 12 du tirage à part). A gauche, portrait de Francesco Sforza ; à droite, portrait de Ludovic le More (et non du cardinal Ascanio Sforza, comme on l'avait supposé à tort)(1). Au bas, l'écusson est soutenu par un joli groupe d' « amorini » jouant à la main chaude et au « Combien y a-t-il de doigts ? » La bordure correspondante de l'exemplaire de Paris, au lieu du portrait de Ludovic le More, offre celui de son neveu Giangaleazzo Sforza, alors régnant, et au bas de la page, un dessin allégorique où ils apparaissent tous deux dans la partie inférieure de la bordure, à droite : c'est un mûrier en fleurs (en ital. *moro*), dont le faîte a la forme d'une tête de More et dont le tronc est embrassé par une plante frêle symbolisant Giangaleazzo(2). Dans l'exemplaire du Vatican, cette page a disparu.

Telle est l'économie de ce magnifique recueil dont une table générale, jointe à la quatrième série, permet au relieur de ranger les planches dans l'ordre chronologique. C'est naturellement l'ordre de cette table que j'ai suivi dans le résumé trop bref qui précède. Pour diminuer la sécheresse de cette longue énumération, j'ai prié M. Warner de m'autoriser à traduire, pour les lecteurs de la *Revue des Bibliothèques*, l'importante préface générale qu'il a mise en

---

(1) L'auteur du *Promptuarium iconum* (Lyon, 1553, in-4°, 2e partie, p. 213 ; éd. ital. de Lyon, 1577, in-4°, 2e partie, p. 218) ne s'y était pas trompé. [L. D.].

(2) Facsimilé dans Delaborde, *L'Expédition de Charles VIII en Italie*, 1888, p. 216 ; cf., pour une description plus complète, G. F. Warner, *Miniatures and Borders from the Book of Hours of Bona Sforza, Duchess of Milan*, 1894, p. xxx.

tête de sa publication. On y verra combien M. Warner est maître de son sujet, et on admirera la clarté qu'il a apportée dans certains chapitres de l'histoire si difficile et encore si mal connue de la décoration des manuscrits. Il y a là des pages définitives, notamment sur le développement et le caractère de cet art dans toute l'étendue de la Grande-Bretagne.

Léon Dorez.

LES MANUSCRITS A PEINTURES

DU MUSÉE BRITANNIQUE

(Reproductions en Couleur.)

Les soixante planches qui composent ce volume illustrent une branche attrayante de l'art médiéval en reproduisant des miniatures, des encadrements et des lettres ornées de quelques-uns des plus beaux manuscrits enluminés du Musée Britannique. Comme il a été dit dans la première des quatre séries où elles ont d'abord paru, les miniatures ne peuvent guère être reproduites sans l'or et les couleurs, et c'est pour cela que l'on s'est déterminé à conserver ici ces éléments essentiels autant que le permettent les procédés mécaniques. Dans ce but, la chromolithographie, basée naturellement sur des épreuves photographiques, a été choisie comme moyen de reproduction, et, bien que la difficulté de donner à l'or une brillante brunissure ait offert un obstacle insurmontable, on espère qu'à d'autres égards on a obtenu des résultats satisfaisants.

Si ce n'est que, pour chaque siècle, les exemples de la même école ont été groupés ensemble, les planches se présentent dans l'ordre chronologique et s'étendent, de la première à la dernière, sur une période qui n'est pas inférieure à huit cents ans. En même temps, elles ont été inégalement distribuées sur ce long espace de temps. Depuis le VIIIe siècle, où elles commencent, jusqu'à la fin du XIe, les manuscrits enluminés qui se prêtent à la reproduction par leur style et leur état de conservation sont relativement rares. C'est ainsi qu'onze planches seulement rentrent dans ces limites ; mais l'intérêt exceptionnel et le caractère représentatif des huit volumes auxquels elles ont été empruntées compensent jusqu'à un certain point leur petit nombre. Pour ce qui touche aussi le nombre des planches attribuées aux différentes écoles, il y a peut-être plus de défaut de proportion qu'il ne paraîtrait convenable. Pourtant, il n'y a pas de bibliothèque isolée qui puisse rendre une

égale justice à tous les styles et à toutes les phases d'un art si largement cultivé au moyen âge. Bien que la collection du Musée Britannique soit peut-être aussi riche qu'aucune autre, elle est naturellement très abondante, à la fois pour le nombre et la qualité, en manuscrits d'origine Anglaise et Française, et la grande majorité des planches représentent, par conséquent, des exemples choisis de ces deux importantes écoles. La miniature Orientale reste complètement en dehors du but de cet ouvrage, et l'école Byzantine, en partie à cause du manque de place et en partie parce que les spécimens utilisables ne sont guère d'assez haute valeur, a été également exclue. D'autre part, quelques-unes des plus belles planches sont consacrées à des manuscrits Allemands, Flamands et Italiens. Comme la plus brillante époque de ces deux dernières écoles se place à la fin du xve siècle, elles sont plus nombreuses vers la fin du volume, et l'une des planches représente un encadrement spendidement enluminé qui se trouve dans un exemplaire sur vélin d'un livre imprimé à Milan en 1490.

Les deux magnifiques pages des Évangiles de Lindisfarne (Ms. Cotton Nero D. iv) qui ouvrent le volume montrent le style Anglo-Celtique vers l'an 700, à son point culminant. Suivant le plan adopté, le manuscrit est assez longuement décrit dans le texte qui accompagne les planches, et il ne faut ajouter ici que quelques observations sur l'école fameuse à laquelle il appartient. En tant que particulièrement appliqué à la décoration des manuscrits, il n'y a pas de raisons de douter que ce style ne se soit développé dans les monastères d'Irlande avant la conversion des Anglais au christianisme, et qu'il n'ait été apporté en Northumbrie au viie siècle par des missionnaires Irlando-Écossais d'Iona. Les mêmes dessins caractéristiques se rencontrent cependant en abondance sur des pierres sculptées d'une haute antiquité à la fois en Écosse et dans le Nord de l'Angleterre, et, loin d'avoir été nécessairement inventés par les Irlandais, ils étaient sans doute la commune propriété de la race Celtique. A quelle époque ce style étranger fut-il introduit dans les manuscrits en ses plus anciennes manifestations? Il est difficile de le dire. Tout d'abord les moines Irlandais doivent naturellement avoir eu recours pour le texte sacré à des archétypes continentaux, mais l'ornementation de leurs exemplaires ne présente, en règle générale, aucune trace d'influence étrangère. Dans une certaine mesure, cela ne s'applique ni aux canons eusébiens des

Évangiles, ni aux miniatures traditionnelles des Évangélistes. Si l'on en juge par des analogies des temps postérieurs, il est probable que la décoration de ces Évangiles de basse époque classique ou Byzantins, lorsqu'ils s'acheminèrent vers l'Occident au VIe ou au VIIe siècle, était presque limitée à ces éléments particuliers ; mais, bien que les artistes Irlandais et leurs successeurs empruntassent les motifs, ils les mettaient en œuvre d'une manière indépendante, couvrant les colonnes et les arcs des Canons de patrons essentiellement Celtiques et s'arrangeant avec les figures d'une manière si rude, pour ne pas dire barbare, que leur primitive origine est à peine reconnaissable. Cette inaptitude à s'attaquer à la figure humaine, ou ce propos délibéré d'éviter tout naturalisme, est très remarquable lorsqu'il se présente côte à côte avec un goût et une habileté consommés dans le travail plus purement décoratif, pourtant si compliqué, tel que les dessins admirablement conçus et impeccablement exécutés qui sont reproduits. La note citée d'après Aldred le Glossateur n'est pas tout à fait claire, et on ne peut pas absolument se fier à son exactitude littérale. Cependant il semble bien que l'artiste de Lindisfarne, qui à l'habileté du dessin joignait un sens très fin de la couleur, portait un nom Anglais et était probablement de race Anglaise. Quoi qu'il en soit, le manuscrit conserve sous un rapport un style Celtique plus pur que son rival Irlandais, le livre de Kells, encore plus soigneusement décoré. Entre autres caractéristiques, et non moins marquée que sa prédilection pour les dessins en spirales, en entrelacs et de style géométrique, il faut noter l'absence de tout ornement de feuillage, même rudimentaire. Tandis qu'il n'y a rien de ce genre dans les Évangiles de Lindisfarne, nous trouvons dans ceux de Kells, généralement considérés comme le plus ancien des deux manuscrits, à la fois des feuilles séparées et des ramilles de feuillage, dont la présence a servi à contester la date ancienne attribuée à ce volume. Cela, d'ailleurs, repose sur la supposition, que rendent inadmissible les détails de l'ornementation en général, que ces éléments doivent nécessairement indiquer la renaissance Carolingienne qui commença assez tard dans le VIIIe siècle. Dans le ms. de Lindisfarne, dont la date, telle qu'elle a été fixée d'après l'autorité d'Aldred, parait être acceptée, il y a, d'autre part, une réunion certaine de l'Orient et de l'Occident dans les miniatures des Évangélistes, dont une a été reproduite en couleur par le prof.

J.-O. Westwood. A un plus haut degré que dans d'autres mss. de la même école, elles ont nettement un caractère d'imitation, comme si l'artiste avait eu devant lui quelques mss. Byzantins ou Italo-Byzantins qu'il s'efforçait de copier, bien qu'avec un succès médiocre; et grâce à l'heureux accident auquel il est fait allusion dans le texte descriptif[1], nous sommes en mesure d'établir sans difficulté, qu'il possédait précisément un volume de ce genre. Les idées Celtiques en fait de décoration des livres, partie venant du Nord, et partie, peut-être, à travers le pays de Galles, pénétrèrent en Angleterre aux VIIIe et IXe siècles, et en réalité formèrent principalement le style Anglais le plus ancien que l'on ait reconnu : c'est là un fait suffisamment attesté par les monuments qui sont parvenus jusqu'à nous. Parmi eux, le Psautier du VIIIe siècle (ms. Cotton Vesp. A. I), provenant de l'abbaye de Saint-Augustin de Cantorbéry, qui nous a fourni la troisième planche, tient une place de premier rang. Le large emploi qui y est fait de l'or, ainsi que certaines autres particularités indiquées dans la description, peut sembler incompatible avec une date presque contemporaine de celle des Évangiles de Lindisfarne. Cependant, à supposer que le Psautier ait été écrit à Cantorbéry, les conditions, dans la métropole ecclésiastique de l'Angleterre, doivent avoir matériellement différé de celles qui existaient dans une île solitaire, à l'extrémité septentrionale du pays : l'or y était sans doute plus commun, et on avait plus facilement sous la main des modèles classiques ou autres. En dehors de l'or, si l'on considère les initiales et autres lettres ornées, le ms. présente une très étroite affinité avec le style de Lindisfarne, bien que l'on puisse douter que les artistes du Sud aient jamais exécuté des dessins à pleine page aussi travaillés. Dans la miniature qui est ici représentée, on trouve une forte influence étrangère, mais dans ce cas elle est d'un caractère différent et suggère l'idée que l'artiste a pu se servir de l'un des mss. envoyés de Rome par le pape Grégoire.

Après ces deux précieuses reliques de la plus ancienne époque de l'art Anglais viennent trois planches empruntées à des mss., d'un siècle ou davantage plus récents, de l'école Carolingienne, à l'évolution de laquelle il contribua pour sa part. Le Musée Britan-

1. En tête de chaque Évangile se trouve une table de propres selon l'usage de Naples, emprunt probable à un ms. vraisemblablement apporté à Lindisfarne par Adrien, abbé de Nisita près Naples, qui vint en Angleterre avec l'archevêque Théodore en 669.

nique a l'heureuse fortune de posséder dans les Évangiles d'or Harley (Harl. ms. 2788) un représentant typique d'une classe de mss. où les plus somptueux caractères de la Renaissance artistique sous Charlemagne se déploient dans toute leur plénitude. La première page, qui est digne de remarque comme un très ancien exemple de page de titre ornée, a beaucoup l'apparence d'une mosaïque romaine, tandis que les grandes capitales en or et en argent sur fond pourpre foncé rappellent la splendeur des Évangiles teints en pourpre des âges antérieurs. Un fond pourpre plus léger est employé avec le même résultat pour faire ressortir les jolies initiales de la planche empruntée au ms. Egerton 768, qui représente une branche différente de l'école Carolingienne. Dans ce dernier cas, d'ailleurs, comme dans les pages ambitieuses qui se trouvent au commencement de chaque Évangile dans le ms. Harley 2788, on peut découvrir l'influence Celtique ou Anglo-Celtique dans les dessins en entrelacs et dans les extrémités en tête de chien des lettres, bien que les entrelacs soient trop prédominants pour que la source, en chaque exemple particulier, échappe à toute incertitude. Une seconde planche empruntée aux Évangiles d'or donne une des quatre miniatures, représentant saint Mathieu assis sous un entablement enrichi de feuillages et supporté par des colonnes qu'on a peut-être voulu faire de porphyre. L'influence qui y prédomine est nettement Byzantine, avec, cependant, quelques souvenirs classiques, tels qu'on peut les voir par exemple dans les diptyques consulaires en ivoire; et, malgré les défauts que présente cette peinture à la fois dans le dessin et dans la couleur, il y a là un progrès décisif sur les tentatives faites antérieurement dans l'Europe occidentale pour peindre la figure humaine.

Les quelques planches qui suivent illustrent les productions de l'école Anglaise de la seconde moitié du xe siècle et du commencement du xie, dont Winchester paraît avoir été le principal centre. Dans la préface à sa version Anglaise du *Liber pastoralis* de saint Grégoire, le roi Alfred décrit fortement l'extrême décadence de la science en Angleterre lorsqu'il monta sur le trône en 871, et il est clair que la décoration des livres devait être tombée dans un état également déplorable. Lorsque le pays commença à se relever des ravages faits par les Danois, on fit sans doute quelques progrès dans cette branche de l'art comme dans d'autres, sous l'inspiration

d'Alfred et avec l'aide des savants et des artistes étrangers qui furent attirés à sa Cour. En réalité, il n'est cependant pas évident qu'il en ait été ainsi, si l'on en juge par le peu de manuscrits de cette époque qui sont parvenus jusqu'à nous, et il est probable que la renaissance ne se produisit vraiment qu'un peu plus tard. Peut-être les plus anciens signes s'en révèlent-ils dans le petit manuscrit composite connu sous le nom de Psautier du roi Athelstan. Le corps de ce volume (ms. Cotton Galba A. XVIII) est d'une main Carolingienne du IXe siècle, mais parmi les additions postérieures qui y ont été faites en Angleterre, certainement après la mort d'Alfred en 901 et probablement avant celle d'Athelstan en 940, figurent trois miniatures (reproduites dans l'ouvrage monumental de Westwood) où les germes de ce style prêt à se développer sont extrêmement faciles à discerner. L'apparition d'une nouvelle et florissante école dans la capitale du Wessex peu après le milieu du siècle coïncide si exactement avec la restauration ou les progrès du clergé régulier sous le règne d'Edgar (959-965), que les deux mouvements furent sans doute liés l'un à l'autre. La réflexion sur l'art d'une renaissance dans la vie religieuse n'était en effet que très naturelle, et elle fut probablement hâtée, dans ce cas-ci, par les goûts artistiques prononcés des deux principaux champions du monachisme, saint Dunstan et saint Athelwold. L'évidence telle quelle indique le dernier, qui fut évêque de Winchester de 963 à 984, comme le plus éminent patron, sinon l'initiateur, de cette école. Son séjour antérieur à l'abbaye d'Abingdon avait été signalé par une réforme à l'exemple de celle de Fleury-sur-Loire, conduite peut-être avec l'aide de moines de ce couvent, et lorsqu'il expulsa le clergé séculier de New Minster en 964, il établit une colonie de moines d'Abingdon à sa place. Ce rapport avec Fleury-sur-Loire indique une source probable des éléments étrangers de l'art dont New Minster devint le centre, et la rapidité avec laquelle il se répandit était peut-être due en quelque mesure au zèle extraordinaire d'Athelwold pour fonder ou restaurer des maisons religieuses, comme à Ely, Peterborough et à Thorney, qu'il pourvut probablement d'Évangéliaires et de livres liturgiques provenant de Winchester. Son propre Bénédictionnaire, qui est incontestablement la plus importante production de cette école, n'est pas au Musée Britannique, et la miniature bien connue qui est en tête de l'exemplaire de la charte d'Edgar pour New Minster en 966 (ms. Cotton

Vesp. A. VIII) n'est pas comprise dans notre recueil de facsimilés. Cependant les deux planches empruntées au ms. Harley 2904, qui peuvent aussi être attribuées à l'époque d'Athelwold, sont d'un intérêt plus qu'ordinaire. La Crucifixion, particulièrement la figure du Sauveur, est égale, ou même supérieure, pour le dessin à n'importe quelle peinture du Bénédictionnaire. En même temps, elle diffère des miniatures qui se trouvent dans ce dernier volume et dans les volumes postérieurs de la même série (tel l'Add. ms. 34.890, qui est représenté plus loin), en ce qu'elle n'est que légèrement teintée au lieu d'être peinte en pleine couleur et encadrée dans des ornements travaillés, et elle se rapproche ainsi des dessins au trait où excellaient les artistes Anglais depuis cette époque jusqu'à la Conquête. Le grand B initial du même ms., qui, comme on l'a indiqué, a servi de modèle aux enlumineurs de Psautiers de la fin du XIe siècle, n'est pas si essentiellement Anglais. L'influence étrangère s'y remarque en effet à la fois dans les panneaux et dans les extrémités non moins que dans l'écriture du texte, qui, comme celle du Bénédictionnaire, est en minuscule de type continental plutôt qu'insulaire. Le feuillage recourbé tout conventionnel et très particulier qui occupe la partie évidée de la lettre est un caractère fortement marqué de ce style Anglais, et plus spécialement en tant qu'adjonction décorative aux bordures d'encadrement rectangulaires qui entourent les miniatures ou indiquent les principales divisions du texte. Il n'y a pas une seule bordure de ce genre dans le ms. Harley, et c'est là un fait qui peut expliquer les nobles proportions données à l'initiale ; mais on en peut voir trois variétés dans les planches suivantes. Le ms. Arundel 155, qui date de 1020 environ et qui est un exemple de style de Winchester apparemment exécuté à Cantorbéry, offre une forme favorite de ce style, où le feuillage se replie autour des bandes d'or qui composent le cadre, s'étendant au-delà d'elles de chaque côté et se groupant d'une manière plus touffue aux extrémités et à mi-chemin entre elles, où il y a des médaillons ou d'autres décorations. Dans la page tirée de l'Add. ms. 34.890, un volume de New Minster à peu près du même temps, le style est moins exubérant : le feuillage, excepté aux extrémités et au centre, est entièrement limité à l'encadrement d'argent sous forme d'une régulière moulure feuillue, comme dans l'initiale du ms. Harley 2904. La troisième bordure est empruntée au ms. Arundel 60, qui vient aussi de New Minster, mais qui est

d'une date postérieure. Ici le cadre, au lieu d'être composé de bandes de métal précieux, est, à ce qu'il semble, un ouvrage en osier, et le feuillage, limité du côté du texte, a pu se développer librement vers la marge, la surface extérieure ayant été coloriée pour servir de fond.

Que cette école nationale eût déjà commencé à décliner ou non, le résultat de la bataille d'Hastings se trouva lui être aussi fatal qu'à l'abbé de New Minster lui-même, qui fut tué sur la place avec douze de ses moines. A la différence des ravages des Danois au IXe siècle, la Conquête normande ne fut cependant pas purement destructrice; car, bien qu'elle ait coupé court à tout développement ultérieur dans cette direction particulière, elle fut un stimulant à l'enluminure en général par l'introduction de moines Normands et Français dans les *scriptoria* Anglais et en facilitant de diverses manières une fusion plus étroite des styles. Le plus ancien exemple donné par nous d'une œuvre postérieure à la Conquête date du commencement du règne de Henry II; c'est une page d'une remarquable série de scènes tirées de l'histoire de la Bible mise en tête d'un Psautier Latin-Français (ms. Cotton Nero C. IV). Des preuves internes montrent que ce volume provient aussi de Winchester. Il ne fut cependant pas exécuté à l'abbaye de Hyde, où les moines de New Minster s'étaient retirés vers 1110, mais au prieuré cathédral de Saint-Swithin, et la conclusion à laquelle il conduit, que ce dernier couvent avait alors pris la direction artistique, est fortement appuyée par la splendide Bible, de date un peu postérieure et de style plus avancé, qui y est encore conservée dans l'église cathédrale. Comme on peut le voir dans la planche, bien que des traces de plus anciennes traditions persistent encore dans les draperies et ailleurs, le dessin est plus ferme et les attitudes plus naturelles : les dos bossus et les mains et les pieds exagérément longs, si caractéristiques des temps Saxons, ont disparu, tandis que les bordures sont réduites à de simples bandes d'or renfermant des motifs conventionnels et ont ainsi été entièrement subordonnées à la miniature qu'ils encadrent. Les deux autres Psautiers du XIIe siècle d'origine Anglaise, qui suivent immédiatement, appartiennent sans doute à une période plutôt postérieure, bien que dans le ms. Lansdowne 383, un curieux archaïsme survive en quelques-unes des figures. Ce volume in-octavo d'une jolie écriture semble bien avoir été destiné à servir aux dévotions d'une abbesse ou d'une religieuse

de la riche fondation de Shaftesbury, et il présente un autre intérêt encore, en ce qu'il est possible que le texte et les miniatures soient tous deux l'œuvre d'une main féminine. Pour ce qui touche le ms. Royal 2 A. XXII, qui a sans aucun doute appartenu à l'abbaye de Westminster, l'hypothèse qu'il a été aussi écrit et enluminé dans cette abbaye peut être émise avec moins d'hésitation ; mais qu'il soit positivement une œuvre de Westminster ou non, la belle miniature du Christ de majesté reproduite dans notre recueil peut prétendre à être un bel exemple de l'art Anglo-Normand vers la fin du siècle. Comparée aux planches plus anciennes, elle se distingue par un traitement plus soigné des formes et des draperies, et par la simplicité, pleine de dignité, de la figure du Sauveur, dont l'effet est augmenté par le fond rehaussé d'or bruni, qui n'est pas moins caractéristique de cette époque qu'une surface de couleur plate. Pendant que la peinture des manuscrits se développait ainsi en Angleterre, le même progrès s'effectuait au-delà de la Manche avec des résultats qui étaient jusqu'ici essentiellement analogues. On peut le constater dans la planche tirée de la grande Bible de l'abbaye de Floreffe près Namur (Add. mss. 17.737-17.738), qui date de 1160 environ, et, avec quelques différences peu importantes, dans la scène frappante de l'Ange et des Bergers empruntée au ms. Cotton Caligula A. VII. La suite de miniatures à laquelle appartient cette dernière ne porte malheureusement pas d'indication de provenance ; mais il y a peu de doute que, comme la suite un peu postérieure de l'Add. ms. 17.687 dont une planche est donnée plus loin, elle ne soit d'exécution allemande. C'est aussi évidemment le cas pour les deux grandes lettres initiales qui complètent la série des planches du XIIe siècle. La seconde d'entre elles, particulièrement, empruntée à une Bible qui a appartenu à l'abbaye d'Arnstein près Coblentz (mss. Harley 2798-2799), est un superbe morceau d'art décoratif de l'école Rhénane, composé en général de replis, largement dessinés, de tiges et de feuilles richement coloriées sur fond d'or, et au milieu desquelles, entouré par quatre bustes symboliques en médaillon, est assis Salomon écrivant ses Proverbes. On trouve aussi, à la même époque, des initiales de grande dimension dans des mss. Anglais et Français, non seulement quand le volume est de dimensions anormales, comme c'est le cas pour les Bibles qui viennent d'être mentionnées, mais plus spécialement au commencement des Psautiers, où l'ini-

tiale B occupe souvent une page entière. Cependant, en général, comme par exemple dans le ms. Royal 2 A. XII, le feuillage est moins abondant, les tiges entrelacées prédominent, tandis que de petites figures humaines, des chiens et d'autres animaux y sont plus librement introduits.

Au XIIe siècle, c'est-à-dire dans la période d'activité artistique qui s'étend sous les règnes de saint Louis (1225-1270) et de Henry III (1216-1272), un style plus délicat de décoration entra en vogue. Il fut naturellement consécutif à une égale réduction d'échelle dans le texte, quand les hardis et larges caractères du siècle précédent firent place à un type d'écriture plus petit, plus compacte et, en règle générale, singulièrement net et élégant. Ce changement est très prononcé dans les mss. de la Vulgate Latine, et la nécessité de serrer étroitement, pour comprendre l'ensemble des deux Testaments en un seul volume de format moyen pour l'usage privé, peut avoir beaucoup contribué à le produire. A en juger par le nombre de ces Bibles écrites en caractères menus et délicatement peintes qui subsistent encore, elles ne furent guère moins populaires à cette époque que ne le furent les Livres d'Heures au XVe siècle. Elles avaient probablement quelque rapport, à la fois comme cause et comme effet, avec la tentative faite à Paris vers 1230 et plus tard pour purifier le texte de la Vulgate, et il est certain que beaucoup d'entre elles sortirent, non pas de *scriptoria* monastiques, mais des écoles séculières de calligraphie et d'enluminure, qui étaient alors d'une importance croissante. En même temps, bien que quelques-unes des plus belles œuvres, vraiment presque impossibles à reproduire en couleur d'une manière satisfaisante, rentrent dans cette classe de manuscrits, le style en question n'est nullement limité à ces manuscrits. En réalité, il devint général, quel que fût le format du ms. ou le caractère de l'ouvrage, et quelques-unes au moins de ses différentes phases sont illustrées, à la fois d'après des sources Anglaises et d'après des sources Françaises, dans les planches suivantes. Pour ce qui regarde les miniatures, on verra que les figures sont très légèrement dessinées avec une fine plume et qu'en général les draperies seules sont travaillées en couleur, les figures et les extrémités restant presque intactes. Un tel procédé convient évidemment très bien à de petits dessins, de sorte que, même lorsqu'une miniature couvre la totalité ou la plus grande partie d'une page de format quelconque, il y a une tendance

à la diviser en plusieurs compartiments. Tel est le cas, par exemple, pour la planche tirée de la Bible exceptionnellement belle, exécutée vers 1250 et cotée ms. Royal I. D. I, dont l'origine anglaise est attestée par le nom du copiste, William de Devon[1]; mais, si intéressante qu'elle soit, cette composition n'a pas la délicatesse et la finesse extrêmes de beaucoup des initiales à figures contenues dans le même volume. L'habitude d'introduire ainsi de petites miniatures dans l'intérieur des initiales devint alors de plus en plus commune, et nous en avons reproduit trois exemples hautement caractéristiques d'après un Psautier français, ms. Royal 2 B. II. On en peut voir d'autres dans la page empruntée à l'Add. ms. 17.341, un Lectionnaire qui est une réplique exacte d'un volume conservé à Paris et probablement compris dans les dons faits par saint Louis à la Sainte-Chapelle; mais l'initiale de la phrase « In illo tempore » qui précède chaque leçon n'est pas, à première vue, facilement reconnaissable dans l'étroit et long panneau placé à gauche de chaque colonne et rempli d'illustrations minuscules des épisodes des Évangiles. A d'autres égards aussi, à la fois par elles-mêmes et par rapport au développement d'un nouveau style d'encadrement, les initiales de cette période demandent une attention particulière. Il ne peut guère y en avoir de plus parfaites que celles de l'Add. ms. 15.452, dont une douzaine ont été groupées en une seule planche. Ce ms. est une Bible typique du XIIIe siècle, écrite d'une main très menue, mais parfaitement nette et lisible, qui est apparemment Anglaise; et ces initiales, charmantes tout ensemble de forme et de couleur et remarquables aussi par le fini exquis de leurs figures secondaires, sont le seul ornement qui en subsiste encore. Sauf de rares exceptions, elles sont complètement renfermées dans des cadres, qui sont soit de forme rectangulaire, soit adaptés au contour de toutes les parties saillantes, l'espace intermédiaire étant de couleur ou d'or bruni. Sur une plus large échelle et avec quelques différences dans le dessin, les initiales peintes du ms. Royal 2 B. II déjà mentionné sont entourées de la même manière. Cependant, on a pris ici moins de soin d'enclore les

1. Il n'y a pas de raison de croire que ce soit le même que William, le peintre du roi, mentionné dans la note qui accompagne la planche. Ce dernier était un moine de Westminster, qui fut chargé par Henry III, de 1240 à 1272 environ, de peintures à fresque à la fois au Palais de Westminster et à la chapelle de Windsor (*Vetusta Monumenta*, vol. VI, pp. 20-25).

extrémités, et, de plus, l'espace compris entre la lettre et le cadre, au lieu d'être monochrome, est richement décoré de diapré et autres patrons dans le style qui devient de plus en plus habituel à mesure que le siècle avance. Si nous regardons la planche tirée de l'Add. ms. 11.698 qui est un manuscrit Français de Végèce, nous y voyons des initiales d'une forme moins compacte et moins circonscrite, émettant librement en haut et en bas de minces branches recourbées, qui se terminent par une ou deux feuilles simples et de petites balles d'or. Sauf qu'elles sont plus rigides et plus longues et qu'elles se contournent souvent à un angle, le long du haut ou du bas d'une colonne, des extensions analogues distinguent les initiales du ms. Royal I D. I ; et il est facile de voir dans les deux cas, aussi bien que dans l'Add. ms. 17.341, combien ce développement de la bordure était naturel et presque inévitable; c'était, en partie, par suite d'un pur hasard, au début ; mais en dernier lieu, au XIVe siècle, elle contourne les extrémités et embrasse le texte tout entier. Une importante étape dans ce progrès se voit dans la planche empruntée au fameux Psautier Tenison (Add. ms. 24.686), où une bordure de ce genre, s'élançant des extrémités d'une initiale relativement petite, s'étend à moitié chemin tout autour de la page, se ramifiant légèrement en feuillaison et servant aussi, au bas du texte, à supporter une des délicieuses peintures qui ont rendu ce ms. célèbre. Selon des témoignages internes très clairs, cette page et d'autres traitées de la même manière dans le premier cahier datent de 1284, et aucun ms. de ce temps ne montre un sentiment plus artistique ni un sens plus fin du rapport que les éléments décoratifs d'une page doivent avoir avec le texte. Vers la fin du siècle, le dessin des figures, comme on le remarque dans cet exemple, devint plus libre et plus naturel, tandis qu'en même temps, avec l'expansion des influences gothiques, de nouvelles et plus riches formes d'ornementation s'introduisirent dans l'art, comprenant non seulement un usage plus étendu des diaprés coloriés et des fonds d'or décorés, mais des niches à pinacles et d'autres accessoires d'architecture, et par dessus tout un feuillage varié et réaliste. Ces modifications atteignirent naturellement l'art Anglais et l'art Français à un égal degré. Le premier cependant commença alors à manifester une tendance croissante à l'indépendance, avec une individualité de style et un faire qui rend ses productions plus faciles à distinguer, et la première moitié du XIVe siècle peut être absolument regardée

comme la plus brillante période de la miniature Anglaise. Des exemples qui en sont présentés dans notre recueil, les deux premiers proviennent du ms. Royal 2 B. VII, ce volume magnifiquement décoré qui, pour la raison qui en a été donnée dans notre texte, est connu sous le nom de « Psautier de la Reine Marie ». A strictement parler, il est vrai, l'un d'eux ne peut pas être classé comme miniature, car il n'est rien de plus qu'un dessin à la plume légèrement teinté sur vélin, avec le plus simple des encadrements et sans la moindre parcelle d'or. Cependant, ces dessins, par l'esprit et l'originalité de leurs lignes et la délicatesse de leur exécution, ne sont pas la partie la moins attrayante du ms. La page reproduite appartient à l'abondante suite de scènes tirées de l'Ancien Testament qui précède le Psautier[1], mais les dessins plus petits de même style qui décorent les marges inférieures de tout le volume sont, à quelques égards, encore plus intéressants, parce que la multiplicité des sujets, à la fois sacrés et profanes, qu'ils ont à traiter fournit une plus ample carrière à l'invention aussi bien qu'au joyeux humour et au goût pour les grotesques rarement absents des mss. Anglais de cette époque, malgré leur peu de convenance au texte. Si différente que soit en apparence la seconde planche tirée de ce ms., elle a une base précisément semblable. Les figures ont été, en effet, esquissées par la même plume gracieuse ; mais au lieu d'être simplement teintée, cette scène du Christ discutant avec les Docteurs, comme tout le reste de celles qui ornent le corps du Psautier, a été achevée en une peinture finie, avec un brillant fond d'or et un léger encadrement architectural. L'habile artiste auquel nous devons ce volume est peut-être aussi l'auteur de quelques miniatures contenues dans le ms. Royal 19 B. XV, et qui illustrent l'Apocalypse. C'était à cette époque un sujet de prédilection[2], et outre la planche tirée de ce ms., nous en donnons une autre, d'un style plus large et d'un coloris inusité, d'après une source Française (Add. ms. 17.333). Quant aux dessins Anglais, ils sont remarquables par leur caractère étranger à toute convention et par la liberté de leurs contours, combinés en certains cas, comme dans

1. La suite entière a été reproduite au trait par WESTLAKE et PURDUE, *The Illustrations of Old Testament History in Queen Mary's Psalter*, 1865.

2. Cf. L. DELISLE et P. MEYER, *L'Apocalypse en Français au XIIIe siècle*, Paris, 1901, avec une reproduction complète du ms. franç. 403 de la Bibliothèque nationale.

le groupe de combattants qui figurent sur la planche, avec une étrangeté d'expression qui leur est toute particulière. Si l'on considère la page reproduite, on remarquera qu'au point de vue du travail ils sont, pour ainsi dire, à mi-chemin entre les deux planches tirées du ms. Royal 2 B. VII ; et avec leurs fonds à compartiments rouges et bleus et les tons plats de la couleur ils font plutôt penser à des dessins destinés à des peintures murales.

Dans la Crucifixion à pleine page tirée du ms. Arundel 83, exécuté vers 1310-1320, nous avons un magnifique exemple d'une école qui joua un rôle important dans la miniature Anglaise au XIVe siècle. Bien que l'histoire en soit obscure, le fait que ses plus belles productions se rattachent à l'Est-Anglie, la localise en une certaine mesure dans cette partie du pays. En somme, il n'est pas douteux que c'était là une école indigène, car le style et la couleur sont tous deux nettement Anglais, et tout ce qu'on y peut retrouver d'inspiration étrangère indique l'extrémité Nord-Ouest de la France ou la frontière Flamande. Les figures de cette Crucifixion, comme celles des autres peintures du ms. Arundel, sont d'une dimension un peu plus grande qu'il n'est ordinaire, et pour la dignité et la puissance d'expression, sinon pour l'habileté technique, elles sont sans rivales. Quelques miniatures d'autres volumes, comme par exemple les deux beaux Psautiers dont l'un est aujourd'hui à Douai et dont l'autre se trouve dans la collection de M. H. Yates Thomson[1], sont au contraire remarquablement petites et délicates, soit encloses dans des initiales soit placées tout autour des encadrements. La richesse et la splendeur extrêmes qui distinguent cette école peuvent être considérés dans tout leur éclat dans notre planche, et elles sont presque plus évidentes lorsque le fond est entièrement d'or bruni couvert de feuillage, d'ouvrages en volute et d'autres dessins légèrement tracés ou ponctués. Pour montrer le caractère des encadrements dans ces mss. de l'Est-Anglie, nous avons emprunté une page au Bréviaire du diocèse de Norwich (ms. Stowe 12), dont la date peut être fixée entre 1322 et 1325. Qu'ils soient partiels, ou que, comme dans le Psautier

1. Six pages de ce ms., comprenant une belle Crucifixion, ont été reproduites en collotype par la New Palaeographical Society, *Facsimiles*. Part I, 1903, et beaucoup d'autres par son possesseur dans un volume hors commerce, *Facsimiles in photogravure... from a Psalter written und illuminated about 1325*, etc., 1900.

d'Arundel déjà cité, ils s'étendent aux quatre côtés, ces encadrements sont ordinairement reliés aux initiales de la manière décrite plus haut, et à d'autres égards aussi, ils constituent nettement un développement orné du style plus simple signalé dans l'Add. ms. 24.686. On remarquera que les contours, au lieu d'être uniformément droits, sont diversifiés par des projections angulaires, de légères courbes et des creux plus profonds, tandis que la surface est brisée en sections irrégulières d'or et de couleur; les bords dentelés de quelques-uns des derniers et l'apparence particulière de certains autres, comme si le bord était retourné pour montrer le dessous, sont des traits caractéristiques non moins constants que les feuilles de vigne rouges et vertes, de lierre et de chêne, ou les boutons de pâquerettes terminaux, pour lesquels les miniaturistes Anglais ont montré un goût spécial.

Si des mss. comme ceux-là représentent dignement l'art Anglais de cette période, celui de la France se montre aussi avantageusement dans l'Add. ms. 28.162, qui est un exemplaire, exécuté vers 1300, du traité moral intitulé « Somme le Roi ». Dans les neuf miniatures qui précèdent le texte, et dont deux, qui semblent de différentes mains, ont été reproduites, le travail de la plume est en général du même style léger et gracieux que dans le « Psautier de la Reine Marie », bien que les attitudes soient un peu moins aisées. D'autre part, la coloration, où le bleu foncé et l'orange sont le plus remarquables, est plus pleine et plus vive, avec de plus fines gradations de ton dans les parties ombrées; et l'effet général, secondé par le riche encadrement architectural et de jolies bordures extérieures, est plus resplendissant. Quoique je ne puisse m'étendre sur ce sujet dans l'étroit espace dont je dispose, il semble que les progrès de la miniature aient été moins interrompus en France que ne le voulut le mauvais sort de l'Angleterre. Pour une raison quelconque, peut-être à cause des ravages de la peste noire en 1348-9, on constate une singulière rareté d'exemples réellement beaux de travail Anglais, depuis cette date environ, ou peut-être plus tôt, lorsque le style de l'Est-Anglie, si nous pouvons l'appeler ainsi, s'éteignit selon toute apparence, jusque vers la fin du XIVe siècle. Pendant ce temps, la France jouit certainement d'un avantage spécial, à une époque où l'exemple royal comptait pour beaucoup, grâce aux goûts artistiques et littéraires de ses souverains et de ses princes; à la cour d'Angleterre, autant que nous en pouvons juger,

il n'y avait point de passion pour les beaux livres peints comme celle qui anima Jean le Bon (1350-1364) et plus encore ses fils, Charles V (1364-1380) et Jean, duc de Berry. Un manuscrit qui a appartenu à Charles V et qui a été exécuté pour lui en 1365, comme il est attesté de sa propre main, est représenté dans notre recueil par une planche d'un curieux intérêt historique aussi bien qu'artistique. Il s'agit du célèbre ms. Cotton Tiberius B. VIII, qui contient le cérémonial du couronnement des rois de France, avec des miniatures représentant chacune des phases de la cérémonie. Le magnifique exemplaire du *De Civitate Dei* de saint Augustin (Add. mss. 15.244-15.245), qui suit, est si grand, que l'on n'a pu donner qu'une partie de la page reproduite. Cela suffit pourtant pour montrer non seulement une des plus admirables miniatures, qui, comme l'a montré M. Delisle, ont des sujets identiques à ceux d'un ms. d'une traduction française du même ouvrage provenant de la bibliothèque de Charles V[1], mais aussi un bon exemple de la bordure « en feuille de lierre », qui, avec des modifications variées, est le type commun aux mss. Français du siècle suivant. On peut voir la profonde différence qui existe entre ce style et le style Anglais contemporain en comparant cette planche et d'autres planches Françaises de notre recueil avec les trois planches empruntées au ms. Royal I E. IX et au ms. Cotton Vespasianus B. XXII. Dans la subite renaissance de la miniature Anglaise qui se produisit peu avant 1400, il n'est guère possible de voir une descendance directe du style de la première moitié du XIVe siècle, et elle a été en effet attribuée[2] à des influences entièrement nouvelles introduites, lors du mariage de Richard II (1382) avec Anne de Bohême, par des artistes de l'école de Prague, dont la florissante condition était largement due aux goûts cultivés du père d'Anne, l'empereur Charles IV, et de sa famille. Malheureusement nous n'avons pas à notre portée de documents qui nous permettent de vérifier cette théorie par des comparaisons matérielles. Cependant la coïncidence des dates est en sa faveur, et les points de ressemblance avec le style de la magnifique Bible de l'empereur Wenceslas, demi-frère d'Anne, qui est aujourd'hui conservée à Vienne, sont,

1. Bibl. nat., mss. franç. 22 912-22 913 (*Journal des Savants*, 1901, p. 457).

2. W. Bradley, *Historical Introduction to the Collection of Illuminated Letters and Borders in the National Art Library, Victoria and Albert Museum*, 1901, pp. 126 et 156.

dit-on, très fortement marqués. Mais, quelle que soit son origine réelle, ce nouveau style Anglais se distingue dans ses meilleures œuvres par la remarquable excellence du travail des miniatures ainsi que par la richesse et la délicatesse des formes de feuillages très caractéristiques qui entrent dans sa décoration. Il ne nous en est point parvenu de plus splendide exemple que l'énorme Bible cotée I E. IX dans la Bibliothèque Royale, à laquelle elle a peut-être toujours appartenu. Cinq de ses initiales, avec des portions des encadrements qui y sont joints, ont été reproduites dans notre recueil, et l'une d'elles au moins, qui, chose assez curieuse, est la seule de son espèce dans le volume, peut être regardée comme montrant des traces indiscutables d'influence Allemande, sinon Bohémienne. Dans les deux initiales qui contiennent des miniatures, on remarque que les figures ne sont pas tracées à la plume, comme c'était auparavant l'usage, mais peintes en des teintes de chair soigneusement graduées, signe de progrès qui apparaît aussi dans des mss. Français et dans d'autres mss. de ce temps, bien qu'ordinairement avec un ton moins chaud. La bordure pleine de goût, tirée du ms. Cotton Vesp. B. XXII, où les saillies des angles, comme en d'autres exemples analogues, ont singulièrement l'air d'un retour inconscient au style indigène du xe siècle, met fin aux planches Anglaises de cette collection. Le style particulier illustré, sans doute insuffisamment, par ces deux mss., dura, il est vrai, jusqu'au delà du milieu du xve siècle, mais, autant que l'on en peut juger par ce qui nous en reste, la période pendant laquelle il a montré quelques mérites artistiques fut même d'une durée plus courte que ce ne fut le cas pour le style de l'Est-Anglie juste un siècle plus tôt, et la miniature Anglaise paraît s'être finalement et complètement éteinte au milieu des discordes politiques de la Guerre des deux Roses.

L'art français du xve siècle, qui fut plus prolifique, est représenté par huit planches, toutes tirées de mss. d'un intérêt plus qu'ordinaire, non seulement au point de vue artistique, mais par les personnages auxquels ils se rattachent. Ainsi la Bible historiale contenue dans les mss. Harley 4381 et 4382, porte une note autographe de Jean, duc de Berry, qui prouve qu'elle a appartenu à ce fameux collectionneur, mort en 1416. La plus belle peinture qui s'y remarque est de beaucoup celle qui orne le commencement de la Genèse ; mais, à cause de ses grandes dimensions et d'autres difficultés encore, il a été impossible de reproduire cette page splendide, et par consé-

quent la planche, bien qu'elle serve à illustrer le style, ne permet pas de rendre pleine justice à un ms. qui n'était probablement inférieur qu'aux volumes tout à fait excellents de la bibliothèque du duc de Berry. Dans le ms. Harley 2897 et le ms. Add. 35.311, nous avons deux parties d'un même Bréviaire, qui, après une longue séparation accidentelle, ont récemment été rapprochées l'une de l'autre. Exécuté, à ce qu'il semble, pour Jean, duc de Bourgogne, qui fut assassiné en 1419, ou peut-être pour sa femme, ce Bréviaire est l'un des exemples les plus exquis de travail Français de l'espèce la plus délicate, et tel, qu'il est associé aux noms des artistes Pol de Limbourg et ses frères. En dehors des trois belles miniatures à pleine page, son principal attrait consiste dans les petits panneaux peints dans le texte, dont deux sont compris dans nos planches; les bordures, bien qu'extrêmement légères et gracieuses, sont constituées par le type habituel et un peu monotone de la tige de lierre. Ces panneaux présentent ainsi un contraste remarquable avec la variété plus recherchée, largement composée d'une arabesque de fleurs et de feuillages hauts en couleur, de la planche suivante, où la bordure surpasse presque la miniature elle-même par son éclat. Le volume auquel appartient cette page (Add. ms. 18.850) est le magnifique Livre d'Heures de Jean, duc de Bedford, Régent de France, probablement commencé en 1423 et donné par la duchesse, la veille de Noël 1430, à Henry VI, alors à Rouen, immédiatement après son couronnement à Paris. Son histoire et sa décoration ont été si complètement décrites dans le texte qu'il est inutile de nous y arrêter de nouveau; mais, bien que les opinions puissent différer sur les qualités du style comparé à un type moins fleuri, son droit à être un *chef-d'œuvre* de l'art français de cette époque est incontestable. Un des mss. qui se rapprochent le plus de sa valeur est le charmant Psautier ms. Cotton Domitian A. XVII, dont une page est reproduite dans la planche suivante. Très probablement ce ms. fut aussi un présent fait à Henry VI lors de son couronnement, peut-être par sa mère; en tous cas, sa date est fixée vers ce temps par les très intéressants portraits du roi enfant qui ont été introduits dans les miniatures. Le petit Livre d'Heures d'Étienne Chevalier (Add. ms. 16.997), si délicatement orné, paraît au contraire avoir été exécuté quelques années plus tard; mais, à la différence du livre de Saluces un peu dur et trop voyant (Add. ms. 27.697), il présente peu de signes de la décadence qui atteint

presque tous les mss. de ce genre dans la seconde moitié du siècle. A ce moment, l'art français était en effet mieux représenté par le style plus hardi et plus pictural de l'école de Tours fondée par Jean Fouquet, et dont un remarquable exemple, peint, comme on peut le croire, par François Fouquet son fils, est reproduit d'après un splendide Valère Maxime de 1457 environ, portant les armes de l'historien Philippe de Comines (mss. Harley 4374-4375.)

Les planches Flamandes et Italiennes, dont il reste encore à parler, sont si peu nombreuses, qu'elles ne peuvent être considérées que comme des exemples isolés de leurs écoles respectives. La douceur de la couleur et de l'expression et les délicats effets de paysage et de perspective qui caractérisent l'art flamand à sa meilleure époque, sur la fin du xve siècle, défient presque toute reproduction, et l'on ne trouvera qu'une seule miniature du plus haut genre, la jolie Adoration des Mages du Bréviaire de la Reine Isabelle de Castille (Add. ms. 18.851), parmi les quatre planches de cette école. Le frontispice de l'Add. ms. 36.619, qui la précède, montre une main beaucoup moins maîtresse. En même temps, comme elle représente Charles le Téméraire assis dans son Conseil, elle emprunte à ce sujet même un intérêt particulier, et l'effet général produit par sa riche coloration et la bordure en enroulements garnie d'écus héraldiques est décidément beau. Plus intéressante encore est la vue de la Tour et du Pont de Londres vers 1500, qui est reproduite d'après le ms. Royal 16 F. ii. Selon toutes les vraisemblances, la miniature a été exécutée sur place ; mais est-elle l'œuvre d'un artiste Flamand transporté sur les quais de la Tamise, ou celle d'un Anglais très fortement influencé par l'art Flamand? il est impossible de le dire. Sa bordure, comme celle des deux autres miniatures mentionnées en dernier lieu, est du type caractéristique Flamand, tandis que celle de la quatrième planche consacrée à cette école, et qui provient du ms. Egerton 2125, a été non moins nettement inspirée par la Renaissance classique.

Pour les plus anciens exemples donnés de l'art Italien, nous revenons au xive siècle. C'est à cette époque qu'appartient la belle Bible Add. ms. 18.720, dont l'ornementation, avec ses formes gracieuses et ses couleurs pures, accompagne dignement une calligraphie parfaite. Le style très caractéristique de la bordure, consistant en une simple tige, droite et élancée, entourée par intervalles de nœuds et d'anneaux en forme de coupe, reparaît avec quelques

variantes dans l'également beau Rationale de G. Durand (Add. ms. 31.032). Par ailleurs, comme on le voit assez dans les planches, le dernier volume est notablement différent, non seulement par le caractère et la couleur de ses initiales et de ses feuillages, mais aussi dans la peinture des miniatures elles-mêmes où les carnations en particulier, au lieu d'être chargées et brunies, sont d'un vert beaucoup plus pâle. Un changement de style se montre de nouveau dans la dernière planche du XIVe siècle, empruntée à l'Add. ms. 15.274, et d'une manière encore plus nette dans celle de l'Add. ms. 21.120. Cette version Espagnole de l'Éthique d'Aristote par Charles, prince de Viane, a appartenu à la propre bibliothèque du traducteur, et il est peu douteux qu'elle n'ait été enluminée pour lui à Naples ou en Sicile en 1458 ou 1459. Dans la page reproduite, outre les délicates arabesques florales de la bordure, nous trouvons l'initiale remplie d'un entrelacs de tiges de vigne blanches, qui est une des formes les plus communes de l'ornementation Italienne du XVe siècle. Deux autres exemples d'une beauté non commune nous en sont fournis par l'Add. ms. 15.246; mais bien que le volume soit aussi d'origine Napolitaine, le type n'en est nullement limité au Midi. Les trois planches restantes illustrent le style Milanais, très différent, de la fin du siècle. Deux d'entre elles, une miniature et une bordure, sont empruntées au fameux Livre d'Heures de la malheureuse veuve du duc Galeazzo Maria Sforza, Bonne de Savoie (Add. ms. 34.294). Il n'y a probablement pas d'autre ms. qui montre ce style dans une telle variété et dans une telle perfection, et c'est à l'un des mêmes artistes que nous devons aussi la superbe bordure qui renferme les portraits de Francesco et de Ludovico Sforza, dans la dernière planche. Cette bordure est un remarquable exemple d'enluminure appliquée à la décoration d'un livre imprimé. Elle entoure la première page d'un exemplaire sur vélin de la Vie de Francesco Sforza traduite en Italien par Cristoforo Landino. D'après le colophon, le livre fut imprimé à Milan, en 1490, et cet exemplaire fut évidemment destiné à flatter les goûts luxueux de Ludovic le More, qui était déjà, à cette époque, duc de Milan de toute manière, excepté de nom.

En terminant, il faut dire que les reproductions ont été exécutées par M. William Griggs : c'est à sa patience et à son habileté, aidées par une soigneuse collation, qu'elles doivent tout le succès que l'on peut demander pour elles.

G. F. WARNER.

Décembre 1905.

CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

ALLEMAGNE

PÉRIODIQUES. — On remarque, dans le *Zentralblatt für Bibliothekswesen* du Dr Paul Schwenke, les études suivantes :

N° de mai 1904 : E. FREYS et H. BARGE, *Catalogue des ouvrages imprimés d'Andreas Bodenstein de Karlstadt* (suite; fin dans le n° de juillet). — Comptes rendus des ouvrages suivants : Conrado HABBLER, *Bibliographia Ibérica del siglo XV. Enumeración de todos los libros impresos en España y Portugal hasta el año de 1500 con notas críticas* (La Haya-Leipzig, 1904, in-8°) [E. VOULLIÈME]; — BURGER, *Monumenta Germaniae et Italiae typographica*, fasc. 8 (pl. 176-200) [P. S.]; — Alexander APPONYI, *Hungarica. Ungarn betreffende im Auslande gedruckte Bücher und Flugschriften*. Bd. 1. XV. und XVI. Jahrhundert; Bd. 2. XVII. und XVIII. Jahrhundert, bis 1720 (Munich, 1903); etc.

N° de juin : C. BEZOLD, *Bibliothèques et écriture dans l'ancienne Ninive*; — W. M. LINDSAY, *Écriture cryptographique dans le Codex Lucensis de Martial* (ms. lat. fol. 612 de la Bibliothèque royale de Berlin); etc.

N° de juillet : H. BARGE, *Sur la chronologie et l'impression des traités sur l'Eucharistie de Karlstadt*; — W. L. SCHREIBER, *Une suite de gravures sur bois falsifiées*; — Paul HIRSCH, *Réunion des Bibliothécaires allemands* (Stuttgart, 25-26 mai). — Compte rendu de l'ouvrage suivant : Robert PROCTOR, *An Index to the early printed books in the British Museum*. Part II. MDI-MDXX. Section I. Germany (Londres, 1903, in-4°) [Johannes LUTHER]; etc.

FRANCE

PÉRIODIQUES. — On remarque, dans le *Bulletin du Bibliophile*, les articles suivants :

N° de mars 1904 : Baron Roger PORTALIS, *Bernard de Requeleyne, baron de Longepierre*, 1659-1721 (suite dans les nos d'avril, mai, juin et juillet); — E. LABADIE, *Nouveau supplément à la Bibliographie des Mazarinades* (fin); — Paul LACOMBE, *Balzac imprimeur*; — F. MEUNIÉ, *Bibliographie de quelques almanachs illustrés des* XVIIIe *et* XIXe *siècles* (suite dans les nos d'avril et de juillet); etc.

N° d'avril : Henry HARRISSE, *Les de Thou et leur célèbre bibliothèque*, 1573-1680-1789 (suite dans les nos de mai, juin et juillet); — Abbé TOUGARD, *Trois réimpressions des volumes : Recueil de pièces présentées à l'Académie française*; — Pour le Centenaire de Bourdaloue; etc.

N° de mai : Henry MARTIN, *Les miniaturistes à l'Exposition des Primitifs français* (1 planche hors texte) : I. Coup d'œil général sur l'histoire de la miniature. Parenté des enlumineurs de manuscrits et des peintres de tableaux. — Paul COTTIN, *Lorédan Larchey* (1831-1902), étude bio-bibliographique avec un portrait (suite dans les n°s de juin et de juillet, avec un second portrait); — Note nécrologique sur Auguste MOLINIER. — Compte rendu de l'ouvrage suivant : Louis DENISE, *Bibliographie historique et iconographique du Jardin des Plantes — Jardin royal des plantes médicinales et Muséum d'Histoire naturelle* (Paris, 1903, in-8°) [George VICAIRE]; etc.

N° de juin : E. COURBET, *Jeanne d'Albret et l'Heptaméron*; — Henry MARTIN, *Les miniaturistes à l'Exposition des Primitifs français :* II. Les portraits dans les manuscrits enluminés du XIII° siècle à Charles V (avec 4 planches hors texte). — Compte rendu de l'ouvrage suivant : *Catalogue de la Bibliothèque du Musée Thomas Dobrée.* Tome II. *Imprimés* (1re partie), par M. Louis POLAIN (Nantes, 1903, in-8°) [G. V.]; etc.

N° de juillet : Henry MARTIN, *Les miniaturistes à l'Exposition des Primitifs français :* III. Les portraits dans les manuscrits enluminés de Charles VI au XVI° siècle (avec 2 planches hors texte); — J.-L.-A., *Une lettre inédite d'Alfred de Vigny* [au Dr Brierre de Boismont, 1er déc. 1859]; — Annonce de la publication du 4e et dernier fascicule du tome XV (Rolland-Zyromski) du *Catalogue général de la Librairie française. Continuation de l'ouvrage d'Otto Lorenz* (période de 1891 à 1899), rédigé par D. JORDELL (Paris, 1904, in-8°); etc.

— On remarque, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, les études suivantes :

Sept.-déc. 1903 : L. TRAUBE et L. DELISLE, *Un feuillet retrouvé* [*à Saint-Pétersbourg*] *du recueil écrit sur papyrus de lettres et sermons de saint Augustin* (facsim. hors texte) ; — CH. DE LA RONCIÈRE, *L'Atlas catalan de Charles V dérive-t-il d'un prototype catalan ?* — H. OMONT, *Manuscrits de Sir Thomas Phillipps acquis pour la Bibliothèque nationale* ; — M. PROU, *Deux fragments de bulles sur papyrus au Musée du Puy* (facsim.). — Comptes rendus des ouvrages suivants : *État général des fonds des Archives départementales. Ancien régime et période révolutionnaire* [É. BERGER] ; — Léon LECESTRE, *Abbayes, prieurés et couvents d'hommes en France. Liste générale d'après les papiers de la Commission des réguliers en 1768* [L. MIROT]. — Discours prononcés aux obsèques d'Ulysse ROBERT ; etc.

N° de janv.-juin 1904 : H. OMONT, *Notice sur les manuscrits des Œuvres de Brantôme* ; — L.-H. LABANDE, *Antoine de La Salle. Nouveaux documents sur sa vie et ses relations avec la maison d'Anjou ;* — Ernest LANGLOIS, *Quelques œuvres de Richard de Fournival* ; — Ch. DE LA RONCIÈRE, *Le premier Routier-Pilote de Terre-Neuve* (1579) ; — Léopold DELISLE, *Les Heures de Jacques Cœur* [à la Bibl. royale de Munich, probablement faites pour le petit-fils de l'argentier de Charles VII, également prénommé Jacques] ; — Georges BOURGIN, *L'incendie de la Bibliothèque nationale et universitaire de Turin* ; — Dis-

cours prononcés aux obsèques d'Auguste MOLINIER ; — G. B., *Liste des nonces envoyés en France de 1524 à 1592* ; etc.

— On peut signaler, dans la *Correspondance historique et archéologique* de MM. F. Bournon et F. Mazerolle, les articles et documents suivants :

N° de janv.-fév. 1904 : *Arrêt du Conseil d'État relatif aux droits des archivistes-paléographes* (11 déc. 1903) ; etc.

N° d'avril.-mai : E. SAKELLARIDÈS, *La Correspondance d'Alfred de Vigny ; essai d'un catalogue de ses lettres* (333 n°s) ; — *Vœux émis par la Société de l'École des Chartes au sujet de la proposition de loi portant réorganisation générale des Archives de France ;* etc.

— On remarque, dans dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France,* les études suivantes :

2e livraison de 1904 : H. OMONT, *Jean du Tillet et le Trésor des Chartes ;*

3e livraison : Georges BOURGIN, *Quatre actes concernant les origines du Collège d'Harcourt* (1255-1310, d'après le Vat. Reg. lat. 670) ; — E. COYECQUE, *L' « Almanach des Sans-culottes »* de l'abbé Mulot. — Comptes rendus des ouvrages suivants : Edgar Ewing BRANDON, *Robert Estienne et le Dictionnaire français au XVIe siècle* (Baltimore, 1904, in-8°) [H. OMONT] ; — Pierre CHAMPION, *Les plus anciens monuments de la typographie parisienne. Préfaces typographiques des livres sortis des presses de la Sorbonne* (1470-1472). Recueil de facsimilés, précédé d'une introduction (Paris, 1904, in-4°, 86 pl.) [P. LACOMBE] ; etc.

PUBLICATIONS DIVERSES. — M. H. OMONT vient de publier, dans la *Revue des études grecques,* les deux articles suivants : *La Collection Byzantine de Labbe et le projet de J.-M. Suarès* ; — *Du Cange et la Collection Byzantine du Louvre* (Paris, 1904, in-8°).

— M. G.-Hector QUIGNON a nettement retracé, dans un opuscule bien documenté, l'histoire de *La Bibliothèque de Beauvais* (Paris, 1904, in-8°, 51 pp.).

CATALOGUE GÉNÉRAL DES MANUSCRITS DES DÉPARTEMENTS. — Nous croyons devoir reproduire la liste suivante qui donne une idée nette de l'entreprise si heureusement menée à bon terme, pour le compte du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, par le regretté Ulysse ROBERT et ses collaborateurs :

LISTE DES VILLES QUI FIGURENT AU CATALOGUE GÉNÉRAL DES MANUSCRITS DES DÉPARTEMENTS

Tomes I à VII, in-4° (1849-1885) et Tomes I à XLIII, in-8° (1885-1904)

A

ABBEVILLE, IX, 407-441. — *Suppl.*, XL, 1-38.

AGEN, III, 217-223. — *Suppl.*, XL, 39-40.

AIRE-SUR-LA-LYS, IV, 301-303. — *Suppl.*, XL, 40-43.

AIX-EN-PROVENCE, XVI. — *Suppl.*, XL, 43-83.

AIX-LES-BAINS, XL, 84-85.

Ajaccio, III, 193-215. — *Suppl.*, XL, 85-86.
Alais, XIII, 353-355.
Albi, *in-4°*, I, 479-498. — *Suppl.*, 86-102.
Alençon, II, 467-537. — *Suppl.*, XL, 103-104.
Alger (Musée), XVIII. — (Ville), XL, 104-105.
Amiens, XIX. — *Suppl.*, XL, 105-110.
Angers, XXXI, 189-618.
Angoulême, XX, 295-306.
Annecy, XXI, 213-220. — *Suppl.*, XL, 111-114.
Annonay, XIII, 161-166. — *Suppl.*, XL, 114-120.
Antibes, XL, 121.
Apt, IV, 115-116. — *Suppl.*, XL, 121-125.
Arbois, XXI, 113-121.
Argentan, X, 253-258. — *Suppl.*, XL, 125.
Arles, XX, 345-520. — *Suppl.*, XL, 125-149.
Arras, *in-4°*, IV, 1-426. — *Suppl.*, XL, 149-429.
Auch, IV, 387-435.
Aurillac, IX, 187-189.
Autun, VI, 333-335. — *Suppl.*, XL, 429-431. — (Séminaire), *in-4°*, I, 1-40.
Auxerre, VI, 1-100. — *Suppl.*, XL, 431-448.
Auxonne, XI, 329-332. — *Suppl.*, XL, 449.
Avallon, VI, 131-134. — *Suppl.*, XL, 449.
Avesnes, XX, 339-344.
Avignon, XXVII-XXIX (1re et 2e partie). — *Suppl.*, XL, 450-472.
Avranches, *in-4°*, 427-562, et X, 1-125.

B

Bagnères-de-Bigorre, XXXI, 661-680. — *Suppl.*, XL, 473.
Bagnols-sur-Cèze, XL, 473-492.
Bar-le-Duc, XXIV, 461-506. — *Suppl.*, XL, 492-497.
Bastia, IX, 393-405. — *Suppl.*, XL, 497-498.
Baume-les-Dames, VI, 463-464.
Bayeux, X, 205-233. — *Suppl.*, XL, 498-543. — (Chapitre), X, 271-400.
Bayonne, IX, 79-87. — *Suppl.*, XL, 544-549.
Beaune, VI, 249-292. — *Suppl.*, XL, 549-557.
Beauvais, III, 315-332. — *Suppl.*, XL, 557.
Belfort, XIII, 279-284.
Bergues, XXVI, 653-673.
Bernay, II, 355.
Besançon, XXXII et XXXIII (1re et 2e parties).
Béthune, IV, 309-310.
Béziers, XX, 315-323. — *Suppl.*, XL, 557.
Blois, XXIV, 381-414. — *Suppl.*, XL, 558-576.
Bordeaux, XXIII. — *Suppl.*, XL, 576-622.
Boulogne-sur-Mer, *in-4°*, IV, 563-699. — *Suppl.*, XL, 622-630.
Bourbonne-les-Bains, XXIV, 453-457. — *Suppl.*, XL, 631.
Bourbourg, III, 389-392. — *Suppl.*, XL, 631-633.
Bourg, VI, 215-234. — *Suppl.*, XL, 633-635.
Bourges, IV, 1-91. — *Suppl.*, XL, 636-640.
Bourmont, IV, 119.
Brest, XXII, 443-474. — *Suppl.*, XL, 640.
Briançon, XX, 577.
Briey, XXXI, 145.
Brioude, IV, 95-97.
Brive, IV, 99-100.

C

Caen, XIV, 215-380. — *Suppl.*, XLI, 1-9.
Cahors, IX, 191-197. — *Suppl.*, XLI, 9-10.
Calais, IV, 311-321. — *Suppl.*, XLI, 10-21.

Cambrai, XVII. — *Suppl.*, XLI, 21 24.
Cannes, XX, 572-576. — *Suppl.*, XLI, 24-28.
Carcassonne, XIII, 167-253. — *Suppl.*, XLI, 28-36.
Carpentras, XXXIV-XXXVI (1re et 2 parties).
Castelnaudary, XX, 307-309.
Castres, XX, 311. — *Suppl.*, XLI, 37.
Cette, XIII, 133.
Chalon-sur-Saône, VI, 359-379.
Chalons-sur-Marne, III, 1-68. — *Suppl.*, XLI, 37-81.
Chambéry, XXI, 195-212. — *Suppl.*, XLI, 82-100.
Charleville, *in-4°*. V, 537-677. — *Suppl.*, XLI, 100-121.
Charolles, XI, 337-339.
Chartres, XI. — *Suppl.*, XLI, 121-147.
Chateau-Gontier, XX, 253-259. — *Suppl.*, XLI, 150.
Chateau-Thierry, XXIV, 313-321. — *Suppl.*, XLI, 147-150.
Chateaudun, XXI, 319-391. — *Suppl.*, XLI, 147-150.
Chateauroux, IX, 159-184.
Chatellerault, IV, 105-106.
Chatillon-sur-Seine, VI, 241-248.
Chaumont, XXI, 1-63.
Cherbourg, X, 151-203. — *Suppl.*, XLI, 151-185.
Clamecy, IV, 113.
Clermont (Oise), XXIV, 279-288. — *Suppl.*, XLI, 185-188.
Clermont-Ferrand, XIV, 1-213. — *Suppl.* XLI, 188-189.
Cluny, VI, 341-344.
Cognac, XXI, 393-487.
Compiègne, XXIV, 549-589. — *Suppl.*, XLI, 190.
Conches, II, 357-362. — *Suppl.*, XLI, 190.
Condé-sur-Noireau, X, 235. — *Suppl.*, XLI, 190-191.
Condom, XXIV, 459-460. — *Suppl.*, XLI, 191-192.
Confolens, XXI, 315, et XXXI, 153.
Constantine, XXI, 317. — *Suppl.*, XLI, 192.
Corbeil, III, 377-380. — *Suppl.*, XLI, 193-196.
Corte (École Paoli), IX, 391-392.
Coulommiers, IX, 383-384.
Coutances, X, 127-135.
Crépy-en-Valois, XLI, 197.

D

Dieppe, II, 271-283.
Digne, IX, 153-157.
Dijon, V. — *Suppl.*, XLI, 197-204.
Dinan, IV, 107-108. — *Suppl.*, XLI, 205.
Dole, XIII, 377-455.
Domfront, X, 251.
Douai, *in-4°*, VI. — *Suppl.*, XLI, 205-247.
Draguignan, XIV, 393-408.
Dreux, IX, 185.
Dunkerque, XXVI, 629-651.

E

Elbeuf, II, 295-296.
Épernay, XXIV, 323-380. — *Suppl.*, XLI, 248.
Épinal, *in-4°*, III, 377-471.
Étampes, XXIV, 273-278. — *Suppl.*, XLI, 248-250.
Eu, II, 285-287.
Évreux, II, 379-465.

F

Falaise, X, 237-248.
Fécamp, II, 289-293. — *Suppl.*, XLI, 250-251.
Figeac, XLI, 251.
Flers, X, 249-250. — *Suppl.*, XLI, 252-253.
Foix, XXXI, 681-707.
Fontainebleau (Ville), XXIV, 295-311. — *Suppl.*, XLI, 253-254. — (Palais), VI, 205-210.
Fougères, XIII, 265. — *Suppl.*, XLI, 254-255.
Fréjus, XIV, 409-421.

G

Gaillac, XXXI, 159. — *Suppl.*, XLI, 256.
Gap, III, 381-387,
Gien, XXIV, 293, et XXXI, 147-152. — *Suppl.*, XLI, 253.
Gisors, II, 363.
Gournay-en-Bray, II, 297.
Grasse, XIV, 423-431. — *Suppl.*, XLI, 256-261.
Gray, VI, 389-399. — *Suppl.*, XLI, 261-267.
Grenoble, VII. — *Suppl.*, XLI, 268-377.
Guéret, IV, 101-103.
Guingamp, XX, 277.

H

Ham, XXVI, 715-717.
Hesdin, IV, 331-333.
Honfleur, X, 265.
Hyères, IX, 385-389. — *Suppl.*, XLI, 378 et 815-816.

I

Issoudun, IV, 93-94.

J

Joigny, VI, 135-145.

L

La Chatre, XXVI, 719.
La Ferté-Bernard, IX, 89.
Lagny, IX, 381. — *Suppl.*, XLI, 378-379.
Lamballe, IV, 109-112.
Langres, XXI, 65-112. — *Suppl.*, XLI, 379-384.
Lannion, XXIV, 265.
Laon, *in-4°*, I, 41-255. — *Suppl.*, XLI, 384-447.
La Roche-sur-Yon, XIII, 275-278. — *Suppl.*, XLI, 509-517.
La Rochelle, VIII. — *Suppl.*, XLI, 447-509.
Laval, IV, 349-369. — *Suppl.*, XLI, 518-531.
Lavaur, XX, 313.
Lectoure, XIII, 135.
Le Havre, II, 299-346. — *Suppl.*, XLI, 531-543.
Le Mans, XX, 1-252. — *Suppl.*, XLI, 543-545.
Le Puy, XIII, 337-352. — *Suppl.*, XLI, 545-546.
Le Tréport, XLIII, 432.
Libourne, IV, 117-118. — *Suppl.*, XLI, 547-548.
Lille, XXVI, 1-627. — *Suppl.*, XLI, 548-637.
Limoges, IX, 445-465. — *Suppl.*, XLI, 637-641.
Lisieux, X, 259-263.
Loches, XXIV, 415-436.
Lons-le-Saunier, XXI, 123-130. — *Suppl.*, XLI, 641-652.
Lorient, XXIV, 263. — *Suppl.*, XLI, 652-653.
Louhans, XXI, 191.
Louviers, II, 365-373. — *Suppl.*, XLI, 653-654.
Lunel, XXXI, 163-177.
Lunéville, XXI, 173-191. — *Suppl.*, XLI, 654-657.
Lure, IX, 49.
Luxeuil, XLI, 657.
Lyon, XXX (1re et 2e parties). — *Suppl.*, XLII, 1-278. — (Palais des Arts), XXXI, 1-144.

M

Macon, VI, 345-358. — *Suppl.*, XLII, 278-286.
Mamers, XIII, 159-160.
Mantes, XX, 521-563.
Marseille, XV. — *Suppl.*, XLII, 286-289.
Mauriac, XIII, 157.
Meaux, III, 333-356. — *Suppl.*, XLII, 290-291.
Melun, III, 357-368. — *Suppl.*, XLII, 291-295.
Mende, IV, 371-382.
Menton, XLII, 295.
Metz, *in-4°*, V, 1-415.

Mézières, XLII, 296.
Millau, XLIII, 762-764.
Mirecourt, IX, 467. — *Suppl.*, XLII, 296.
Moissac, XIII, 143.
Mont-de-Marsan, XXIV, 591. — *Suppl.*, XLII, 298.
Montargis, XX, 565-572.
Montauban, XXXI, 179-188.
Montbard, VI, 293.
Montbéliard, XIII, 285-336. — *Suppl.*, XLII, 296-297.
Montbrisson, XXI, 489-500.
Montdidier, XLII, 298-303.
Montélimar, XLIII, 764-765.
Montivilliers, II, 539-544.
Montpellier (Ville), *in-4°*, 257-277. — *Suppl.* XLII, 304-352. — École de médecine), *in 4°*, I, 279-477.
Montreuil-sur-Mer, XXIV, 271.
Morlaix, XIII, 267-272. — *Suppl.* XLII, 352-353.
Mortain, X, 269-270.
Moulins, III, 173-191.

N

Nancy, IV, 121-299. — *Suppl.*, XLII, 353-388.
Nantes, XXII, 1-423. — *Suppl.*, XLII, 388-393.
Nantua, VI, 235.
Narbonne, IX, 91-125. — *Suppl.*. XLII, 393-416.
Nemours, VI, 211-213. — *Suppl.*, XLII, 417.
Neufchateau, XXIV, 437-451.
Neufchatel-en-Bray, II, 347-354. — *Suppl.*, XLII, 417.
Nevers, XXIV, 507-547. — *Suppl.*, XVII, 418-419.
Nice, XIV, 433-473.
Nimes, *in-4°*, VII, 529-666. — *Suppl.*, XLII, 420-560.
Niort, XXI, 619-641. — *Suppl.*, XLII, 560.
Nogent-le-Rotrou, XX, 325-329.
Nogent-sur-Seine, XXI, 157.
Noyon, III, 369-376. — *Suppl.*, XLII, 561.

O

Oloron, XIII, 137. — *Suppl.*, XLII, 565.
Orange, XXXI, 643-644.
Orléans, XII. — *Suppl.*, XLII, 561-649.

P

Pamiers, XXI, 313.
Paris (Arsenal). *Suppl.*, XLIII, 1-126.
Pau (Ville), IX, 65-71. — *Suppl.*, XLIII, 126. — (Palais), IX, 73-77.
Périgueux, IX, 127-151.— *Suppl.*, XLIII, 126-129.
Péronne, XXVI, 707-714. — *Suppl.*, XLIII, 130.
Perpignan, XIII, 77-131. — *Suppl.*, XLIII, 131-133.
Pithiviers, XIII, 273.
Poitiers, XXV, 1-187. — *Suppl.*, XLIII, 133-139.
Poligny, XXI, 131-136. — *Suppl.*, XLIII, 139-145.
Pont-a-Mousson, XIII, 69-73. — *Suppl.*, XLIII, 145-146.
Pont-Audemer (Collection Canel), X, 401-414.
Pont-de-Vaux, VI, 239. — *Suppl*, XLIII, 146.
Pontarlier, IX, 51-64.
Pontoise, IX, 211-217.
Privas, IV, 347.
Provins, III, 261-313. — *Suppl.*, XLIII, 146-148.

Q

Quimper, XXII, 425-441.

R

Ramberviliers, XIII, 67-68. — *Suppl.*, XLIII, 148.
Reims, XXXVIII et XXXIX (1re et 2e parties).
Remiremont, XXI, 159-172. — *Suppl.*, XLIII, 149-151.
Rennes, XXIV, 1-262.
Riom, XXXI, 155-158.

Roanne, XXI, 501-515. — *Suppl.*, XLIII, 154-164.
Rochefort-sur-Mer, XXI, 221-239.
Rodez, IX, 219-240. — *Suppl.* XLIII, 165.
Romorantin, XLIII, 165-168.
Roubaix, IV, 315-345.
Rouen, I et II. — *Suppl.*, XLIII, 168-226.
Roye, XXVI, 675-705. — *Suppl.*, XLIII, 226-227.

S

Saint-Amand (Nord), IV, 383-386. — *Suppl.*, XLIII, 227-228.
Saint-Bonnet-le-Chateau, XXI, 517-524.
Saint-Bribuc, XIII, 357-376. — *Suppl.*, XLIII, 228-229.
Saint-Calais, XX, 279-284. — *Suppl.*, XLIII, 229-235.
Saint-Chamond, XIII, 141-142.
Saint-Claude, XXI, 137-151.
Saint-Dié, *in-4°*, III, 472-505. — *Suppl.*, XLIII, 235-259.
Saint-Étienne, XXI, 241-312. — *Suppl.*, XLIII, 259-273.
Saint-Geniès, XIII, 139.
Saint-Germain-en-Laye, IX, 199-210. — *Suppl.*, XLIII, 273-297.
Saint-Hippolyte-sur-le-Doubs, XXXI, 645.
Saint-Lô, X, 267.
Saint-Malo, XX, 261-265. — *Suppl.*, XLIII, 297-298.
Saint-Mandé, XXXI, 709.
Saint-Mihiel, *in-4°*, III, 567-539.
Saint-Omer, *in-4°*, III, 1-386. — *Suppl.*, XLIII, 307-309.
Saint-Quentin, III, 225-259. — *Suppl.*, XLIII, 309-340.
Sainte-Menehould, XXI, 153.
Saintes, XIII, 255-263. — *Suppl.*, XLIII, 340-341.
Salins, IX, 1-48.
Saumur, XX, 285-294.
Schlestadt, *in-4°*, III, 541-602.
Sedan, XIII, 75-76.
Seilhac, XX, 331-338.
Semur, VI, 295-328.
Senlis, XXIV, 289-292.
Sens, VI, 147-204. — *Suppl.*, XLIII, 341-345.
Soissons, III, 69-172. — *Suppl.*, XLIII, 345-347.

T

Tarascon, XIV, 475-476.
Tarbes, XXXI, 637-660.
Thiers, XIII, 151.
Tonnerre, VI, 101-129.
Toul, XXI, 155-156.
Toulon, XIV, 380-392. — *Suppl.*, XLIII, 347-367.
Toulouse, *in-4°*, VII, 1-528. — *Suppl.*, XLIII, 367-423.
Tournus, VI, 381-387. — *Suppl.*, XLIII, 423-431.
Tours, XXXVII (1re et 2e parties).
Trévoux, VI, 237-238.
Trie-sur-Baise, XXXI, 713-715.
Troyes, *in-4°*, II. — *Suppl.*, XLIII, 433-650.
Tulle, XIII, 153. — *Suppl.*, XLIII, 650-663.

U

Uzès, XIII, 155.

V

Valence, XIII, 145-150. — *Suppl.*, XLIII, 663-664.
Valenciennes, XXV, 189-533. — *Suppl.*, XLIII, 664-665.
Valognes, X, 137-150.
Vannes, XX, 269-275. — *Suppl.*, XLIII, 665-666.
Vendôme, III, 393-493. — *Suppl.*, XLIII, 667-672.
Verdun, *in-4°*, V, 417-536. — *Suppl.*, XLIII, 673-749.
Verneuil, II, 375-377.
Versailles, IX, 241-379. — *Suppl.*, XLIII, 750-752.
Vervins, XLIII, 753.

VESOUL, VI, 401-461. — *Suppl.*, XLIII, 753-756.
VILLEFRANCHE (Rhône), XX, 267. — *Suppl.*, XLIII, 757-758.
VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE, XXXI, 711.
VILLENEUVE-SUR-LOT, XXXI, 161. — *Suppl.*, XLIII, 758.
VILLENEUVE-SUR-YONNE, IX, 443-444.
VIRE, X, 415-458. — *Suppl.*, XLIII, 758-759.
VITRÉ, XXIV, 267-269.
VITRY-LE-FRANÇOIS, XIII, 1-65. — *Suppl.*, XLIII, 760-762.

— L'Imprimerie nationale achève en ce moment la BIBLIOGRAPHIE RABELAISIENNE (*Les Éditions de Rabelais de 1532 à 1711*) de M. Pierre-Paul PLAN, qui paraîtra en octobre, sous forme d'un fort volume gr. in-8° tiré à nombre restreint, sur papier de choix. C'est là un ouvrage qui était attendu depuis longtemps, et qui vient à son heure. L'extrême rareté des exemplaires des premières éditions de *Gargantua* et de *Pantagruel*, et le fait que plusieurs d'entre elles ont été jusqu'ici mal ou insuffisamment décrites, compliquaient singulièrement l'étude d'un texte qui n'a — il faut le reconnaître avec étonnement — pas encore été publié d'une façon définitive.

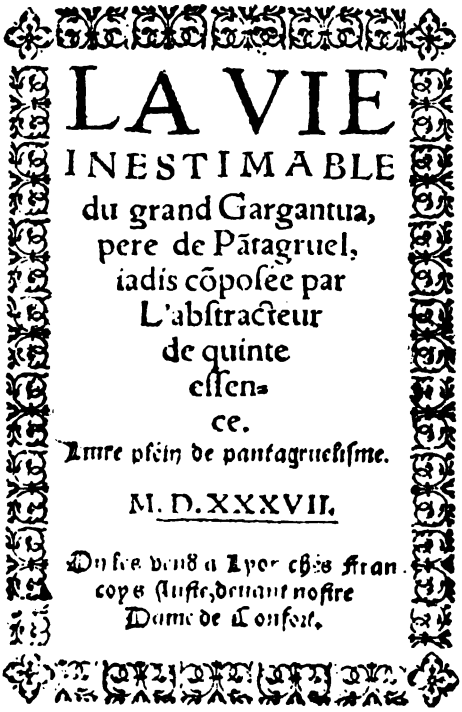
LA VIE
INESTIMABLE
du grand Gargantua,
pere de Pãtagruel,
iadis cõposée par
L'abstracteur
de quinte
essen-
ce.
Liure plein de pantagruelisme.
M. D. XXXVII.
Du lieu vendu a Lyon chez Franc. cois Juste, deuant nostre Dame de Confort.

L'auteur a pensé justement que la méthode la plus claire et la plus sûre était de multiplier les facsimilés, afin de mettre sous les yeux de tous ce qu'il n'a été donné qu'à un petit nombre de voir.

Nous venons de parcourir les bonnes feuilles de cet ouvrage important, dans lequel les plus intéressants problèmes sont à chaque page soulevés, et souvent résolus, et qui est orné de cent soixante-six reproductions de titres, de variantes et de portraits. Nous y reviendrons prochainement. Contentons-nous d'annoncer aujourd'hui que, tiré à 350 exemplaires (dont 10 sur Japon impérial, au prix de 200 fr., 15 sur whatman, au prix de 150 fr., et 300 sur vélin, au prix de 50 fr., seront dans le commerce), la BIBLIOGRAPHIE RABELAISIENNE de M. Pierre-Paul Plan est mise en souscription. On souscrit directement chez l'auteur, rue Caulincourt, 71, Paris (XVIIIe).

ITALIE

PÉRIODIQUES. — On remarque, dans la *Rivista delle Biblioteche e degli Archivi* du Dr G. Biagi, les articles suivants :

Vol. XV, n° 5 (mai 1904) : P. Timoteo BERTELLI, *Di alcuni mezzi speciali di difesa contro gli incendi* ; — Alceste GIORGIETTI, *Il nuovo edifizio per gli Archivi della I. e R. Casa della Corte e dello Stato di Vienna* ; — G. BIAGI, *Di un futuro congresso internazionale per la riproduzione dei manoscritti, delle monete e dei sigilli* ; etc.

Vol. XV, nos 6-7 (juin-juillet) : Raffaelo NASINI e Ernesto MANCINI, *Il Catalogo internazionale di letteratura scientifica* ; — Alfredo MUNICCHI, *Carte del Conte Orso d'Elci-Pannoccieschi acquistate dal R. Archivio di Stato di Firenze* ; — Andrea DA MOSTO, *I Diarii di Marino Sanuto* ; — G. BIAGI, *Una legge sulle biblioteche* ; — *Il dazio sui libri*. — Compte rendu de l'ouvrage suivant : Albano SORBELLI, *La Biblioteca capitolare della cathedrale di Bologna nel sec. XV* (Bologne, 1904, in-8°) [L. FRATI] ; etc.

— On peut signaler, dans *La Bibliofilia* de M. Léo S. Olschki, les études suivantes :

N° d'avril 1904 : G. BOFFITO, *Il Commento inedito di Cecco d'Ascoli all'Alcabizzo* (suite dans le n° de mai-juin) ; — Luigi FERRARI, *Gli Incunaboli della R. Biblioteca Universitaria di Pisa* (suite dans le n° de mai-juin) ; — Carlo LOZZI, *Di alcune scoperte riguardanti la storia del liuto e i liutai con la mostra de' relativi autografi e documenti* ; — Leo S. OLSCHKI, *Collection Pétrarquesque formée, possédée et décrite à l'occasion du 6e centenaire de la naissance de Pétrarque* (nos 1-11, avec deux facsim ; suite dans le n° de mai-juin, nos 12-35, avec cinq fascim.) ; etc.

N° de mai-juin : Hugues VAGANAY, *Amadis en français. Essai de bibliographie* (suite, avec 7 facsim.) ; — Dr PROMPT, *Sur une édition peu connue des « Nouvelles remarques » de Pradon* [*sur les Œuvres du Sieur* D***], avec facsim. du titre et de la p. 106 (La Haye, chez Jean Strik, 1687) ; — Leo S.

OLSCHKI, *Monumenta typographica* (nouvelle série, nos 1-15, avec cinq fac-sim.) ; etc.

— Dans le n° de juin 1904 du *Bollettino delle Pubblicazioni italiane ricevute per diritto di stampa*, publié par la Bibliothèque nationale centrale de Florence, on remarque l'annonce d'un concours pour un prix qui sera décerné par la Società Bibliografica Italiana, lors de sa réunion à Milan en 1905, au meilleur « Catalogue d'une bibliothèque populaire modèle » italienne.

— Nous recevons le premier n° (juillet-août 1904) d'une nouvelle publication italienne : *Biblioteca del Senato del Regno. Bollettino delle pubblicazioni di recente acquisto* (Rome, 1904, in-8°). C'est un catalogue méthodique, avec tables alphabétiques des matières et des noms d'auteurs. Les ouvrages envoyés en hommage au Sénat ou en don à la Bibliothèque n'y figurent pas ; conformément à l'article 34 du Règlement du Sénat, ils sont annoncés dans les *Atti Parlamentari* du Sénat. Quant aux revues et périodiques acquis par la Bibliothèque, il en sera publié une liste au commencement de l'année.

— Le n° d'avril 1904 de la *Rassegna Gregoriana* contient plusieurs études importantes communiquées ou lues au récent Congrès grégorien de Rome. On y remarque les suivantes : P. CAGIN, *L'Œuvre de Solesmes dans la restauration du chant grégorien* ; — L. DAVID, *Comment les mélodies grégoriennes ont été retrouvées* ; — A. MOCQUEREAU, *L'École grégorienne de Solesmes ; sa méthode critique* ; — P. WAGNER, *Die Diatonisierung des gregorianischen Gesanges durch das Liniensystem* ; — W. H. GRATTAN FLOOD, *Intimate connection between Gregorian chant and Irish music*. — En tête du n°, saint Grégoire le Grand, d'après la peinture du Pinturicchio à S. Maria del Popolo.

PUBLICATIONS DIVERSES. — A l'occasion du Congrès international historique de Rome (1903), les Archives d'État de Florence ont publié le commencement d'un *Inventario sommario del R. Archivio di Stato di Firenze* (Florence, 1903, in-8°, VI-128 pp.), qui rendra les plus grands services. Un bref et précis avertissement de M. GHERARDI donne tous les renseignements nécessaires pour s'orienter dans cette masse énorme de documents ; ces renseignements sont d'ailleurs complétés par de courtes indications mises en tête de chaque division. Voici le sommaire de ce qui a paru :

DIVISIONE PRIMA. *Archivio Diplomatico*. Actes séparés, publics et privés, sur parchemin et sur papier, les premiers au nombre de 135.980, les seconds au nombre de 2.565 ; ils vont de l'année 726 à l'année 1856. *Appendice :* Papyrus (VI-IXe siècle, 4 actes) ; le Livre de Montaperti (1260) ; le *Libro del Chiodo* (exil de Dante ; 1268-1311) ; cartes nautiques, géographiques et topographiques ; tablettes de cire (14 tablettes des dépenses du voyage de Philippe le Bel dans les Flandres, avril-oct. 1301) ; etc.

DIVISIONE SECONDA. — *Archivio Notarile*. Actes de notaires toscans (22.093 dossiers et registres ; de 1092 à la fin du XVIe siècle).

DIVIZIONE TERZA. *Governo della Repubblica*. Statuts de la commune de

Florence (31 mss.; 1293-1415); statuts de communes et localités autonomes ou soumises à la République (948 mss.); délibérations des Conseils; lettres, instructions, rapports d'ambassadeurs, etc.

DIVISIONE QUARTA. *Governo del Principato.* — *Gouvernement médicéen*; affaires intérieures; relations avec les autres États italiens et avec les États étrangers; correspondance de la famille ducale et grand-ducale. — *Gouvernement lorrain, français et bourbonique.*

Il est à souhaiter que la suite de cette excellente publication ne tarde pas trop à paraître.

SUÈDE

Notre savant collaborateur M. Isak COLLIJN étudie, dans une très jolie brochure, trois petits incunables curieux de Lübeck, dont il donne d'excellents facsimilés : *Drei neu aufgefundene niederdeutsche Einblattkalender des 15. Jahrhunderts. Ein Beitrag zur Geschichte des Lübecker Buchdrucks* (Upsala, 1904, in-8°, 32 pp.).

Le Gérant : Vve BOUILLON.

De la condition des étrangers dans les cités grecques. Proxènes, évergètes, métèques, isotèles et étrangers résidants, par H. FRANCOTTE, professeur à l'Université de Louvain. In-8. — Prix... 2 fr. 50

La vie de saint Alexis. Poème du XIe siècle. Texte critique publié par G. PARIS, membre de l'Institut. Nouvelle édition corrigée et augmentée d'un lexique complet et d'une table des assonances. Un vol. petit in-8. — Prix..... 1 fr. 50

Le Musée de la conversation, répertoire de citations françaises, dictons modernes, curiosités littéraires, historiques et anecdotiques, avec une indication précise des sources, par ROGER ALEXANDRE, quatrième édition comprenant les *mots qui restent* et de nombreux articles nouveaux. Deux volumes in-8. — Prix..... 15 fr.

Catalogue des Incunables de la Bibliothèque de l'Université de Paris, par É. CHATELAIN (Extrait de la *Revue des Bibliothèques*). Grand in-8. — Prix..... 5 fr.

Les officiers royaux des Bailliages et Sénéchaussées et les Institutions monarchiques locales en France à la fin du moyen âge, par G. DUPONT-FERRIER. Un fort volume gr. in-8, avec 2 cartes. (*Couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Prix Gobert.*) — Prix..... 30 fr.

Dictionnaire Savoyard publié sous les auspices de la société florimontane, par A. CONSTANTIN et J. DESORMAUX. Un fort grand in-8°. Accompagné d'une carte des localités citées. (Départements de la Savoie et de la Haute-Savoie) et d'une bibliographie des textes patois et des travaux concernant les parlers savoyards. — Prix..... 10 fr.

Choix de proverbes et dictons patois de Damas [près de Bompaire (Vosges)], par N. HAILLANT et A. VIRTEL, précédé d'un avant-propos de M. E. E. Fleuriel. Brochure in-8.— Prix. 1 fr. 50

Essai sur un patois vosgien (5e section). Supplément au Dictionnaire phonétique et étymologique, par N. HAILLANT, in-8. — Prix..... 0 fr. 75

Sobriquets, prénoms et noms de famille patois d'un village vosgien (Uriménil, près Épinal), par LE MÊME. Brochure gr. in-8. — Prix..... 0 fr. 50

Études sur le règne de Hugues Capet et la fin du Xe siècle, par F. LOT. Un vol. gr. in-8 avec une pl. (*Couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Prix Gobert.*) Prix..... 20 fr.

Fidèles ou Vassaux? Essai sur la nature juridique du lien qui unissait les grands vassaux à la royauté depuis le milieu du IXe jusqu'à la fin du XIIe siècle, par LE MÊME. Un vol. in-8. — Prix..... 7 fr.

Le Roman de Flamenca, publié d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque de Carcassonne, traduit et accompagné d'un vocabulaire. Deuxième édition entièrement refondue, par P. MEYER, membre de l'Institut. Tome I, contenant le texte et le vocabulaire. Un volume petit in-8. — Prix, broché. 9 fr.

Histoire de la Sculpture en Languedoc, du XIIe et du XIIIe siècle, par A. MARIGNAN. Un volume gr. in-8. — Prix..... 5 fr.

Essais de Philologie française, par A. THOMAS, maître de conférences à l'École pratique des Hautes Études. Un volume in-8°. — Prix..... 7 fr.

La Province romaine proconsulaire d'Asie depuis ses origines jusqu'à la fin du Haut Empire, par V. CHAPOT. Un vol. gr. in-8 avec une carte. — Prix ..... 15 fr.

Dictionnaire de l'ancienne langue française (IXe au XVe siècle), par F. GODEFROY. Tome X et dernier. — Prix..... 55 fr.

Annuaire de l'École pratique des Hautes Études, (*Section des Sciences historiques et philologiques.*) Année 1903. CONTENU : Calendrier — Documents — Rapports. — E. CHATELAIN, Les palimpsestes latins. Un volume in-8°. — Prix..... 2 fr.

Mémoires de la Société de Linguistique de Paris.

Tome XIII, fasc. 3. — Prix..... 6 fr.

Table analytique des dix premiers volumes rédigée par E. ERNAULT. Un volume gr. in-8. — Prix..... 18 fr.

Les vieux chants populaires scandinaves, étude de littérature comparée, par L. PINEAU, Docteur ès lettres. Tomes I et II. Deux volumes grand in-8. — Prix..... 25 fr.

Ouvrage couronné par l'Académie française (prix Montyon).

On s'abonne à la même librairie aux publications périodiques suivantes :

Romania. Recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, fondé par MM. P. MEYER et G. PARIS, membres de l'Institut. Publié par M. P. MEYER, membre de l'Institut, et A. THOMAS. — Prix d'abonnement annuel :

Paris ..... 20 fr.

Départements et Union postale..... 22 fr.

Revue celtique, Fondée par M. H. GAIDOZ. Publiée sous la direction de M. H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, membre de l'Institut, avec le concours de MM. J. LOTH, doyen de la Faculté des Lettres de Rennes, et E. ERNAULT, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers. — Prix d'abonnement annuel : Paris..... 20 fr.

Départements et Union postale..... 22 fr.

Revue de Philologie française et de littérature. Recueil trimestriel, publié par L. CLÉDAT, doyen de la Faculté des Lettres de Lyon. — Prix d'abonnement annuel :

Paris..... 15 fr.

Départements et Union postale..... 16 fr.

Le Moyen Age. Bulletin d'histoire et de philologie, paraissant tous les deux mois. Direction : MM. A. MARIGNAN, M. PROU et M. WILMOTTE. Prix d'abonnement annuel. — Paris..... 15 fr.

Départements et Union postale..... 17 fr.

Recueil *de Travaux relatifs à la Philologie et à l'Archéologie égyptiennes et assyriennes*, pour servir de bulletin à la Mission française du Caire, sous la direction de M. G. MASPERO, membre de l'Institut. — Prix d'abonnement au volume complet : Paris ..... 30 fr.

Départements et Union postale..... 32 fr.

Le Tome XXVII est en cours d'impression.
Index des seize premiers volumes de la Collection..... 1 fr.

Imprimerie polyglotte FR. SIMON, Rennes.

PUBLICATION MENSUELLE

14e Année. Nos 8-10. Aout-Octobre 1904

REVUE
DES
BIBLIOTHÈQUES

Directeurs : ÉMILE CHATELAIN et LÉON DOREZ

SOMMAIRE

Les Lettres d'indulgence du pape Nicolas V. Lettres de Karl Bernhardi et du baron Ludwig de Riedesel au marquis Léon de Laborde, par Léon Dorez, p. 197. — Les Bibliothèques universitaires hollandaises (Leiden, Utrecht, Groningen, Amsterdam), par P. Vanrycke, p. 212.

Chronique des Bibliothèques, p. 272.

Erratum, p. 280.

Table des matières contenues dans le Cabinet Historique, par Paulin Teste, p. 65-96.

PARIS (2e)
LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON. ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU, AU PREMIER

1904
Tous droits réservés

CONDITIONS D'ABONNEMENT
Paris : 15 fr. — Départements et Union postale : 17 fr.
Toute demande d'abonnement doit être accompagnée du montant en un **mandat-poste** *ou* **chèque** *au nom de Me Ve E. BOUILLON.*

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

Nouveaux Essais de philologie française par A. THOMAS, Un volume in-8. — Prix ..... 8 fr.

L'origine des Ossalois, par J. PASSY. Ouvrage revu, complété et préparé pour la publication, par P. PASSY. Un volume gr. in-8, accompagnée de 6 cartes. — Prix ..... 10 fr.

La famille celtique. Étude de droit comparé, par H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. Un volume in-8.— Prix. 4 fr

Vie d'Al-Hadjdâdj Ibn Yousouf (41-95 de l'Hégyre = 661-714 de J.-C.) d'après les sources arabes, par J. PÉRIER. Un volume gr. in-8. — Prix ..... 15 fr.

Études sur Rabelais. par L. THUASNE. Un volume in-8. — Prix ..... 10 fr.

Les plantes dans l'antiquité et au moyen âge. Histoire, usage et symbolisme, par C. JORET, membre de l'Institut. 1re partie : les plantes dans l'Orient classique. Tome II : l'Iran et l'Inde. Un fort volume in-8. — Prix ..... 12 fr.

Études sur l'Espagne, par A. MOREL-FATIO. 3e série. Un volume in-8. — Prix ..... 6 fr.

Les gutturales grecques, par I. MANSION. Un volume gr. in-8. — Prix ..... 12 fr.

L'année celtique, d'après les textes irlandais, gallois, bretons et le calendrier de Coligny, par J. LOTH. (Extrait de la *Revue celtique*). Brochure in-8. — Prix ..... 3 fr

Fées et Chimères. Poésies par L. ALOTTE. Un volume in-18 jésus. — Prix ..... 3 fr. 50

La Vida de Santo Domingo de Silos. par G. DE BERCEO Publié par J.-D. FITZGERALD. Un volume gr. in-8 avec 2 pl. — Prix ..... 8 fr.

Table des noms propres de toute nature compris dans les chansons de geste imprimées, par E. LANGLOIS. Un fort volume in-8 (*Couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Prix du Budget*). — Prix ..... 25 fr.

Roberti Gaguini epistole et orationes, texte publié sur les editions originales de 1498. Precede d'une notice biographique et suivi de pièces diverses en partie inédites, par L. THUASNE. Deux forts vol. in-8.— Prix. 25 fr.

Le Frère de Pétrarque et le livre du repos des religieux, par H. COCHIN. Un volume in-8. — Prix ..... 6 fr.

Les romans de la Table ronde, par le Vte CH. DE CALAN. Deux brochures gr. in-8 — Prix ..... 2 fr.

La Bretagne dans les romans d'aventures, par LE MÊME. Une brochure gr. in-8. — Prix ..... 2 fr.

L'évolution du roman français aux environs de 1150, par M. WILMOTTE. In-8. — Prix ..... 2 fr. 50

Gwerziou Barz ar Gouet. Poésies bretonnes et françaises, par E. ERNAULT. In-8 carré. — Prix. 3 fr.

Les influences celtiques avant et après Colomban, par C. ROESSLER. Un vol. in-8, avec 8 planches hors texte. — Prix ..... 10 fr.

LES LETTRES D'INDULGENCE

DU PAPE NICOLAS V

Lettres de Karl Bernhardi et du baron Ludwig de Riedesel au marquis Léon de Laborde

---

Dans un recueil factice formé par M. Léon de Laborde, et presque tout entier relatif aux fameuses lettres d'indulgence de Nicolas V *pro regno Cypri* (1454-1455), j'ai trouvé deux lettres fort intéressantes pour l'histoire de ces documents qui ont été si laborieusement commentés par les historiens de Gutenberg et de ses associés. J'ai cru qu'elles valaient d'être publiées, et j'espère que mon opinion sera partagée par tous ceux que la question des premières productions de l'imprimerie ne laisse pas indifférents [1].

Voici d'abord la description du volume où M. de Laborde les a

---

1. Sur les lettres d'indulgence, outre le baron de Reiffenberg et Léon de Laborde, on peut consulter Sotzmann, dans le *Serapeum*, 1843, pp. 273-285, 289-299 et 386-387 ; Auguste Bernard, *De l'origine et des débuts de l'imprimerie en Europe*, Paris, 1853, 2 vol. in-8°, t. I, pp. 166-177, et t. II, pp. 24-25 ; Karl Pertz, dans les *Abhandlungen der Kön. Acad. der Wissensch. zu Berlin* pour 1856 (Berlin, 1857, in-4°) ; Hessels, *Gutenberg : Was he the inventor of Printing ?* (Londres, 1882, in-8°, p. 149 et suiv.); Antonius von der Linde, *Geschichte der Erfindung der Buchdruckkunst* (Berlin, 1886, 3 vol. gr. in-4°, fig.), t. III, pp. 829-846, chap. II : *Der Cyprische Ablasshandel*, 1452-1455 (lettres d'indulgence de 31 lignes), et p. 863 et suiv. (lettres de 30 lignes) ; Karl Dziatzko, *Beiträge zur Gutenbergfrage*, dans la *Sammlung bibliothekswissenschaftlicher Arbeiten*, II. Heft (Berlin, 1889, in-8°), pp. 56-86, chap. III : *Die gedruckten Ablassbriefe von* 1454 *und* 1455 (liste des exemplaires connus, pp. 68-71 : 19 de la lettre de 31 lignes, 5 de celle de 30 lignes) ; Gottfried Zedler, *Gutenberg-Forschungen* (Leipzig, 1901, in-8°), pp. 61-95, chap. III : *Die Gutenberg-Fustsche Druckerei. Der 42zeilige Bibeldruck und die Ablassbriefe*, et *passim* ; etc.

soigneusement recueillies. Il se compose de 17 pièces rangées dans l'ordre suivant[1] :

1) *Dispvtatio* // de indvlgen = // tiis, in Academia // Ingolstadiensi, anno, 1587. // die 28. septembris pvbli- // ce proposita. // *Praeside* // *Gregorio de Valen* = // *tia Societatis Iesu.* // Respondente // pro utroqve in SS. Theo- // logia baccalavreatvs gradv conse- // qvendo M. Vito Priefer Miespachen-/si, Serenissimi vtriusque Bauariæ Ducis // Gvlielmi, &c. Alumno [*Insignes de la Compagnie de Jésus*]. Ingolstadii, // Ex Officina Typographica Dauidis Sartorij. // *Anno Domini M. D. LXXXVII.*

In-4°. 3 pages n. c. pour le titre et les positions de la thèse + 52 pages + 3 pages contenant une pièce en hexamètres latins : *In Dispvtationem hanc de indvlgentiis, Carmen Philippi Menzelii, medici D. & Professoris Ingolstadiani* + 1 page contenant l'approbation de Matthias Mayrhofer, docteur en théologie et doyen du collège théologique.

2) Indulgentiarum // literas Nicolai V. P. M. // pro regno Cypri // impressas A. MCCCCLIV. // matricumque epocham // vindicavit // initia typogr. supplevit // Jo. Frid. LICHTENBERGER. — Argentorati. // Sumtibus Auctoris Prostat in Bibliopolio // Treuttel et Würtz Sociorum // Parisiis apud eosdem. // Ex Prelo Jo. Henr. Heitzii. // MDCCCXVI. — In-4°, 4 pages n. c. + 16 pages.

3) Note sur un exemplaire des Lettres d'indulgence du pape Nicolas V, pro regno Cypri ; par le Baron De Reiffenberg, lu dans la séance du 8 novembre 1828. — Bruxelles, M. Hayez, imprimeur de l'Académie Royale, 1829. — In-4°, 12 pages, avec un facsimilé de la lettre délivrée à Cologne le 27 février 1454 (+ 1 = 1455 ; 27 février 1456), à Georges d'Arnsberg et à sa femme Frédérica. — Extr. des *Mémoires de l'Académie Royale de Belgique*, t. V.

4) Autre exemplaire de la même Note, sans le facsimilé, mais avec une collation marginale et des notes manuscrites dues à Léon de Laborde.

---

1. Ce recueil est très sommairement décrit (sans aucune mention des lettres) dans le *Catal. des livres composant la biblioth. de feu M. L. J. S. E. Marquis de Laborde...* (Paris, 1872, in-8°), 2e partie, p. 5, n° 1824. (Demi-rel. maroquin vert, au chiffre de M. de Laborde.)

5) Note sur des Lettres d'indulgence du pape Jules II, par le Baron De Reiffenberg, lue le 9 février 1830. — Bruxelles, M. Hayez, imprimeur de l'Académie Royale. 1830. — In-4°, 8 pages, avec une reproduction typographique du texte diplomatique de la Lettre en question. — Extr. des *Mémoires de l'Académie Royale de Belgique*, t. VI.

6) [Francis Henry Egerton]. Lettre inédite de la Seigneurie de Florence au pape Sixte IV : 21 juillet, 1478. — [Paris, 1er janvier 1814]. — In-4°, 17 pages.

7) Beiblatt zur Kasselschen Allgemeinen Zeitung. — N° 11. — Den 27. März — 1836. — *Kunstforschungen*. — In-4°, 6 feuillets imprimés d'un seul côté et cotés 1-6.

Article signé Müller sur les recherches du marquis [alors comte] de Laborde relatives à l'art du moyen âge et aux débuts de la typographie (gravures au pointillé, lettre d'indulgence de la Bibliothèque de Cassel, Bible de 1462, etc.). — Facsimilés.

8) Beiblatt zur Kasselchen Allgemeinen Zeitung. — N° 2. — Den 15. Januar. — 1840. — In-4°, 4 pages.

A la page 3, compte rendu (1re partie) de *l'Histoire de la Gravure en manière noire*, par Léon de Laborde.

9) Beiblatt zur Kasselschen Allgemeinen Zeitung. — N° 3. — Den 20. Januar. — 1840. — In-4°, 4 pages.

Aux pp. 2-4, fin du compte rendu de *l'Histoire de la Gravure en manière noire*, par Léon de Laborde (article non signé).

10) N° 29. Kunstblatt. — Donnerstag, den 9. April 1840. — In-4°, 4 pages (113-116).

Aux pp. 113-114, compte rendu (1re partie) de l'*Histoire de la Gravure en manière noire*, par Léon de Laborde (Paris et Leipzig, 1839, gr. in-8°).

11) N° 30. Kunstblatt. — Dienstag, den 14. April 1840. — In-4°, 4 pages (117-120).

Aux pp. 117-118, fin du compte rendu de l'*Histoire de la Gravure en manière noire*, par Léon de Laborde (article signé W. Schorn, et daté de Berlin, octobre 1839).

12) Blätter für literarische Unterhaltung. — Freitag — N° 220. — 7 August 1840. — In-4°, 4 pages (885-888).

Aux pp. 885-887, compte rendu (1re partie) de l'*Histoire de la Gravure en manière noire*, par Léon DE LABORDE.

13) Blätter für literarische Unterhaltung. — Sonnabend, — Nr. 221. — 8 August 1840. — In-4°, 4 pages (889-892).

Aux pp. 889-890, fin du compte rendu de l'*Histoire de la Gravure en manière noire*, (article signé à la main : SATZMANN).

14) Lettre de Karl Bernhardi [à Léon de Laborde]. Cassel, 12 mars 1843. — En français. — Autographe. — 3 pages in-4°. — Publiée ci-dessous.

15) Kunstblatt. — Nr. 12. — Donnerstag den 5. März 1846. — In-fol., 4 pages (49-52).

Ce numéro presque tout entier est occupé par un article intitulé : *Zur Erfindung des Abdrucks auf Papier von gestochenen Metallplatten* (signé : CHR. SCHUCHARDT, et daté de Weimar, automne 1845). — Au bas de la p. 49, au crayon : *H. Grafen De la Borde.*

16) La plus ancienne gravure connue avec une date. — Mémoire par le baron DE REIFFENBERG, de l'Institut de France, conservateur de la Bibliothèque royale, etc., etc. — Hommage au Congrès archéologique de Lille. — Avec un fac-simile [en couleur]. — Bruxelles, M. Hayez, imprimeur de l'Académie Royale et de la Commission royale d'Histoire. 1845. — In-4°, 30 pages.

17) Lettre de Ludwig Riedesel, baron à Eisenbach, [à Léon de Laborde]. Lauterbach, près Fulda, 19 février 1847.— En allemand. — Original. — 3 pages in-4°. — Publiée ci-dessous.

La première lettre, comme on vient de le voir, est adressée à M. de Laborde par Karl Bernhardi. Bernhardi[1], précepteur des enfants du comte Bylandt à Bruxelles, avait accompagné ses élèves à l'Université de Louvain, dont il devint ensuite bibliothé-

1. Il était né en 1799 à Ottrau (Hesse-Nassau), et il mourut à Cassel le 1er août 1874. Cf. ALTMÜLLER, dans l'*Allgemeine Deutsche Biographie*, t. II, p. 460.

caire. En 1829, il succéda à Jakob Grimm dans la direction de la Bibliothèque provinciale de Cassel, où il resta jusqu'à sa mort, pendant 44 ans. C'est pendant son séjour à Louvain qu'avait été découverte la lettre d'indulgence de 1454 qui, malhonnêtement distraite de l'établissement belge, passa, par l'intermédiaire de Techener, dans les collections de Lord Spencer, à Althorp[1]. M. de Laborde, attaché comme secrétaire à la légation de France de Hesse-Cassel, continua, dans les loisirs que lui laissait la diplomatie, ses recherches sur l'imprimerie et sur l'art du moyen âge et de la Renaissance. Lecteur assidu de la Bibliothèque et des Archives de Cassel[2], il dut plus d'une fois interroger Bernhardi au sujet de la disparition de la lettre d'indulgence découverte à la Bibliothèque de l'Université de Louvain. Il paraît bien qu'il perdit sa peine. En 1843 seulement, c'est-à-dire trois ans après la publication de l'ouvrage où Léon de Laborde parlait de cette lettre, Bernhardi se décida à lui faire des confidences tardives, dans la lettre inédite dont nous allons donner le texte.

La lettre d'indulgence de Louvain est, selon le classement de M. de Laborde, un exemplaire de la première édition de 30 lignes (premier tirage de 1454). Voici la description qu'en a donnée M. de Laborde[3] :

« Et quia devoti *Georgius de Arnsbergh et Frederica ejus uxor legitima coloniensis diocesis*. Juxta dictū indultum de facultatibus suis pie erog*arunt* merito huiusmodi indulgentiis gaudere debet. In veritatis testimonium Sigillum ad hoc ordinatum presentibz litteris testimonialibz est appensum. Datum *Colonie* anno dni Mcccciiii die vero *xxvii* mensis *Februarii*.

« Cet exemplaire, *que le hasard a fait découvrir dans la cou-*

1. Cf. Hessels, ouvr. cité, p. 164.

2. M. de Laborde resta longtemps à Cassel. Dans la 7e pièce du recueil formé par lui et décrit ci-dessus, Müller dit en 1831 : « M. le Comte de Laborde, que nous comptons depuis quatorze ans au nombre de nos concitoyens... Herr Graf v. Laborde, welchen wir seit vierzehn Jahren zu unsern Mitbürgern zählen... »

3. Titre général : *Nouvelles Recherches sur l'Origine de l'Imprimerie*, par Léon de Laborde. Titre : *Débuts de l'Imprimerie à Mayence et à Bamberg, ou Description des Lettres d'indulgence du pape Nicolas V, pro Regno Cypri, imprimées en 1454*, par Léon de Laborde (Paris, Techener, 1840, gr. in-4, II-31 pp., fig. dans le texte et 10 planches hors texte), p. 6, col. 2.

verture d'un des livres de la Bibliothèque de Louvain, selon les expressions de M. le baron de Reiffenberg[1], a disparu, et cette perte bien sensible a donné lieu aux accusations les plus offensantes, aux suppositions les plus fâcheuses. J'ai entendu M. Bernhardi[2], j'ai écrit à M. de Reiffenberg[3], j'ai questionné M. Techener[4], et je n'ai pu obtenir aucun renseignement satisfaisant.

« Il a été décrit par M. de Reiffenberg, qui en a publié un fac-simile; je joins à ce Mémoire une copie exacte de ce fac-simile. »

MONSIEUR !

Je profite de l'occasion, qui se présente par le depart de Mr. Wiederhold pour Paris, pour me rappeler à votre souvenir. Les feuilles nous apprennent de tems en tems les travaux importans auxquels vous étes appellé et tous vos anciens amis se réjouissent de la carrière brillante qui s'est ouverte à vos talens.

---

1. « Note sur un exemplaire des lettres d'indulgence du pape Nicolas V ; Bruxelles, in-4, 1829, page 6. »

2. « M. Bernhardi, alors bibliothécaire à Louvain, savant, homme avant tout honorable, est aujourd'hui à la tête de l'excellente bibliothèque de Cassel : si des considérations particulières ne le retiennent pas, j'espère qu'il fera connaître par la voie de la presse comment au XIXe siècle, un monument qui appartient à un établissement national peut se perdre en plein midi, sans qu'il s'élève une réclamation ou qu'il se porte une plainte. »

3. « Voici la réponse de M. de Reiffenberg. Je lui avais fait ces questions : *Où et à quelle époque fut trouvée la lettre d'indulgence de Louvain? où et dans les mains de qui a-t-elle passé ?* Je reçus cette réponse que je transcris : *La lettre d'indulgence, dont vous me faites l'honneur de me parler, a été détachée de la couverture d'un vieux livre par M. le professeur More, aujourd'hui archiviste du grand-duc de Bade. Quand je l'ai décrite, elle faisait partie de plusieurs feuilles de parchemin manuscrites et imprimées, dont la destination n'était pas encore déterminée par la direction de la bibliothèque de Louvain. Je n'ai pas appris que cette pièce ait été vendue ; seulement, quand j'ai voulu la revoir depuis 1830, je l'ai vainement demandée.* »

4. « M. Techener a vendu cet exemplaire en Angleterre ; sa discrétion bien connue l'a empêché de me dire pour le compte de qui et à qui il l'a vendu. On croit cependant qu'il est aujourd'hui dans la bibliothèque de lord Spencer. » — Cf. SOTZMANN, *Ueber die gedruckten Literae indulgentiarum Nicolai V. Pont. Max. pro regno Cypri von* 1454 *und* 1455, dans le *Serapeum*, 1843, p. 277 et note 1, et p. 279 n° 12, et surtout PERTZ, *Uber die gedruckten Ablassbriefe von* 1451 *und* 1455, dans les *Abhandlungen* de l'Académie de Berlin, 1856 (1857), p. 709 ; Auguste BERNARD, *De l'origine et des débuts de l'imprimerie en Europe* (Paris, 1853, 2 vol. in-8), t. Ier, p. 172 et note 1.

Quant à la lettre d'indulgence, que j'ai découverte dans le tems à la bibliotheque de Louvain et qui avait disparu après mon depart, j'avais au mois de juin ou de juillet 1834 communiqué à Mr. Arnould, alors Secretaire-Inspecteur de l'Université de Louvain, tous les details que je venais alors d'apprendre sur la manière de laquelle la lettre avait disparu, et il en fut dressé procès-verbal dans ma présence. C'est une demarche, que je devais à moi et à l'établissement dont j'avais été le chef. Mais il aurait eu l'apparence d'une animosité personelle contre l'Individu compromis, si j'avais voulu dénoncer au public une affaire, que l'autorité compétente n'a pas cru à propos de poursuivre. Voilà pourquoi je n'ai pas repondu non plus à votre appel, mais j'ai, par l'intermédiaire de notre ministère des affaires étrangères, donné connaissance de cet acte au ministère Belge, qui, à ce qu'il paraissait, n'en savait rien. J'ignore s'il a fait usage de mes renseignemens.

Je suis tout confus, de ce que notre bibliotheque soit encore toujours en dettes envers de vous. C'est cependant sans ma faute. J'avais dans le tems proposé, que vous tiriez annuellement sur moi la somme convenu de 70 fr., et plus tard Mr. de Ditfurth s'était chargé de vous demander, si vous préferiez peutêtre de toucher dans une autre manière ce qui vous est dû. Vous savez que nous avons à la bibliotheque un budget annuel, et que je ne puis rétenir tous les ans 70 fr., pour vous faire remettre la somme entière au bout des dix ans; surtout comme le titre pour les *voyages*[1] n'est que de 200 fr. par an, dont la plus grande partie est absorbée par les continuations. Veuillez donc me faire connaitre votre intention sous ce rapport, pour que l'epée de Damoclès disparaisse peu à peu d'au dessus de la tête du budget menacé.

Un article de la gazette d'Augsbourg, que j'ai vu dernièrement, mandait de Paris, que le Gouvernement francais publiait un

1. C'est pendant son séjour à Cassel que Léon de Laborde avait entrepris ces voyages en Orient, dont il commença à publier la relation en 1830. On voit que la Bibliothèque de Cassel avait souscrit à ces grands ouvrages : *Voyage dans l'Arabie Pétrée*, par Léon de Laborde et Linant (Paris, 1830 et années suiv., gr. in-fol.; trad. angl., 1836, in-8°); *Voyage en Orient* (*Asie Mineure et Syrie*), par Alexandre de Laborde, Becket et Hall, rédigé et publié par Léon de Laborde (Paris, 1838 et années suiv., 2 vol. gr. in-fol.)

nombre d'ouvrages du plus haut interêt, qui ne venaient point dans le commerce, mais qu'on avait coutume de donner avec une grande libéralité à des établissemens publics[1]. Si je m'adressais pour cet effet à M. de Schachten, les livres passeraient au lieu de notre bibliothèque à celle de son Altesse, qui est fermée pour tout le monde, — et qui vient de recevoir l'ouvrage fait par la Commission envoyée dans le tems en Grèce, quoique notre Ministre des Aff. étr. avait, *à ma demande*, chargé M. de Schachten de nous faire obtenir un Exemplaire[2]. Comme député vous êtes peutêtre dans le cas, de pouvoir être utile à un établissement qui vous tenait toujours à coeur, et j'aime à croire, que vous pardonnez à un bibliothécaire d'être un peu indiscret en faveur de l'institut, auquel il consacre tout son tems.

J'ai été bien affligé de la perte, que la France vient de faire en la personne de Mr. De Gérando[3]. Son dernier mémoire « sur les Progrès de l'Industrie »[4] que j'avais traduit en allemand, a eu le succès merité. Mr. Wiederhold m'a dit que Mr. Benjamin Delessert continue à se plaire dans les affaires de sa maison[5]. Rappelez-moi, s'il vous plait, à son souvenir, et présentez mes respects à toute la famille ainsi qu'à Mr. de Cabre.

Et nos affaires publiques ? Je ne vous en dis rien pour ne pas commettre le peché de Cham. On prétendait que nous étions les avant-postes du libéralisme en Allemagne, il y a dix ans ! Maintenant il faudrait que le « Bundestag » nous trainât à la remorque,

---

1. C'est évidemment de la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France* qu'il s'agit ici. La publication de cette collection fut décidée à la fin de 1833 par Guizot. Voy. Xavier Charmes, *Le Comité des Travaux historiques et scientifiques*, t. II (Paris, 1886, in-4), p. 3 et suiv.

2. *Expédition scientifique en Morée* (Paris, 1831-1839, 3 vol. gr. in-fol.).

3. Le baron de Gérando ou plutôt Degérando était mort à Paris le 10 novembre 1842.

4. *Des Progrès de l'Industrie dans leurs rapports avec le bien-être physique et moral de la classe ouvrière* (Paris, 1841, in-8).

5. Benjamin Delessert, de la famille des célèbres banquiers parisiens, collaborait, pour la partie financière, à la *Revue Nouvelle* et à la *Revue des Deux Mondes* ; mais il s'intéressait aussi aux choses d'art et publia une *Notice sur la vie de Marc-Antoine Raimondi* (Paris, 1853; 2e éd., 1854, gr. in-4) : de là ses relations plus étroites avec M. de Laborde et avec Bernhardi. Cf. Léon de Laborde, *Les Collections d'objets d'art de M. Benjamin Delessert fils*, dans *Mémoires et Dissertations* (Paris, 1852, gr. in-8), p. 63 et suiv. Cet article avait d'abord paru dans la *Revue archéologique*, 1849, p. 650.

pour arriver à la liberté improvisée (?) de la Prusse. C'est tout dire ! L'Allemagne tâche de marcher, mais elle a trop de jambes pour pouvoir avancer d'un pas ferme, et la tête — on ne la voit pas toujours [1].

Adieu ! le porteur de celle-ci pourra vous conter tout ce qui vous intéresse peut être encore de votre ancienne patrie. Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

KARL BERNHARDI.

Cassel ce 12 mars 1843.

Vous excuserez de vous avoir écrit en francais, car en rélisant ma lettre je vois que j'aurai dû écrire en allemand pour ne pas vous envoyer un thême mal corrigé.

Mr. de Rommel et Mr. Schubart m'ont chargé de vous dire bien des choses.

La seconde lettre est entièrement consacrée à la lettre d'indulgence délivrée aux Riedesel, qui est classée par M. de Laborde comme appartenant à la troisième édition de 31 lignes (second tirage de 1455), et qui est ainsi décrite dans les *Nouvelles recherches* déjà citées (p. 10) :

« Et quia devoti *in Christo Hermannus Caspar et Georgius Ridesel fratres Armigeri Magz*. Juxta dictũ indultum de facultatibus suis pie erog*arunt* merito huiusmodi indulgentiis gaudere debet. In veritatis testimonium Sigillum ad hoc ordinatum presentibz litteris testimonialibz est appensum. Datum *Erfordie sub* anno dni Mcccclv die vero *vicesima octava* mensis Marcij.

« Je n'ai point vu cet exemplaire ; mais je ne puis douter de son existence, parce qu'elle est attestée par un témoin qui ne

1. M. de Laborde et Bernhardi étaient tous deux activement mêlés à la politique. Léon de Laborde avait, en 1841, succédé à son père Alexandre comme député d'Étampes, où il avait été élu contre Eugène Bethmont. Quant à Bernhardi, il était l'un des chefs du parti libéral en Hesse ; il fut récompensé de sa longue propagande en 1848, où il devint membre du Parlement de Francfort ; en 1867, il fut membre du Reichstag de l'Allemagne du Nord, puis membre de la Chambre des Députés de Prusse. Il se retira de la vie politique en 1870, quatre ans seulement avant sa mort. Cf. ALTMÜLLER, loc. cit.

connaissait point l'importance bibliographique de cette pièce. En travaillant dans les archives de Cassel pour la recherche des actes qui concernent la famille des Siegen, j'ai obtenu de l'un des archivistes la communication d'un manuscrit relié en parchemin, et rédigé en 1790 par le secrétaire de la famille des Riedesel ; il est intitulé : Urkunden Sammlung zur hochfreiherrlich Riedeselischen Familien und Landes Geschichte von Johann Christian Baumann, secretarius bey ihro des Hernn Obristen Riedesel Freyherrn zu Eyssenbach. Lauterbach im westlichen Grabfeld. 1790.

« On a rassemblé dans ce volume une nombreuse collection d'actes copiés sur les originaux, et quelques renseignements à l'appui, tirés d'ouvrages imprimés. A la page 163 et à l'année 1455, on trouve un extrait de Joannis Rer. Mogunt. vol. I, page 766, nos 12 et 13 ; puis, la copie exacte des lettres d'indulgence de 1455. On a eu le soin de souligner les mots écrits à la main pour les distinguer de l'imprimé, comme l'indique cette note : Cette pièce en original est imprimée sur parchemin, et tous les mots marqués de ce signe « — » sont écrits à la main.[1]. — A la fin de la lettre, le secrétaire a ajouté qu'on lisait :

Ass trigintas c / alba
G Greue ecclesie sancti Severi Cantor in premissis deputatus.

C'est le prix qui a été payé et le nom du préposé. La meilleure preuve que tous ces détails n'ont pu être inventés pour créer un acte imaginaire en faveur de la famille des Riedesel, qui, d'ailleurs, n'a pas besoin de prouver qu'elle existait au milieu du quinzième siècle, c'est que l'auteur du Mémoire remarque qu'au verso du feuillet se trouve une signature, et qu'il donne le dessin du paraphe que j'ai publié plus haut, page 6[2]. »

---

1. Comment comprendre, après avoir lu ce passage si net, que Hessels (ouvr. cité, p. 153, note) ait pu s'exprimer en ces termes :

« There is no evidence yet published to show to which of the several issues this copy belongs, so I leave it where I find it placed by others, until some one has an opportunity to examine it. Il must be remembered that Laborde only saw a transcript of it in a volume of collectanea relating to the family above mentioned, in which, naturally, no difference would be made between the written and printed parts of the Indulgence » ?

Autre inadvertance à relever dans A. von der Linde (ouvr. cité, t. III, p. 844) : « Das exemplar war früher in Cassel, jetzt ist dasselbe im freiherrlich Riedesel'schen archive zu Eisenbach ».

2. Cf. Sotzmann, loc. cit., p. 280, n° 16.

HOCHGEEHRTESTER HERR !

Sie haben in Ihrem im Jahr 1840. erschienenen interessanten Werke : *Nouvelles recherches sur l'origine de l'imprimerie* eines für die Ritter, Gebrüder *Hermann Caspar* & *Georg Riedesel* ausgestellten Indulgenzbriefes des Pabstes Nicolaus V. mit dem Bemerken Erwähnung gethan, dass Sie denselben nicht gesehen hätten, an dessen Existenz jedoch nach einer im Archiv zu *Cassel* gefundenen Notiz nicht zweifeln könnten. Hierduch aufmerksam gemacht, habe ich alsbald in meinem Familien=Archiv nach dieser mir bis dahin gänzlich unbekannt gewesenen Urkunde suchen lassen, aber lange vergebens, so dass ich schon zu fürchten begann, sie existire entweder nicht mehr, oder befände sich in fremden Händen, bis sie denn endlich vor Kurzem wirklich im Archiv unter Papieren, wo man sie nicht vermuthen konnte, zufällig aufgefunden worden ist. Sie ist aufs Beste erhalten, ganz so, wie Sie sie beschrieben haben, nur fehlt auch an ihr, wie an der Mehrzahl ihrer noch vorhandenen Schwestern das Siegel, das Pergamentband, woran dasselbe befestigt war, ist jedoch noch daran.

Auf dem Rücken derselben befindet sich der von Ihnen beschriebene mit der Hand gezogene Paraph nur etwas anders wie die von Ihnen gegebene Abbildung, ungefähr so : ℞ⁱᵃ.

Ein früherer Archivar meiner Familie hat demselben auf einer der Urkunde beiliegenden Abschrift und Note die Deutung gegeben : *Remissa peccata vel remissio peccatorum*, was man als Hypothese, wie es mir scheint, auch wohl gelten lassen kann. Ferner befindet sich auf dem Rücken noch die Aufschrift, ebenfalls wahrscheinlich von der Hand eines alten Archivars : *De anno, 1455.*

Herman Caspar et Georg Riedesel

und eine weitere aus neuerer Zeit :

Ablas für *Herman Caspar et Georg Riedesel* / so wider die *Saracenen* gestritten 1455.

welcher letzte Zusatz wohl auf einem irrigen Verstehen der Urkunde beruht.

Die Auffindung dieser bibliographischen und zugleich für meine Familie historische Merkwürdigkeit (es ist dieser Indulgenzbrief von jenen 18. der einzige in den Händen der directen Nachkommen der ursprünglichen Besitzer gebliebene) hat mir so wie den übrigen am Mitbesitz unseres Archivs betheiligten Gliedern meiner Familie nicht geringe Freude gemacht und es ist derselbe nunmehr mit gebührender Sorgfalt und Beilage Ihrer *Nouvelles recherches* so aufbewahrt, dass wohl unsere späten Nachkommen noch den Werth desselben kennen und sich daran erfreuen werden.

Wir verdanken dieses Ihnen, denn ohne die Veröffentlichung Ihrer Forschungen blieb uns wahrscheinlich der Besitz und der Werth der Urkunde noch lange, vielleicht für immer verborgen, auch hätte sie durch Nichtachtung einmal verloren gehen können. Darum habe ich mich denn auch verpflichtet gefühlt, Sie nicht nur von derer Existenz zu benachrichtigen, sondern Ihnen auch den lebhaften Dank meiner Familie und die Versicherung auszusprechen, dass es einem Jeden von uns, vor Allen aber mir, eine grosse Freude sein würde, wenn Sie, hochgeehrtester Herr, sollten Sie wieder einmal nach Deutschland und in unsern Nähe kommen, uns hier besuchen und Gelegenheit geben wollten, Ihnen unsern Indulgenzbrief und vielleicht sonst noch ein oder das andere was Sie interessiren könnte, selbst zu zeigen.

Ich hoffe, mein Brief wird durch die gefällige Vermittelung des Hernn Gesandten Grafen *von Sercey* richtig in Ihre Hände gelangen und mit vorzüglichster Hochachtung habe ich die Ehre zu verharren

Ihr ganz ergebenster

LUDWIG RIEDESEL,
FREIHERR ZU EISENBACH.

Lauterbach, bei *Fulda*
den 19ten *Februar* 1847. [1]

---

1. De la main d'un secrétaire ; signature autographe.

TRADUCTION

TRÈS HONORÉ MONSIEUR,

Dans votre intéressant ouvrage paru en 1840 et intitulé : *Nouvelles recherches sur l'origine de l'imprimerie*, vous avez fait mention d'une Lettre d'indulgence du pape Nicolas V, délivrée aux chevaliers Herman, Gaspar et Georges Riedesel, frères, en faisant observer que vous ne l'aviez pas vue, mais que vous ne pouviez, d'après une notice trouvée aux Archives de Cassel, douter de son existence. Mon attention ayant été attirée sur ce point, j'ai aussitôt fait rechercher dans mes archives de famille ce document qui m'était resté jusqu'alors complètement inconnu, mais ce fut longtemps en pure perte. Je commençais déjà à craindre ou qu'il n'existât plus, ou qu'il fût passé en des mains étrangères, lorsqu'on l'a enfin découvert, par hasard, il y a peu de temps, dans des papiers où l'on ne pouvait soupçonner qu'il se trouvât. La lettre est extrêmement bien conservée et répond exactement à la description que vous en avez donnée ; il n'y manque, comme à la plupart de ses sœurs encore subsistantes, que le sceau [1] ; la bande de parchemin, à laquelle il était fixé, existe encore. Au verso se trouve le paraphe manuscrit que vous avez décrit ; il est seulement un peu différent du facsimilé que vous en avez publié [2] et à peu près ainsi (*R*^ta^ *en facsimilé*) [3].

Un ancien archiviste de ma famille en a donné, sur une copie et une note annexée au document, l'explication suivante : *Remissa peccata vel remissio peccatorum*, hypothèse qui me

---

1. Le sceau a été reproduit par Léon DE LABORDE (*Nouvelles Recherches*, p. 5, col. 2), qui l'avait dessiné lui-même d'après l'original de Cassel. Ce dessin a été reproduit par A. VON DER LINDE, *Geschichte der Erfindung*, t. III, p. 834.

2. *Nouvelles Recherches*, p. 6, col. 1.

3. Ce facsimilé médiocre ne valait pas la peine d'être reproduit ici.

paraît plausible[1]. Il y a aussi sur le verso, très probablement de la main d'un ancien archiviste, cette inscription :

De anno 1455.
Herman Caspar et Georg Riedesel.

et cette encore, plus moderne :

Ablass für *Herman Caspar et Georg Riedesel*
so wider die *Saracenen* gestritten 1455.

Cette dernière addition repose sur une intelligence erronée du document.

La découverte de cette rareté bibliographique et, en même temps, d'un intérêt historique pour ma famille (cette lettre d'indulgence est la seule des 18[2] qui soit restée entre les mains des descendants directs des premiers possesseurs, m'a causé, ainsi qu'aux autres membres de ma famille co-possesseurs de nos archives, une très grande joie, et elle est désormais conservée avec le soin qu'elle mérite et jointe à vos *Nouvelles Recherches*, de sorte que nos lointains descendants puissent encore en connaître la valeur et y prendre plaisir.

C'est à vous que nous devons ce bonheur, car sans la publication de vos *Recherches*, la possession et la valeur de ce document auraient encore longtemps et peut-être toujours été ignorés de nous, et il aurait même pu, méconnu comme il l'était, se perdre quelque jour. C'est pourquoi je me suis senti tenu non seulement de vous informer de son existence, mais encore de vous exprimer les vifs remerciements de ma famille et l'assurance que ce serait une grande joie pour chacun de nous, mais surtout pour moi, si vous reveniez un jour en Allemagne et passiez dans notre voisinage, de recevoir votre visite ici et d'avoir l'occasion de vous

---

1. On sait que cette abréviation, très commune dans diverses chancelleries du moyen âge et de la première Renaissance, signifie simplement *Registrata*. Un certain P. de Villiers, en 1878, a voulu voir dans ce mot abrégé, tel qu'il est donné par Léon de Laborde (*Nouv. Rech.*, p. 6, col. 1, et d'après lui, par A. von der Linde, ouvr. cité, t. III, p. 135), un monogramme de *Gutenberg de Sulgeloch !* Cf. A. von der Linde, t. III, p. 134, note 3.

2. D'après la liste de Léon de Laborde. On en connaîtrait aujourd'hui 24, selon Dziatzko, ouvr. cité, pp. 68-71.

montrer nous-mêmes notre lettre d'indulgence et peut-être aussi un ou deux autres documents qui pourraient vous intéresser.

J'espère que ma lettre vous parviendra exactement par l'obligeant intermédiaire de M. l'ambassadeur comte de Sercey[1], et avec une particulière estime, j'ai l'honneur de demeurer

Votre entièrement dévoué

LUDWIG RIEDESEL,
BARON A EISENBACH[2].

Lauterbach, près Fulda,
le 19 février 1847.

Si je ne me trompe, ces deux lettres contiennent quelques renseignements nouveaux qui ne sont pas sans importance pour l'histoire des lettres d'indulgence. La première d'entre elles montre, en outre, que l'on ne saurait trop veiller à la conservation des documents précieux réunis dans les bibliothèques publiques, et la seconde prouve que les travaux d'érudition ont parfois l'heureux résultat d'attirer l'attention de possesseurs, jusque-là indifférents, sur des trésors enfouis depuis des siècles dans leurs archives de famille, fussent-elles pourvues d'un archiviste, comme c'était le cas chez les barons de Riedesel.

LÉON DOREZ.

---

1. Le comte Edouard de Sercey était alors, en effet, ministre de France à la cour de Hesse grand-ducale et duché de Nassau, à Darmstadt. (*Annuaire Royal et National pour l'an* M D CCC XLVII, p. 35).

2. Il est étonnant que le baron Jean-Hermann de Riedesel, l'amateur d'art fort distingué qui protégea si efficacement Winckelmann, n'ait pas remarqué ce précieux document. Il devait être singulièrement perdu dans de vieilles paperasses, comme le dit assez clairement son descendant Ludwig. Sur Jean-Hermann, voy. *Lettres familières de M. Winckelmann* [trad. par Jansen] (Amsterdam et Paris, 1781, 2 vol. in-8), t. I, p. 132, 185, 249, 253, 261; t. II, p. 147, 158, etc.; abbé DENINA, *La Prusse littéraire*, t. III (Berlin, 1791, in-8), pp. 229-231; et sur d'autres personnages encore de la famille Riedesel, *Allgemeine Deutsche Biographie*, t. XXVIII, pp. 531-534.

LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES HOLLANDAISES

(LEIDEN, UTRECHT, GRONINGEN, AMSTERDAM).

Les Bibliothèques universitaires françaises, arrivées à la vingtième année de leur existence, atteignent actuellement, à côté des Universités, une importance relativement considérable. Leur organisation et leur développement se sont effectués lentement, difficilement, et ces établissements encore jeunes peuvent et doivent prendre pour modèles les grandes bibliothèques de l'étranger dont l'organisation a été améliorée progressivement et est la résultante d'une expérience souvent plusieurs fois séculaire.

Il est donc intéressant et utile d'étudier à l'étranger comment se sont développés et vivent ces organismes complexes que sont les bibliothèques et de chercher dans quelle mesure nous pouvons nous inspirer de leur fonctionnement pour perfectionner le nôtre. En principe, une bibliothèque est et ne peut être partout qu'un dépôt de livres où le lecteur doit trouver toutes les facilités possibles pour son travail et dont le directeur ne doit avoir d'autre but que de conserver intégralement les richesses qui lui sont confiées. Les améliorations auxquelles nous faisons allusion et que l'on pourrait facilement introduire chez nous ne modifieraient donc pas d'une façon sensible leur constitution première ; elles ne porteraient en quelque sorte que sur des points de détail mais points de détails importants.

Dans chaque pays, on s'efforce à l'heure actuelle de développer et d'améliorer le service des bibliothèques. Le récent travail d'ensemble sur les bibliothèques universitaires allemandes de mon collègue et ami M. Laude, bibliothécaire en chef de la Bibliothèque universitaire et municipale de Clermont-Ferrand, a permis d'apprécier le fonctionnement des bibliothèques d'Outre-Rhin les mieux dotées et les mieux organisées de l'Europe. En Alle-

magne, en effet, les bibliothèques universitaires ont pris le plus grand essor. Ces établissements, auxquels les crédits n'ont jamais été ménagés, ont grandi à côté de leurs Universités, sous la surveillance du Curateur, représentant du pouvoir central. Il était donc utile aux bibliothécaires français de connaître dans tous les détails l'organisation de ces établissements florissants. Mais nos bibliothèques, fort mal dotées à l'époque de leur fondation, venues au monde au milieu de l'indifférence ou de l'hostilité, se sont contentées de vivre, tandis que les bibliothèques allemandes en pleine activité augmentaient sans cesse leurs collections. Cette période de croissance, difficile à traverser, est maintenant terminée, et nos bibliothèques peuvent commencer à imiter celles des Universités des pays voisins. Mais nos budgets sont encore très inférieurs, et il ne paraît pas possible actuellement d'obtenir des relèvements importants de crédits. Ne pouvant espérer d'ici longtemps obtenir des allocations suffisantes pour égaler les bibliothèques d'Allemagne, dont les richesses s'accroissent sans cesse grâce à la générosité et à la sollicitude des pouvoirs publics, aux ressources du dépôt légal et aux dons des sociétés régionales, il y a intérêt, pour tous ceux qui s'occupent en France de bibliothéconomie, à connaître le fonctionnement d'établissements similaires, sans doute beaucoup moins riches que les bibliothèques allemandes, mais cependant mieux dotées et plus favorisées que nos bibliothèques françaises.

Telles sont les bibliothèques néerlandaises. En Hollande, en effet, les bibliothèques universitaires très anciennes remontent à l'origine de l'Université à côté desquelles elles se sont développées et ont grandi. Leur constitution n'a guère changé depuis leur fondation. Leurs dépôts sont très riches et le Ministère de l'Intérieur, chargé de l'Instruction publique, favorise de tout son pouvoir, leur accroissement. L'organisation universitaire de ce pays est très intéressante, et je crois utile de faire connaître le fonctionnement détaillé des bibliothèques des Pays-Bas.

Je suivrai, pas à pas, le plan suivi par M. Laude dans son travail sur les bibliothèques allemandes. En adoptant ainsi la même méthode, on pourrait, assez vite, obtenir des monographies utiles et dont la réunion permettrait d'obtenir une vue d'ensemble de l'organisation des bibliothèques universitaires dans les divers pays d'Europe.

Je tiens à faire remarquer ici qu'il n'est nullement question de faire constater l'infériorité de nos bibliothèques universitaires françaises. Je me contenterai d'exposer exactement le fonctionnement des grandes bibliothèques scientifiques des Pays-Bas. Je commencerai par remercier, de leur grande obligeance, tous ceux qui, pendant mon séjour en Hollande, se sont efforcés de me procurer des renseignements intéressants. J'ai trouvé partout le plus aimable empressement, et tous mes collègues hollandais se sont efforcés de me fournir les documents officiels et les renseignements pouvant faciliter mes recherches. Je tiens à remercier tout spécialement M. De Vries, directeur de la bibliothèque de Leiden, et M. Molhuysen, conservateur des manuscrits à la même bibliothèque, pour les renseignements généraux qu'ils m'ont si aimablement communiqués, pendant mon séjour à Leiden.

Déjà, en 1862, Giuseppe Valentinelli[1], dans un travail très complet sur les bibliothèques et les sociétés scientifiques et littéraires des Pays-Bas, faisait remarquer que, depuis le moyen âge, les Hollandais avaient tenu à posséder de belles bibliothèques. Riches par leur commerce et leurs colonies, tolérants et studieux, fiers de leurs villes et de leur pays, les bourgeois de Hollande ont créé de bonne heure des bibliothèques publiques et se sont plu à les accroître de leurs dons et de leurs legs. Très bien fournies en livres de théologie dès leur origine et fondées dans ce but, les bibliothèques, entretenues d'abord par des sociétés religieuses, entre autres les *fratres in commune viventes*, s'accroissent bientôt rapidement au moyen des pamphlets qui constituent une des richesses des bibliothèques de toutes les villes des Pays-Bas. Celles-ci existent même dans les plus petits villages, qui possèdent presque tous, annexés à la maison de ville, plusieurs centaines de volumes.

Nous ne nous occuperons ici que des bibliothèques universitaires de Leiden, Utrecht, Groningen et Amsterdam. A côté de celles-ci, on trouve aussi les bibliothèques scientifiques fort importantes de Haarlem (Bibliothèque du Musée Teyler, très riche en publications de sciences naturelles), de Delft (Bibliothèque de l'École polytechnique), de l'Académie des sciences d'Amsterdam.

---

1. *Delle Biblioteche et delle società scientifico-letterarie della Neerlandia.* Commentario di Giuseppe Valentinelli. Wien, 1862, 261 p. (Separatabdruck der Sitzungsberichte der phil.-hist. Classe der K. Akademie der Wissenschaften. Bd 38, p. 305-563).

Il faut citer aussi la bibliothèque royale de La Haye, sorte de bibliothèque nationale, presque exclusivement composée de livres de littérature, d'histoire et de droit, prêtant largement ses riches collections à toutes les bibliothèques universitaires et municipales du royaume.

Autonomie des bibliothèques universitaires. — Les bibliothèques de Leiden, Utrecht et Groningen sont des établissements d'Etat rattachés comme tout l'enseignement primaire, moyen et supérieur, au Ministère de l'Intérieur des Pays-Bas, tandis que la bibliothèque universitaire d'Amsterdam est, au même titre que l'Université d'Amsterdam, un établissement municipal, sous la surveillance du bourgmestre et du collège des échevins. Au point de vue organisation générale, il y a toutefois peu de différence, le budget étant fourni pour Leiden, Utrecht et Groningen, par le gouvernement hollandais, et pour la bibliothèque d'Amsterdam, par la municipalité de cette ville.

Pour ces quatre bibliothèques, le règlement général est le même. Ce sont des établissements autonomes, distincts de l'Université.

Ici, je dois presque reproduire intégralement ce que disait M. Laude au sujet des bibliothèques universitaires allemandes. Les bibliothèques de Leiden, Utrecht et Groningen relèvent du Ministère de l'Intérieur, par l'intermédiaire du Collège des Curateurs représentant, vis-à-vis du Sénat universitaire, le pouvoir central. Le Collège des Curateurs composé de cinq administrateurs, anciens ministres ou hauts fonctionnaires retraités et d'un secrétaire, est nommé par la reine. Il reçoit du Ministère toutes les instructions relatives au fonctionnement de la Bibliothèque universitaire et les transmet au directeur de la Bibliothèque. Quand le Sénat universitaire, composé de la collectivité des professeurs titulaires des facultés de l'Université, désire se mettre en relations avec le bibliothécaire au sujet d'une modification quelconque du règlement, c'est le Collège des Curateurs, seul trait d'union entre l'Université et l'Administration de la Bibliothèque, qui met celui-ci au courant de la demande du Sénat.

Les bibliothèques universitaires hollandaises n'ont pas, comme les bibliothèques allemandes, la personnalité civile. Elles ne peu-

vent pas plus que l'Université hériter ou plaider en justice. Si la Bibliothèque reçoit un legs de livres ou une dotation, il faut que le Ministre de l'Intérieur l'autorise à recevoir ce legs comme il autoriserait un laboratoire ou un institut.

Ces bibliothèques sont généralement à la fois bibliothèques universitaires et municipales. Elles reçoivent en dépôt les collections de livres des sociétés savantes du pays, et sont toutes logées dans des bâtiments spéciaux, isolés, et généralement bien appropriés à leur destination. La Bibliothèque d'Amsterdam est également autonome, distincte de l'Université, sous la surveillance du Collège des Curateurs nommé par le bourgmestre et le Collège des échevins.

Direction et Personnel. — La Bibliothèque universitaire de Leiden[1], fondée onze ans après la création de l'Université (1575-1586), était alors dirigée, suivant les idées de l'époque, par un professeur. Plus tard, on reconnut qu'il était impossible de s'occuper à la fois d'un enseignement et de la direction d'une bibliothèque, et vers 1823, on eut recours à un homme du métier. On avait donc en Hollande reconnu de bonne heure la nécessité de confier à des hommes spécialement désignés par leurs aptitudes et leurs connaissances, l'administration des bibliothèques. Il faut toutefois regretter que le recrutement des bibliothèques universitaires n'ait pas lieu par voie de concours comme en Allemagne, en France, en Italie et en Belgique. On a toutefois reconnu que l'on ne pouvait à la fois être juge et partie et qu'il était préférable de ne pas avoir un bibliothécaire-professeur, pas plus qu'un curateur-professeur[2].

Les bibliothécaires en chef des Bibliothèques universitaires des Pays-Bas portent le titre de directeur ou *bibliothecaris*. Le Directeur que l'on appelle toujours *bibliothecaris*, sauf dans la correspondance officielle, a sous ses ordres tout le personnel de la bibliothèque. Ce personnel comprend deux catégories : d'un côté, les *conservatoren*, correspondant aux sous-bibliothécaires français, et les *custos*, sorte de surveillants cartographes, formant ce que l'on

1. Pour l'historique, les renseignements sont pris dans Valentinelli.

2. Il faut remarquer en effet que le Collège des Curateurs comprend parfois des universitaires à côté de hauts fonctionnaires de l'État, mais les uns et les autres sont toujours retraités.

pourrait appeler le personnel d'État, et d'autre part, les *klerken* (cartographes) et garçons nommés et payés directement par le bibliothécaire à la semaine ou au mois, sous son autorité immédiate, ne relevant que de lui, et pouvant être, s'il y a lieu, renvoyés du jour au lendemain.

Le personnel scientifique de la Bibliothèque est choisi directement par le Ministre de l'Intérieur. Il n'y a pas d'examen professionnel. Aucune garantie n'est exigée du candidat au poste de bibliothécaire, ni à la Bibliothèque royale, ni dans aucune autre bibliothèque du royaume.

Il n'y a ni stage, ni examen officiel. Toutefois le bibliothécaire en chef de la Bibliothèque royale de la Haye s'efforce de réagir contre cet état de choses et de recruter des volontaires qui sont payés par le gouvernement à raison de 1000 florins par an. Mais cette mesure excellente n'est pas consacrée officiellement.

Il peut y avoir aussi, avec l'assentiment des bibliothécaires, des volontaires travaillant dans les bibliothèques universitaires, mais ils ne reçoivent aucun traitement. Ils ne sont nullement assurés d'y être nommés en cas de vacances, et c'est par suite de circonstances spéciales que le dernier volontaire de la Bibliothèque universitaire de Leiden a été nommé bibliothécaire de la bibliothèque municipale de Haarlem.

Les traitements du personnel variant avec chaque bibliothèque, je passerai en revue le personnel de chacune d'elles séparément, en indiquant les traitements portés au budget de 1903 et en mentionnant les modifications inscrites au projet de budget 1904.

Bibliothèque universitaire de Leiden. Le personnel prévu au budget de 1904 comprend : 1) un directeur (bibliothecaris) 3 500 fl. (7 350 fr.)

Même traitement qu'en 1903. Au budget de 1902, le traitement était de 3 000 fl. L'annotation suivante inscrite au budget de 1903 explique l'augmentation de 500 fl. : « On propose d'accorder au

1) *Staatsbegrooting van 1903.* Hoofdstuk V. Afd. IV Onderwijs-Hoogeronderwijs Art. 95. Rijks Universiteit te Leiden. Bibliotheek.

Een directeur (bibliothecaris) : 3500 fl. Voorgesteld wordt, den bibliothecaris eene traktements verhooging van f. 500 toe te leggen. De om vangrijke werrzaamheden, aan zijne betrekking verbonden, de zorg en de toewijding waarmede hij de belangen den Leidsche bibliotheek behartigt, geven hem aanspraak of deze verhooging.

bibliothécaire une augmentation de traitement de 500 fl. Les nombreux travaux de sa charge, le soin et le dévouement avec lesquels il s'occupe des intérêts de la bibliothèque de Leiden donnent droit à cette augmentation. »

2) Un conservateur des imprimés, 2 500 fl. (6 250 fr.)[1].

3) Un conservateur des manuscrits, 2 000 fl. (4 200 fr.)

En 1903. En augmentation de 500 fl. sur le budget de 1902 avec les motifs suivants :

Au budget de 1898, le traitement du conservateur des manuscrits fut abaissé à 1 500 fl. Le traitement du nouveau titulaire fut maintenu à 1 500 fl. pendant quelques années. Vu sa science et son zèle, il paraît évident de porter ce traitement à 2 000 fl.[2].

4) Un *custos*, 950 fl. (1 995 fr.)[3].

5) Un deuxième *custos*, 700 fl. (1 470 fr.)[4].

Au projet de budget 1904, on trouve la création d'un nouvel emploi d'État.

5a Un garçon, 750 fl.[5].

Cette création est expliquée aux éclaircissements (toelichting) du budget 1904[6].

---

1. Le traitement de ce conservateur figure au budget ainsi :

§ 2. Een conservator tot de bibliotheek voor de drukwerken,	2 000 fl.
§ 2a. personeele toelage van dien conservator,	500 fl.

2. § 3. Een conservator bij de bibliotheek voor de handschriften, 2 000 fl.

Bij de begrooting van het jaar 1898, werd de post jaarwedde van den conservator voor de handschriften met f. 1500 verminderd, aangezien de nieuwe titularis was aangesteld op f. 1500 om na verloop van eenige jaren wanneer van zijne geschiktheid en ijver gebleken is, te worden gebracht op het bedrag van f. 2000. De tijd daarvoor is thans gekomen. De tegenwoordige conservator is nu sedert ruim vijf jaren met groote toewijding werkzaam geweest en heeft de meest duidelijke bewijzen van geschiktheid en ijver gegeven.

3. § 4. Een custos bij de bibliotheek,	950 fl.
4. § 5. Een tweede custos bij de bibliotheek,	700 fl.
5. § 5a. Een bediende.	750 fl.

6. Art. 101c) Een bediende bij de bibliotheek. De eerste bediende bij de bibliotheek die sedert tal van jaren met grooten ijver en tot volle tevredenheid zijner meerderen werkzaam is geweest, mist nog altijd eene vaste aanstelling. Hij fungeert als oudste bediende, tevens belast met de zorg der machines voor centrale verwarming en wordt als zoodanig betaald met het subsidie voor materieele uitgaven. Het is zoowel in zijn persoonlijk belang als in dat van den dienst om hem van eene vaste aanstelling te voorzien. Zijne wedde kan worden gesteld op het bedrag van de belooning, die hij tot dusvev ontving nl. fl. 750 's jaars, met welke som het subsidie voor materieel dan kan worden verminderd.

On propose de transformer en poste définitif payé sur le budget du personnel cet emploi jadis inscrit au budget du matériel. C'est une simple mutation de crédits [1].

Ces fonctionnaires, comme tous les fonctionnaires de l'État hollandais, sont payés tous les trimestres.

A côté de ce personnel nommé à titre permanent et comprenant donc un directeur-bibliothécaire, 2 conservateurs, 2 custos et un garçon, il faut citer le personnel auxiliaire. Ce personnel, dont le traitement figure à l'article 1 du budget matériel, comprenait en 1903 4 klerken et 4 garçons. En 1904, en raison de la modification indiquée plus haut, il ne figurera plus sur ce budget que 3 klerken et 4 garçons. Il n'y a pas d'affectation spéciale. La somme prévue pour leur paiement est fixée par le bibliothécaire seul, qui prélève directement les crédits qu'il juge nécessaires, sur la somme totale de l'article 1, somme s'élevant à 10 300 fl. en 1903 (21 630 fr.) et en 1904 prévue à 9 850 fl., soit 20 068 fr. 50, par suite du transfert du traitement d'un garçon, transfert indiqué plus haut.

Sur ces 21 630 francs de l'exercice 1903, le bibliothécaire de l'Université de Leiden consacre environ 4 200 fl. (8 820 fr.) au paiement des garçons ou klerken, ce qui représente à peu près 1 100 francs pour chacun d'eux. Ce traitement paraît en Hollande assez élevé pour le personnel inférieur et permet un recrutement convenable. Ce n'est d'ailleurs qu'un traitement d'attente, les garçons d'État étant naturellement choisis au fur et à mesure des besoins dans ce personnel supplémentaire [2].

L'organisation et le traitement du personnel variant pour chaque bibliothèque d'une façon considérable, il y a lieu d'indiquer également le budget du personnel des bibliothèques d'Utrecht et de Groningen.

Bibliothèque universitaire d'Utrecht. — Le personnel scientifique comprend un directeur-bibliothécaire, deux conservateurs,

---

1. Nous verrons plus loin que le crédit a été toutefois maintenu au budget du matériel et affecté à un autre emploi.

2. Dans les laboratoires, les musées, les instituts, on trouve fréquemment des portiers et garçons de service dont le traitement n'est quelquefois pas supérieur à 100 florins par an (210 fr.). Ces petits fonctionnaires se contentent de ce faible subside, étant presque tous pensionnés des Indes Orientales.

un amanuensis, un gardien et trois garçons. Les traitements sont les suivants :

1) Un directeur-bibliothécaire, 3000 fl. (6 300 fr.)[1].

2) Un premier conservateur, 1900 fl. (3 990 fr.)[2]. augmenté en 1903 de 200 fl.

3) Un deuxième conservateur, 1300 fl. (2 730 fr.)[3]. prévu au budget de 1904, 1100 fl. (2 310 fr.) en 1903.

4) Un amanuensis, 800 fl. (1 680 fr.)[4]. augmenté en 1903 de 200 fl.

5) Un gardien, 650 fl. (1365 fr.).

6) Un premier garçon, 700 fl. augmenté en 1903 de 100 fl. et proposé en 1904 pour 900 fl.[5].

7) Un garçon, 500 fl. [6].

8) Un garçon, 400 fl. [7].

Il n'y a pas ici comme à Leiden de personnel auxiliaire à titre

---

1. *Staats Begrooting 1903*. Utrecht Rijks Universiteit. — Personeel. Bibliotheek. Art. 99.

§ 1) Een directeur (bibliothecaris) 3000 fl.

2. § 2) Een eerste conservator bij de bibliotheek... Het is wenschelijk daarin eenige verbetering te brengen. Voor den eerste conservator, die sedert Januari 1889... in functie is wordt daarom eene verhooging van fl. 200 uitgetrokken.

3. § 3) Een tweede conservator bij de bibliotheek.

Dans le Staats Begrooting 1904, on trouve au sujet du deuxième conservateur l'indication suivante : Mochten ten vorigen jare enkele beambten bij de bibliotheek der Rijks Universiteit te Utrecht in het genot van eene verhooging van jaarwedde worden gesteld, thans komen een tweetal der overigen daarvoor in aanmerking. De wedde van den tweeden conservator is niet in overeenstemming met de diensten die hij bewijst, bovendien is hij reeds sedert Januari 1890 in functie ; voorgesteld wordt hem eene salarisverhooging van fl. 200 tot te kennen.

4. § 4) Staats begrooting 1903.

Voor den amanuensis die sedert Juli 1886 in functie is wordt daarom eene verhooging van fl. 200 uitgetrokken.

5. § 5-6) Staats begrooting 1903.

Een bediende 700 fl.

Het is voorts wenschelijk, de wedde van den eerste zaalbediende, die met Juli 1898, in dienst is gekomen, met te fl. 100 te verhoogen.

Projet de budget 1904 — ... Ook de eerste bediende is een zeer verdienstelijk ambtenaar, die grooten wetenschappelijken aanleg bezit, wat o. a. hieruit blijkt, dat hij dit jaar, zonder ooit eenig college te hebben bijgewond, met goed gevolg het doctoraal examen in de Nederlandsche letteren aflegde ; voor hem is mede eene vergrooting van fl. 200 op de begrooting gebracht.

. Art. 7) Een bediende, 500 fl.

7. Art. 8) Een bediende, 400 fl.

permanent payé sur le budget matériel. La construction des nouveaux bâtiments de la bibliothèque universitaire d'Utrecht exigera probablement un personnel plus nombreux.

Bibliothèque universitaire de Groningen. La Bibliothèque universitaire de Groningen est la moins importante des trois bibliothèques royales. Nous verrons que le personnel est moins rétribué qu'à Utrecht et surtout qu'à Leiden, favorisé au point de vue budgétaire tant pour le matériel que pour le personnel. Cette inégalité de traitement, surtout quand le nombre du personnel varie avec l'importance du dépôt, semble partir d'un principe tout à fait opposé à celui qui règle l'avancement dans les bibliothèques universitaires françaises.

Ici le personnel comprend un directeur, un conservateur, un amanuensis et deux garçons.

1) Un directeur-bibliothécaire, 2000 fl. (4 200 fr.)[1].

2) Un conservateur, 1200 fl. (2 520 fr.)[2].

On demande pour 1904 une augmentation de 100 fl. conformément à la proposition des Curateurs.

3) Un amanuensis, 800 fl. (1 680 fr.)[3].

4) Un garçon, 700 fl. (1 470 fr.)[4].

Augmenté en 1903 de 100 fl.

5) Un deuxième garçon, 550 fl. (1 155 fr.)[5].

Augmenté en 1903 de 100 fl.

Sur le budget du matériel, 11 000 florins en 1903, il est prélevé environ 300 florins pour le personnel temporaire.

---

1. Staatsbegrooting 1903. Rijks Universiteit te Groningen. Bibliotheek. Personeel.
Art. 102c. 1) Een directeur (bibliothecaris), 2000 fl.

2. Staatsbegrooting 1904.
Wat den conservator betreft is eenige verhooging zijner jaarwedde nader wenschelijk gebleken. In overeenstemming met het vorstel van Curatoren wordt zijne jaarwedde thans tot een bedrag van fl. 1300 uitgetrokken.

3. Art. 3) Een amanuensis, 800 fl.

4. Art. 4) Een bediende, 700 fl.
Staatsbegrooting 1903.

5. Staatsbegrooting 1903. Een bediende 550 fl.
De jaarwedden van de bedienden bij de bibliotheek zijn laag, vooral als men rekening houdt met den diensttijd van deze beambten. De eerste bediende is met 1 April 1889 in functie gekomen en heeft een traktement van fl. 600; de tweede bediende, die fl. 450 salaris heeft, werd met 16 December 1895 benoemd. Tot verbetering van hunne positie wordt voor ieder fl. 100 meer uitgetrokken.

Les promotions sont décidées par le Ministre, qui ne les soumet à la ratification des Chambres qu'au moment où il le juge utile. Malgré la sollicitude réelle des pouvoirs publics qu'attestent les détails minutieux des exposés des motifs qui accompagnent les demandes d'augmentation, les bibliothécaires n'ont pas malheureusement, comme en Allemagne, la certitude d'arriver dans un temps fixé par les règlements à un traitement déterminé le jour où le bibliothécaire se décide à entrer dans l'administration. Il y a donc, comme en France, absence de promotions obligatoires qui sont de règle en Allemagne. Pour les trois bibliothèques d'État, nous ne trouvons donc pas un classement basé sur l'ancienneté ou les services rendus. Le seul avancement que nous constations est l'avancement au choix, insuffisant sans doute, mais préférable encore à la stagnation forcée qui existe en France depuis le nouveau mode de classement. Les bibliothécaires hollandais peuvent encore espérer du Ministère une augmentation, non certaine comme en Allemagne mais toujours possible. Ils ne sont pas réduits comme leurs collègues de France à attendre, pour être promus d'une classe à une autre, le départ, le décès ou la retraite d'un de leurs collègues plus anciens. Les bibliothécaires ne jouissent pas non plus des avantages accessoires dont sont favorisés les bibliothécaires allemands. Pas plus en Hollande qu'en Belgique et qu'en France, les directeurs des bibliothèques ne reçoivent de supplément fixe (Funktionszulage) comme leur collègues germaniques. Les indemnités de logements sont ici inconnues et les directeurs de bibliothèques ne sont pas logés. Seuls les custos sont chargés de la garde des bâtiments et ont ainsi le logement. Les distinctions honorifiques sont plutôt rares, et comme dans toutes les administrations où l'émulation et le zèle n'existent plus, faute d'encouragement, il se produira un moment où le recrutement sera difficile. Dans un pays où les promotions et l'avancement sont très incertains et très lents en raison du petit nombre d'établissements, où l'on ne tient peut-être pas encore assez compte, à notre avis, des efforts et des travaux accomplis par un personnel d'élite ne ménageant ni son temps ni sa peine, et où les bibliothèques sont, grâce à l'impulsion de leur personnel, riches et prospères, il sera difficile de compter toujours sur l'amour du métier et le désintéressement de ces fonctionnaires dont la valeur scientifique n'est pas suffisamment rémunérée.

Bibliothèque universitaire d'Amsterdam. L'Université d'Amsterdam est exclusivement municipale. Les professeurs sont nommés par le Collège des Curateurs avec l'approbation du bourgmestre et du Conseil des Échevins. Le budget de cette Université importante surtout au point de vue de l'enseignement médical est en totalité à la charge de la ville d'Amsterdam. La bibliothèque de l'Université est en même temps bibliothèque municipale, et pour pouvoir être au courant des dépenses qu'exigent le personnel et le matériel de cette riche bibliothèque, il faut consulter le *Gemeenteblad*, journal officiel de la commune d'Amsterdam.

En parcourant le détail du budget communal, on trouve en 1903 (projet de budget 1904) les renseignements suivants concernant le personnel :

1) Un bibliothécaire	en 1903[1].	3600 fl. =	7740 fr.
Augmentation proposée en 1904		3800 fl. =	8160 fr.
En 1901, le traitement n'était que de 3400 fl.		3400 fl. =	7320 fr.
2) Personnel	en 1903[2].	11700 fl. =	25155 fr.
Propositions pour 1904		14000 fl. =	30100 fr.

En 1902 le traitement du personnel non compris le bibliothécaire n'était que de 10500 fl. soit 22575 fr. et en 1901 de 9900 fl. soit 21285 fr. Cette augmentation des crédits s'explique, d'une part par un léger accroissement du personnel, d'autre part par un relèvement des traitements des fonctionnaires dont on a voulu récompenser le mérite et le zèle.

Pour 1903, le budget global du personnel est ainsi réparti :

I. 1 bibliothécaire-adjoint[3] :	1800 fl. =	3870 fr. »»
En 1904 le traitement sera porté à	2000 fl. =	4200 fr. »»
II. 2 assistants[4] :		
chacun d'entre eux reçoit	1100 fl. =	2365 fr. »»
Pas de modifications en 1904.		

1. Gemeenteblad Amsterdam 1903. Art. 1) Jaarwedde van den Bibliothecaris :

Reken. 1901	Reken. 1902	Begroot. 1903	Begroot 1904
3400	3600	3600	3800

2. Art. 2) Jaarwedde van het personeel.

Reken. 1901	Reken. 1902	Begroot. 1903	Begroot. 1904
9900	10500	11700	14000

3. 1 adjunct-bliothecaris.

Begroot. 1903	Begroot. 1904
1800	2000

4. 2 assistenten bij de bibliotheek : ieder 1100 fl.

III. 2 employés à 900 fl.[1] chacun, soit 1 935 fr. »»
Pas de modifications en 1904.

IV. 4 amanuenses[2] recevant en 1903 :

le premier	650 fl. =	1 397 fr. 50
proposé en 1904 pour	800 fl. =	1 720 fr. »»
le second	650 fl. =	1 397 fr. 50
même allocation en 1904.		
le troisième	550 fl. =	1 182 fr. 50
proposé en 1904 pour	600 fl. =	1 290 fr. »»
le dernier, chargé d'ouvrir et de fermer la bibliothèque, reçoit	500 fl. =	1 075 fr. »»

La même somme est inscrite au budget pour 1904.

V. 1 conservateur pour la bibliothèque Rosenthal[3].

Cette bibliothèque, comme nous le verrons plus loin, constitue un fonds spécial des collections de la bibliothèque. Elle est placée dans une salle séparée, avec un conservateur particulier pour le cataloguage des livres hébreux constituant la presque totalité de ce fonds. Le donateur, M. Rosenthal, vient de léguer à la ville d'Amsterdam un capital de 25 000 florins en obligations ville d'Amsterdam à 4 % dont la rente inscrite au budget permet de porter le traitement de conservateur qui s'élevait en 1903 à 600 fl. = 1 290 fr. à 2 000 fl. = 4 300 fr., afin que cette section soit ouverte tous les jours au public.

---

1. 2 beambten bij de bibliotheek : ieder 900 fl.

2. 4 amanuenses.

Begroot. 1903	Begroot. 1904
650	800
650	650
550	600
500	500

Pour le dernier en 1903 avec l'explication suivante : Een amanuensis met het oog op de ruimere openstelling der bibliotheek.

3. 1 conservator bij de Bibliotheca Rosenthaliana.

Begroot. 1903	Begroot. 1904
600	2000

VI. 2 conservateurs temporaires en 1903,[1].

l'un à	600 fl.	= 1 290 fr.
l'autre à	1 100 fl.	= 2 365 fr.

En 1904, il est proposé 3 conservateurs temporaires, dont l'un recevra 500 fl. = 1 075 fr. Ce troisième conservateur sera chargé de cataloguer la section médicale de la bibliothèque, cataloguage un peu négligé depuis la mort d'un conservateur spécialiste en 1894. Ce sont ici des fonctionnaires dont on ne trouve trace qu'à Amsterdam. On inscrit au budget des sortes d'indemnités afin de charger des juristes, des médecins, des philologues ou des orientalistes de la partie méthodique de certaines branches de la bibliothèque. Ces fonctionnaires, temporaires comme l'indique leur nomination, considèrent cette indemnité comme un supplément de traitement et rendent naturellement moins de services à la bibliothèque qu'un fonctionnaire nommé à titre définitif. En pratique, cette innovation n'a pas rendu tous les services qu'on aurait pu en attendre.

VI *bis*. 1 conservateur temporaire,[2]. 450 fl. = 967 fr. 50

VII. 1 employé pour le musée Vondel,[3]. 800 fl. = 1720 fr.

Ce musée, logé dans la bibliothèque, renferme tous les manuscrits, dessins, ouvrages et éditions des œuvres de Vondel.

Art. 3). Subvention aux assistants, employés et amanuensis pour le service du soir[4].

Cette subvention, destinée à remunérer le personnel assistant aux séances du soir, était, en 1901, de 400 fl., soit : 861 fr.

---

1. 2 tijdel. conservatoren,

een	600 fl.
een	1 100 fl.

Begroot 1904.

3 tijdel conservatoren,

een	600 fl.
een	1 100 fl.
een	500 fl.

	Begroot 1903.	Begroot 1904.
2. Een tijdelijk conservator :	450 fl.	450 fl.
3. Een ambtenaar tevens van het Vondelmuseum :	800 fl.	1 720 fl.

4. Art. 3) Toelagen aan personeel voor den avonddienst.

Reken. 1901.	Reken. 1902.	Begroot. 1903.	Begroot. 1904.
400	489	1 000	1 000

En 1904, il est demandé la même somme qu'en 1903, soit : 1 000 fl. = 2 150 fr.

Le chiffre de cette subvention est calculé ainsi :

La bibliothèque ouvre le soir pendant 46 semaines à 6 jours par semaine, soit 276 séances du soir. Pour ces séances, il faut comme personnel : un amanuensis recevant un florin par jour, tantôt un assistant recevant deux florins ou un employé 1 florin 50, soit en moyenne par soirée un florin soixante-quinze. Le personnel du soir coûte donc 2 fl. 75 × 276 = 759 fl., pour mémoire 800 fl.

Les 200 florins restants servent à rétribuer l'employé chargé de la garde de l'établissement.

Le personnel coûte donc à la ville d'Amsterdam, en 1903, 16 300 fl., soit 35 045 fr. Il y avait inscrit au budget, en 1901, 13 700 fl. ou 29 455 fr. Nous trouvons en 1904 : 18 800 fl. = 40 420 fr.

Il y a donc eu, tant en création qu'en augmentation de salaires, 10 965 fr. dans l'espace de trois ans.

C'est une preuve de l'augmentation de la bibliothèque d'Amsterdam, qui s'accroît sans cesse par les dons des particuliers et des sociétés savantes qui fusionnent avec la bibliothèque centrale leurs bibliothèques particulières. C'est aussi à l'honneur de la ville d'Amsterdam, qui ne craint pas, malgré la difficulté de boucler un budget sans cesse insuffisant par suite des travaux de voirie, de canaux et de digues, à doter magnifiquement la première ville du royaume d'une Université importante, et à fournir à celle-ci et aux citoyens d'Amsterdam une bibliothèque bien organisée, riche et fréquemment ouverte, mais malheureusement encore fort mal logée et très à l'étroit dans un bâtiment lamentable et répondant fort peu à sa destination.

Comme dans les bibliothèques d'État, le personnel est ici peu sûr d'une augmentation certaine arrivant à date fixe comme chez les voisins d'au delà du Rhin. Mais en tenant compte des ressources budgétaires, il est à peu près certain qu'un fonctionnaire zélé et méritant reçoit presque toujours la récompense de son mérite, et plus d'un fonctionnaire français serait heureux d'être rétribué de la même façon que ses collègues de Leiden ou d'Amsterdam.

Retraites. — D'après la loi hollandaise du 9 mai 1890[1], tout fonctionnaire civil a droit à une pension quand il a atteint soixante-cinq ans d'âge ou quarante ans de service. La retenue pour la pension ne s'effectue pas, comme chez nous, par un prélèvement régulier d'un tant pour cent sur le traitement annuel du fonctionnaire. Elle ne porte que sur les quatre premières années de service, mais pendant ces quatre ans, le fonctionnaire verse à titre de retenue une somme correspondante à la moitié du traitement d'un an, c'est-à-dire pendant cette période 12 1/2 °/₀ par an.

Pour que la veuve et les enfants de moins de 18 ans aient droit à une pension, il faut que le fonctionnaire verse 5 °/₀ de son traitement intégral pendant toute sa carrière[2]. La veuve touche alors le quart de la retraite qui aurait été assurée à son mari et chaque enfant reçoit aussi le douzième de la somme que le père aurait reçue comme retraite.

Avant la loi de 1890, il fallait, pour assurer ces retraites, ne verser que 2 °/₀. Les fonctionnaires ayant commencé leur service sous le régime antérieur à 1890 continuent à jouir de ce traitement de faveur.

Budget du matériel. — Nous devons procéder ici, comme pour le budget du personnel, à l'examen de chaque bibliothèque en particulier, les budgets et le détail de chaque somme inscrite au budget général du Ministère de l'Intérieur variant avec chaque Université. Après l'examen des budgets des bibliothèques de Leiden Utrecht et Groningen, le *Journal Officiel* de la ville d'Amsterdam nous donnera le détail des sommes affectées au matériel de la bibliothèque universitaire et municipale d'Amsterdam. Nous ferons remarquer avant cet examen détaillé, que ces budgets sont en progression constante. Sans pouvoir atteindre de longtemps la prospérité qu'ont connue, depuis 1870, les bibliothèques universitaires allemandes, ces budgets sont bien supérieurs aux budgets français, qui n'ont guère varié depuis 1884. Alors que les relations internationales se sont étendues, que des pays nouveaux au point

---

1. Wet van den 9 den Mei 1890, tot regeling van de pensioenen der burgerlijke ambtenaren. Art. 3.

2. Wet van den 9 den Mei 1890 tot regeling van het pensioen der weduwen en weezen van burgerlijke ambtenaren.

de vue scientifique commencent à faire paraître tous les jours des nouvelles publications périodiques, que la spécialisation et les sciences nouvelles ont donné naissance à des publications de jour en jour plus nombreuses, les budgets français sont restés les mêmes, et dans les bibliothèques universitaires françaises sévit ce qu'on pourrait appeler la « crise du périodique ». L'état florissant des bibliothèques allemandes commençait, faute de crédits croissants, à péricliter, et l'étude récente de M. Roquette : *Die Finanzlage der deutschen Bibliotheken* (Leipzig, 1902) s'efforçait de montrer que la prospérité allemande était en décroissance, et les moyens divers d'y remédier montraient la gravité du mal. En 1904, à la suite de cette étude, les budgets allemands ont été de nouveau augmentés. Strasbourg voit sa dotation passer de 80 000 à 100 000 marks.

En raison de l'habitude prise par le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique des Pays-Bas, d'inscrire au budget annuel des dépenses nouvelles, justifiées soit par les desiderata motivés des bibliothécaires, soit par les enseignements nouveaux, les bibliothèques hollandaises sont moins sujettes à ces variations et à ces crises financières.

Le budget de la bibliothèque universitaire de Leiden est particulièrement intéressant. Il montre en détail la sollicitude du gouvernement pour faire de ses bibliothèques de véritables dépôts, où tout ce qui paraît d'important dans le monde est recueilli et conservé. Les autres ministères contribuent par des donations pécuniaires à enrichir ces bibliothèques, qui constituent ainsi des collections remarquables, et où le travailleur, dans n'importe quelle science, est sûr de trouver un document de valeur et un livre utile à consulter.

A côté des budgets annuels et réguliers, il faut tenir compte de ce fait, que le gouvernement accorde assez facilement des subventions pour permettre d'acheter, dans les grandes ventes, des collections dont l'absence était vivement regrettée à la bibliothèque.

Bibliothèque universitaire de Leiden. Le budget du matériel pour 1903 comprend dix articles, dont le premier est complètement laissé à la disposition du bibliothécaire.

Les neuf autres ont une attribution déterminée, chaque article correspondant à l'acquisition de livres d'une spécialité donnée.

Les curateurs qui, comme nous l'avons vu plus haut, sont le seul intermédiaire entre l'administration de la bibliothèque et les facultés, transmettent à chacune d'entre elles l'indication de la somme fixée par le ministère pour achat de livres la concernant. Les facultés doivent alors s'entendre avec le bibliothécaire pour l'achat des livres et périodiques. Elles laissent presque toujours ce dernier s'acquitter seul de ce soin.

Art. 1. Fonds laissés à la disposition absolue du bibliothécaire[1] : 10 300 fl. = 21 630 fr.

Ce crédit sert au paiement du personnel inférieur, au chauffage et nettoyage, à la reliure, aux achats de livres et périodiques de bibliographie et d'intérêt général et aux frais de bureau. On y adjoint une légère somme pour crédits extraordinaires. En 1903, les 10 300 florins ont été employés de la façon suivante :

1) Traitement du personnel inférieur (4 klerken et 4 garçons), 4 200 fl. = 8 820 fr.

Ce personnel, comme nous l'avons vu à propos du budget du personnel, est nommé directement par le bibliothécaire, qui peut le congédier quand il le juge utile.

2) Chauffage et nettoyage, 850 fl. = 1 785 fr.

La bibliothèque n'ouvrant pas le soir et fermant en hiver à trois heures, il n'y a pas de frais d'éclairage prévus au budget. Une grande partie du crédit sert à rétribuer deux femmes pour nettoyer les locaux toute l'année.

Une troisième femme est attachée pendant les vacances à titre auxiliaire pour le grand nettoyage de la totalité du bâtiment.

3) Reliure et achat de livres de bibliographie et d'intérêt général, 3 400 fl. = 7 140 fr.

4 200 fl. sont consacrés à la reliure, qui se fait en grande partie à la bibliothèque, dans une maison attenante, que l'État a récemment acquise dans ce but. Ce crédit sert à rétribuer un relieur et le surplus est employé à l'achat des fournitures et à la reliure de quelques ouvrages peu nombreux par des praticiens de la ville.

4) Frais de bureau et d'impression, 950 fl. = 1 995 fr.

Une partie de ce crédit est employée à l'impression du catalogue des acquisitions, catalogue dont nous parlerons en détail plus loin.

---

1. Begrooting 1903. Leiden Rijks-Universiteit. Bibliotheek, art. 96a.

1) Bibliotheek, 10 300 fl.

5) Crédits extraordinaires, 900 fl. = 1 890 fr.

Ce dernier paragraphe a été ajouté à l'article 1 du budget du matériel en 1898, sur la demande du bibliothécaire. Il comprend 500 fl. (1 050 fr.) uniquement affectés à combler les lacunes des collections. Les 400 florins restant servent à payer en partie, par annuités, l'impression d'une encyclopédie japonaise imprimée spécialement à un seul exemplaire pour la bibliothèque universitaire de Leide à Tokyo [1]. On a prévu pour cette acquisition un crédit extraordinaire de 800 fl. en 1902, 400 fl. en 1903 et 400 fl. en 1904.

Ce premier article est en augmentation de 400 florins sur le budget de 1902, en raison de l'extension des locaux et de l'augmentation du crédit de chauffage. Cette augmentation est justifiée au budget, ainsi que l'annuité accordée par l'encyclopédie citée plus haut, le Tripitaka.

Dans le projet 1904, ce crédit ne doit plus être que de 9 850 fl., puisque un garçon, payé jadis sur cet article, sera dorénavant rétribué directement par l'État et figure pour 750 fl. dans le budget du personnel. (V. plus haut budget du personnel.)

Mais à la suite d'une demande au Ministère par les trois bibliothécaires des Universités royales, on accorde à partir de 1904 une subvention de 300 fl. pour l'impression mensuelle du catalogue des nouvelles acquisitions [2]. Un crédit de même valeur est accordé

De uitbreiding van den omvang van de bibliotheek en het daarmede gepaard gaande drukker gebruik, alsmede de behoefte aan meer verwarming ten gevolge van de vergrooting der localiteit, maken eene verhooging van de toegestane som noodzakelijk. Daarvoor wordt fl. 400 aangevraagd. Aangezien voor 1902 fl. 800 als buitengewoon krediet is toegestaan voor den aankoop van het ten vorigen jare vermelde Japansche werk, terwijl daarvoor in 1903 en in 1904 nog fl. 400 zou worden vereischt, is het totaal bedrag van 10 300 fl. voor de bibliotheek voor 1903 dus gehandhaafd.

1. Nous verrons au chapitre des dons et subventions par quels crédits sont payés les 3 000 florins nécessaires à l'acquisition complète de cet ouvrage.

2. Zitting 1903-1904. Staatsbegrooting voor het dienstjaar 1904. Vde Hoofdstuk. IVde Afdeeling Hooger ondervijs. Rijks Universiteit te Leiden. *Toelichting.*

Art. 102a. Minder is noodig voor volgnummer : 1) f. 450. In verband met het voorstel, hiervoren toegelicht, om een bediende, die tot dusver uit den post voor materieel word bezoldigd, eene vaste aanstelling te verleenen, valt fl. 750 op dit onderdeel vrij.

Daartegenover staat eene verhooging met fl. 300. Tusschen de directeuren der Rijksbibliotheken bestaat sedert eenigen tijd eene geregelde samenwerking om de uit den aard der zaak steeds beperkte geldmiddelen op de nuttigste wijze te besteden, zoodanig, dat elke bibliotheek bij voorkeur datgene aanschaft wat elders niet is aanwezig is. Het voortdurend overleg, de uitwisseling van lijsten omtrent de nieuwe aanwinsten, en het

également aux bibliothèques d'Utrecht et de Groningue. Ces catalogues existaient déjà plus ou moins, mais ils n'avaient pas de consécration officielle, aucun article de budget n'assurant leur existence d'une façon définitive.

Art. 2. Ici commencent les crédits affectés à une faculté ou à un enseignement déterminé.

Théologie[1], 700 fl. = 1470 fr.

En 1902 ce crédit n'était que de 400 florins.

On a augmenté cet article de 300 florins, vu les lacunes de la bibliothèque.

Une nouvelle augmentation de 100 fl. soit 400 fl. de plus qu'en 1902 est proposée pour 1904 où ce crédit atteindra 800 fl. = 1580 fr.

Art. 3. Droit et Économie politique[2],

En 1903, 1500 fl. = 3150 fr.

Ce crédit n'était en 1902 que de 1000 fl.

Il est augmenté de 500 fl. pour acheter de grandes collections existant déjà à la bibliothèque, mais destinées au séminaire de la faculté. Il est bien spécifié que c'est là un crédit extraordinaire et que les années suivantes il sera alloué seulement une modeste annuité pour mettre au courant cette petite bibliothèque annexe.

---

bijhouden van een catalogus den nieuwe werken en periodieken in de zusterbibliotheken vordert echter eenige uitgaven. Ter bestrijding daarvon is voor elke der drie Universiteits bibliotheken eene som van fl. 300 op de begrooting gebracht.

1. Staatsbegrooting 1903. Hoofdstuk V. Afd. IV. Hooger onderwijs. Art. 96[a].

§ 2. Aankoop van boeken voor de faculteit der goodgeleerdheid 700 fl.

De universiteitsbibliotheek is van nieuwere theologische werken zeer slecht voorzien. Talloze malen klagen de studenten dat zij er op dit gebied geen voldoende litteratuur vinden. Om daaraan te gemoet te komen wordt de post met bovenvermelde som verhoogd.

Staatsbegrooting 1904. Art. 102[a]. Art. 2. Met 1903 is eene verhooging van 300 fl. toegestaan om te voorzien in de leemte aan nieuwere theologische werken in de Universiteitsbibliotheek. Het is gebleken dat deze verhooging wel wat klein is geweest; vandaar dat thans nog fl. 100 meer wordt aangevraad.

2. Staatsbegrooting 1903. Art. 96 [a]. § 3. Aankoop van boeken voor de faculteit der rechtgeleerdheid fl. 1.500.

Meer is noodig voor volgnummer : § 3, fl. 500. Het is wenschelijk dat ter beschikking van de hoogleeraren op de collegekamers aanwezig zijn enkele werken, zooals een volledig Staatsblad, enkele rechtsgeleerde werken en de voornaamste periodieken om die gedurende de lessen te kunnen raadplegen. Een aankoop voor eens zal te dien einde noodig zijn, terwijl in volgende jaren met een klein aanvullingssubsidie zal kunnen worden volstaan.

En effet en 1904 nous ne trouvons plus à l'article 3 que 1100 fl. soit 100 fl. de plus qu'en 1902[1].

Art. 4. Médecine[2],

En 1903, 1500 fl. = 3150 fr.

Pas de modifications en 1904.

Ce crédit suffit à peine aux achats de périodiques.

Les ouvrages et traités sont achetés généralement par la bibliothèque universitaire de Groningue. En raison du prêt très facile entre bibliothèques, cette disposition ne cause aucun dommage.

Art. 4a. Psychiatrie[3].

En 1903, 350 fl. = 735 fr.

Pas de modifications en 1904[4].

Ce crédit a été ajouté depuis quelques années. C'est d'ailleurs une règle que suit toujours le gouvernement hollandais. Quand on crée un enseignement nouveau ou quand on s'aperçoit qu'une spécialité est très mal représentée dans les collections de la bibliothèque, le ministère accorde toujours pendant plusieurs années une forte subvention pour achats de livres et de périodiques. Plus tard, il la transforme en subside annuel moins élevé[5].

Nous verrons les mêmes subventions accordées à l'archéologie, à l'histoire des Indes néerlandaises, aux langues romanes.

Art. 5. Sciences mathématiques, physiques et naturelles. En 1903[6], 2 100 fl. = 4 410 fr.

---

1. Staatsbegrooting 1904. Art 102a § 3. Aankoop van boeken voor de faculteit der rechtsgeleerdheid 1100 fl.

Minder is noodig voor volgnummer :

§ 3) 400 fl. — In overeenstemming met de bij de begrooting voor het loopende jaar bij dit onderdeel gegeven toelichting is de voor 1903 toegestane verhooging van 500 fl. thans tot fl. 100 teruggebracht.

2. Staatsbegrooting 1903. Art. 96a § 4. Aankoop voor boeken voor de faculteit der geneeskunde 1500 fl.

Staatsbegrooting 1904. Art. 102a § 4 Aankoop voor boeken voor de faculteit der geneeskunde 1500 fl.

3. Staatsbegrooting 1903. Art 96a § 4a. Psychiatrie, 350 fl.

4. Staatsbegrooting, 1904. Art. 102a, § 4a. Psychiatrie, 350 fl.

5. A la demande du bibliothécaire, l'Université de Lille est entrée dans cette voie, et il a été accordé par le Conseil de l'Université un crédit extraordinaire de 1 029 fr. 65 pour achats de livres d'odontologie et de législation civile comparée.

6. Staatsbegrooting, 1903. Art. 96a, § 5. Wis-en natuurkunde, 2 100 fl.

Meer is noodig voor volgnummer :

..... 5) De behoefte aan meerdere boekwerken doen zich bij de wis-en natuurkun-

En 1902, ce crédit s'élevait seulement à 1 600 fl.

Vu le prix de plus en plus élevé des ouvrages et la nécessité d'acquérir des périodiques, une augmentation de 500 florins est accordée en 1903.

Au budget de 1904, cette augmentation est maintenue [1].

Art. 6. Lettres et philosophie [2].

En 1903, 1 300 fl. = 2 730 fr.

En 1904, 1 300 fl. = 2 730 fr.

Art. 6ª. Archéologie [3].

En 1903, ce crédit est de 1 400 fl. (2 940 fr.).

En 1902, on avait accordé pour cette branche, déjà fort bien dotée, 1 200 fl.

En 1904, on propose les chiffres de 1902, soit 1 200 fl.

Art. 6ᵇ. Histoire des Indes Néerlandaises [4].

En 1903, 500 fl. = 1 050 fr.

C'est une subvention accordée pendant quelques années pour pouvoir doter la bibliothèque des ouvrages et collections indispensables à un enseignement nouvellement créé.

Pas de modifications pour 1904.

Art. 6ᶜ. Langues et littérature romanes [5].

---

dige faculteit meer en meer gevoelen, en is thans zeer dringend geworden. Naar eenige uitbreiding van de verzameling periodieken, aankoop van enkele meerdere nieuwe boekwerken en geleidelijke aanvulling van leemten in de standardwerken wordt sinds jaren uitgezien.

1. Staatsbegrooting, 1904. Art. 102ª, § 5. Wis-en natuurkunde, 2 100 fl.

2. Staatsbegrooting, 1903. Art. 96ª, § 6. Letteren en wijsbegeerte, 1 300 fl.

Staatsbegrooting, 1904. Art. 102ª, § 6. Letteren en wijsbegeerte, 1 300 fl.

3. Staatsbegrooting, 1903. Art. 96ª, § 6ª. Archælogie, 1 400 fl.

Meer is noodig voor volgnummer :

§ 6ª, 200 fl. — Het bedrag van archaeologische werken is verleden jaar tot fl. 1 200 teruggebracht. Het schijnt echter wenschelijk voor een keer nog fl. 200 meer toe te staan.

Staatsbegrooting, 1904. Art. 102ª, § 6ª. Archaeologie, 1 200 fl.

Minder is noodig voor volgnummer :

§ 6ª. 200 fl. de som voor 1903 als buitengewoon krediet voor eenmal toegestaan.

4. Staatsbegrooting, 1903. Art. 96ª, § 6ᵇ. Geschiedenis van Nederlandsch-Indie, 500 fl.

Staatsbegrooting, 1904. Art. 102ª, § 6. Geschiedenis van Nederlandsch-Indie, 500 fl.

5. Staatsbegrooting, 1903. Art. 96ª, § 6. Romaansche taal-en letterkunde, 300 fl.

Meer is noodig voor volgnummer :

... 6ᶜ) 200. — De wenschelijkheid is gebleken dem lector voor de romaansche taal- en letterkunde te voorzien van literatuur ten behoeven van zijn lessen. Het is niet moge-

En 1902, pour cet article, il avait été alloué 100 fl.

En 1903, augmentation de 200 fl., soit en tout 630 fl.

En 1904, même crédit qu'en 1902, soit 100 fl.

Art. 7 A la bibliothèque universitaire de Leiden et dans le même bâtiment se trouve rattachée une section orientale administrée par les professeurs de langues orientales. On accorde à cette bibliothèque en 1903 un crédit de 1 160 fl. pour achat et surtout pour impressions d'ouvrages orientaux. En 1904 on ajoute au crédit régulier de 1 160 florins un crédit extraordinaire de 1 000 florins[1].

Nous trouvons donc, sans compter les fonds attribués à la bibliothèque orientale, qui forme une sorte de section à part, que la Bibliothèque universitaire de Leiden dispose pour le matériel en 1903 d'un crédit de 19 950 fl., soit 42 792 fr. 50; et en 1904, de 40 420 francs. Il faut défalquer de ce crédit 7 955 fl., nécessaires au chauffage, nettoyage, reliure, frais de bureau, traitement du personnel inférieur en 1903, et en 1904, 7 505 fl.

Il reste donc pour 1903, 25 787 fr. 25; et en 1904, 24 284 fr. 25. Ce budget est bien inférieur aux budgets des bibliothèques universitaires allemandes, mais nous verrons qu'il est presque doublé par les dons et les rentes qui lui sont alloués par les donateurs depuis

---

lijk de kosten ten laste van den toch reeds beperkten algemeenen post van letteren en wijsbegeerte te brengen. Een subsidie van 100 fl. wordt derhalve op de begrooting gebracht, benevens een extrakrediet van fl. 200 voor dadelijken aankoop.

Staatsbegrooting 1901. Art. 102ᵃ) § 6ᵉ Romaansche taal-en letterkunde.

Minder is noodig voor volgnummer :

§ 6ᵉ. fl. 200. Ook det bedrag is voor het loopende jaar uitgetrokken als buitengewoon subsidie.

1. Staatsbegrooting 1903. Art. 96ᵃ § 7. Oostersche letterkunde en drukken van oostersche werken 1 160 fl.

Staatsbegrooting 1904. Art. 102ᵃ § 7. Oostersche letterkunde en drukken van oostersche werken 1 160 fl.

Art. 102ᵃ § 7ᵃ. Idem Buitengewoon 1 000 fl.

§ 7ᵃ 1000. In de bibliotheek der Rijks-Universiteit te Leiden bevinden zich wetenschappelijke bronnen, die voor de historie, de geographie en de ethnographie van centraal en westelijk Azië van de hoogste waarde zijn, n. l. bijna al de berichten, die in den loop der eeuwen omtrent dat gedeelte der wereld in China werden te boek gesteld. De bearbeiding van deze wetenschappelijke schatten kan alleen met vrucht geschieden door wie als sinoloog tevens grondig kenner is van het Arabisch, Perzisch, enz. De gelegenheid om de bewerking van deze bronnen ter hand te doen nemen bestaat thans, en mag niet worden verzuimd. Daarvoor wordt een buitengewoon subsidie van fl. 1 000'sjaars uitgetrokken.

deux siècles. Nous sommes encore loin de la somme prévue par M. Adalbert Roquette dans son étude sur la situation financière des bibliothèques allemandes[1]. Le bibliothécaire de l'université de Goettingue reconnait nécessaire une somme de 57 000 marks pour acheter les ouvrages édités en Allemagne et à l'étranger en 1900. Il divise ce crédit de la façon suivante :

Publications parues en Allemagne en 1900,	24 000 Mks.
Publications étrangères en 1900,	18 000 Mks.
Livres anciens,	4 500 Mks.
Frais de reliure,	10 500 Mks.

En 1903, il faudrait 80 000 Mks.

Aucune bibliothèque, pas même en Allemagne, ne jouit pour acquisition de livres d'un tel budget. Aussi faut-il examiner avec attention le projet de M. Roquette, projet consistant à grouper par régions les grandes bibliothèques allemandes. Grâce à un prêt très large et très étendu, avec l'aide de catalogues toujours à jour, il serait possible de classer ainsi les bibliothèques allemandes : Au premier rang, on trouverait Berlin et Munich au nord et au sud de l'empire. Puis, en seconde ligne, viendraient Kœnigsberg et Breslau pour l'Est, Hambourg pour le Nord, Leipzig au centre, Gœttingue pour le Hanovre et la Hesse, Bonn pour le pays rhénan, Strasbourg pour le Sud-Ouest et Tubingue pour le Wurtemberg. Les bibliothèques moins riches seraient rattachées à chacun de ces dépôts plus importants suivant leur répartition topographique.

Cette disposition, faute de crédits suffisants, est déjà en vigueur en Hollande où, par suite d'entente, la Bibliothèque royale de la Haye n'achète que des livres de théologie, de jurisprudence et de littérature. La Haye n'étant qu'à dix minutes de Leide, et les prêts étant assurés d'une façon très large entre toutes les bibliothèques du royaume, la Koninklijke Bibliotheek n'achète que fort peu de livres de médecine et de sciences, le grand dépôt pour la Hollande se trouvant dans les bibliothèques universitaires. Celles-ci se partagent également les achats, et de préférence Leide acquiert les périodiques de médecine et de sciences, Utrecht les ouvrages et périodiques d'histoire, Groningue les ouvrages de médecine et

1. *Die Finanzlage der deutschen Bibliotheken dans Sammlung bibliothekswissenschaftlicher Arbeiten. Heft 16.*

de sciences, empruntant, quand il y a lieu, les périodiques même du mois aux bibliothèques voisines.

Par suite de cette entente, très utile aux travailleurs, grâce aux catalogues mensuels des quatre grandes bibliothèques du royaume, les achats d'ouvrages en double sont totalement supprimés, et moyennant des subsides faibles mais suffisants pour l'achat de la littérature contemporaine, les bibliothèques hollandaises possèdent dans leurs dépôts à peu près tout ce qui est indispensable pour les recherches scientifiques de leurs nombreux lecteurs pour ce qui concerne la littérature hollandaise et allemande. Il faut remarquer, toutefois, que les périodiques français sont moins nombreux que les journaux allemands et que le fonds médical français est en particulier assez mal représenté à Leiden[1].

Les budgets des bibliothèques universitaires d'Utrecht et de Groningue ne sont pas détaillés comme celui de Leide. Ils comprennent seulement une somme globale qui est ensuite répartie suivant les besoins.

A Utrecht, le budget matériel était en 1903 de 12 300 fl., soit 21 830 fr. ; on constate une augmentation sur 1902 de 800 fl. pour achats d'ouvrages indispensables de médecine et de sciences[2].

En 1904, on propose comme budget du matériel de la bibliothèque d'Utrecht 13 200 fl., soit 27 060 fr.

Les augmentations sont donc de 900 florins nécessités par le coût du catalogue collectif de Leiden, Utrecht et Groningue, pour l'achat de livres pour la conférence de sanscrit nouvellement

---

1. La médecine hollandaise est d'ailleurs soumise à l'influence allemande et d'Outre-Rhin viennent à titre définitif ou provisoire une grande partie des professeurs des facultés néerlandaises.

2. Staatsbegrooting, 1903. Utrecht. Rijks Universiteit. Materieel. Bibliotheek, 12 300 fl. Meer is noodig voor volgnummer.

800 fl. — Het gedeelte van het subsidie voor de bibliotheek dat bestemd is voor de faculteit der geneeskunde en voor die der wis- en natuurkunde, is niet meer toereikend.

Voor aankoop van nieuwe werken, vooral ten behoeve van de medische faculteit, is nagenoeg geen geld beschikbaar, omdat het geheele beschikbare bedrag moet worden besteed aan tijdschriften en vervolgwerken. Dat eischt voorziening, indien met wil dat de hoogleeraren op de hoogte blijven van hum vak.

créée et afin d'augmenter légèrement le crédit des livres pour la théologie et les sciences[1].

Au budget 1904 figurent aussi les crédits nécessaires à la reconstruction de la bibliothèque universitaire d'Utrecht, dont le premier projet remonte à 1879. Il est accordé pour 1904 une première annuité de 25000 fl., soit : 51 250 fr.[2].

---

1. Staatsbegrooting 1904. Vde Hoofdstuk. IVde Afdeeling. Hooger onderwijs Rijks Universiteit te Utrecht. Art. 106a. Materieel. § 3 Bibliotheek : 13 200 fl.

Meer is noodig voor volgnummer :

3) fl. 900. — Hierin is fl. 300 begrepen voor onkosten in verband met het overleg tusschen de verschillende bibliotheeken om niet meer dan noodig is dubbelen aan te schaffen zooals hiervoren is toegelicht bij geliksoortigen post voor de Rijks-Universiteit te Leiden.

Door te instelling van het lectoraat in het sanskriet is eene verhooging onvermijdelijk van het voor de letterkundige faculteit beschikbare bedrag voor aankoop van boeken. De theologische faculteit houdt na aftrek der kosten voor tidjschriften en vervolgwerken eene zoo kleine som voor boeken over, dat eenige aanvulling zeer wenschelijk is. De faculteit der wis-en natuurkunde is met de verleden jaar toegestane hoegere som niet ten volle gebaat. Om in deze behoeften te voorzien wordt fl. 600 meer uitgetrokken.

2. Art. 106 b. Verbouwing en uitbreiding. Bibliotheek. — Sedert langejaren is door curatoren aangedrongen op uitbreiding en verbetering der Universiteitsbibliotheek. Reeds in 1878 werd het onvoldœnde van den toestand erkend en op de Staatsbegrooting voor 1879 door den toenmaligen Minister van Binnenlandsche Zaken an eerste termijn van 25 000 fl. uitgetrokken voor een nieuw bouwplan, dat echter niet tot uitvoering is gekomen.

Het zal zeker wel geen betorg behoeven, dat de noodzakelijkheid eener uitbreiding sinds dien tijd nog dringender is geworden.

In 1886 zag men zich zelfs genoodzaakt als tijdelijke voorziening in het gebrek aan bergruimte een hulplokaal in huur te nemen op ± 15 minuten van het bibliotheekgebouw gelegen.

De gebreken van den tegenwoordigen toestand zijn vele.

Behalve het algemeene gebrek aan ruimte springt het geheel onvoldoende van de leeskamer in het oog; zij is in plaats van een ruim, goed verlicht, rustig gelegen en droog vertrek, in waarheid een bekrompen, slecht verlicht, door straatrumoer verontrust en kilheid en mufheid ademend lokaal.

De tweede conservator en de amanuensis moeten darin hunne werkzaamheden verrichten, te midden van het publiek, tot schade van hun werk en tot vermindering van de toch reeds weinig talrijke zitplaatsen.

Ook de eerste conservator beschikt over geen afzonderlijke kamer, doch is verplicht die te deelen met den concierge en met den binder.

Ruimte voor administratie, voor geregelde uitgifte van boeken enz. ontbreekt geheel. Ook uit het oogpunt van brandgevaar is het bestaande gebouw in alle opzichte af te keuren, en bij een onverhoopten brand, ware redding der kostbare verzameling vrijwel onmogelijk.

Verbetering in deze nog langer uit te stellen, komt den ondergeteekende niet verant-

Nous verrons plus loin les nécessités qui ont forcé le gouvernement hollandais à rebâtir cette bibliothèque, en examinant en détail les bâtiments des bibliothèques universitaires hollandaises.

D'après les renseignements aimablement fournis par M. Van Someren, Bibliothécaire de l'Université d'Utrecht, il était prévu, sur le crédit de 12300 fl. (1903) environ 9000 fl. pour achats de livres, le reste du crédit servant aux reliures, impressions, etc.

Le budget du matériel de la bibliothèque universitaire de Groningue est encore plus faible. Il était en 1903 de 11 000 fl.[1] qui en 1904 sont portés à 11 300 fl., les 300 fl. d'augmentation devant être consacrés à l'impression du catalogue de Leiden, Utrecht et Groningue.

Ces 11 300 fl. étaient employés, d'après M. Van t'Haarst, bibliothécaire de l'Université de Groningue, en 1903 de la façon suivante : 9000 fl. servaient aux achats de livres, soit 18 900 francs. On consacre 1 470 fr. (700 florins) à la reliure, 600 fl. (1 260 francs) à l'éclairage, chauffage, nettoyage. Le reste sert à rétribuer le personnel temporaire et aux menues dépenses. Ces crédits, surtout ceux de la reliure, sont fort insuffisants, et cette bibliothèque est la moins bien dotée des bibliothèques universitaires hollandaises.

La Bibliothèque universitaire et municipale d'Amsterdam est

---

woord voor. Een plan voor een nieuwe gebouw is ontworpen, dat zonder aankoop van terrein kan worden uitgevoerd, daar het Rijk eigenaar is van een perceel op den hoek der Wittevrouwenstraat en der Rietsteeg, grenzend van de tegenwoordige bibliotheek. Op dit Rijksterrein ware een gebouw op te richten, bevattende dienstlokalen, woning concierge, leeszaal met bureau van uitleening en kamers voor den bibliothecaris en de conservatoren; in een dezer laatste vertrekken zouden tevens de handschriften zijn onder te brengen. Op de plaats der vroegere bibliotheeklokalen aan de Rietsteeg zal een volkomen brandvrij boekenmagazijn worden gesticht.

De kost zijn op fl. 166 000 geraamd, centrale verwarming en verlichting van boekenmagazijnen en leeszaal inbegrepen.

Hiervoor wordt op 1904 een erste termijn von fl. 25000 uitgetrokken.

1. Staastsbegrooting 1903. Rijks-Universiteit te Groningen. Materieel. — Bibliotheek : 11 000 fl.

Staatsbegrooting 1904. Rijks Universiteit te Groningen. Art. 109). Materieel : § 2) Biblioteek, 11300 fl.

Meer is noodig voor volgnummer :

2) 300 fl. — Deze som is uitgetrokken voor onkosten in verband met het overleg tusschen de verschillende bibliotheken om niet meer dan noodig is dubbelen aan te schaffen, zooals hiervoren is toegelicht bij gelijksoortigen post voor de Rijks-Universiteit te Leiden.

mieux pourvue. Les crédits alloués permettent de constituer dans la plus grande ville du royaume une bibliothèque importante en rapport avec les progrès constants de l'Université. La municipalité d'Amsterdam ne ménage pas les crédits et nous voyons en consultant le « Gemeenteblad » que les budgets de la bibliothèque sont chaque année augmentés. Le budget total (personnel et matériel) atteignait en 1902, 29 903 fl. 77 cents. Il était en 1903 de 31 700 fl. On prévoit en 1904, 36 000 florins, soit 75 600 fr.

Pour le matériel nous trouvons en 1903 les articles suivants[1] :

A. Achats de livres, reliure, impressions, etc.	13 400 fl. »»
En 1901 le crédit était de	13 405 fl. 43
En 1902 on octroie à cet article	13 600 fl. »»
On prévoit pour 1904	15 200 fl. »»
B. Chauffage, éclairage, nettoyage.	
Chiffre prévu en 1903	1 200 fl. »»
Pas d'augmentation en 1904.	
C. Entretien du mobilier	300 fl. »»
En augmentation de 200 fl. sur 1901.	
Même crédit en 1904.	
D. Dépenses imprévues 500 fl. en 1903 et en 1904.	
Portées en fin d'exercice en 1902, à	1 020 fl. »»

Le journal communal prévoit le détail de l'emploi de l'article 4 par spécialités.

La disposition est identique à celle du budget de l'Université de Leiden. On fixe toutefois ici une somme globale pour les abonnements et ouvrages en cours, les acquisitions d'ouvrages nouveaux étant prévues seulement par laboratoires ou facultés.

---

1. Gemeenteblad Amsterdam 1903.

[Projet de budget 1904 de la bibliothèque].

	Reken 1901.	Begroot 1902	Begroot 1903	Begroot 1904
Art. 4) Aankoop en onderhoud van boeken.	13 405,43	13 600	13 400	15 200
Art. 5) Verlichting, Verwarming, Schoonmaken en Waterlevering.	816,39	900	1 200	1 200
Art. 6) Onderhoud van meubelen.	102,83	300	300	300
Art. 7) Diverse uitgaven.	741,19	500	500	500
Devenu en fin d'exercice.		1 020		

Il est proposé pour 1904[1].

1)	Abonnements et suites,	4 500 fl.

soit 500 fl. d'augmentation sur le budget 1903.

2)	Livres pour le laboratoire d'anatomie path.,	10 fl.
3)	— des cliniques,	75 fl.
4)	— d'hygiène,	200 fl.
5)	— de chimie,	150 fl.
6)	— de chimie et pharmacie,	150 fl.
7)	— de botanique.	50 fl.
8)	— de dermatologie,	130 fl.
9)	— de physiologie des plantes,	100 fl.
10)	— de zoologie,	75 fl.
11)	pour la pharmacie modèle[2],	60 fl.
12)	Livres de théologie,	150 fl.
13)	— droit,	500 fl.
14)	— de médecine,	400 fl.
15)	— de sciences mathématiques et naturelles,	450 fl.
16)	Ouvrages d'histoire et de géographie[3],	500 fl.

1. Gemeenteblad. Amsterdam 1904 :

Art. 4). Voor het aakoopen von boeken :

1)	Tijdschriften en vervolgwerken,	4 500 fl.
2)	Werken voor het laboratorium, ziektek., ontleedkunde,	10 fl.
3)	— ziektekunde,	75 fl.
4)	— gezondheidsleer,	200 fl.
5)	— scheikunde,	150 fl.
6)	— scheikunde en pharmacie,	150 fl.
7)	— plantkunde,	50 fl.
8)	— huidziekten,	130 fl.
9)	— plantenphysiologie,	100 fl.
10)	— dierkunde,	75 fl.
11)	Werken voor de model-apotheek,	60 fl.
12)	Godgeleerde werken,	150 fl.
13)	Rechtsgeleerde werken,	500 fl.
14)	Geneeskundige werken,	400 fl.
15)	Wis en natuurkundige werken,	450 fl.

2. Pharmacie communale où les étudiants en pharmacie déjà à la Faculté font leur stage. V. Loi sur la pharmacie.

3. 16)	Geschiedk. en aardrijkskundige werken,	500 fl.
17)	Letterkundige werken,	550 fl.
18)	Werken over handel, nijverheid, enz.,	150 fl.
19)	Algemeene en bibliographische werken,	400 fl.
20)	Andere werken in alle vakken,	2 000 fl.
21)	Bindwerk.	2 400 fl.
22)	Drukwerk,	1 000 fl.
23)	Schrijf-en werkloon,	1 000 fl.
		15 200 fl.

17) Livres de littérature, 550 fl.
18) Livres de commerce, industrie, etc.. 150 fl.
19) Ouvrages généraux et de bibliographie, 400 fl.
20) Autres ouvrages de tout genre, 2000 fl.
Cet article est en augmentation de 500 fl. sur 1903 où il n'y avait d'inscrit que 1 500 fl.
21) Reliure, 2 400 fl.
On accorde en 1904, 400 fl. de plus.
22) Impression, 1200 fl.
200 fl. de plus qu'en 1903.
23) Travaux d'écriture, 1 000 fl.
200 fl. de plus qu'en 1903.

Nous verrons plus loin, au chapitre des dons, que la Bibliothèque d'Amsterdam reçoit un grand nombre de bibliothèques de sociétés qui viennent ainsi compléter ses collections.

En raison des crédits alloués, la Bibliothèque est suffisamment riche en littérature scientifique contemporaine.

Service des achats. — A Leiden, le bibliothécaire seul est chargé du service des acquisitions. Nous avons vu plus haut que le Ministère de l'Intérieur assignait, indépendamment des sommes laissées directement et officiellement à la disposition du bibliothécaire, des crédits spéciaux pour chaque faculté, mais celles-ci doivent s'entendre avec le bibliothécaire, qui seul achète les volumes en choisissant dans la liste des desiderata des facultés, quand celles-ci en produisent, ou suivant les demandes directes des professeurs intéressés. Il y a bien, officiellement prévue, une Commission d'achat où chaque faculté est représentée par un professeur et dont les cinq membres devraient se joindre au bibliothécaire pour le choix des volumes à acheter, mais celle-ci ne se réunit plus depuis longtemps. Elle s'est dissoute d'elle-même, trouvant, comme en Allemagne, qu'elle faisait plus de mal que de bien, ne permettant que très tard les acquisitions de volumes, puisqu'elle ne peut se réunir fréquemment, et surtout empêchant l'acquisition d'ouvrages d'occasion, qui sont toujours vendus depuis longtemps quand la Commission se réunit.

Ces Commissions n'existent plus que sur le papier à Utrecht et à Groningue. A Amsterdam, la Commission se réunit une fois par an dans le cabinet du bibliothécaire. La séance n'est pas consa-

crée à la discussion des achats. C'est une causerie sur l'orientation des acquisitions dans l'année. Il n'y a pas de registre des demandes. Les professeurs s'adressent directement au bibliothécaire pour lui signaler l'utilité d'acquérir des ouvrages qui leur paraissent utiles.

En Hollande comme en Allemagne, les libraires communiquent à la bibliothèque et aussi aux professeurs compétents les ouvrages récemment parus en France, en Angleterre, en Allemagne sans aucun frais et dans la semaine qui suit leur apparition. Ces livres sont adressés « ter inzage ». Le bibliothécaire peut donc s'assurer *de visu* de la valeur d'un ouvrage et un professeur qui reçoit du libraire-fournisseur de la bibliothèque un volume en communication qu'il désire y voir entrer le transmet au bibliothécaire avec l'indication des raisons qui militent en faveur de l'acquisition.

Tout lecteur peut également demander l'achat d'un ouvrage qu'il ne peut trouver à la bibliothèque. Il trouve dans la salle du prêt des imprimés spéciaux où il indique s'il désire que l'ouvrage soit acheté ou emprunté dans une autre bibliothèque[1].

Le bibliothécaire conserve les demandes des ouvrages qu'il n'a pu se procurer soit parce qu'ils sont épuisés, soit faute de crédits, et en tient compte sur un registre spécial. Il note également les ouvrages demandés par les personnes ou les bibliothèques situées hors de Leiden et ces volumes sont achetés si le bibliothécaire les juge dignes d'entrer à la bibliothèque.

Avant le 25 septembre de chaque année le bibliothécaire transmet au collège des Curateurs, qui le fait parvenir au Ministre, un rapport détaillé sur les acquisitions, les dons et les échanges dont il assure seul la responsabilité. Ces rapports doivent être fournis également par tous les chefs de service de l'Université[2].

---

1. De ondergeteekende... zocht tevergeefs in den catalogus.

Hij acht aanschaffing van dit werk raadzam.

Hij heeft dit werk spoedig noodig en zou het gaarne alhier voor zijne rekening uit eene andere Bibliotheek ter inzage ontvangen.

Leiden,..... 190 .

(Onderteekening).

2. Ministerie van Binnenlandsche Zaken. 30. December 1880 L^a L-L. Afdeeling.

.....

Art. 3. Zij zenden jaarlijks, uiterlijk op 25 september, aan Curatoren een uitvoerig verslag omtrent de door hen beheerde verzameling of inrichting.

Richesse et accroissement des bibliothèques universitaires. — Les bibliothèques universitaires hollandaises, fondées dès le XVIe siècle, possèdent comme les bibliothèques universitaires allemandes d'importantes collections de livres anciens, incunables et manuscrits.

Nous trouvons ainsi en empruntant ces renseignements à la Minerva de 1903 :

	Volumes	Incunables	Manuscrits
Leiden	190 000	»»	6 400 dont 3 400 orientaux.
Utrecht	250 000	»»	»»
Groningen	100 000	»»	700

Ces bibliothèques, comme nous l'avons indiqué au début, en empruntant ces renseignements à Valentinelli, ont eu des débuts très modestes. Simples dépôts d'associations religieuses elles se sont rapidement augmentées. Ainsi la bibliothèque universitaire d'Utrecht date de 1581. En 1634, elle contenait déjà 457 manuscrits. En 1682 elle reçoit une dotation de 200 fl. et en 1688 on oblige au dépôt légal les imprimeurs d'Utrecht.

En 1688 on commence à constituer la bibliothèque de Groningue. En 1811 on trouve 8189 volumes reliés et en 1815 le budget s'élève à 3 500 fr.

L'historique de la bibliothèque d'Amsterdam a été fait par son bibliothécaire actuel le Dr Burger[1]. Cet historique sert de préface au catalogue des manuscrits depuis 1578 paru en 1902. D'abord bibliothèque municipale, cette bibliothèque n'est devenue bibliothèque universitaire qu'en 1878.

Nous trouvons donc ici comme en Allemagne, des bibliothèques très anciennes mais possédant jusqu'au XIXe siècle fort peu de livres avec des budgets dérisoires. L'accroissement n'a été sensible

---

Dit verslag loopt over het laatst verstreken studiejaar en betreft :

a) Het personeel.

b) Den toestand van het gebouw.

c) Den toestand van het meubilair.

d) Den toestand van de verzameling of inrichting.

e) De aanwinsten en verliezen, met vermelding of de aanwinsten door koop, ruil of geschenk zijn verkregen.

1. Eenige mededeelingen over de geschiedenis van de Amsterdamsche Bibliotheek en hare handschriften verzameling door Dr C. P. Burger. Amsterdam, 1902, 39 p. 8. [Overgedrukt uit den Handschriften-Catalogus 1902.]

que depuis 1800 et l'influence centralisatrice de l'empire français n'a pas été sans agir sur l'accroissement des bibliothèques. Le roi Louis de Hollande, puis l'empire français ont annexé aux bibliothèques universitaires un grand nombre de bibliothèques privées et de sociétés religieuses et ont contribué ainsi à augmenter les collections. En 1814, le gouvernement hollandais a respecté cet état de choses et maintenu ou augmenté les crédits affectés aux achats de livres. C'est de 1810 en effet que date l'ère de prospérité des grandes bibliothèques hollandaises.

A côté des crédits d'État pour achats de livres, crédits étudiés en détail précédemment, nous trouvons ici comme causes d'accroissement : 1° Les legs et les fondations ; 2° les dons ; 3° les échanges ; 4° les livres acquis par les laboratoires, et autres services.

Legs et fondations. — *I. Bibliothèque de Leiden.* La Bibliothèque de l'Université de Leiden reçoit fréquemment des bibliothèques entières qui viennent améliorer l'état des collections et combler les lacunes que peuvent présenter telle ou telle branche de la science. C'est ainsi que souvent des professeurs lèguent l'ensemble de leur bibliothèque composée de livres pieusement recueillis pendant toute une carrière de savant sur un sujet bien limité et constituant avec les brochures, tirés à part et périodiques, une collection d'une valeur considérable.

Parmi ces donations, l'une des plus récentes et des plus importortantes est la donation Tiele.

Madame Tiele, veuve du célèbre professeur de la Faculté de théologie, a légué à la Bibliothèque tous les livres que possédait son mari. Ces livres sont conservés dans une salle spéciale où a été transporté l'ancien cabinet de travail du maître. Les livres sont placés à l'endroit où il avait coutume de les mettre. Le cadre est resté le même. Devant le bureau, couvert des objets familiers, se trouve le fauteuil qui semble attendre celui qui a réuni patiemment une des plus belles collections d'ouvrages sur l'histoire des religions. C'est la *Tiele's Kamer*, offrant au travailleur un tout complet, surtout sur l'histoire religieuse de l'Assyrie et de la Perse.

Afin de ne pas laisser décroître l'importance de cette collection, Madame Tiele a, en outre, légué un fonds spécial destiné à acquérir des livres nouveaux et à continuer l'achat des périodiques repré-

sentés dans la *Tiele's Kamer*. Ce fonds est administré par deux personnes dont le bibliothécaire, ami personnel du défunt, fait actuellement partie. Les volumes sont achetés et choisis par leurs soins et donnés ensuite à la bibliothèque.

Non contente d'avoir assuré ainsi la continuation et l'accroissement de la *Tiele's Kamer*, Madame Tiele achète encore fréquemment d'importants ouvrages qui viennent augmenter le fonds Tiele.

Il existe encore d'autres legs tels que le legs Perizonius pour l'histoire et la philosophie, legs s'élevant à 200 fl. par an. Ce revenu, administré par deux professeurs, sert à acheter des livres qui sont ensuite donnés à la Bibliothèque.

La fondation Stolp est spécialement réservée à la théologie. Le crédit annuel doit être affecté à des médailles distribuées aux lauréats d'un concours et, s'il y a un reliquat, à des achats de livres qui, en réalité, absorbent presque toujours l'ensemble du crédit.

M. Thorbecke a légué également une somme importante dont le revenu sert à distribuer des prix et acquérir des volumes de droit et d'économie politique. Ces volumes, suivant la volonté du donateur, doivent porter à côté du timbre de la Bibliothèque un timbre spécial avec l'inscription : fonds Thorbecke et être reliés en rouge.

Le legs Chatelain produit 600 fl. de revenu par an. Administrée par les curateurs, cette somme est réservée chaque année à tour de rôle aux facultés de droit, lettres, sciences et médecine. La faculté de théologie, suivant la volonté du donateur, ne doit pas profiter du legs. Ici, et c'est l'exception, la reliure des volumes est payée avec le produit du revenu.

On doit y joindre aussi le legs Warner, spécialement réservé à l'acquisition de livres orientaux. Ce legs est administré par les *interpretes legati Warneriani*, qui sont actuellement M. de Goeje, professeur de langue et de littérature arabe, et le Dr Juijnboll, privat-docent de langue et de littérature javanaises. Ces personnes, qui ne font pas partie du personnel de la bibliothèque, achètent les ouvrages et les lui transmettent.

L'État intervient en outre quand une bibliothèque importante est mise en vente et renferme des périodiques et des ouvrages que ne possèdent pas les bibliothèques universitaires. Une large subvention est toujours allouée. Nous avons vu plus haut que le Ministère de l'Intérieur accordait quand il y avait lieu des crédits

extraordinaires pour l'acquisition d'ouvrages spéciaux. La bibliothèque de Leiden a commencé en 1902 l'acquisition de l'ouvrage japonais le Tripitaka[1]. Cet ouvrage est extrêmement important pour l'histoire des religions, l'ethnographie et l'histoire de l'Asie centrale. C'est un recueil de documents collectionnés par des savants bouddhistes. Il comprend 2000 volumes et coûte 3000 fl. Le Ministère de l'Intérieur pour favoriser l'acquisition de cet ouvrage rarissime et capital pour les études d'antiquités et d'histoire de Java a accordé dans ce but un crédit extraordinaire de 800 fl. en 1902, de 400 fl. en 1903 et de 400 fl. en 1904, soit 1 600 fl. Les directeurs de la fondation Teyler à Haarlem ont donné une subvention de 600 fl. et le Ministère des Colonies a complété la somme en apportant une contribution de 800 fl. Ici donc comme en Allemagne, les sociétés savantes et d'autres ministères que celui dont dépendent les bibliothèques universitaires accordent d'importantes subventions pour l'achat d'ouvrages d'un intérêt scientifique de premier ordre.

La bibliothèque Thysius, située dans un bâtiment spécial, est accessible au public de midi à une heure aux jours d'ouverture de la Bibliothèque universitaire. C'est toutefois à cette dernière qu'il faut s'adresser si l'on veut emprunter des ouvrages faisant partie de cette collection spéciale riche surtout en pamphlets. Le fonds premier de cette série a été légué en 1653 par Thysius à la ville de Leide et le revenu affecté par lui à son accroissement a permis et permet de le tenir au courant.

II. *Bibliothèque d'Utrecht.* — La bibliothèque d'Utrecht est moins bien partagée que celle de Leiden. Elle n'a pas de legs et aucune fondation n'existe. Le Ministère lui accorde quelquefois des crédits extraordinaires. C'est ainsi que le budget de la bibliothèque a été augmenté une année de 2 000 fl. consacrés à la vente Royaards (Histoire générale et théologie). Des bibliothèques

1 Cet ouvrage parut en 1681 et on a trouvé il y a une trentaine d'années, dans un monastère près de Kyoto, les vieux bois originaux. En 1875 l'Indian Office de Londres en avait obtenu un exemplaire. Grâce aux instances du professeur de Groot, le professeur Kumero Tsuboi de l'Université de Kyoto a eu l'amabilité de faire tirer un exemplaire pour l'Université de Leiden. Voir *Jaarboek der Rijks Universiteit te Leiden* 1901-1902. Leiden, Brill, B. 52-53 et *Museum, Maandblad voor philologie en geschiedenis.* Octobre 1903.

entières ont été cédées à la bibliothèque universitaire, lors du décès de leur possesseur. Tels sont les legs des livres du professeur Pols (riche collection d'ouvrages de droit pénal), Moltzer (philologie néerlandaise), Francken (philologie classique), Van Tienhoven (médecine et bactériologie).

III. *Bibliothèque de Groningen.* — Le Ministère accorde aussi des crédits extraordinaires pour achats d'une partie ou d'une bibliothèque complète. La bibliothèque a reçu également des livres des professeurs Ranke (importante collection de périodiques de chirurgie), Riedel (Horatiana). Elle possède aussi par suite d'un legs les Groningana du chevalier Backer.

Le Groninger Universiteitsfonds, à la demande du professeur Van Hamel, a décidé depuis 1902 d'accorder pendant une période de cinq à dix ans, suivant la durée de la publication, un subside de 60 fl. pour l'acquisition par la bibliothèque de l'Université d'un exemplaire de l'Atlas linguistique édité par MM. Gilliéron et Edmont[1].

IV. *Bibliothèque d'Amsterdam.* — Cette Bibliothèque reçoit le fonds Potgieter qui s'élève actuellement à 500 fl. et qui sera de 2 000 à 3 000 fl. à la mort des usufruitiers.

La Bibliothèque a reçu également depuis 1875 les livres de littérature et d'histoire de Potgieter, les bibliothèques médicales du Dr De Rive, du Prof. Lehmann (1880), Van Geuns Heynsius (1881), des professeurs Tilanus (1883), Wurfbain, J. Tilanus (1891), Hertz (1892), du Dr Allebé (1893), et Dr Da Costa Gomez de la Penha (1899).

En sciences naturelles elle s'est accrue des collections du Dr v. d. Sande Lacoste en 1887, et en droit, littérature et théologie des bibliothèques de MM. De Bosch, Kemper, Schimmelpenninck, Hilman (1881), Godefroi (1882), De Vries (1884), Van Eeghen (1887), De Bull, professeur Beaujon, Mme de Vries, Korthals, Brugmans (1892), Suringar, Mme Potgieter (1898), MM. Van Eik Dentex (1899), Hingot, De Koning (1901), Prof. Boot (1902).

En 1880, la Bibliothèque *Rosenthaliana* fut constituée à l'aide de l'importante bibliothèque hébraïque et sémitique de M. Rosenthal.

---

1. *Jaarboek der Rijks Universiteit te Groningen* 1901-1902. Groningen, Wolters. b. 81.

Cette bibliothèque est logée dans un local spécial qui jusqu'en 1903 ouvrait deux jours par semaine ses collections au public. Nous avons vu au budget du matériel de la bibliothèque d'Amsterdam que M. Rosenthal venait de léguer à la ville 25 000 florins dont la rente 4 % devait être employée à augmenter le traitement du conservateur spécialement chargé de l'administration de ce fonds afin que la Bibliothèque Rosenthaliana soit ouverte tous les jours aux travailleurs.

A côté de ces legs, nous trouvons dans chaque bibliothèque et formant généralement complètement corps avec le fonds universitaire les bibliothèques de sociétés savantes qui trouvent avantage à voir leurs collections bien rangées, cataloguées et conservées soigneusement[1]. D'autre part, la bibliothèque universitaire possède ainsi de riches bibliothèques spéciales avec des tirés à part nombreux et des périodiques que le budget général trop restreint ne permettrait pas d'acquérir.

Nous trouvons ainsi à Leiden :

La bibliothèque de la Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde, dont le dépôt très important renferme toute la littérature néerlandaise. Cette société verse régulièrement au dépôt commun tous les périodiques et livres qu'elle reçoit par échanges de ses publications et par dons. Toutefois cette Bibliothèque est complètement distincte du fonds principal et les fiches des catalogues sont de carton coloré d'une autre teinte que celles du dépôt de l'État. La société est toujours libre d'enlever ses livres le jour où elle le jugera utile. La Bibliothèque universitaire ne pourra rien réclamer.

La Bibliothèque universitaire de Leiden possède aussi la collection des *Remonstrants* également déposée sans conditions et dont les livres sont reconnaissables également par la coloration des fiches des catalogues.

---

1. Cette source d'accroissement dont il est inutile de montrer plus en détail les avantages pour la société et l'Université est encore fort peu usitée en France.

Nous ne connaissons que quatre bibliothèques universitaires enrichies de cette façon : 1) La Sorbonne (Bibliothèque de la Société philomatique et de la Société mathématique) ; 2) la Bibliothèque universitaire de Bordeaux (journaux médicaux) ; 3) la Bibliothèque universitaire et municipale de Clermont (Académie de Clermont) ; 4) la Bibliothèque universitaire de Lille (Société centrale de médecine du Nord, Société des Vétérinaires du Nord, Journaux médicaux venant de l'*Echo médical du Nord*). En 1905, cette même bibliothèque recevra les journaux échangés par les *Annales de l'Est et du Nord* et la *Revue Germanique*.

Enfin, en 1902, la Hollandsche Maatschappij der Wetenschappen de Haarlem a placé en dépôt à Leiden 250 périodiques reçus par voie d'échanges et comptant 3 250 volumes. Ces périodiques scientifiques enrichissent considérablement la Bibliothèque, assez mal dotée à ce point de vue, et sont plus utilement consultés à Leiden qu'à Haarlem, où la riche bibliothèque du musée Teyler contient toutes les revues de sciences physiques, chimiques et naturelles, et où ils faisaient double emploi.

Le cercle l'*Amicitia* fait abandon à la Bibliothèque des périodiques et ouvrages acquis par lui et que choisit le bibliothécaire en échange du prêt d'un certain nombre de revues auxquelles est abonnée la Bibliothèque, et qui sont placées pendant une quinzaine de jours dans la salle de lecture du cercle.

Certains professeurs ont en outre, par testament, laissé le soin au bibliothécaire de prendre dans leur bibliothèque privée les livres que ne possède pas l'Université. Tels sont les dons provenant des bibliothèques des professeurs Fruin (histoire) et Bierens de Haan (mathématiques).

A Utrecht, la Bibliothèque abrite dans ses bâtiments les collections de l'Historische Genootschap, fondée en 1845. La reliure de nombreux volumes et périodiques que reçoit cette Société est payée par elle. La Société des sciences et des arts d'Utrecht, la Phonetische Genootschap, versent au dépôt central leurs échanges. Le Leesmuseum donne tous les ans des revues artistiques et environ cent brochures. En échange de ce don, un certain nombre de périodiques sont prêtés pour deux mois à ce cercle.

La Bibliothèque de Groningen reçoit des volumes et des périodiques de la Natuurkundig Genootschap de Groningue, du Leesmuseum et d'autres Sociétés locales.

C'est la Bibliothèque d'Amsterdam qui possède autour d'elle les bibliothèques de presque toutes les Sociétés de la ville. Cette Bibliothèque, déjà bien dotée, a pu ainsi s'enrichir d'une façon régulière et continue. Sans cesse les périodiques arrivent nombreux par cette voie.

La Bibliothèque abrite, en effet, les collections de la Kon. Nederlandsch aardrijskundig Genootschap, de la philhelleensche Vereeniging, de la Ned. Maatschappij voor tuinbouw en plantkunde, de la Genootschap ter bevordering der natuur —, genees-en heelkunde, de la Ned. Maatschappij ter bevordering der geneeskunst,

de l'Evangelisch Luthersch seminarium, de la Genootschap tot zedelijke verbetering der gevangeneren, de la Remonstransche kerk, de la Wiskundig Genootschap : « Een onvermoerde arbeid komt alles te boven », de la Maatschappij tot bevordering der toonkunst, de la Vereeniging voor Noor-Nederlands muziekgeschiedenis, de la Nederlandsch Onderwijzers-Genootschap, de l'Evangelische Maatschappij[1].

En 1901, deux nouveaux contrats ont été faits avec la section d'Amsterdam de la Maatschappij tot bevordering van den Landbouw, qui a partagé ses livres entre l'École royale d'agriculture de Wageningen et la Bibliothèque d'Amsterdam et la Practizijns-Societeit.

Réglementairement, les professeurs sont obligés de donner leurs ouvrages à la bibliothèque de leur Université. C'est une mesure généralement suivie, mais pas strictement observée.

Les éditeurs ne versent aucun ouvrage. Quant aux particuliers, fonctionnaires ou notabilités qui travaillent à la bibliothèque ou empruntent du dehors des livres, ils déposent généralement à la bibliothèque les travaux imprimés dont l'achèvement a été permis grâce aux ressources libéralement mises à leur disposition. Enfin, quand un manuscrit est prêté par la bibliothèque de Leide ou communiqué sur place, chaque manuscrit est accompagné de l'imprimé suivant :

BIBLIOTHECA UNIVERSITATIS LUGDUNO-BATAVÆ.

N° .....

Hac mea subscriptione spondeo, si quando in lucem ediderim scriptum cuiuscunque generis, ad quod componendum vel illustrandum usui et sub-

1. Ces différentes Sociétés ont fait entrer à la Bibliothèque en 1901 et 1902 2 671 volumes, dont voici le détail, extrait des rapports annuels du bibliothécaire :

	1901	1902
Wiskundig Genootschap,	112	72
Paedagogische Bibliotheek von het nederlandsch Onderwijzers-Genootschap,	589	815
Maatschappij tot bevordering der Geneeskunde,	226	274
Aardrijskundig Genootschap,	232	100
Evangelisch-Luthersch Seminarium,	28	7
Maatschappij tot bevordering der Toonkunst,	16	43
Evangelisch Maatschappij,	33	3
Maatschappij voor Tuinbouw en Plantkunde,	»	94

sidio mihi fuerit Codex Manuscriptus Bibliothecæ Universitatis Lugduno-Batavae.

N° ..... Catalogi .....

Continens.....

quem mihi commodavit vir Doctissimus illius Bibliothecæ Præfectus ea conditione ut in.....

.....

illo uterer eius scripti exemplum me oblaturum Bibliothecæ Universitatis Lugduno-Batavæ rite compactum eoque deferendum curaturum.

Subscripsi ..... die ..... mensis..... anni 18...

.....

Échanges. — L'Université de Leide échange avec cinquante Universités, Sociétés et Académies, les publications académiques dont peut disposer la Bibliothèque. Toutefois, le nombre des exemplaires des thèses exigé des candidats est inférieur au nombre des Académies échangeant officiellement.

Les Bibliothécaires des Universités de Leiden, Utrecht et Groningen s'efforcent de compléter les exemplaires d'échange en demandant les dissertations adressées aux professeurs ou en priant les candidats de déposer à la bibliothèque des exemplaires supplémentaires. Utrecht échange avec cent universités et académies. cinquante exemplaires des dissertations sont versés à la bibliothèque. Les autres sont fournis par les professeurs et les étudiants. A Groningen, il n'y a pas d'exemplaires officiels.

Il est à remarquer ici que les Universités françaises et allemandes envoient en Hollande toutes leurs thèses. Faute d'une décision ministérielle, il est probable qu'aucune bibliothèque universitaire allemande ou française ne possède la collection complète des dissertations hollandaises. C'est probablement aussi l'impossibilité de fournir les dissertations soutenues dans l'année aux Universités des pays avec lesquels la Hollande a un contrat d'échange qui empêche les Pays-Bas de faire paraître comme les autres pays un catalogue annuel des dissertations des trois Universités du royaume.

A Amsterdam, qui ne figure pas dans les listes d'échanges avec les Universités françaises, le bibliothécaire dispose d'un certain nombre de dissertations qu'il répartit au mieux des intérêts de la bibliothèque.

On peut considérer comme échanges les vingt-cinq exemplaires, mis chaque année à la disposition du Bibliothécaire de Leiden par

le Ministre de l'Intérieur des Archives internationales d'Ethnographie. Grâce à ces exemplaires, vingt-cinq collections importantes d'ethnographie et d'anthropologie viennent enrichir la bibliothèque.

Le dépôt légal n'existe pas en Hollande, mais si cette source d'accroissement appréciable fait défaut, tous les laboratoires ou musées, quand ils acquièrent des livres, sont obligés de les faire inscrire à la bibliothèque. Tous les mois, les professeurs, chefs de service, doivent signaler au bibliothécaire les livres acquis. Ceux-ci doivent être inscrits sur les registres de la bibliothèque et le bibliothécaire peut, s'il le juge utile, en exiger le retour à la bibliothèque universitaire.

En cas de différend, les curateurs décident entre le bibliothécaire et le directeur du musée ou du laboratoire. L'un des deux intéressés peut toujours, s'il le juge utile, en appeler au Ministre[1].

A Amsterdam, ce rattachement de tous les livres des établissements universitaires à la bibliothèque centrale n'existe pas.

Les bibliothèques, comme les autres établissements universitaires, peuvent aussi vendre leurs doubles. Ceci constitue ainsi un petit revenu annuel et désencombre les bibliothèques. Cette vente est prévue par l'article 4 du règlement du 30 décembre 1880. Il suffit au bibliothécaire d'envoyer en décembre aux curateurs l'état des livres à vendre ou à échanger[2].

---

1. Règlement du 30 Décembre 1880, Art. 5. Ministerie van Binnenlandsche Zaken, 30 Décembre 1880. L^a L. L. Afdeeling.

Art. 5. — De Biblioteek van iedere Rijks-Universiteit omvat, behalve de boekwerken en handschriften, in het daarvoor bestemde gebouw aanwezig, de zoodanige die door haren directeur (bibliothekaris) tijdelijk in musea of laboratoria zijn gedeponeerd.

Zoodanig depôt wordt aldaar door hem gevestigd op aanvrage en volgens aanwijzing van een der in deze paragraaf bedoelde ambtenaren, na onderling overleg. Bij verschil daaromtrent beslissen Curatoren, behoudens beroep van den belanghebbende op den Minister van Binnenlandsche Zaken.

De ambtenaren met het beheer van musea of laboratoria belast, zenden in de eerste week van iedere maand aan den directeur (bibliothekaris) eene lijst van alle boek-en plaatwerken, die gedurende de vorige maand, onder werken titel ook, voor hun museum of laboratorium zijn verkregen, mitsdien tot de Universiteits-bibliotheek behooren.

Zij stellen deze werken ter beschikking van den directeur (bibliothekaris) of diens gemagtigde, zoo dikwijls hij toegang verlangt tot het museum of laboratium om die werken bij de Universiteits-biblioteek in te lijven.

2. Ministerie van Binnenlandsche Zaken, 30 december 1880. L^a L. L. Afdeeling, art. 4.

Zij (De Ambtenaren bedoeld in art. 2 von het koninklijk besluit von 31 December

Bâtiments. — Libres et autonomes, les bibliothèques universitaires, complètement indépendantes des Universités, occupent des bâtiments distincts, isolés et construits généralement en vue de leur destination.

La bibliothèque universitaire de Leiden, située dans un bâtiment dont le noyau central est une ancienne église, est actuellement convenablement logée, mais l'espace dont elle dispose est insuffisant, puisqu'il a fallu récemment acquérir une grande maison située à gauche du bâtiment principal et qui abrite maintenant l'atelier de reliure, le *Tiele's Kamer*, les livres orientaux chinois, javanais et japonais, ainsi que le service des échanges internationaux, dont la direction appartient au bibliothécaire de l'Université. Les magasins de livres sont très bien aménagés, mais devront sous peu être agrandis. La salle de lecture, fort petite, renferme de la place pour 25 lecteurs au maximum. Cette salle n'est jamais remplie; car, comme en Allemagne, vu l'étendue du service du prêt, on lit fort peu à la bibliothèque.

Avant d'entrer dans cette salle, il faut passer dans celle du prêt et du catalogue, où se trouvent les employés. Derrière ceux-ci ouvre l'entrée des magasins, strictement interdits au public, quel qu'il soit. A gauche est située la bibliothèque orientale, indépendante du fonds général. Au premier étage sont les cabinets du bibliothécaire et des deux conservateurs, ainsi que les manuscrits.

La bibliothèque universitaire d'Utrecht doit être reconstruite, bien que dans un bâtiment indépendant. Ancien palais du roi de Hollande, la bibliothèque possède des magasins de livres spacieux mais d'un type ancien, où la bibliothéconomie moderne est totalement inconnue. Les livres sont ici classés par ordre méthodique sur les rayons. Les cabinets des bibliothécaires sont fort peu confortables, et il a été décidé, comme nous l'avons vu plus

---

1879, n° 24) zenden jaarlijks in December aan Curatoren een staat, waarop ieder onbruikbaar geworden voorwerp, tot hun beheer behoorende, vermeld is.

Desgeraden onderwerpen zij daarbij een voorstel tot verkoop of ruiling van dat voorwerp aan de goedkeuring van Curatoren.

Men de tot verkoop aangewezen voorwerpen handelen Curatoren op de wijze voorgeschreven bij koninklijk besluit van 31 december 1847, n° 106.

De ruiling of opruiming krachtens dit artikel wordt, ter plaatse waar het voorwerp in den in art. 9 bedoelden inventaris vermeld staat, met opgave van dagteekening, aangeteekend.

haut, de reconstruire dans un terrain adjacent une grande partie du bâtiment.

Un voyage d'études a été récemment entrepris dans ce but par le bibliothécaire de la bibliothèque de l'Université d'Utrecht, le bibliothécaire de la bibliothèque royale de la Haye et l'architecte du Ministère de l'Intérieur. Ils visitèrent exclusivement l'Allemagne et l'Autriche. A la suite de cette excursion, MM. Byvanck et Van Someren firent approuver par le Ministère les plans préparés pour l'agrandissement des bibliothèques de la Haye et d'Utrecht[1].

La Bibliothèque universitaire de Groningen est dans un bâtiment également isolé, à demi reconstruit, mais formant un tout distinct. Les magasins sont neufs et les livres y sont logés par ordre méthodique, les cabinets des bibliothécaires sont petits et modestes. Dans un coin de magasin, se trouve, simplement protégée par une grille en fer, la salle, ou plutôt le réduit, où sont classés les manuscrits.

Quant à la Bibliothèque d'Amsterdam, il est toujours question de lui aménager un bâtiment moderne, mais actuellement l'accroissement de cette bibliothèque a été si considérable, que les livres s'empilent les uns sur les autres, dans de petites chambres séparées; la salle de lecture, les cabinets de prêt et des bibliothécaires sont suffisamment vastes.

Bien qu'aménagés avec une stricte économie sans qu'il y ait, depuis une trentaine d'années, les perfectionnements que l'on trouve dans les bibliothèques allemandes, les bâtiments hollandais logent encore décemment leurs riches collections. Il faudra nécessairement, à brève échéance, et ceci s'impose déjà à Utrecht, refaire ou agrandir considérablement ces vastes dépôts. Mais, modifiées dès 1860, ces bibliothèques ont toutes leurs livres placés dans des magasins suffisamment confortables. L'ère des améliorations est dès maintenant ouverte, et le gouvernement hollandais, qui a montré si souvent sa sollicitude, ne faillira pas à sa tâche.

---

1. De Heeren Dr Byvanck, directeur der koninklijke Bibliotheek te 'sGravenhage, Van Someren, bibliothecaris der Rijks Universiteit te Utrecht en Van Lockhorst, rijksbouwkundige te S' Gravenhage zijn naar Duitschland vertrokken on een studiereis te doen in verband met de voorgenonen verbouwing van de Koninklijke Bibliotheek en van de Bibliotheek der Utrechtsche Rijksuniversiteit.

(Nieuwsblad voor den Boekhandel, 29 mei 1903.)

Organisation intérieure des bibliothèques. — I. Fonctions de directeur, des bibliothécaires et des divers employés.

D'après le règlement de 1880 (30 décembre) le bibliothécaire-directeur a l'administration complète et la gestion financière entière de tout ce qui concerne la bibliothèque[1].

---

1. Ministerie van Binnenlandsche Zaken. 30 décember 1880. L^a L. L. Afdeeling.

De Minister van Binnenlandsche zaken gelet op art. 62 1ste lid der wet van 28 april 1876 (Staatsblad n° 102.)

Gezien het koninklijk besluit van 8 Februarij 1879 n° 2, alsmede art. 15 van het koninklijk besluit van 31 december 1879 n° 24.

Heeft goedgevonden.

De instructiën, bij de aangehaalde wettelijke bepalingen bedoeld, vast te stellen bij het volgende Reglement op den werkkring en de verpligtingen der beambten bij de Rijks-Universiteit § 1. Van de ambtenaren bedoeld in art. 2 van het koninklijk besluit van 31. December 1879 n° 24, aan wie het onmiddelijk beheer en dagelijksch toezigt over de verzamelingen en hulpmiddelen is opgedragen. Tot het beheer bedoeld in art. 2 van het koninklijk besluit van 31 december 1879 n° 24, behoort, onverminderd de bepalingen van dat besluit, de geheele administratie, het geldelijk beheer, daaronder begrepen, alsmede het naauwkundig bijhouden en de zorgvuldige bewaring van het archief der in dat artikel vermelde instellingen.

Art. 2. De ambtenaren in deze paragraaf bedoeld regelen de werkzaambeden der tot hun beheer behoorende beambten en hun ambtelijkejn werktijd. Deze overschrijt voor de beamten in § 3 bedoeld in den regel niet het maximum van zes uren dags.

Art. 3. Zij zenden jaarlijks, uiterlijk op 25 September, aan Curatoren een uitvoerig verslag omtrent de door hen beheerde verzameling of inrigting. Dit verslag loopt over het laatst verstreken studiejaar en betreft :

a) Het personeel.

b) Den toestand van het gebouv.

c) Den toestand van het meubilair.

d) Den toestand van de verzameling of inrigting.

e) De aanwinsten en verliezen, met vermelding of de aanwinsten door koop, ruil of geschenk zijn verkregen.

f) Het geldelijk beheer, wat betreft het laatsverloopen burgerlijk jaar.

g) De maatregeln, welke zij in het belang van de verzameling of inrigting wenschelijk achten.

Art. 4. Zij zenden jaarlijks in December aan Curatoren een staat, waarop ieder onbruikbaar geworden voorwerp, tot hun beheer behoorende, vermeld is.

Desgeraden onderwerpen zij daarbij een voorstel tot verkoop of ruiling van dat voorwerp aan de goedkeurig van Curatoren.

Met de tot verkoop aangewezen voorwerpen handelen Curatoren op de wijze voorgeschreven bij koninklijk besluit van 31 December 1847 n° 106.

De ruiling of opruiming krachtens dit artikel wordt, ter plaatse waar het voorwerp in den in art. 9 bedoelden inventaris vermeld staat, met opgave van dagteekening, aangeteekend.

Art. 5. (Livres de laboratoires, V. plus haut).

Il dispose, comme il l'entend, de son personnel. Il est chargé de surveiller l'état des collections, l'entretien des locaux et du mobilier. Il doit envoyer tous les ans, au plus tard le 25 septembre, aux Curateurs, un rapport détaillé sur l'état de la bibliothèque.

Il propose dans ce rapport les améliorations à établir dans le service qu'il dirige. Au mois de décembre, il envoie au collège des Curateurs l'état des livres en double, qu'il se propose de vendre ou d'échanger au mieux des intérêts de la bibliothèque.

Il a d'après l'article 5 de ce même règlement sous sa surveillance tous les livres achetés par les musées ou laboratoires et dont la liste doit être adressée tous les mois par les directeurs de ces établissements. Nous avons, plus haut, signalé cet article. Le Directeur est le seul représentant officiel de la bibliothèque. Il reçoit et signe la correspondance, ordonnance les factures de son service. Avant le premier mai de chaque année, il envoie aux Curateurs le projet de budget comprenant le personnel, le matériel (entretien du local, du mobilier, nettoyage, chauffage, éclairage), les achats de livres.

Art. 6. Het is de ambtenaren in deze paragraaf bedoeld, niet geoorloofd voor eigen gebruik eene verzameling te hebben soortgelijk als die, waarover zij beheer vooren.

Zij drijven geen handel in voorwerpen die in de door hen beheerde verzameling kunnen opgenomen worden.

Op ambtenaren, aan wie uitsluitend het beheer eener boekverzameling is opgedragen, is alleen het tweede lid van het artikel toepasselijk.

Art. 7. Zij zijn verantwoordelijk voor de bewaring en instandhouding van alles wat aanwezig is in de door hen beheerde verzameling of inrichting en mogen geen voorwerp daartœ behoorende, vervreemden, behoudens het bepaalde bij art. 5 van het Koninklijk besluit van 31 December 1879 n° 24.

Les art. 8 à 10 ne concernent pas les bibliothécaires.

Art. 11. Zij zenden jaarlijks voor primo Mei, voor zooveel hun beheer betreft, aa-Curatorem eene, in bijzonderheden uitgewerkte begrooting van alle gewone en buitengewone uitgaven voor het volgende dienstjaar.

Die begrooting wordt gesplitst in de volgende onderdeelen.

a) personeel.

b) het schoonhouden, verlichten, verwarmen en onderhouden der lokalen en van het meubilair.

c) het aankoopen en onderhouden van voorwerpen voor de verzameling, van werktuigen en gereedschappen.

d) het aankoopen van boeken, plaatwerken en tijdschriften, alsmede van de voor bindwerk noodige gelden.

e) het aankoopen der benoodigheden tot het nemen van proeven en het doen van wetenschappelijke waarnemingen.

f) briefporten, vrachten en verdere huishoudelijke uitgaven.

Buitengewone uitgaven worden voor elke rubriek afzonderlijk uitgetrokken.

Ces achats se font uniquement sous sa direction, les commissions de bibliothèque encore existantes ne se réunissant plus que pour satisfaire au règlement.

Sous sa direction, sont les bibliothécaires qui, à Leyde, s'occupent l'un de tout le service des imprimés et l'autre de la conservation des manuscrits. Nous trouvons malheureusement ici comme en France un personnel scientifique insuffisamment nombreux. En Allemagne, au contraire, les bibliothécaires sont dans chaque bibliothèque universitaire à la tête d'un département spécial (théologie, histoire, philologie classique, médecine, sciences naturelles, etc.). Nous trouvons ainsi à Strasbourg chaque bibliothécaire spécialiste rédigeant seul le catalogue méthodique de sa section, catalogue qu'il manie seul et dont il est responsable. Il a en outre le temps de dépouiller les catalogues d'antiquaires et les revues critiques. Spécialisé dans une branche déterminée depuis de longues années, chacun d'eux peut alors, connaissant à la fois les lacunes de leur section et les livres offerts, signaler en connaissance de cause les occasions à saisir et les nouveautés à acquérir au directeur de la bibliothèque. Cette organisation minutieuse, ce laboratoire de bibliographie que l'on ne trouve parfaitement outillé qu'en Allemagne et aux États-Unis, n'est qu'ébauchée en Hollande et totalement délaissée en France, où le personnel insuffisant en face d'un budget ridiculement faible, ne permet que de créer, malgré le zèle du personnel, autour de la bibliothèque une zone de réclamations sans cesse grandissantes. Ces réclamations basées sur l'absence de collections importantes, empêchant les travailleurs sérieux de se mettre au courant des travaux récents ou anciens de la littérature étrangère, sont malheureusement fondées et persisteront tant que le budget des acquisitions n'aura pas atteint celui des bibliothèques allemandes, très riches en livres anciens et malgré tout jugé insuffisant.

Le personnel payé sur le budget de l'Etat (conservateurs et custoden) doit être présent à la bibliothèque de 10 h. à 4 h., soit 36 heures par semaine[1]. En temps de vacances et pendant leurs jours de service ce temps de présence est réduit.

---

1. Art. 2. De ambtenaren in deze paragraaf bedoeld regelen de werkzaamheden der tot hem beheer behoorende beambten en hun ambtelijken werktijd.

Deze overschrijdt voor de beambten in § 3 bedoeld in den regel niet het maximun van zes uren dags.

(Règlement ministériel du 30 décembre 1880).

Les garçons ont 45 heures de service par semaine (de 9 h. à 4 h. 1/2 sans interruption).

Le bibliothécaire n'a pas d'horaire fixe. Il doit toutefois consacrer autant de temps à la bibliothèque que les conservateurs.

Les klerken, nommés directement par le bibliothécaire, peuvent être assimilés aux secrétaires des bibliothèques allemandes. Ils sont chargés de l'enregistrement des périodiques, des travaux de timbrage et de numérotage.

Les garçons vont chercher les livres dans les magasins et les donnent aux custoden qui les transmettent au public. A Leiden en particulier, le deuxième custos s'occupe particulièrement du prêt. Le premier custos a la surveillance de la salle et des employés subalternes. Il renseigne le public sur l'organisation générale de la bibliothèque, le catalogue, le droit au prêt, etc. Il est logé dans l'établissement, préside à l'ouverture et à la fermeture du bâtiment, veille à l'éclairage, au chauffage, à l'aération et au nettoyage[1].

Celui-ci est effectué par les garçons, au moment des vacances et en temps ordinaire par des femmes payées à Leide sur l'article 1 du budget spécial de la bibliothèque.

Entrée des livres. — A leur arrivée, soit de chez les fournisseurs, soit par le courrier, les livres sont portés dans le cabinet du bibliothécaire. Celui-ci les répartit, après acceptation, dans les divers bureaux des conservateurs. Une fois vérifiés, inscrits et catalogués, ils sont rangés par ordre d'arrivée dans les rayons suivant deux formats et mis seulement à ce moment à la disposition du public. Le bibliothécaire ayant seul le droit d'acheter ce qu'il reconnaît utile, connaît seul l'entrée des nouvelles acquisitions. Le public n'a connaissance des ouvrages que lorsque ceux-ci font partie de la bibliothèque. A Leide, les dernières acquisitions sont exposées pendant une semaine dans la salle de lecture et ne sont prêtées que la semaine suivante.

Reliure. — Les reliures se font en partie à la bibliothèque et en partie chez des relieurs de la ville. Les ouvrages peu demandés,

---

1. Art. 36 du 30 décembre 1880. De custos heeft het toezigt op de bedienden en bezorgd het schoonhouden der galerijen.

Art. 40. De custoden zorgen voor het tijdig openen en sluiten, het verlichten, verwarmen, luchten en schoonhouden van het gebouw, waarin zij dienst doen.

les périodiques peu consultés sont cartonnés à la bibliothèque. Les autres volumes d'un usage fréquent sont reliés, suivant leur valeur et leur usage, en basane, percaline ou chagrin.

Catalogues.— Les catalogues des bibliothèques hollandaises sont nombreux et bien tenus. Ils sont en grande partie imprimés et sur fiches. Les nouvelles acquisitions sont partout imprimées, dès leur entrée, et une grande partie des ouvrages de la bibliothèque figure en imprimés dans le catalogue sur fiches.

Cette organisation est surtout bien faite à Leide, où existe un système spécial dû au prédécesseur de M. De Vries, M. Du Rieu, et fonctionnant depuis 1872.

Le catalogue alphabétique, à la disposition du public, se trouve dans la salle du prêt. Un catalogue semblable se trouve à l'étage, dans le cabinet du conservateur des imprimés. Quand 150 volumes sont entrés à la bibliothèque et catalogués, les fiches manuscrites sont envoyées à l'imprimeur, qui les retourne imprimées sur papier pelure à 25 exemplaires et sur papier fort à 25 également. Chaque titre est découpé et collé sur papier plus large et plus épais. On réserve ainsi un exemplaire pour le catalogue alphabétique de la salle du prêt, un pour celui du cabinet du conservateur des imprimés, un pour le catalogue méthodique de la salle et un pour celui du cabinet du conservateur. Le catalogue est ainsi en double exemplaire. Le registre-inventaire reçoit aussi une de ces feuilles, que l'on colle directement, le format de la feuille étant exactement celui du registre. On y joint le nom du donateur, s'il y a lieu, les numéros, etc. Les professeurs peuvent aussi acheter ces listes de livres pour quelques cents.

Les cartes, ainsi préparées, sont réunies en volumes. 150 à 200 cartes sont soigneusement placées l'une à côté de l'autre. Au dos de cet ensemble, on place une pièce de parchemin qui constitue le dos du volume, complété par deux plats en carton. Le tout est placé dans une presse de relieur. Un coup de scie de moins d'un centimètre trace un sillon dans lequel une petite corde est serrée fortement deux fois. On numérote ensuite le dos du volume et on y met l'indication des lettres extrêmes AB-AC, par exemple. Une ou deux fois par an, pour placer les nouvelles fiches, on coupe la corde, on applique un nouveau morceau de parchemin, et on remet dans un nouveau sillon placé à la même hauteur que le précédent, une nouvelle corde.

Pour le catalogue méthodique, le système est le même, mais le plat du carton renferme l'indication des rubriques ; Geneeskunde : Verloskunde : Abortus. Le catalogue de la Société de littérature hollandaise n'est pas fusionné avec le catalogue général et est à part, mais disposé de la même manière. Tous les autres volumes de la bibliothèque sont réunis, mais suivant l'origine, le papier sur lequel est collée la fiche est de couleur différente : blanc, gris, rose, etc., suivant que l'ouvrage provient de la Bibliothèque des Remonstrants, du fonds Thysius, etc[1].

A Utrecht, Amsterdam, Groningue, le catalogue est sur fiches, mais en boîtes, l'organisation en livrets était spéciale à Leiden.

Les thèses françaises et allemandes ne figurent pas au catalogue, sauf les thèses françaises de lettres et de sciences.

Les catalogues imprimés sont très nombreux et rendent beaucoup de services. Quelques-uns, très importants, forment une véritable bibliographie. Parmi ceux de la Bibliothèque de Leiden, il faut citer :

Catalogus librorum tam impressorum quam manuscriptorum Bibliothecae publicae Universitatis Lugduno-Batavae. Curâ et operâ W. Senguerdii, J. Gronovii et J. Heyman Lugd. Batav. 1716. — Supplementum ab. a. 1716 usque ad a. 1741. Lugd. Batav. 1741. fol.

Catalogus librorum Bibliothecae publicae Universitatis Lugduno-Batavae, annis 1814-47 illatorum. Lugd. Bat., 1848, 8°.

Catalogus Codicum Orientalium Bibliothecae acad. Lugduno-Batavae. Lugd. Bat. 1851-1877. Vol. I-VI, 1. 8°.

Catalogus librorum manuscriptorum qui inde ab anno 1741 bibliothecæ lugduno-batavae accesserunt. Descripsit Jacobus Geel, Bibliothecae lugduno-batavae praefectus. — Lugduni Batavorum, Brill, 1852, 4° (307 p.).

Catalogus Codicum Hebraeorum bibliothecae acad. Lugduno-Batavae. Auct. M. Steinschneider. Lugd. Batav. 1858. 8°.

Catalogue des livres chinois qui se trouvent dans la bibliothèque de l'Université de Leide (6e Congrès des Orientalistes). — Leiden, Brill, 1883 (11 p.). [Rédigé par G. Schlegel en français.]

Bibliothèque japonaise. Catalogue raisonné des livres et des manuscrits enregistrés à la Bibliothèque de l'Université de Leide par le Dr Serrurier, Directeur du Musée national d'Ethnographie générale à Leide. — Leiden, Brill, 1896, (299 p.)

---

1. Pour plus de détails sur ce mode de disposition des fiches, v. *Library Journal*, X, 1885 : Lake George Conference.

Lijst van periodieken te raadplegen in de Bibliotheek der Rijks-Universiteit te Leiden. — Leiden, 1903, 4° (45 p.).

Catalogus der Bibliotheek van de Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde te Leiden, 1829, (150 p. 8°.)

Catalogus van de Bibliotheek der Maatschappij van Nederlandsche Letterkunde te Leiden. Te Leiden bij S. en J. Luchtmans, 1847.

Eerste Deel : Handschriften ; — Taal-en Letterkunde, Algemeene en Nederlandsche, 32-338 p. 8°. Tweede Stuk. Tooneelstukken, 268 p. 8°.

Tweede Deel : Geschied-en Oudheidkunde, Letter en Kunstgeschiedenis, Algemeene en Nederlandsche. Taal-, Letter-en Geschiedkunde van andere volken. Werken van gemengden inhoud. VI-636 p. 8°.

Derde Deel : Alphabetische Bladwijzer van schrijvers en boekwerken. Verbeteringen en aanvullingen, (150 p.) 8°. 1849.

Catalogus der Bibliotheek van de Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde te Leiden. Bijvoegsel over de jaren 1848-52. — Leiden, Brill, 1853, (184 p.) 8°.

Catalogus der Bibliotheek van de Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde te Leiden. Bijvoegsel over de jaren 1848-1862. — Leiden, E. Brill, 1864. (XIV-622 p.) 8°.

Catalogus der Bibliotheek van de Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde te Leiden. Alphabetische Bladwijzer op de drie Deelen van 1847-1864. — Leiden, Brill, 1865, (182 p.) 8°.

Catalogus der Bibliotheek van de Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde te Leiden :

Eerste Deel. Handschriften. Drukwerken. — Leiden, Brill, 1887. 8° (1 023 p.)

Tweede Deel. Drukwerken. Nederlandsch Tooneel. — Leiden, Brill, 1887. 8° (1068-279 p.)

Derde Deel. Alphabetische Catalogus. — Leiden, Brill, 1889, 8° (828 p.).

Catalogus librorum Bibliothecae Thysianae in Academia Lugduno-Batava (par H.-W. Tydeman). Lugd. Bat., 1852. 8°.

L. Petit. *Bibliotheek van Nederl. Pamfletten-Verzameling van de Bibliotheek van Joannes Thysius en de Bibliotheek der Ryks-Universiteit te Leiden.*

Lijst van de boeken behoorende bij de inrichting voor hooger onderwijs der ned. herv. (ormde) *Kerk gevestigd aan de Rijks-Universiteit te Leiden.* — Leiden, 1896, (108 p.)

Suppt : 1896-97 (4 p.).
1897-98 (4 p.).
1899-1900 (4 p.).
1901-02 (4 p.).

Bibliotheek der rijks-universiteit te Leiden. Alphabetische Catalogus der boeken aangekocht voor rekening der Thorbecke-Stichting gedurende 1884-1895. — Leiden, Brill, 1896 (61 p.).

Catalogus der Bibliotheek van Joannes Thysius. — Leiden, Brill., 1879 (358 p.).

Bibliotheek der Rijks Universiteit te Leiden. Tiele's Kamer. Lijst der boeken uit de Nalatenschap van Prof. Dr C.-P. Tiele geschonken door Mevrouw Tiele-Ruychaver. — Leiden, 1902 (135 p.).

A Utrecht nous pouvons citer :

Bibliothecæ Rheno-Trajectinæ catalogus Pars Prior (A.-K.). Trajecti ad Rhenum apud Joannem Altheer, 1835, in 4°.

Pars Posterior (L.-Z.). Trajecti ad Rhenum apud Joannem Altheer, 1834, in 4°.

Supplementum catalogi librorum qui in bibliotheca universitatis Rheno-Trajectinæ exstant. Trajecti ad Rhenum apud L. Bosch et Filium, 1845, in 4° (576 p.).

Index librorum quibus bibliotheca acad. rheno-traj. ab anno 1841 exeunte usque ad annum 1855 locupletata est. Traj. a. Rh., Kemink, 1855, 8°.

Codices orientales bibliothecæ academicæ Rheno-Trajectinæ descripti a P de Jong, litt. or. in ea acad. Prof. — Lugd. Bat., 1873, (15 p.) 8°.

Index librorum quibus bibliotheca academiæ Rheno-Trajectinæ ab anno 1885 usque ad annum 1870 locupletata est. Trajecti ad Rhenum, 1876, 2 vol. 8°.

Tiele (P.-A.). Katalogus cod. manuscr. Bibl. Univ. Rheno-Trajectinæ. Traj. ad. Rhenum, 1887, 4°.

Universiteits bibliotheek te Utrecht. 1 Januari 1898. Periodieke en Genootschaps-Werken, Universiteitsgeschriften. Dag en Weekbladen enz. (19 p.).

Naamlijst der boeken van het historisch genootschap te Utrecht. Utrecht 1856, 8°.

Katalogus d. boekerij van het historisch Genootschap gevestigd te Utrecht. 3e Uitg. Utrecht, 1872.

Suppl. Utr. 1882, 8°.

Pour Groningue il existe :

Catalogus librorum Bibliothecæ Universitatis quæ Groningæ est. Curante J. R. van Eerde. Groningem 1833 fol.

Catalogus librorum Bibliothecæ Universitatis quæ Groningæ est, secundum seriem litterarum alphabeti digestus, Curante P. von Limburg Brouwer. Pars II. Gron. 1841 fol.

Lijst der Tijdschriften, werken van genootschappen enz. aanwezig in de Universiteits bibliotheek te Groningen. (s. d.).

H. Brugmans. Catalogus codicum manuscriptorum Universitatis Groninganæ bibliothecæ. Gron. 1898.

Lijst van de Handschriften, Kaarten en Boeken behoerende tot de Verzameling van het Genoostchap Pro excolendo Jure Patrio, opgerigt te Groningen in het jaar 1761. Groningen, 1831, 8°.

Il paraît en outre pour Groningue tous les ans dans le *Jaarboek der Rijks Universiteit te Groningen* la *Lijst der aanwinsten der Universiteits-Bibliotheek gedurende den cursus*... Les suites, thèses, écrits académiques, brochures et tirés à part ne sont pas compris dans cette liste.

La liste complète des catalogues de la Bibliothèque de l'Université d'Amsterdam, se trouve dans l'ouvrage du Dr Burger : *Eenige Mede leelingen over de Geschiedenis van de Amsterdamsche Bibliotheek en hare Handschriftenverzameling* (Overgedrukt uit den Handschriften-Catalogus 1902).

Ces catalogues peuvent se diviser en quatre séries :

I. CATALOGUES DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE D'AMSTERDAM

Catalogus Bibliothecæ Amstelredamensis. Lugduni Batavorum, ex officina Henrici ab Haestens Anno CIↃ.IↃCXII. 4° (1612).

Catalogus librorum bibliothecæ civitatis Amstelodamensis. Amstelodami Ex Typographia Ravensteniana CIↃ.IↃ.CXXII 4°

Catalogus bibliothecæ publicæ amstelodamensis. Amstelodami. Apud Casparum Commelinum MDCLXVIII 4°

Appendix librorum post impressum Catalogum anni MDLXVIII, majori bibliothecæ additorum, D. Johanne Herdano, D. Cornelio Dankerts et Petro Schaak, Bibliothecæ Amstelodamensi Præfectis. 4°.

Catalogus librorum minoris formæ Bibliothecæ Amstelodamensis, distinctæ thecis, seriebus et numeris 4°.

Catalogus Bibliothecæ publicæ Amstelædamensis. Amstelædami. Apud Joannem Rienwertsz, Civitatis et illustris Athenæi Typographum. M.DCC.XI. 4°.

Catalogus Bibliothecæ publicæ Amstelædamensis. Apud Petrum Henricum Dronsberg, civitatis et illustris Athenæi typographum. CIↃIↃCCXCVI. f°.

Supplementum Catalogi Bibliothecæ Publicæ Amstelodamensis Amstelodami MDCCCXLVII. f°.

Catalogus van de Bibliotheek der Stad Amsterdam. 1°-4° gedeelte. Amsterdam 1856-1858, 8°.

Catalogus van de Bibliotheek der Stad Amsterdam. 5°-6° gedeelte (supplément 1°, 2e gedeelte) Amsterdam, Stadsdrukkerij, 1861-1876, 8°.

Lisst der verzameling van werken, brochures, tijdschriften, dagbladen, gedichten, platen, gedenkpenningen, draagteekens enz, uitgegeven of verspreid bij gelegenheid of naar aanleiding van het derde eeuwfeest van Neêrlands bevrijding uit de Spaansche heerschappij, voornamelijk gevierd op den 1 April 1872, den 300ste verjaardag van de inneming van den Briel, voor zoo verre zij aan de Stads-Bibliotheek zijn ten geschenke gegeven of door haar zijn aangekocht. 56 p. Amsterdam, 1873, 8°.

Catalogus Bibliothecæ Amstelredamensis. Lugd. Bat. MDCXII. — Amsterdam, Y. Rogge, 1881. Réimpression d'après le seul exemplaire connu de l'édition originale appartenant à la Bibliothèque de l'Université de Cambridge par les soins de Dr H. C. Rogge, Bibliothécaire de la Bibliothèque de l'Université d'Amsterdam.

II. Catalogues de la Bibliothèque de l'Université. 1878-1901

Catalogus der aanswinsten. Doorloopende lijst met oppervlakkige systematische indeeling, verder alphabetische rangschikking.

Gedurende de jaren		1878-1883	gemiddeld	jaarlijks	113 blz.
»	»	1884-1889	»	»	61 blz.
»	»	1890-1895	»	»	200 blz.
»	»	1896-1901	»	»	224 blz.

Catalogus van boeken betrekking hebbende op de wetenschap der samenleving, uit de bibliotheek van wijlen Jhr Mr J. de Bosch Kemper, aan de Bibliotheek der universiteit van Amsterdam ten geschenke gegeven door zijne kinderen. Amsterdam 1878, 8°, (122 blz.)

Catalogus van de bibliotheek van wijlen Franz Wilhelm Rive, Dokter in de geneeskunde te Amsterdam, ten geschenke gegeven door zijne echtgenoote Mevr. de Wed. M. B. A. Rive, geb. Fuchs — Amsterdam 1879, 8° (59 blz.)

Catalogus van de bibliotheek van wijlen Everhardus Johannes Potgieter aan de Bibliotheek der universiteit van Amsterdam ten geschenke gegeven door Mej. S. J. Potgieter — Amsterdam, 1879, 8° (193 blz.)

Bibliotheca Graeca. Catalogus van boeken aan de Bibliotheek der universiteit van Amsterdam ten geschenke gegeven door den hoogleerar Dr J.C. G. Boot bij gelegenheid van het tweehonderd-vijftig-jarig bestaan van Athenæum en Universiteit-Amsterdam, 1882, 8° (24 blz.)

Catalogus van boeken over rechtsgeleerdheid en staatswetenschappen aan de Bibliotheek der Universiteit van Amsterdam ten geschenke gegeven bij het 250-jarig bestaan der Instelling van hooger Onderwijs, door oudstudenten in de rechtsgeleerdheid aan het voormalig Athenaeum Illustre. Amsterdam, 1882, 8° (10 blz.)

Catalogus van boeken over letterkunde en geschiedenis aan de Stad gelegateerd door wijlen Joh. Hilman — Amsterdam, 1882, 8° (46 blz.)

Catalogus eener verzameling van nieuwere latijnsche dichters en prozaschrijvers, aan de Stad gelegateerd door wijlen Mr. G. Schimmelpenninck. Amsterdam, 1882, 8° (16 blz.)

Catalogus van boeken over de Roomsche-Katholieke Kerk in het algemeen en de orde der Jezuieten in het bijzonder, aan de Stad vermaakt door wijlen Mr. G. Schimmelpenninck Jz. Amsterdam, 1883, 8° (69 blz.)

Catalogus van de bibliotheken van wijlen de hoogleeraren Dr. L. Lehmann en Dr J. van Geuns en van eene verzameling boekwerken geschonken door Dr C. E. Heynsius. Amsterdam, 1883, 8° (142 blz.)

Bibliotheca Vondeliana. Catalogus van boekwerken van en over Joost van Vondel, bijeenverzameld door wijlen Mr A. D. De Vries Az. Aan de bibliotheek der Universiteit van Amsterdam ten geschenke gegeven door zijne broeders en zusters. Amsterdam, 1884, 8° (32 blz.)

Catalogus van boekwerken, door de regeering van Portugal ingezonden voor de geneeskundige afdeeling van de intern. kolon. en uitvoerhandeltentoonstelling, en daarna ten geschenke gegeven aan de Universiteitsbibliotheek. Amsterdam, 1884, 8° (32 blz.)

Catalogus van een belangrijk gedeelte der boekerij van rechtsgeleerdheid en staatswetenschap, verzameld door Mr. M. H. Godefroi. Aan de bibliotheek der Universiteit van Amsterdam geschonken door Mevr. de Douairière Godefroi. Amsterdam. 1887, 8° (216 blz.)

Americana. Boeken, bescheiden, kaarten, enz, betreffende den Amerikaanschen vrijheidsoorlog en de vestiging van de Republiek der Vereenigde Staten van Noord-Amerika. Aan de Universiteits Bibliotheek geschonken door de firma van Eeghen en Co. Amsterdam. 1888, (8° 27 blz.)

Alphabetische Lijst der boeken aan de Universiteits-Bibliotheek vermaakt dorr wijlen C. M. Van der Sande Lacoste. Amsterdam. 1888, 8° (17 blz.)

Philhelleensche Vereeniging Amsterdam. 1889, 8° (8 blz.)

Universiteits-Bibliotheek te Amsterdam. Aanwinsten op het gebied des wis- en natuurkundige wetenschappen, Déc. 1891-Maart 1892, grootendels behoorende tot de algemeene pharmaceutische bibliotheek. Amsterdam, 1892, 8° (17 blz.)

Universiteits-Bibliotheek te Amsterdam. Verzameling van werken over staatshuishoudkunde en statistiek, nagelaten door Prof. A. Beaujon, aan de Bibliotheek geschonken door Mevr. de Wed. Beaujon-Schill. Amsterdam, 1892, 8° (23 blz.)

Bibliotheek der Universiteit van Amsterdam. Aanwinsten over 1892 op het gebied van plantkunde en tuin-en landbouw, grootendeels behoorende tot de boekerij der Nederl. Maatsch. voor tuinbouw en plantkunde. Amsterdam, 1892, 8° (35 blz.)

Bibliotheek der Universiteit van Amsterdam. Neohellenica 1889-1892. Amsterdam, 1892, 8° (16 blz.)

Bilderdijkiana. Boeken en gedrukte stukken uit de collectie Bilderdijk-Jeronimo de Vries, door Mej. D. M. de Vries aan de stad Amsterdam geschonken — Amsterdam 1895, 8° (12 blz.)

Bibliotheek der Universiteit van Amsterdam. Catalogus 1896-1897. Afd: Rechts-en-Staatswetenschappen. Amsterdam. 1897, 8° (61 blz.)

Bibliotheek der Universiteit van Amsterdam. Boekerijen van wijlen A. J. De Bull en Mej.-S. J. Potgieter en andere aanwinsten op het gebied der nieuwe letteren. Amsterdam, 1900, 8° (64 blz.)

Bibliotheek der Universiteit van Amsterdam. Boeken en brochures over de Roomsche-Katholieke Kerk in't algemeen en de orde der Jezuieten in't bijzonder. Amsterdam, 1901. 8° (244 blz.)

Bibliotheek der Universiteit van Amsterdam. Catalogus van geneeskundige werken, 1891-1901. Amsterdam, 1901, 8°.

Boekerij van wijlen Mr J.-C. de Koning met andere aanwinsten op het gebied der staats-en rechtswetenschappen en der nieuwe letteren. Amsterdam, 1902, (242 p.)

Bibliotheek der Universiteit van Amsterdam. Tooncel-Catalogus Nederland-Amsterdam, 1895, (116 kol. 4°.)

III. Catalogues de bibliothèques en dépôt.

Catalogus van Regtsgeleerde werken, grootendels toebehoorende aan de Praktizijns-Societeit, en in bruikleen geplaatst op de Stadsbibliotheek van Amsterdam. Stadsdrukkerij, 1861, 8o.

Catalogus der Boekerij der nederlandsche Maatschappij tot bevordering der geneeskunst. Amsterdam, 1861, 8°.

1ste	Supplement.	Amsterdam,	1867, 8°	(100 blz.)
2	—	—	1867 —	(183 —)
3	—	—	1882 —	(24 —)
4	—	—	1885 —	(16 —)
5	—	—	1888 —	(54 —)
6	—	—	1891 —	(38 —)
7	—	—	1892 —	(25 —)
8	—	—	1894 —	(37 —)
9	—	—	1897 —	(43 —)
10	—	—	1899 —	(40 —)
11	—	—	1902 —	(44 —)

Catalogue de manuscrits de Pierre Camper et de lettres inédites écrites par lui ou à lui adressées, qui se trouvent dans la Bibliothèque de la Société néerlandaise pour les progrès de la médecine à Amsterdam. Amsterdam, 1881, 8° (18 blz.)

Hollandsche Maatschappij van Landbouw, Afdeeling Amsterdam. Catalogus van de boekerij der afdeeling, geplaatst op de Stads bibliotheek te Amsterdam. Amsterdam, april 1862, 8°.

Doodendansen en de daarmede in verband staande literatuur, enz. (Legaat Reichelt). Amsterdam, ter Stadsdrukkerij, 1873, 8°.

Catalogus van de bibliotheek van het Evangelisch Luthersch seminarium. Amsterdam, 1876, (252 + XIII blz.) 8°.

Supplement I, (8 blz.
— II (13 —
— III (19 —)

Catalogus der boeken uitmakende de boekerij van het Genootschap tot zedelijke verbetering der gevangenen in bruikleen gegeven aan de Bibliotheek der universiteit van Amsterdam. Amsterdam, 1880, 8° (43 blz.)

Beschrijvende Catalogus der pamfletten-verzameling van de boekerij der Remonstrantsche kerk te Amsterdam door H.-C. Rogge. Amsterdam, 1862-1865, 8° 5 afd.

Chaque partie a un titre distinct avec pagination spéciale.

I, 1. Bibliotheek der remonstrantsche geschriften, 1863, (313 blz.)

I, 2. Geschriften betr. de geschiedenis der Remonstranten, 1864, (108 blz.

II, 1. Bibliotheek der contra-remonstrantsche en gereformeerde geschriften, 1865, (275 blz.)

II, 2. Geschriften betr. de Nederlandsche hervormde Kerk, de socinianen, kwakers, hernhutters, doopsgezinden, collegianten, lutherschen, roomschen en van protestantsche godgeleerden in het buitenland, 1864, (172 blz.)

III. Stukken betreffende de geschiedenis van Nederland en andere landen, 1862, (70 + 28 blz.)

Catalogus der boeken en handschriften van de bibliotheek der Remonstrantsche gemeente te Amsterdam. Amsterdam, 1877, 8° (118 blz.)

Lijst der Kaarten in bezit van het Nederlandsch Aardrijkskundig genootschap op 1 Januari 1887. Amsterdam, 1887, 8° (47 blz.)

Lijst van boeken behoorende aan het kon. Nederlandsch Aardrijkskundig Genootschap. Amsterdam, 1891, 8° (80 blz.)

Catalogus der bibliotheek van het Wiskundig Genootschap : Een onvermoeide arbeid komt alles te boven, te Amsterdam. Amsterdam, 1883, 8° (112 blz.)

Eerste vijfjarig vervolg, 8° (20 blz.)
Vervolg, 1 jan. 1891, 8° (15 blz.)
3e vervolg, 1 Jan. 1893, 8° (20 blz.)
4e vervolg, 1 Jan. 1897, 8° (43 blz.)

Catalogus van de bibliotheeken der Maatschappij tot bevordering der toonkunst en der Vereeniging voor Noord-Nederlands muziekgeschiedenis. Amsterdam, 1884, 8° (145 + 32 blz.)

Supplement. Amsterdam, 1895, 8° (47 blz.)

Catalogus van de pædagogische bibliotheek van het Nederlandsch onderwijzers-genootschap. Amsterdam, 1891, 8° (225 blz.)

Supplement. Amsterdam, 1899, 8° (248 blz.)

Aanwinsten, 1899-1900. Amsterdam, 1900, 8° (42 blz.)
— 1900-01 — 1902, 8° (52 blz.)

IV. Catalogue des manuscrits

Catalogus van handschriften uit de bibliotheek van wijlen den hoogleerar Willem Moll, door Curatoren der Universiteit van Amsterdam aangekocht uit de schenking van M. C.-M.-J. Willeumier voor de Bibliotheek der universiteit van Amsterdam. Amsterdam, 1880, 8° (17 blz.)

Bibliotheek der Universiteit van Amsterdam. Catalogus der handschriften I. Schenking Diederichs. Nederlandsche afdeeling. Bewerkt door J. Hellendorn. Amsterdam, 1899, 8° (312 blz.)

Catalogus der handschriften II. De handschriften der Stedelijke Bibliotheek, met de latere aanwinsten. Bewerkt door M. B. Mendes da Costa. Amsterdam, 1902, 8° (39 + 277 blz.)

Nous avons vu, à propos du budget 1903, que le catalogue des nouvelles acquisitions des trois bibliothèques universitaires, dorénavant à la charge de l'État, paraîtra d'une façon définitive, et son existence est assurée.

Usage de la bibliothèque. Les bibliothèques universitaires hollandaises sont en principe réservées aux membres de l'Université exclusivement. Mais à Leyde il n'y a pas de bibliothèque municipale. A Utrecht celle-ci est très pauvre et s'accroît fort peu. A Amsterdam, la bibliothèque universitaire s'est fondue depuis 1878 dans la municipale. Aussi les bibliothèques universitaires sont-elles très accueillantes et tous ceux qui dans la région désirent travailler sont parfaitement reçus et des livres leur sont assez facilement prêtés dès qu'ils sont connus du bibliothécaire. Il n'y a pas de salle de lecture spéciale aux professeurs et les magasins de livres sont seulement accessibles au personnel.

Service de lecture. Les bibliothèques sont ouvertes tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 10 heures du matin à 4 heures du soir. Toutefois, pour ce qui concerne la bibliothèque universitaire de Leyde, du 15 novembre au 15 janvier, pour éviter, en n'éclairant pas la bibliothèque, tout danger d'incendie, la bibliothèque est fermée à 3 heures. Pendant les vacances la bibliothèque étant municipale et le personnel suffisamment nombreux pour alterner et prendre successivement son congé réglementaire, le bâtiment est ouvert de 1 heure à 3 heures[1].

---

1. RÈGLEMENT GÉNÉRAL. — Art. De bibliotheek is dagelijks, behalve op zondagen, algemeen erkende christelijke feestdage en de dagen, waarop de sluiting door Curatoren zal zijn bevolen, voor het publiek geopend op de door Curatoren aan te wijzen uren behoudens art 82, 2e lid der wet van 28 april 1876.

Ce règlement a été modifié en ce qui concerne la Bibl. de Leyde ainsi :

Curatoren der Rijks-Universiteit te Leiden.

Gezien de artikelen 1... van het reglement op het gebruik van de Bibliotheek van

A Amsterdam, la bibliothèque ouvre en tout temps de 10 heures à 3 heures. A Utrecht, mêmes heures qu'à Leyde. A Groningue également.

En 1902, à Amsterdam, il a été prêté 15,587 volumes dans la salle de lecture, 43,922 dans la salle d'études. Aux séances du soir, spéciales à Amsterdam, 2,076 lecteurs ont demandé des ouvrages. Nous ne possédons pas de statistiques pour les autres bibliothèques.

Il n'y a pas comme à Göttingen, Leipzig, Strasbourg, une salle de périodiques annexée à la bibliothèque ou en dehors d'elle dans l'Université, mais nous avons vu plus haut que la bibliothèque dépose dans un cercle quelques périodiques pendant un mois. La bibliothèque, par contre, reçoit en échange un grand nombre de périodiques dont elle ne paie pas l'abonnement. Les périodiques sont déposés dans un local d'une société dont font partie tous les professeurs et presque tous les étudiants, plus facilement consultés qu'à la bibliothèque et les intérêts quelque peu divergents des lecteurs et des conservateurs sont ménagés.

Prêt à domicile. — On lit comme en Allemagne fort peu dans la salle de lecture. Le prêt est au contraire très usité et très facile. Toute personne, accueillie par le bibliothécaire a droit au prêt de tous les ouvrages de la bibliothèque après avoir signé une

---

elke Rijks-Universiteit, vastgesteld door den Minister van Binnenlandsche Zaken den 6e juni 1863 no 176. Afd. O.

Gelet op de voorstellen van den Directeur der Bibliotheek van den 18e juni volgende no 125.

Besluiten :

1° Dat de bibliotheek, behalve op zondagen en erkende christelijke feestdagen, dagelijks voor het publiek geopend zal zijn van des morgens 10 tot des namiddags 4 uur, doch in de maanden December en Januari van 10 tot de 3 uur en in de vacantietijden van 1 tot 3 uur; onder voorbehoud echter dat de bibliotheek voor het publiek gesloten zal zijn, op die dagen, welke Curatoren op voorstel van den Directeur aan zullen wijzen, waarvan hij tijdig door aanplakking aan den ingang der bibliotheek kennis zal geven.

Besloten den 2e juli 1883.

Met wijziging van bovenstaand besluit van 2 juli 1883 is den 7en november 1888 door Curatoren der Rijks-Universiteit te Leiden besloten, dat de bibliotheek van 10 tot 3 uur zal geopend zijn gedurende den tijd van 15 november tot 15 januari, in plaats van gedurende de maanden december en januari.

adhésion au règlement [1]. Le prêt varie de quatorze jours à trois semaines. Les étudiants sont assimilés aux autres emprunteurs et ne doivent fournir aucun certificat de leurs facultés respectives. Les « feuilles roses » françaises, les « Abgangszeugnissen » allemands sont inconnus. » La bibliothèque n'a aucune relation administrative avec les étudiants. Ceux-ci déposent des exemplaires de leur thèse en nombre insuffisant pour les échanges. Les universités étrangères ne reçoivent jamais la totalité des thèses soutenues. Il y a là une regrettable lacune dont les résultats sont déplorables.

Tous les fonctionnaires ont en particulier droit à l'usage de la bibliothèque quel que soit le ministère dont ils dépendent. En revanche, toutes les publications officielles néerlandaises sont envoyées à la bibliothèque. De même les travailleurs, les membres des sociétés savantes reçoivent une large hospitalité compensée par les dons des particuliers et des collectivités. Nous avons vu au chapitre du budget en ce qui concerne le matériel les allocations fournies par le ministère des colonies en particulier à la bibliothèque universitaire de Leyde.

Les emprunteurs peuvent emporter de la bibliothèque tous les livres dont ils croient avoir besoin. Aucune limite n'est fixée.

A Amsterdam, tous les trimestres, les livres doivent réintégrer la bibliothèque. A Leyde, de temps en temps, il y a révision générale des livres de la Bibliothèque Universitaire et de la Société de Littérature hollandaise. On envoie alors à chaque emprunteur un rappel [2].

Toute personne ne rapportant pas les ouvrages à la date fixée reçoit un premier avertissement sous forme de lettre; elle n'a à

---

1. Cette adhésion pour Amsterdam est la suivante :

De ondergeteekende ....*

verklaart kennis te dragen van het Reglement op het uitleenen van de boeken en handschriften van de Bibliotheek der Universiteit van Amsterdam, en zich aan de daarin vervatte bepalingen te zullen houden

Handteekening.

Dagteekening :

* Verzoeke invulling van naam, kwaliteit en woonplaats.

2. M. .

Voor eene algemeene revisie der boeken van de Bibliotheek der Rijks-Universiteit te Leiden is het zeer wenschelijk, dat zooveel mogelijk alle boeken zich tijdelijk op hunne vaste plaats bevinden. Ik heb derhalve de eer U dringend te verzoeken ten spoedigste te willen terugzenden hetgeen Gij uit deze Bibliotheek of uit de Bibliotheek van de

payer que les frais d'affranchissement de celle-ci. Une suspension du prêt peut ensuite être prononcée si les volumes ne sont pas restitués.

Tout livre perdu ou détérioré doit être racheté aux frais des emprunteurs. Dans le cas où l'ouvrage serait épuisé, ils doivent indemniser l'établissement après expertise.

Prêt de bibliothèque à bibliothèque. Nous avons vu au chapitre matériel la répartition entre les bibliothèques universitaires qui achètent de préférence tels livres plutôt que d'autres Il y a en effet de telles facilités de prêt entre elles et les distances sont si peu considérables dans le pays tout entier que cette localisation produit de très bons effets.

Il y a même prêt hebdomadaire de périodiques entre Leyde et Groningen. Les paquets et les lettres circulent en franchise pour toutes les bibliothèques et musées du royaume et aussi avec presque tous les fonctionnaires de toutes les administrations de l'Etat.

Ce prêt est même étendu à l'étranger. Livres et manuscrits sont prêtés libéralement aux bibliothèques étrangères en échange des mêmes procédés[1].

Conclusion. — Nous nous trouvons ici en présence d'une organisation séculaire de bibliothèques riches indépendantes et florissantes. Elles n'ont pas les budgets considérables, mais encore insuffisants des bibliothèques allemandes, mais en raison de l'entente générale des pouvoirs publics et de la fusion de toutes les richesses intellectuelles du royaume dans un même édifice, l'organisation de ces bibliothèques constitue encore un modèle que bien des pays plus peuplés pourraient envier à la Hollande.

P. VANRYCKE,
Bibliothécaire en chef de l'Université de Lille.

Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde ter leen hebt. Mocht daarbij het een en ander zijn, dat Gij bezwaarlijk kunt missen, dan ben ik gaarne bereid U dat zoo spoedig mogelijk terug te zenden.

De Bibliothecaris.

1. La bibliothèque universitaire de Lille, en 1903-04, a eu plusieurs fois recours aux richesses de la bibliothèque de Leide. Elle lui a communiqué, d'autre part, une quinzaine d'ouvrages français qui étaient auparavant empruntés aux bibliothèques allemandes.

CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

ALLEMAGNE

PÉRIODIQUES. — On remarque, dans le *Zentralblatt für Bibliothekswesen* du Dr Paul Schwenke, les articles suivants :

N° d'août-septembre 1904 : *Cinquième réunion des Bibliothécaires allemands à Stuttgart* (25-26 mai 1904) : E. SCHULTZE, *Les bibliothèques circulantes;* K. STEIFF, *Communication sur la Bibliothèque provinciale de Stuttgart, son passé et son présent ;* P. SCHWENKE, *Sur la manière d'écarter la poussière des rayons et des livres* ; — P. HIRSCH, *Sur l'organisation extérieure du prêt des livres.* — G. ZEDLER, *Le sort des plus anciens caractères de Gutenberg* (7 facsim.) ; — B. HASSELBERG, F. R. FRIIS et R. EHWALD, *Autres exemplaires des « Mechanica » de Tycho Brahé ;* — E PETZET, *Encore une impression de Frédéric-Guillaume de Saxe ; — Deux nouvelles ordonnances administratives relatives aux bibliothèques des Universités de Tübingen et d'Erlangen* ; etc.

N° d'octobre : Joannes JOACHIM, *Les imprimeurs Johannes Grunenberg et Georg Rhau à Wittenberg ;* — Ernst VOULLIÈME, *Incunables néerlandais non décrits de la Bibliothèque royale de Berlin ; — La boîte du catalogue sur fiches de Stuttgart ;* — Johannes LUTHER, *Le catalogue des acquisitions de la Bibliothèque royale de Berlin ; — Rectification relative au prêt des livres et des mss. en Suède ; — Un nouveau catalogue officiel des livres récemment parus en Russie ;* — R. WEIL, *Bibliothèques antiques (Éphèse, Delphes, Rome) ;* — E. WOLTER, *Impressions latino-lithuaniennes.* — Annonce du 3e volume (N-Z) du *Subject Index of the modern works added to the Library of the British Museum in the years* 1881-1900, ed. by G. K. FORTESCUE (Londres, 1903, in-8) [A. G.]; etc.

PUBLICATIONS DIVERSES. — M. Arthur J. JELLINEK, de Vienne, a publié le premier volume d'une très importante *Bibliographie der vergleichenden Literaturgeschichte* (Berlin, 1903, in-8°, 77 pp., 931 articles méthodiquement classés; tables des auteurs, des matières et des influences littéraires réciproques).

AUTRICHE-HONGRIE

Signalons une curieuse brochure : *Aus meiner Büchersammlung,* von Professor Dr. Moriz GROLIG (Wien, 1904, in-8°, 22 pp., avec un portrait ; *als Manuskript gedruckt*). On y trouvera quelques curieuses indications sur l'histoire anecdotique des livres.

BELGIQUE

M. Paul BERGMANS publie une intéressante notice bio-bibliographique intitulée : *L'imprimeur-libraire brugeois Joseph-Ignace van Praet* (Gand, 1904, in-8°, 49 pp.). Père de Joseph-Basile-Bernard van Praet, le célèbre bibliographe qui fut conservateur de notre grand dépôt parisien, Joseph van Praet a lui-même rédigé et publié un certain nombre de catalogues de vente importants et dont on trouvera l'exacte description dans l'opuscule de M. Bergmans.

FRANCE

PÉRIODIQUES. — On remarque, dans le *Bulletin du Bibliophile*, les articles suivants :

N° d'août-septembre 1904 : Paul COTTIN, *Lorédan Larchey* (1831-1902), étude bio-bibliographique (suite dans le n° d'octobre) ; — Henry MARTIN, *Les Miniaturistes à l'Exposition des Primitifs français* : IV. *Les enlumineurs, leurs noms et leurs œuvres, du* XIIIe *siècle à Charles V* (3 planches hors texte) ; — Baron Roger PORTALIS, *Catalogue de la bibliothèque de Longepierre* (suite) ; — Henry HARRISSE, *Les de Thou et leur célèbre bibliothèque* (suite ; fin dans le n° d'octobre) ; etc.

N° d'octobre : Henry MARTIN, *Les Miniaturistes à l'Exposition des Primitifs français : V. Les enlumineurs, leurs noms et leurs œuvres de Charles VI au* XVe *siècle ;* — Baron Roger PORTALIS, *Bernard de Requeleyne, baron de Longepierre. Pièces justificatives* ; — F. MEUNIÉ, *Bibliographie de quelques Almanachs illustrés des* XVIIIe *et* XIXe *siècles* ; 1833-1848 (suite).— Annonce de la publication du t. III du *Répertoire historique et biographique de la Gazette de France depuis l'origine jusqu'à la Révolution* (1631-1790) [Laage-Puzols], par le marquis DE GRANGES DE SURGÈRES ; etc.

— On peut signaler, dans le *Bibliographe moderne*, les articles suivants :

N° de mai-août 1904) Henri STEIN, *La papeterie de Saint-Cloud au* XIVe *siècle* [actes de 1376 à 1498] ; — Alfred LEROUX, *Comment désencombrer les archives des préfectures et des sous-préfectures ?* — Jules LAUDE, *Notes sur les bibliothèques françaises à propos du projet de loi sur les archives* ; — P. ARNAULDET, *Inventaire de la bibliothèque du château de Blois en 1518* (suite) ; — *Les Archives de l'État aux Pays-Bas* (nouveaux décrets) ; — Annonce du volume suivant : A. HANAUER, *Les imprimeurs de Haguenau* (Strasbourg, 1904, in-8°) ; — Comptes rendus des ouvrages suivants : Sébastien CHARLÉTY, *Bibliographie critique de l'histoire de Lyon depuis 1789 jusqu'à nos jours* (Lyon, 1903, in-8°) ; — Louis DENISE, *Bibliographie historique et iconographique du Jardin des Plantes* [H. S.] ; — Martin BLUM, *Bibliographie Luxembourgeoise. Catalogue raisonné de tous les ouvrages ou travaux littéraires publiés par des Luxembour-*

grois ou dans le Grand-Duché actuel de Luxembourg (Luxembourg, 1902-1904, in-8°, livr. 1-3) [P. B.] ; etc.

— On remarque, dans le n° de juillet-août 1904 de la *Correspondance historique et archéologique* de MM. F. Bournon et F. Mazerolle, les articles suivants : E.-D. GRAND, *Thèses de l'École des Chartes, promotion du 27 janvier 1904* (compte rendu sténographique) ; — H. OMONT, *Montfaucon et l'édition bénédictine du Glossaire de Du Cange ;* etc.

PUBLICATIONS DIVERSES. — M. Léopold DELISLE a récemment publié un important ouvrage, dès longtemps commencé, et qui a pour titre : *Catalogue des livres imprimés ou publiés à Caen avant le milieu du XVI° siècle, suivi de recherches sur les imprimeurs et les libraires de la même ville.* Tome premier. *Notice des livres* (Caen, 1903, in-8°, XIV-354 p., 399 articles). Nous reviendrons sur cette publication dès que le second volume, actuellement sous presse, aura paru.

— M. le vicomte DE SPOELBERCH DE LOVENJOUL a publié, dans la *Collection du Bibliophile parisien,* un élégant petit volume intitulé : *Bibliographie et Littérature (trouvailles d'un bibliophile)* (Paris, 1903), et qui contient, entre autres études, un article intitulé : *Prosper Mérimée ; ses œuvres complètes inscrites en ordre chronologique.*

— M. Henri OMONT vient de publier, dans la *Revue de Philologie* (juillet 1904), une *Notice sur le ms. grec 2832 de la Bibliothèque nationale,* formé de six mss. différents des XIV°, XV° et XVI° siècles, dont la plupart ont appartenu à Janus Lascaris (Paris, 1904, in-8°) ; — dans la *Revue des Études grecques,* une étude sur le beau *Manuscrit* [en lettres onciales] *des œuvres de S. Denys l'Aréopagite envoyé de Constantinople à Louis le Débonnaire en 827* (Paris, 1904, in-8°, 11 p. et une planche hors texte).

— M. Marcel POËTE, l'aimable et savant conservateur-adjoint de la Bibliothèque de la ville de Paris, nous envoie sa *Leçon d'ouverture du cours d'introduction à l'histoire de Paris, professé à la Bibliothèque de la ville* (Paris, 1904, in-8°, 16 p. ; extr. de la *Revue internationale de l'enseignement*). Il faut espérer que de cet intéressant petit travail et de l'enseignement qu'il inaugure, sortira un bon volume qui guidera sûrement les travailleurs dans le dédale des publications relatives à la ville de Paris.

CATALOGUES. — La librairie Morgand (Éd. Rahir), qui a distribué ces derniers temps de si excellents catalogues (par ex. son *Bulletin mensuel,* n° 58, déc. 1903, contenant une magnifique collection de *Poètes français depuis les origines jusqu'à nos jours,* avec de nombreux facsim. et portraits, n°s 44.833-45.811, — et son catalogue de *Livres de décoration et d'ornementation ; ouvrages ornés d'estampes,* dans le *Bulletin mensuel,* nouvelle série, n° 1, juin 1904, 1056 n°s), publie le *Catalogue de la bibliothèque de feu M. Alexandre Lantelme de Grenoble,* 2 vol. in-8° (1re partie, n°s 1-477 ; 2e partie, n°s 478-864). Outre plusieurs mss. à miniatures, surtout des Heures, cette collection comprend une belle série d'*Heures parisiennes.* Parmi les autographes, peu nombreux,

on remarque une lettre de Catherine de Médicis à Laurent de Maugiron (3 mai 1562); une lettre de Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV, à Saint-Geniès (avril 1582); une lettre de Claude Expilly à Mme Salvaing de Boissieu (20 nov. 1621); une lettre du cardinal de Tournon au connétable Anne de Montmorency (15 mai 1555), etc. — La vente aura lieu à l'Hôtel Drouot, du 29 novembre au 3 décembre 1904.

ITALIE

PÉRIODIQUES. — On remarque, dans la *Bibliofilia* de M. Leo S. Olschki, les études suivantes :

N° de juillet-août-septembre 1904 : E. DACIER, *L'Exposition des Primitifs français* (10 illustrations); — G. BOFFITO, *Il Commento inedito di Cecco d'Ascoli all' Alcubisso* (suite); — D. CIAMPOLI, *Il Codice Petrarchesco della Biblioteca Vittorio Emanuele* (4 facsim. et 1 planche hors texte; XVe s.); — Leo S. OLSCHKI, *Collection Pétrarquesque formée, possédée et décrite à l'occasion du 6e centenaire de la naissance de Pétrarque* (suite, n° 36-76; 9 facsim.); — C. LOZZI, *Cecco d'Ascoli secondo il prof. G. Boffito;* — Luigi FERRARI, *Gli Incunaboli della R. Biblioteca Universitaria di Pisa* (suite); — Note nécrologique sur Will. FISKE ; — Leo S. OLSCHKI, *Monumenta typographica* (suite, n° 16-36; 2 facsim.) ; etc.

— Dans l'intérieur de la couverture du *Bollettino delle publicazioni italiane ricevute per diritto di stampa*, publié par la Bibliothèque nationale centrale de Florence, on remarque l'annonce des publications suivantes : Mariano FAVA, *Indice della Mostra cartografica* organisée par la Bibliothèque nationale de Naples à l'occasion du 5e Congrès geographique italien (165 cartes et ouvrages manuscrits et imprimés) ; — 12e volume des *Inventari dei Manoscritti delle Biblioteche d'Italia*, par G. MAZZATINTI et Fortunato PINTOR.

BIBLIOGRAPHIE. — M. Giustino COLANERI, de la Bibliothèque Casanatense de Rome, vient de publier une importante *Bibliografia araldica e genealogica d'Italia*, con introduzione del Conte Ferruccio PASINI-FRASSONI « L'Araldica in Italia » (Rome, Loescher et Cie, 1904, in-8°, XIX-153 pp. ; 2056 articles).

— Une excellente étude de M. Luigi SUTTINA sur la littérature relative à saint François d'Assise et à son ordre a récemment paru sous le titre suivant : *Appunti bibliografici di studi francescani* (Erlangen, 1904, in-8°, 28 pp. ; extr. du VIe volume du *Kritischer Jahresbericht über die Fortschritte der Romanischen Philologie* publ. par Karl Vollmöller).

CODICE ATLANTICO. — Le dernier fascicule d'une importante publication : *Il Codice Atlantico di* LEONARDO DA VINCI *nella Biblioteca Ambrosiana di Milano*, riprodotto e pubblicato dalla Regia Accademia dei Lincei sotto gli auspici e col sussidio del Re e del Governo, colla trascrizione diplomatica e critica di Giovanni PIUMATI, vient de paraître à la librairie U. Hoepli, à Milan (1894-1904, grand in-fol., 1384 planches en héliotypie et 1300 pages de

texte ; tiré à 280 exemplaires). — La même librairie annonce la prochaine publication d'un *Dizionario-indice del Codice Atlantico* dû au savant architecte et archéologue milanais Luca BELTRAMI.

CATALOGUES.— Nous croyons devoir signaler à nos lecteurs le beau catalogue suivant : *Livres anciens rares et précieux mis en vente à la librairie ancienne T. De Marinis et C.* — Précèdent des documents inédits concernant les libraires allemands à Naples au XVe siècle (Florence, T. De Marinis et C., 2, Via Strozzi, 1904, in-8°, VIII-118 pp., 504 articles ; 32 facsim.).

— Nous recevons de la librairie U. Hoepli, de Milan, un catalogue considérable : *Il Medio Evo* (Catal. n° 9.139), comprenant 5.426 articles à prix marqués. On y remarque les séries classées sous les rubriques : *La Casa Reale di Savoia, Boccacio, Dante, Petrarca.*

— La même librairie nous adresse une circulaire où elle annonce qu'elle est désormais dépositaire des publications de la Bibliothèque Ambrosienne, de la Bibliothèque Vaticane et de l'Académie royale des Lincei. Voici un extrait de ce document :

Milan, ce 10 novembre 1904.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous annoncer par le prospectus ci-joint une entreprise éditoriale d'une rare importance et sur laquelle je désire attirer votre attention toute spéciale.

Les manuscrits d'inestimable valeur qui se conservent, *à Rome dans la Bibliothèque Vaticane et à Milan dans la Bibliothèque Ambroisienne*, seront, en grande partie, reproduits en facsimilés par ma Maison, qui initiera de cette manière toute une série de publications dont le but est de reproduire et rendre accessibles aux savants du monde entier les manuscrits les plus importants dont l'Italie est si richement pourvue, précieux documents pour l'étude critique des anciens textes, de la paléographie et de l'histoire de l'art.

Il serait superflu d'ajouter que je n'ai rien épargné pour que ces reproductions soient vraiment dignes de leur objet : les divers établissements artistiques dont je me suis assuré le concours en garantissent l'exécution absolument parfaite, et tous les détails des originaux seront rendus avec la plus minutieuse fidélité...

A cette circulaire sont jointes les annonces suivantes :

IMMINENTI PUBBLICAZIONI DELLA BIBLIOTECA AMBROSIANA.

Homeri Iliadis pictae fragmenta Bibliothecae Ambrosianae phototypice cura doctorum Ant. CERIANI et Ach. RATTI. Praefatus est Ant. Ceriani. 104 tavole (32 × 25) in eliotipia dell' Istituto artistico Fumagalli, Calzolari e Ferrari in elegante volume-album. L. 100.

I frammenti dell' Iliade omerica sia per la loro antichità risalente forse

alla fine del 3° secolo che per il magistero dell'escuzione costituiscono un vero tesoro di testo, di paleografia e di illustrazione pittorica. Sovratutto dal punto di vista dell'arte si può ben dire che siamo davanti ad uno dei cimelii più preziosi e importanti che mai esistano.

La *Biblioteca Ambrosiana* si propone pure la riproduzione di altri fra i suoi codici mss. più importanti : verrà primo il celebre *Canone Muratoriano*.

Catalogus codicum Graecorum Bibliothecae Ambrosianae. Digesserunt Aem. MARTINI et Dom. BASSI. 2 volumi in-8. I : 592 pagine. II : 640 pagine su carta di lusso. L. 50.

I codici greci della Biblioteca Ambrosiana sono circa 2 500, riuniti in poco meno di 1 100 volumi : cioè costituiscono uno dei più ricchi fondi di manoscritti greci. Molti fra essi contengono scritture inedite, specialmente di letteratura agiografica, patristica e bizantina in genere, molti hanno un grande valore paleografico. Il catalogo richiese 10 anni di lavoro. Di ciascun codice sono date, con la maggior esattezza e con tutte le citazioni e le notizie storiche e bibliografiche necessarie, la recensione del contenuto e la descrizione esterna. Indici copiosissimi degli autori e delle opere, delle vite e dei martirii dei Santi, delle date, degli amanuensi, dei possessori, di tutti gli altri nomi di persona che non potevano entrare nelle classi precedenti, delle particolarità paleografiche, come lettere miniate, pitture, fregi, ecc., renderanno il catalogo pratico all'uso, quanto più è possibile.

Liber Diurnus Romanorum Pontificum ex manuscripto codice Ambrosiano saec. IX curante A. RATTI Doct. Bibliothecae Ambrosianae. L. 10. Un volume in-4° piccolo di circa 330 pagine di testo e con due tavole eliop. e due zincotipie.

È un vero e proprio formulario della Cancelleria Pontificia del IX secolo : ridotti a formole generali ce ne presenta gli atti più solenni ed importanti da una parte, i più usuali e frequenti dall'altra. Smarritasi ogni traccia del codice manoscritto già del Collegio Claromontano di Parigi, non restano ormai che il manoscritto dell'Archivio Segreto Vaticano, edito dal Dott. T. van Sickel, ed il manoscritto Ambrosiano, che di circa un secolo posteriore a quello, ne forma come il seguito, lo sviluppo ed il complemento desiderato.

Monumenta veteris liturgiae Ambrosianae, ed. a M. MAGISTRETTI. Vol. II et III : *Manuale Ambrosianum ex cod. saec. XI olim in usu Canonicae.* L. 40.

Pars I : *Psalterium et Kalendarium c. praefat. editoris et excerptis ex divv. codd. ambr.*

Pars II : *Manuale Ambrosianum proprie dictum cum omnibus officiis et aliis ordinibus.*

Il *Manuale della Liturgia Ambrosiana*, oltre le preci canoniche, contiene i cantici della Messa, le preci di molte funzioni, i riti funebri, e l'amministrazione dei Sacramenti. L'uso quotidiano di questo libro ha fatto sì, che ben pochi esemplari ne siano pervenuti fino a noi ; l'editore ha scelto il

più completo, pubblicandolo con le varianti degli altri codici antichissimi, ma mutili, seguito da una notizia generale dell' antica *Salmodia Ambrosiana*. Questo Manuale serve di compimento all' *Ordo Ecclesiae Ambrosianae Mediolanensis* del BEROLDO, che a sua volta dà luce a questo importantissimo codice. I volumi sono corredati da note, e da un' appendice, nella quale sono raccolti alcuni documenti o inediti o poco conosciuti.

Il primo volume dei *Monumenta veteris liturgiae Ambrosianae* fu pubblicato nel 1897 col titolo:

Pontificale in usum Ecclesiae Mediolanensis necnon ordines Ambrosiani ex codd. saec. IX-XV coll. ed. et notis illustr. M. MAGISTRETTI, praefatus est ANT. M. CERIANI. L. 12. 50.

È questo il più antico Pontificale dei vescovi di Milano, finora inedito, e nemmeno conosciuto dagli scrittori che trattarono della Liturgia Ambrosiana.

RECENTISSIME PUBBLICAZIONI DELLA BIBLIOTECA VATICANA.

CODICES E VATICANIS SELECTI PHOTOTYPICE EXPRESSI, iussu Pii PP. X, consilio et opera curatorum Bibliothecae Vaticanae.

Volumen IV: *Bibliorum ss. graecorum codex Vaticanus gr. 1209 (cod. B.)*, phototypice expressus consilio et opera curatorum Bibliothecae Vaticanae. Pars altera. *Novum Testamentum*. (pp. 1235-1536). L. 170.

Avendo la Direzione della Biblioteca Vaticana deciso d'offrire ai dotti una nuova edizione fototipica dell'insigne Codice Vaticano Greco della Bibbia, per diverse ragioni d'ordine pratico è sembrato opportuno di pubblicare in primo luogo il Nuovo Testamento e dipoi il Vecchio in quattro dispense di circa 300 tavole ciascheduna.

In conseguenza l'introduzione sarà pubblicata non più tardi dell' ultima dispensa del Vecchio Testamento; essa però sarà vendibile anche separatamente ai compratori del solo Nuovo Testamento. Il volume del Nuovo Testamento comprende 302 tavole ed una introduzione provvisoria di poche righe. La rilegatura è nello stile semplice ed elegante di quella della celebre Biblioteca dei Duchi d'Altemps. Edizione di soli 100 esemplari.

Di questa stessa raccolta di riproduzioni in fototipia e fotocromotipia dei manoscritti della Biblioteca Vaticana più notevoli per antichità e rarità, per interesse storico, scientifico ed artistico, furono pubblicati anteriormente.

Volumen I (Esaurito): *Fragmenta et picturae vergiliana codicis Vaticani 3225.*

Volumen II: *Picturae ornamenta, complura scripturae specimina codicis Vaticani 3867, qui Codex Vergilii Romanus audit.* 35 tavole, delle quali 21 sono adorne di miniature, 14 in fototipia e 2 in fotocromotipia, 5 rappresentano alcuni ornamenti minori, 9 saggi della scrittura capitale rustica del codice. Rilegatura in legno. L. 100.

Volumen III: *Miniature del Pontificale Ottoboniano Cod. Ottob. 501.* 15 tavole ed introduzione di 20 pagine in busta di tela. L. 25.

Sono in preparazione :

Volumen V : *Il rotolo di Giosuè : Cod. Vatic. Palat. gr. 431.*

Volumen VI : *Le miniature della topografia cristiana di Cosma Indicopleuste : Cod. Vatic. gr. 699.*

Volumen VII : *Ciceronis liber de Republica rescriptus : Cod. Vatic. 5757.*

Volumen VIII : *Terentii comoediae picturis illustratae : Cod. Vatic. 3868.*

Volumen IX : *Frontonis aliorumque fragmenta, quae in codice Vaticano 5750 Rescripto supersunt.*

Volumen X : *Il Canzoniere autografo di Francesco Petrarca : Cod. Vat. 3195.*

COLLEZIONI ARTISTICHE, ARCHEOLOGICHE E NUMISMATICHE DEI PALAZZI PONTIFICI pubblicate per ordine di Sua Santità Pio PP. X.

È pubblicato : Volume I : *Gli avori dei Musei profano e sacro della Biblioteca Vaticana*, pubblicati per cura della Biblioteca medesima con introduzione e catalogo del barone Rod. KANZLER. L. 75.

45 tavole in fototipia, form. 515 × 372 mm., riproducenti tutti gli avori di qualche interesse antichi o medioevali della Biblioteca Vaticana e del Museo Etrusco, con una introduzione (pp. VII-X) ed un catalogo (p. 1-10). La rilegatura è pure fatta ad imitazione di quelle eleganti della Biblioteca dei Duchi d'Altemps. L'edizione è di soli 100 esemplari.

Di imminente pubblicazione : Volume II : *Gli affreschi antichi della sala delle Nozze Aldobrandine nella Biblioteca Vaticana*, con introduz. del dott. B. NOGARA.

In preparazione : Volume III : *I vasi antichi del museo etrusco e della Biblioteca del palazzo Vaticano*, con introduzione del dott. B. NOGARA.

Volume IV : *Catalogo delle monete, bolle plumbee e medaglie dei Papi nella Bibl. Vaticana*, compilato dal cav. C. SERAFINI.

a) *Catalogo delle monete e bolle plumbee dei Papi prima del 1000*, compilato dal medesimo.

Volume V : *I mosaici antichi del Palazzo Vaticano e Lateranese*, con introduzione del dott. B. NOGARA.

La librairie distribue en outre, sous le titre d'*Appendice al Catalogo delle edizioni Hoepli*, une liste complète des publications de la Bibliothèque Vaticane, de la Bibliothèque Ambrosienne et de l'Academie des Lincei.

ERRATUM

La mise en pages n'étant pas parvenue à M. Serruys à la suite d'une erreur de transmission, son article : *Souscriptions et Signatures dans les manuscrits des* x^e^-xiiie *siècles conservés au monastère de Vatopedi* (*Athos*) (n° de janvier-avril 1904) a été publié d'après des premières épreuves insuffisantes. Il ne saurait donc être tenu pour responsable des erreurs typographiques contenues dans ce travail et que l'erratum suivant permettra de corriger :

P. 65, l. 18 εὐαγγελίων — *ibid.* σεπτεμβρίω γ', ἡμέρα γ', ὥρα γ' · — l. 19 ἀνάξιος — l. 20 κτισαμένω.

P. 66, l. 2 ὀγδόη ἔτους

P. 68, l. 18 ἐλαχίστου — l. 20 Βασιλίου — l. 23-24 ἀπριλλίω — l. 30 Θεόδωρον

P. 69, l. 21 ἱλεούμενοι

P. 70, l. 21 ἰνδικτίωνος

P. 71, l. 9 Εὐθυμίου — l. 10 'Αντωνίου

P. 72, l. 22 ἑξακισχιλιοστῶ

P. 73, l. 2 'Αρμενίου τοὔνομα οἰκτροῦ — l. 16 ἰνδικτίωνος — l. 19 ἐκοιμήθη ἡ — l. 20 φιλαν — l. 21 Εὐφροσύνη — l. 30 αὐτοῦ

P. 75, l. 23 Athoüs — l. 33 après διὰ, à la ligne.

P. 76, l. 1 après ὄρει, à la ligne. — l. 5 ,ζκβ' — l. 13 τῶ — l. 13 φευρουαρίω.

Le Gérant : Vve Bouillon.

Imprimerie polyglotte Fr. Simon, Rennes.

Le Romancero populaire de la France. Choix de chansons populaires françaises. Textes critiques par G. DONCIEUX avec un avant-propos et un index musical par J. TIERSOT. Un vol. gr. in-8 (*Couronné par l'Académie française. Prix Saintour*). Prix ..... 15 fr.

De la condition des étrangers dans les cités grecques. Proxènes, evergètes, métèques, isotèles et étrangers residants, par H. FRANCOTTE, professeur à l'Université de Louvain. In-8. — Prix... 2 fr. 50

Loi et décret dans le droit public des Grecs, par LE MÊME. In-8. — Prix.... ..... 1 fr

La vie de saint Alexis. Poème du XIe siècle. Texte critique publié par G. PARIS, membre de l'Institut. Nouvelle édition corrigée et augmentée d'un lexique complet et d'une table des assonances. Un vol. petit in-8. — Prix..... 1 fr. 50

Catalogue des Incunables de la Bibliothèque de l'Université de Paris, par E. CHATELAIN (Extrait de la *Revue des Bibliothèques*).Grand in-8. — Prix..... 5 fr.

Les officiers royaux des Bailliages et Sénéchaussées et les Institutions monarchiques locales en France à la fin du moyen âge, par G. DUPONT-FERRIER. Un fort volume gr. in-8, avec 2 cartes. (*Couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Prix Gobert.*) — Prix. ..... 30 fr.

Dictionnaire Savoyard publié sous les auspices de la société florimontane, par A. CONSTANTIN et J. DESORMAUX. Un fort grand in-8°. Accompagné d'une carte des localités citées. (Departements de la Savoie et de la Haute-Savoie) et d'une bibliographie des textes patois et des travaux concernant les parlers savoyards. — Prix..... 10 fr.

Choix de proverbes et dictons patois de Damas près de Bompaire (Vosges)], par N. HAILLANT et A. VIRTEL, precede d'un avant-propos de M. E. E. Fleuriel. Brochure in-8.— Prix. 1 fr. 50

Essai sur un patois vosgien (5e section). Supplément au Dictionnaire phonetique et étymologique, par N. HAILLANT, in-8. — Prix..... 0 fr. 75

Sobriquets, prénoms et noms de famille patois d'un village vosgien (Uriménil, près Épinal), par LE MÊME. Brochure gr. in-8. — Prix..... 0 fr. 50

Infiltration et traitement de l'élément germanique dans divers lexiques vosgiens (langage courant, onomastique et toponomastique), par LE MÊME. Gr. in-8. — Prix ..... 3 fr.

Études sur le règne de Hugues Capet et la fin du Xe siècle, par F. LOT. Un vol. gr. in-8 avec une pl. (*Couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Prix Gobert.*) Prix..... 20 fr.

Fidèles ou Vassaux? Essai sur la nature juridique du lien qui unissait les grands vassaux à la royauté depuis le milieu du IXe jusqu'à la fin du XIIe siècle, par LE MÊME. Un vol. in-8. — Prix..... 7 fr.

Le Roman de Flamenca, publié d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque de Carcassonne, traduit et accompagne d'un vocabulaire. Deuxième edition entièrement refondue, par P. MEYER, membre de l'Institut. Tome I, contenant le texte et le vocabulaire. Un volume petit in-8. — Prix, broché. 9 fr.

Histoire de la Sculpture en Languedoc, du XIIe et du XIIIe siècle, par A. MARIGNAN. Un volume gr. in 8. — Prix..... 5 fr.

La Province romaine proconsulaire d'Asie depuis ses origines jusqu'à la fin du Haut Empire, par V. CHAPOT. Un vol. gr. in-8 avec une carte. — Prix ..... 15 fr.

Dictionnaire de l'ancienne langue française (IXe au XVe siècle), par F. GODEFROY. Tome X et dernier. — Prix ..... 55 fr.

Annuaire de l'Ecole pratique des Hautes Études, (*Section des Sciences historiques et philologiques.*) Année 1904. CONTENU : Calendrier — Documents — Rapports. — E. CHATELAIN, Les palimpsestes latins. Un volume in-8°. — Prix ..... 2 fr.

Mémoires de la Société de Linguistique de Paris

Tome XIII, fasc. 3. — Prix ..... 6 fr.

Table analytique des dix premiers volumes rédigée par E. ERNAULT. Un volume gr. in-8. — Prix ..... 18 fr.

Les vieux chants populaires scandinaves, étude de littérature comparée, par L. PINEAU, Docteur ès lettres. Tomes I et II. Deux volumes grand in-8. — Prix ..... 25 fr.

Ouvrage couronné par l'Académie française (prix Montyon).

On s'abonne à la même librairie aux publications périodiques suivantes :

Romania. Recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, fondé par MM. P. MEYER et G. PARIS, membres de l'Institut. Publié par M. P. MEYER, membre de l'Institut, et A. THOMAS. — Prix d'abonnement annuel :

Paris ..... 20 fr.

Départements et Union postale ..... 22 fr.

Revue celtique, Fondée par M. H. GAIDOZ. Publiée sous la direction de M. H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, membre de l'Institut, avec le concours de MM. J. LOTH, doyen de la Faculté des Lettres de Rennes, et E. ERNAULT, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers. — Prix d'abonnement annuel : Paris ..... 20 fr.

Départements et Union postale ..... 22 fr.

Revue de Philologie française et de littérature. Recueil trimestriel, publié par L. CLÉDAT, doyen de la Faculté des Lettres de Lyon. — Prix d'abonnement annuel :

Paris ..... 15 fr.

Départements et Union postale ..... 16 fr.

Le Moyen Age. Bulletin d'histoire et de philologie, paraissant tous les deux mois. Direction : MM. A. MARIGNAN, M. PROU et M. WILMOTTE. Prix d'abonnement annuel. — Paris ..... 15 fr.

Départements et Union postale ..... 17 fr.

Recueil *de Travaux relatifs à la Philologie et à l'Archéologie égyptiennes et assyriennes*, pour servir de bulletin à la Mission française du Caire, sous la direction de M. G. MASPERO, membre de l'Institut. — Prix d'abonnement au volume complet : Paris ..... 30 fr.

Departements et Union postale ..... 32 fr.

Le Tome XXVII est en cours d'impression.
Index des seize premiers volumes de la Collection ..... 1 fr.

Imprimerie polyglotte FR. SIMON, Rennes.

PUBLICATION MENSUELLE

14e Année. Nos 11-12. Novembre-Décembre 1904.

REVUE
DES
BIBLIOTHÈQUES

Directeurs : ÉMILE CHATELAIN et LÉON DOREZ

SOMMAIRE

Rabelæsiana. I. Note sur une lettre autographe de Rabelais. — II. Un passage de la correspondance d'Erasme rapproché de passages similaires de Rabelais, par Louis Thuasne, p. 281.

Chronique des Bibliothèques, p. 305.

Table des Matières, p. 319.

Table des matières contenues dans le Cabinet Historique, par Paulin Teste, p. 97-128.

PARIS (2e)
LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU, AU PREMIER

1904
Tous droits réservés.

CONDITIONS D'ABONNEMENT
Paris : 15 fr. — Départements et Union postale : 17 fr.
Toute demande d'abonnement doit être accompagnée du montant en un **mandat-poste** *ou* **chèque** *au nom de Me Ve E. BOUILLON.*

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

Précis de Phonétique et rôle de l'accent latin dans les verbes français, par J. BASTIN. IIe édition. Un volume gr. in-8. — Prix ..... 5 fr.

Nouveaux Essais de philologie française par A. THOMAS, Un volume in-8. — Prix ..... 8 fr.

L'origine des Ossalois, par J. PASSY. Ouvrage revu, complété et préparé pour la publication, par P. PASSY. Un volume gr. in-8, accompagné de 6 cartes. — Prix ..... 10 fr.

La famille celtique. Étude de droit comparé, par H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. Un volume in-8.— Prix. 4 fr.

Vie d'Al-Hadjdâdj Ibn Yousouf (41-95 de l'Hégyre = 661-714 de J.-C.) d'après les sources arabes, par J. PÉRIER. Un volume gr. in-8. — Prix ..... 15 fr.

Études sur Rabelais. par L. THUASNE. Un volume in-8. — Prix ..... 10 fr.

Les plantes dans l'antiquité et au moyen âge. Histoire, usage et symbolisme, par C. JORET, membre de l'Institut. 1re partie : les plantes dans l'Orient classique. Tome II : l'Iran et l'Inde. Un fort volume in-8. — Prix ..... 12 fr.

Études sur l'Espagne, par A. MOREL-FATIO. 3e série. Un volume in-8. — Prix ..... 6 fr.

Les gutturales grecques, par I. MANSION. Un volume gr. in-8. — Prix ..... 12 fr.

L'année celtique, d'après les textes irlandais, gallois, bretons et le calendrier de Coligny, par J. LOTH. (Extrait de la *Revue celtique*). Brochure in-8. — Prix ..... 3 fr.

Fées et Chimères. Poésies par L. ALOTTE. Un volume in-18 jésus. — Prix ..... 3 fr. 50

La Vida de Santo Domingo de Silos, par G. DE BERCEO Publié par J.-D. FITZGERALD. Un volume gr. in-8 avec 2 pl. — Prix ..... 8 fr.

Table des noms propres de toute nature compris dans les chansons de geste imprimées, par E. LANGLOIS. Un fort volume in-8 (*Couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Prix du Budget*). — Prix ..... 25 fr.

Roberti Gaguini epistole et orationes, texte publié sur les editions originales de 1498. Précédé d'une notice biographique et suivi de pièces diverses en partie inédites, par L. THUASNE. Deux forts vol. in-8.— Prix. 25 fr.

Le Frère de Pétrarque et le livre du repos des religieux, par H. COCHIN. Un volume in-8. — Prix ..... 6 fr.

Les romans de la Table ronde, par le Vte CH. DE CALAN. Deux brochures gr. in-8. — Prix ..... 2 fr.

La Bretagne dans les romans d'aventures, par LE MÊME. Une brochure gr. in-8. — Prix ..... 2 fr.

L'évolution du roman français aux environs de 1150, par M. WILMOTTE. In-8. — Prix ..... 2 fr. 50

Gwerziou Barz ar Gouet. Poésies bretonnes et françaises, par E. ERNAULT. In-8 carré. — Prix. 3 fr.

RABELÆSIANA

I

Note sur une Lettre autographe de Rabelais[1].

Le trop fameux « bibliophile » Libri a donné en 1842, dans le fascicule de janvier du *Journal des Savants*, une lettre de Rabelais au cardinal Jean Du Bellay, en date de Metz, 6 février 1547. Il l'avait tirée, disait-il, d'un manuscrit conservé à la bibliothèque de la faculté de médecine de Montpellier, et qui provenait du président Bouhier[2]. Libri qui était alors professeur au collège de France et inspecteur général de l'instruction publique, avait obtenu du ministre de ce département la mission d'*inspecter* les bibliothèques publiques de France. On sait quelles dépouilles en manuscrits précieux, en livres rares et en autographes souvent uniques il rapporta de cette expédition. Mais il convient de laisser la parole à Libri :

« Dans l'article précédent, à propos des manuscrits de la bibliothèque Albani qui sont à Montpellier, nous avons parlé de plusieurs correspondances littéraires dignes d'intérêt. Un manuscrit, qui a appartenu à Bouhier, et que nous avons examiné récem-

1. L'origine de cette note est due à M. Léon Dorez qui a attiré mon attention sur les particularités du fol. 1 du manuscrit de la Bibl. nat. fonds latin 8584.

2. « Cette lettre se trouve à la p. 34 d'un manuscrit in-fol. qui a passé de la bibliothèque du président Bouhier dans celle de la Faculté de Montpellier où il est coté H. 24, fol., et intitulé : *Lettres latines et françoises de Jean du Bellay, cardinal et évêque de Paris, ou qui lui ont été écrites par diverses personnes, copiées par Jean Bouhier, conseiller au parlement de Dijon.* » Marty-Laveaux, *Œuvres de Rabelais*, t. IV, p. 400 — M. Pierre-Paul Plan, dans sa très remarquable *Bibliographie Rabelaisienne* qui vient de paraître, signale cette pièce, et la fait suivre de cette mention : « Référence suspecte. » *Bibliographie Rabelaisienne. Les éditions de Rabelais de 1532 à 1711. — Catalogue raisonné, descriptif et figuré, illustré de cent soixante six facsimilés (titres, variantes, pages de texte, portraits).* Paris, Imprimerie nationale, in-8°, p. 242, n° XXXIX.

ment à Montpellier, nous semble mériter une mention particulière : c'est la correspondance du cardinal du Bellay avec les personnages les plus célèbres du XVIe siècle[1]. L'histoire politique et littéraire de cette époque peut être éclaircie, en beaucoup d'endroits, par cette correspondance volumineuse, où l'on trouve des lettres de Henri II, de François II, de Catherine de Médicis, du roi de Pologne, de Châtillon, du connétable de Montmorency, de Diane de Poitiers, de la duchesse d'Étampes, de Rabelais, de Sadolet, etc. etc. Nous extrairons trois lettres de cette correspondance dont la publication complète, aurait, à nos yeux, un grand intérêt. La première est écrite par Rabelais dans la détresse, et réduit au désespoir, qui implore la pitié du cardinal. Voici cette pièce.

« MONSEIGNEUR,

« Si, venant ici, M. de Sainct Ayt eust eu la commodité de vous saluer à son partement, je ne fusse de présent en telle nécessité et anxiété, comme il vous pourra exposer plus amplement. Car il me affermoit que estiez en bon vouloir de me faire quelque aulsmone, advenant qu'il se trouvast homme seur venant de par deça. Certainement, Monseigneur, si vous ne avez de moy pitié, je ne sache que doibve faire ; sinon, en dernier désespoir, me asservir à quelqu'un de par deçà avec dommage et perte évidente de mes estudes. Il n'est possible de vivre plus frugalement que ie fays, et ne me sauriz si peu donner de tant de biens que Dieu vous a mis en mains, que je... en vivotant et me entretenant honestement comme j'ay fayt jusques à present pour l'honneur de la maison dont i'estois issu à ma departie de France. Monseigneur, je me recommande très humblement à vostre bonne grâce, et prie nostre Seigneur vous donner en parfaite santé très-bonne et longue vie.

« De Metz, ce 6 de février.

« Vostre très humble serviteur[2]

« FRANÇOIS RABELAIS, médecin. »

---

1. N° 24, in-fol. Il existe à Dijon un autre manuscrit de cette correspondance. (Note de Libri).

2. *Journal des Savants*, janvier 1842. — *Notice des manuscrits de quelques bibliothèques des départements. Quatrième et dernier article*, pp. 39 et sqq.

A la suite de cette lettre de Rabelais, figurent deux autres lettres. Libri ajoute : « Après nous être si longtemps arrêté aux bibliothèques de Troyes et de Montpellier,

Comme toute affirmation de Libri ne doit être acceptée que sous bénéfice d'inventaire, il convenait de s'assurer que les mots laissés en blanc, et figurés par des points sur la présente lettre, manquaient réellement sur la copie de Bouhier. Or, vérification faite, il n'en est rien : la lettre porte, d'une écriture très lisible « n'eschappe »[1]. Ces deux mots n'avaient pu être passés par inadvertance, puisque Libri les remplace par des points : aussi bien trompait-il le lecteur en déclarant qu'il avait transcrit la copie de Bouhier. En homme qui connaît le prix des choses, ce n'est pas cette copie que Libri avait reproduite, mais bien l'original. Celui-ci se trouvait alors à Paris, à la Bibliothèque royale, dans le manuscrit latin 8584. Seulement Libri n'avait pas songé à collationner la copie de Montpellier qui est *sans lacune* sur l'autographe original de Paris qui était lacéré à cet endroit, ou qu'il n'avait pu lire. Libri, pour détourner les soupçons qui pouvaient un jour ou l'autre se produire (et l'événement a prouvé l'exactitude de cette éventualité), avait jugé très habile de déclarer bien fort que la lettre qu'il reproduisait était transcrite d'après le manuscrit de Montpellier. Mais alors, il fallait la donner telle qu'elle est sur ce manuscrit. « La sagesse humaine est toujours courte par quelque endroit, » a dit Bossuet; en d'autre termes, les malfaiteurs ne pensent pas à tout. La précaution incomplète de Libri se retourne aujourd'hui contre lui, et devient la précaution inutile.

Il importe maintenant d'établir que cette lettre originale de

---

où se conservent encore la plupart des manuscrits de Pithou et de Bouhier, nous ne pourrions, sans dépasser les bornes qui nous sont imposées, essayer de rendre un compte détaillé de plusieurs autres bibliothèques des départements, que *nous avons visitées récemment*. Cependant, *pour qu'on ne nous accuse pas de négliger tout à fait des collections considérables et des monuments littéraires du plus haut intérêt*, nous demandons la permission de signaler rapidement etc., etc. » *Ibid.*, p. 47. Sous la plume de Libri, ces phrases ont une éloquence significative. — On sait comment M. Léopold Delisle, dans une admirable enquête patiemment menée à bien, est parvenu à reconstituer la liste des déprédations de Libri, et a réussi, à la suite de longues et pénibles négociations avec l'Angleterre, à faire rentrer en France, à prix d'argent, une partie des richesses nationales que Libri avait soustraites et vendues. Cf. la *Préface* au *Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois* (Paris, 1888, in-8°), pp. I-XXXIX.

1. « Elle (la lettre) a été publiée pour la première fois par Libri... Il avait laissé en blanc un mot dont nous devons la lecture à notre ami M. Royer, qui a profité d'un passage à Montpellier pour faire cette collation. » Marty-Laveaux, *Rabelais*, t. IV, p. 401.

Rabelais devait se trouver dans ce manuscrit (lat. 8584), et qu'elle ne pouvait se trouver que là. Un examen attentif du ms. lat. 8584 permettra de confirmer ces prémices.

Ce manuscrit se compose *actuellement* de 87 feuillets comprenant 59 pièces dont 58 lettres originales latines et françaises et 1 pièce annexe (un mémoire de 2 feuillets en latin). Sa caractéristique est qu'il ne contient que des ORIGINAUX.

Le fol. 1 porte la mention suivante :

« Lat. 8584, De la Mare, 291. Reg. 5174.

Latinae et Gallicae
Clarorum Virorum epistolae
ad Joannem Cardinalem Bellaium scriptae.

Joannis Sleidani
Joannis Sturmii
Incerti
Gerardi Sturmii
. . . Chelii
. . . Curtii
P. Pomerani
Wolffgangi de Lysenberq
Francisci Landryi
Bernardi Vingboldi
. . . Latomi
Wolphangi de monte ferreo
F. Russocyk[1]
. . . Guillaume
F. Fr. Salazar
. . . Petermani
Herman Creuser
Salmon Macrin
[////////////////////]
Incertain
Incertain

ORIGINAUX. »

1. *Sic.* Il faut lire : Russoczki (polonus). Cf. les signatures originales, fol. 74vo et 75ro.

Toutes ces lettres sont adressées au cardinal Jean Du Bellay par certains de ses agents en Allemagne et de ses correspondants, et sont comprises entre les dates extrêmes de 1542 à 1559. Montées sur onglets, elles forment pour chaque correspondant du cardinal un dossier à part, et sont classées (dans ce dossier) par ordre chronologique. C'est ainsi que le premier dossier, celui de Jean Sleidan, comprend 17 lettres, la première du 19 juin 1542, la dernière du 13 décembre 1550. Et ainsi des autres : d'abord les lettres latines, puis les françaises.

On le voit, l'établissement de ce recueil qui constitue un tout homogène, n'a pas été formé au hasard, mais dans un but bien défini, et avec un soin tout particulier.

Ce point constaté, revenons à sa confection matérielle.

Les onglets, de même hauteur, sont collés les uns aux autres pour former des cahiers qui ont été cousus ensemble au volume. Le manuscrit est actuellement brisé à l'intérieur dans presque toute sa longueur, mais une pagination tardive des feuillets le protège du moins contre des mutilations criminelles. Il n'en était pas de même au temps de Libri : aussi a-t-il eu beau jeu pour arracher, tout à loisir — ainsi que sa position privilégiée lui en donnait la facilité — quelques-uns de ces précieux feuillets et s'en emparer.

Quand on examine le premier feuillet recto de ce volume, on remarque au dessous de la mention de Salmon Macrin, que le nom originairement écrit a été raturé, biffé et gratté, si bien qu'un morceau du papier a été enlevé. Toutefois, en y regardant de près, on distingue encore les premières lettres du mot *Francisci* et la fin du mot *Rabelaesi* dont les lettres *Rab* ont été enlevées avec le papier qui les portait[1]. Si, ensuite, on se reporte à la place que devait occuper cette lettre dans le recueil, c'est-à-dire après la lettre de Salmon Macrin, on relève un fragment d'onglet encore adhérent au folio actuel 85, ce qui confirme que c'est bien là qu'était *une* lettre de Rabelais. Il convient d'établir que cette lettre ne peut être que celle datée de Metz, 6 février 1547, et pas une autre. Lalanne et Bordier avaient bien remarqué qu'une lettre de Rabelais figurant dans le ms. lat. 8584 avait été enlevée, mais ils croyaient qu'il

1. Dans la reproduction typographique de ce feuillet donnée ci-dessus, le nom *Francisci Rabelaesi* est figuré par des hachures entre deux crochets.

s'agissait de la lettre apocryphe que Feuillet de Conches avait possédée après Aimé Martin, et pour l'authenticité de laquelle le bibliophile Jacob avait rompu si malencontreusement les lances que l'on sait[1]. Avec l'autorité qui s'attachait à son nom, Paulin Paris avait conclu à un faux[2]. Lalanne et Bordier n'allaient pas si loin. « Cette pièce, disaient-ils, n'était pas de la main de Rabelais, et elle n'était pas non plus de la main d'un fabricant; c'était une copie du temps, et nous la croyons enlevée au manuscrit 8584 du fonds latin (*olim* De La Mare, Biblioth. nat.)[3]. » Ces honorables érudits se trompaient, et la mention ORIGINAUX inscrite au premier feuillet de ce manuscrit aurait dû les avertir de leur méprise. Le jugement de Paulin Paris était le seul exact : la lettre était fausse, et, de fait, elle ne figure dans aucune des éditions critiques des œuvres de Rabelais, ni dans l'édition de Burgaud Des Marets et Rathery, ni dans celle de Marty-Laveaux[4].

---

1. Cf. le *Bulletin de l'alliance des Arts* du 10 juin 1847 (t. V, 1846-1847), p. 428.

2. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. VIII, pp. 359, 365, 463, 536. Dans ce dernier *entrefilet*, P. Paris, fatigué de la polémique inconvenante soutenue par Paul Lacroix, écrivait : « Nous n'avons pas à répondre aux billevesées que M. le bibliophile Jacob nous débite dans son *Bulletin des Arts* du 10 août dernier, toujours au sujet de la prétendue lettre autographe de Rabelais appartenant à M. Feuillet de Conches... » Ce dernier comprit un peu tard qu'il avait été mystifié, et se rangea à l'opinion de P. Paris, car il se garde bien de parler du malencontreux autographe dans ses *Causeries d'un curieux*, Paris, 1862-1868, 4. vol. in-8°. — Cf. aussi le *Journal des Débats*, numéros des 15, 19, 20 et 26 mars 1847.

3. Lud. LALANNE et H. BORDIER, *Dictionnaire de pièces autographes volées aux bibliothèques publiques de la France, précédé d'observations sur le commerce des autographes* (Paris, 1851, in-8°), p. 227. — La phrase ici rapportée, est précédée du passage suivant qui expose, pour ceux qui les ignorent, les éléments de la question : « Au mois d'octobre 1839, le *Bulletin du Bibliophile* annonça sous le n° 1944 *bis*, une lettre autographe de Rabelais, que l'éditeur de ce recueil, le libraire Techener avait acheté de M. Libri, le 28 septembre précédent, moyennant 450 francs. Elle était, en 1847, entre les mains de M. Feuillet, après avoir passé dans la collection de M. Aimé Martin, lorsqu'elle devint l'objet d'une discussion fort vive soutenue par la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, qui niait l'authenticité de la pièce, contre le directeur de l'*Alliance des Arts* qui l'affirmait. » *Ibid.*, p. 227. — On trouvera à la suite de cet article de Lalanne et Bordier des détails très suggestifs sur quatre autres lettres attribuées à Rabelais, et qui passèrent aux enchères publiques (4 février 1847) à la vente Laroche-Lacarelle. *Ibid.* p. 228.

4. Paul Lacroix lui-même semble s'être implicitement rangé à l'avis de P. Paris, car dans l'édition publiée à part de son étude sur Rabelais, il ne souffle mot de cette lettre, cause initiale du débat. *Rabelais, sa vie et ses ouvrages*, Paris, 1858, in-16.

La lettre originale de Rabelais, en date de Metz, 6 février 1547, est bien celle qui, dans le recueil, venait après celle de Salmon Macrin. Elle était le complément naturel d'une lettre précédente de Jean Sturm (actuellement au fol. 33-34) du 28 mars de la même année, et où l'on relève ce passage :

« Tempora etiam Rabelesum ejecerunt e Gallia φεῦ τῶν χρόνων· Nondum ad nos venit. Metis consistit, ut audio, inde enim nos salutavit. Adero ipsi quibuscumque rebus potero, cum ad nos venerit.

Bene vale, reverendissime praesul, et mi Domine. Ad Tabernas Alsatiae, vigesima octava Martii.

Tuus amplitudinis
studiosissimus famulus,
J. STURMIUS. »[1]

---

1. Ce passage de la lettre de J. Sturm avait été relevé par Burgaud des Marets et Rathery dans leur édition des *Œuvres de Rabelais* (Paris, 1870, in-8°), t. I, p. 52, note 3. — Ce n'est pas le lieu de s'étendre sur la valeur et le caractère de ces lettres des correspondants de Jean Du Bellay. Un mot pourtant au sujet de Jean Sleidan et de Jean Sturm, qui avaient pour mission de chercher à détacher les princes allemands du parti de l'empereur et à les faire passer dans celui de François Ier. Jean Du Bellay leur portait la plus vive amitié et avait en eux toute confiance. Jean Sleidan, dont le vrai nom était Philippson, né en 1506 à Sleiden, près de Bonn, après avoir successivement séjourné à Liège, Cologne et Louvain, s'était rendu à Paris, où il avait été introduit, grâce à son ami Jean Sturm, dans la société de Jean Du Bellay qui l'avait présenté au roi dont il était devenu l'interprète. En 1542, ses opinions, favorables aux idées nouvelles, l'obligèrent de se retirer à Strasbourg, où, depuis quelques années déjà, l'avait précédé Jean Sturm, que les mêmes raisons avaient mis dans la nécessité de fuir. Sturm avait laissé à Paris de nombreuses amitiés et la réputation d'un humaniste remarquable. Il avait enseigné avec éclat le grec, le latin et la logique. Ses sympathies pour la Réforme le contraignirent de quitter la France, l'évêque Du Bellay, accusé lui-même d'hérésie et contraint de se défendre (Bibl. nat., coll. Dupuy, 678, fol. 23), n'étant pas à même de le protéger efficacement. Sturm alla fonder à Strasbourg le gymnase célèbre à la tête duquel le plaça le Conseil de la ville (1538). Sa réputation comme éducateur de la jeunesse allait de pair avec celle de Mélanchthon. Comme Sleidan, Sturm conserva avec Jean Du Bellay les meilleures relations, ainsi que le témoignent, entre autres preuves, les lettres du présent recueil. Voici quelques traits de cette correspondance relevés ça et là. Dans la première lettre du 19 juin 1542 (fol. 2), après avoir transmis au cardinal les nouvelles du jour, et s'être arrêté sur les graves événements accomplis à ce même moment en Saxe, Sleidan termine ainsi : « Reverendissime praesul, ante quatriduum accepi tristissimum et acerbissimum nuncium de morte patris mei, quae res ita me perstringit totum, ut nihil unquam sim expertus in vita vehementius aut acerbius. Petunt a me mater atque fratres, ut ad ipsos primo quoque tempore veniam. Equidem in C.T.

Les lettres françaises étant classées, dans le manuscrit, après les latines, on s'explique que la lettre française de Rabelais à Du Bellay, bien que datée du 6 février 1547, soit placée après la lettre latine de Jean Sturm, qui porte la date du 28 mars de la même année.

---

erga me benevolentia et studio multum ipse me consolor et recreo, quam Deus incolumem servat. Datum Lutecie, 19 junii 1542.

C. T.

Obsequentissimus.

J. Sl[eidanus.]

Sleidan, tout en protestant de son attachement pour Du Bellay, conserve toujours avec lui son franc parler, et s'exprime avec indignation sur l'odieux massacre de Cabrières et de Mérindol que le roi, pressé par les catholiques de Provence, autorisa le 1er janvier 1545, et qu'il devait approuver par une déclaration du 18 août suivant : « Agimus tibi summas gratias nomine amicorum omnium et totius patriae pro cujus dignitate et salute tu tam sollicite invigilas. Oramusque igitur Deum, ut te nobis et Reipublicae diu servet incolumem. Sed vehementer nos contristavit nuncius ille de horrenda et immani clade Valdensium. O quam est metuendum ne Deus hanc atrocitatem ulciscatur insigni alia calamitate !... » Lettre du 15 mai 1545, fol. 7. — Sleidan signe la plupart de ses lettres à Jean Du Bellay avec cette formule : *Tuus quem nosti* (lettre du 26 mai 1545), fol. 9 ; ou avec cette autre : *Devotissimus quem nosti* (9 décembre 1545), fol. 10vo ; 17 décembre 1545), fol. 13 ; 27 janvier 1547), fol. 25 ; ou avec cette variante : *Tibi devotissimus quem nosti* (27 avril 1546), fol. 20 ; 10 mai 1546), fol. 22vo, etc. Parlant de J. Sturm, il écrit au cardinal : « Est certe tui observantissimus et amantissimus » (15 décembre 1545), fol. 12. — Les lettres de celui-ci à J. Du Bellay témoignent de leur amitié réciproque. Dans l'une, document de haute importance pour l'histoire politique, — il s'agit de la succession à l'empire ouverte par la mort de Charles-Quint et des compétiteurs possibles, — il écrit, en terminant : « Dabis veniam loquacitati meae : cum scribo, puto me ex officio prolixum esse debere : postquam scripsi, vereor ne sim verbosior. Tuum est statuere de me quod voles. Sum tuus etiam mancipio. — 17 maii. — Rogo te ut solo Rege ista communices, neque ad ullius hominis manum, auremve praeterea perveniant. Amplitudinis tuae studiosissimus. J. Sturmius. » (fol. 39). — Cette lettre est suivie de trois *post-scriptum*, fol. 40 (1, 2) ; 41 (3). — Dans une lettre précédente, datée de Strasbourg, tercio cal. aprilis (30 mars) 1546, il écrit : « Jacobus Sturmius jussit ut quoties scribo, toties tibi ejus nomine salutem. Valde te amat et observat et aperte prae se fert esse se tuae prudentiae et bonitatis studiosissimum. Idem alii quos nosti. Bene vale, Domine Reverendissime. Argent[inae], tercio calend[as] Aprilis ». fol. 36.

La lettre de Salmon Macrin est intéressante pour sa biographie et pour la connaissance de ses rapports avec J. Du Bellay et ses frères. Cf. le livre de ses Odes. *Salmonii Macrini Juliodunensis, cubicularii regii, Odarum libri sex, ad Franciscum Regem Regum potentiss. inclitissimumque* (Lyon, 1537), in-8o, *passim*. On sait que les poésies de Jean Du Bellay sont publiées à la suite de celles de Salmon. *Salmonii Macrini Juliodunensis Odarum libri tres ad P. Castellanum pontificem Matisconum. — Jo. Bellaii cardinalis amplissimi Poemata aliquot elegantissima ad eundem*

La preuve promise semble être faite. La lettre autographe de Rabelais au cardinal Jean Du Bellay, datée de Metz, 6 février 1547, est bien celle qui figurait dans le manuscrit latin 8584 de la Biblio-

---

Matisconum pontificem (Paris, Robert Estienne, 1546, in-8°). Les poésies de J. Du Bellay vont de la page 105 à la fin (159). On sait que c'est dans le recueil de ses Odes publié en 1537 que se trouve la remarquable pièce de Salmon à Rabelais. Bien que cette poésie ait paru depuis cette époque, il n'y a pas d'inconvénient à la donner de nouveau, Paul Lacroix, l'un de ceux qui l'ont reproduite, l'ayant complètement dénaturée par les fautes de toutes sortes qu'il y a mêlées. *Rabelais, sa vie et ses ouvrages* (Paris, 1858, in-16), pp. 102-103.

AD FRANCISCUM RABLAESIUM CHINONIEN. MEDICUM PERITISS.

Idem Rablaesi pene solum mihi est
Natale tecum : Juliodunicis
Nam Chino vicinus nucetis
Contigua regione floret :
Aerque nostris civibus ac tuis
Hauritur idem, parque serenitas,
Par ruris uligo beati,
Morum eadem quoque lenitudo.
Natalis agri concilians tibi
Vicinitas me, jungit amabili
Vinclo, sed impense tuarum
Vis sociat mage litterarum.
Chinonienses inter enim tuos
Unus Rablaesi es, cui Deus, et favens
Natura, doctrinam elegantem
Non neget, atque sales acutos.
Unus lepores cui simul Atticos
Et circularis dona peritiae
Dilargiatur, florulentam et
Cognitionem utriusque linguae.
Artem ut medendi praeteream, et tibi
Sudore multo parta mathemata,
Quid luna, quid stellae minentur,
Quid rapidi facies planetae.
Tu non Galeno Pergamaeo minor,
Multos ab atris faucibus eximis
Lethi propinquantis, tuaque
Depositos opera focillas.
Quid quaeque radix herbave conferat,
Ungues, tenes, et non secus ac tuos,
Famamque lucraris perennem,
Arte levans genus omne morbos.
Testes tuarum Parisii artium,

thèque royale. Libri l'a jugée de bonne prise et s'en est emparé: Il a dû la vendre à quelque riche amateur étranger; c'est dire qu'elle est vraisemblablement perdue à jamais pour les collections de la rue de Richelieu.

II

Un Passage de la Correspondance d'Érasme rapproché de passages similaires de Rabelais.

Dans une lettre charmante, écrite en 1499, lors de son premier voyage en Angleterre, Érasme engageait son ami, le poète Fausto Andrelini, qu'il avait laissé à Paris, à venir le rejoindre. Il s'étonnait, disait-il, qu'un homme aussi raffiné que lui pût consentir à vieillir *inter merdas Gallicas*. Il continuait par un tableau séduisant de la beauté des jeunes Anglaises, et il insistait sur un usage que devait fort apprécier Andrelini, dont la vie dissipée n'était un secret pour personne. Mais il convient de laisser parler Érasme.

«... Nos quoque in Anglia nonnihil promovimus. Erasmus ille, quem nosti, jam bonus propemodum venator est, eques non pessimus, aulicus non imperitus, salutat paulo blandius, arridet comius, et invita Minerva haec omnia. Quid mea, satis procedit. Tu quoque, si sapis, huc advolabis. Quid ita te juvat hominem tam nasutum inter merdas Gallicas consenescere? Sed retinet te tua podagra, ut ea, te salvo, pereat male : quamquam si Britanniae dotes satis pernosces, Fauste, nae tu alatis pedibus huc accurreres... Nam ut e pluribus unum quiddam attingam : sunt hic nymphae divinis vultibus,[1] blandae, faciles, et quas tu tuis camoenis facile

---

Testisque Narbo, Martius atque Atax,
35 Et dite Lugdunum, penates
Sunt tibi ubi, placidaeque sedes.

Salmonii Macrini Juliodunensis, cubicularii regii, Odarum libri sex, ad Franciscum Regem Regum potentissimum invictissimumque (Lyon, Sébastien Griphe, 1537, in-8°), fol. e 7vo dernière ode du livre II). — Bibl. nat. Inv. Yc 8327.

1. « Qui veult belle dame acquerre
Preigne visage d'Angleterre.

Et croyez, dame Prudence, que ce sont les faces les plus angeliques et les plus feminines que on pourroit jamès dire ». *Debat des heraux d'armes de France et d'Angleterre*, suivi de *The debate between the heralds of England and France by John Coke* (Paris, 1877, in-8°) édit. P. Meyer (Société des anciens textes français), p. 3, § 5. Cf. également les notes du Débat anglais, p. 156 (5).

anteponas. Est praeterea mos nunquam satis laudatus; sive quo venias, omnium osculis excipieris : sive discedas aliquo, osculis dimitteris : redis, redduntur suavia; venitur ad te, propinantur suavia; disceditur abs te, dividuntur basia : occuritur alicubi, basiatur affatim;[1] denique, quocunque te moveas, suaviorum omnium sunt omnia. Quae si tu, Fauste, gustasses semel quam sint mollicula, quam fragrantia, profecto cuperes non decennium solum, ut Solon fecit, sed ad mortem usque in Anglia peregrinari. Caetera coram jocabimur, nam videbo te spero, propediem. Vale, ex Anglia. Anno M. CCCC. LXXXXIX.[2] »

Si attrayante que fût cette invitation, Andrelini n'y répondit pas, et continua de vivre *inter merdas Gallicas*. Cette expression, sous la plume d'Érasme, a lieu de surprendre, car la mesure et la décence ne sont pas une des moindres qualités de son style; et si, dans les dix volumes in-folio de ses œuvres, l'on trouve — et rarement — quelques passages un peu libres, comme l'admettait l'époque où il écrivait, on ne pourrait citer, je crois, une seule obscénité[3]. L'inconvenance, d'ailleurs, toute

1. Ce trait curieux de *sociability* anglaise, à la fin du XVe siècle, se trouve singulièrement dépassé par celui que rapporte, quelque quarante ans plus tôt, Enea Silvio Piccolomini, le futur Pie II, alors nonce apostolique en Écosse. La scène se passe dans une bourgade anglaise, sur la frontière d'Écosse, où Enea avait reçu l'hospitalité. Il faut lire cet étrange récit dans les *Commentarii* de Pie II (Rome, 1584, in-4°), pp. 6-7. Mais le passage suivant, omis de ce recueil, figure dans le manuscrit de la Chigiana, et a été publié par Cugnoni, le regretté préfet de cette bibliothèque : « Postquam autem multum noctis transierat, due adolescentulae Aeneam in somno gravatum in cubiculum paleis stratum duxere, *dormiturae secum, ex more regionis, si rogarentur*. At Aeneas non tam foeminas, quam latrones mente volvens, quos jam jam timebat affore, puellas a se murmurantes rejecit, veritus, ne peccatum admittens, e vestigio, praedonibus ingressis, sceleris poenam lueret. Mansit igitur solus inter capras et vaccas, quae furtim paleas ex strato sue rapientes, haudquaquam eum dormire sinebant. » *Aeneae Silvii Piccolomini Senensis Opera inedita* (Rome, 1883, in-4°), p. 180. — Si l'on en croit Ruy de Pina, c'était l'habitude de Louis XI d'en user ainsi avec ses hôtes royaux. Cf. *Chronica do Senhor rey D. Affonso* (Lisbonne, 1790, in-4°), p. 573. Le passage est publié dans mon édition de Gaguin : *Epistole et orationes* (Paris, 1903, in-8°), t. II, p. 111, n. 3.

2. *Farrago nova Epistolarum* (Bâle, 1519, in-fol.), p. 103.

3. On peut même dire que la préoccupation d'Érasme a été d'être toujours réservé dans son style : « Ceterum illud semper cavi ne quid a me proficisceretur, quod vel obscoenitate vitiaret juventutem. » Lettre à Thomas Warham, archevêque de Cantorbery, Anvers, 15 cal. jan. 1518. *Erasmi Epistolarum lib. XXXI*, (Londres, 1642, in-fol.), col. 544 *g*. — « Semper a puero mihi curae fuit ne quid aut impie scriberem, aut spurce, aut seditiose. » Lettre à Léon X, Louvain, idus Aug. 1519, col. 559 *a*. —

relative[1] du mot était surtout sensible par l'épithète appliquée à la France, où pourtant Érasme avait reçu le meilleur accueil et dont, jusqu'à ce jour, il n'avait eu qu'à se louer[2], si l'on en excepte toutefois son séjour, du reste volontaire. au collège de Montaigu. Aussi les commentateurs ont-ils relevé cette expression qu'ils jugeaient à bon droit injurieuse pour la France.

Le premier en date est Héméré. Son indignation qui s'exerce d'ailleurs à faux, est plaisante à relever. Emporté par la colère, il tombe à son tour dans le reproche qu'il adressait à Érasme. Après avoir parlé de Fausto Andrelini dans des termes complètement inexacts, il poursuit de la façon suivante dans son histoire manuscrite de l'Université de Paris[3].

« Erasmus iniquiori certe aemulatione nomine eruditionis Gallicae ut in Angliam, relicta Gallia, secederet « quodve te juvat, inquiens, hominem tam nasutum inter merdas Gallicas consenescere. » Dignus certe qui merda ipsa Gallica conspersus, damno suo disceret cartas suas illa foeditate verborum nos imbalbitare. Addit Erasmus argumenta lenocinii minus christiana quibus poeta, et quidem italus, facile pertraheretur, nymphas anglicanas divinis vultibus blandas, faciles et sequaces quas suis camoenis anteponat...[4] »

Au siècle suivant, Burigny, dans sa *Vie d'Érasme*, faisant allusion au passage incriminé de la lettre en question, écrit qu'Érasme « parle avec assez de mépris de la France[5]. » De nos jours, Durand de Laur, commentant ce passage, qu'il traduit en l'atténuant,

---

Ego semper cavi ne quid scriberem obscoeni. » A Albert, cardinal de Mayence, Louvain, cal. novemb. 1519, col. 588 *d*. — « Atque eandem cautionem in omnibus servare curavi, ne quid obscoene scriberem. » A Martin Dorp, Bâle, postridie paschae 1522 ; col. 2012 *a*, etc.

1. Le mot en lui-même, qui était d'un emploi courant au XV et au XVIe siècles, n'avait pas le caractère grossier qu'il a aujourd'hui. Érasme l'emploie une fois dans ses *Antibarbares* : « Ut si quis manibus merda oblitis. » *Antibarbarorum liber unus* (Bâle, 1520, in-4°), p. 44.

2. C'est ainsi qu'il écrivait, en 1506 : « ... Sic mihi arridet reverso Gallia, ut dubium sit, utrum magis animo meo blandiatur Britannia, quae tot, talesque mihi peperit amicos, an Gallia, vetere familiaritate tum libertate, postremo propenso quodam in me favore ac studio dulcissima. » *Farrago nova Epistolarum* (Bâle, 1519, in-fol.), p. 306.

3 Bibl. nat., lat. 5493, fol. 221 v°.

4. *Ibid.*

5. Burigny, *Vie d'Érasme* (Paris, 1757, in-12), t. I, p. 85.

s'étonne et constate que cette lettre « est assez étrange pour un théologien[1]. » Ces trois critiques se sont trompés : ils ont ignoré que ces *merdae Gallicae*, qui les choquaient si fort, n'étaient pas d'Érasme, mais une allusion de celui-ci à une expression employée par Andrelini lui-même, et qu'Érasme lui « resservait. » Ce qui prouve, une fois de plus, que pour parler pertinemment d'un fait, qu'il relève de la critique littéraire ou d'ailleurs, il faut non seulement le bien connaître, mais connaître encore les circonstances multiples qui l'entourent et qui en constituent comme le contexte. Autrement, on risque fort de se fourvoyer. C'est le cas des honorables critiques ici mis en cause.

Le poète italien Fausto Andrelini, de Forlì, après avoir été autorisé par l'Université de Paris à lire et à commenter les poètes latins de l'antiquité[2], s'était tout d'abord imposé à son auditoire d'étudiants mal dégrossis et exclusivement nourris, pour la plupart, de scholastique, et les avait gagnés par sa bonhomie vulgaire, son assurance imperturbable et ses plaisanteries au gros sel[3]. Il se croyait très sincèrement un poète de premier ordre, et le répétait à qui voulait l'entendre. il suffit, pour s'en convaincre, de lire certaines dédicaces de ses poésies où la hâblerie et la vanité inconscientes de leur auteur sont du plus réjouissant effet[4] :

Au demeurant le meilleur fils du monde,

---

1. Durand de Laur, *Érasme précurseur et initiateur de l'esprit moderne* (Paris, 1872, in-8°), t, I, p. 47. — Robert D. Drummond cite la lettre d'Érasme, et la traduit en partie, mais omet le passage qu'il juge sans doute trop « unbecoming ». Cf. son ouvrage *Erasmus, his life and character* (Londres, 1873, in-8°), t. I, pp. 86-87.

2. Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. V, p. 793. — Je renvoie, pour Fausto Andrelini, aux nombreux documents publiés dans mon édition de Gaguin, *Epistole et orationes* (Paris, 1903, in-8; *Bibl. littéraire de la Renaissance*), t. I, pp. 90 et sqq., et l'*Index*.

3. Beatus Rhenanus a fort bien apprécié Andrelini, quand il écrit : « Faustus Andrelinus, alioqui carminibus magna cura pangendis intentus, defunctorie profitebatur, jocis quibusdam magis festivis quam doctis plausum rudium auditorum captans ». *D. Erasmi vita* (Leyde, 1616, in-16), p. 19. — Il fait, toutefois, une exception pour ses *Epistole proverbiales et morales* (Paris, *s. d.*, in-4°, fin du xve siècle), qu'il qualifie d'érudites, de gaies et d'utiles. *Ibid.*

4. Voici sa dédicace à Louis XII en lui faisant hommage du recueil de ses œuvres : « Faustus Regie Celsitudini felicitatem. — En opera a me, partim juvenili, partim maturiori etate, et ad te, rex regum christianissime, et ad alios vel amicos vel inimicos praecipitata, ea ut nuper recognoscerem ac in unum quasi enchyridium redigerem, haud infrequens auditorium meum non oravit modo, sed quotidiano prope convicio flagitavit

bon ami, d'un commerce agréable, se trouvant fort bien en France, si bien qu'il ne voulait plus la quitter, et qu'il obtenait, en 1502, des lettres de naturalité du roi[1]. Les applaudissements unanimes qui accueillaient ses vers plus que médiocres — on en verra bientôt un spécimen probant — lui donnaient très légitimement le droit de se considérer comme un esprit supérieur, ainsi qu'il le disait modestement dans sa dédicace à Louis XII, et de se regarder comme le pourfendeur de la barbarie et le rénovateur de la vraie poésie en France[2]. Érasme, le délicat Érasme lui-même, s'y était laissé prendre ; et c'est en vers qu'il avait applaudi aux élucubrations sonores mais vides de son nouvel ami[3].

---

in gymnasio videlicet Parisiensi omnium certe tum morum, tum litterarum emporio, plenis, ut aiunt, velis anhelando. Quantum famigerate huic schole, in qua doceri non minus gloriosum est quam docere, pro virili parte conducam. Indicant hi qui, absersa omni barbarie, quotidie ex officina nostra, tanquam ex equo trojano prodeunt. Possunt illi, me hercle, ut arrogantiuscule loquar, cum quovis disertissimo aut vincta aut soluta oratione decertare. Excudo in dies et alia, sed majora quidem : fidem ac diligentiam in te meam apud posteros, ni fallor, testatura, que cum et formaverim et suprema, quod dii faxint, lima expoliverim, haud ignorabis, eum esse Faustum, qui semper Catonianum morem amplectendum, exosculandumque censuerit, mallentem scilicet esse quam videri, habentemque plus in recessu quam in fronte promittat. Futilis quippe hominis est aureos, ut dicitur, montes polliceri, demum non posse ne muscam quidem praestare. » Bibl. nat., lat. 8734, exemplaire de présentation. — Dans une autre dédicace inédite au chancelier de France, Guillaume de Rochefort, on relève ce passage : « Neque hoc arroganter dictum existimes velim, cum testis sit Gallia, quam olim carminis expertem fuisse non ignoras, antequam Parisiis oratoriam atque poeticam artem publice profiterer : nunc vero pristinum illum situm ac veternosam barbariem adeo excutere cepit, ut eam a Fausto Foroliviensi instructam excultamque esse vel minimus quisque facile perspiciat. Iccirco in futurum virtuti ardentius insudabo, ut quo in dies elegantior fiam, eo vehementius adversariorum iniquitas invidia rumpatur... » Bibl. de l'Arsenal, ms. 1208, exemplaire de présentation, dédicace autographe. *Finis manu propria* (fol. 85 r°).

1. Bibl. nat., fr. 2917, *Repertoire du registre des ordonnances du roy Loys douziesme*, fol. 15 v°.

2. Cf. précédemment, p. 293, note 4.

3. Cl. la pièce intitulée : *In annales Gaguini, et eglogas Faustinas, ejusdem* [Erasmi] *ruri scriptum et autumno*, dans les *Epigrammata Des. Erasmi Roterodami* (Bâle, 1518, in-4°), pp. 301-304. — Vingt ans après environ, dans une lettre à Barbirius, Erasme écrivait : « Hic annus (1518) multos eximios viros tui similes absumpsit... Lutetiae Faustum immortalitate dignum. » (Louvain, 6 mars 1518). *Des. Erasmi epistolarum Farrago* (Bâle, 1521, in-fol.), p. 154. Il est vrai que plus tard, Érasme changeait complètement de sentiment à son endroit. Cf. sa lettre à Vivès (édit. de Leyde, 1703, in-fol.), t. III, lettre 489, col. 535 ; et l'article de Bayle, dans son *Dict. historique*, au mot Andrelini.

Suum cuique! Andrelini est l'auteur, le père authentique de ces *merdae Gallicae* qui avaient donné tant de tablature au brave Héméré.

Dans une « élégie » curieuse, Andrelini cherche à détourner les étudiants de l'étude de la scholastique, des Alexandre de Ville-Dieu, du *Grecismus* d'Évrard de Béthune, et les engage à revenir aux poètes de l'antiquité. Le conseil était louable, mais il faut lire en quels termes singuliers il développe cette idée fort juste en soi.

Voici d'abord l'argument de cette *Élégie*, la neuvième.

Argumentum :

« Galla juventus a pio et miseranti Fausto increpatur plurimum quod in merdosis nescio quibusdam libris, juvenilem aetatem suam conterat : nulla enim jactura gravior esse potest quam aetatem ad capessendas litteras aptiorem ammittere. Quid barbarus Alexander ? Quid insulsus Graecismus ; quid denique minuti nescio quid grammaticuli nisi spurcum et fœtens admodum stercus redolent ? Non est igitur mirandum si Galla Schola recentem merdam sapere videatur, cum neglecta mera latinitate in merdaliis semper deliramentis versetur ».

Ce sommaire

(Admirable matière à mettre en vers latins)

est suivi de la « plaintive » élégie qui n'est que le développement poétique — il le croyait, du moins, — de ce morceau de haut goût.

O nimis infœlix Gallorum turba ruentum,
Quid teris heu stulto tempus inane modo ?
Scilicet ammissae magna est jactura juventae,
Irreverenda cito praeterit hora gradu.
Quid merdosa juvant Graecismi scripta cacati ?
Si nescis, fœtens non nisi stercus olent.
Solvere vis urgens ventris cito pondus onusti ?
Turpis Alexandri larga cloaca patet.
Quid reliquas memorem sordes, quid barbarus auctor
Inficit heu pueros ille vel ille rudes ?
Nec mirum est merdam sapiat Schola Galla recentem,
Merdalius pleno cum liber ore natet.[1] »

1. *Elegie Fausti* (Paris, 1496, in-4°), fol. giro et vo (*Elegiarum lib. III, elegia nona*). Andrelini était convaincu d'avoir fait là de la haute poésie, et, ce qui est plus plaisant, c'est que la majorité de ses lecteurs la considérait vraisemblablement comme

C'est cette pièce qu'Érasme avait présente à l'esprit, lorsqu'il écrivait sa lettre à Andrelini. Il ne faisait que replacer, à l'adresse de son correspondant, cette expression qui avait, il faut en convenir, une saveur toute particulière. Il semble d'ailleurs qu'Andrelini se soit complu dans ces détails scatologiques; car, dans une

---

telle. Mais cette barbarie n'était pas particulière à la France, elle était alors générale en Europe. Vingt ans après, l'humaniste allemand, Henri Bebel, publiait la poésie suivante. Après une poétique invocation au sommeil et une longue description de la nature qui entre dans le repos, lui, l'infortuné Bebel — dysenteria laborans — souffre et gémit.

« ..... phantasmata terrent
Nocte atra insomnem : cor mihi triste gemit.
Pono ventris onus decies currens abiensque ;
Merda rudis torquet sanguine sparsa rudi... »

Il termine en priant Diane de lui rendre le sommeil. Cette pièce se trouve dans les *Carmina Bebeliana* (Paris, 1516, in-4°) Bibl. nat. Rés. Y² 905. Le titre de la pièce est : *Epigramma ad Somnium quando laboravi dysenteria Basilee, anno 1494, tempore caniculari* (page 118, paginée à la main). On peut rapprocher de ces pièces l'incroyable invective de Tardif contre Balbo, son collègue à l'Université de Paris. Voici ce passage :

« Urbe quid in docta facis? Tu Acceline quid in docta christianaque Parisia civitate facis? errores, seditiones, hereses, diffamationes; apurcissima, scandalosa scribis, legis, facis.

Merdosis scribis quid carmina digna cloacis,
Carmina merdosis sepe referta notis,
Merdosis mores, merdosa Thalia poeta.
Merdosis merdas Calliopea sapit :
Vix tria verba refers, merdas culosque natesque.
Carminibus culus, mentula, merda sonant.
I, pete merdaleas turpis scabee cavernas,
Si tibi merdaleo nil nisi merda placet.

En fetidissimum merda culo latrinaque dignum Accelinum, de se ista vere scribentem... » *Antibalbica vel* (si mavis) *Recriminatio Tardiviana* (Paris 1495, in-4°), fol. f. I v° (Bibl. Mazarine, Incunab. 782).

Enfin la pièce scatologique de Gioviano Pontano, le délicat et charmant poète napolitain *in malum poetam quem mutato nomine Utricellum vocat*, dans son recueil *Joannis Joviani* Pontani *Amorum lib. II* (Venise, 1518, in-8), fol. 21ro et vo. — Dans une violente diatribe en vers contre Zazius, Locher, son collègue à Fribourg l'appelait *Menticus* (μίνθος = merda). Cf. Schmidt, *Hist. littéraire de l'Alsace* (Paris, 1879, in-8°), t. I, p. 60, note 155, où un passage de la pièce est cité. Querelle d'Allemands, dira-t-on. Mais comment alors qualifier cette phrase qu'on relève dans la lettre d'un évêque italien, grand contempteur de la barbarie tudesque, écrivant à un archevêque de ses amis : « Inter spaciandum cardinales et pontificem *excaco, incaco, decaco!* » *Campani epistolae* dans ses *Opera* (Rome, 1496, in-fol.), *Epist. lib. IX*, fol. m ii v°.

autre poésie adressée à Guillaume Budé *Sur le Pavé de Paris*, poésie qu'Érasme devait également se rappeler, Andrelini évoque avec insistance ces matières dépourvues tout au moins d'agrément.

Le tableau de la vieille cité parisienne, avec ses rues étroites, ses ruisseaux fétides, le relent infect des ordures ménagères et autres abandonnées sur le sol, les procédés plutôt libres de ses habitants qui n'étaient pas encore favorisés du tout à l'égout, est rendu parfois avec un réalisme saisissant, et montre que le naturalisme n'est pas un produit exclusif de notre époque.

Faustus de influentia syderum, et querela Parrhisiensis pavimenti[1].

« ... Ast ego continuo turbe pede calcor euntis
Et curru infelix pretereunte teror.
Et jactam ex altis urinam poto fenestris ;
Mingit et in media sexus uterque via.
Undique merda fluit puerorum infecta cacantum,
Et ventri pateo spurca latrina gravi.
Stercora quinetiam brevibus resoluta cucullis
In non tergendam dejiciuntur humum...
Suavior ut flat triplici mixtura sapore,
Immundum effundit lota culina situm.
Principio ignarus solum putat advena cenum,
Et damnat multo sordida strata luto!
Clamet et o verum sortita Lutetia nomen,
Quam bene sunt fame congrua facta tue.
Ut fuit incedens urina aspersus olenti,
Turpia barbarici devovet acta modi.
Merdosas naso sordes cum sentit acuto,
Utraque compressa est naris operta manu.
Nauseat infelix, cetu derisus ab omni,
Dulcia cui putens cynnama stercus olet.
Quam longa immutant cunctas commercia gentes,
Ille idem spurca spurcior urbe venit :
Femina cum longo mingens symphone susurrat,
Deucaiionee precipitantur aque,
Et metuo tellus fluctu sit mersa profundo...[2] »

1. Cf. *Bulletin de l'histoire de Paris* (1903), 5e liv., pp. 173-175.
2. *Faustus de influentia syderum, et querela Parrhisiensis pavimenti* (Paris, s.

La preuve est faite. Voici Érasme enfin lavé d'une accusation injuste ; et qui, confirmée, aurait pu, auprès de quelques lecteurs mal informés, faire tort à sa réputation d'écrivain aimable et de bonne compagnie. Car il est incroyable jusqu'à quel point, aux XVe et XVIe siècles, pouvait aller la liberté de langage, sans choquer personne[1]. Toutefois Érasme, ayant employé dans un de ses *Colloques* un vocable cher à Rabelais, des lecteurs en avaient, paraît-il, manifesté leur surprise. Dans le colloque *Adolescentis et scorti*, le jeune Sophronius, ayant dit à Lucretia, son interlocutrice : « Cupio tecum seorsum colloqui familiarius, » celle-ci lui répond : « Au, au, non solae sumus, mea mentula[2] ! » Ce dernier terme souleva des protestations, nous dit Érasme : ce qui prouverait — le présent colloque ayant paru quelque vingt ans après la poésie d'Andrelini[3] — que le goût public avait progressé depuis. Érasme revient sur ce fait dans sa lettre *Sur l'utilité des Colloques*.

« Unica vox commovit quosdam, quod impudica puella blandiens adolescenti vocat illum *suam mentulam*, quum, hoc apud nos vulgatissimum sit etiam honestissimis matronis[4]. »

Et il ajoute :

« Hoc qui ferre non potest, pro *mea mentula* scribat *mea voluptas*, aut si quid aliud mavult[5]. »

---

d. in-4° de 6 ff). Dans ce dernier poème, Andrelini s'imaginait de très bonne foi imiter Horace. (*Epist.* II. 2). A comparer la VIe satire de Boileau.

1. « L'époque était indulgente à cette forme de liberté (crudité de langage) ou plutôt aucune crudité de langage et même d'invention ne lui paraissait sérieusement coupable. Le mal était seulement, croyait-on, dans la mauvaise doctrine enseignée, non dans les mots librement choisis, ni même dans l'immoralité des images et des situations. » L. Petit de Julleville, *La Comédie et les mœurs en France au moyen âge* (Paris, 1886, in-8°), *Introduction*, p. 8. Cette remarque, très juste, est comme le développement de la pensée suivante de Polydore Virgile : « Perge, cum obscenitas in rebus, non item in verbis insit. » *De prodigiis* (Bâle, 1553, in-8°), p. 269. — L'édition originale de cet ouvrage est de 1526.

2. *Familiarium colloquiorum opus* (Bâle, 1529, in-8°), p. 342.

3. *Familiarium colloquiorum formulae* (Bâle, 1523, in-8°), fol. r 4.

4. *De utilitate colloquiorum ad lectorem* dans le *Fam. Colloq. opus* (1529), fol. I 4 v°.

5. *Ibid.* — Aussi comprend-on qu'Érasme, si soucieux de la bienséance dans un siècle où on la respectait si peu, ait été péniblement affecté lorsqu'il apprit que le

Ce passage rappelle un trait rapporté par Montaigne. La gouvernante de sa fille arrêta un jour cette dernière dans sa lecture « et un peu rudement », parce que le nom d'un certain arbre s'y était rencontré[1].

Rabelais n'a pas de ces scrupules. Au livre IV, dans le *Prologue*

---

26 mai 1526 la Sorbonne, à l'instigation de Noël Béda, avait condamné plusieurs passages des *Colloques*, et que, vers la fin du mois de juillet de l'année 1528, la lecture de ces mêmes *Colloques* était définitivement supprimée dans les écoles. Il s'en exprime avec quelque amertume : « Fausticias Elegias et Poggii facetias in omnem linguam versas, atque adeo Priapeias obscoenitates per istos licet praelegere pueris. *Colloquia* mea, linguae puerorum expoliendae paratum opus et *Encomium matrimonii*, thema fictum et in exemplum declamatoriae scholae tractatum ferre non possunt, nec ullam gravem causam afferunt cur id faciant. » (Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. VI, p. 211). Il y a là, au sujet des *Élégies* de Fausto Andrelini une allusion au passage qui nous occupe : quant aux *Facéties* de Pogge, outre qu'Érasme blâmait l'obscénité qui y règne presque partout, il avait toujours professé pour l'auteur une antipathie marquée qui lui faisait méconnaître l'érudition incontestable dont il avait pourtant donné la preuve : « Poggius, écrivait-il en 1505 à Christophe Fischer, rabula adeo indoctus, ut etiam si vacaret obscoenitate, tamen indignus esset qui legeretur : adeo autem obscoenus, ut etiam si doctissimus fuisset, tamen esset a bonis viris rejiciendus : hic, inquam, talis ut homo candidus scilicet sine invidia passim habetur in manibus, lectitatur, in nullam non linguam transfusus. » Or, ce jugement était porté plus de vingt ans avant la censure de la Faculté de théologie. *Epistolæ* (édit. de Londres, 1642, in-fol.), lib. IV, epist. 7, col. 270). — La censure de la Faculté de théologie se trouve dans Duplessis d'Argentré, *Collectio de novis erroribus*, t. II, pars I, pp. 47-52. Cf. également L. Delisle, *Notice sur un registre de la Faculté de théologie de Paris pendant les années 1505-1533* dans les *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale* (Paris, 1899) t. XXXVI, p. 334. — On sait que la commission instituée en 1537 par Paul III, pour aviser aux moyens de réformer l'Église, conclut à l'interdiction de la lecture des *Colloques* dans les écoles. Cet avis figure dans le mémoire que publia cette commission l'année suivante, en 1538. On y lit ce passage : « Et quoniam pueris in ludis solent nunc legi *Colloquia* Erasmi, in quibus multa sunt quae rudes animos informant ad impietatem. Ideo eorum lectio in ludis literariis prohibenda esset, et si qua alia sunt hujus generis. » *Consilium delectorum cardinalium et aliorum praelatorum de emendanda Ecclesia S. D. N. D. Paulo tertio ipso jubente conscriptum, anno M. D. XXXVIII.* (Anvers, 1539, in-8°), fol. B (rare petit livret, Bibl. nat. Inv. B. 19327). Jean Sturm, dont il a été question dans le précédent article, protesta contre cette décision de la commission. *Joannes Sturmius cardinalibus caeterisque praelatis delectis S. P. D.*, à la suite des *Epistolae duae duorum amicorum Bartholomaei Latomi et Joannis Sturmii de dissidio periculoque Germaniae* (Strasbourg, 1540, in-8°), fol. A 7. Cochlaeus chercha à répondre à Sturm. *Accessit aequitatis discussio super Consilio delectorum cardinalium etc., ad tollendam per generale concilium inter Germanos in religione discordiam* (Anvers, 1529, in-8°), fol. C 6 r° et v°.

1. *Essais* (Paris, 1635, in-fol.), p. 666 (liv. III).

de l'auteur, il s'était amusé à trois reprises différentes à jouer sur l'équivoque du mot *mentule*, (diminutif de *mens*, esprit) et de l'autre signification qu'a ce mot[1].

Et habet tua mentula mentem.

Le mot *mentule* toutefois ne figure pas parmi les synonymes aussi expressifs que variés qu'emploient les gouvernantes de Gargantua (I, 11). Dans son colloque *Concio sive Merdardus*, Érasme faisant allusion à ce franciscain qui, en prêche, avait parlé d'une façon scandaleuse sur le Cantique de la Vierge, rappelle à l'esprit les *Antipericatametanaparbeugedamphicribrationes merdicantium* de la Bibliothèque de Saint-Victor (II, 7). Mais, pour l'emploi de ce dernier mot en sa racine, comme dans ses dérivés et synonymes, Rabelais qui en fait un fréquent usage, ne relève que de lui-même : sa doctrine sur ce point, comme celle de tout le XVIe siècle, se ramenait, en effet, à cette pensée d'Érasme :

« Qui vitare studet quicquid offendit, is e vita migret oportet. Ita sunt aures assuefaciendae, ut audiant omnia, nec tamen nisi bona transmittant in animum »;

Et que Clément Marot a traduite ainsi :

..... Qui fuir veult
Tout ce qui offenser le peult,
Quand et quand se face inhumer.
L'oreille doibt s'accoustumer
A ouyr toutes choses dire,
Prendre le bon, laisser le pire
Pour le meilleur[2].

---

1. Rabelais se complaisait à ces équivoques. C'est ainsi qu'en deux endroits de son roman, il emploie à dessein le mot *figue*, et joue sur les deux sens qu'a ce mot en italien, selon qu'on l'emploie au masculin ou au féminin. Cf., pour le premier cas, l'anecdote relative à la femme de Barberousse que les Milanais avaient chassée de leur ville, montée sur la vieille mule Thacor, et ce qui s'en suivit, (IV, 45). « Les Milanois..... *Ecco lo fico.* » — Le deuxième cas est le dialogue du cheval et du baudet : celui-ci répond *par la figue*, laquelle un de ses ancêtres avait mangée (cf. I, 20). Rabelais joue ici sur le double sens du mot figue (V, 7).

2. Érasme, *Virgo* μισόγαμος dans le *Colloquiorum familiarium opus* (Bâle, 1529, in-8), p. 266. — Clément Marot, *Colloque de la Vierge meprisant mariage*, dans le recueil de ses *Œuvres complètes* (Paris, 1868, in-16), t. I, p. 35, édit. Pierre Jannet.

Car il importe de le répéter : Rabelais, bien que souvent cynique dans ses peintures, n'est jamais vicieux, ce qui fait qu'il ne saurait être malsain. Les pudeurs effarouchées de certains critiques pourront étonner, mais ne convaincront personne. Une connaissance moins imparfaite de l'époque les aurait vite avertis que Rabelais, en cela, comme pour le reste, d'ailleurs, tenait un juste milieu. Mais, comme en ces matières, des preuves valent mieux que des affirmations, je citerai seulement trois exemples (entre tant d'autres) empruntés de préférence à des religieux, ses contemporains, pour établir l'exactitude de cette appréciation. C'est d'abord Jean Raulin, qui, après avoir été grand-maître du collège deNavarre, quittait ensuite le siècle en 1491, et se retirait, comme simple moine, au monastère de Cluni où la discipline avait été rétablie dans toute sa rigueur. Homme d'une moralité irréprochable, prédicateur très réputé de son temps, il a laissé des sermons d'une liberté de langage quelquefois singulière, ou du moins, qui nous semble telle, mais qui recèlent quelquefois aussi des perles : c'est ainsi qu'il a fourni à Rabelais le plaisant sujet de la consultation de Panurge relative à son mariage, (III, 9), et, à La Fontaine, celui des *Animaux malades de la peste* (VII, 1)[1]. Dans le recueil de ses sermons publiés sous le titre d'*Itinerarium Paradisi*, et dédié à Louis de Graville, amiral de France, on relève le passage suivant dans le sermon XXIIII *de Penitentia*.

Il s'agit des rapports du confesseur avec son pénitent.

« Tertio [sacerdos] eum [confitentem] moneat principaliter circa peccata quibus maxime inclinatus est, et circa ea det bona monita et remedia, maxime contra peccata luxurie et fornicationis si paratus est emendari, dicens ei : — Amice, velles esse leprosus : — respondebit : non, pro toto mundo. — Quomodo ergo (inquier) ita fuisti fatuus hec agere ; quare naturale est quod qui cognovit mulierem cum qua leprosus rem habuit efficitur leprosus : unde plures facti sunt leprosi, et cognovi plurimos. Dicunt enim medici quod mulier habet intra se pelliculam et fossiculas in matrice que retinant in se illam massam corruptam, et resistunt ne inficiat totum corpus ejus. Sed inter omnes partes corporis membrum virge tenerrimum

1. Tout ce chapitre est à comparer, notamment le passage relatif aux violences exercées sur les Italiens, lors de l'entrée à Bourges de la reine, de la duchesse de Berry et du Dauphin (23 juillet 1524), violences dont on *vit* les traces, selon Panurge, sur la grosse tour de Bourges ; de même la réponse de Pantagruel (II, 15). — Cf. également mon volume *Études sur Rabelais* (Paris, 1904, in-8°), p. 41, n. 1.

est. Ideo contingens illam massam corruptam facile inficitur et corrumpitur totum... [1]. »

Ce passage est à rapprocher plus particulièrement de l'horrifique historiette du lion, du renard et de la vieille dans la forêt de Bièvres (*Pantagruel*, II, 15), et où la répétition plaisante du mot *mouche* et de ses composés fait passer sur la grivoiserie du tableau. Le second exemple est emprunté au deuxième sermon de Raulin *de Matrimonio*, où il parle des femmes stériles.

« Procuratur haec sterilitas per artem pessimam. Quedam enim mulieres nimium stringendo, constringunt se ut pulchriores et graciliores appareant, et sic interius indisponuntur membra ad suscipiendum semen. Quandoque vero per venena et potiones procurant abortivum, quod est vitium pessimum et abominabile..... Quandoque etiam hoc procedit ex nimio coitu, sicut in meretricibus contingit; que secundum Albertum sunt steriles eo quod matrix per continuam susceptionem seminis sit nimis fluens, et ideo non potest retinere semen conveniens generationi. Ideo valde infelices sunt meretrices que operi carnali intendunt, et exponendo se omnibus se inquinant quod indigne sunt ut det eis Deus fructum prolis. Mira fatuitas! non cessant seminare, licet videant sé nullum fructum inde colligere. Habent enim meretrices in mundo isto officium jugulandi homines denario et denario... [2] »

Comparée à ce morceau, la consultation du médecin Rondibilis, pour libre qu'elle puisse paraître, pâlit à côté des explications pathologico-physiologiques de Raulin. Tant il est vrai que Rabelais n'est pas cynique pour le plaisir de l'être; il y a même de nombreuses circonstances où il s'abstient des plaisanteries faciles et égrillardes [3] qui se présentaient sous sa plume. Dans la

1. *Itinerarium paradisi* (Lyon, 1518, in-4°), fol. 57 *d* 58 *a* : sur un curieux préjugé *ex leprosorum visione*, cf. *Sermo II de Viduitate*, fol. 122 *b*.

2. *Ibid. de Matrimonio*, fol. 97 *b*. — Sur la stérilité des courtisanes, cf. un passage d'une obscénité peu commune dans le ms. lat. 16,089, fol. 54 *c* (XIVe siècle) de la Bibl. nat. — Quand il n'est pas grossier, Raulin a souvent des traits d'une bouffonnerie non moins indécente. Voici, par exemple, une série de culbutes qu'il prête à Jésus-Christ : « Dominus videns naturam humanam, totam peccatis fetentem, ut eam sibi incorporaret, in uterum Virginis descendit. Sed modo pauci sunt qui vellent facere unum saltum pro eo qui pro nobis tot fecit saltus, et de celo in uterum Virginis, et de utero in mundum et de mundo in crucem, et de cruce in infernum, et ab inferno in celum. » *Opus sermonum de Adventu* (Lyon, 1519, in-4°), fol. m 8vo (*Sermo* III, *in ordine* XXXIX).

3. Comme, par exemple, le début de la lettre de Lupoldus Federfusius à Ortuinus Gratius, et la seconde partie de la lettre précédente d'Eitelnarrabianus Pesseneck au même Ortuinus. *Epistolae Obscurorum Virorum* (Londres, 1742, in-8°), pp. 78-79.

Continuation du marché entre Panurge et Dindenault (IV, 7), Panurge jure *par le digne veu de Charrous*. Les commentateurs se sont longuement étendus sur ce passage, il suffit d'y renvoyer[1]. Voici comment frère Tisserand, dans son XLIe sermon de l'Avent, entre dans des détails plutôt indiscrets sur ce sujet scabreux.

« De quo populo pagano Christus noluit nasci. Sed de populo Judaico qui Christum postea interfecit dure. De integritate dicit Hugo de sancto Victore quod tria requirebantur in circumcisione. Primo sexus, scilicet masculus, secundo membrum naturale, quo circum circa per pellem scindebatur. Et non dabatur feminis ideo quia continue Adam nos omnes perdidit. Et ex eo nascimur per generationem membri naturalis. Et quia mulier se habet in generatione sicut patiens, et vir ut agens, ideo feminis non dabatur circumcisio[2]. »

Lorsque des prédicateurs, et c'était alors la grande majorité[3], ne craignaient pas en chaire de traiter, en pareils termes, ces sujets spéciaux, Rabelais était bien excusable, dans son roman écrit pour « l'esbattement » des Pantagruélistes et non autres, d'user du franc parler que quelques-uns lui ont reproché.

Pour terminer ces remarques, je citerai le témoignage de Calvin sur *le digne veu de Charrous* : comme Rabelais, Calvin tourne justement en ridicule cette relique encore si vénérée de son temps.

« Car outre les dens et les cheveux [de Jésus-Christ], l'Abbaye de Charroux, au diocèse de Poytiers, se vante d'avoir le prépuce, c'est à dire la peau qui luy fut couppée à la circoncision. Je vous prie, dont est-ce que leur est venue cette peau ? L'Evangeliste sainct Luc récite bien que nostre Seigneur Jésus a esté circonciz ; mais que la peau ait esté serrée, pour la réserver en relique, il n'en faict point de mention. Toutes les histoires anciennes n'en

---

1. Cf. particulièrement les intéressantes notes de Burgaud des Marets et Rathery, *Œuvres de Rabelais* (Paris, 1873, in-8°), t, II, p. 71, n. 4.

2. *Sermones religiosissimi F. Joannis Tisserandi doctoris theologi quos tempore, Adventus Parisiensibus disseminavit cum maxima hominum frequentia...* (Paris, 1517, in-4°), fol. 39vo. (Bibl. nat. Inv. D. 10276). — Le *cum maxima hominum frequentia* est à remarquer. — Il convient d'ajouter que ce texte latin que nous avons n'étant que le canevas du sermon qui était prononcé en français, la brutalité des expressions et des images a pu, en certains cas, être adoucie. On aime, du moins, à le supposer.

3. Cf. mon volume *Études sur Rabelais* (Paris, 1904, in-8°), p. 81, n. 1, p. 82, et *passim*.

disent mot. Et par l'espace de cinq cens ans il n'en a jamais esté parlé en l'Eglise chrestienne. Où est-ce donc qu'elle estoit cachée, pour la retrouver si soudainement? D'avantage, comment eust-elle vollé jusque à Charroux? Mais, pour l'approuver, ilz disent qu'il en est tombé quelques gouttes de sang. Cela est leur dire, qui auroit mestier de probation. Par quoy on veoit bien que ce n'est qu'une moquerie. Toutesfoys, encore que nous leur concedions que la peau qui fut couppée à Jésus Christ ayt esté gardée, et qu'elle puisse estre ou là, ou ailleurs, que dirons-nous du prépuce qui se montre à Rome et à S. Jehan de Latran? Il est certain que jamais il n'y en a eu qu'un. Il ne peut donc estre à Rome et à Charroux tout ensemble. Ainsi voyla une faulseté toute manifeste[1]. »

Ce remarquable passage, d'une forme tout ensemble spirituelle et sérieuse, est absolument chaste, et montre que l'indécence réside bien plus dans les sous-entendus qu'on prête aux mots que lorsqu'on les emploie dans leur signification pleine et entière, et qu'on s'adresse aux hommes de sens droit, et non aux imaginations corrompues. Aussi est-ce à bon escient que Rabelais, présentant son livre *Aux Lecteurs*, leur disait :

En le lisant, ne vous scandalisez :
Il ne contient mal ny infection.

LOUIS THUASNE.

1. *Traicté des reliques* (1543), dans *Calvini opera*, t. VI, col. 415 (forme le tome XXXIV du *Corpus Reformatorum*, Brunswick, in-4°).

CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

ALLEMAGNE

PÉRIODIQUES. — On remarque, dans le *Zentralblatt für Bibliothekswesen* du Dr Paul Schwenke, les articles suivants :

N° de novembre : Wilhelm ERMANN, *Cataloguage général des Bibliothèques prussiennes ; — Extrait du Catalogue général des Bibliothèques prussiennes : liste des écrits d'Ernst Moritz Arndt compris dans ce catalogue. — Pour l'organisation de la bibliothèque de l'Université d'Erlangen.* — OSMIN, *Curiosités relatives à la statistique des bibliothèques ; causerie.* — Comptes rendus des ouvrages suivants : *Beiträge zur Bücherkunde des XV. u. XVI. Jahrhunderts.* Bd. 1. *Die Zainer in Ulm. Ein Beitrag zur Geschichte des Buchdrucks im 15. Jahrhundert,* von Johannes WEGENER (Strasbourg, 1904, 4°) [Ernst VOULLIÈME] ; — *Bibliographisches Repertorium. Veröffentlichungen der Deutschen Bibliographischen Gesellschaft.* Bd. 1. *Zeitschriften der Romantik.* In Verbindung mit Oskar F. WALZEL (Bern) hrsg. von Heinr. Hub. HOUBEN (Berlin). (Berlin, 1904) [Ch. W. BERGHOEFFER] ; etc.

AUTRICHE-HONGRIE

Nous recevons de la Bibliothèque de l'Université d'Innsbruck le catalogue de ses manuscrits de droit : *Die Rechtshandschriften der Universitätsbibliothek in Innsbruck,* zusammengestellt auf Anregung der Vorstehung dieser Bibliothek (Innsbruck, 1904, petit in-8°, 41 pages). La préface est signée : A. VON WRETSCHKO. 60 de ces mss. sont antérieurs au XVe siècle ; les plus anciens remontent au XIIIe siècle ; beaucoup ne datent que des XVIIe et XVIIIe siècles.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

La LIBRARY OF CONGRESS de Washington est toujours d'une activité vraiment remarquable. Elle nous adresse les publications suivantes :

List of references on recognition in international law and practice, compiled under the direction of A. P. C. GRIFFIN, Chief Bibliographer (Washington, Government Printing Office, 1904, in-8°, 18 pp.) ;

Select List of references on the British tariff movement (Chamberlain's plan), ibid., 37 pp. ;

A List of works relating to the Germans in the United States (ibid., 32 pp.);

A List of books (with references to periodicals) relating to proportional representation (ibid., 30 pp.);

List of references on the popular election of Senators, with Appendix. Debates on the election of Senators in the Federal Convention of 1787 (ibid., 39 pp.);

Second List of references on the Budget of foreign countries (ibid., 19 pp.).

En outre, la LIBRARY OF CONGRESS a publié, à l'occasion de l'Exposition de Saint-Louis, cinq petits livrets explicatifs des objets qu'elle avait exposés :

Library of Congress. *Notes for the Louisiana Purchase Exposition, St. Louis, Mo.*, 1904. N° 1. *The Library and its Work* (W., G. P. O., 1904, 8 pp.);

— N° 2. *The exhibit of the Library of Congress* (ibid., 9 pp.);

— N° 3. *The exhibit of the Catalog Division*, including some account of the Catalogs, Classification, and Card Distribution Work of the L. of. C. (ibid., 34 pp.);

— N° 4. *Bindings* (ibid., 6 pp.);

— N° 5. *Manuscripts* (ibid., 16 pp.).

FRANCE

PÉRIODIQUES. — On remarque, dans le *Bulletin du Bibliophile*, les articles suivants :

N° de novembre : Vicomte SAVIGNY DE MONCORPS, *Petits métiers et cris de Paris, causerie biblio-iconographique*; — Louis MORIN, *Les Adenet, dits aussi « Maillet », imprimeurs, libraires et relieurs à Troyes, à Lyon, à Paris et à Sens; Henri-Charles Huguier, imprimeur à Troyes et à Paris*; — Paul COTTIN, *Lorédan Larchey (1831-1902), étude bio-bibliographique* (suite); — Henry MARTIN, *Les miniaturistes à l'Exposition des Primitifs français* (suite, avec une planche hors texte); — F. MEUNIÉ, *Bibliographie de quelques almanachs illustrés des XVIIIe et XIXe siècles* (suite). — Annonce de la publication du 18e volume des *Archives de la Bastille* (règne de Louis XV, 1757 à 1767), par M. Louis RAVAISSON-MOLLIEN, bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine, qui continue le travail de son oncle, M. François Ravaisson-Mollien. — Annonce de la mort de M. DE CHANTEPIE, conservateur de la Bibliothèque de l'Université de Paris.

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS. — M. Émile CHATELAIN, membre de l'Institut, conservateur-adjoint de la Bibliothèque de l'Université de Paris, l'un des directeurs de la présente *Revue*, vient d'être nommé conservateur de cette Bibliothèque, en remplacement de M. de Chantepie, décédé.

ITALIE

PÉRIODIQUES. — La *Rivista delle Biblioteche e degli Archivi* du Dr Guido Biagi (vol. XV, n. 8-10, août-octobre 1904) contient les procès-verbaux de la

sixième réunion de la Società Bibliografica Italiana tenue à Florence du 20 au 24 octobre 1904 (avec une planche hors texte). — Dans l'intérieur de la couverture du *Bollettino delle pubblicazioni italiane ricevute per diritto di stampa* publié par la Bibliothèque nationale centrale de Florence, on remarque, dans le n° d'octobre 1904, un compte rendu des *Annali bibliografici* et du *Catalogo ragionato delle edizioni Barbèra* (1855-1880). Depuis l'origine jusqu'en 1904, la célèbre maison d'édition florentine a publié 698 ouvrages en 786 volumes et tiré 3 634 120 volumes.

PUBLICATIONS DIVERSES. — A l'occasion du sixième centenaire de la naissance de Pétrarque, la Società storica Lombarda a publié un élégant volume intitulé *F. Petrarca e la Lombardia* (Milano, 1904, in-8°, 370 pp., une planche en chromolithographie : fascim. de la première page du ms. Trivulzio 905 ; facsimilés de la note autogr. de Giovanni Manzini, ms. lat. 8568 de la Bibliothèque nationale de Paris ; de la lettre autogr. du même Manzini à Guinigi, ms. 112 de la Bibliothèque de Lucques ; du rouleau du parchemin des *Psalmi Poenitentiales* de la Bibliothèque de Lucerne, et de la miniature du ms. R. 49 sup. de l'Ambrosienne, etc.). Ce volume contient les études suivantes : F. NOVATI, *Il Petrarca e i Visconti* ; — P. DE NOLHAC, *Pétrarque à Bologne au temps d'Azzo Visconti* ; — A. ANNONI, *Il Petrarca in villa* (*nuove ricerche sulla dimora del poeta a Garegnano*) ; — H. COCHIN, *Le texte des « Epistolae de rebus familiaribus » de Pétrarque d'après un ms. de la Bibliothèque nationale de Paris* (lat. 8568) ; — F. NOVATI, *Chi è il postillatore del codice Parigino?* — R. SABBADINI, *Le « Periochae Livianae » del Petrarca* ; — F. NOVATI, *Un esemplare Visconteo dei « Psalmi poenitentiales »* ; — A. RATTI, *Ancora del celebre cod. ms. delle opere di Virgilio già di Francesco Petrarca ed ora della Biblioteca Ambrosiana* ; — F. NOVATI, *Un epitome poetica del « De viris illustribus » scritta nel quattrocento* ; — E. MOTTA, *Il Petrarca e la Trivulziana* (*spigolature bibliografiche*) ; — C. FOLIGNO, H. MOTTA, A. SEPULCHRI, *Spoglio dei codici manoscritti petrarcheschi esistenti nelle biblioteche Ambrosiana, Melziana, Trivulziana, nell'Archivio Visconti di Modrone, nell'Archivio Capitolare Arcivescovile ; — Catalogo di tutte le opere petrarchesche a stampa esistenti nelle biblioteche Melziana e Trivulziana.*

L'INCENDIE DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE TURIN. — La *Stampa* de Turin (n°s des 7-8 novembre 1904), publie un article de M. C. A. CORTINA, sous ce titre : *Les explications de la Minerva* [Ministère de l'Instruction publique, Piazza della Minerva, à Rome] *sur l'abandon de la Bibliothèque de Turin.* Nous croyons devoir en donner la traduction aux lecteurs de la *Revue des Bibliothèques :*

« Le comm. Masi, chef de la division dont dépendent aussi les bibliothèques au Ministère de l'Instruction publique, m'a prié de passer chez lui, à la Minerva, parce qu'il désirait me fournir quelques éclaircissements à propos des traits indirectement lancés contre lui par notre collaborateur Dino Mantovani dans son article sur la Bibliothèque de Turin, récemment

publié par la *Stampa*. Désireux, d'une part, de faire acte de courtoisie envers M. le comm. Masi, qui est un des fonctionnaires les plus instruits et les plus droits de cette administration ; heureux, d'autre part, d'avoir une belle occasion de connaître les intentions du Ministère au sujet du déplorable abandon aux intempéries de la saison où l'on a laissé votre précieuse bibliothèque, je me suis aussitôt rendu au Ministère. Le comm. Masi, qui avait sur son bureau le numéro de la *Stampa* contenant l'article de Mantovani, me dit dès mon arrivée : — Avant tout, je voudrais vous prier de bien mettre au clair une chose : dans l'article de votre journal, on fait une curieuse distinction entre le ministre, le sous-secrétaire d'État, et une sorte de puissance occulte que l'on nomme Ministère et que nous serions, nous autres fonctionnaires de la division dont dépendent les Bibliothèques. — C'est une distinction que j'ai vu faire souvent, et je l'ai moi-même faite autrefois à propos de quelque Ministère, en ce sens que les décisions du ministre et du sous-secrétaire d'État ne sont pas toujours mises à exécution par les divisions ou les Directions générales à qui il appartiendrait de le faire et dont il est arrivé plus d'une fois que le ministre fût littéralement le prisonnier. Ce n'est certainement pas tout à fait cela qu'a voulu affirmer Mantovani. Il a seulement voulu relever, à ce que je crois, la discordance qu'il y avait entre l'extrême bonne volonté montrée par le sous-secrétaire Pinchia et les rassurantes promesses du ministre Orlando, d'une part, et, d'autre part, la très lente action de la division dont dépend l'importante et urgente affaire de la Bibliothèque de Turin. — Eh bien ! je veux vous assurer que nous ne faisons rien, absolument rien, que nous ne retardons ou hâtons rien sans exécuter les ordres du ministre et du sous-secrétaire ou nous efforcer, tout au moins, d'en interpréter la volonté. Mais je dois ajouter que nous, que l'on nous appelle Division ou Ministère, nous ne sommes pas libres, comme le serait un particulier, d'exécuter *tout de suite* ce qui est ordonné par un décret du ministre ou même par une loi du Parlement. Nous ne pouvons pas faire de paiements, nous ne pouvons pas ordonner de travaux s'ils ne sont dûment autorisés et sans que les formalités prescrites par la loi sur les travaux publics et par la très rigoureuse loi sur la comptabilité générale de l'État n'aient été remplies. Pour revenir à l'article de la *Stampa*, la première partie, tout historique, en est très exacte ; quant à la seconde, qui est tout entière une critique — et permettez-moi de dire qu'elle ne manque pas d'exagération —, je vous dirai qu'il faut diviser la question de la Bibliothèque de Turin en deux périodes : celle qui est antérieure à la loi du 8 juillet 1904, et celle qui lui est postérieure. Antérieurement, le Ministère a accueilli toutes les propositions qui lui étaient faites par de continuels encouragements moraux, parce qu'alors il ne pouvait matériellement rien faire, puisqu'il n'y avait pas de fonds et que la loi votée ensuite n'existait pas. — Mais comment justifiez-vous les plaintes faites au sujet du personnel chargé de cette mission délicate ? — Pour ce qui touche

le personnel, le Ministère avait désigné pour Turin quelques employés ordinaires, qui, pour diverses raisons, n'ont pas pu y aller. Ensuite, on autorisa la direction de la Bibliothèque à se charger du personnel extraordinaire. Après le vote de la loi du 8 juillet 1904, les autorités locales devaient nous faire leurs propositions pour les travaux et pour tout le reste, propositions qui devaient nécessairement suivre la voie prescrite par la loi sur les travaux publics et sur la comptabilité de l'État. De là perte *nécessaire* de plusieurs mois et des mois les plus favorables. Et le ministère n'a, aujourd'hui encore, reçu aucun projet. — Mais où sont-ils donc allés, ces maudits projets? — Je crois qu'ils nous seront bientôt transmis par le Bureau technique des finances, où ils doivent déjà se trouver. Et quand nous les aurons reçus, nous pourvoirons à tout. — Permettez-moi encore de vous demander ce que le Ministère entend faire à l'égard du personnel extraordinaire? — Le ministre Orlando avait non seulement promis de maintenir tout le personnel extraordinaire pendant une année encore, mais il avait déjà présenté le décret à son collègue du Trésor, qui a malheureusement soulevé des difficultés de forme. Mais tout fait espérer que ce petit différend sera bientôt aplani et que M. Luzzatti, passant outre à quelque défaut de forme, sera bientôt d'accord, pour le fond, avec notre ministre. — Et pour les paiements tant attendus, tant promis, et si justes d'ailleurs, des indemnités aux employés lésés par l'incendie, et pour les acquisitions de matériel scientifique? — C'est toujours la même difficulté. Le Ministère ne pouvait rien faire sans avoir reçu des propositions concrètes d'une administration régulière de la Bibliothèque. — A la bonne heure! Et puisqu'il paraît maintenant que cette administration existe... Mais, à ce propos, pourquoi a-t-on, là aussi, tellement tâtonné? — A ce propos, je dois vous rappeler que le ministre avait donné à une Commission présidée par le Recteur de l'Université de Turin quelque chose comme de pleins pouvoirs. C'était là une mesure provisoire, qui pourtant ne pouvait se substituer à l'administration régulière, surtout avec le fonds de 400 000 lires établi par la susdite loi. Le ministre alors a pensé à la constitution d'une Commission consultative ou à la nomination d'un commissaire royal. Mais les négociations entamées par lui avec des personnages autorisés et compétents ayant échoué, le ministre Orlando a fini par prendre la récente décision par laquelle l'administration de la Bibliothèque de Turin a été rendue à sa Direction. Le bibliothécaire en chef, le chev. Carlo Frati, d'accord avec la Commission de surveillance de l'Université, enverra au Ministère ses propositions concrètes. Et le Ministère, après avoir rempli les inévitables formalités légales, prendra aussitôt les mesures nécessaires. — Mais, en attendant, il n'y a aucun moyen de lutter contre les lenteurs bureaucratiques, qui seront inévitables tant qu'on le voudra, mais qui peuvent faire retarder les mesures nécessaires jusqu'au moment où une nouvelle ruine sera un fait accompli? N'y a-t-il pas moyen de remédier sans délai, fût-ce par des restaurations provisoires, aux dommages pro-

bables que Mantovani a signalés dans un patriotique cri d'alarme? — Oui, nous pourrons très bien donner à ces travaux le caractère de la restauration et de l'urgence, en vue des dangers que peut causer l'hiver prochain, et alors les exécuter provisoirement, sauf ensuite à leur substituer, au printemps, des travaux plus solides et définitifs. Mais, pour ces restaurations provisoires aussi, il faut que la proposition nous soit faite par le bibliothécaire, qui est investi de pleins et réguliers pouvoirs. »

La *Stampa* ajoute à cette interview les réflexions suivantes : « L'interview de notre correspondant romain avec le comm. Masi, vient malheureusement confirmer tout ce que Dino Mantovani avait écrit dans nos colonnes au sujet de l'état lamentable où se trouve, quant aux locaux et aux services, la Bibliothèque nationale de Turin, dix mois après l'incendie... Il faut maintenant espérer que le chev. Carlo Frati, si justement mis à la tête de notre Bibliothèque, la seule « gouvernementale » de tout le Piémont, la plus fréquentée de l'Italie après celle de l'Université de Naples, saura déployer une initiative énergique et vaincre les éternelles lenteurs de nos administrations centrales si compliquées. » Puis la *Stampa* annonce que M. Carlo Marrè, restaurateur des mss. de la Vaticane, que M. le ministre Orlando avait appelé en service extraordinaire à la Bibliothèque de Turin, fatigué des difficultés qu'il rencontrait dans sa tâche, avait quitté Turin sans retour. Par bonheur, cette nouvelle est complètement inexacte : M. Marrè est resté à Turin, à la satisfaction de tous.

Dans son n° du 18 novembre, la *Stampa* publie un nouvel article de M. Dino Mantovani. En voici la traduction : « Nos lecteurs se souviennent que, le 20 octobre dernier, la *Stampa* a publié un mien article où je décrivais la douloureuse situation où se trouvait la Bibliothèque nationale de Turin dix mois après l'incendie et où je déplorais l'indolence du Ministère de l'Instruction publique qui, bien qu'en ayant obtenu du Parlement les moyens financiers, ne remédiait pas encore aux dommages et ne pourvoyait pas aux besoins de notre établissement. Ce jour-là même se réunissait pour la dernière fois la Commission exécutive créée par le ministre Orlando pour la reconstitution de la Bibliothèque, et, avant de se séparer, elle décidait d'adresser au Ministère les mêmes remontrances, les mêmes sollicitations que j'avais publiquement exprimées dans l'intérêt de l'Université, des études et de l'honneur de notre ville... Cela n'a pas été peine perdue. Depuis le commencement de novembre, un heureux changement s'est produit dans l'attitude du Ministère, qui a enfin montré qu'il voulait remédier aux lenteurs passées. Et de même que j'ai dénoncé sans réserves le mal, j'annonce aujourd'hui avec un vif plaisir le bien. Le premier mérite en revient au nouveau Directeur de la Bibliothèque, le chev. Carlo Frati. Promu à ces fonctions en un moment aussi difficile, il a déjà, avec une prompte énergie, mis la main à la reconstitution de la Bibliothèque, procédant en parfait accord avec le Recteur, M. le prof. Chironi, qui

a vraiment été le bon génie de cette affaire, et qui, malgré les désillusions qu'il a subies, ne se lasse pas d'y travailler comme président de la Commission de surveillance et comme chef de l'Université, pour laquelle la Bibliothèque est un instrument indispensable. M. Frati a commencé par arranger de lui-même des affaires que le Ministère avait déjà trop longuement négligées. Le Ministère ne pourvoyant pas au paiement des employés pris en service extraordinaire par la Bibliothèque, M. Frati a du moins obtenu l'autorisation de leur verser par anticipation une partie des indemnités qui leur sont dues, en y employant le reliquat de caisse encore disponible. C'est ainsi qu'il est parvenu à retenir à Turin M. Marrè, le restaurateur des manuscrits, qui avait décidé de s'en retourner à Rome, et maintenant l'excellent artiste poursuit son œuvre patiente et difficile, bien qu'il attende encore que l'atelier de restauration soit définitivement organisé. En même temps, le Ministère du Trésor a consenti à maintenir dans leurs fonctions ces employés extraordinaires et a décidé de leur faire un premier versement par anticipation sur les fonds votés par le Parlement. C'est merveille ! Et ce n'est pas tout. Le Ministre a enfin envoyé, comme il l'avait promis, la somme de 5000 lires à la Bibliothèque de la « Scuola di Magistero di Filosofia e Lettere », et de 3000 lires à celle de l'Institut Juridique, afin de leur permettre de se procurer les livres les plus nécessaires d'entre ceux que le feu a détruits. On s'occupe aussi des locaux. Le comte Ceppi prépare un projet pour la restauration de la façade du Palais de l'Université, et l'on travaille aux projets pour la réorganisation du Secrétariat de l'Université et pour la reconstruction des cinq salles dévastées par l'incendie. Comme on prévoit que ces dernières ne pourront pas être entièrement rebâties pendant l'hiver, M. Frati a déjà avisé à quelques moyens de procurer, en attendant, une bonne installation provisoire aux très nombreux ouvrages parvenus en don et qui devraient précisément trouver dans ces salles leur place définitive ; en outre, il a pris les mesures nécessaires pour rétablir avec soin la lumière électrique dans la Bibliothèque, selon les dernières instructions du ministère. Grâce à de tels hommes et à une telle mise en train, on peut donc espérer qu'on va regagner le temps si malheureusement perdu ... »

Si nous avons traduit ces deux articles, ce n'est point pour le vain plaisir de montrer que l'administration est la même dans tous les pays, mais pour prouver, une fois de plus, que, s'il est facile de laisser brûler les bibliothèques, il est beaucoup moins aisé de les restaurer. Grâce à M. le ministre Orlando, au corps de l'Université de Turin et à M. Frati, les choses ont été menées avec une sollicitude vraiment digne de tous les éloges, et, cependant on a perdu dix mois, on a dû attendre l'entrée de l'hiver avant que les formalités administratives pussent être régulièrement remplies ! La moralité de cette affaire est que, comme nous l'avons déjà dit, comme nous ne cesserons de le redire, il faut écarter des bibliothèques et des musées tout

danger d'incendie. C'est là une tâche moins difficile et moins coûteuse que de les reconstruire après un désastre. Les architectes seuls ne seront pas de notre avis.

Nous avions promis de reparler du catalogue des mss. italiens de la Bibliothèque de Turin dû à Bernardino PEYRON. M. Rodolfo RENIER nous en fournit une pressante occasion par l'article qu'il consacre à ce volume dans le dernier fascicule du *Giornale storico della Letteratura italiana*. Il y avait près de vingt ans que le catalogue de Peyron était rédigé, et il n'a vu le jour qu'après la mort de son auteur et la destruction presque complète de la collection dont il contient l'inventaire. A la fin de la préface, M. Carlo FRATI a donné, comme notes, un certain nombre d'indications relatives aux travaux dont les volumes décrits avaient été l'objet. Peyron était avant tout un orientaliste, et on ne saurait, sans excès de sévérité, reprocher à son œuvre les lacunes bibliographiques qu'elle présente et auxquelles M. Frati, puis M. Renier, ont essayé de remédier. Tout cela n'a d'ailleurs rien de grave ; c'est un travail qui peut être fait à loisir. Ce qui est autrement sérieux, c'est que des 976 mss. catalogués par Peyron, une bonne partie n'existe plus, ou dans quel état ! M. Frati avait déjà dit, d'une manière générale, que le fonds italien de Turin avait été presque totalement détruit par l'incendie. M. Renier, spécialement chargé par le Ministère de l'instruction publique d'identifier les débris des fonds italien et français, ne peut que confirmer les paroles de M. Frati, et il nous donne, pour les mss. littéraires, les résultats de sa douloureuse mission. Beaucoup des mss. sur parchemin, naturellement plus résistants, sont entièrement détruits ou réduits à de misérables fragments; d'autres ne sont plus que des blocs carbonisés et à peine reconnaissables. Un seul est resté intact; il contient la version italienne du *De viris illustribus* de Pétrarque (n° 85 de Peyron) : il était resté par hasard dans la salle de lecture, à la disposition d'un étudiant qui s'en était servi le jour même où devait éclater l'incendie. Des huit mss. italiens provenant de Bobbio, deux seulement ont pu être identifiés; encore sont-ils dans un état lamentable. Les autres mss. sur parchemin dont l'identification a pu être faite, malgré les dommages très graves qu'ils ont subis, ne fournissent que la maigre liste suivante :

N° 286. — *Divina Commedia* avec miniatures (fragments).

N° 239. — *Rime* de Pétrarque.

N° 178. — Sonnets de Pétrarque (fragments).

N° 96. — Femmes célèbres, de Boccace, trad. de Donato degli Albanzani (mutilé).

N° 292. — Autre exemplaire du même ouvrage, avec le dialogue de Giannozzo Manetti adressé à Mariotto Banchi.

N° 33. — *De Consolatione* de Boèce, trad. d'Alberto della Piagentina.

N° 278. — *Pungilingua* de Cavalca.

N° 53. — Sermons de saint Bernard sur le Cantique des Cantiques, trad. par Giov. di San Miniato (fragments).

N° 11. — *Polistorio* de frà Niccolò de Ferrare.

N°s 6, 7, 8. — Les Décades de Tite Live en italien.

N° 5. — *Dittamondo*, avec le commentaire de Guglielmo Cappello (très endommagé).

N° 431. — Traité sur les oiseaux de proie.

N° 250. — *Dell'oratore* de Gio. Maria Memo (débris insignifiants).

N° 430. — *Psaumes* en italien (quelques feuillets à demi carbonisés).

Quant aux mss. italiens sur papier, la plupart ont été complètement brûlés, et ceux qui subsistent sont dans un état déplorable. Peu sont conservés en leur entier, et l'un d'eux est encore un exemplaire de la traduction italienne du *De viris illustribus* de Pétrarque. M. Renier a aussi reconnu les suivants :

N° 99. — *Divina Commedia* avec le commentaire de Jacopo della Lana (très détérioré).

N° 301. — *Fioretti di san Francesco* (incomplet du commencement et très endommagé).

N° 39. — *Trionfi* de Pétrarque avec commentaire (très endommagé).

N° 29. — Fed. de Renoldo. *Esposisione dell' Apocalissi.*

N° 31. — Pier Crescenzio et Plutarque.

N° 156. — Trad. ital. des Métamorphoses d'Ovide (mutilé).

N° 295. — Légende de sainte Catherine de Sienne (très endommagé).

N° 89. — Commentaire sur les Épîtres de saint Paul (en très mauvais état).

N° 106. — *Poema di Ugo d'Alvernia* (très endommagé).

N° 383. — *Arcadia* de J. Sannazaro (mutilé et endommagé).

N° 97. — *Libro di natura d'amore* de Mario Equicola (détérioré par le feu et par l'eau).

N° 140. — Arithmétique en italien.

N°s 287-289. — *Beroldo di Sansogna*, poème de M. A. Gara.

N°s 88 et 91. — Chroniques vénitiennes.

N° 476. — *Casade de Nobili venuti ad abitar in Venetia.*

N° 303. — Mondo creato de T. Tasso (médiocrement conservé).

N° 388. — *Filli di Sciro* de Bonarelli.

N° 357. — Petits poèmes de L. Tansillo (très détérioré).

N°s 226 et 319. — Œuvres de Ludovico d'Agliè.

A signaler, en outre, un ms. jusqu'ici absolument ignoré, du XIVe siècle, et qui ne figure même pas dans le catalogue de Peyron; il est très endommagé, mais en partie lisible encore, et contient le *Trattato delle volgari sentenze* di Graziolo Bambaglioli, avec commentaire en latin. — Pour ce qui concerne les textes vulgaires insérés dans des mss. latins, il est agréable d'apprendre que le ms. D. VI. 10, dont W. Foerster avait tiré en 1880 de si

intéressants sermons dialectaux (*Romanische Studien*, t. IV), est encore utilisable.

M. Renier rappelle ensuite les mss. les plus importants du fonds italien qui sont irrémédiablement détruits. Nous ne le suivrons pas dans cette triste énumération, et nous déplorerons avec lui, en ce qui regarde les mss. modernes, que l'on n'ait pas fait, avant le désastre, un travail définitif sur la cour littéraire et scientifique de Charles-Emmanuel.

Mais nous voici arrivés au point le plus douloureux pour nous. Les mss. français de la Bibliothèque nationale de Turin formaient « le groupe le plus riche et le plus intéressant de mss. français que possédât l'Italie, et cela non seulement à cause de la valeur particulière de quelques-uns, mais encore, et peut-être davantage, pour les miniatures contenues dans plusieurs d'entre eux ». La plupart des mss. sur parchemin ont pu être identifiés ; mais ils sont en triste état, et par malheur, ce sont les textes poétiques — les plus importants au point de vue littéraire — qui ont le plus souffert. Ici nous traduisons littéralement M. Renier : « Des cinq mss. du *Roman de la Rose* possédés par la Bibliothèque, on en a retrouvé trois, très mal en point ; le célèbre et colossal volume coté L. II. 14 (n° 36), bien loin d'être encore publié tout entier bien que plusieurs savants s'en soient occupé, pourra peut-être, avec le temps, redevenir lisible, sinon complètement, au moins pour une partie de son riche contenu ; très détérioré, le *Roman de Florimont*, L. II. 16 (n° 27) ; converti en une espèce de bloc triangulaire, mutilé de la fin, le ms. L. I. 13 (n° 32), qui contient l'*Eraclès* et d'autres poèmes ; très endommagés, les mss. L. III. 14 (n° 49), contenant la traduction des *Disticha Catonis* et beaucoup d'autres pièces en vers, L. III. 25 (n° 38), contenant le *Roman de Godefroy de Bouillon* en vers, L. II. 12 (n° 36), renfermant diverses petites œuvres d'Alain Chartier. Défiguré, racorni, mutilé, ne pouvant être rendu lisible, et encore seulement en partie, qu'à très grand' peine, L. V. 6 (n° 25), c.-à-d. le célèbre *Livre du chevalier errant* de Thomas de Saluces ; réduit à l'état de fragments, le ms. L. V. 54 (n° 133), où se trouvaient le *Roman de carité* et le *Miserere* du Reclus de Moliens. Ce fut une véritable stupeur de ne retrouver aucune trace sûre du volumineux ms. L. V. 32 (n° 134), où étaient transcrits le *Tournoyement l'Antechrist* et beaucoup d'autres petits poèmes. Non moins stupéfiante la disparition du petit ms. L. V. 63 (n° 147), où se trouvait une imitation du *Roman de la Rose*, c.-à-d. *Le procès du banny à jamais du jardin d'amours*. Ce sont là les deux plus grandes pertes d'entre les mss. poétiques sur parchemin ; mais même de ce qui est conservé tellement quellement, il n'y a pas beaucoup à se féliciter.

« Le sort des mss. sur parchemin entièrement ou presque entièrement en prose a été un peu meilleur. La masse du *Romuleon* (L. I. 4 ; n° 85) a opposé de la résistance aux flammes ; et on pourra aussi, en en rassemblant les membres dispersés, reconstituer presque complètement, et sans très

graves dommages pour les miniatures, les trois grands volumes du *Guiron le Courtois* et les deux volumes de la traduction française de l'*Historia scolastica* de Pierre Comestor (nos 81 et 82). Les autres mss. en prose écrits sur parchemin et qui ont pu être identifiés, ont des blessures de toute sorte, mais on en pourra sauver quelque chose ; ce sont les suivants :

L. IV. 34 ; n° 3. — *Somme le Roi*. Mutilé et extrêmement endommagé.

L. II. 13 ; n° 5. — *Miroir de vie*.

L. III. 5 ; n° 6. — *Livre des anges* de Francesco Ximenès.

L. I .6 ; n° 7. — Traduction du *De civitate Dei* de saint Augustin.

L. III. 29 ; n° 9. — *Constitution de l'Ordre de la Nef*. Ce ms. contenait des miniatures particulièrement intéressantes, qui sont perdues.

L. IV. 22 et L. III. 7 ; nos 13 et 14. — Deux mss. de l'*Histoire du roi Ponthus*, extrêmement endommagés.

L. III. 31 ; n° 15. — *Histoire du roi Arthus*.

L. II, 2 ; n° 31. — *Roman de Cleriadus et Meliadice*.

L. I. 10; L. II. 3 ; L. II. 7 ; nos 33, 36, 35. — Différentes compilations de l'Histoire de Troie, y compris une traduction du livre de Guido delle Colonne.

L. III. 8 ; n° 39. — *Roman de Kallidorum* (?), en très mauvais état.

L. III. 12 ; n° 40. — *Graal et Merlin*, en ruines.

L. IV. 4 et 5 ; nos 41 et 42. — Les deux volumes de la *Somme morale* de Jehan Bouteiller.

L. IV. 21 ; n° 46. — Traduction des *Dicta philosophorum*, de Guillaume de Tignonville (un autre ms. fr. des *Dicta*, L. III. 6, n° 59, survit encore, mais en très mauvaise condition), et *Traité de savoir bien mourir*.

L. II. 13 et L. II. 18 ; nos 57 et 58. — Deux mss. du *Tresors* de Brunetto Latini ; mais leur état, surtout celui du premier, est déplorable.

L. II, 1 ; n° 71. — *Somme de la création du monde jusqu'à l'advenement de Jesu Crist*.

L. II. 8 ; n° 73. — Chronique et généalogie des rois de France.

L. I. 7 et L. I. 3 ; nos 79 et 80. — Deux mss. de vies de saints ermites, avec d'exquises miniatures ; ne pourront être restaurés qu'en très petite partie.

L. I. 5 ; n° 83. — Histoire de l'expédition de Godefroy de Bouillon.

L. II. 17 ; n° 86. — Histoire des croisades.

L. II. 27 ; n° 96. — Un des mss. de l'*Histoire de la Terre d'Orient* de frère Hayton. Le second n'a pas été retrouvé.

L. I. 11 ; n° 84. — Traduction de la première décade de Tite-Live.

L. V. 61 ; n° 142. Traduction du *Secretum secretorum* du pseudo-Aristote.

L. V. 47 ; n° 168. — Traduction de la *Chronica regum Francorum* de Guillaume de Nangis.

L. V. 12 ; n° 99. Histoire des rois de France, de Louis le Débonnaire à Philippe le Bel.

L. V. 10 ; n° 114. — *Livre de la moralité des nobles hommes fait sur le jeu des eschecs ;* ce n'est plus qu'un morceau de charbon.

L. III. 10 ; n° 116. — Traduction du *De regimine principum* d'Egidio Colonna.

L. III. 3 ; n° 125 ; L. III. 2 et 1 ; n°s 126 et 127. — Le Thucydide et l'Appien traduits par Claude de Seyssel, trois mss. magnifiquement enluminés (les peintures de l'*Appien* avaient été attribuées à Jean Bourdichon par M. Jules Camus), mais dans un état désastreux.

L. III. 11 ; n° 47. — *Le champ vertueux de bonne vie* de Jean Dupin. Ce n'est plus qu'un bloc informe, mais il est peut-être tout entier.

L. V. 31 ; n° 144. — *L'abusé en court.* Quelques fragments absolument inutilisables.

« La plupart des mss. français sur papier (sans tenir aucun compte des mss. historiques modernes) ont disparu. On n'a pu identifier que les suivants, presque tous en très mauvaise condition, et quelques-uns réduits à l'état de paquets de papier à demi-brûlé et inutilisables :

L.V. 13 ; n° 1. — *Le livre que le chevalier* [de La Tour Landry] *a fait pour l'enseignement de ses filles.*

L. IV. 5 ; n° 12. — *Le livre du roi Ponthus,* et autres compositions en prose et en vers.

L. V. 1 ; n° 22. — *Le Chevalier deliberé* d'Olivier de La Marche, et autres compositions sur des sujets variés.

L. IV. 33 ; n° 33. — *Roman de Troyes,* et autres textes historiques et narratifs.

L. IV. 1 ; n° 26. — *Livre de Philippe de Madien.*

L. III. 9 et L. IV. 7 ; n°s 92 et 108. — Chroniques de Savoie.

L. III. 18 ; n° 105. — Première partie des *Mémoires* de Martin Du Bellay. La seconde n'a pas été retrouvée.

L. II. 15 ; n° 72. — *Chroniques de Tournay.*

L. IV. 12 ; n° 50. — *L'Estrif de vertu et fortune* de Martin le Franc.

L. II. 6 ; n° 88. — Histoire romaine.

L. II. 10 ; n° 87. — Histoire chronologique des papes, cardinaux, archevêques et évêques.

L. IV. 10 ; n° 115. — L'histoire du Christ et la destruction de Jérusalem, de Jean de Chaumont.

L. IV. 24 ; n° 121. — Poème anonyme relatif à la vie du Christ et de sa famille.

L. IV. 9 ; n° 52. — Traduction du *De consolatione* de Boèce.

L. II. 11 ; n° 74. — Vies de Saints.

L. V. 11 ; n° 75. — Vie et miracles de saint Jérôme.

L. V. 30 ; n° 132. — *Roman de Lancelot.*

L. IV. 2 ; n° 24. — *Ogier le Danois* (la rédaction la plus récente et la plus abondante ; le ms. peut être considéré comme n'existant plus).

L. III. 17, n° 122. — *Inferno* de Dante, texte et traduction française (c'est le ms. reproduit par C. Morel et étudié par J. Camus ; il est encore presque complètement lisible).

« Mon énumération sera terminée quand j'aurai ajouté que l'on a identifié, tant bien que mal, les quatre volumes sur papier contenant la traduction française de Valère Maxime (Pasini, n°s 53, 54, 55, 56), et que l'unique ms. provençal de la Bibliothèque de Turin, le *Blandin de Cornoalha* publié par M. Paul Meyer dans la *Romania* (II, 170 et suiv.), est sain et sauf. On ne m'en voudra pas si je sors avec un soupir de satisfaction de cet hôpital, qui ressemble tant à un cimetière. Extrêmement peu de ces malheureux représentants de la vieille langue française pourront, grâce à des soins assidus, être remis sur pied ; presque aucun ne parviendra à jouir de nouveau d'une pleine santé et de l'intégrité de ses membres. »

Telle est la relation, aussi désolante que sincère, de M. Renier. *Et nunc erudimini !...* Si cette cruelle leçon ne sert pas d'avertissement aux pouvoirs publics, nous aurons bientôt d'autres désastres à déplorer. Il ne suffit point de jeter de l'eau, fût-ce des larmes, sur les manuscrits dont on n'a pas pris assez de soin quand il en était temps ; le premier devoir est d'assurer leur existence et d'éloigner d'eux tout péril qui peut être humainement prévu. LÉON DOREZ.

— La librairie U. Hoepli vient de publier le troisième volume de l'*Enciclopedia Dantesca* du Dr G. A. SCARTAZZINI. Ce troisième volume, dû à la patiente érudition du prof. A. FIAMMAZZO, est intitulé : *Vocabolario-Concordanza delle opere latine e italiane di Dante Alighieri*, preceduto dalla biografia di G. A. Scartazzini (Milano, 1905, in-16, LXXII-670 pages). Le travail de M. Fiammazzo, qui est basé sur le « Dante d'Oxford » publié par le Rev. Moore, sera indispensable à tous ceux qui s'occupent sérieusement de Dante, et surtout il facilitera singulièrement les recherches dans les œuvres latines, souvent si difficiles à lire et même à parcourir, du philosophe scolastique que fut le grand poète toscan. La Préface contient d'excellentes indications sur les récentes études d'ensemble relatives à Dante et sur la graphie adoptée par ses différents éditeurs. — On imprime actuellement l'*Appendice* qui complètera cette Encyclopédie, vraiment digne de ce nom et de l'auteur auquel elle est consacrée.

PAYS-BAS

M. Wouter NIJHOFF nous adresse la 9e livraison (feuilles provisoires ; tiré à 50 exemplaires) de sa *Bibliographie de la Typographie néerlandaise des années* 1500 *à* 1540, ouvrage faisant suite aux « Annales » de M. Campbell

*

(La Haye, 1904). L'importance de cette belle et considérable entreprise va, comme on le voit, toujours croissant, et la régularité de la publication nous est un sûr garant que ce monument érigé en l'honneur de la Renaissance néerlandaise ne tardera pas trop à s'élever sur des bases définitives et soigneusement édifiées. Nous avons déjà dit que l'exemple donné par M. Nijhoff devrait être suivi dans toutes les nations européennes et que ce sera seulement après la publication d'un tel inventaire général que la Renaissance littéraire pourra être sérieusement envisagée et jugée dans son ensemble. Cet inventaire permettra en effet de faire enfin le départ de ce qui, dans l'effort de la Renaissance, est dû au moyen âge, et de ce qui, dans ce même effort, est dû à la Renaissance elle-même, — et nous entendons par « Renaissance » à la fois l'humanisme, tout entier dérivé de l'antiquité, et les nouvelles tendances nationales, dont l'humanisme n'a été que l'instrument.

PORTUGAL

Nous recevons de la Bibliothèque publique de Porto un très beau volume intitulé : *Os Incunabulos da Bibliotheca Publica do Porto*, par Arthur CARVALHO (Porto, M.C M IV, gr. in-8°, 142 pp., nombreux facsimilés réduits). Parmi, ces volumes, au nombre de 266, il y en a de très rares, comme l'*Ordo precum totius anni* d'Abudraham ou Avudraham (Ibn David Abu Derahim), Lisbonne, Elieser, 1495; l'*Anthologie* publiée à Florence chez Lorenzo Francesco di Alopa par Janus Lascaris, en 1494; le *César* publié à Rome en mai 1469 par Sweynheym et Pannartz; les *Epistolæ et orationes quædam Cataldi Siculi*, Lisbonne, 21 fév. 1 500, malheureusement incomplètes; les *Constituições* de don Diogo de Sousa, évêque de Porto, 1496; la traduction de *Quinte-Curce* « en lengua valenciana », de Luis de Fenollet (d'après la version latine de Pier Candido Decembrio), imprimée à Barcelone en 1481; l'*Homère* imprimé par Démétrius Chalcondyle et Démétrius de Crète chez les Nerli de Florence en 1488; le *Jamblique* d'Alde Manuce, 1497; la traduction de la *Vita Christi* de Ludolfe de Saxe « em lingoagem portugues », Lisbonne, 1495, avec un admirable bois représentant la Crucifixion; le *Quintilien* imprimé à Rome en 1470; le *Repertorium Inquisitorum* de Valence, 1494; le *Théocrite* d'Alde Manuce, fév. 1495; le *Tibulle* de Rome, juillet 1475; le *Tirant lo blanch* de Barcelone, 1497, exemplaire qui a toute une histoire; l'*Exposition brevis et utilis super toto Psalterio* de Torquemada, Mayence, P. Schoyffer, 1476; les *Elegantiæ* de Lorenzo Valla, Rome, 1471; etc. Presque tous les volumes décrits dans ce catalogue sont sortis des presses italiennes; très peu, des presses parisiennes. Il est regrettable que le rédacteur n'ait pas renvoyé aux articles de Hain et de ses continuateurs.

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

BRESCIANO (Giovanni). — Ricerche bibliografiche. II. Altre edizioni napoletane d'ignoti tipografi del secolo XVI (avec une planche hors texte). 44

DOREZ (Léon). — L'Incendie de la Bibliothèque nationale de Turin 77, 307

— Rabelæsiana. I. Le Catalogue rabelaisien de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor et le « Dialogus Epithalamicus » de Henri Geldorp. — II. « Romipètes » et « Torcoulx ». Janus Pannonius, Érasme et Rabelais. 127

— Les Manuscrits à peintures du Musée Britannique. 145

— Les Lettres d'indulgence du pape Nicolas V. Lettres de Karl Bernhardi et du baron Ludwig de Riedesel au marquis Léon de Laborde 197

OMONT (Henri). — Voyage littéraire de Paris à Rome en 1698. Notes de D. Paul Briois, compagnon de Montfaucon 1

SERRUYS (Daniel). — Souscriptions et signatures dans les manuscrits des X-XIIIe siècles conservés au monastère de Vatopédi (Athos), avec facsimilés. 63

THUASNE (Louis).— Note sur Jean Colombe, enlumineur. 59

— Rabelæsiana. I. Note sur une lettre autographe de Rabelais. — II. Un passage de la correspondance d'Érasme rapproché de passages similaires de Rabelais 281

VANRYCKE (P.). — Les Bibliothèques universitaires hollandaises (Leiden, Utrecht, Groningen, Amsterdam). 212

WARNER (George F.). — Les Manuscrits à peintures du Musée Britannique (traduit de l'anglais par Léon DOREZ) 165

CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

Ouvrages annoncés sommairement. Dépouillement des périodiques français et étrangers ; Nouvelles diverses :

PAGES

ALLEMAGNE 102, 185, 272, 305
AUTRICHE-HONGRIE 272, 305
BELGIQUE 273
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE 305
FRANCE 102, 185, 273, 306
ITALIE 125, 194, 275, 306
PAYS-BAS 317
PORTUGAL 318
SUÈDE 196

PÉRIODIQUES

Bibliofilia 126, 194, 275
Bibliographe moderne 103, 273
Bibliothèque de l'École des Chartes 186
Bollettino delle pubblicazioni italiane (Florence) 126, 195, 275
Bulletin du Bibliophile 102, 185, 273, 306
Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France 187
Correspondance historique et archéologique . . 187, 274
Rivista delle Biblioteche 125, 194, 306
Zentralblatt für Bibliothekswesen 102, 185, 272, 305

NOUVELLES

Projet de réorganisation générale des Archives de France . . 103
Catalogue général des Imprimés de la Bibliothèque nationale 125
Écrits inédits de G. B. Vico 126

PAGES

Liste des villes qui figurent au Catalogue général des manuscrits des Départements..... 187
Publications de la Bibliothèque Vaticane et de la Bibliothèque Ambrosienne..... 276

PRINCIPAUX LIVRES ANNONCÉS

BERGMANS (Paul). L'imprimeur-libraire brugeois Joseph-Ignace van Praet..... 273
CARVALHO (Arthur). Os Incunabulos da Bibliotheca publica do Porto..... 318
COLANERI (Giustino). Bibliografia araldica e genealogica d'Italia..... 275
DELISLE (Léopold). Catalogue des livres imprimés ou publiés à Caen avant le milieu du XVIe siècle..... 274
FIAMMAZZO (A.). Vocabolario-Concordanza delle opere latine e italiane di Dante Alighieri..... 317
Francesco Petrarca e la Lombardia..... 307
Inventario sommario del R. Archivio di Stato di Firenze... 195
JELLINEK (Arthur). Bibliographie der vergleichenden Literaturgeschichte..... 272
LEONARDO DA VINCI. Codice Atlantico..... 305
LIBRARY OF CONGRESS. WASHINGTON. Catalogues divers.... 275
NIJHOFF (Wouter). Bibliographie de la Typographie néerlandaise des années 1500 à 1540..... 317
OMONT (Henri). Publications diverses relatives au moyen âge hellénique..... 187, 274
PLAN (Pierre-Paul). Bibliographie Rabelaisienne (avec un facsimilé)..... 193
WRETSCHKO (A. VON). Die Rechtshandschriften der Universitätsbibliothek in Innsbruck..... 305

PAGES

ERRATUM..... 64

CATALOGUE PUBLIÉ AVEC PAGINATION SPÉCIALE

Paulin TESTE. Table des matières contenues dans le Cabinet Historique (janvier-décembre): feuilles 1-13

Le Gérant : Vve BOUILLON.

Les influences celtiques avant et après Colomban, par C. ROESSLER. Un vol. in-8, avec 8 planches hors texte. — Prix..... 10 fr.

Le Romancero populaire de la France. Choix de chansons populaires françaises. Textes critiques par G. DONCIEUX avec un avant-propos et un index musical par J. TIERSOT. Un vol. gr. in-8 (*Couronné par l'Académie française. Prix Saintour*). Prix..... 15 fr.

De la condition des étrangers dans les cités grecques. Proxènes, évergètes, métèques, isotèles et étrangers résidants, par H. FRANCOTTE, professeur à l'Université de Louvain. In-8. — Prix... 2 fr. 50

Loi et décret dans le droit public des Grecs, par LE MÈME. In-8. — Prix..... 1 fr.

La vie de saint Alexis. Poème du XIe siècle. Texte critique publié par G. PARIS, membre de l'Institut. Nouvelle édition corrigée et augmentée d'un lexique complet et d'une table des assonances. Un vol. petit in-8. — Prix..... 1 fr. 50

Catalogue des Incunables de la Bibliothèque de l'Université de Paris, par É. CHATELAIN (Extrait de la *Revue des Bibliothèques*). Grand in-8. — Prix..... 5 fr.

Les officiers royaux des Bailliages et Sénéchaussées et les Institutions monarchiques locales en France à la fin du moyen âge, par G. DUPONT-FERRIER. Un fort volume gr. in-8, avec 2 cartes. (*Couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Prix Gobert.*) — Prix..... 30 fr.

Dictionnaire Savoyard publié sous les auspices de la société florimontane, par A. CONSTANTIN et J. DESORMAUX. Un fort grand in-8°. Accompagné d'une carte des localités citées. (Départements de la Savoie et de la Haute-Savoie) et d'une bibliographie des textes patois et des travaux concernant les parlers savoyards. — Prix..... 10 fr.

Choix de proverbes et dictons patois de Damas près de Bompaire (Vosges)], par N. HAILLANT et A. VIRTEL, precede d'un avant-propos de M. E. E. Fleuriel. Brochure in-8.— Prix. 1 fr. 50

Essai sur un patois vosgien (5e section). Supplément au Dictionnaire phonétique et étymologique, par N. HAILLANT, in-8. — Prix..... 0 fr. 75

Sobriquets, prénoms et noms de famille patois d'un village vosgien (Uriménil, près Épinal), par LE MÈME. Brochure gr. in-8. — Prix..... 0 fr. 50

Infiltration et traitement de l'élément germanique dans divers lexiques vosgiens (langage courant, onomastique et toponomastique), par LE MÈME. Gr. in-8. — Prix ..... 3 fr.

Études sur le règne de Hugues Capet et la fin du Xe siècle, par F. LOT. Un vol. gr. in-8 avec une pl. (*Couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Prix Gobert.*) Prix..... 20 fr.

Fidèles ou Vassaux? Essai sur la nature juridique du lien qui unissait les grands vassaux à la royauté depuis le milieu du IXe jusqu'à la fin du XIIe siècle, par LE MÈME. Un vol. in-8. — Prix..... 7 fr.

Le Roman de Flamenca, publié d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque de Carcassonne, traduit et accompagné d'un vocabulaire. Deuxième édition entièrement refondue, par P. MEYER, membre de l'Institut. Tome I, contenant le texte et le vocabulaire. Un volume petit in-8. — Prix, broché. 9 fr.

Histoire de la Sculpture en Languedoc, du XIIe et du XIIIe siècle, par A. MARIGNAN. Un volume gr. in-8. — Prix..... 5 fr.

La Province romaine proconsulaire d'Asie depuis ses origines jusqu'à la fin du Haut Empire, par V. CHAPOT. Un vol. gr. in-8 avec une carte. — Prix ..... 15 fr.

Dictionnaire de l'ancienne langue française (IXe au XVe siècle), par F. GODEFROY. Tome X et dernier. — Prix..... 55 fr.

Annuaire de l'École pratique des Hautes Études, (*Section des Sciences historiques et philologiques.*) Année 1905. CONTENU : Calendrier — Documents — Rapports. — J. HALÉVY, La légende de la reine de Saba. Un volume in-8°. — Prix..... 2 fr.

Mémoires de la Société de Linguistique de Paris.

Tome XIII, fasc. 3. — Prix..... 6 fr.

Table analytique des dix premiers volumes rédigée par E. ERNAULT. Un volume gr. in-8. — Prix..... 18 fr.

Les vieux chants populaires scandinaves, étude de littérature comparée, par L. PINEAU, Docteur ès lettres. Tomes I et II. Deux volumes grand in-8. — Prix..... 25 fr.

Ouvrage couronné par l'Académie française (prix Montyon).

On s'abonne à la même librairie aux publications périodiques suivantes :

Romania. Recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, fondé en 1872 par MM. P. MEYER et G. PARIS, Publié par M. P. MEYER et A. THOMAS., membres de l'Institut. — Prix d'abonnement annuel :

Paris ..... 20 fr.

Départements et Union postale..... 22 fr.

Revue celtique, Fondée par M. H. GAIDOZ. Publiée sous la direction de M. H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, membre de l'Institut, avec le concours de MM. J. LOTH, doyen de la Faculté des Lettres de Rennes, et E. ERNAULT, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers. — Prix d'abonnement annuel : Paris..... 20 fr.

Départements et Union postale..... 22 fr.

Revue de Philologie française et de littérature. Recueil trimestriel, publié par L. CLÉDAT, doyen de la Faculté des Lettres de Lyon. — Prix d'abonnement annuel :

Paris..... 15 fr.

Départements et Union postale..... 16 fr.

Le Moyen Age. Bulletin d'histoire et de philologie, paraissant tous les deux mois. Direction : MM. A. MARIGNAN, M. PROU et M. WILMOTTE. Prix d'abonnement annuel. — Paris..... 15 fr.

Départements et Union postale..... 17 fr.

Recueil *de Travaux relatifs à la Philologie et à l'Archéologie égyptiennes et assyriennes*, pour servir de bulletin à la Mission française du Caire, sous la direction de M. G. MASPERO, membre de l'Institut. — Prix d'abonnement au volume complet : Paris ..... 30 fr.

Départements et Union postale..... 32 fr.

Le Tome XXVII est en cours d'impression.

Index des seize premiers volumes de la Collection..... 1 fr.

Imprimerie polyglotte FR. SIMON, Rennes.

Burton 10/17/44